

TABLE DES MATIÈRES

REVUES DE PRESSE H12 SUR LA GGI: Actions, manifestations, Vote, AGECVM, Éditoriaux	Erreur ! Signet non défini.
Judiciarisation	8
Semaine du 23 avril 2012	8
RADIO-CANADA / GATINEAU: Des étudiants de l'UQO songent à tenter un recours collectif – Mise à jour le dimanche 29 avril 2012 à 18 h 23 HAE.....	8
Les commentaires (17).....	8
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Gatineau : Un étudiant gréviste met l'UQO en demeure - Publié le: dimanche 29 avril 2012, 11H09 Mise à jour: dimanche 29 avril 2012, 11H17	9
Afficher 2 commentaires (Montréal)	9
TVANOUVELLES: Université du Québec en Outaouais: Mise en demeure d'un gréviste - Première publication dimanche 29 avril 2012 à 10h22	9
LE SOLEIL: Des étudiants en grève songent à un recours collectif - Publié le dimanche 29 avril 2012 à 05h00	9
Poursuites possibles	10
LA PRESSE: Recours collectifs pour le respect de la grève - Publié le samedi 28 avril 2012 à 16h52.....	10
LE DROIT: Rencontre avec le recteur Jean Vaillancourt: «La semaine la plus sombre» de l'UQO - Publié le samedi 28 avril 2012 à 09h30 .	10
Une crise majeure.....	11
Le rôle de la police	11
LA PRESSE: Grève étudiante: les demandes d'injonction pleuvent - Publié le samedi 28 avril 2012 à 09h16 Mis à jour le samedi 28 avril 2012 à 15h05	11
Grève ou boycottage?.....	12
LE DROIT: Certains modules auront toutefois plus de difficultés, admet-on: L'UQO « confiante » que la session d'hiver sera sauvée - Publié le samedi 28 avril 2012 à 05h30	12
RADIO-CANADA / GATINEAU: L'injonction pour la reprise des cours à l'UQO est prolongée jusqu'au 4 mai – Mise à jour le vendredi 27 avril 2012 à 20 h 17 HAE	12
LE DROIT: Injonction à l'UQO: les professeurs exclus du débat - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 18h24	13
RADIO-CANADA / ESTRIE: Grève étudiante : le Cégep de Sherbrooke abdique devant la contestation étudiante - Mise à jour le vendredi 27 avril 2012 à 13 h 55 HAE	13
Les commentaires (176).....	14
LA PRESSE: Seize élèves du Collège de Maisonneuve obtiennent une injonction - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 11h12.....	14
LA TRIBUNE: Injonction : le juge donne du temps pour la négociation - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 10h44.....	14
LE DROIT: UQO: Les profs et les salariés dressent un sombre portrait - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 09h37.....	15
LA TRIBUNE: Les cours sont levés au Cégep de Sherbrooke (vidéo) - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 08h41	15
Sur fond de tension.....	15
JOURNALDEMONTRÉAL : Sherbrooke : Les cours sont levés - Publié le: vendredi 27 avril 2012, 8H36 Mise à jour: vendredi 27 avril 2012, 9H46	16
Afficher 9 commentaires (Montréal)	16
TVANOUVELLES: Cours levés au Cégep de Sherbrooke: Les étudiants manifestent dans les rues - Première publication vendredi 27 avril 2012 à 07h26 - Mise à jour : vendredi 27 avril 2012 à 10h46	16
Marche dans les rues	17
TVANOUVELLES: Injonction: Gain pour un étudiant du Cégep de Saint-Hyacinthe - Première publication jeudi 26 avril 2012 à 23h38.....	17
TVANOUVELLES / JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : : Injonction à l'UdeS: Un poids trop lourd pour 7 des 11 signataires - Première publication jeudi 26 avril 2012 à 19h57 / Publié le: jeudi 26 avril 2012, 21H11 Mise à jour: jeudi 26 avril 2012, 21H18.....	17
Loi de se douter de la portée du geste.....	17
Afficher 8 commentaires (Montréal)	17
Afficher 2 commentaires (Québec).....	18
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Jean-François Morasse : Injonction reconduite - Publié le: jeudi 26 avril 2012, 18H54 Mise à jour: jeudi 26 avril 2012, 19H29.....	18
Nouvelle association	18
JOURNALDEMONTRÉAL : Injonction accordée : Trois étudiantes [du cégep pourront retourner en classe - Publié le: jeudi 26 avril 2012, 13H52 Mise à jour: jeudi 26 avril 2012, 14H05	18
Un retour en classe appréhendé.....	19
LA PRESSE: Injonction accordée à trois élèves du cégep Saint-Laurent - Publié le jeudi 26 avril 2012 à 10h20.....	19
LA TRIBUNE: Injonction: UdeS: sept des 11 étudiants se désistent - Publié le jeudi 26 avril 2012 à 06h33	20
LE DEVOIR: Grève étudiante - Un «kit d'injonction» sur mesure pour étudiants – Jeudi 26 avril 2012	20
Vos réactions (4)	20
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Cégep de Sherbrooke : La direction préoccupée - Publié le: mercredi 25 avril 2012, 19H49 Mise à jour: mercredi 25 avril 2012, 19H58	20
TVANOUVELLES: Manifestation contre la hausse des droits de scolarité: Deux manifestantes récidivent - Première publication mercredi 25 avril 2012 à 18h21.....	21
RADIO-CANADA / GATINEAU: La demande d'injonction pour la reprise des cours au Cégep de l'Outaouais sera entendue lundi – Mise à jour le mercredi 25 avril 2012 à 18 h 06 HAE	21
Réactions du cégep.....	22
Nouveau vote de grève à l'UQO.....	22
Les commentaires (2).....	22
LA TRIBUNE: Cégep: même si la grève est reconduite, l'injonction sera appliquée - Publié le mercredi 25 avril 2012 à 16h13	22
TVANOUVELLES: Retour en classe forcé au Cégep [de Sherbrooke]: La direction se dit préoccupée - Première publication mercredi 25 avril 2012 à 14h00 - Mise à jour : mercredi 25 avril 2012 à 20h13.....	22
LE DROIT: Grève étudiante au Cégep: l'injonction débattue lundi prochain - Publié le mercredi 25 avril 2012 à 10h07 Mis à jour le jeudi 26 avril 2012 à 09h54.....	22
LA VOIX DE L'EST: Manif en Outaouais : un granbyen dans la tourmente - Publié le mercredi 25 avril 2012 à 05h00	23
Deux blessés, plus de 150 arrestations	23

RADIO-CANADA / GATINEAU: Les discussions se poursuivent pour la reprise des cours à distance à l'UQO – Mise à jour le mardi 24 avril 2012 à 18 h 45 HAE	23
Inquiétudes des professeurs.....	24
Une demande d'injonction envers le cégep	24
Fin de la grève de la faim pour un étudiant	24
Les commentaires (2).....	24
TVANOUVELLES / JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Grève au cégep Saint-Laurent: Une autre injonction demandée - Première publication mardi 24 avril 2012 à 17h46 / Publié le: mardi 24 avril 2012, 19H49 Mise à jour: mardi 24 avril 2012, 20H04.....	24
Montrer 1 commentaire (Montréal)	25
RADIO-CANADA / ESTRIE: Les cégépiens de Sherbrooke réagissent à l'injonction exigeant la reprise des cours – Mise à jour le mardi 24 avril 2012 à 16 h 54 à HAE.....	25
Manifestation et vandalisme au palais de justice.....	25
Les commentaires (157).....	25
LA TRIBUNE: Outrage au tribunal: l'UdeS sommée de se présenter au palais de justice - Publié le mardi 24 avril 2012 à 15h17	25
RADIO-CANADA / GATINEAU: De nombreux étudiants de Gatineau arrêtés lors des manifestations font appel à l'aide juridique – Mise à jour le mardi 24 avril 2012 à 14 h 58 HAE.....	25
Les commentaires (5).....	26
RADIO-CANADA / ESTRIE: L'Université de Sherbrooke doit donner ses cours ordonne le juge Dumas – Mise à jour le mardi 24 avril 2012 à 13 h 11 HAE,	26
Autre demande d'injonction	26
Présence policière.....	26
Ailleurs en région.....	26
Les commentaires (10).....	27
TVANOUVELLES: Injonction accordée: Déception et tension au Cégep de Sherbrooke - Première publication mardi 24 avril 2012 à 11h08	27
JOURNALDEMONTREAL: [Cégep de] Sherbrooke: Injonction accordée - Publié le: mardi 24 avril 2012, 10H58	28
Afficher 34 commentaires (Montréal).....	28
TVANOUVELLES: Négociations avec les étudiants: Le Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu fermé pour deux jours - Première publication mardi 24 avril 2012 à 10h22	28
LA TRIBUNE: Cégep: levée de cours et assemblée générale jeudi - Publié le mardi 24 avril 2012 à 10h17	28
Malgré la trêve	29
TVANOUVELLES: Palais de justice de Sherbrooke: Injonction accordée au Cégep de Sherbrooke - Première publication mardi 24 avril 2012 à 09h23 - Mise à jour : mardi 24 avril 2012 à 16h35	29
Pas peur de la violence	29
LE DROIT: L'injonction à l'UQO renforcée - Publié le mardi 24 avril 2012 à 10h17 Mis à jour le mardi 24 avril 2012 à 10h18.....	29
Profes sous le choc	30
RADIO-CANADA / GATINEAU: Les cours reprennent mardi à l'UQO, mais pas sur le campus – Mise à jour le lundi 23 avril 2012 à 22 h 52 HAE	30
Les commentaires (41).....	30
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Université de Sherbrooke: Une reprise de cours qui rend mal à l'aise - Publié le: lundi 23 avril 2012, 19H35 Mise à jour: lundi 23 avril 2012, 19H51	30
Malaise	31
LE DROIT: L'injonction est reconduite à l'UQO - Publié le lundi 23 avril 2012 à 12h15 Mis à jour le lundi 23 avril 2012 à 17h02.....	31
LA TRIBUNE: L'UdeS doit respecter l'injonction, dit le juge Gaétan Dumas - Publié le lundi 23 avril 2012 à 12h08	31
Gain de cause	31
Forte majorité.....	31
LE QUOTIDIEN: UQAC: Injonction provisoire prolongée à l'UQAC - Publié le lundi 23 avril 2012 à 11h21	32
Semaine du 16 avril 2012.....	32
TVANOUVELLES: Université du Québec en Outaouais: Les profs veulent la levée des cours - Première publication dimanche 22 avril 2012 à 21h27	32
LAPRESSE.CA: Des professeurs de l'UQO veulent faire lever l'injonction - Publié le dimanche 22 avril 2012 à 16h11	32
LA PRESSE: Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu: les cours reprennent mardi - Publié le samedi 21 avril 2012 à 20h18.....	33
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: UQO: Les profs veulent la levée des cours à l'université de Gatineau - Publié le: dimanche 22 avril 2012, 17H14 Mise à jour: dimanche 22 avril 2012, 17H18	33
Afficher 5 de 6 commentaires (Montréal).....	33
Montrer 1 commentaire (Québec).....	33
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Les cours sont suspendus à l'UQO et à l'UdeS – Mise jour le samedi 21 avril 2012 à 7 h 33 HAE	33
LE SOLEIL: UQAR: <i>statu quo</i> maintenu - Publié le samedi 21 avril 2012 à 05h00	34
LE SOLEIL: Le prof de Laurent Proulx raconte la déchirante reprise de son cours - Publié le samedi 21 avril 2012 à 05h00.....	35
Feux de circulation	35
LE SOLEIL: Laurent Proulx bat en retraite - Publié le samedi 21 avril 2012 à 05h00 Mis à jour le samedi 21 avril 2012 à 15h23	35
LE DROIT: Toutes les parties dénoncent d'une même voix la judiciarisation du conflit: Appel à la discussion au Cégep de l'Outaouais - Publié le vendredi 20 avril 2012 à 23h37 Mis à jour le samedi 21 avril 2012 à 05h30	36
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Injonction contre l'Université Laval: Laurent Proulx règle à l'amiable - Publié le: vendredi 20 avril 2012, 22H24 Mise à jour: vendredi 20 avril 2012, 22H28.....	36
Morasse en cour	36
Afficher 16 commentaires (Québec)	37
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Mont-Laurier: Injonction provisoire accordée à une étudiante - Publié le: vendredi 20 avril 2012, 22H04 Mise à jour: vendredi 20 avril 2012, 22H10	37
Plus large portée.....	37
Montrer 1 commentaire (Québec).....	37
Montrer 1 commentaire (Montréal)	37

RADIO-CANADA / GATINEAU: Suite judiciaire aux arrestations - Jean Charest sera à Gatineau dimanche pour un rassemblement partisan – Mise à jour le vendredi 20 avril 2012 à 17 h 06 HAE.....	37
Vote reporté à l'UQO	37
Les commentaires (10).....	38
LE NOUVELLISTE: Les enseignants choqués par la judiciarisation de la grève étudiante - Publié le vendredi 20 avril 2012 à 07h35 Mis à jour le vendredi 20 avril 2012 à 07h53.....	38
LE DROIT: Les cours toujours suspendus à l'UQO - Publié le vendredi 20 avril 2012 à 15h10 Mis à jour le vendredi 20 avril 2012 à 22h37	39
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Des professeurs dénoncent la judiciarisation de la grève étudiante – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 23 h 08 HAE.....	39
Gestion « désastreuse » de la crise	39
Les cégeps invitent le gouvernement à négocier avec les étudiants	39
Résolution du Collège Montmorency.....	40
Les commentaires (77).....	40
RADIO-CANADA / GATINEAU: Plus de 150 arrestations à l'UQO lors d'une manifestation – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 22 h 25 HAE	40
Suspension des cours.....	40
Rappel des faits.....	41
Cégep de l'Outaouais	41
Voir déroulement de la journée dans la revue de presse Manifestations	41
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL / TVANOUVELLES: Grève étudiante: Un père compte tenter un recours collectif - Publié le: jeudi 19 avril 2012, 20H05 Mise à jour: jeudi 19 avril 2012, 20H21 / Première publication jeudi 19 avril 2012 à 21h35.....	41
Règlement global.....	42
Conscients des conséquences	42
Afficher 8 commentaires (Québec).....	42
Afficher 3 commentaires (Montréal)	42
RADIO-CANADA / ESTRIE: L'Université de Sherbrooke suspend ses cours pour la journée malgré l'injonction – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 15 h 21 HAE	42
Les commentaires (12).....	43
TVANOUVELLES: Sherbrooke: Grève étudiante: Levée des cours maintenue - Première publication jeudi 19 avril 2012 à 15h07 - Mise à jour : jeudi 19 avril 2012 à 18h58	43
Les profs craintifs.....	44
TVANOUVELLES / JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève étudiante: Climat de terreur pour les professeurs - Première publication jeudi 19 avril 2012 à 13h26 - Mise à jour : jeudi 19 avril 2012 à 20h03 / Publié le: jeudi 19 avril 2012, 17H15 Mise à jour: jeudi 19 avril 2012, 17H26.....	44
Manque de communication	44
Un traumatisme.....	44
UQO.....	44
Afficher 3 commentaires (Montréal)	44
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Gatineau: Plus de 150 arrestations - Publié le: jeudi 19 avril 2012, 13H12 Mise à jour: jeudi 19 avril 2012, 13H17.....	44
TVANOUVELLES: Manifestation à Gatineau: Plus de 150 arrestations à l'UQO - Première publication jeudi 19 avril 2012 à 12h34 - Mise à jour : jeudi 19 avril 2012 à 16h35.....	44
TVANOUVELLES: Courriel de menaces: Gabriel Nadeau-Dubois porte plainte à la police – jeudi Première publication 19 avril 2012 à 12h23 - Mise à jour : jeudi 19 avril 2012 à 16h44	45
Sécurité menacée	45
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Sherbrooke: Cours levés vendredi - Publié le: jeudi 19 avril 2012, 12H02 Mise à jour: jeudi 19 avril 2012, 21H07	45
Manifestation	45
Afficher 3 commentaires	45
TVANOUVELLES: Grève étudiante: Les cours sont annulés à l'Université Sherbrooke - Première publication jeudi 19 avril 2012 à 11h48... ..	45
RADIO-CANADA / ESTRIE: Les cours reprennent à l'Université de Sherbrooke – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 10 h 59 HAE	46
Les commentaires (5).....	46
RADIO-CANADA / GATINEAU: Une mise en demeure est déposée contre le Cégep de l'Outaouais pour exiger la reprise des cours – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 10 h 38 HAE	46
Session d'été annulée	46
LA TRIBUNE: UdeS: levée de cours jusqu'à lundi matin - Publié le jeudi 19 avril 2012 à 08h56 Mis à jour le lundi 23 avril 2012 à 10h18	46
Levée des cours	47
Au rendez-vous.....	47
À midi	47
TVANOUVELLES / JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Injonction à l'Université de Sherbrooke: «La démocratie est menacée» - Première publication mercredi 18 avril 2012 à 18h02 - Mise à jour : mercredi 18 avril 2012 à 21h02 / Publié le: mercredi 18 avril 2012, 20H01 Mise à jour: mercredi 18 avril 2012, 22H38	47
Manifestation devant le palais de justice.....	48
Afficher 2 commentaires (Québec).....	48
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève UQO: 160 personnes arrêtées: Des centaines de grillons lâchés dans les locaux de l'UQO - Publié le: mercredi 18 avril 2012, 14H18 Mise à jour: mercredi 18 avril 2012, 16H18	48
Afficher 5 de 137 commentaires (Montréal).....	48
Montrer 1 commentaire (Québec).....	48
TVANOUVELLES: Grève des étudiants à Gatineau: 160 arrestations près de l'UQO - Première publication mercredi 18 avril 2012 à 14h15 - Mise à jour : mercredi 18 avril 2012 à 20h18.....	48

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL / TVANOUVELLES: Manifestation contre les injonctions: Bâillonnés, ils marchent dans le centre-ville - Publié le: mercredi 18 avril 2012, 12H52 Mise à jour: mercredi 18 avril 2012, 13H02 / Première publication mercredi 18 avril 2012 à 14h54 - Mise à jour : mercredi 18 avril 2012 à 20h04	49
Afficher 4 de 63 commentaires (Montréal)	49
Montrer 1 commentaire (Québec)	49
RADIO-CANADA / ESTRIE: Une injonction forçant la reprise des cours à l'Université de Sherbrooke a été déposée - Mise à jour le mercredi 18 avril 2012 à 11 h 40 HAE	49
LE SOLEIL: Grève étudiante à l'UQAR: explosion de cas de détresse psychologique - Publié le mercredi 18 avril 2012 à 05h00 Mis à jour le mercredi 18 avril 2012 à 10h51	50
Accueil	50
LE DEVOIR: Injonction à l'UQO: un professeur est arrêté: Un enseignant et un étudiant ont aussi été expulsés - Mercredi 18 janvier 2012	250
Vos réactions	50
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Des avocats dénoncent la judiciarisation de la grève étudiante - Mise à jour le mardi 17 avril 2012 à 22 h 23 HAE	51
Un autre étudiant s'adresse aux tribunaux	51
Déclaration ministérielle pour condamner la violence	51
Pas de cours à Valleyfield et à Saint-Jean-sur-Richelieu	51
Les commentaires (288)	51
TVANOUVELLES: Saccage au bureau de la ministre : Le cégépien est libéré sous conditions - Première publication mardi 17 avril 2012 à 20h20	51
Saccage	52
Trahi par ses empreintes	52
«Bücher» chez son père	52
Son père fier	52
RADIO-CANADA / ESTRIE: Sherbrooke : l'étudiant arrêté dans une manifestation comparait - Mise à jour le mardi 17 avril 2012 à 19 h 33 HAE	52
Manifestation au conseil municipal	52
Les commentaires (1)	53
CYBERPRESSE: Le fils d'Hans Marotte: couper du bois au lieu de manifester - Publié le mardi 17 avril 2012 à 18h15	53
RADIO-CANADA / GATINEAU: Une mise en demeure est envoyée au syndicat des professeurs de l'UQO - Mise à jour le mardi 17 avril 2012 à 17 h 37 HAE	53
Les étudiants ont bloqué la rue	53
Une manifestation pacifique	54
Les commentaires (14)	54
LA TRIBUNE: Sherbrooke: Grève étudiante: demande d'injonction déposée - Publié le mardi 17 avril 2012 à 16h34	54
LE DEVOIR: Injonction à l'UQO: un professeur est arrêté et un étudiant expulsé - Mardi 17 avril 2012, 15h04	55
Vos réactions	55
TVANOUVELLES: Grève étudiante à l'Université du Québec à Rimouski: Retour en classe pour Marc-André Jourdain - Première publication Mardi 17 avril 2012 à 14h06	56
LE DROIT: Un professeur arrêté, une autre expulsée; des élèves interdits d'accès: Nouvelle journée tendue à l'UQO - Publié le mardi 17 avril 2012 à 08h26 Mis à jour le mercredi 18 avril 2012 à 11h00	56
LE SOLEIL: Grève étudiante: le verdict de la direction de l'UQAR attendu jeudi - Publié le mardi 17 avril 2012 à 05h00 Mis à jour le mardi 17 avril 2012 à 07h49	57
CYBERPRESSE: Grève étudiante: un militant de père en fils est accusé - Publié le mardi 17 avril 2012 à 06h52	57
Soutien	57
LE DROIT: Environ 200 étudiants «barricadés démocratiquement»: L'UQO assiégée pendant dix heures - Publié le mardi 17 avril 2012 à 05h30	57
Barricade « démocratique »	58
TVANOUVELLES: Saccage du bureau de Line Beauchamp: L'accusé a comparu - Première publication lundi 16 avril 2012 à 16h58	58
Une famille militante	58
Déjà devant la justice	58
CYBERPRESSE: Saccage au bureau de L. Beauchamp: un jeune accusé - Publié le lundi 16 avril 2012 à 15h33	58
Militant de père en fils	59
TVANOUVELLES: UQAR: Marc-André Jourdain reprend ses cours grâce à une injonction - Première publication lundi 16 avril 2012 à 13h52 - Mise à jour : lundi 16 avril 2012 à 17h04	59
RADIO-CANADA / GATINEAU: Retour en classe mouvementé à l'UQO - Mise à jour le lundi 16 avril 2012 à 7 h 20 HAE	59
Un appel au calme	60
Un geste d'ouverture de la ministre	60
Les commentaires (5)	60
Semaine du 09 avril 2012	60
CYBERPRESSE: EXCLUSIF: La FECQ en cour contre le cégep de Saint-Hyacinthe - Publié le lundi 16 avril 2012 à 06h56	60
CYBERPRESSE: Cégep de Rosemont: Une autre étudiante retourne en classe - Publié le samedi 14 avril 2012 à 05h00 Mis à jour le samedi 14 avril 2012 à 14h27	60
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Québec: L'étudiant Jean-François Morasse rentre en classe - Publié le: vendredi 13 avril 2012, 19H55 Mise à jour: vendredi 13 avril 2012, 20H01	61
Montrer 1 commentaire (Montréal)	61
Afficher 3 commentaires (Québec)	61
RADIO-CANADA / GATINEAU: Les cours à l'UQO doivent reprendre lundi selon le tribunal - Mise à jour le vendredi 13 avril 2012 à 18 h 22 HAE	61
Les commentaires (7)	62
TVANOUVELLES: Chicoutimi: L'injonction prolongée au 23 avril - Première publication vendredi 13 avril 2012 à 16h51	62

RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Injonction à Rimouski : pas de décision du juge avant lundi – Mise à jour le vendredi 13 avril 2012 à 16 h 41 HAE	63
Urgence ou non d'agir.....	63
Manifestation à Cap d'Espoir.....	63
Aux îles également.....	63
Un nouveau mouvement en appui.....	63
Les commentaires (2).....	63
TVANOUVELLES: Injonction en main: L'étudiant Jean-François Morasse rentre en classe - Première publication vendredi 13 avril 2012 à 13h44 - Mise à jour : vendredi 13 avril 2012 à 16h11	63
Une piste de solution ?	64
CYBERPRESSE: Manifestation étudiante: la demande d'injonction de l'UdeM est rejetée - Publié le vendredi 13 avril 2012 à 11h13 Mis à jour le vendredi 13 avril 2012 à 16h20.....	64
TVANOUVELLES: Injonction à l'Université de Montréal: La demande de l'établissement rejetée par le juge - Première publication vendredi 13 avril 2012 à 11h10 - Mise à jour : vendredi 13 avril 2012 à 15h35.....	65
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: UdeM: L'injonction ne sera pas modifiée - Publié le: vendredi 13 avril 2012, 10H22 Mise à jour: vendredi 13 avril 2012, 10H36	65
Afficher 35 commentaires (Montréal).....	65
CYBERPRESSE: Une pluie d'injonctions pour la reprise des cours - Publié le vendredi 13 avril 2012 à 07h12	65
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: L'Université de Montréal obtient une injonction contre les grévistes étudiants – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 23 h 45 HAE	66
L'injonction de Laurent Proulx est prolongée.....	66
Des étudiants de l'UQO saisissent les tribunaux	66
Les commentaires (265).....	67
RADIO-CANADA / QUÉBEC: Université Laval : un deuxième étudiant obtient gain de cause devant le tribunal – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 18 h 34 HAE	67
La CADEUL réagit	67
Les commentaires (8).....	67
RADIO-CANADA / GATINEAU: L'UQO prolonge la session d'hiver jusqu'au 4 mai – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 17 h 17 HAE	68
Dépôt d'une injonction	68
Les commentaires (6).....	68
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Injonction provisoire: Accès aux cours pour Proulx et Morasse - Publié le: jeudi 12 avril 2012, 16H52 Mise à jour: vendredi 13 avril 2012, 24H42	69
Afficher 7 commentaires (Montréal)	69
Afficher 6 commentaires (Québec).....	70
TVANOUVELLES: Grève étudiante: Deux autres injonctions émises - Première publication jeudi 12 avril 2012 à 15h17 - Mise à jour : jeudi 12 avril 2012 à 16h30	70
Le Conservatoire aussi	70
RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Grève étudiante : demande d'injonction reportée à vendredi matin à Rimouski – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 14 h 59 HAE	70
Les commentaires (1).....	70
VLE SOLEIL.COM: L'injonction en faveur de Laurent Proulx reconduite pour 10 jours - Publié le jeudi 12 avril 2012 à 13h36 Mis à jour le jeudi 12 avril 2012 à 23h26.....	71
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève étudiante: Deux autres injonctions émises - Publié le: jeudi 12 avril 2012, 12H58 Mise à jour: jeudi 12 avril 2012, 13H05.....	71
Afficher 33 commentaires (Montréal).....	71
TVANOUVELLES: Université Laval: Une injonction prolongée, une deuxième accordée - Première publication jeudi 12 avril 2012 à 11h37 - Mise à jour : jeudi 12 avril 2012 à 16h35	73
CYBERPRESSE: Grève étudiante: l'Université de Montréal obtient une injonction - Publié le jeudi 12 avril 2012 à 11h05 Mis à jour le jeudi 12 avril 2012 à 12h01	73
RADIO-CANADA / QUÉBEC: L'injonction de Laurent Proulx reconduite pour 10 jours – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 10 h 33 HAE	74
Autre demande d'injonction	74
Les commentaires (60).....	74
RADIO-CANADA / QUÉBEC: Université Laval : un autre étudiant réclame une injonction pour retourner en classe – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 5 h 52 HAE.....	74
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Grève étudiante INJONCTION: Inspiré par Laurent Proulx - Publié le: mercredi 11 avril 2012, 22H34 Mise à jour: mercredi 11 avril 2012, 22H44	74
Afficher 8 commentaires (Québec).....	75
TVANOUVELLES: Frais de scolarité: Occupations et recours légaux à Québec - Première publication mercredi 11 avril 2012 à 12h47.....	75
Recours légaux.....	75
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Collège d'Alma: Injonction reportée jusqu'à nouvel ordre - Publié le: mardi 10 avril 2012, 18H07 Mise à jour: mardi 10 avril 2012, 18H23	75
TVANOUVELLES: Grève au cégep d'Alma: Injonction reportée jusqu'à nouvel ordre - Première publication mardi 10 avril 2012 à 16h42 / Publié le: mardi 10 avril 2012, 18H07 Mise à jour: mardi 10 avril 2012, 18H23.....	76
D'une fin de grève à une grève de la faim.....	76
TVANOUVELLES: Justice et grève des étudiants: Le cours de Laurent Proulx annulé, puis, dispensé - Première publication mardi 10 avril 2012 à 16h37 - Mise à jour : mardi 10 avril 2012 à 18h30	76
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève étudiante: Le prof change d'idée - Publié le: mardi 10 avril 2012, 15H58 Mise à jour: mardi 10 avril 2012, 23H18.....	77
Afficher 23 commentaires (Montréal).....	77
Afficher 45 commentaires (Québec)	77
RADIO-CANADA / SAGUENAY-LAC-ST-JEAN: Collège d'Alma : l'injonction est levée – Mise à jour le mardi 10 avril 2012 à 10 h 52 HAE....	77
CYBERPRESSE: Grève: possible recours collectif pour un retour en classe - Publié le mardi 10 avril 2012 à 05h00 Mis à jour à 07h52	77

LE SOLEIL: Grève étudiante: Laurent Proulx seul en classe? - Publié le mardi 10 avril 2012 à 05h00 Mis à jour à 08h23	78
Semaine du 02 avril 2012.....	78
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Grève étudiante: Laurent Proulx culotté jusqu'aux oreilles [entrevue] - Publié le: dimanche 08 avril 2012, 18H21 Mise à jour: dimanche 08 avril 2012, 18H30	78
Afficher 11 commentaires (Québec)	79
Pas de commentaires (Montréal).....	79
LE SOLEIL: Laurent Proulx, le champion du libre accès - Publié le samedi 07 avril 2012 à 05h00 Mis à jour le samedi 07 avril 2012 à 08h10	79
RADIO-CANADA / GATINEAU: L'UQO ne répondra pas à la mise en demeure de certains étudiants - Mise à jour le vendredi 6 avril 2012 à 16 h 52 HAE	80
Les commentaires (4).....	80
LE QUOTIDIEN: L'accès aux locaux de l'UQAC est assuré - Publié le vendredi 06 avril 2012 à 08h35.....	81
RADIO-CANADA / GATINEAU: Des étudiants envoient une mise en demeure à l'UQO pour que les cours reprennent - Mise à jour le jeudi 5 avril 2012 à 17 h 40 HAE	81
Les commentaires (2).....	81
LEQUOTIDIEN: Tout pour perturber les cours; il ne manquait que la vermine - Publié le jeudi 05 avril 2012 à 11h43	82
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Une pluie d'injonctions - Publié le: mercredi 04 avril 2012, 21H41	82
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Grève étudiante : injonction garantissant l'accès et la circulation à l'UQAM - Mise à jour le mercredi 4 avril 2012 à 17 h 36 HAE	82
Le prix de la grève	83
Les commentaires (89).....	83
JOURNALDEMONTREAL: Grève étudiante: Les associations étudiantes ne bloqueront plus locaux de l'UQAM - Publié le: mercredi 04 avril 2012, 15H41 Mise à jour: mercredi 04 avril 2012, 16H02	83
Afficher 2 commentaires	84
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Éducation Grève: L'UQAM saisit les tribunaux - Publié le: mercredi 04 avril 2012, 12H03	84
Afficher 24 de 25 commentaires	84
TVANOUVELLES: Cégep d'Alma: La rentrée, prise deux - Première publication mercredi 4 avril 2012 à 09h23	85
LE QUOTIDIEN: Collège d'Alma: une vitre fracassée par les étudiants - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 08h41 Mis à jour le mercredi 04 avril 2012 à 16h30.....	86
LE QUOTIDIEN: Journée mouvementée au Collège - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 08h22	86
LE NOUVELLISTE: Demi-victoire pour un étudiant du Centre-du-Québec - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 08h04.....	87
CYBERPRESSE: Entente entre l'UQAM et ses étudiants en grève - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 08h01 Mis à jour le jeudi 05 avril 2012 à 07h01	87
RADIO-CANADA / QUÉBEC: Université Laval : Laurent Proulx obtient gain de cause et retourne en classe - Mise à jour le mercredi 4 avril 2012 à 6 h 33 HAE.....	88
Injonction accordée	88
Les commentaires (311).....	88
LESOLEIL.COM: Grève étudiante à l'UQAR: le recteur fixe le retour en classe au 16 avril - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 05h00 Mis à jour le mercredi 04 avril 2012 à 08h05	88
Mise en demeure.....	88
LESOLEIL: Étudiants en cour: un recours légitime, dit Line Beauchamp - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 05h00	88
LE DEVOIR: La grève se judiciaire: De nouvelles procédures d'injonctions ont été entamées - Mercredi 04 avril 2012.....	89
À retenir.....	89
Une fausse lettre de recteurs.....	89
Vos réactions	89
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Université Laval : un étudiant se voit accorder le droit de suivre son cours - Mise à jour le mardi 3 avril 2012 à 21 h 10 HAE	89
Les commentaires (425).....	90
LEDEVOIR.COM: Six questions légales à propos de la grève - Mardi 03 avril 2012, 18h26.....	90
Vos réactions	91
LESOLEIL.COM: La levée des piquets de grève respectée à l'Université Laval - Publié le mardi 03 avril 2012 à 17h28 Mis à jour le mardi 03 avril 2012 à 23h18.....	91
RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Grève étudiante : au tour du Cégep de Rimouski d'être mis en demeure - Mise à jour le mardi 3 avril 2012 à 14 h 14 HAE	91
Les commentaires (2).....	92
CYBERPRESSE: Un étudiant obtient une demi-victoire contre la grève - Publié le mardi 03 avril 2012 à 10h54 Mis à jour le mardi 03 avril 2012 à 18h49	92
RADIO-CANADA / SAGUENAY-LAC-ST-JEAN: Perturbation des cours au Collège d'Alma et manifestation - Mise à jour le mardi 3 avril 2012 à 15 h 55 HAE	93
Les commentaires (60).....	93
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: : Injonction accordée: Laurent Proulx gagne une manche - Publié le: mardi 03 avril 2012, 15H54 Mise à jour: mercredi 04 avril 2012, 6H13	95
«Ce qu'ils ont dit...»	96
Afficher 75 commentaires.....	96
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Évacuation: Faux appel à la bombe au Collège d'Alma - Publié le: mardi 03 avril 2012, 11H47 Mise à jour: mardi 03 avril 2012, 12H03	99
Afficher 7 commentaires	99
LESOLEIL.COM: Un juge ordonne la levée des piquets de grève pour un cours d'anthropologie - Publié le mardi 03 avril 2012 à 10h49 Mis à jour le mercredi 04 avril 2012 à 07h41.....	99
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Grève étudiante: Injonction provisoire à l'UL - Publié le: mardi 03 avril 2012, 10H40 Mise à jour: mardi 03 avril 2012, 12H38	100
Afficher 20 de 21 commentaires	100
TVANOUVELLES: Université Laval: Injonction accordée par le juge Première publication mardi 3 avril 2012 à 10h37.....	101

LESOLEIL.COM: Un juge doute de la légalité de la grève étudiante - Publié le mardi 03 avril 2012 à 05h00 Mis à jour le mardi 03 avril 2012 à 08h52	101
TVANOUVELLES: Confusion et dérangement à Alma: Un appel à la bombe force l'évacuation du cégep - Première publication Mardi 3 avril 2012 à 07h00 - Mise à jour : Mardi 3 avril 2012 à 19h19	101
RADIO-CANADA /QUÉBEC: Piquets de grève : une décision attendue mardi – Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 23 h 35 HAE	102
Les commentaires (36).....	102
LE SOLEIL.COM: Grève: un étudiant en cour contre l'Université Laval - Publié le lundi 02 avril 2012 à 14h14 Mis à jour le lundi 02 avril 2012 à 23h47	104
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Éducation: Des étudiants font du Grabuge au Collège d'Alma - Publié le: lundi 02 avril 2012, 23H20 Mise à jour: lundi 02 avril 2012, 23H25.....	104
RADIO-CANADA / MAURICIE: Contestation étudiante : une décision sur les piquets de grève attendue mardi – Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 17 h 12 HAE	105
Les commentaires (1).....	105
RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Grève étudiante : un étudiant met en demeure l'UQAR de reprendre les cours – Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 16 h 50 HAE	105
Les commentaires (2).....	106
RADIO-CANADA / SAGUENAY-LAC-ST-JEAN: Collège d'Alma : la reprise des cours est reportée – Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 15 h 28 HAE	106
Les commentaires (11).....	107
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Éducation: Grabuge au Collège d'Alma - Publié le: lundi 02 avril 2012, 12H59 Mise à jour: lundi 02 avril 2012, 13H03	108
TVANOUVELLES: Demande d'injonction contre l'Université Laval: La décision attendue demain - Première publication lundi 2 avril 2012 à 12h23 - Mise à jour : lundi 2 avril 2012 à 16h12	108
TVANOUVELLES / JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Collège d'Alma: Des étudiants en colère saccagent l'établissement - Première publication lundi 2 avril 2012 à 10h04 - Mise à jour : lundi 2 avril 2012 à 12h25 / Publié le: lundi 02 avril 2012, 12H56 Mise à jour: lundi 02 avril 2012, 13H10.....	108
LE SOLEIL / CYBERPRESSE: Grève: un étudiant contre l'Université Laval en cour - Publié le lundi 02 avril 2012 à 05h00 Mis à jour le lundi 02 avril 2012 à 08h49 / Publié le lundi 02 avril 2012 à 13h16 Mis à jour le mardi 03 avril 2012 à 15h35.....	109
TVANOUVELLES: Demande d'injonction contre l'Université Laval: La décision attendue demain - Première publication lundi 2 avril 2012 à 12h23	110
RADIO-CANADA / MAURICIE: Grève contre les droits de scolarité : un étudiant du Centre-du-Québec tente d'obtenir une injonction – Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 11 h 12 HAE	110
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL / TVANOUVELLES: Injonction à l'UL: La FECQ souhaite un débat politique - Publié le: lundi 02 avril 2012, 8H46 Mise à jour: lundi 02 avril 2012, 8H55 / Première publication lundi 2 avril 2012 à 15h19	110
Afficher 11 commentaires (Québec)	111
Afficher 11 commentaires (Montréal).....	111
Semaine du 26 mars 2012.....	112
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Grève étudiante : la FECQ dénonce la judiciarisation du conflit – Mise à jour le samedi 31 mars 2012 à 13 h 08 HAE	112
RADIO-CANADA / SAGUENAY-LAC-ST-JEAN: Cégep d'Alma: un juge ordonne la reprise des cours – Mise à jour le samedi 31 mars 2012 à 11 h 27 HAE	112
Les commentaires (151).....	113
LE DEVOIR: Grève étudiante - L'impasse devra se dénouer au retour de Pâques: Une injonction force le retour en classe des étudiants du cégep d'Alma – samedi 31 mars 2012.....	117
Injonction	118
Bulles de savon et grève de la faim.....	118
Vos réactions.....	118
CYBERPRESSE: La grève étudiante devant les tribunaux - Publié le vendredi 30 mars 2012 à 10h14 Mis à jour le samedi 31 mars 2012 à 09h45	121
Première sortie des syndicats	121
Trois accusées.....	121
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Requête en injonction: Retour en classe pour les étudiants du Collège d'Alma - Publié le: vendredi 30 mars 2012, 23H44 Mise à jour: vendredi 30 mars 2012, 23H49	121
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Requête en injonction: L'étudiant débouté - Publié le: vendredi 30 mars 2012, 21H21 Mise à jour: vendredi 30 mars 2012, 21H27	122
TVANOUVELLES / JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL: Un étudiant revendique son droit d'étudier - Le juge rejette la requête - Première publication vendredi 30 mars 2012 à 09h53 / Publié le: vendredi 30 mars 2012, 9H47.....	122
TVANOUVELLES: Injonction provisoire: Un étudiant revendique son droit d'étudier - Première publication jeudi 29 mars 2012 à 12h26 - Mise à jour : jeudi 29 mars 2012 à 17h04	123
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUÉBEC: Éducation Grève: Un universitaire revendique son droit d'étudier - Publié le: jeudi 29 mars 2012, 12H21 Mise à jour: jeudi 29 mars 2012, 12H56.....	123
CYBERPRESSE: Un étudiant en cour contre les grévistes - Publié le jeudi 29 mars 2012 à 12h14 Mis à jour le jeudi 29 mars 2012 à 15h53	123

RADIO-CANADA / GATINEAU: Des étudiants de l'UQO songent à intenter un recours collectif – Mise à jour le dimanche 29 avril 2012 à 18 h 23 HAE



© Lorian Bélanger

Des étudiants contre la hausse des droits de scolarité bloquent l'accès à l'UQO. (archives)

Des étudiants en faveur de la grève étudiante ont envoyé une mise en demeure à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) afin que l'établissement respecte le vote démocratique tenu lors de l'assemblée générale spéciale, jeudi dernier.

Ces étudiants indiquent que l'Université s'apprête à les pénaliser s'ils ne remettent pas leurs travaux et examens. Selon eux, l'injonction pourrait leur valoir un échec scolaire. Ils ajoutent que « les instances décisionnelles se servent de l'injonction pour faire avancer le calendrier universitaire ».

La Cour supérieure du Québec a prolongé, jusqu'au 4 mai, l'injonction qui oblige l'UQO à offrir les cours à distance. Les examens doivent aussi être donnés électroniquement.

Les étudiants ont voté à 61 %, jeudi soir, en faveur de la grève générale illimitée, reconduite « dans un délai de 6 jours ouvrables suite à l'ouverture de négociations du gouvernement et des associations étudiantes nationales ».

Dans la mise en demeure envoyée au nom de plusieurs étudiants, l'avocat Bruno Grenier écrit que ses clients étudient la possibilité d'intenter un recours collectif contre l'UQO si l'établissement les pénalise en raison de la grève. Ils veulent faire respecter leurs droits reconnus par la Charte canadienne des droits et libertés.

Extrait de la mise en demeure : *Si vous décidez d'ignorer cette mise en demeure, nos clients se verront dans l'obligation d'obtenir réparation pour les membres en grève de l'AGE-UQO et ce, par l'entremise d'un recours collectif qui pourra être dirigé contre toutes personnes qui ne respectent pas leurs droits.*

Les étudiants ajoutent que l'injonction et la reprise des cours leur causent un préjudice irréparable. Ils veulent conserver leur droit constitutionnel de manifester.

Il s'agit de la première mise en demeure qui conteste les injonctions accordées à des étudiants au Québec.

En complément



Vidéo - Daniel Bouchard s'est entretenu avec l'avocat d'étudiants de l'UQO, Me Bruno Grenier

Les commentaires (17)

Envoyé par [Joski686 Jonathan](#) de Québec, 30 avril 2012 à 15 h 22 HAE

Personnellement j'ai de la difficulté à voir comment ils pourraient réussir. La cour a été excessivement claire sur le fait que le mouvement n'est pas une grève mais bien un boycott. De plus, l'injonction ne les empêche, d'aucunes façons de manifester, elle permet seulement aux étudiants d'avoir accès aux services qu'ils ont payé. L'UQO a même inscrit dans ses modalités une possibilité qui avantage grandement les étudiants en boycott. Elle offre aux étudiant la possibilité d'avoir un incomplet temporaire s'il décide de ne pas remettre leur projets ou examens. Ils ont donc 1 an pour reprendre leur cours sans avoir à payer aucun frais supplémentaire et sans voir leur moyenne ou leur relevé être affecté. Bref, je leur souhaite bonne chance mais j'ai beaucoup de difficulté à imaginer comment un juge pourrait accepter cela.

Envoyé par [I231152 I231152](#) de Québec, 30 avril 2012 à 17 h 54 HAE en réponse à [Joski686 Jonathan de Québec](#)

Juste parce que certains juges répondent à une question non posée (ultra petita) avec leurs avis personnels ne veut pas dire que c'est ainsi. Les juges ne peuvent défaire des centaines d'années d'histoire avec de simples injonctions provisoires décidées en quelques heures! Pensez-vous vraiment que parce que certaines personnes disent que c'est un boycott qu'ils ont raison? Sortez un peu de vos cadres de réflexion habituels : que faites-vous de la « grève de la faim », de la « grève sociale », de la « grève de l'impôt », de la « grève des femmes »? Faudrait-il modifier la langue française et une pratique centenaire parce que certains juges activistes le désirent, basés sur quelques heures d'audience? Même la grève du travail existait bien avant qu'elle ne soit encadrée par la loi (encadrée au Québec surtout pour l'interdire!) - pourquoi ne pas parler de boycott de son employeur pendant que vous y

êtes? Vous vous faites mener en bateau... si facilement.

Envoyé par [Fred Martin](#) de La Pêche, 29 avril 2012 à 22 h 44 HAE

De sacrés farceurs, assumez les conséquences de vos décisions!

Radio-Canada annoncent que ces étudiants font la une des médias internationaux, qu'ils envoient leurs journalistes ici, ils comprendront rapidement que nous avons des bébés gâtés.

Hélas, on ne fait les manchettes pour un prix Nobel, au contraire.....

Au moins dans la région de l'Outaouais, les jeunes ont le choix, ils peuvent dès aujourd'hui s'inscrire à la Cité collégiale, le collège Algonquin, l'université d'Ottawa ou l'université Carleton. Ceux qui ont à coeur leur avenir voudront certainement étudier dans un milieu plus stable et autrement plus sérieux.

Fred Martin

Envoyé par [Mon PointDeVue](#) de Ottawa, 30 avril 2012 à 07 h 41 HAE en réponse à [Fred Martin de La Pêche](#)

Entièrement d'accord. Les gens du Québec en généralément marre de ces enfants-roi bébé-gâtés manipulés en grande partie par des simili-syndicats. Les étudiants qui ne sont pas en grève devraient plutôt poursuivre les 'associations étudiantes' pour tous les problèmes qu'ils ont causés.

Envoyé par [FTFTT Florence](#) de Ontario, 29 avril 2012 à 22 h 01 HAE

Ne lâchez pas! Il faut que la démocratie prévale sur la tyrannie d'une poignée de personnes. Ne perdez pas de vue que vous vous battez pour une meilleure société. Vous serez fiers d'en avoir mis les premières pierres à la fondation.

Envoyé par [Marc Dupuis](#) de Ottawa, 30 avril 2012 à 00 h 25 HAE en réponse à [FTFTT Florence de Ontario](#)

Ben oui, se battent pour une société meilleure, ce qui est la même raison qu'ils ont choisi d'aller à l'université, par altruisme!! Nos trois lea-

ders syndicaux, pardon, je veux dire étudiants, sont tous passés par les écoles privées. On les a pas entendu parler beaucoup de l'accessibilité à ces écoles pour tous!! Justement, parlons-en de la démocratie, il y a 170,00 étudiants en grève et 225,00 qui ne le sont pas, alors qu'est-ce qu'il y a de démocratique à empêcher cette majorité d'aller à l'école et la majorité de la population à être pour le dégel?

Envoyé par [Juliette Gagné](#) de Hull, 29 avril 2012 à 18 h 45 HAE

Si les grévistes sont pénalisés, mais obtiennent un moratoire sur la hausse ou mieux, un gel, la hausse s'appliquera-t-il uniquement aux carrés verts?

Envoyé par [Danyck Briere](#) de Saint-Basile, 29 avril 2012 à 18 h 02 HAE

J'esp' re que ces jeunes vont intenter une injonction contre l'université, car si le juge refuse leur demande, c'est vraiment le début de la fin pour le mouvement au niveau légal.

Comme il y en a qui dise, le vent tourne, mais tourne encore plus en la faveur de la hausse, je ne sais trop comme ils peuvent voir ça autrement. Même les gens de mon entourage qui était en faveur des étudiants, viennent de finalement voir la lumière et on compris que ce sont eux qui ne sont pas prêt à négocier et ils viennent de perdre leur appui.

Il était temps après 11 semaines de débat houleux!

Envoyé par [Serge Cloutier](#) de Québec, 29 avril 2012 à 17 h 56 HAE

C'est pas eux qui se plaignaient de la judiciarisation du conflit étudiant?

Tu veux boycotter tes cours, libre à toi, mais assume les conséquences. C'est comme ça que ça se passe dans la vie!

Envoyé par [Denis Cliche](#) de Terrebonne, 29 avril 2012 à 17 h 32 HAE

C'est une drôle de nouvelle...

Ils "songent"... combien de personnes en ce moment "songent"...



Envoyé par [Denis Bouchard](#) de Québec, 29 avril 2012 à 17 h 25 HAE
C'est vraiment sérieux cette mise en demeure? On reconnaît bien nos enfants-rois à qui tout est dû! Tous doivent s'aligner sur leurs droits (?!?). Évidemment, ils n'ont pas de responsabilités... On se prépare une belle relève.

Envoyé par [Théo Tadros](#) de Montréal, 29 avril 2012 à 18 h 04 HAE en réponse à [Denis Bouchard de Québec](#)

Évidemment vous n'avez pas fait ce commentaire lorsque que les injonctions pleuvaient. J'imagine que les enfants roi c'est uniquement ceux qui ne sont pas de votre avis.

Envoyé par [Stephane Grenier](#) de Montreal, 29 avril 2012 à 17 h 12 HAE

Le vent tourne.

Envoyé par [Martin Lafrenière](#) de Gatineau, 29 avril 2012 à 17 h 11 HAE

Les étudiants ajoutent que l'injonction et la reprise des cours leur causent un préjudice irréparable. Ils veulent conserver leur droit constitutionnel de manifester... C'est encore plus drôle que la joke sur le plan nord de Jean Charest cette affaire là!

Envoyé par [Isabelle Caron](#) de Montréal, 29 avril 2012 à 17 h 05 HAE

Je ne comprends pas. Leur droit de manifester n'est nullement entravé.

Envoyé par [Stephane Grenier](#) de Montreal, 29 avril 2012 à 17 h 26 HAE en réponse à [Isabelle Caron de Montréal](#)

Regardez ce vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=BFfk3JQBtdM>

Vous allez comprendre qui les entravent.

Indice : Ils sont habillés en vert, on des casques et des matraques.

Envoyé par [Marcel Vaive](#) de La Pêche, 29 avril 2012 à 18 h 00 HAE en réponse à [Isabelle Caron de Montréal](#)

"afin que l'établissement respecte le vote démocratique tenu lors de l'assemblée générale spéciale, jeudi dernier."...ce n'est pas le droit de manifester qui est en cause, mais de respecter le choix de la majorité de ne pas tenir de cours....

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Gatineau : Un étudiant gréviste met l'UQO en demeure - Publié le: dimanche 29 avril 2012, 11H09 | Mise à jour: dimanche 29 avril 2012, 11H17



Errol McGihon / Archives / Agence QMI

Agence QMI

GATINEAU – Des étudiants en grève de l'Université du Québec en Outaouais envisagent de s'adresser aux tribunaux afin d'éviter d'être pénalisés pour les travaux qu'ils ne remettent pas et les examens auxquels ils n'assistent pas durant le conflit.

Vendredi, l'injonction ordonnant la reprise des cours à l'UQO, malgré le vote de grève des étudiants, a été reconduite jusqu'au 4 mai.

À la suite de cette décision, un étudiant de l'UQO, Shawn Goodman, a fait parvenir une mise en demeure à l'institution scolaire, à son conseil d'administration, aux syndicats des professeurs et chargés de cours, ainsi qu'à la commission et à la sous-commission des études.

L'avocat Bruno Grenier a indiqué que M. Goodman et d'autres étudiants en grève de l'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO) lui

ont demandé d'étudier la possibilité d'entreprendre un recours collectif. Ils veulent faire valoir leurs droits reconnus par la Charte des droits et libertés, la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants et la Loi sur les compagnies.

Ces étudiants craignent d'être pénalisés en raison de leur participation à la grève à la suite de l'injonction. «Nous sommes d'avis que les étudiants membres de l'AGE-UQO sont liés par le vote de grève de leur association accréditée et que les gestes qu'ils posent afin de donner suite à ce vote sont protégés par la loi et les chartes», a expliqué Me Grenier.

Il a ajouté qu'un étudiant en grève ne peut pas être pénalisé pour tout travail qu'il ne remet pas ou tout examen auquel il ne se présente pas durant la grève. «Le droit potentiel de certains étudiants à recevoir leurs cours en temps de grève n'implique pas le pouvoir de pénaliser les étudiants qui suivent une grève qui a été légalement votée par leur association accréditée», a-t-il affirmé dans cette mise en demeure qu'il décrit comme un «avertissement».

Selon l'avocat, chaque membre du conseil d'administration ou des commissions des études qui contreviendrait aux droits d'association et de non-discrimination des étudiants en grève pourrait également en être tenu personnellement responsable.

Afficher 2 commentaires (Montréal)

• Guillaume1234

Ils ne demandent pas les bénéfices justement, ils demandent de ne pas être pénalisés. C'est bien différent. Demander des bénéfices dans une situation comme celle-ci serait de demander à recevoir des notes quand même malgré la grève, ce qui n'est évidemment pas le cas...

• Ricardo1999

Celle-là est bien bonne. Lorsqu'un travailleur est en grève, il ne reçoit pas de salaire parce qu'il ne travaille pas, n'est-ce pas? Dans ce cas, lorsqu'un étudiant est en « grève », il est normal qu'il ne reçoive pas les bénéfices qu'il recevrait normalement s'il était allé à ses cours et s'il avait fait ses travaux et ses examens. Cela va s'en dire. On peut pas avoir les deux.

TVANouvelles: Université du Québec en Outaouais: Mise en demeure d'un gréviste - Première publication dimanche 29 avril 2012 à 10h22

TVA Nouvelles

Des étudiants en grève de l'Université du Québec en Outaouais envisagent de s'adresser aux tribunaux afin d'éviter d'être pénalisés pour les travaux qu'ils ne remettent pas et les examens auxquels ils n'assistent pas durant le conflit.

Vendredi, l'injonction ordonnant la reprise des cours à l'UQO, malgré le vote de grève des étudiants, a été reconduite jusqu'au 4 mai.

À la suite de cette décision, un étudiant de l'UQO, Shawn Goodman, a fait parvenir une mise en demeure à l'institution scolaire, à son conseil d'administration, aux syndicats des professeurs et chargés de cours, ainsi que la commission et la sous-commission des études.

L'avocat, Bruno Grenier, signale que M. Goodman et d'autres étudiants en grève de l'Associa-

tion générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO) lui ont demandé d'étudier la possibilité d'entreprendre un recours collectif. Ils veulent faire valoir leurs droits reconnus par la Charte des droits et libertés, la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants et la Loi sur les compagnies.

Ces étudiants craignent d'être pénalisés en raison de leur participation à la grève à la suite de l'injonction. «Nous sommes d'avis que les étudiants membres de l'AGE-UQO sont liés par le vote de grève de leur association accréditée et que les gestes qu'ils posent afin de donner suite à ce vote sont protégés par la loi et les chartes», explique l'avocat.

Il ajoute qu'un étudiant en grève ne peut pas être pénalisé pour tout travail qu'il ne remet pas

ou tout examen auquel il ne se présente pas durant la grève. «Le droit potentiel de certains étudiants à recevoir leurs cours en temps de grève, n'implique pas le pouvoir de pénaliser les étudiants qui suivent une grève qui a été légalement votée par leur association accréditée», poursuit-il dans cette mise en demeure qu'il décrit comme un «avertissement».

Selon Me Grenier, chaque membre du conseil d'administration ou des commissions des études qui contreviendrait aux droits d'association et de non-discrimination des étudiants en grève pourrait également en être tenu personnellement responsable.

LE SOLEIL: Des étudiants en grève songent à un recours collectif - Publié le dimanche 29 avril 2012 à 05h00





Le Droit, Martin Roy
Les étudiants en grève de l'Université du Québec en Outaouais veulent faire appel aux tribunaux pour éviter des pénalités en lien avec leur absence des bancs d'école depuis un mois.

Ian Bussièrès, Le Soleil

(Québec) Après que quelques étudiants opposés à la grève aient demandé et obtenu des injonctions afin de pouvoir assister à leurs cours malgré le débrayage, c'est maintenant au tour d'étudiants en grève de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) d'envisager de faire appel aux tribunaux afin d'éviter d'être pénalisés pour les travaux qu'ils ne remettent pas et les examens auxquels ils n'assistent pas durant le conflit.

Vendredi, l'injonction ordonnant la reprise des cours à l'UQO malgré le vote de grève des étudiants a été reconduite jusqu'au 4 mai. À la suite de cette décision, un étudiant de l'UQO, Shawn Goodman, a fait parvenir une mise en demeure à l'institution scolaire, son conseil d'administration, les syndicats des professeurs et des chargés de cours ainsi que la commission et la sous-commission des études par le biais de l'avocat Bruno Grenier, du cabinet montréalais Grenier Verbauwhede.

Me Grenier signale que M. Goodman et d'autres étudiants en grève de l'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO) lui ont demandé d'étudier la possibilité d'entreprendre un recours collectif pour faire valoir leurs droits reconnus par la Charte des droits et libertés, la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants et la Loi sur les compagnies.

Concrètement, ces étudiants craignent d'être pénalisés en raison de leur participation à la grève à la suite de l'injonction reconduite vendredi. «Nous sommes d'avis que les étudiants membres de l'AGE-UQO sont liés par le vote de grève de leur association accréditée et que les gestes qu'ils posent afin de donner suite à ce vote sont protégés par la loi et les chartes», indique l'avocat.

Pour cette raison, il ajoute qu'un membre en grève de l'AGE-UQO ne peut être pénalisé de quelque manière que ce soit par l'Université, les professeurs ou les chargés de cours pour tout travail qu'il ne remet pas ou tout examen auquel il ne se présente pas durant la grève.

L'avocat insiste sur le fait qu'aucune pénalité ne peut être imposée aux étudiants grévistes même si certaines activités universitaires sont reprises sous l'effet d'une injonction. «Le droit potentiel de certains étudiants à recevoir leurs cours en temps de grève n'implique pas le pouvoir de pénaliser les étudiants qui suivent une grève qui a été légalement votée par leur association accréditée», poursuit-il dans cette mise en demeure qu'il décrit comme un «avertissement».

Poursuites possibles

«Sachez que nos clients nous ont mandatés de poursuivre toute personne qui les pénalise en raison de leur participation à cette grève, et qu'ils demanderont à représenter toute personne qui serait ainsi pénalisée», signale Me Grenier.

Il explique également que tant l'UQO que les professeurs et chargés de cours devront s'entendre après la grève avec AGE-UQO pour un protocole de retour en classe, de reprise de travaux et d'examens et qu'il pourrait arriver que certains cours déjà donnés doivent être repris. «Mais cela est une conséquence des obligations légales de l'Université, des professeurs et chargés de cours envers les étudiants en grève.»

Selon le point de vue de Me Grenier, chaque membre du conseil d'administration ou des commissions des études qui contreviendrait aux droits d'association et de non discrimination des étudiants en grève pourrait également en être tenu personnellement responsable.

LA PRESSE: Recours collectifs pour le respect de la grève - Publié le samedi 28 avril 2012 à 16h52



Simon Séguin-Bertrand, LeDroit
 Philippe Teisceira-Lessard, La Presse
Un étudiant de l'Université du Québec en Outaouais.

Après une pluie d'injonction pour la reprise des cours, les juges du Québec pourraient bien se retrouver avec un autre type de demande: des recours collectifs pour le respect de la grève étudiante.

La Presse a appris qu'un groupe d'étudiants en grève de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) ont mis en demeure leur institution. Ils refusent d'être pénalisés pour avoir manqué des cours et lancent un avertissement clair: un recours collectif sera déposé si la direction refuse de respecter leur grève.

«Un membre en grève de [l'association étudiante de l'UQO] ne peut être pénalisé de quelque manière que ce soit par l'Université, les professeurs ou les chargés de cours pour tout travail qu'il ne remet pas ou tout examen auquel il ne se présente pas durant la grève», argue l'avocat des étudiants dans sa mise en demeure, Me Bruno Grenier.

La situation est houleuse à l'UQO depuis deux semaines. L'université a été le théâtre d'affrontements violents la semaine dernière, alors qu'elle tentait de reprendre ses activités. Cent cinquante et une personnes y ont été arrêtées en une seule journée.

L'université est visée par une injonction ordonnant la reprise des cours. Devant le bras-camarade de la semaine dernière, l'université a demandé à plusieurs professeurs de se tourner vers Internet pour reprendre leurs activités.

«Tant que durera la grève, vous ne pourrez pénaliser un étudiant en grève et cela même si vous reprenez certaines activités universitaires sous l'effet d'une injonction», soutient l'avocat.

LE DROIT: Rencontre avec le recteur Jean Vaillancourt: «La semaine la plus sombre» de l'UQO - Publié le samedi 28 avril 2012 à 09h30



Simon Séguin-Bertrand, LeDroit

Le recteur Jean Vaillancourt est catégorique: il referait «exactement la même chose» s'il devait revivre la tumultueuse semaine du 16 avril.

Denis Gratton, Le Droit

La semaine du 16 au 20 avril ne sera pas prête d'être oubliée. L'Université du Québec en Outaouais (UQO) a été le théâtre d'une série de manifestations contre la hausse des droits de scolarité au Québec. Bilan: des étudiants barricadés à l'intérieur des murs de l'institution; des affrontements entre les manifestants et les escouades anti-émeutes de la police de Gatineau et de la Sûreté du Québec, qui ont mené à plus de 200 arrestations; et des étudiants ont été blessés par des coups de matraque et d'autres aspergés de gaz poivre.

Le recteur de l'UQO, Jean Vaillancourt, que j'ai rencontré quelques heures avant la rupture des négociations entre Québec et les associations étudiantes mercredi, résume ces journées tumultueuses comme ceci: «La semaine du 16 avril à l'UQO aura été la plus sombre dans l'histoire de l'université.»

Une crise majeure

Plusieurs ont blâmé la direction de l'UQO pour ce gâchis. Des professeurs de cette université ont même réclamé publiquement la démission du recteur.

Si c'était à refaire, est-ce que le recteur Vaillancourt changerait quelque chose à la façon qu'il a géré cette crise majeure?

«Je ferais exactement la même chose, répond-il sans hésiter. Je consultais mon équipe et j'avais des informations privilégiées de toutes les parties en prenant mes décisions. Je pense que j'étais bien éclairé par mes sources d'information. Lorsqu'on voit de l'extérieur une crise se dérouler, c'est normal d'être critique. Mais je pense qu'avec le temps, et j'espère que ce sera rapidement, l'UQO va reprendre sa vie normale.

Mais après tout ce qui s'est passé, M. Vaillancourt, et tout ce qui s'est dit et qui se dit encore, comment pouvez-vous rétablir un milieu propice à l'enseignement? Craignez-vous que certains ponts soient brisés à tout jamais?

Il y a peut-être des individus qui pourraient se sentir blessés au-delà de toute réparation possible. Mais je tends la main à tous. Ma volonté c'est qu'on puisse à nouveau refaire les liens dans la famille. Parce que l'UQO est une petite famille. Et comme dans toutes les familles, il y a parfois des passages difficiles. On a eu un passage particulièrement difficile la semaine passée, mais toutes les familles ont eu ce type de difficulté et on est capable de rebâtir les liens.

En vous obligeant par une injonction d'offrir les cours, la semaine dernière, malgré la situation tendue, croyez-vous que la cour vous a un peu placé entre l'arbre et l'écorce?

Absolument. C'était une situation extrêmement pénible. Nous avons un mandat de notre conseil d'administration, avec lequel les profs, les chargés de cours et les étudiants étaient d'accord, de respecter le boycott jusqu'au 20 avril. Et là, on était obligé de prendre des démarches qui, manifestement, ont échoué. On a tenté de faire lever l'injonction mais on n'a pas réussi. On a ensuite tenté de respecter l'injonction, mais les choses ont graduellement dégénéré. J'ai eu à prendre des décisions qui sont personnellement et extrêmement difficiles à prendre pour un chef d'un établissement universitaire.

Par exemple?

Le lundi (le 16 avril), il a fallu que je sollicite la présence policière à l'extérieur de l'édifice. C'était une situation extrêmement douloureuse pour tout le monde. L'édifice était entièrement barricadé de l'intérieur (par les manifestants), les gens ne pouvaient ni entrer, ni sortir. Et je recevais des informations qu'il y avait des mineurs à l'intérieur. Il y avait même un poupon de trois ou quatre mois à l'intérieur. Certaines personnes, dont des mineurs, voulaient sortir parce qu'ils étaient inquiets pour leur sécurité, mais ils ne pouvaient pas à cause des barricades. On se retrouvait donc dans une situation où des gens se sentaient pris en otage. Alors c'est à ce moment-là que, pour la première fois, j'ai fait venir la police à l'extérieur. Tout s'est terminé paisiblement. Personne n'a été arrêté lundi. Mais les démarches sont devenues plus agressives mardi, mercredi et jeudi, avec les résultats qu'on a connus. Mais dans tout ce processus, notre première préoccupation était la sécurité des gens. On a essayé à chaque fois de ne pas faire appel aux policiers. Mais mardi, mercredi et jeudi, nous

n'avons pas eu le choix pour assurer la sécurité des gens.»

Le rôle de la police

«Qu'avez-vous pensé du travail des policiers?

Le service policier, selon moi, a très bien rempli son travail dans un contexte où il y avait une escalade de la situation au fil des jours, et où on se retrouvait dans un quartier résidentiel. Le quartier ici entre les campus Taché et Brault est un quartier peuplé de jeunes familles. Les enfants jouent dans la rue. Et là, on avait des gens qui arrivaient de l'extérieur de la région par centaines et qui se trimbalaien dans ce quartier entre nos deux bâtiments. Le lieu de rassemblement des manifestants était le parc Moussette. Et en se rendant au campus Taché, ils devaient passer sur le terrain d'une garderie. Puis à l'autre bout du quartier, ils passaient devant une école primaire. Nous étions très préoccupés pour les enfants. Et selon moi, la présence d'enfants dans le quartier situait la crise à Gatineau au-delà de celle qu'on a vue à Montréal. (Il parle des manifestations de la semaine dernière à Montréal et non des manifestations violentes de mercredi, après la rupture des négociations.)

Mais certains diront, M. Vaillancourt, que ce sont les policiers qui ont provoqué les étudiants et que ces derniers manifestaient paisiblement avant que vous fassiez appel à la police.

Je comprends le discours, je l'entends bien. Mais selon les informations que je recevais des parents et de certains mineurs barricadés contre leur volonté, nous n'étions pas dans une situation de manifestation paisible. La liberté académique est importante pour moi. Tout comme le droit de manifester paisiblement est important. Une des personnes que j'admire le plus dans la vie c'est Gandhi. Et Gandhi a été l'un des grands bonzes de la manifestation paisible. Mais ce qu'on a eu ici à l'UQO la semaine dernière de lundi à jeudi, ce n'était pas une manifestation paisible.

Votre opinion en terminant sur l'écart des droits de scolarité entre les universités québécoises et ontariennes?

C'est énorme. Au moment où se parle, d'étudier à l'UQO à temps plein pour un an coûte 2100\$. Et à la fin de la hausse, dans cinq ans, la somme sera devenue 3700\$. À Ottawa, il en coûte 6300\$ pour un an à temps plein. Et le taux de fréquentation là-bas est plus élevé qu'ici. Donc le lien entre l'accessibilité et la hausse n'est pas clair du tout. En fait, il n'y en a pas. Quand on regarde les frais de scolarité, je pense qu'on est obligé de constater que l'étudiant québécois est privilégié. C'est un citoyen privilégié.»

LA PRESSE: Grève étudiante: les demandes d'injonction pleuvent - Publié le samedi 28 avril 2012 à 09h16 | Mis à jour le samedi 28 avril 2012 à 15h05



Photo: Marco Campanozzi, La Presse

Seize élèves du Collège de Maisonneuve ont obtenu une injonction devant la Cour supérieure vendredi matin qui ordonne au Cégep de dispenser les cours auxquels ils sont inscrits.

Pascale Breton et Caroline Touzin, La Presse

Au Québec, c'est la première fois qu'une grève étudiante est autant débattue devant les tribunaux. Pas moins de 25 demandes d'injonction ont été déposées depuis le début du conflit, selon une compilation réalisée par La Presse.

Dans plusieurs cas, les injonctions ont été déposées par des élèves qui voulaient forcer la reprise de leurs cours, alors que les membres de leur association étudiante avaient voté en majorité en faveur de la grève. Chaque fois, deux visions s'opposent. D'un côté, l'élève qui craint que son trimestre soit annulé invoque son droit à recevoir ses cours, et l'obligation de l'école de lui procurer une éducation.

De l'autre, l'association étudiante invoque le droit à la liberté d'expression, inscrit dans la Charte des droits, puisque l'action concertée n'est pas à première vue illégale, et découle d'un vote démocratique adopté par la majorité de l'assemblée générale qui lie tous ses membres. Dans une décision passée inaperçue la semaine dernière, le juge de la Cour supérieure Marc-André Blanchard a rejeté la requête de six élèves du cégep de Lanaudière qui demandaient la reprise de leurs cours.



Le magistrat considère qu'«il existe, à l'égard de l'Association générale des étudiants du cégep de Lanaudière, l'exercice d'un droit constitutionnel ou quasi constitutionnel, en l'occurrence le droit à la liberté d'expression, qui s'oppose à un droit qui, bien qu'extrêmement important, ne constitue pas un droit constitutionnel ou quasi constitutionnel».

C'est toutefois le seul magistrat à avoir adopté cette vision. Et le recours n'a pas été rejeté uniquement sur cette base. Les demandeurs ont été incapables de prouver le critère d'urgence de leur requête puisque leur trimestre n'était pas encore compromis.

Dans les autres décisions récentes, les arguments des associations étudiantes ont le plus souvent été rejetés. «Il apparaît au Tribunal que la liberté d'expression de l'Association et de ses membres ne lui permet pas, comme c'est le cas dans d'autres contextes plus réglementés, encadrés et balisés, telles les grèves prévues par le Code du travail, de s'exprimer sans respecter le droit des autres», écrit le juge Louis Lacoursière, qui a accueilli la demande d'injonction de trois élèves du cégep de Saint-Laurent.

La juge Geneviève Marcotte a épousé cette même vision, hier, lorsqu'elle a accordé une injonction similaire à 16 élèves du collège de Maisonneuve. Les associations étudiantes ne peuvent prétendre à un droit plus clair que celui des demandeurs, selon cette juge. «En effet, plusieurs jugements récents sont venus remettre en question la légalité du droit de grève des associations étudiantes et/ou la portée du boycott sur leurs membres», poursuit-elle en citant les causes récentes de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Université de Sherbrooke.

C'est s'aventurer sur une pente glissante que d'avoir recours aux tribunaux dans un conflit social comme celui qui est en cours, estime Stéphane Beaulac, professeur titulaire en droits publics à l'Université de Montréal.

Il rappelle qu'au tournant des années 70, lorsque le Québec vivait de nombreux conflits de travail et que le Code du travail n'existait pas, plusieurs s'étaient tournés vers les tribunaux. À coups d'injonctions, ils voulaient forcer le retour au travail des grévistes. Le juge en chef de l'époque

avait fini par lancer un appel pour demander qu'on arrête de régler devant les tribunaux ce qui devait se débattre sur la scène politique.

Il y aurait peut-être lieu de définir une législation pour encadrer l'exercice du droit de manifester, suggère M. Beaulac.

Grève ou boycottage?

Une guerre des mots a rapidement pris forme dans le conflit avec les étudiants. Ces derniers ont voté la grève, le gouvernement parle de «boycott» des cours.

«Oui, c'est bien fondé de dire que le dictionnaire appuie l'utilisation du mot grève dans le présent contexte d'une grève étudiante, sauf qu'on l'utilise à des fins rhétoriques en faisant des amalgames avec les relations de travail», rappelle M. Beaulac en disant que ces associations n'ont pas lieu d'être.

À l'Université du Québec en Outaouais, des étudiants qui voulaient assister à leurs cours en franchissant les piquets de grève se sont d'ailleurs fait traiter de «scabs».

Sur la place publique, le gouvernement cherche à montrer que le choix d'assister à son cours équivalait au choix d'acheter ou non un service, croit pour sa part le professeur à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Finn Makela. «Il y a des raisons pour lesquelles on a voulu caractériser cela comme un boycott. Cela suit la logique du Ministère.»

En 2005, lors de la grève étudiante qui a duré près de sept semaines, des universités ont obtenu des injonctions qui visaient les piquets de grève et l'accessibilité aux établissements.

«Ces injonctions, à ma connaissance, n'ont jamais remis en cause la décision démocratique et majoritaire des associations étudiantes de faire la grève», souligne le professeur Makela.

Avec une injonction interlocutoire provisoire, le fardeau de la preuve du demandeur est moins grand. Les spécialistes interrogés doutent cependant que ces injonctions se rendent jusqu'à un éventuel procès. Elles risquent de tomber, une fois le conflit réglé.

LE DROIT: Certains modules auront toutefois plus de difficultés, admet-on: L'UQO « confiante » que la session d'hiver sera sauvée - Publié le samedi 28 avril 2012 à 05h30



Simon Séguin-Bertrand, LeDroit

Alors que la grève étudiante se poursuit à l'UQO, la direction se dit confiante que les étudiants qui le désirent pourront terminer le trimestre d'hiver 2012 en bonne et due forme.

Le Droit

Malgré des « incertitudes », la direction de l'UQO se dit persuadée que les étudiants inscrits au trimestre d'hiver seront en mesure de terminer leur session en bonne et due forme.

« Nous sommes confiants, avec la collaboration des professeurs et des personnes chargées de cours, que nous serons en mesure de permettre à nos étudiants de terminer le trimestre d'hiver 2012, le 4 mai prochain », a fait valoir hier après-midi, en point de presse, le recteur Jean Vaillancourt. « La direction a communiqué avec l'ensemble des professeurs et des chargés de cours afin que ceux-ci fournissent aux étudiants les instructions requises pour finaliser les apprentissages. »

La nouvelle version de l'injonction forçant la reprise des cours décrétée hier permet notamment aux professeurs de donner des examens à distance.

La période de remise de travaux sera aussi prolongée.

« L'UQO a convenu avec la très grande majorité des chargés de cours une prolongation de leurs contrats d'embauche afin de permettre la finalisation du trimestre », a poursuivi le recteur.

M. Vaillancourt ne sait pas combien de semaines de plus devront travailler les chargés de cours. Chaque semaine entraîne des frais d'environ 200 000 \$ à l'administration.

Quelques difficultés

Certains modules auront plus de difficultés que d'autres à procéder aux évaluations, a admis le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'UQO, Denis Dubé.

« C'est certain qu'il y a des enjeux disciplinaires, explique-t-il. Il pourrait arriver certaines situations atypiques. On verra au cas par cas. »

RADIO-CANADA / GATINEAU: L'injonction pour la reprise des cours à l'UQO est prolongée jusqu'au 4 mai - Mise à jour le vendredi 27 avril 2012 à 20 h 17 HAE



Des étudiants de l'UQO ont voté jeudi à nouveau en faveur de poursuivre la grève.

L'injonction [demandant la reprise des cours à distance à l'Université du Québec en Outaouais \(UQO\)](#) est prolongée jusqu'au vendredi 4 mai. C'est ce qu'a décidé, vendredi après-midi, la Cour supérieure du Québec.

Il y a toutefois un élément nouveau. Le tribunal demande que les examens soient eux aussi donnés de façon électronique.

La cour avait refusé la demande d'intervention du syndicat des enseignants.

Selon le syndicat, le tribunal s'était substitué aux droits qui lui sont reconnus par la constitution. L'injonction dicterait une façon de donner les cours par voie électronique qui ne tient pas compte des pouvoirs du syndicat, lequel doit négocier les conditions de travail avec les professeurs.

De son côté, le recteur de l'UQO, Jean Vaillancourt, réagira en fin d'après-midi à la suite de la décision du tribunal de prolonger l'injonction.

Rappelons que [la grève se poursuit à l'UQO](#). Les étudiants ont voté, jeudi soir, à 61 % en faveur de la grève générale illimitée, reconductible aux six jours ouvrables.

Les étudiants se sont toutefois prononcés avant que le [gouvernement Charest propose d'étaler les droits de scolarité](#) sur sept ans.

Le scrutin s'est déroulé à l'école secondaire de l'Île afin de permettre aux étudiants qui ont été arrêtés la semaine dernière et qui n'ont pas accès au campus de se prononcer.

En complément



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le point sur la demande pour prolonger l'injonction à l'UQO](#)



Vidéo - [Le député de Chapleau, Marc Carrière, réagit aux offres du gouvernement Charest au sujet de l'accessibilité aux études universitaires.](#)

LE DROIT: Injonction à l'UQO: les professeurs exclus du débat - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 18h24



Louis-Denis Ebacher, Le Droit

Les syndicats des professeurs et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais sont exclus du débat judiciaire ordonnant la reprise des cours malgré le vote de grève des étudiants.

Prétextant des raisons de sécurité, les enseignants voulaient participer au débat pour faire annuler l'ordonnance de la Cour supérieure. Selon les professeurs, le climat et les conditions de travail sont insoutenables et mettent leur santé en péril. La juge Suzanne Tessier a indiqué que la sécurité des professeurs et des chargés cours devait être débattue devant un arbitre, selon un grief syndical contre l'UQO, et non devant la Cour supérieure.

RADIO-CANADA / ESTRIE: Grève étudiante : le Cégep de Sherbrooke abdique devant la contestation étudiante - Mise à jour le vendredi 27 avril 2012 à 13 h 55 HAE



La directrice générale du Cégep de Sherbrooke, Marie-France Bélanger. Après que la direction du Cégep de Sherbrooke ait décidé de suspendre le retour en classe prévu vendredi, quelque 500 étudiants ont marché vers le palais de justice de Sherbrooke où est entendu un débat de fond sur la question de [l'injonction forçant le retour en classe](#) à l'Université de Sherbrooke.



Quelque 300 étudiants sont massés devant la palais de justice de Sherbrooke.

Le retour en classe au Cégep de Sherbrooke est obligatoire en vertu d'une injonction [accordée](#) mardi par la Cour supérieure à un groupe d'étudiants désireux de reprendre les cours, suspendus depuis le 1er mars.

Des centaines de grévistes s'étaient rassemblés devant le cégep dès l'aube et avaient entrepris de bloquer toutes les portes de l'institution pour empêcher le retour en classe. Plusieurs étaient masqués ou avaient apporté genouillères et boucliers.

Leurs activités étaient étroitement surveillées par des étudiants désireux de retourner en classe, qui s'étaient rassemblés un peu plus loin. Personne n'a cependant tenté de forcer les piquets de grève.

Des policiers de Sherbrooke et provenant de d'autres villes et ceux du Groupe d'intervention tactique, ont été déployés dans le secteur.

En entrevue à Radio-Canada, la directrice générale du cégep, Marie-France Bélanger, a expliqué avoir suspendu les cours pour des raisons de sécurité. « On n'est pas dans un contexte favorable pour la reprise des cours ce matin », a-t-elle conclu.

« Ça fait déjà un petit bout de temps que c'est ingérable, mais ça vient de monter d'un cran ce matin. » — Marie-France Bélanger

Mme Bélanger affirme que le Cégep tentera à nouveau de rouvrir ses portes lundi. « C'est notre mandat. Le juge nous l'a ordonné. Alors on va se plier à l'injonction, dans la mesure où on sera capable de le faire de manière sécuritaire », a-t-elle dit.

« Plus le conflit s'allonge, plus ça devient difficile de pouvoir terminer à la fin juin en maintenant la qualité de la formation et à un rythme d'apprentissage qui soit correct pour les étudiants », a ajouté la directrice.

Mme Bélanger affirme néanmoins qu'elle n'envisage pas l'annulation du trimestre. « Au pire, la session se poursuivra au mois d'août, mais on va tout faire pour faire en sorte qu'elle se termine en juin. C'est la volonté des enseignants, c'est aussi la nôtre », assure-t-elle.



Des grévistes étudiants sont rassemblés vendredi matin devant le Cégep de Sherbrooke.

Le retour en classe devait s'effectuer au lendemain d'une assemblée générale houleuse au terme de laquelle les étudiants ont décidé de **reconquérir la grève** jusqu'au 4 mai dans une proportion de 55,9 %.

De l'avis de nombreux grévistes, la démocratie doit avoir préséance sur les décisions des tribunaux. « Il y a un vote démocratique qui a été pris, et je crois que ce vote doit être respecté. Donc, on va tout faire pour ne pas qu'il y ait de cours aujourd'hui », faisait valoir un étudiant masqué avant que la direction n'annonce sa décision.

Depuis le début du conflit étudiant, à la mi-février, des étudiants ont forcé plusieurs institutions d'enseignement postsecondaires du Québec à abandonner leur projet d'offrir des cours.

L'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke avait demandé à ses membres de ne pas entraver l'entrée des étudiants, mais admettait qu'il était possible que le mot d'ordre ne soit pas respecté.

Le Cégep de Sherbrooke compte quelque 6300 étudiants.

En complément



- Audio - [L'analyse d'Antonin-Xavier Fournier](#)
- Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)

[Les commentaires \(176\)](#)

LA PRESSE: Seize élèves du Collège de Maisonneuve obtiennent une injonction - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 11h12



Photo Marco Campanozzi, La Presse
La plupart de ces jeunes en sont à leur dernier trimestre de formation générale ou de leur programme technique.

Caroline Touzin, La Presse

Seize élèves du Collège de Maisonneuve ont obtenu une injonction devant la Cour supérieure vendredi matin qui ordonne au Cégep de dispenser les cours auxquels ils sont inscrits.

La plupart de ces jeunes en sont à leur dernier trimestre de formation générale ou de leur programme technique. Ils craignaient de ne pas pouvoir entrer à l'université à l'automne si leur trimestre se prolongeait au-delà du 30 juin ou encore de perdre leur emploi d'été.

L'histoire se répète. Une injonction similaire a été accordée à trois élèves du cégep Saint-Laurent la veille.

Tout comme au cégep Saint-Laurent, les élèves du Collège de Maisonneuve sont en grève depuis le mois de février. La direction du Collège de

Maisonneuve avait annoncé que le trimestre devrait se prolonger au-delà du 30 juin si les cours ne reprenaient pas d'ici lundi prochain.

La juge de la Cour supérieure Geneviève Marcotte a ordonné la reprise des cours des seize demandeurs dès mardi. Cela va toucher 1000 autres élèves inscrits aux mêmes cours. Ces derniers devront choisir entre échouer leurs cours ou s'y présenter malgré le vote majoritaire en faveur de la grève générale illimitée contre la hausse des droits de scolarité.

Depuis la fin du mois de février, le vote en faveur de la grève oscille entre 75 et 90% d'une assemblée générale à l'autre dans ce cégep.

«Tout ce qu'on désirait, c'est avoir accès aux cours pour lesquels on a payé, et ce, sans intimidation ou menace», a dit l'un des demandeurs, Anthony Guay, qui en est à son dernier trimestre en sciences informatiques et mathématiques.

Les seize élèves craignent tout de même que leur retour en classe ne se fasse pas de façon harmonieuse. «Si on regarde ce qui s'est passé dans d'autres campus, on craint un peu les tensions», ajoute-t-il.

La direction du cégep ne s'opposait pas à cette requête, mais disait avoir besoin de deux jours pour planifier le retour en classe des 1000 élèves touchés.

L'association étudiante du cégep s'oppose à la judiciarisation de ce conflit et aurait préféré que ces élèves demandent une assemblée générale spéciale pour faire valoir leurs arguments. Ainsi, des élèves finissants en techniques policières ont demandé -et obtenu - en assemblée générale spéciale la reprise de leurs cours puisqu'ils doivent entrer à l'École nationale de police de Nicolet dans les prochains mois.

De son côté, le syndicat des enseignants appréhende les difficultés du retour en classe. Des élèves qui ont voté pour la grève seront forcés de retourner en classe sinon ils subiront un échec, avait plaidé le syndicat lors de l'audition de la requête.

Aux yeux de la juge Marcotte, les inconvénients vécus par l'association étudiante et le syndicat des enseignants sont «moindres» que ceux vécus par les demandeurs, qui auraient vu leur entrée à l'université retardée ou qui auraient perdu leur emploi d'été.

L'injonction interlocutoire provisoire est valide jusqu'au 7 mai. Les seize élèves devront revenir devant le tribunal s'ils veulent la prolonger.

LA TRIBUNE: Injonction : le juge donne du temps pour la négociation - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 10h44



Archives La Tribune

Le juge Martin Bureau

Claude Plante, La Tribune

(Sherbrooke) Le juge Martin Bureau a décidé de laisser du temps pour discuter aux parties impliquées dans la demande d'injonction interlocu-

toire permanente pour la reprise des cours à l'Université de Sherbrooke. Sa décision rendue vendredi matin au palais de justice a peut-être été la bonne puisqu'une entente serait intervenue en fin d'avant-midi.

L'Université de Sherbrooke et les étudiants qui ont déposé l'injonction en seraient venus à un accord sur le plan académique pour permettre un retour en classe et le rattrapage des cours.

Le juge coordonnateur de la Cour supérieure avait décidé de suspendre l'audience qui devait avoir lieu vendredi matin au palais de justice de Sherbrooke. Il a demandé aux étudiants demandeurs ainsi qu'aux représentants des autres parties de discuter pour trouver un terrain d'entente.

Rappelons que quatre étudiants voulaient convaincre la Cour supérieure d'accorder cette injonction. Les étudiants mettent en cause non seulement l'Université de Sherbrooke et l'Asso-

ciation générale des étudiants de la Faculté et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke (AGEFLESH), mais aussi le syndicat des professeurs, celui des chargés de cours ainsi que celui des auxiliaires d'enseignement et de recherche.

Les étudiants qui ont obtenu une injonction provisoire le 18 avril dernier demandent au tribunal de prononcer une injonction permanente pour mettre fin aux lignes de piquetage qui bloquent physiquement l'accès aux salles de cours et pavillons de l'UdeS.

Après avoir entendu la décision du juge, vendredi avant-midi, les représentants de l'Université de Sherbrooke, des professeurs et des chargés de cours ont entrepris des discussions avec les étudiants à l'origine de l'injonction.

- Avec René-Charles Quirion

LE DROIT: UQO: Les profs et les salariés dressent un sombre portrait - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 09h37



Patrick Woodbury, LeDroit

Les différents représentants des professeurs, professionnels et salariés de l'UQO - Xavier Blais, Guy Bellemare, Lynda Thibault et Anne Dionne - ont présenté jeudi une «déclaration commune» aux médias.

Justine Mercier, Le Droit

«Dérive», «dérapage», «atteinte à la liberté de conscience», «droits et libertés civiles bafoués»,

«sécurité incertaine». Voilà comment décrivent divers membres de la communauté de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), une semaine après la crise qui a fait l'objet, selon eux, d'une «gestion plus que discutable».

Des professeurs, des chargés de cours, ainsi que des membres des syndicats du personnel de soutien, des étudiants salariés et du groupe professionnel de l'UQO, ont présenté hier une «déclaration commune» dans laquelle ils dressent un portrait assez sombre de la situation vécue par la communauté universitaire depuis l'émission d'une injonction ordonnant la reprise des cours.

«Nous [...] sommes réunis pour dénoncer la dérive provoquée par la judiciarisation du débat politique sur l'accès aux études universitaires et les conséquences de cette judiciarisation pour la communauté universitaire tout entière», a lancé d'entrée de jeu le professeur Guy Bellemare, en faisant la lecture de la déclaration.

Les syndiqués qui endossent cette déclaration estiment que l'injonction a fait en sorte qu'ils se sont retrouvés «à être des briseurs de grève, contre [leur] liberté de conscience».

«Consignes contradictoires»

Au plus fort de la crise, alors que des autobus ont transporté des manifestants d'ailleurs au Québec jusqu'à Gatineau pour décrier l'injonction émise par la Cour supérieure, plusieurs ont dénoncé les «consignes contradictoires» qui circulaient. Certaines exigeaient que les employés demeurent dans leur bureau en verrouillant la porte, alors que d'autres parlaient plutôt d'évacuation, ont dénoncé en point de presse les intervenants à l'origine de cette déclaration commune.

«Nous ne pouvons passer sous silence le dérapage qui a accompagné la décision d'ouvrir les portes de l'UQO à l'occupation policière, lit-on dans le document. L'impact de la gestion plus que discutable de cette crise sur la santé psychologique et physique des membres de l'université est considérable. [...] Il est fort à parier que la gestion déficiente des événements a fait reculer le développement de l'UQO de 20 ans.»

LA TRIBUNE: Les cours sont levés au Cégep de Sherbrooke (vidéo) - Publié le vendredi 27 avril 2012 à 08h41



La Presse Canadienne, Sherbrooke

La direction du CEGEP de Sherbrooke a décrété vers 8h00, vendredi matin, l'annulation des cours pour la journée.

Plus tôt, plusieurs dizaines d'étudiants réunis en coude à coude se sont dressés devant les entrées du CEGEP de Sherbrooke dans le but d'empêcher la reprise normale des cours. Plusieurs des manifestants portaient des masques et brandissaient des affiches exprimant leur point de vue sur le conflit étudiant.

La direction a motivé sa décision par des raisons de sécurité.

De source policière, les étudiants portant le carré rouge étaient au nombre de 500.

Ils ont par la suite pris la rue en direction de l'est de la ville, vers les bureaux de la députée de Saint-François et ministre responsable de l'Estrie, Monique Gagnon-Tremblay. Après un arrêt devant l'école Le Ber, ils ont mis le cap vers le palais de justice, situé au centre-ville.

Les étudiants souhaitant la reprise des cours ont exprimé leur colère à la suite de la décision de la direction du cégep de ne pas ouvrir les portes des pavillons du cégep.

Jeudi, la grève a été reconduite par une faible majorité au Cégep de Sherbrooke. Lors d'une assemblée générale sous haute tension, le débrayage a été reconduit à 56 pour cent.

Mardi dernier, la Cour supérieure du Québec a ordonné à la direction du CEGEP de prévoir une reprise normale des cours jeudi. Afin que des négociations puissent être tenues avec les étudiants sur les modalités de cette reprise, la réouverture a été reportée à ce vendredi.

La direction laisse entendre qu'elle tentera de rouvrir l'institution dès lundi prochain.

Le CEGEP de Sherbrooke compte quelque 6300 étudiants.

Sur fond de tension

Jeudi soir, on craignait que le retour en classe vendredi matin se fasse sur fond de tension. Des professeurs d'Estrie contre la hausse ont annoncé vouloir tenir une manifestation pacifique à 7 h 30, tout juste avant d'aller donner leurs cours. Des étudiants provenant de l'extérieur étaient aussi attendus, selon l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS).

Officiellement, l'AÉCS appellait ses membres à respecter l'injonction. «S'il y a des débordements, ce sera des initiatives personnelles», a commenté le coporte-parole de l'association, Olivier Mercier jeudi. À titre personnel (et non comme représentant de l'AÉCS, précise-t-il), il a invité les gens à venir résister et à casser l'injonction en assemblée générale. Le président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS), Steve McKay, a réitéré que le SPECS respecterait l'injonction, qui ordon-

naît au Cégep de Sherbrooke de reprendre ses cours jeudi, mais les cours ont été levés pour permettre la tenue d'une assemblée générale.

«Le SPECS condamne fortement la répression judiciaire des processus démocratiques et croit que le conflit doit se résoudre par la voie politique,

en reconnaissant la souveraineté et la légitimité des associations étudiantes», pouvait-on lire dans l'invitation envoyée à toute la population.

- Avec Isabelle Pion

JOURNALDEMONTRÉAL : Sherbrooke : Les cours sont levés - Publié le: vendredi 27 avril 2012, 8H36 | Mise à jour: vendredi 27 avril 2012, 9H46



Photo Jean-François Desbiens / Agence QMI

Agence QMI

SHERBROOKE – De nombreux étudiants se sont rassemblés, en matinée vendredi, au Cégep de Sherbrooke, afin de dénoncer la reprise des cours qui était prévue.

L'institution devait en effet être soumise dès ce vendredi à une injonction forçant le retour en classe.

Dès 6 h 30, des manifestants se sont amassés devant le cégep afin de protester contre cette reprise des cours, bloquant tous les accès de l'établissement scolaire.

Les forces policières étaient sur place afin de s'assurer que tout se déroule dans le bon ordre.

Or, peu après 8 h, la direction du cégep a annoncé que les cours étaient finalement levés pour la journée.

En entrevue, la directrice des communications de l'établissement, Marie-Claude Dubois, a indiqué que la décision avait été prise afin de ne pas compromettre la sécurité des étudiants et du personnel.

« Nous, on doit toujours se soumettre à une injonction, le juge nous a demandé de donner les cours, donc on va voir lundi si c'est possible de le faire », a-t-elle précisé.

Des manifestants ont entrepris une marche dans les rues de Sherbrooke après l'annonce de la levée des cours.

Afficher 9 commentaires (Montréal)

- Sarcaustique
Hey oui le droit, ça existe encore pour certains.
- [Diane C](#)
En réponse à Porrick ... et on donne priorité aux étudiants dont les parents signent un cautionnement au cas où il y aurait bris ou vandalisme dans les locaux. Priorité à ceux dont les cours se sont poursuivis et priorité aux nouveaux entrant au cégep.
- porrick
La vraie annonce à faire est de canceler la session sans remettre les frais de scolarité car on assiste ici à un abandon volontaire des cours. Et hop, on reprend le tout en Septembre
- Fiere
Le droit!!!
- leperelachaise
Aux étudiants. Si vous connaissez des membres de l'exécutif des Fédérations, demandez leur de courir négocier avec le gouvernement (pour sauver les meubles). Le scénario catastrophique que je vous annonce depuis 3 semaines est en place. Charest va faire une annonce à la nation dimanche soir. Après cette annonce, il va assurément déposer une loi spéciale. Il a sûrement mis ses juristes les plus vicieux sur la rédaction de celle-ci.
Avez-vous des étudiants de science-po dans votre association. Si oui, demandez leur ce que le gouvernement de Grande-Bretagne a fait avec les étudiants qui manifestaient l'an dernier. Ils ont pris leur trou et pourtant, la hausse de leurs frais de scolarité est beaucoup plus importante que celle que vous connaissez.
- Sarcaustique
En effet, je me demande même si ce n'est pas là un outrage au tribunal ?
Est-ce l'anarchie au Québec ? Quand un recours en injonction n'est même pas appliqué, que les policiers ne font pas le travail et que les gestionnaires d'école abdiquent, le droit est-t'il appliqué ?
- 129enaz
Mission accomplie, Mme Marois vous pouvez rappeler votre pitt bull édenté Marc Laviolette et son autobus jaune.
- Slimo3000
Non, pas si la direction de l'établissement met pas ses culottes et si ils ne sont pas capable d'agir ou sont contre les injonctions: que les recteurs et directeurs démissionnent
Une chose est certaine: ça ouvre la porte à de belles poursuites et compensations financières pour les demandeurs de l'injonctions.
- Sarcaustique
Lamentable, donc une injonction n'a aucune force d'application ?

TVANouvelles: Cours levés au Cégep de Sherbrooke: Les étudiants manifestent dans les rues - Première publication vendredi 27 avril 2012 à 07h26 - Mise à jour : vendredi 27 avril 2012 à 10h46

TVA Nouvelles

Des dizaines d'étudiants se sont rassemblés en matinée au Cégep de Sherbrooke afin de dénoncer la reprise des cours prévue pour vendredi matin.

L'institution devait en effet se soumettre dès aujourd'hui à une injonction forçant le retour en classe. Toutefois, la présence importante de manifestants a justifié la levée des cours pour la journée.

Dès 6h30, des manifestants étaient déjà devant le cégep afin de protester contre cette reprise des cours. Ils bloquaient tous les accès. Les forces policières se sont présentées sur place tôt ce matin afin de s'assurer que tout se déroule dans le bon ordre.

Or, peu après 8h, il a été annoncé que les cours étaient finalement levés pour la journée.



(Photo: Agence QMI)



(Photo: Agence QMI)

En entrevue à LCN, la directrice des communications de l'établissement, Marie-Claude Dubois, a indiqué que la décision avait été prise afin de ne

pas compromettre la sécurité des étudiants et du personnel. Aucun débordement n'a cependant été observé sur place.

«Nous, on doit toujours se soumettre à une injonction, le juge nous a demandé de donner les cours, donc on va voir lundi si c'est possible de le faire», a-t-elle ajouté.



(Photo: Agence QMI)

Marche dans les rues

Des manifestants ont entrepris une marche dans les rues de Sherbrooke après l'annonce de la levée des cours.

Les marcheurs se sont premièrement rendus au bureau de la ministre et députée libérale Monique Gagnon-Tremblay, puis se sont dirigés vers le palais de justice où l'injonction permanente demandée par quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke est débattue.

Ils ont ensuite repris leur marche dans les rues de la ville.



Photo: TVA Nouvelles

Manifestants au palais de justice

TVANouvelles: Injonction: Gain pour un étudiant du Cégep de Saint-Hyacinthe - Première publication jeudi 26 avril 2012 à 23h38



Crédit photo : Agence QMI

Par Bruno Beauregard | Agence QMI

Un étudiant du **Cégep de Saint-Hyacinthe** pourra retourner en classe dès lundi matin à la suite de la décision d'un juge de la **Cour Supérieure du Québec**.

Le **juge Steve J. Reimnitz** a accepté la demande d'injonction qui a été entendue cette semaine au **Palais de justice de Montréal**.

L'étudiant en science nature aura donc le droit d'assister aux sept cours inscrits à son horaire depuis le début de la session.

Les étudiants qui sont inscrits dans les mêmes cours que le demandeur pourront également avoir le droit de réintégrer les salles de classe.

«On trouve ça malheureux, nous déplorons que le judiciaire s'immisce dans la politique», a déclaré le président du **Regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep de Saint-Hyacinthe**, Anthony Chiasson Leblanc.

Du côté de la direction du Cégep de Saint-Hyacinthe, on s'affaire à tout mettre en oeuvre pour la semaine prochaine après six semaines de grève.

«Nous prenons acte de ce jugement et on va s'y conformer donc nous mettons en place un plan d'action pour assurer la reprise des cours de cet étudiant lundi prochain», a déclaré le Directeur général du Cégep de Saint-Hyacinthe, **Roger Sylvestre**.

Le jugement ordonne également de laisser libre accès aux étudiants, membres du personnel et à toutes les personnes concernées par l'ordonnance, et ce, sans intimidation.

TVANouvelles / JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : : Injonction à l'UdeS: Un poids trop lourd pour 7 des 11 signataires - Première publication jeudi 26 avril 2012 à 19h57 / Publié le: jeudi 26 avril 2012, 21H11 | Mise à jour: jeudi 26 avril 2012, 21H18



Crédit photo : TVA Nouvelles

Amélie ne pouvait plus gérer cette pression

Par Éliane Thibault | TVA Sherbrooke

Aller à l'encontre du mouvement de grève étudiant a un prix... Des 11 signataires de l'injonction contre l'Université de Sherbrooke pour que les cours reprennent, 7 se sont retirés. Menaces, critiques, messages haineux, la pression est devenue très forte.

Loin de se douter de la portée du geste

En cosignant l'injonction contre l'Université de Sherbrooke, Philippe et Yannick savaient qu'elle créerait du mécontentement. Ils étaient cependant loin de se douter de toute l'ampleur que cela prendrait. Philippe raconte: «J'ai un collègue qui a eu du vandalisme chez lui. Ils ont mis de la peinture sur son appartement, sur ses marches, sur son auto. Je ne tiens pas à ce que ça arrive ici.»

Malgré cette intimidation, les deux jeunes hommes poursuivent leur démarche. Mais le poids était tel que sur les 11 étudiants qui ont cosigné l'injonction, 7 d'entre eux se sont désistés. «On est déterminé à faire valoir nos droits, affirme Philippe. On respecte leur choix de se retirer, parce qu'ils n'aiment pas vraiment le niveau de tension qu'il y a présentement». Une pression qu'Amélie ne pouvait plus gérer: «Plusieurs personnes ne me parlent plus. Plusieurs se sont laissés aller sur les réseaux sociaux, qui ont manifesté de la haine à notre endroit. C'est vraiment difficile à porter.»

Son geste, Amélie estime le payer cher. Des amitiés y sont passées, un déménagement s'est même imposé. «Faire valoir nos droits contre la majorité de nos collègues, ça a un prix.»

Philippe et Yannick croient en leur cause, mais craignent pour leur sécurité. À la dernière assemblée générale de l'AGEFLESH, un comité Bombe a été proposé, puis rejeté. «Il faut passer outre ça, sinon on ne dormira plus», confie Yannick.

Un sommeil qu'Amélie vient à peine de retrouver...

[Voir le reportage d'Éliane Thibault](#)

Afficher 8 commentaires (Montréal)

• tomkloss

- Bizzare...pas des commentaires de "carrés rouges" sous cet article... Stroghoff
- Bien que je sois du côté des étudiants,, je trouve extrêmement déplorable leur attitude dans ce dossier. Comment prétendre qu'ils se battent pour la démocratie alors qu'ils utilisent des méthodes d'intimidation ressemblant dangereusement aux méthodes communistes. Ils vont devoir comprendre que les gens ont droit à leur opinion et on doit la respecter. Tout n'est pas complètement noir ou complètement blanc, il y a une grande zone grise entre les deux. Voilà ce qui a de plus déplorable dans ce conflit, ça vient démontrer que le dialogue est impossible au Québec, on est soit avec un groupe ou soit complètement contre, selon eux, soit on est un citoyen impliqué et responsable, soit on est un pourri qui ne souhaite que la capitalisation extrême du Québec. Voilà la grande imaturité de notre jeunesse qui est mise au jour. Malgré l'attitude que le gouvernement a eu durant ce débat, rien ne peut justifier le recourt à l'intimidation et à la violence. Cessons de nous conduire en enfants du primaire et agissons en adulte. Si une révolution doit se tenir avec des méthodes "crasses" qui me puent au nez, je préfère passer mon tour.
- uheep
- qu'ils ont l'air brave,cachés derrière leurs foulards.bande d'anti-démocratie.
- allegro3
- L'intimidation, c'est-à-dire, l'arme des faibles, les sans-colonnes, les pas de couilles, bien cachés derrière leur masque, continue leur mise en scène, et les parents, les enseignants, ou encore les artisans de cet échec, doivent être très fiers aujourd'hui...
- A propos, parlez moi aussi du respect que vos "BEAUX" jeunes vous portent, ils vous l'ont tellement prouvé en ne participant à aucune tache de la maison avec des chambres bordéliques, mais eux c'étaient pas pareil, c'était différent...et les enseignants qui se font envoyer manger vous savez quoi....avec le respect de l'autorité ça va encore???
- Le Québec c'est le pays des autruches intellectuelles....
- monacoo01
- Entièrement d'accord avec vous Daniel..
- [Daniel Guénette](#)
- je dirais pas scab car ce n'est pas une grève innocente!!
- monacoo01
- Lachez pas les filles

- yvesliet
- Dégueulasse...Pis après ça, les grévistes parlent de respect. Ils sont les premiers à manquer de respect envers les autres.

Afficher 2 commentaires (Québec)

- Citoyen
- C'est là que la situation est vraiment triste. Ceux qui chialent et qui boycottent leur cours, n'acceptent aucunement que d'autres élèves veulent continuer leur cours et que leur opinion est pour la hausse au lieu de contre. Juste à cause de cela, ils décident d'harcéler, vandaliser et intimider ceux qui ne partagent pas leur opinion. Juste pour cela, je déteste ce que ces jeunes enfants rois font. Boycotter vos cours et chialer est une chose, mais de briser la loi ainsi que les droits des autres, c'est pas ok!
- Lcmck
- On ne négocie pas avec des terroristes palestiniens.



Photo Claude Croisetière / Agence QMI
Des étudiants de l'Université de Sherbrooke lors que l'injonction de reprise des cours a été accordée.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Jean-François Morasse : Injonction reconduite - Publié le: jeudi 26 avril 2012, 18H54 | Mise à jour: jeudi 26 avril 2012, 19H29



© Annie T. Roussel

Dominique Hardy

QUÉBEC - Après un débat d'une journée, l'injonction provisoire, permettant à l'étudiant en arts plastiques, Jean-François Morasse, d'aller à ses cours à l'Université Laval, a été reconduite jusqu'au 4 mai.

Le juge Jean-François Émond de la Cour Supérieure a reconduit la demande d'injonction provisoire et se prononcera vendredi prochain sur une ordonnance de sauvegarde afin d'éviter aux différentes parties d'avoir à revenir au palais de justice de Québec à tous les 10 jours.

Jean-François Morasse a l'intention de se faire entendre sur le fond de cette affaire afin que les étudiants puissent avoir libre accès à leurs cours si un autre conflit devait à nouveau perturber le déroulement d'une session. « Ça soulève beau-

coup de questions quant aux droits des individus et des regroupements et je trouve que c'est important d'aller au fond des choses », a mentionné l'étudiant en arts plastiques.

Nouvelle association

Quant à Laurent Proulx, cet autre étudiant de l'Université Laval qui a obtenu une injonction de la Cour supérieure cet hiver, il a l'intention de lancer une nouvelle association étudiante afin de protéger « les droits pédagogiques ». « Le mandat que l'on se donnerait est le libre accès aux cours et que les étudiants puissent recevoir les services pour lesquels ils ont défrayé les coûts. »

JOURNALDEMONTRÉAL : Injonction accordée : Trois étudiantes [du cégep pourront retourner en classe - Publié le: jeudi 26 avril 2012, 13H52 | Mise à jour: jeudi 26 avril 2012, 14H05



© Sylvain Denis / Archives Agence QMI

Le 24 février dernier, une centaine d'étudiants du cégep Saint-Laurent avaient manifesté contre la hausse des frais de scolarité, devant l'établissement.

Michael Nguyen

Un juge a ordonné ce matin que, dès lundi, les cours reprennent pour trois étudiantes du Cégep Saint-Laurent. Valide pendant une semaine, l'injonction permet néanmoins le piquetage tant qu'il reste « symbolique et respectueux ».

C'est avec un grand soupir de soulagement et des accolades que les trois étudiantes ont accueilli la décision du juge Louis Lacoursière, ce matin au palais de justice de Montréal. En grève depuis plus de deux mois, les trois demanderesses, déjà acceptées à l'université, auront la chance de terminer leur session.

« On peut enfin reprendre nos cours, a déclaré, tout sourire, Isabelle Combey, 19 ans. Il n'y a pas de restrictions plus sévères sur le piquetage, mais sur l'essentiel, c'est une victoire. »

Le juge a en effet enjoint le Cégep à prendre « tous les moyens appropriés, nécessaires et raisonnables » pour que les cours des trois étudiantes retournent en classe. Les locaux du cégep devront également rester libre d'accès.

Isabelle Combey, Chloé Marco-Perrier et Marion Pepler, âgées de 19, 20 et 18 ans, avaient déposé leur requête, plaidant l'urgence de la situation. Elles se disent contre la hausse des droits de scolarité et avaient été voter lors des assemblées générales de leur association, mais elle disent n'avoir pas eu d'autre choix.

« Si les deux côtés bloquent, il faut agir en adulte », a déclaré Marion Pepler.

Dans le cas d'Isabelle Combey, qui est acceptée en médecine à l'Université de Montréal et à McGill, le retour en classe était crucial. Il est en effet impossible de s'inscrire deux fois dans ces programmes avec le même diplôme. L'annulation des cours l'aurait forcée à recommencer tout son programme.

Un retour en classe appréhendé

Malgré la victoire devant les tribunaux, le retour en classe s'annonce stressant pour les trois jeunes femmes et elles appréhendent déjà le climat de confrontation qui pourrait surgir lundi.

Un porte-parole de l'association étudiante du Cégep, Maxence L. Valade, est du même avis.

« Je n'ai aucune idée de comment le retour en classe va se dérouler, a-t-il dit. J'imagine que ça va être intenable. »

Il a d'ailleurs regretté que la reprise des cours aie été forcée par les tribunaux, et non par le dialogue à l'interne entre le Cégep et les étudiants.

Une des professeures de littérature concernées par l'injonction, Brigitte Faivre-Duboz, appréhende elle aussi la journée de lundi.

« Ça prend des conditions pédagogiques et un climat favorable à l'enseignement, a-t-elle déclaré à la sortie de l'audience. Tout le monde est à fleur de peau. Ça va faire presque trois mois sans cours, est-ce que je peux rentrer (dans la classe) et faire comme si rien ne s'était passé ? »

Elle a cependant noté un dilemme auquel elle est maintenant confrontée. D'un côté, elle respectera son contrat de travail, mais de l'autre elle doit renoncer à reconnaître le vote de grève tenu démocratiquement.

La semaine dernière, 1000 des 3400 étudiants du cégep avaient voté à plus de 90% la continuité de la grève jusqu'au gel des droits de scolarité au niveau de 2007.

La professeure déplore d'ailleurs que dans tout le débat sur la hausse des droits de scolarité, le gouvernement ne demande pas l'avis des professeurs ne soit pas sollicité.

« Le gouvernement doit porter l'odieux de ce qui se passe pour le moment », conclut-elle.

LA PRESSE: Injonction accordée à trois élèves du cégep Saint-Laurent - Publié le jeudi 26 avril 2012 à 10h20



Photo: Patrick Sanfaçon, La Presse

Caroline Touzin, La Presse

Trois élèves du cégep Saint-Laurent ont obtenu une injonction devant la Cour supérieure aujourd'hui jeudi qui force le cégep à dispenser les cours auxquels elles sont inscrites.

Cette décision préoccupe grandement certains enseignants qui devront donner leur cours lundi prochain devant des élèves qui ont voté en majorité pour la grève pour dénoncer la hausse des droits de scolarité.

«Le climat ne sera pas serein. Cela prend des conditions pédagogiques minimales pour enseigner. Or, tout le monde est à fleur de peau en ce moment», a indiqué l'enseignante en littérature au cégep Saint-Laurent, Brigitte Faivre-Duboz, qui a assisté à la décision du juge Louis Lacoursière rendue ce matin.

«Comme enseignants, nous sommes accommodants. Le problème, c'est que le gouvernement ne l'est pas. Il s'est complètement déresponsabilisé dans cette crise», poursuit Mme Faivre-Duboz.

L'enseignante de littérature se demande pourquoi le gouvernement ne consulte pas les enseignants pour trouver des solutions au conflit. «Si tu

as un problème économique, tu consultes des experts en économie. Aujourd'hui, on a un problème en éducation. Or, on ne nous écoute pas alors que ce sont nous les experts en éducation», conclut l'enseignante.

À la dernière assemblée générale des élèves du cégep Saint-Laurent, les participants se sont prononcés à 90% pour la grève générale jusqu'à ce que le gouvernement revienne au gel des droits de scolarité imposé en 2007.

De leur côté, les trois élèves qui ont obtenu l'injonction provisoire étaient satisfaites du jugement. Deux d'entre elles en sont à leur dernier trimestre en sciences de la nature. La troisième termine son DEC en sciences humaines. Toutes acceptées dans le programme de leur choix à l'université, elles craignaient ne pas pouvoir y entrer si leur trimestre était compromis.

La direction du cégep a indiqué que le trimestre devait être annulé si la grève ne prenait pas fin d'ici le 30 avril. «Si les demanderesses ne peuvent reprendre leurs cours d'ici le 30 avril, leur session sera annulée. Cela suffit pour démontrer l'urgence», a conclu le juge Lacoursière. En ce qui a trait au préjudice encouru, «la perte de la session est un préjudice irréparable», a ajouté le magistrat.

«On est contre la hausse et au départ, on a voté pour la grève, mais à un certain point, lorsque les deux parties sont têtues, il faut faire quelque chose. On n'était plus capables de soutenir la pression», a expliqué l'une d'elles, Isabelle Combey, 19 ans.

Les jeunes femmes se doutent bien que le retour en classe sera difficile. «J'ai des amis pro-grève qui ont été choqués par notre décision. Ça va faire une division dans la classe», dit une autre des demanderesses, Marion Pepler, 18 ans.

Ce n'est pas trois, mais environ 300 élèves qui auront accès à ces cours, avec l'incertitude que ceci amènera en terme de risque de perturbation du statu quo, a fait valoir la direction du cégep au moment où la requête a été plaidée plus tôt cette semaine.

«Ça va être intenable», prédit pour sa part Maxence L. Valade, qui suit deux cours avec ces jeunes femmes. «À Saint-Laurent, les profs et les élèves ont voté unanimement contre la judiciarisation du mouvement de grève. Où étaient-elles lors de ce vote ?», se demande M. L. Valade, aussi porte-parole de l'Association des étudiants du cégep Saint-Laurent.

L'injonction interlocutoire provisoire est valide jusqu'au vendredi 4 mai. Les jeunes femmes devront revenir devant le tribunal si elles veulent obtenir une injonction permanente.

LA TRIBUNE: Injonction: UdeS: sept des 11 étudiants se désistent - Publié le jeudi 26 avril 2012 à 06h33



Archives La Tribune
Rene-Charles Quirion, La Tribune

(SHERBROOKE) Sept des onze étudiants qui avaient déposé la requête d'injonction interlocutoire pour la reprise des cours à l'Université de Sherbrooke ont signifié leur désistement aux greffes du palais de justice de Sherbrooke. En fait, ce sont maintenant les quatre étudiants qui ont fixé l'audition de la requête permanente pour trois jours à compter de vendredi qui font toujours partie des demandeurs. Ces quatre étudiants ont aussi déposé la requête en outrage au tribunal contre l'UdeS qui doit être entendue le 7 mai prochain.

« Nous ne sommes pas surpris du désistement de nos confrères. Dès la médiatisation de notre intention de déposer l'injonction, ils souhaitaient

se retirer. Ils sentaient la pression monter. Certains ont même reçu des menaces par courriel ou par les réseaux sociaux. Nous les comprenons de se retirer. Les quatre qui restent sont ceux qui ont déposé l'outrage au tribunal », explique le porte-parole des universitaires qui ont déposé l'injonction, Philippe Bérard.

L'Université de Sherbrooke et l'association générale des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines de l'UdeS (AGEFLESH) doivent se défendre dès demain relativement à l'injonction interlocutoire permanente.

LE DEVOIR: Grève étudiante - Un «kit d'injonction» sur mesure pour étudiants - Jeudi 26 avril 2012

La Presse canadienne

La lueur d'un règlement négocié du conflit étudiant s'est peut-être atténuée, mais les étudiants mécontents de leur sort peuvent désormais rédiger en un tournemain leur demande d'injonction interlocutoire.

Le Mouvement des étudiants socialement responsables du Québec (MESRQ), favorable à la hausse des droits de scolarité, a transmis à ses membres un « kit d'injonction » et propose de le rendre accessible à tous. Dans un courriel envoyé au cours des dernières heures, l'organisation détaille une marche à suivre et fournit, en pièce jointe, tous les documents nécessaires au dépôt d'une telle action judiciaire. « Évidemment, le timing n'est peut-être pas parfait », a reconnu hier le porte-parole du mouvement, Simon Talbot, à l'autre bout du fil.

Quelques minutes plus tôt, la ministre de l'Éducation annonçait que la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) était exclue des discussions avec le gouvernement, en raison du non-respect de la trêve sur la tenue de manifestations perturbatrices. Quelques instants plus tard, les deux fédérations étudiantes confirmaient leur retrait des négociations. « Le kit d'injonction, c'est quelque chose

qu'on nous a demandé il y a quelques semaines, a-t-il fait valoir. On répond à une demande qui était présente depuis un certain temps. »

Et d'après M. Talbot, il était légitime, pour les étudiants pro-hausse, de poursuivre leurs activités malgré la trêve demandée par Line Beauchamp. « La trêve s'appliquait spécifiquement aux perturbations économiques et sociales [...] On ne voit pas vraiment comment notre kit "viendrait compromettre cette trêve-là », a plaidé Simon Talbot.

L'avocat Damien Pellerin, qui a récemment défendu les intérêts d'étudiants du cégep de Saint-Laurent dans leur demande d'injonction, a contribué à la rédaction des documents à titre bénévole — par « principe », a spécifié M. Talbot. Damien Pellerin est l'ancien président de l'Association libérale de l'Université de Montréal.

Dans sa missive, le MESRQ souligne d'ailleurs que Me Pellerin « est là pour aider [les étudiants mécontents] à déposer [leurs] injonctions ». Il n'offre toutefois pas ses services gratuitement, fait-on remarquer.

Jusqu'à présent, « quelques dizaines » de personnes ont contacté l'organisation depuis lundi soir afin d'obtenir les documents, selon M. Talbot.

Vos réactions (4)

- meme40 - Inscrit, 26 avril 2012 08 h 33

Un KIT ???

Existe-t-il un KIT d'INJONCTIONS, contre le gouvernement? Peut-on le déclarer inapte? Peut-on démêler le privé du "social"? Un gouvernement qui gère la chose publique à coup d'injonctions, ressemble à peu de choses près, à un régime de colonels.. déjà vu.

- Chantal_Mino - Abonné, 26 avril 2012 08 h 44

Étudiants en grève, vous avez droit vous aussi au respect de vos droits légitimes, à vos libertés et au respect de votre dignité et de votre personne; vous êtes vous aussi dans une société de droits et non dans une dictature

Avec des juges qui comparent l'éducation supérieure à une marque de jus de raisin qu'on peut acheter ou boycotter afin d'ordonner une injonction qui brime nos droits fondamentaux (liberté de conscience et de religion; liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression); liberté de réunion pacifique; liberté d'association) et humains, ils peuvent bien faire un kit pour comment déconsidérer la justice, ce 1% et leur lobby (avocats, PLQ, Conseil du patronat, Power Corporation, Quebecor et divers lobbies de service, dont le SPVM, Richard Martineau, Arcand, etc.) à leur solde. Vive le bénévolat à la solde du 1% ! Vive les enveloppes brunes ! De toute façon, ils en ont plein de trucs comme ça pour utiliser et manipuler les lois et la justice afin d'intimider et d'écraser tout citoyen ou groupe de citoyens

qui veulent le bien commun de l'ensemble pour préserver leurs gains.

Je propose à la CLASSE et aux étudiants en grève de faire une plainte à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse pour discrimination, diffamation, intimidation, représailles, arrestation et emprisonnement injustifiés selon leur âge, leur opinion politique. Ou faites un recours collectif contre le gouvernement et contre les médias de désinformation (Power Corporation et Quebecor) qui abusent de leurs pouvoirs et alimentent haine et violence à votre égard, mais faites quelque chose et vite ! Étudiants en grève, vous êtes vous aussi dans une société de droits et non dans une dictature comme ils tentent tous de vous faire croire, par leurs divers comportements totalement illégaux qui vont à l'encontre de la Constitution de notre pays et contre le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (amnistie.ca).

« La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations

Maxime Kitza Joly - Inscrit, 26 avril 2012 09 h 02

Franchement!

Comment pouvoir dire qu'un kit pour déposer une injonction n'est pas une perturbation sociale? Forcer le retour aux cours et museler le mouvement étudiant à coup de marteau de juge, c'est perturber l'expression démocratique du choix qui a été fait.

Je respecte totalement la position des étudiants qui veulent aller à leurs cours, je comprends aussi qu'ils aient à cœur que leur université ne manque de rien pour leur fournir une éducation de qualité. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi s'afficher pour la hausse, alors qu'un principe universel d'économie et d'écologie devrait nous encourager à être efficient, et à surtout bien utiliser les ressources à notre disposition.

En 2005, les étudiants qui s'opposaient à la grève, se présentaient aux votes et faisaient reconnaître leur droit.

La méthode qui est utilisée présentement est celle de briseurs de grèves, qu'on ne se le cache pas.

- Pierre Roussel - Inscrit, 26 avril 2012 09 h 49

Injonctions

Ce qui apparaît maintenant inévitable, c'est que des demandes de recours collectifs vont être déposés à partir de la semaine prochaine contre chacun des élèves qui ont fait des demandes d'injonctions. Ces recours collectifs vont porter sur la sécurité du personnel qui n'est plus garantie par les injonctions. Les élèves qui ont fait des demandes d'injonctions et qui sont dans des écoles où il y a eu du personnel incommodé, seront intimés, eux et leur parents (puisque les parents ont porté plainte auprès de l'administration) à dédommager financièrement les membres du collectif. La facture pour ces élèves va être salée.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL: Cégep de Sherbrooke: La direction préoccupée - Publié le: mercredi 25 avril 2012, 19H49 | Mise à jour: mercredi 25 avril 2012, 19H58



Jean-François Desbiens / Agence QMI

Une centaine d'étudiants du Cégep et de l'université manifestent devant le Palais de justice de Sherbrooke le mardi 24 avril.

Josée Cloutier / Agence QMI

SHERBROOKE – La direction du Cégep de Sherbrooke est préoccupée par le retour en classes de ses étudiants, prévu ce vendredi. Retour forcé par une injonction émise mardi par le juge Gaétan Dumas qui ordonne à l'établissement de dispenser les cours normalement.

Après huit semaines de grève, l'établissement se retrouve dans une situation inédite. «Il y aura 32 journées de cours à reprendre, a spécifié le directeur des études, Réjean Bergeron. Des activités auront lieu les soirs et peut-être les fins de semaine. Les sessions d'automne et d'hiver seront retardées.»

L'enseignement sera donné seulement si un cadre sécuritaire est assuré. «Je ne vous cacherais pas que ce ne sont pas des conditions idéales de reprise», a déclaré la directrice générale, Marie-France Bélanger.

Préoccupée, la direction a déjà fait appel au Service de police de Sherbrooke. «On va faire une évaluation vendredi matin de l'état des lieux, a précisé Mme Bélanger. Les policiers seront en appui pour évaluer le niveau de sécurité et la possibilité de, oui ou non, donner les cours.»

L'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke a réaffirmé qu'elle respectera l'injonction, mais elle ne peut se porter garante de l'ensemble des actions que pourraient poser certains étudiants.

«On peut pas empêcher les étudiants en colère de manifester leur désaccord puisque pour nous cela vient brimer un droit fondamental qui est l'expression et la liberté d'association», a déclaré la porte-parole de l'association, Catherine Boudin.

Tôt vendredi matin, les exécutants syndicaux évalueront aussi la question de la sécurité en se présentant aux abords de l'établissement.

«S'il y a une ligne de piquetage et que nous ne pouvons pas passer, nous retournerons voir l'administration, a soutenu Steve McKay, président du Syndicat des enseignants du Cégep de Sherbrooke. C'est évident aussi que l'on ne voudra pas enseigner dans des classes où il y a des conflits ouverts ou de l'intimidation.»

Enfin, la direction du Cégep se dit très préoccupée par les conditions de certains élèves qui feront face à des difficultés financières. Un fonds d'aide spécial a été créé pour venir en aide à certains d'entre eux.

TVANOUVELLES: Manifestation contre la hausse des droits de scolarité: Deux manifestantes récidivent - Première publication mercredi 25 avril 2012 à 18h21

Par Michaël Nguyen | Agence QMI

Les **deux jeunes manifestantes arrêtées mardi** ont comparu cet après-midi au **palais de justice de Montréal** pour répondre à des **accusations de bris de conditions**. Si l'une a pu recouvrer sa liberté, l'autre passera au moins les six prochains jours derrière les barreaux.

Emma Stropole, 21 ans, et **Tania Dubeau Gaudreau**, 20 ans, auraient toutes deux passé outre une **ordonnance de la cour** lors de la manifestation contre la hausse des droits de scolarité.

La première a pu recouvrer sa liberté mercredi, sous la promesse de respecter les mêmes conditions que celles qu'elle aurait brisées suite à sa comparution, le mois dernier, pour répondre à des accusations de méfaits commis lors de la **«Grande mascarade»**. Elle avait entre autres été accusée d'avoir lancé de la peinture sur une voiture de police.

La jeune femme est cette fois accusée d'avoir passé outre une ordonnance de la cour lui interdisant de se masquer le visage, lors d'une manifestation la semaine dernière, en plus d'avoir omis de présenter des documents judiciaires lors de celle de mardi. C'est d'un «oui» amusé qu'elle a accepté de respecter les conditions pour être remise en liberté.

Elle ne pourra plus participer à des manifestations illégales ou violentes, et il lui sera en plus interdit de se cacher le visage lors d'une manifestation, en plus d'avoir un sac.

Alors qu'elle retournait en détention pour signer les papiers lui dictant les conditions à respecter, une vingtaine de sympathisants au carré rouge ont passé outre un avertissement des constables spéciaux présents dans la salle et ont lancé des cris de joie avant de quitter dans le bruit, sous le regard sévère de la juge **Nathalie Fafard**.

Tania Dubeau Gaudreau, 20 ans, a quant à elle été accusée de deux bris de conditions lors de la manifestation de mardi soir. Elle aurait été masquée alors qu'une ordonnance de la cour le lui interdisait. Elle devait également avoir sur elle des documents judiciaires, ce qu'elle n'aurait pas eu.

Dans son cas, la Couronne s'est opposée à sa remise en liberté et elle reviendra devant la cour le 1er mai prochain pour son enquête sur cautionnement.

La jeune femme fait déjà face à des accusations de voies de fait, voies de fait avec lésions, utilisation d'un drapeau dans un dessein dangereux et entrave en lien avec une manifestation tenue le 1er mai 2011.

RADIO-CANADA / GATINEAU: La demande d'injonction pour la reprise des cours au Cégep de l'Outaouais sera entendue lundi – Mise à jour le mercredi 25 avril 2012 à 18 h 06 HAE



Les étudiants du Cégep de l'Outaouais sont en grève depuis le 13 mars.



© Radio-Canada/Lorian Bélanger
Me Lucien Boucher présente la demande d'injonction pour des étudiants du Cégep de l'Outaouais.

C'est lundi que la demande d'injonction pour forcer la reprise des cours au Cégep de l'Outaouais sera entendue. D'ici là, les parties chercheront à trouver un accord sans faire appel aux tribunaux.

L'avocat Lucien Boucher, qui représente aussi des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), a déposé la demande mercredi

matin à la Cour supérieure du Québec à Gatineau au nom d'une quarantaine d'étudiants.

Me Boucher souligne qu'il ne judiciaire pas le dossier par plaisir, mais par nécessité.

« Si mes étudiants ne font aucune demande, ils subissent ni plus ni moins la tyrannie des autres qui n'ont pas le droit d'empêcher les étudiants d'étudier. » — Me Lucien Boucher, avocat représentant les étudiants du cégep

En plus d'exiger la reprise des cours, les étudiants qui ont signé l'injonction demandent à l'association étudiante de cesser toute manifestation qui aurait pour effet d'empêcher l'accès aux cours.

Ces conditions surprennent le comité de grève étudiante et le syndicat des enseignants, puisque le climat au cégep est resté pacifique, contrairement à l'UQO.

Il y a bien eu du piquetage, mais les étudiants en grève laissaient passer les véhicules et permettaient à ceux qui souhaitaient suivre leurs cours d'entrer dans l'édifice.

« C'est un geste très fort sur le plan symbolique, mais il y a un libre accès. Les étudiants ont accès en tout temps à la bibliothèque. Il y a des pratiques sportives et des activités socioculturelles. » — Carole Connelly, présidente du syndicat des enseignants

Réactions du cégep

La direction du cégep se dit surprise par le dépôt de l'injonction, les discussions étant en cours avec les étudiants signataires. De plus, plusieurs activités d'enseignement continuent de se donner.



Frédéric Poulin, directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais.

« Les stages se poursuivent, de même que des cours en soins hospitaliers d'urgence. En tech-

niques policières, éventuellement ou sous peu, il y aura des cours. » — Frédéric Poulin, directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais
Les étudiants du Cégep de l'Outaouais sont en grève depuis le 13 mars.

Nouveau vote de grève à l'UQO

Par ailleurs, du côté de l'Université du Québec en Outaouais, le vote sur une reconduction de la grève, qui devait avoir lieu vendredi dernier, se tiendra finalement jeudi.

L'Association générale étudiante (AGE-UQO) doit prendre des mesures spéciales pour permettre à tous les étudiants de voter. Plusieurs d'entre eux doivent respecter des conditions à la suite de leur arrestation la semaine dernière et ne peuvent pas pénétrer sur le campus. Le vote se déroulera donc dans deux endroits, soit au pavillon Alexandre-Taché de l'UQO et à l'école secondaire de l'Île.

En complément



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le point sur l'injonction déposée pour la reprise des cours au Cégep de l'Outaouais.](#)

Les commentaires (2)

Envoyé par [Dean McGraw](#) de Gatineau, 25 avril 2012 à 08 h 01 HAE

Ça donne quoi une injonction? Des étudiants de l'UQO l'ont obtenu, les manifestants l'on enfreint et personne n'a été arrêté sur cette base. Certains ont été arrêté, mais sous d'autres motifs. La police ne fait pas son travail. Et ce sera le même résultat au CÉGEP.

Envoyé par [Michel Hervieux](#) de Gatineau, 25 avril 2012 à 23 h 10 HAE en réponse à [Dean McGraw de Gatineau](#)

M. McGraw,
Vous avez raison, ce n'est pas le bon moyen. Que ceux qui sont contre la grève, se rendent à leur assemblée générale et votent (vote secret comme à l'UQO). C'est ça la démocratie. L'injonction est la plus mauvaise voie pour résoudre le conflit et vivre en société en paix, quoiqu'en dise Me Boucher.

LA TRIBUNE: Cégep: même si la grève est reconduite, l'injonction sera appliquée - Publié le mercredi 25 avril 2012 à 16h13



Imacom, Claude Poulin

Marie-France Bélanger

Isabelle Pion, La Tribune
(Sherbrooke) Le retour en classe vendredi au Cégep de Sherbrooke soulève beaucoup de préoccupations pour la direction de l'établissement, qui s'assurera de la sécurité avec le Service de police de Sherbrooke (SPS).
Même si les étudiants reconduisaient la grève jeudi en assemblée générale, l'injonction sera appliquée, a indiqué mercredi la directrice générale du Cégep de Sherbrooke, Marie-France Bélanger. La direction doit maintenant entamer les

discussions avec les syndicats pour voir de quelle façon la session d'hiver pourra être complétée.
La direction du Cégep de Sherbrooke affirme respecter l'injonction qui ordonne au Cégep de Sherbrooke une reprise des cours jeudi, même si les cours ont été levés pour permettre la tenue d'une huitième assemblée générale. Celle-ci était prévue depuis vendredi dernier.
Le Cégep en est cette semaine à sa huitième semaine de grève et doit reprendre 32 jours au calendrier.

TVANouvelles: Retour en classe forcé au Cégep [de Sherbrooke]: La direction se dit préoccupée - Première publication mercredi 25 avril 2012 à 14h00 - Mise à jour : mercredi 25 avril 2012 à 20h13



Crédit photo : TVA Nouvelles

Marie-France Bélanger, directrice générale Cégep de Sherbrooke

Par Josée Cloutier | TVA Sherbrooke

La direction du Cégep de Sherbrooke est préoccupée par le retour en classes de ses étudiants prévu ce vendredi, retour forcé par une injonction émise mardi par le juge Gaétan Dumas, qui ordonne à l'établissement de dispenser les cours normalement.

Après 8 semaines de grève, l'établissement se retrouve dans une situation inédite. «Il y aura 32 journées de cours à reprendre. Des activités auront lieu les soirs et peut-être les fins de semaine. Les sessions d'automne et

d'hiver seront retardées», a spécifié le directeur des études Réjean Bergeron. L'enseignement sera donné seulement si un cadre sécuritaire est assuré. «Je ne vous cacherais pas que ce ne sont pas des conditions idéales de reprise», a déclaré la directrice générale, Marie-France Bélanger. Préoccupée, la direction a déjà fait appel au Service de police de Sherbrooke. «On va faire une évaluation vendredi matin de l'état des lieux. Les policiers seront en appui pour évaluer le niveau de sécurité et la possibilité de, oui ou non, donner les cours», a précisé madame Bélanger. L'association étudiante a réaffirmé qu'elle respectera l'injonction, mais elle ne peut se porter garante de l'ensemble des actions que pourraient poser certains étudiants.

« On ne peut pas empêcher les étudiants en colère de manifester leur désaccord puisque pour nous cela vient brimer un droit fondamental qui est l'expression et la liberté d'association », a déclaré la porte-parole.

Tôt vendredi matin, les exécutants syndicaux évalueront aussi la question de la sécurité en se présentant aux abords de l'établissement. « S'il y a une ligne de piquetage et que nous ne pouvons pas passer, nous retournerons voir l'administration. C'est évident aussi que l'on ne voudra pas enseigner dans des classes où il y a des conflits ouverts ou de l'intimidation », insiste Steve McKay, président du syndicat professeurs Cégep de Sherbrooke.

Enfin, la direction du Cégep se dit très préoccupée par les conditions de certains élèves qui feront face à des difficultés financières. Un fonds d'aide spécial a été créé pour soutenir certains d'entre eux.

[Voir le reportage de Josée Cloutier](#)

LE DROIT: Grève étudiante au Cégep: l'injonction débattue lundi prochain - Publié le mercredi 25 avril 2012 à 10h07 | Mis à jour le jeudi 26 avril 2012 à 09h54



Etienne Ranger, LeDroit

L'injonction d'étudiants du Cégep de l'Outaouais demandant la reprise des cours sera débattue lundi prochain en Cour supérieure.

Louis-Denis Ebacher, Le Droit

L'injonction d'étudiants du Cégep de l'Outaouais demandant la reprise des cours sera débattue lundi prochain en Cour supérieure.

L'avocat de la quarantaine d'étudiants, Lucien Boucher, a déposé sa requête en injonction permanente mercredi matin au palais de justice de Gatineau.

«Mes étudiants subissent la tyrannie des autres qui n'ont pas le droit de les empêcher d'étudier», a-t-il lancé.

Les deux défendeurs dans le dossier sont l'Association générale des étudiants du Cégep de l'Outaouais (AGEECO) et le Cégep lui-même.

Cette demande à la cour s'inscrit dans le même mouvement d'étudiants de l'Université du Québec en Outaouais et d'ailleurs en province qui souhaitent reprendre les classes, malgré les votes de grève tenus ces dernières semaines dans le dossier de la hausse des frais de scolarité.

Le Cégep, devant la grève, suspend quotidiennement ses cours depuis le 13 mars. Un vote sur la reconduction de la grève est prévu ce vendredi. Lors du dernier vote, tenu le 13 avril, les étudiants présents à l'assemblée générale spéciale s'étaient prononcés à 52% en faveur de la poursuite de la grève.

«Ce faisant, lit-on dans la requête de mercredi, la défenderesse CEGEP est littéralement asservie aux désirs de la défenderesse AGEECO alors qu'il est dans la même mission du CEGEP de dispenser des cours de formation générale et professionnelle.»

Selon Me Boucher, l'association étudiante ne dispose du pouvoir légal de forcer les étudiants demandeurs à ne pas aller à leurs cours.

Les demandeurs veulent avoir libre accès au Cégep et demandent de «cesser toute intimidation, piquetage, menaces et manifestations à au moins 10 mètres des bâtiments des trois campus du Cégep»

Me Boucher demandera lundi à la Cour supérieure d'émettre l'injonction ordonnant au Cégep de dispenser ses cours de façon normale tel que le prévoient les calendriers 2011-2012 et 2012-2013.

LA VOIX DE L'EST: Manif en Outaouais : un granbyen dans la tourmente - Publié le mercredi 25 avril 2012 à 05h00



photo Maxime Sauvage

«J'ai de la difficulté d'imaginer avoir un dossier criminel, avec tout ce que cela implique, pour avoir occupé pacifiquement une université qui a voté démocratiquement pour entrer en grève», dit Tristan Rivard avant d'affirmer qu'il retournera manifester si la grève se poursuit.

Dominique Talbot, La Voix de l'Est

(Granby) Plus tôt dans la semaine, à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), une injonction obtenue par le rectorat malgré un vote pour la grève a mis le feu aux poudres et provoqué plusieurs manifestations, étalées sur deux jours.

«C'est dans ce contexte que je me suis rendu là-bas», raconte Tristan Rivard, étudiant en sciences humaines au cégep et organisateur principal de la marche contre la hausse des droits de scolarité qui a eu lieu à Granby le 9 avril.

«J'étais révolté de voir ce qui s'était passé la journée précédente. Quand c'est rendu qu'on repousse des professeurs d'université, c'est grave», se désole Tristan Rivard.

Jeudi matin, lui et ses quatre compagnons ont donc quitté Granby en direction de Montréal, afin de prendre place dans un des autobus réservés par la CLASSE pour la manifestation de Gatineau.

Deux blessés, plus de 150 arrestations

Au début, la manifestation s'est déroulée dans le calme malgré la forte présence policière sur le campus de l'UQO et dans les rues environnantes, relate Tristan Rivard. «Au cours de la marche, nous avons même été dans les bâtiments de l'hôtel de ville et du palais de justice, en guise de symbole», ajoute-t-il.

C'est une fois de retour sur le campus, face à une porte du pavillon Lucien-Brault de l'UQO, que tout a dégénéré. Étudiants et policiers sont alors passés à la confrontation, ces derniers distribuant des coups de matraque. Deux manifestants ont subi des lacerations à la tête, une information plus tard confirmée par la police de Gatineau.

Quelques minutes plus tard, une porte laissée libre a permis aux manifestants de finalement entrer dans le pavillon, où ils se sont réunis dans la cafétéria.

«C'est de l'intimidation de la part de la police... Quand j'ai choisi d'entrer dans l'université, je savais que je serais arrêté. Je n'ai rien contre l'illégalité si elle est morale», philosophe l'étudiant.

RADIO-CANADA / GATINEAU: Les discussions se poursuivent pour la reprise des cours à distance à l'UQO - Mise à jour le mardi 24 avril 2012 à 18 h 45 HAE



© Patrick Pilon

Des étudiants ont tenté de bloquer l'accès au pavillon Taché de l'UQO plus tôt ce mois-ci (archives)

Les discussions se sont poursuivies lundi soir entre la direction de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et les professeurs des différents départements pour établir la façon de donner les cours à distance, [comme l'ordonne la Cour supérieure du Québec](#).

Selon le recteur de l'UQO, Jean Vaillancourt, enseigner de façon électronique, par le biais d'Internet par exemple, semble davantage problématique pour certains secteurs.

C'est le cas notamment des sciences infirmières, où les étudiants doivent s'exercer devant leur professeur.

« Vous voulez, lorsque vous allez être traités par une infirmière formée à l'UQO, savoir qu'elle a été formée en laboratoire et qu'elle a fait son expérimentation devant un évaluateur expérimenté. »

Jean Vaillancourt, recteur de l'UQO

Malgré les craintes de certains étudiants et de professeurs, le recteur Vaillancourt a la conviction que tous les cours prévus d'ici la fin de la session pourront être terminés à distance.

Rappelons que l'UQO a demandé aux étudiants de ne pas se présenter en classe jusqu'à la fin de la semaine.

Inquiétudes des professeurs

Cette décision d'offrir les cours à distance soulève l'inquiétude du syndicat des professeurs.

« C'est une première. Nous ne savons pas quoi faire encore. [...] Nous sommes très inquiets. »

Denyse Côté, membre du Bureau du syndicat des professeurs de l'UQO

Denyse Côté, membre du Bureau du syndicat des professeurs de l'UQO, souligne que les professeurs avaient déjà élaboré des plans de réaménagement des cours.

Ils les avaient soumis et commençaient à les appliquer pour la nouvelle session qui devait se terminer le 4 mai.

La direction de l'UQO se fait quant à elle rassurante. « Beaucoup de professeurs s'en servent. D'ailleurs, dans les offres de cours de la semaine passée, ces méthodes ont été mises à profit de plus en plus. Alors, il ne s'agit pas de méthodes qui sont inconnues de la part du corps professoral à l'UQO », explique le recteur Vaillancourt.

Les parties seront de retour en Cour supérieure vendredi pour discuter à nouveau de l'injonction.

Une demande d'injonction envers le cégep

Une quarantaine d'étudiants du Cégep de l'Outaouais déposeront mercredi matin devant la Cour supérieure du Québec une injonction pour exiger la reprise des cours.

Les avocats des parties devront ensuite s'entendre pour fixer une date afin de se présenter devant un juge et débattre de cette injonction.

L'avocat qui représente les étudiants du cégep, Lucien Boucher, [avait déposé une mise en demeure contre l'établissement mercredi dernier](#).

Fin de la grève de la faim pour un étudiant

L'étudiant en sciences humaines Brandon Bolduc, du Cégep de l'Outaouais, qui faisait une grève de la faim, a dû renoncer à son moyen de pression.

Il désirait dénoncer la brutalité policière, les arrestations et l'injonction à l'UQO. Le jeune homme explique toutefois qu'en raison d'une grippe, il doit renoncer à poursuivre sa grève de la faim.

Brandon Bolduc s'était symboliquement enchaîné devant le cégep de l'Outaouais dans la nuit de dimanche à lundi.

En complément



Audio - [Carl Bernier s'est entretenu avec Denyse Côté, membre de l'exécutif du syndicat des professeurs de l'UQO.](#)



Audio - [Carl Bernier s'est entretenu avec Jean Vaillancourt, recteur de l'UQO.](#)



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin résume la situation à l'UQO.](#)

Les commentaires (2)

Envoyé par [Etienne Lareau](#) de Val-d'Or, 25 avril 2012 à 08 h 50 HAE

Cette façon d'enseigner ne convient toutefois pas à tous les cours, mais on n'en serait pas là si le gouvernement avait voulu discuter dès le départ.

Envoyé par [Pierre Laroche](#) de la sarre, 24 avril 2012 à 12 h 07 HAE

Bravo à ce juge qui a du jugement, les cours à distance ont un avenir insoupçonné.

TVA NOUVELLES / JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL: Grève au cégep Saint-Laurent: Une autre injonction demandée - Première publication mardi 24 avril 2012 à 17h46 / Publié le: mardi 24 avril 2012, 19H49 | Mise à jour: mardi 24 avril 2012, 20H04



Crédit photo : TVA Nouvelles

Trois étudiantes demandent une injonction pour retourner en classe.



(Photo: TVA Nouvelles)

Marion Pepler demande une injonction pour retourner en classe

TVA Nouvelles

À Montréal, trois étudiantes du cégep Saint-Laurent demandent à la cour une injonction pour retourner en classe.

Elles demandent au juge d'obliger le cégep à offrir les cours qu'il leur manque pour compléter leur diplôme. Ces trois finissantes ont été admises à l'université et elles craignent que la grève n'empiète sur leur première session en septembre.

«J'ai suivi la cause, la grève et je suis contre la hausse. Mais je sais que certains sont prêts à faire ces sacrifices-là, mais pas moi», a expliqué Marion Pepler, une des étudiantes demandant l'injonction. L'association étudiante s'oppose à cette demande d'injonction, ajoutant que la décision obligerait les étudiants qui ont voté pour la grève d'assister à leurs cours.
«Ça va toucher 300 étudiants. Il y a en a qui sont en faveur de la grève. On peut imaginer le contexte d'enseignement que ça va créer. Ça sera

une situation difficile pour les enseignants et les étudiants», ajoute Maxence L. Valade, de l'Association des étudiants du cégep Saint-Laurent. La décision sera rendue jeudi.

Montrer 1 commentaire (Montréal)

- 100peurs
il ne devait pas avoir une treve pendant les négociations????? Le statu quo partout ceux en greves reste en greve, ceux qui suivent les cours continue ainsi..... alors pourquoi les injonction!!!! Donc les étudiants pourrons recommencer a bloquer les entrées!!!!

RADIO-CANADA / ESTRIE: Les cégépiens de Sherbrooke réagissent à l'injonction exigeant la reprise des cours – Mise à jour le mardi 24 avril 2012 à 16 h 54 à HAE

Réagissant à la décision de la Cour supérieure de forcer le Cégep de Sherbrooke à reprendre les cours jeudi malgré la grève, près d'une centaine d'étudiants ont pénétré dans le pavillon 5 de l'établissement, où se trouvent les bureaux administratifs du Cégep. Ils ont occupé les lieux jusqu'en après-midi.

L'escouade antiémeute du Service de police de Sherbrooke était sur place, prête à intervenir. Tout s'est déroulé dans le calme et de façon pacifique. Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, ces manifestants voulaient perturber les négociations entre la direction du Cégep de Sherbrooke et l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS) sur les modalités du retour en classe.

La direction du Cégep a accepté de lever les cours jeudi pour permettre à l'AECS de tenir une assemblée générale. Les cours devraient donc reprendre vendredi.

Par voie de communiqué, l'AECS a dénoncé la décision rendue par le juge Gaëtan Dumas. L'Association « est d'avis qu'une judiciarisation de la lutte étudiante ne peut qu'entraîner des débordements, voire même une radicalisation des comportements et ainsi susciter une colère inusitée chez les étudiants et les étudiantes qui, depuis dix semaines, mènent de front un combat d'une génération. »

La [demande d'injonction](#) déposée par des étudiants du Cégep de Sherbrooke lundi a été accordée par la Cour supérieure mardi matin. Ce groupe d'étudiants voulait forcer l'institution à rendre accessibles ses salles de cours et obliger les enseignants à donner leur matière malgré la grève.

Le juge Dumas, dans son jugement, remet en doute la légalité de la grève actuelle.

« Nulle part, ne retrouve-t-on des dispositions aux termes desquelles les associations étudiantes n'ont le droit de déclencher une grève générale illimitée et que cette grève soit opposable à tous les étudiants » »

Le juge Gaëtan Dumas

Une question qui doit faire l'objet d'un débat de société et non d'un jugement de la Cour, selon l'avocat qui représente l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke, Me Jonathan Lebanc.

« La coutume faisait en sorte que les droits de grève étaient respectés par les associations et par les membres des associations aussi qui se sentaient liés par une décision de la majorité lorsqu'elle était conforme aux statuts

et règlements. Donc oui, dans l'histoire juridique du Québec, on fait face à quelque chose de nouveau », croit-il.

Le syndicat du personnel enseignant du Cégep demandera à ses membres de respecter l'injonction, mais son président, Steve McKay, rappelle que le jugement ordonne de donner les cours de façon normale, dans des conditions normales.

« Des conditions qui, pour nous, paraissent hors de la normalité, par exemple si on a des conflits ouverts dans nos classes, si on a un nombre presque indécent d'étudiants comme un, deux ou trois. Ce sont toutes des questions qu'on va devoir se poser, à savoir, est-ce que ça constitue des conditions normales ? », dit-il.

La direction du Cégep se donne la journée pour prendre connaissance de l'ordonnance. Elle annoncera comment elle entend la mettre en application mercredi.

Manifestation et vandalisme au palais de justice

Plus tôt, près de 300 étudiants ont manifesté dans les rues de Sherbrooke. La circulation a été perturbée. Les manifestants ont terminé leur marche devant les portes du palais de justice de la ville.

Le palais de justice a été vandalisé. Les murs et les trottoirs ont été couverts de peinture rouge. En vain, quelques étudiants ont tenté de nettoyer les dégâts.

En complément

- Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)



- Vidéo - [Conflit étudiant](#)

[Les commentaires \(157\)](#)

LA TRIBUNE: Outrage au tribunal: l'UdeS sommée de se présenter au palais de justice - Publié le mardi 24 avril 2012 à 15h17



René-Charles Quirion, La Tribune (Sherbrooke) L'Université de Sherbrooke devra se présenter en Cour supérieure pour répondre d'un outrage au tribunal. Une ordonnance a été émise mardi par le juge Gaëtan Dumas de la Cour supérieure pour que

Imacom, René Marquis

l'institution se présente devant le tribunal le 7 mai prochain au palais de justice de Sherbrooke.

La preuve des faits d'outrage au tribunal sera communiquée et elle devra à ce moment faire valoir les moyens de défense qu'elle souhaite faire valoir.

Ce sont les étudiants de l'Université de Sherbrooke, qui ont obtenu gain de cause devant le tribunal en obtenant une injonction interlocutoire provisoire pour la reprise des cours, qui ont déposé lundi un outrage au tribunal contre l'Université de Sherbrooke.

Les signataires de la requête en outrage au tribunal estiment que l'institution sherbrookoise ne respecte pas les conclusions émises mercredi dernier par le juge Gaëtan Dumas de la Cour supérieure qui a ordonné une reprise normale des cours.

« Il est clair que l'Université de Sherbrooke subit de l'intimidation de la part de l'association étudiante, de ses membres ainsi que par le syndicat des professeurs qui se sont positionnés contre la hausse la semaine dernière », allèguent les étudiants dans la requête déposée aux greffes du palais de justice de Sherbrooke.

Une entente intervenue entre la direction de l'UdeS, ses professeurs et les associations étudiantes fait en sorte que les cours qui sont donnés dans les facultés en grève ne consistent qu'à faire de la révision.

RADIO-CANADA / GATINEAU: De nombreux étudiants de Gatineau arrêtés lors des manifestations font appel à l'aide juridique – Mise à jour le mardi 24 avril 2012 à 14 h 58 HAE





© Lorian Bélanger

Jedi dernier, des manifestants sont encerclés par les policiers (archives)



© Rachel Gaulin

La police était aux aguets

Les commentaires (5)

Envoyé par [Fred Martin](#) de La Pêche, 25 avril 2012 à 07 h 27 HAE

Pas drôle d'apprendre les faits de la vie. Ce n'est pas un jeu vidéo quand on fait face à la police. En plus des millions que le surtemps des policiers et autres travailleurs impliqués dans ce débat, ils veulent que l'état paie leur avocat, c'est le comble! Dès le secondaire, on devrait leur donner des cours de logique! Fini les vacances aux États, au Mexique ou à Cuba avec un casier judiciaire

Enfin de le relève pour le BS.

Fred Martin

Envoyé par [Pierre Laroche](#) de la sarre, 24 avril 2012 à 23 h 06 HAE

Ces jeunes ne sont responsables de rien ce sont leurs parents qui ont failli à leurs responsabilités

Envoyé par [Jean-François Belley](#) de Montréal, 24 avril 2012 à 17 h 03 HAE

@Michel Trudeau

Contrairement aux préjugés que vous semblez nourrir, en bas d'un certain revenu, toute personne a droit à avoir un avocat à l'aide juridique. Preuve qu'ils ne sont pas riches!

Envoyé par [MarieRoy Marie](#) de Québec, 24 avril 2012 à 16 h 41 HAE

Mon dieu, personne ne fait-il preuve d'un peu de bon sang dans cette histoire !?

151 arrestations !! C'est totalement abusif et injustifié !

Envoyé par [Michel Trudeau](#) de Gatineau 24 avril 2012 à 16 h 00 HAE

"Ils veulent savoir entre autres s'ils peuvent être défendus gratuitement"... Quand vont-ils apprendre qu'il n'y a rien de gratuit et que c'est encore le bon peuple qui va payer pour leurs folies.

Quant aux conséquences de leurs actes, ils auraient du y penser d'avance

Les services d'aide juridique à Gatineau reçoivent de nombreux appels [d'étudiants arrêtés jeudi dernier lors des manifestations tenues à l'Université du Québec en Outaouais \(UQO\)](#) pour dénoncer la hausse des droits de scolarité.

Les jeunes se disent inquiétés par les accusations criminelles d'entrave ou de méfait portées contre eux. Ils veulent savoir entre autres s'ils peuvent être défendus gratuitement, quelles seront les conséquences de ces accusations et s'ils risquent d'écoper d'un casier judiciaire.

Les étudiants se demandent aussi comment ils peuvent respecter l'injonction leur interdisant de se trouver à moins de 500 mètres d'un bâtiment de l'UQO.

La directrice du Centre communautaire juridique de l'Outaouais, Danielle Mongeon, reconnaît que son bureau reçoit beaucoup d'appels d'étudiants, mais aussi de parents.

La plupart de ces appels portent sur les conditions qui sont jugées restrictives.

« Ils doivent aller à la bibliothèque ou remettre un travail. Des choses qui tournent autour de l'éducation, mais qui ne sont pas nécessairement de suivre un cours. » — Danielle Mongeon, directrice du Centre communautaire juridique de l'Outaouais

Les 151 étudiants accusés au criminel doivent comparaître en juillet et en août prochains.

En complément



Audio - [Le journaliste Marc Gauthier donne les détails sur les demandes d'aide juridique de la part d'étudiants arrêtés la semaine dernière.](#)



Vidéo - [Michel Picard reçoit Danielle Mongeon, directrice de l'Aide juridique, section criminelle, Gatineau](#)

RADIO-CANADA / ESTRIE: L'Université de Sherbrooke doit donner ses cours ordonne le juge Dumas – Mise à jour le mardi 24 avril 2012 à 13 h 11 HAE,

Des négos avec les étudiants

L'Université de Sherbrooke et l'AGEFLESH font l'objet d'une requête pour outrage au tribunal.

Ce sont les étudiants qui avaient fait une demande d'injonction la semaine dernière pour forcer l'Université de Sherbrooke à reprendre les cours qui sont derrière cette nouvelle requête.

« On allègue que l'Université ne donne pas les cours comme convenu et ils ont négocié avec l'association étudiante pour faire une entente qui va contre l'injonction. Donc, on intime les deux parties pour outrage au tribunal puisqu'ils sont complices », explique l'un des étudiants derrière la requête, Yannick Gaulin.

Un juge de la Cour supérieure décidera vendredi s'il y a eu ou non outrage au Tribunal.

Lundi midi, le juge Gaëtan Dumas a rappelé que l'Université de Sherbrooke devait offrir des cours et qu'il n'y avait pas place à interprétation dans son jugement de la semaine dernière.

C'est ce qu'il a déclaré alors qu'un groupe d'étudiants, qui avaient obtenu [une injonction la semaine dernière](#), étaient de retour en cour, lundi, afin de demander que l'Université de Sherbrooke oblige ses professeurs à offrir de la [nouvelle matière plutôt que de faire de la révision](#).

Autre demande d'injonction

Un autre groupe d'étudiants, du Cégep de Sherbrooke cette fois, tente d'obtenir une injonction pour forcer l'établissement à rendre accessibles ses salles de cours et obliger les enseignants à donner leur matière malgré [la grève](#). Le juge rendra sa décision mardi matin.

L'avocat de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke, Me Jonathan Leblanc, a demandé au juge Dumas de se retirer de la cause en raison de son allégeance libérale. Le juge a refusé en soulignant qu'il avait été candidat libéral sur la scène fédérale et qu'il a même été l'adversaire de Jean Charest, qui était candidat conservateur à cette époque.

Présence policière

Ils sont quelque 70 étudiants aux portes du palais de justice, à manifester. La plupart sont contre la hausse des droits de scolarité, mais il y en a quelques-uns qui souhaitent un retour en classe rapidement.

De nombreux policiers sont présents au palais de justice pour assurer la sécurité de tous. Toutes les personnes qui sont entrées ont été fouillées.

Ailleurs en région

Les étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke ont choisi de poursuivre leur grève. Des 795 étudiants présents, 591 ont voté pour la poursuite de la grève.

Les étudiants du Cégep de Drummondville pourraient reprendre leur mouvement de grève après être retournés en classe, la semaine dernière. L'association étudiante dit avoir recueilli 230 signatures d'étudiants désireux de relancer le boycottage des cours. Le quorum nécessaire pour reprendre un vote sur cette question étant de 45 personnes, une assemblée a été convoquée pour mardi midi.

En complément



Vidéo - [Des négos avec les étudiants](#)
 • Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)

Les commentaires (10)

Envoyé par [Collex Alexandre](#) de Québec, 23 avril 2012 à 20 h 49 HAE

@ Nicolas Trudel - Pourquoi cette majorité silencieuse que vous défendez reste-t-elle silencieuse? Un vote de grève se fait à toute les semaines dans toutes les associations en grève de l'Udes à l'exception de l'Association des Étudiants de cycles supérieurs de Lettre et Communication (qui a elle-même, en AG, décidé de faire des votes plus distancés vu la petite taille de son exécutif). Pourquoi cette majorité ne va-t-il pas à ces assemblées pour voter? S'il sont majoritaire, pourquoi donc n'arrive-t-il pas à faire pencher la balance.

Je ne suis pas impliqué dans le mouvement étudiant. Je suis même contre lui à plusieurs reprises. Mais je me présente à chaque AG de mon association, et je prend la parole et je vote. Il s'agit là de mon devoir. Les gens qui refuse de faire leur devoir ne devrait pas avoir le droit de faire la leçon aux autres.

Envoyé par [Yvon Boileau](#) de ile perrot, 23 avril 2012 à 15 h 46 HAE

Des étudiants obligés de demander une injonction pour "forcer l'université" à "forcer les prof." à enseigner de la nouvelle matière plutôt que de la révision, quel mépris de la part des prof. envers ceux qui sont en classe. Les prof. appuient les contestataires c'est évident, mais ils n'ont pas le courage nécessaire pour l'assumer ouvertement de peur de perdre du salaire entre autre, alors ils usent de subtilités hypocrites qui vont dans le sens de la contestation, ce au frais de l'État. On peut reprocher beaucoup de choses aux contestataires mais on doit reconnaître qu'ils sont conséquents dans leurs actions et leurs revendications et qu'ils sont en train de servir une sérieuse leçon d'intégrité à leurs prof.

Envoyé par [Nicolas Caron](#) de Sherbrooke, 23 avril 2012 à 16 h 30 HAE *en réponse à Yvon Boileau de ile perrot*
 @ M. Boileau

Mettez-vous à la place d'un professeur qui doit enseigner dans un climat tendu, avec la présence de gardes armés dans une classe à peu près vide. Ce professeur devrait aussi accorder la note zéro aux absents...qui sont largement

majoritaires. Même si ce professeur qui endossait les décisions du gouvernement, il ne peut pas faire ça, c'est trop exiger à une personne. Le professeur devrait transmettre son enthousiasme pour ce qu'il enseigne, voir ses étudiants réussir en majorité. Ils doivent, dans un milieu universitaire, se sentir libres...c'est une condition essentielle. Le malheureux juge qui baffoue le vote largement majoritaire des étudiants erre, non pas en droit, mais en humanité.

Envoyé par [Nicolas Caron](#) de Sherbrooke, 23 avril 2012 à 14 h 59 HAE

M. Trudel, Votre majorité silencieuse a tort dans la mesure où elle ne vote pas aux assemblées de l'association étudiante. Si elle le souhaitait, elle pourrait se lever et aller voter. Ce n'est pas à un juge partisan à dicter ce que la majorité qui vote doit ou ne doit pas faire! Il pourrait, en tant qu'adulte responsable, leur recommander d'aller au vote plutôt que de se plaindre à la cour.

Envoyé par [Nicolas Trudel](#) de Sherbrooke, 23 avril 2012 à 15 h 08 HAE *en réponse à Nicolas Caron de Sherbrooke*

Juge Partisan? Renseignez-vous sur la différence entre le parti libéral du Québec et le parti libéral du Canada avant d'écrire des préjugés.

Envoyé par [Nicolas Caron](#) de Sherbrooke, 23 avril 2012 à 14 h 43 HAE

De toute évidence, Appartenir à la famille libérale est vraiment contraignant. C'est comme si le sens commun ne s'appliquait plus, c'est le patron qui décide. Quelle bêtise.

Envoyé par [Nicolas Caron](#) de Sherbrooke, 23 avril 2012 à 12 h 27 HAE

Je pense que cet exercice antidémocratique est très néfaste pour la jeunesse. J'espère que ce juge aux allégeances libérales aura la sagesse de tenir compte du contexte plus que de ses croyances politiques. Tous les étudiants (incluant ceux et celles qui manifestent) souffrent ce cette grève, la justice légale n'a tellement rien à voir la dedans! Du moins, tant que le Québec demeure une démocratie et non une dictature totalitaire.

Regardez ce qui s'est produit lors des précédents

cas d'injonctions et vous verrez que les cours ne reprennent pas, mais la violence elle, est provoquée.

Envoyé par [Nicolas Trudel](#) de Sherbrooke, 23 avril 2012 à 13 h 49 HAE *en réponse à Nicolas Caron de Sherbrooke*

Je ne suis pas un partisan des injonctions, par contre, une injonction est purement démocratique, même qu'elle vise à préserver notre démocratie. Un État de droit se base sur des chartes et des lois, dont le pouvoir judiciaire vise à la bonne application. Voila le principe de notre démocratie, un État de droit qui se base sur le contre-balancement des 3 pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. Si l'un d'eux outrepassé les droits et libertés fondamentales, les autres doivent rétablir la situation. L'intervention par une injonction est donc une manière de préserver la démocratie que certains étudiants briment à outrance en croyant que une démocratie direct à l'intérieur d'un Cégep surpassent les plus hautes instances québécoises et canadiennes.

Envoyé par [Jeansidemon Jean-Simon](#) de Québec, 23 avril 2012 à 14 h 08 HAE *en réponse à Nicolas Caron de Sherbrooke*

Oui, mais si cette injonction contrevient à la sécurité du plus grand nombre, elle ne préserve rien. Au contraire, elle met en danger les gens qu'elle prétend préserver. De plus, bien qu'elle soit un outil de l'appareil démocratique, cela ne veut pas dire qu'elle est de facto démocratique. C'est un homme, et un homme seul, qui l'établit...

Envoyé par [Nicolas Trudel](#) de Sherbrooke, 23 avril 2012 à 14 h 35 HAE *en réponse à Nicolas Caron de Sherbrooke*

Notre démocratie préserve de la justice arbitraire et justement de l'oppression d'un individu ou d'une minorité (ou dans ce cas-ci de la majorité silencieuse). Je répète que je ne suis pas partisan de l'injonction, mais c'est la réalité. De plus, la sécurité de personne ne serait en danger si les opposants n'utiliseraient pas la force pour se faire entendre. Une injonction est un ordre de la justice et doit être appliqué, un outrage au tribunal est très grave.

TVANOUVELLES: Injonction accordée: Déception et tension au Cégep de Sherbrooke - Première publication mardi 24 avril 2012 à 11h08



Crédit photo : TVA Nouvelles

Catherine Boudin, porte-parole de l'association étudiante du Cégep

Par Josée Cloutier | TVA Sherbrooke

Deux cents étudiants du Collège de Sherbrooke ont pris la rue, dans les minutes qui ont suivi la décision du juge Gaétan Dumas, aujourd'hui, forçant l'établissement à dispenser les cours normalement dès ce jeudi. Les étudiants ont manifesté devant le palais de justice avant de se rendre jusqu'au Cégep, où ils ont occupé des locaux administratifs durant quelques minutes.

La porte-parole de l'association étudiante du Cégep, Catherine Boudin, n'a pas caché sa déception. « On trouve cela décevant, mais nous allons respecter l'injonction émise par le Tribunal. »

Sur le campus, la situation était tendue dans les heures qui ont suivi le jugement. Certains étudiants s'étaient investis du pouvoir de contrôler les entrées et sorties de l'établissement. Il n'y a cependant eu aucun événement malheureux et la police présente aux abords de l'établissement n'a pas eu à intervenir. La situation demeure cependant instable. « C'est sûr



que la «judiciarisation» du conflit va entraîner des colères dans le mouvement étudiant », ajoute la porte-parole de l'AÉCS. Si la situation devenait trop tendue, le syndicat des professeurs ne prendra aucun risque. « Si on constate que la situation pose un risque ou un danger à nos enseignants, il y aura une décision de prise en exécutif syndical. On ne mettra pas la sécurité des enseignants du Cégep de Sherbrooke en jeu », affirme Steve Mc Kay, président du syndicat des enseignants du Cégep de Sherbrooke.

À la suite d'une rencontre entre les porte-parole étudiants et membres de l'administration du Cégep, il a été convenu, malgré l'ordonnance du Tribunal, de lever les cours pour ce jeudi en raison de la tenue de la prochaine assemblée générale des étudiants. Déjà, on anticipe que ce prochain rendez-vous étudiant sera couru. En plus du Centre de l'activité physique, la salle Alfred-Desrochers et la cafétéria ont été réservées pour accueillir les étudiants.

[Voir le reportage de Josée Cloutier](#)

JOURNALDEMONTRÉAL: [Cégep de] Sherbrooke: Injonction accordée - Publié le: mardi 24 avril 2012, 10H58



Photo Jean-François Desbiens / Agence QMI

Une centaine d'étudiants du Cégep et de l'université manifestent devant le Palais de justice de Sherbrooke pour dénoncer les étudiants qui ont recours aux injonctions pour reprendre les cours malgré la grève contre les droits de scolarité.

Jean-François Desbiens et Josée Cloutier / Agence QMI

SHERBROOKE – Une injonction provisoire de 10 jours a été accordée mardi matin à des étudiants du Cégep de Sherbrooke qui voulaient retourner en classe, ce qui a attisé la colère d'étudiants grévistes.

Le juge Gaétan Dumas a exigé que les cours reprennent malgré la grève qui perdure depuis 7e semaine. Cette injonction est valide jusqu'au 3 mai. Environ 200 étudiants ont ensuite pénétré dans le pavillon d'administration du collège pour protester leur mécontentement et à la suite d'une rencontre entre les porte-parole étudiants et membres de l'administration du Cégep, il a été convenu de toutefois lever les cours prévus ce jeudi en raison de la tenue de la prochaine assemblée générale des étudiants, qui devrait être très suivie.

Le juge avait pourtant ordonné à la direction du cégep de prendre tous les moyens nécessaires pour que la reprise des cours se fasse dans l'ordre et la paix et lui avait donné jusqu'à jeudi matin pour se conformer à l'injonction.

Les associations étudiantes n'ont pas les mêmes qualifications juridiques qu'un syndicat au sens de la loi et, par conséquent, elles n'ont pas le droit de grève et encore moins le pouvoir d'empêcher le déroulement des cours et d'imposer le boycottage aux étudiants qui sont contre, selon le juge Dumas.

Lundi, 17 étudiants avaient déposé une demande d'injonction afin d'avoir accès à leurs cours réguliers qui ont été interrompus par le conflit sur la hausse des droits de scolarité.

L'avocat représentant l'association étudiante du cégep a plaidé que la session d'hiver n'était pas en péril. Dans le pire des scénarios, la session se terminerait au retour des vacances d'été dans la semaine du 24 au 30 août. «Même si la direction a tenté de minimiser les impacts de la grève, le fait de ne pas terminer à temps constitue en soi un dommage et un tort préjudiciable», a dit le juge.

Jean Lessard, l'un des 17 demandeurs, a dit qu'il n'a pas peur des représailles : «L'association étudiante nous a toujours dit qu'elle n'était pas d'accord avec les gestes violents qui ont été posés au Québec. Je fais donc confiance à mon association étudiante pour qu'elle promeuve des actions pacifiques pour la bonne tenue des cours jeudi.»

«On trouve cela décevant, mais nous allons respecter l'injonction émise par le Tribunal», a déclaré la porte-parole de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS), Catherine Boudin.

Sur le campus la situation était tendue dans les heures qui ont suivi le jugement. Certains étudiants se sont investis du pouvoir de contrôler les entrées et sorties de l'établissement. Toutefois, la police, présente aux abords de l'établissement, n'a pas eu à intervenir.

«C'est sûr que la judiciarisation du conflit va entraîner des colères dans le mouvement étudiant», a dit la porte-parole de l'AÉCS.

Si la situation devenait trop tendue, le syndicat des professeurs a prévenu qu'il ne prendra aucun risque. «Si on constate que la situation pose un risque ou un danger pour nos enseignants, il y aura une décision de prise en exécutif syndical, a affirmé Steve Mc Kay, président du syndicat des enseignants du Cégep de Sherbrooke. On ne mettra pas la sécurité des enseignants du Cégep de Sherbrooke en jeu.»

Afficher 34 commentaires (Montréal)

TVANOUVELLES: Négociations avec les étudiants: Le Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu fermé pour deux jours - Première publication mardi 24 avril 2012 à 10h22



Crédit photo : Agence QMI

C'était le calme plat mardi matin au cégep: seuls deux gardes de sécurité étaient présents aux abords du collège.

Par Francis Dugas | Agence QMI

La direction du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu a fait volte-face en fermant le collège mardi et mercredi, afin de favoriser les négociations entre le gouvernement et les trois principales associations étudiantes.

C'était le calme plat mardi matin au cégep, seuls deux gardes de sécurité étaient présents aux abords du collège.

La direction avait annoncé plus tôt sur son site web qu'elle fermait ses portes mardi et mercredi. Elle est donc revenue sur sa décision du week-end dernier lorsqu'elle avait indiqué son obligation de dispenser ses cours pour se conformer à un jugement de la Cour supérieure du Québec.

Les pourparlers entre la ministre de l'Éducation et les représentants des associations étudiantes se sont amorcés mardi et se poursuivaient mercredi.

Au moment de mettre en ligne, la directrice des communications et des affaires corporatives par intérim du Cégep, Nadine Sabongui, n'avait pas répondu à notre appel.

LA TRIBUNE: Cégep: levée de cours et assemblée générale jeudi - Publié le mardi 24 avril 2012 à 10h17



La Tribune, René-Charles Quirion
Des étudiants du Cégep de Sherbrooke ont manifesté mardi matin devant le palais de justice.

Isabelle Pion, La Tribune

(Sherbrooke) Même si une injonction a été accordée mardi matin pour forcer la reprise des cours au Cégep de Sherbrooke, l'institution lève les cours jeudi, moment où les cégépiens sont conviés en assemblée générale.

Une rencontre a eu lieu plus tôt mardi entre la direction du Cégep de Sherbrooke et des représentants de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS). L'AÉCS souhaitait pouvoir tenir une assemblée générale, comme elle l'a annoncé vendredi dernier.

La reconduction de la grève figurera à l'ordre du jour, selon la porte-parole de l'AÉCS, Catherine Boudin. En assemblée générale vendredi dernier, les étudiants ont reconduit la grève dans une proportion de 51 % jusqu'à vendredi. La tenue de la huitième assemblée générale depuis le début de la grève avait été prévue ce jeudi.

Après que le juge Gaétan Dumas eut rendu sa décision mardi matin au palais de justice, les étudiants ont ensuite convergé vers le Cégep. Un groupe a investi pendant quelques heures le couloir où se trouvent les

bureaux de l'administration, pendant que des représentants de l'AÉCS rencontraient la direction de l'institution.

Un groupe de 17 étudiants du Cégep avait déposé lundi une injonction interlocutoire provisoire devant le tribunal. Le juge Dumas, de la Cour supérieure, avait entendu la requête des étudiants afin que soient levées les lignes de piquetage obligeant la direction du cégep à annuler les cours chaque matin pour une question de sécurité.

Les étudiants estimaient qu'il est urgent que les cours reprennent afin de leur permettre de terminer leur session pour accéder à l'université ou à un emploi.

Malgré la trêve

Tôt mardi matin, une foule évaluée entre 200 et 300 étudiants avait pris la rue en dépit de la trêve demandée par la ministre de l'Éducation du Québec Line Beauchamp pour permettre la négociation avec les associations étudiantes québécoises.

Les étudiants sont partis du Cégep de Sherbrooke et ont emprunté la rue King Ouest pour se rendre au palais de justice.

Les organisateurs prétendaient que cette marche n'avait pas pour but de bloquer des rues, mais de manifester contre la judiciarisation du conflit.

Des mesures de sécurité ont été mises en place au palais de justice. On a fouillé chaque personne qui entrait.

Après le prononcé du verdict, les étudiants ont affiché leur déception. Ils ont repris la rue vers le cégep, dans l'est de Sherbrooke.

Les représentants de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS) ont rencontré la direction au sixième étage du pavillon 5, afin de discuter de l'application de l'injonction. Pendant ce temps, un groupe d'étudiants occupait des locaux au cinquième étage.

Les policiers de Sherbrooke surveillaient les développements de près.

Dans un communiqué, l'AÉCS dénonce l'injonction obtenue par des étudiants du Cégep de Sherbrooke, injonction qui «demandait la levée des moyens de pression démocratiquement votés par les membres de l'AÉCS. Le conseil exécutif de l'AÉCS n'aura d'autres choix que de se conformer au jugement rendu.»

«L'AÉCS est d'avis qu'une judiciarisation de la lutte étudiante ne peut qu'entraîner des débordements, voir même une radicalisation des comportements et ainsi susciter une colère inusitée chez les étudiants et les étudiantes qui, depuis 10 semaines, mènent de front un combat d'une génération», lit-on dans le communiqué.

- Avec René-Charles Quirion

TVA NOUVELLES: Palais de justice de Sherbrooke: Injonction accordée au Cégep de Sherbrooke - Première publication mardi 24 avril 2012 à 09h23 - Mise à jour : mardi 24 avril 2012 à 16h35

Par Jean-François Desbiens | TVA Nouvelles

Un juge a accordé une **injonction provisoire de 10 jours**, mardi matin, à des étudiants du **Cégep de Sherbrooke** qui voulaient retourner en classe, ce qui a semé la colère d'étudiants grévistes.

Le juge Gaétan Dumas a exigé que le cégep reprenne ses cours dès jeudi pour les étudiants qui le désirent, malgré la grève qui en est à sa 7e semaine. Cette injonction est valide jusqu'au 3 mai.

Une centaine d'étudiants ont pénétré dans le pavillon d'administration du cégep de Sherbrooke pour protester contre cette injonction.

Le juge a ordonné à la direction du cégep de prendre tous les moyens nécessaires pour que la reprise des cours se fasse dans l'ordre et la paix. Il donne donc au cégep jusqu'à jeudi matin pour se conformer.

Le juge Dumas a spécifié que les associations étudiantes n'ont pas les mêmes qualifications juridiques qu'un syndicat au sens de la loi et que,

par conséquent, elles n'ont pas le droit de grève et encore moins le pouvoir d'empêcher le déroulement des cours et d'imposer le boycottage aux étudiants qui sont contre.

Lundi, 17 étudiants avaient déposé une demande d'injonction afin d'avoir accès à leurs cours réguliers qui ont été interrompus par le conflit concernant la hausse des droits de scolarité décrétée par le gouvernement Charest. L'avocat représentant l'association étudiante du cégep plaide le fait que la session d'hiver n'était pas en péril.

Dans le pire des scénarios, la session se terminerait au retour des vacances d'été dans la semaine du 24 au 30 août.

«Même si la direction a tenté de minimiser les impacts de la grève, le fait de ne pas terminer à temps constitue en soi un dommage et un tort préjudiciable», a dit le juge.

Pas peur de la violence

Jean Lessard, un des 17 demandeurs, ne craint pas les représailles: «L'association étudiante nous a toujours dit qu'elle n'était pas d'accord

avec les gestes violents qui ont été posés au Québec. Je fais donc confiance à mon association étudiante pour qu'elle promeuve des actions pacifiques pour la bonne tenue des cours jeudi.»

L'association étudiante discutera de l'injonction avec la direction. «On s'en va en négociations avec l'administration sur ce qui vient de se passer. On ne sait pas ce qui va se passer, mais l'association va respecter l'injonction», a expliqué Catherine Boudin, porte-parole de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke.

Quelques centaines d'étudiants collégiaux et universitaires ont manifesté devant le palais de justice de Sherbrooke, mardi matin avant le jugement, pour dénoncer le fait que ces étudiants s'adressent aux tribunaux pour obtenir la reprise normale des cours malgré la grève.

Les étudiants scandaient des slogans comme: «Les injonctions ne nous font pas plier».

La manifestation s'est déroulée dans le calme.

LE DROIT: L'injonction à l'UQO renforcée - Publié le mardi 24 avril 2012 à 10h17 | Mis à jour le mardi 24 avril 2012 à 10h18





Martin Roy, Archives LeDroit

Après une semaine mouvementée, la Cour supérieure a reconduit - et renforcé - l'injonction ordonnant la tenue des cours. Depuis hier, «quiconque», ce qui inclut les professeurs, ne peut bloquer l'accès à l'UQO ou manifester à moins de 10 mètres des pavillons.

Le Droit (Louis-Denis Ebacher) La Cour supérieure reconduit - et renforce - l'injonction ordonnant la tenue des cours à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), quitte à ce que l'établissement donne sa formation par Internet.

Des termes techniques ont été modifiés à la demande des étudiants qui demandent la reprise des cours et de l'administration de l'UQO, ce qui a surpris et déçu le syndicat des professeurs et choqué les étudiants déjà opposés à l'injonction initiale.

Cette même décision permet maintenant à l'UQO de dispenser ses cours à distance, par Internet, dès aujourd'hui, n'obligeant plus les étudiants de se rendre dans les classes malgré les manifestations.

Non seulement les membres de l'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO) ne pourront pas manifester «à moins de 10 mètres des pavillons», mais «quiconque» ne pourra le faire, ce qui inclut dorénavant les professeurs et d'autres militants sympathiques à leur cause.

L'injonction initiale interdisait déjà de bloquer l'accès aux cours, ainsi que les manifestations à moins de 25 mètres de l'université. La semaine dernière, les manifestants ont malgré tout crié leur désaccord dans les rues de la ville, à proximité ainsi qu'à l'intérieur des pavillons.

Les étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité pourront manifester sans bloquer l'accès aux deux campus de l'UQO, ni se voir forcés de respecter la règle des 25 mètres en manifestant dans les rues.

Profs sous le choc

L'injonction est valide jusqu'à vendredi, jour où le syndicat des professeurs de l'UQO tentera de faire tomber cette ordonnance en se portant partie dans le dossier, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

L'avocate du syndicat, Suzanne Boivin, a tenté de participer au débat hier, mais le tribunal a refusé d'entendre le fond de sa pensée car son client ne faisait pas partie des discussions devant le tribunal, le 13 avril, lorsque la première injonction a été débattue. L'UQO avait alors la même idée de s'opposer à cette injonction, ce qui n'était plus le cas hier.

Le juge Pierre Isabelle rajoute que les cours devront être dispensés, même s'ils ne peuvent l'être «en présentiel» (dans un espace commun), quitte à donner la formation par voie électronique. La procureure du syndicat se demandait toujours, hier, comment cela pouvait être réalisable à si court terme et dans de pareilles circonstances.

«Techniquement, affirme le porte-parole de l'UQO, Gilles Mailloux, on doit voir à l'application des mesures adoptées. Ce ne sont pas tous les cours auxquels cette mesure pourra s'appliquer. Ça va prendre un certain temps avant de pouvoir être en mesure de dire combien de cours pourront être offerts, et ici on parle de façon électronique.»

Pour Ugo De Montigny, premier signataire de la requête en injonction, cette reconduction de l'injonction «n'est vraiment pas une victoire».

Selon lui, la balle est dans le camp du premier ministre Jean Charest, de sa ministre de l'Éducation, Line Beauchamp et des trois associations étudiantes nationales.

«Il faut qu'ils discutent le plus vite possible. La ministre a demandé une trêve de 48 heures (hier matin). Donc, il faut se baser là-dessus.»

RADIO-CANADA / GATINEAU: Les cours reprennent mardi à l'UQO, mais pas sur le campus - Mise à jour le lundi 23 avril 2012 à 22 h 52 HAE



© Lorian Bélanger

Mercredi dernier, des manifestants tentent d'entrer à l'intérieur de l'UQO.

Le juge Pierre Isabelle de la Cour supérieure du Québec ordonne à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) de prendre tous les moyens nécessaires pour assurer la reprise des cours, en dehors de ses deux campus.

Les classes à distance pourraient ainsi être données par Internet. Les cours doivent reprendre dès mardi.

Avec cette mesure, les étudiants ne sont plus obligés de se rendre dans les classes, ce qui assure leur sécurité.

Cette solution avait été négociée entre les avocats de l'UQO et les étudiants qui demandent la reprise des cours. Les deux parties doivent revenir devant le tribunal vendredi, pour réévaluer la situation.

Par ailleurs, le juge accepte de modifier l'injonction déposée contre l'Association générale étudiante (AGE-UQO), à la demande de l'UQO.

Les étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité pourront continuer de manifester sans bloquer l'accès aux deux campus de l'UQO.

Ils pourront se tenir à un maximum de 10 mètres des établissements, plutôt que 25 mètres comme il était prévu auparavant.

Encore là, l'UQO invoque des questions de sécurité. Avec cette modification, les étudiants en grève n'auront plus à manifester dans les rues, ce qui assurerait un certain calme autour des bâtiments.

En complément

Audio - [La journaliste Pascale-Marie Dufour fait le point sur l'éventuelle entente pour la reprise des cours à l'UQO](#)

Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le point sur la reprise des cours à l'UQO](#)

Les commentaires (41)

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL: Université de Sherbrooke: Une reprise de cours qui rend mal à l'aise - Publié le: lundi 23 avril 2012, 19H35 | Mise à jour: lundi 23 avril 2012, 19H51



Pier-Yves Carboneau-Valade / Archives / Agence QMI
Plus de 400 personnes ont manifesté le mercredi 18 avril dernier dans les rues de Sherbrooke en réaction à l'injonction accordée en Cour supérieure.

Josée Cloutier / Agence QMI

SHERBROOKE – Les professeurs étaient au rendez-vous, dans les classes des facultés en grève, lundi à l'Université de Sherbrooke, puisqu'ils devaient se plier à une injonction obtenue la semaine dernière par un groupe d'étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Des classes ont été désertées par plusieurs étudiants. À la Faculté d'éducation, quelques dizaines d'étudiants seulement se sont pointés. «Nous étions à peu près une dizaine au cours, alors qu'habituellement, nous sommes entre 50 et 60. Nous avons seulement fait de la révision», a confié une étudiante qui sortait de son cours.

Le professeur Adihou Adolphe a donné son cours de didactique des mathématiques aux étudiants présents. «Je respecte les consignes de la direction, mais, comme enseignants, nous sommes tiraillés, a-t-il fait savoir. Il y a l'administration qui nous demande d'être là, mais on comprend la revendication des étudiants.»

À la sortie d'un cours, une étudiante confiait sa déception. «Faire de la révision, on le faisait déjà chez nous, a-t-elle dit. Quand on revient en classe, on s'attend à avoir de la nouvelle matière et à pouvoir terminer notre session.»

Malaise

Une autre étudiante partageait son malaise face au contexte d'une reprise de cours forcée par le tribunal. «C'est vraiment tendu, a-t-elle admis. Même des étudiants qui sont contre la grève ne sont pas venus au cours.» À la Faculté des lettres et sciences humaines, aucun étudiant ne s'est pointé au cours que devait donner Hugo Séguin. L'assemblée générale des étudiants, qui se déroulait en même temps pouvait, en partie, expliquer la situation.

Le chargé de cours a confié son malaise. «Nous devons nous présenter, mais aucun étudiant n'est venu. C'est difficile, car le principe démocratique, pour moi, devrait primer.»

Plus solidaires que jamais, dans une proportion de 74 %, les étudiants de cette faculté ont reconduit leur débrayage pour une autre semaine.

LE DROIT: L'injonction est reconduite à l'UQO - Publié le lundi 23 avril 2012 à 12h15 | Mis à jour le lundi 23 avril 2012 à 17h02



Patrick Woodbury, LeDroit

Surveillés par une escouade anti-émeute, des étudiants se sont regroupés à l'intérieur d'un pavillon de l'UQO, jeudi.

Louis-Denis Ebacher, Le Droit

La Cour supérieure reconduit l'injonction du 13 avril dernier ordonnant la tenue des cours à l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

À la demande des étudiants signataires de l'injonction initiale et de l'UQO, les termes ont été renforcés.

Ainsi, non seulement les membres de l'Association générale des étudiants de l'UQO ne peuvent manifester à 10 mètres des bâtiments, mais 'quiconque' ne peut le faire, ce qui inclue les professeurs et autres militants. L'injonction initiale faisait état d'interdiction de manifester 'à moins de 25 mètres de l'université' mais elle a été amendée à '10 mètres des bâtiments'.

L'injonction est valide jusqu'à vendredi, jour où le Syndicat des professeurs de l'UQO tentera de faire tomber cette ordonnance.

Le syndicat a tenté lundi matin de participer au débat, mais le tribunal a refusé d'entendre le fond de sa pensée puisqu'il ne faisait pas partie des discussions devant le tribunal, le 13 avril, lorsque la première décision a été rendue.

LA TRIBUNE: L'UdeS doit respecter l'injonction, dit le juge Gaétan Dumas - Publié le lundi 23 avril 2012 à 12h08



La Tribune, René-Charles Quirion
René-Charles Quirion, La Tribune (Sherbrooke) Le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure demande à l'Université de Sherbrooke de respecter l'injonction émise sur la reprise des cours.

Durant l'audition sur la requête des étudiants du Cégep de Sherbrooke, lundi matin, le juge a répété à quelques reprises qu'une injonction se devait d'être respectée. «Il est inscrit dans

l'injonction de donner des cours de façon normale. Il n'y a rien de plus clair que ça.»

Le juge a renchéri en ajoutant que cette ordonnance avait comme objectif d'éviter que les professeurs ne donnent pas de cours ou donnent de la révision.

«Si des universitaires ne comprennent pas ce que ça veut dire, c'est inquiétant pour ceux qui suivent leurs cours», a ajouté le juge Dumas avant de suspendre l'audience avant les arguments dans la cause de cégep.

L'audience se déroulait alors que des étudiants manifestaient à l'extérieur du palais de justice.

Rappelons que le juge Dumas a accordé une injonction provisoire, la semaine dernière, déposée par un groupe d'étudiants de l'Université de Sherbrooke demandant la reprise des cours. Le dossier revenait en cour lundi.

Gain de cause

Quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke qui ont obtenu gain de cause par le tribunal en obtenant une injonction interlocutoire provisoire

pour la reprise des cours ont déposé un outrage au tribunal contre l'Université de Sherbrooke.

Les quatre signataires estiment que l'institution sherbrookoise ne respecte pas les conclusions émises mercredi dernier par le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure qui a ordonné une reprise normale des cours.

« Il est clair que l'Université de Sherbrooke subit de l'intimidation de la part de l'association étudiante, de ses membres ainsi que par le syndicat des professeurs qui se sont positionnés contre la hausse la semaine dernière », allégué les étudiants dans la requête déposée aux greffes du palais de justice de Sherbrooke.

Une entente intervenue entre la direction de l'UdeS, ses professeurs et les associations étudiantes fait en sorte que les cours qui sont donnés dans les facultés en grève ne consistent qu'à faire de révision.

La requête en outrage au tribunal doit être débattue lundi après-midi devant le juge Yves Tardif de la Cour supérieure.

Forte majorité

Par ailleurs, les étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines ont reconduit la grève cet avant-midi, à forte majorité.

L'Association générale des étudiantes et étudiants en maîtrise et doctorat en lettres et communications de l'Université de Sherbrooke (AGEMDELCUS) a tenu un vote lundi matin sur l'offre déposée le 19 avril de la direction de l'université. Le vote s'est soldé par une majorité d'abstentions.

Les membres présents à l'assemblée ont ainsi montré un certain inconfort quant à la portée symbolique de l'offre. En effet, celle-ci limite le droit de manifester des étudiants et ouvre la porte à une reprise graduelle des cours, indique un communiqué.

Pour ces raisons et ne voulant pas faire tomber une offre acceptée par d'autres associations

étudiantes, l'AGEMDELCUS a décidé de s'abstenir.

- Avec la collaboration d'Isabelle Pion et Claude Plante



Archives La Tribune
Le juge Gaétan Dumas

LE QUOTIDIEN: UQAC: Injonction provisoire prolongée à l'UQAC - Publié le lundi 23 avril 2012 à 11h21



UQAC

Photo archives

Serge Lemelin, Le Quotidien
Semaine du 16 avril 2012

(Chicoutimi) La Cour supérieure prolonge jusqu'au 3 mai l'injonction provisoire limitant le piquetage et interdisant d'entraver l'accès aux immeubles de l'UQAC. À cette date, la session d'hiver sera terminée pour l'ensemble des étudiants non grévistes.

Les avocats de MAGE (UQAC) et de l'université se présenteront donc, le jeudi, 3 mai, pour aviser la Cour des mesures à prendre pour protéger les droits des parties jusqu'à ce que l'université présente sa requête en injonction interlocutoire permanente.

L'avocat de l'association étudiante, Me Joël Brassard-Morissette, a besoin de temps pour interroger les neuf témoins qui ont fait des déclarations assermentées à l'appui de la demande d'injonction interlocutoire.

Il souhaite aussi faire entendre quelques témoins qui pourraient être contre-interrogés par l'avocat de l'université, Me Richard Bergeron. Dans ces circonstances, il est prévisible que les parties ne soient pas tout à fait prêtes, le 7 mai, date retenue pour entendre les arguments concernant l'injonction interlocutoire.

TVANOUVELLES: Université du Québec en Outaouais: Les profs veulent la levée des cours - Première publication dimanche 22 avril 2012 à 21h27



Crédit photo : TVA Nouvelles

Agence QMI

Les professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) doivent se présenter lundi matin en Cour supérieure pour réclamer la levée d'urgence de l'injonction, qui oblige depuis plus d'une semaine la direction à donner les cours aux étudiants qui le souhaitent.

Le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) considère que la situation n'est pas sécuritaire sur le campus et que les cours ne peuvent être dispensés normalement.

Selon une source proche du syndicat, le campus était extrêmement calme avant l'injonction, mais

depuis, c'est l'inquiétude qui règne, le personnel serait «apeuré».

Les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ont été plusieurs fois fermés entre mardi et jeudi par les services de sécurité, empêchant les étudiants et les enseignants d'entrer et de sortir.

Jeudi soir, le recteur avait décrété la levée des cours jusqu'à ce lundi matin. Mais les professeurs estiment que cette levée de cours doit être prolongée.

Mercredi dernier, [les policiers de Gatineau avaient procédé à 160 arrestations](#) à proximité de l'université.

LAPRESSE.CA: Des professeurs de l'UQO veulent faire lever l'injonction - Publié le dimanche 22 avril 2012 à 16h11



Photo: archives PC

Des étudiants protestaient le 16 avril dernier à l'Université du Québec en Outaouais contre la hausse des droits de scolarité.

La Presse Canadienne

Lundi, les professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) s'adresseront à leur tour aux tribunaux, cette fois pour faire lever l'injonction ordonnant la reprise des cours.

Selon le syndicat, il est impossible pour les professeurs de dispenser les cours dans le climat de peur et d'intimidation qui règne sur le campus. La santé et la sécurité du personnel est compromise, fait valoir le syndicat.

Des étudiants ont obtenu une injonction, le 13 avril, pour forcer un retour en classe, malgré un vote favorable à la grève.

Depuis, de nombreuses manifestations ont perturbé les activités sur le campus, forçant la direction à annuler des cours.

LA PRESSE: Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu: les cours reprennent mardi - Publié le samedi 21 avril 2012 à 20h18



MARTIN ROY, Archives LeDroit

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse
Les durs affrontements qui ont fait rage la semaine dernière à l'Université du Québec en Outaouais pourraient se transporter plus près de Montréal.

Le cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu a annoncé samedi qu'il reprendrait ses cours dès mardi après en avoir reçu l'ordre par un juge. Jusqu'à maintenant, l'institution «s'était engagée à respecter le vote de l'Assemblée générale des étudiants». Mais la donne vient de changer en raison d'une injonction.
«Le Cégep doit donner l'ensemble des cours à l'enseignement régulier, sur ordonnance de la Cour. Nous avons donc l'obligation légale de respecter le jugement, et ce, dès le moment où nous l'avons reçu», écrit la direction de l'établissement dans un communiqué.
«Il ne s'agit donc pas d'une décision unilatérale de la direction de Cégep. Nous n'avons pas d'autres choix que de respecter ce jugement, et ce, sans délai.»
Par contre, l'administration ne prévoit rouvrir ses portes que mardi. La journée de lundi sera destinée à «planifier la reprise de l'ensemble des cours».
Depuis deux semaines, les injonctions obligeant les institutions scolaires à reprendre les cours pleuvent. Cette «judiciarisation» de la grève étudiante est vivement critiquée par les associations.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: UQO: Les profs veulent la levée des cours à l'université de Gatineau - Publié le: dimanche 22 avril 2012, 17H14 | Mise à jour: dimanche 22 avril 2012, 17H18



Photo: Danielle Sachs / Agence QMI

Agence QMI

Afficher 5 de 6 commentaires (Montréal)

- tivieux
Ça veut tu dire qu'ils sont prêts à ne pas être payé jusqu'à temps que les cours recommencent?
- Louis Émile Ambourhouet-BigmanTop 100
Étudiant actuel en sciences comptables à L'UQAM, inscrit en économie et gestion pour la session prochaine
Hahaha !!! Vous êtes un grand optimiste, monsieur !! C'est beaucoup plus facile d'avoir "le courage de ses opinions" quand on ne paye pas pour !
P.S: J'avais saisi l'ironie de votre propos... Car c'était bien de l'ironie, hein...?

- goldikocks
C'est une réalité ! On doit travailler pour être payé surtout qu'il y a beaucoup de professeurs qui appuient les étudiants et non pas ceux à qui sont redevables pour leurs salaires. Loyauté !
- Guest
Commentaire supprimé.
- Alderic
Je comprends un peu les professeurs qui appuient l'école buissonnière de masse. Les enseignants au Québec ne sont pas beaucoup respectés par les étudiants ni par leurs parents. Impolitesse, insultes, menaces, coups etc.

GATINEAU - Les professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) doivent se présenter lundi matin en Cour supérieure pour réclamer la levée d'urgence de l'injonction, qui oblige depuis plus d'une semaine la direction à donner les cours aux étudiants qui le souhaitent.

Le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) considère que la situation n'est pas sécuritaire sur le campus et que les cours ne peuvent être dispensés normalement. Selon une source proche du syndicat, le campus était extrêmement calme avant l'injonction, mais depuis, c'est l'inquiétude qui règne, le personnel serait «apeuré».
Les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ont été plusieurs fois fermés entre mardi et jeudi par les services de sécurité, empêchant les étudiants et les enseignants d'entrer et de sortir.
Jeudi soir, le recteur avait décrété la levée des cours jusqu'à ce lundi matin. Mais les professeurs estiment que cette levée de cours doit être prolongée.
Mercredi dernier, les policiers de Gatineau avaient procédé à 160 arrestations à proximité de l'université.

- Je connais plusieurs enseignants, et même des directeurs d'école, qui ont changé de vocation pour cette raison.
Ceux qui appuient la "grève" auront peut-être l'admiration de certains pour quelque temps, mais le naturel reviendra bientôt.
- amigo27 [Réduire](#)
Rentrez donc enseigner. Soyez responsable. Pas trop sympathiques à votre cause qui n'est pas une. Manque d'éthique. C'est ça que cela donne faire partie d'un syndicat.

Montrer 1 commentaire (Québec)

- monacooo [Réduire](#)
Les profs. vous êtes payés et bien donnez vos cours... Si non remettez votre salaire.....

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Les cours sont suspendus à l'UQO et à l'UdeS - Mise jour le samedi 21 avril 2012 à 7 h 33 HAE

(...)
Il n'y a pas eu de cours vendredi à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et à l'Université de Sherbrooke (UdeS), même si elles sont visées par un ordre de la Cour les intimant de reprendre leurs activités. La direction de l'UQO a fait savoir jeudi qu'elle suspendait tous ses cours aux pavillons Lucien-Brault et Alexandre-Taché pour des «raisons de sécurité» motivées par les «événements survenus au campus de Gatineau» jeudi. Cette levée de cours se poursuivra lundi.
Depuis le début de la semaine, les étudiants grévistes défient sans relâche l'injonction accordée par la justice la semaine dernière, dans un climat très tendu. Plus de 300 personnes [ont été arrêtées](#) au cours des deux derniers jours.
À l'UdeS, la levée des cours, initialement prévue jeudi midi, se poursuivra jusqu'à lundi. La décision a été prise après avoir discuté avec «les repré-

sentants des associations étudiantes des modalités nécessaires à mettre en place pour se conformer à l'injonction».
Plus tôt cette semaine, l'Université de Montréal a aussi décidé de suspendre les cours dans les départements qui sont touchés par des mouvements de grève, après avoir tenté en vain de forcer un retour en classe. Selon la CLASSE, 168 000 étudiants des cégeps et universités du Québec sont actuellement en grève au Québec. Certains débraient depuis maintenant 10 semaines.





© Luc Lavigne



© Luc Lavigne



© Luc Lavigne



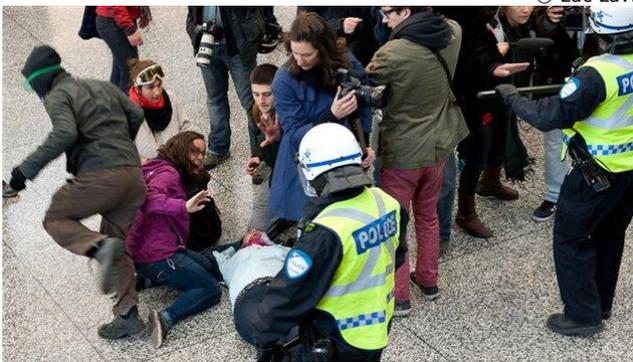
L'escouade anti-émeute du SPVM intervient



© Luc Lavigne



Un étudiant blessé à un oeil par un projectile tiré par les policiers.



LE SOLEIL: UQAR: statu quo maintenu - Publié le samedi 21 avril 2012 à 05h00

Carl Thériault, collaboration spéciale, Le Soleil (Rimouski) Les étudiants du campus de Rimouski de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) sauront à quoi s'en tenir sur des scénarios de reprise de cours dans une semaine, soit le 27 avril.

Ces scénarios ne seront valables que si le conflit se règle dans toute la province, étant donné l'intention de l'Université de respecter le choix des étudiants de poursuivre la grève générale

illimitée. La session d'hiver se termine officiellement le 30 avril.

«Il faut penser qu'au lendemain de la reprise des cours, il faudra vivre ensemble. On ne forcera pas les choses. On espère un dénouement rapide [...] Le scénario de reprise des cours en un mois et deux jours se référerait à la date du 16 avril comme fin de grève. On planche sur différents scénarios pour sauver la session d'hiver et offrir la session d'été», a dit hier Jean-Pierre Ouellet,

vice-recteur à la formation à l'UQAR. La réunion extraordinaire du conseil d'administration prévue hier a été transformée en séance d'information.

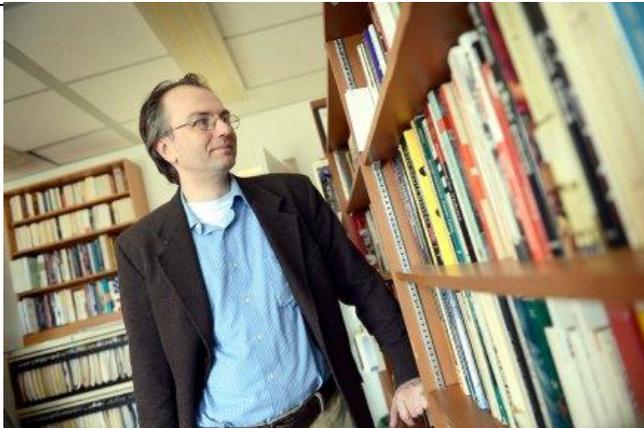
Jeudi, les étudiants du campus de Rimouski ont voté à 50,3 % pour la poursuite de la grève générale illimitée qui est arrimée à une négociation et à des propositions sur les droits de scolarité, ce à quoi Québec a toujours dit non. La levée des cours décrétée depuis deux mois par l'Université

amène des étudiants à songer à un recours en dommages et intérêts. «Il faut être capable de chiffrer les dommages moraux, réels et punitifs. Dans plusieurs cas, le préjudice n'a pas encore été causé», explique Marc-André Jourdain, qui bénéficie d'une injonction provisoire jusqu'au 7 mai. Une douzaine d'étudiants en faveur de la grève attendaient encore l'étudiant à son cours d'hier

matin. «Il y a un règlement interne de l'Université qui interdit l'intimidation. Au moment où on se parle, je ne porterai pas plainte. Si on continue d'empêcher les gens de passer, je vais m'organiser pour que l'Université bouge.» Thomas Briand-Gionest, président de l'Association générale des étudiants du campus de Rimouski, a réagi, soutenant que «la décision de l'Université [de poursuivre la suspension des

cours] correspond avec ce qui a été demandé de respecter le vote démocratique des étudiants. [...] Je comprends que l'UQAR a besoin d'un certain temps pour prévoir des choses, consulter son personnel enseignant et de produire des scénarios».

LE SOLEIL: Le prof de Laurent Proulx raconte la déchirante reprise de son cours - Publié le samedi 21 avril 2012 à 05h00



Le Soleil, Patrice Laroche
«L'anthropologie, nous enseigne que les symboles ont une réalité» - Martin Hébert

Marc Allard, Le Soleil (Québec) Dans son petit bureau encombré de livres, Martin Hébert attend que le téléphone sonne. Il est environ 10h30 quand une de ses étudiantes l'appelle du palais de justice de Québec pour le prévenir que Laurent Proulx vient de le mettre dans le pétrin.

L'étudiant a obtenu une injonction qui interdit aux grévistes de bloquer l'accès à son cours d'anthropologie des conflits et de la violence, et l'Université Laval s'est engagée à faire respecter la décision du juge.

Pour la première fois en sept semaines de grève, Martin Hébert, le prof d'anthropologie qui enseigne à Laurent Proulx, ne peut pas seulement se présenter devant la salle de classe, saluer les étudiants sur les piquets de grève et repartir.

Son cours commence dans cinq heures. Et il ne sait pas quoi faire.

Martin Hébert est conscient que la majorité des étudiants de son cours est en grève et il craint que les choses dérapent s'il entre dans la classe. «Il y a des policiers, on me dit, qui sont en attente, quelque part, dans le stationnement du PEPS, avec un panier à salade et sont prêts à ramasser tout le monde», se souvient-il.

Mais une autre question le déchire : «Est-ce que je peux donner un cours comme si de rien n'était?»

Comme la plupart de ses collègues en sciences sociales, Martin Hébert est contre la hausse des droits de scolarité et appuie les étudiants en grève. «Devenir un pion dans des manœuvres qui veulent faire casser le mouvement étudiant, dit-il, vous ne pouvez pas faire abstraction de ce fait-là».

En bon universitaire, M. Hébert essaie aussi d'enseigner à ses étudiants de prendre un certain recul avant de se positionner sur un débat social comme la hausse des droits de scolarité. Sauf qu'en ce mardi 3 avril, le

plan de cours prévoit une séance sur la résolution de conflits et il serait difficile d'occulter le conflit étudiant sans tomber dans le déni.

Martin Hébert n'est pas un de ces professeurs qui dissertent du haut de leur grand savoir en se demandant pourquoi on ne saisit pas toutes les nuances de leur pensée. C'est un homme posé qui prend le temps d'expliquer les choses, mais qui ne peut pas s'empêcher de les intellectualiser.

«L'anthropologie, dit-il, nous enseigne que les symboles ont une réalité.»

Feux de circulation

Le professeur compare le piquetage aux feux de circulation. Un feu rouge n'empêche personne de traverser, tout comme deux ou trois étudiants qui tiennent des pancartes n'empêchent pas un professeur déterminé d'entrer dans une classe. Mais comme un automobiliste qui brûle un feu rouge risque un accident (ou une contravention), un professeur qui franchit un piquet de grève s'expose à une confrontation.

«Sur le coup, un piquetage comme ça peut être forcé physiquement, dit M. Hébert. Mais le lendemain, vous allez en avoir deux cents [étudiants] devant votre cours si vous faites ça.»

De l'avis de Martin Hébert, une injonction allume tous les feux en même temps. Les étudiants contre la grève pensent que tout est réglé, et les grévistes comprennent qu'ils doivent employer un autre moyen pour se faire entendre. Et pour le prof? «C'est vraiment le feu jaune. On ne sait pas ce qui va arriver.»

Alors que tous les médias de Québec relaient la victoire de Laurent Proulx, Martin Hébert ne sait toujours pas s'il donnera son cours et encore moins à quoi il ressemblera. Il consulte une dizaine de collègues aux avis partagés, mais il en revient encore moins sûr de lui. «Il y a beaucoup de sollicitude, mais personne n'aimerait être à ma place.»

La solution, finalement, se trouve sous son nez. Après tout, un prof qui donne un cours sur la résolution de conflits doit bien avoir quelques idées sur le sujet.

S'inspirant d'un peuple autochtone qu'il a observé au Mexique - les Tlapanèques -, Martin Hébert décide d'organiser une sorte de cercle de parole autour de la résolution de conflits à l'université, de Socrate à Laurent Proulx. Il invite une dizaine de collègues et des étudiants en grève qui acceptent de se joindre au cours.

Peu avant 15h30, après être passé par une «haie de déshonneur» et un déluge de *flashes*, M. Proulx entre sans problème dans la classe. Martin Hébert aussi, de même qu'une cinquantaine d'étudiants, dont plusieurs qui ne sont pas inscrits au cours.

Dans le local, personne n'est assis par terre ou ne fume le calumet de paix, qui ne vient pas des Tlapanèques de toute façon. Mais on discute de valeurs universitaires et on débat sur les mérites comparés de la collégialité et de la judiciarisation, des droits individuels par rapport aux droits collectifs.

Laurent Proulx se sent un peu seul dans son camp et aimerait que les professeurs soient plus partagés. Mais «juste le fait d'avoir eu un libre accès, d'avoir eu un enseignement, c'est une victoire pour moi», commente-t-il après la séance.

Trois semaines plus tard, Martin Hébert ne regrette pas ce cours particulier. Et il reste convaincu d'une chose: «Avoir accès physiquement au local, c'est juste une partie de l'équation.»

LE SOLEIL: Laurent Proulx bat en retraite - Publié le samedi 21 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour le samedi 21 avril 2012 à 15h23



Photothèque Le Soleil, Patrice Laroche

Laurent Proulx a présenté hier une demande de désistement de l'injonction ordonnant la levée des piquets de grève devant son cours.

Olivier Parent, Le Soleil

(Québec) Laurent Proulx abandonne les recours juridiques qui lui ont permis d'obtenir le libre accès à son cours d'anthropologie à l'Université Laval. Plaidant la «bonne foi», l'ex-militaire de 24 ans délaisse aussi le débat de fond qui visait à déterminer si les étudiants ont le droit de faire la grève et de piqueter devant leurs cours.

Laurent Proulx est le premier universitaire à s'être adressé, seul, à la Cour supérieure et à avoir obtenu une injonction interlocutoire provi-

soire ordonnant la levée des piquets de grève devant son cours Anthropologie des conflits et de la violence.

Hier, au palais de justice de Québec, l'étudiant libre a présenté une demande de désistement de l'injonction devant le juge Benoît Moulin, de la Cour supérieure. Les avocats de l'Université Laval, de la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval et de l'Association des étudiants et étudiantes en anthropologie de l'Université Laval (AEEA) ont tous consenti à son dépôt.

M. Proulx a justifié l'arrêt des procédures en rapportant que son cours d'anthropologie ne

nécessite plus de présence en classe et qu'il se déroulera désormais à distance. «J'ai toujours été de bonne foi dans cette histoire-là», a-t-il d'abord exprimé au Soleil.

«Il n'y a plus de cours à l'horaire en classe, tout va se faire par courriel, ça fait que je ne voyais pas l'intérêt de faire dépenser de l'argent à tout le monde pour faire ouvrir une porte qui n'a plus besoin d'être franchie», résume-t-il.

Même s'il bat en retraite, l'ancien militaire ne fait pas une croix sur le libre accès aux salles de cours. «Je vais continuer à travailler dans l'ombre pour tous les étudiants qui sont en procédure d'injonction, annonce-t-il. J'ai des contacts quotidiens avec les gens à Rimouski, en Outaouais, à Sherbrooke, à Montmorency.»

Laurent Proulx reconnaît toutefois que le fond de l'affaire sera étudié sans lui. «C'est sûr que je n'aurais pas haï ça aller plaider sur le fond. C'est

un choix qu'il fallait faire entre aider les autres ou penser juste à ma cause», dit-il.

La semaine dernière, M. Proulx avait exprimé le désir de poursuivre son recours, même si le conflit étudiant risquait d'être terminé au moment où la question de la légalité des piquets de grève devant les classes serait entendue en cour. «Il y a juste les fous qui ne changent pas d'idée», lance l'étudiant, en soulignant qu'il ne s'attendait pas à faire autant d'émules. Et que l'aide qu'il leur apporte lui demande autant de temps. «Je reçois des courriels tous les jours d'étudiants qui veulent faire une demande d'injonction.»

«Ce n'est pas grave si ce n'est pas Laurent Proulx qui va sur la question de fond. Ça peut être Sherbrooke, ça peut être Rimouski», estime-t-il.

Admis en droit

M. Proulx a également révélé, hier, qu'il avait été admis au baccalauréat en droit, à condition qu'il réussisse son cours d'anthropologie. C'est d'ailleurs pour ne pas compromettre sa demande d'admission qu'il avait entrepris des recours juridiques. «Je ne veux pas faire mon individualiste, mais si je veux en aider plus, du monde, il faut que je commence par essayer de graduer avocat», conclut-il.

L'Association des étudiants et étudiantes en anthropologie de l'Université Laval s'est quant à elle réjouie du dénouement de la saga judiciaire avec Laurent Proulx. «Il a pris la bonne décision, selon nous. Déjà qu'une injonction n'avait pas lieu d'être», a commenté le coordonnateur de l'AEAA, Alexis Mercier. Celui-ci s'attend à ce que cette nouvelle permette de «faire baisser le niveau de tension» sur le campus.

LE DROIT: Toutes les parties dénoncent d'une même voix la judiciarisation du conflit: Appel à la discussion au Cégep de l'Outaouais - Publié le vendredi 20 avril 2012 à 23h37 | Mis à jour le samedi 21 avril 2012 à 05h30



Etienne Ranger, LeDroit

Tant les «rouges» que les «verts», représentés par Julien Gourde-Bouchard et Émile Catimel-Marchand, ont lancé un appel au calme.

Justine Mercier, Le Droit

Direction, association étudiante, conseil de grève, syndicats, « carrés verts » et « carrés rouges » du Cégep de l'Outaouais ont dénoncé d'une même voix la judiciarisation du conflit sur la hausse des droits de scolarité, hier, en lançant un appel au calme à toutes les parties.

Alors que les différents intervenants du cégep craignaient que la mise en demeure reçue mercredi ne débouche hier sur le dépôt d'une requête en injonction, un sursis a été obtenu à la dernière minute. Le porte-parole du cégep, Simon Desjardins, a fait savoir qu'une rencontre aura lieu lundi entre des représentants de l'établissement et ceux qui ont signé la mise en demeure, pour tenter de dénouer l'impasse sans injonction.

L'avocat des étudiants derrière la mise en demeure, Me Lucien Boucher, a aussi confirmé que cette rencontre sera décisive. « Si ça échoue lundi, il y aura sûrement une injonction mardi », a-t-il indiqué.

Craintes de dérapage

Les manifestations qui ont eu lieu cette semaine après qu'une injonction eut été prononcée pour forcer l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à donner ses cours inquiètent toute la communauté du Cégep de l'Outaouais, a indiqué le directeur général par intérim de l'établissement, Frédéric Poulin, lors d'un point de presse.

« Depuis maintenant plus de 25 jours, un conflit oppose, un conflit s'enlise, un conflit divise, a souligné M. Poulin. On regarde notre consoeur l'université. Nous en sommes à une situation où c'est rendu presque un conflit social. [...] Nous en sommes à un point où c'est rendu qu'il y a des impacts psychologiques. On ne peut pas fonctionner dans une institution d'enseignement où la peur et l'insécurité règnent. »

Le président de l'association étudiante, Jérémie Carrier, a indiqué que son organisation craint les conséquences qu'une injonction aurait au cégep. « La judiciarisation du débat crée un climat de tension qui met un risque à notre sécurité et des affrontements qui seraient inévitables, a mentionné M. Carrier. Si on tente de couper le seul moyen d'envergure qu'ont les étudiants pour se faire entendre par l'État, et ce en contournant le choix démocratique qu'ont pris les étudiants, on risque d'être témoin des mêmes atrocités qui ont eu lieu à l'UQO. »

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Injonction contre l'Université Laval: Laurent Proulx règle à l'amiable - Publié le: vendredi 20 avril 2012, 22H24 | Mise à jour: vendredi 20 avril 2012, 22H28



Photo Stevens Leblanc
Kathryne Lamontagne

Laurent Proulx, cet étudiant de l'Université Laval qui avait réussi à obtenir une injonction provisoire à deux reprises pour lui per-

mettre d'accéder à son cours d'anthropologie, a réglé à l'amiable vendredi son litige.

Alors qu'il devait revenir devant les tribunaux lundi, Laurent Proulx s'est finalement désisté de la demande d'injonction contre l'Université Laval, la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes (CADEUL) et les associations des étudiants en anthropologie et en sciences sociales.

Ce règlement survient parce que le cours en classe visé par le demandeur a pris fin la semaine dernière. Les examens et travaux se feront par Internet, assurant Laurent Proulx d'y avoir accès.

L'étudiant libre de 24 ans affirmait devoir passer les trois cours qu'il suit actuellement pour être accepté dans un programme de droit, la session prochaine. Un de ses trois cours était toutefois suspendu en raison de la grève, depuis février. Une première injonction lui avait donc permis d'y avoir accès depuis le 12 avril.

Morassee en cour

Si le cas de Laurent Proulx est réglé, celui de Jean-François Morassee, cet étudiant en arts qui militait pour les mêmes droits, se poursuit. Son injonction provisoire a été prolongée jusqu'au 26 avril, date à laquelle sera débattue la suite des événements. L'association des étudiants en arts, qui n'était pas représentée à la première audition, se fera entendre par avocat ce jour-là pour s'opposer à cette procédure.

Laurent Proulx pourrait par ailleurs faire face à un nouveau débat au cours des prochains jours, ayant défié hier Gabriel Nadeau-Dubois à débattre publiquement avec lui. Cette « invitation » fait suite à un discours tenu par le président de la CLASSE dans lequel il traite Laurent Proulx de « pe-

tit con » aux parents « riches ». M. Nadeau-Dubois n'a pas retourné l'appel du Journal.

Son attaché de presse a laissé entendre qu'il commentait les questions « nationales » et non pas le « cas par cas ».

Avec la collaboration de Kathleen Frenette

[Afficher 16 commentaires \(Québec\)](#)

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL: Mont-Laurier: Injonction provisoire accordée à une étudiante - Publié le: vendredi 20 avril 2012, 22H04 | Mise à jour: vendredi 20 avril 2012, 22H10



Photo Natalie De Blois / Agence QMI

Les cours devraient reprendre dès lundi au Centre collégial Mont-Laurier. Nathalie De Blois / Agence QMI

MONT-LAURIER – Le juge Martin Bédard de la Cour supérieure du Québec a accueilli, vendredi midi, la requête d'injonction présentée par Vanessa Tourangeau, une étudiante du Centre collégial
Montrer 1 commentaire (Québec)

- Bordeleau
Juge libéral pour mettre de l'huile sur le feu. Pour calmer le climat, la justice devrait s'abstenir de donner des injonctions.

Montrer 1 commentaire (Montréal)

- trolldad_amidointrite
Si les décisions de la majorité des membres d'une association étudiante peuvent être révoquées par une injonction...

Est-ce que je peux demander une injonction afin de révoquer les décisions du parti libéral prises à l'assemblée nationale?

Mont-Laurier. Conséquemment, les cours devraient reprendre dès lundi.

Étudiante de deuxième année en sciences, Vanessa Tourangeau envisage des études de médecine ou de pharmacie à l'université. Alors que les cours sont suspendus depuis dix semaines, la jeune fille estime que la situation pourrait compromettre l'acquisition des préalables nécessaires à son entrée à l'université en septembre prochain.

« Nous ne sommes pas contre la vision de l'Association (étudiante), mais contre les moyens de pression qui vont trop loin », a allégué Me Jean-Pierre Barrette, avocat de la demanderesse. Il a également soutenu que le cégep de St-Jérôme, campus de Mont-Laurier, est tenu de respecter le contrat de formation qui le lie à la demanderesse.

« La preuve qui est faite à ce stade-ci me convainc que la requérante a un droit. [...] Je rends ma décision sur la seule base d'apparence du droit sans considérer les autres éléments, car je n'ai pas besoin de le faire », a déclaré le juge.

Plus large portée

L'injonction provisoire rendue vendredi ne touche pas seulement Vanessa Tourangeau. « Je n'ai pas le choix de faire en sorte que ma décision soit à l'égard de tous les étudiants qui sont inscrits au collège de Mont-Laurier et qui ont signé un contrat avec cette institution », a indiqué le juge Bédard.

RADIO-CANADA / GATINEAU: Suite judiciaire aux arrestations - Jean Charest sera à Gatineau dimanche pour un rassemblement partisan – Mise à jour le vendredi 20 avril 2012 à 17 h 06 HAE



Des parents et des amis attendent la libération des jeunes manifestants.

Le premier ministre du Québec, Jean Charest, sera de passage dimanche à Gatineau. Il participera à un rassemblement militant à 11 h à l'École secondaire du Versant, dans le secteur de Gatineau.

Cette visite surviendra quelques jours après des manifestations d'étudiants et de supporteurs à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour s'opposer à la hausse des droits de scolarité.

Jeudi, les 151 personnes arrêtées ont toutes été libérées. Parmi elles, 148 devront se présenter en cour à une date ultérieure pour faire face à une accusation de méfait, une infraction au Code criminel.

Les jeunes, dont plusieurs ne sont pas étudiants à l'UQO, doivent respecter certaines conditions. Ils ne doivent pas se présenter à l'université ni au Cégep de l'Outaouais à moins que ce soit pour y assister à des cours.

Ils ne doivent pas non plus se rendre à la Maison du citoyen ni au palais de justice, sauf pour se présenter devant un juge.



La sécurité a été accrue au poste de police du secteur de Hull.

Ceux d'entre eux qui résident à l'extérieur ne peuvent pas non plus se trouver sur le territoire de la Ville de Gatineau sauf pour comparaître devant la cour, pour la prise d'empreinte digitale ou pour visiter un membre de leur famille.

De nombreux jeunes arrêtés sont ébranlés par la menace d'un casier judiciaire. Ils hésitent à poursuivre leur lutte contre la hausse des droits de scolarité.

« J'ai une entrevue à la Ville pour être animateur de camp de jour et on demande de ne pas avoir d'antécédents judiciaires, alors on verra ce qui va arriver. »

Jérémy Cahoon, étudiant

Plusieurs parents et amis ont fait le pied de grue devant le poste de police du secteur de Hull en attendant la libération des accusés. Certains parents se sont dits indignés par ces arrestations.

Selon l'avocate Stéphanie Côté, qui est intervenue, jeudi, lors des arrestations, le juge pourrait éventuellement faire preuve de clémence.

« C'est certain qu'il y a des sentences qui pourraient être demandées, comme des absolutions inconditionnelles. C'est une possibilité que les avocats de la défense vont étudier. »

Stéphanie Côté, avocate

L'avocate ajoute que le ministère public devra cependant avoir assez de preuves pour accuser formellement les étudiants.

Vote reporté à l'UQO

Par ailleurs, les cours habituellement donnés aux deux pavillons de l'UQO sont annulés jusqu'à lundi, inclusivement. Le recteur, Jean Vaillancourt,

en a fait l'annonce vendredi après-midi en invoquant les risques liés à la sécurité des étudiants et du personnel.

Les étudiants devaient en théorie voter aujourd'hui sur le mandat de grève mais l'Association générale étudiante a décidé, jeudi soir, de reporter le vote à une date ultérieure. Celle-ci n'a pas encore été déterminée.

314 ARRESTATIONS À GATINEAU	
MERCREDI	161 INFRACTIONS AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 1 ENTRAVE AU TRAVAIL DES POLICIERS (CODE CRIMINEL)
JEUDI	149 ACCUSATIONS DE MÉFAIT (CODE CRIMINEL) 1 ENTRAVE AU TRAVAIL D'UN AGENT DE LA PAIX (CODE CRIMINEL) 2 DÉSORDRE PUBLIC (RÈGLEMENT MUNICIPAL)

En complément



• Vidéo - [Marc Gauthier dresse un bilan des arrestations à Gatineau](#)



• Vidéo - [Mathieu Nadon fait un compte rendu des derniers événements à l'UQO](#)

Les commentaires (10)

Envoyé par [Gaston Carmichael](#) de Gatineau, 21 avril 2012 à 11 h 29 HAE

Si vous n'avez pas été invité à ce brunch libéral, vous pourriez peut-être participer demain au jour de la terre.

Où: Polyvalente Nicolas, Gatineau,, Heure: 10h00

Après quelques discours de circonstance, une marche se dirigera vers l'École Secondaire du Versant. Avec un peu de chance, on pourra peut-être entrevoir notre leader maximo.

Envoyé par [Yves Pelletier](#) de Gatineau, 20 avril 2012 à 17 h 59 HAE

Cet article parle des gens qui ont été arrêtés lors d'une manifestation à l'UQO: je l'avais lu plus tôt dans la journée, et son titre était alors plus conforme à son contenu...pourquoi le titre a-t-il été modifié pour devenir "Jean Charest sera à Gatineau dimanche pour un rassemblement partisan"? Y a-t-il un lien entre les deux événements?

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa, 20 avril 2012 à 12 h 35 HAE

Est-ce qu'il y avait des parents cagoulés lorsque le photographe a pris la photo?

Envoyé par Zoé Carboneau de Québec, 20 avril 2012 à 08 h 26 HAE

Totalement raison avec vous.

Je ne serais pas surpris de voir que ces parents furent élevé dans des garderies pour ensuite gradué de la maternelle avec une clé au cou.

Plus tard, un iPod et iPad pour s'amuser puisque le Nintendo est passé de mode.

Envoyé par [Olivier Monge Olivier](#) de Québec, 20 avril 2012 à 11 h 10 HAE

La police de gatineau : Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais! Les étudiants de l'UQO qui ne faisaient qu'exprimer en manifestant, leur droit d'opinion sur la place publique, ont écopé d'une amende de 400\$ et d'une procédure d'établissement de casier judiciaire par la Police de Gatineau. Cette même Police qui rappelés-nous en 2010 avait exercé comme moyen de pression pour sensibiliser l'opinion publique : la perturbation des séances du Conseil Municipal, des manifestations lors les Jeux du Québec, l'arrêt des contraventions, s'était livrée à des actes

de vandalisme sur les voitures de patrouille et qui ont arboré fièrement pendant des lustres des pantalons assortis de chaussures de sport dignes des meilleurs épisodes de la Panthère Rose. De quoi ont-ils écopé? Du renouvellement de leur convention collective à leur satisfaction!

Envoyé par [Sarah Fortier Farah Sarah](#) de Québec, 20 avril 2012 à 10 h 08 HAE

Contestation vs. contrôle... jamais rien de bien reluisant.

Mais quelle idée aussi de faire des injonctions! Quelle idée de tenter de forcer un retour! Appliquer la force, dans un conflit, vous vous verrez opposé par une autre force qui se veut égale sinon plus grande. Qu'y a-t-il de surprenant? Les injonctions sont une mauvaise idée. C'est politique. point à la ligne. La seule chose que le juridique gagne à trancher et émettre des injonctions, c'est du discrédit envers le système judiciaire.

Forcer une ligne de policier? Et pourquoi pas? Si mes enfants avaient la force de leurs convictions qui leur enjoignait de le faire, je leur dirais bravo. Bravo pour exercer leur jugement de manière autonome, même s'il va contre la force et le pouvoir.

Et aussi, il y a matière à se poser des questions: rembarquez que lorsque la police ne débarque pas, il ne se passe rien, ça paralyse les activités certes, mais il n'y a pas de tension, ça finit comme ça a commencé mais par des gens qui partent au lieu de gens qui arrivent dans un climat bon-enfant.

Envoyé par [Zoé Carboneau](#) de Québec, 20 avril 2012 à 10 h 00 HAE

"La police n'avais pas a intervenir et à intimider les manifestants"

La police empêchait les étudiants d'entrer dans un bâtiment qu'ils voulaient sans doute vandaliser. Ils se tenaient là et les étudiants ont tenté de forcer la ligne de policier. Certains étaient cagoulés.

C'est bien beau d'être contre la hausse, mais de là à cautionné des actes de violence, de vandalisme et d'intimidation de la part des manifestant et de dénoncer des policiers qui protégeait le bien

public et le reste de la population, il y a quand même des limites...

"le recteur avais juste à respecter le vote de grevé et rien de tout cela ne serais arrivée"

Le recteur n'est pas celui qui portait une cagoule a tapé sur les policier, il n'a pas non plus demandé à personne de le faire. Ceux qui sont responsable de ces actes, ce sont ceux qui on posé ses actes. Personne d'autres. Il serait peut être temps d'arrêter de jeter le blâme sur tout le monde et commencer à regarder dans le miroir pour trouver des coupables...

Envoyé par [Morin22 Philipe](#) de Québec, 20 avril 2012 à 09 h 29 HAE

La police n'avais pas a intervenir et à intimider les manifestants le recteur avais juste à respecter le vote de grevé et rien de tout cela ne serais arrivée c'est un manque flagrant d'intelligence et de compétence de son administration . On méprise les étudiants et les profs en utilisant la sois disant la justice avec des juges nommé par les libéraux on peut ce demander jusqu'à quel point le gouvernement ris de la population ?

La police a des stratagèmes pas toujours légal on peut ce demander si il n'ont pas eu recours à des agitateurs.

http://www.youtube.com/watch?v=36v_1g3qJ7s
Envoyé par [Zoé Carboneau](#) de Québec, 20 avril 2012 à 08 h 26 HAE

"Certains parents se sont dits indignés par ces arrestations."

J'ai vu les images hier de la manifestation. Les policiers formaient une ligne pour empêcher les étudiants d'entrer, les des étudiants (certains cagoulés) ont "forcé dans le tas" et frapper des policiers.

Honnêtement, ces parents devraient plutôt s'indigner que leur progéniture ai pu participer a une telle barbarie.

Les étudiants était clairement dans leurs torts dans cette manifestation et on ne peut pas dire que les arrestation était injustifiées. Forcer une ligne de policier ? Franchement ! Allez me dire que les policier était dans leur tort en protégeant ce bureau et ses employés contre une bande d'étudiants violents et cagoulés...

LE NOUVELLISTE: Les enseignants choqués par la judiciarisation de la grève étudiante - Publié le vendredi 20 avril 2012 à 07h35 | Mis à jour le vendredi 20 avril 2012 à 07h53



Photo Robert Skinner, La Presse
Line Beauchamp

Nancy Massicotte et Marie-Eve Lafontaine, Le Nouvelliste (Trois-Rivières) Le Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Shawinigan et le Syndicat

des professeurs et professeures du Cégep de Trois-Rivières dénoncent fortement la judiciarisation de la lutte contre la hausse des frais de scolarité et demandent à la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, de négocier avec les étudiants ou de céder sa place.

«Nous sommes choqués par la judiciarisation de la situation et par l'utilisation d'une désinformation systématique par le gouvernement actuel, désinformation qui contribue à leurrer la société civile quant aux véritables enjeux de cette lutte pour l'équité et la démocratie. Une honte pour le Québec en entier!», souligne Luc Vandal, président du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Shawinigan, dans un communiqué.

M. Vandal fait valoir qu'il faudra un réel dialogue pour dénouer l'impasse. «Si la ministre Beau-

champ est incapable de régler le conflit, qu'elle cède sa place!»

Même son de cloche au Cégep de Trois-Rivières. «Le premier ministre et la ministre de l'Éducation nous plongent dans un affrontement idéologique sans issue. Nous avons depuis longtemps signifié notre appui au mouvement étudiant et notre position contre la hausse des frais de scolarité. Nous nous opposons à l'imposition d'une taxe au savoir», a fait savoir Jean Fournier, président du Syndicat des professeurs et professeures du Cégep de Trois-Rivières.

On réclame non seulement la démission de Mme Beauchamp, mais aussi celle de Jean Charest. En ce sens, le syndicat demande l'imposition d'un moratoire sur la hausse projetée pour cet automne et le déclenchement immédiat d'élections pour ce printemps.

LE DROIT: Les cours toujours suspendus à l'UQO - Publié le vendredi 20 avril 2012 à 15h10 | Mis à jour le vendredi 20 avril 2012 à 22h37



PATRICK WOODBURY, Archives LeDroit
Le recteur Jean Vaillancourt

Le Droit
La direction de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a pris la décision de suspendre

ses cours jusqu'à la fin de l'injonction, lundi soir, alors qu'on assiste à un rapprochement entre les différents camps étudiants.

En point de presse, hier après-midi, le recteur de l'UQO, Jean Vaillancourt, a indiqué que des échanges avaient lieu entre les avocats de l'université et ceux des étudiants qui ont demandé l'injonction, en vue de la levée de celle-ci.

«Une pause additionnelle est nécessaire pour reprendre les cours dans un climat serein et sécuritaire», estime M. Vaillancourt.

Quant à la suite des événements, le recteur fonde ses espoirs sur un rapprochement qui s'est opéré entre les «verts» - opposés à la grève - et les «rouges» - en faveur.

L'un des leaders du mouvement contre la grève, Louis Renaud, est convaincu qu'un rapprochement est possible. «Ce qui s'est passé [jeudi], c'est une gracuseté de la CLASSE, a-t-il dit. Je

ne suis pas prêt à dire que c'est de la faute [des gens de l'UQO].»

Les deux groupes entendent soumettre une proposition à la direction de l'UQO après l'avoir fait approuver par leurs membres.

Le recteur sur la sellette

Par ailleurs, une vingtaine de professeurs de l'UQO ont réclamé hier la démission du recteur Jean Vaillancourt.

«On considère qu'il n'a pas su gérer adéquatement la crise à l'UQO», a indiqué Francine Sinclair, une porte-parole du groupe. «[Jeudi], le recteur avait remis les clés de l'université à la police. La consigne faite au personnel, c'était de s'enfermer dans les bureaux et d'attendre les consignes de la police.»

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Des professeurs dénoncent la judiciarisation de la grève étudiante - Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 23 h 08 HAE



Point de presse des représentants des professeurs universitaires qui s'indignent contre la judiciarisation de la grève, le 19 avril 2012

Des professeurs dénoncent la judiciarisation de la grève étudiante, car elle crée un climat inacceptable dans les universités, selon eux. Des agents de sécurité armés obligent les étudiants à entrer en classe et des professeurs sont arrêtés.

Ces professeurs trouvent que la judiciarisation du conflit crée un climat de peur sur les campus. «Ça ne peut pas être le climat normal dans une enceinte universitaire», s'indigne Jean Portugais, président du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM). Le but de l'université est le partage des connaissances, indique-t-il. «Comment voulez-vous faire ça dans un contexte où un policier vous pousse en classe?»

«On est dans une situation où on crée un traumatisme chez les professeurs et les étudiants.»

Max Roy, président de la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU)

Le premier vice-président du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO), Martin Noël, dénonce l'injonction sur laquelle s'appuie l'Université du Québec en Outaouais pour

faire appel au corps policier. Il trouve que la judiciarisation du conflit est une mauvaise chose, car l'injonction obtenue par une cinquantaine d'étudiants et leur procureur invalide la position de la majorité, soit des quelque 550 étudiants qui se sont prononcés pour la grève.

«On semble vouloir régler sur le dos des étudiants un débat qui est vieux comme le monde», indique Jean Portugais. «Il y a d'autres forums pour ça. La société civile dans son ensemble doit se pencher sur la question», soutient-il.

Martin Noël indique que les professeurs sont pris en otage entre les consignes universitaires qui obligent la reprise des cours, l'obligation légale des injonctions des étudiants qui veulent retourner en classe et les étudiants en grève contre la hausse des droits de scolarité.

Gestion « désastreuse » de la crise

Les professeurs de l'Université de Montréal se dissocient des positions prises par la direction de l'université et condamnent la «gestion désastreuse» de la situation. Jean Portugais trouve que le gouvernement du Québec, les recteurs et vice-recteurs de l'Université de Montréal ont créé un climat de crise en refusant le dialogue.

«Nous sommes pris avec un problème créé de toutes pièces par les leaders politiques», ajoute-t-il. Ils veulent faire croire que le conflit a été créé par les étudiants, alors que ce sont eux qui ont choisi d'envoyer des agents de sécurité, s'indigne-t-il. Le débat devrait porter sur le financement des études, selon lui, et non sur la sécurité.

En soirée, le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, a affirmé qu'il ne demanderait pas de nouvelle injonction pour laisser une chance à la négociation.

Les cégeps invitent le gouvernement à négocier avec les étudiants

Le conseil d'administration du Collège Montmorency a adopté à l'unanimité une résolution pour inviter le gouvernement du Québec à négocier une sortie de crise avec les représentants étudiants qui militent contre la hausse des droits de scolarité.

Une douzaine de cégeps ont adopté ou sont en voie d'adopter une résolution semblable, selon le syndicat des professeurs du cégep. La résolution explique que la hausse des droits de scolarité dans les universités affecte-



ra l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et favorisera l'endettement accru des étudiants et de leur famille.

La résolution est adoptée alors que la ministre de l'Éducation Line Beauchamp [invite](#) la Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec à négocier dès que possible.

Plusieurs manifestations au QuébecLa grève étudiante donne à nouveau lieu à des manifestations dans plusieurs villes du Québec, notamment à Montréal, à [Gatineau](#), et à [Sherbrooke](#).

Résolution du Collège Montmorency

Extrait du livre des délibérations du Conseil d'administration du Collège Montmorency, 296^{ème} assemblée ordinaire tenue le 28 mars 2012 à laquelle il y a quorum.

RÉSOLUTION

CA11/12.296.8.2 INVITATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À OUVRIR LE DIALOGUE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MOUVEMENT ÉTUDIANT POUR DÉNOUER LA CRISERELIÉE À LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

que la mission du Collège Montmorency s'actualise notamment en offrant des programmes d'enseignement supérieur de qualité à une population de jeunes et d'adultes afin de permettre l'accès à l'ordre universitaire ou la participation au marché du travail dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;

CONSIDÉRANT

que le projet éducatif du Collège Montmorency s'articule notamment autour d'une finalité d'éducation à une citoyenneté responsable, consciente tout autant de ses devoirs que de ses droits et portant vers l'engagement dans la vie de la collectivité et que le mouvement étudiant s'en fait un héritier méritoire et inspirant;

CONSIDÉRANT

que la hausse des droits de scolarité universitaire est une mesure qui a un impact direct sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire, et qui pourrait avoir une incidence négative sur la fréquentation des programmes préuniversitaires et sur les choix de vie professionnelle et personnelle de milliers d'étudiants;

CONSIDÉRANT

que la hausse des droits de scolarité universitaire favorise l'endettement accru des étudiants québécois et de leur famille;

CONSIDÉRANT

que les études postsecondaires jouent un rôle primordial dans le développement de l'économie et de la société québécoise;

CONSIDÉRANT

que l'enseignement postsecondaire doit être rendu accessible au plus grand nombre;

CONSIDÉRANT

que le gouvernement doit ouvrir le dialogue avec le mouvement étudiant sur le financement de l'éducation;

Il est proposé par : M. Alain St-Pierre

Appuyé par : M. Alexandre St-Onge-Perron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU DE SALUER

l'implication citoyenne du mouvement étudiant

ET D'INVITER

le gouvernement du Québec à ouvrir le dialogue avec celui-ci afin de dénouer la crise actuelle et de favoriser le retour en classe des étudiants dans les plus brefs délais

Johanne Morissette

Secrétaire générale

CERTIFIÉ copie conforme œ 29^{ème} jour du mois de mars de l'an deux mille douze

Les commentaires (77)

RADIO-CANADA / GATINEAU: Plus de 150 arrestations à l'UQO lors d'une manifestation – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 22 h 25 HAE



© Patrick Pilon

Les manifestants sont à l'intérieur du pavillon Lucien-Brault à l'UQO

Le Service de police de Gatineau a annoncé que 151 personnes ont été arrêtées, jeudi, lors d'une manifestation à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Ils seront relâchés en soirée mais devront comparaître au palais de justice de Gatineau à une date ultérieure. Ils feront face à une accusation de méfait.

Le chef du service de police, Mario Harel, a ajouté que trois personnes supplémentaires ont été arrêtées en matinée, une pour entrave au travail des policiers et deux autres pour désordre en vertu du règlement municipal. Plus de 400 personnes étaient présentes à la manifestation.

Deux manifestants ont été blessés lorsqu'ils se sont avancés vers les policiers.

Suspension des cours

L'Université du Québec en Outaouais a annoncé que les cours sont annulés au moins jusqu'à vendredi soir. La direction de l'université a pris cette décision en raison des manifestations qui ont eu lieu au pavillon Lucien-Brault.

L'université affirme ne plus être en mesure d'assurer la sécurité de son personnel et des étudiants qui se sont présentés en classe. Une injonction oblige l'établissement d'enseignement à offrir ses cours. Le recteur de l'université, Jean Vaillancourt, a indiqué que l'établissement a déployé toutes les mesures raisonnables pour respecter l'injonction mais que la sécurité du personnel et des étudiants est menacée.

Plus tôt dans la journée, les manifestants contre la hausse des droits de scolarité ont déambulé dans les rues du secteur du Hull. Les étudiants en grève ont reçu des renforts, au moins quatre autobus, avec à leur bord au moins 150 personnes, sont venus de Montréal et de Valleyfield.

Les policiers ont utilisé du poivre de cayenne à au moins deux reprises pour disperser la foule. Des étudiants qui portent des croix et des ban-

deaux rouges prodiguent les premiers soins aux manifestants qui en ont besoin. Le mouvement semble bien organisé.



Des étudiants reçoivent les premiers soins

Les manifestants se sont ensuite dirigés vers le centre-ville et ont bloqué le boulevard des Allumetières. Ils se sont ensuite retrouvés au pavillon Alexandre-Taché de l'UQO.

Des professeurs et des étudiants qui étaient dans l'établissement avant l'arrivée des manifestants ont choisi de quitter les lieux. Ils disaient craindre pour leur sécurité.

« C'est presque impossible de donner des cours. J'ai vu des secrétaires paniquées. » — Marc Sarazin, professeur à l'UQO



Des manifestants tentent d'entrer à l'intérieur de l'UQO. © Lorian Bélanger

La direction de l'UQO a publié un communiqué à son personnel pour dire que les mesures de sécurité étaient renforcées, jeudi. Elle recommandait aussi aux employés de se retirer dans un endroit sécuritaire et de fermer la porte à clé advenant un mouvement de foule. Des ouvriers se sont aussi affairés à sécuriser les deux campus de l'Université afin d'éviter les débordements, très tôt jeudi matin. Ils ont notamment retiré des blocs de béton afin que ceux-ci ne servent pas de projectiles.



Environ 150 étudiants ont quitté Montréal pour venir appuyer les grévistes de l'UQO

Rappel des faits

Le climat était très tendu dans la rue et dans les classes, mercredi. Près de 160 constats d'infraction au Code de la route ont été distribués par la police de Gatineau, qui a déployé son escouade antiémeute.



© Mathieu Nadon

Des ouvriers s'affairent à sécuriser le campus de l'UQO

Les étudiants contre la grève qui ont déposé une demande d'injonction pour obliger la reprise des cours ne s'attendaient pas à ce que la situation prenne cette tournure.

Le groupe a décidé de tendre une perche aux grévistes, au syndicat des professeurs ainsi qu'à la direction de l'Université afin de parvenir à une entente.

« On a tenté d'ouvrir une ligne de communication avec les divers intervenants, les rouges se sont dits ouverts. » — Ugo De Montigny, étudiant contre la grève

Cégep de l'Outaouais

Du côté du Cégep de l'Outaouais, la direction a décidé d'annuler la session d'été qui devait débiter le 28 mai. En tout, 350 étudiants seront touchés. Ils auront toutefois la possibilité de suivre leurs cours à distance.

Voir déroulement de la journée dans la revue de presse Manifestations

En complément



Vidéo - [Michel-Denis Potvin fait un bilan de la journée](#)



Vidéo - [Michel Picard s'entretient avec Lucien Boucher, avocat des étudiants contre la grève](#)



Vidéo - [Mathieu Nadon fait un compte rendu de la situation à l'UQO](#)



Audio - [Le journaliste Patrick Pilon suit les manifestants](#)



Audio - [Patrick Pilon raconte que des étudiants de l'UQO attendent les manifestants de Montréal](#)



Vidéo - [L'entrevue avec le recteur de l'Université du Québec en Outaouais, Jean Vaillancourt](#)

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL / TVANOUVELLES: Grève étudiante: Un père compte intenter un recours collectif - Publié le: jeudi 19 avril 2012, 20H05 | Mise à jour: jeudi 19 avril 2012, 20H21 / Première publication jeudi 19 avril 2012 à 21h35



Pierre Sullivan

Crédit photo : Agence QMI

Par François Guevremont | Agence QMI

Le père d'un élève en grève du **Collège Ahuntsic** compte intenter un **recours collectif contre l'établissement** parce que la direction ne force pas un **retour en classe**.

Selon **Pierre Sullivan**, comme l'établissement collégial ne dispense pas les cours tel que prévu depuis six semaines et qu'il accepte passivement les moyens de pression des étudiants, cela empêchera son fils de travailler cet été.

Une fois la grève terminée, la session devra être repoussée. L'homme de **Beloeil** estime donc que son fils perdra au moins un mois de travail, soit l'équivalent de près de 1000\$. Il affirme que c'est lui qui devra compenser cette somme perdue.

Pour le moment, l'administration du collège ne peut émettre de pronostic sur la reprise des cours tant que les étudiants ne décident pas de revenir en classe.

«Il faut qu'ils retournent en classe dès maintenant en assurant la sécurité des étudiants avec les policiers. Le cégep est tenu de donner ce service-là, croit le père, lui-même professeur en milieu collégial. Nous avons payé pour ces cours. Légalement, les étudiants ne sont pas régis par les lois des travailleurs; ils n'ont même pas le droit de grève.»

Avec plus de 10 000 étudiants au Collège Ahuntsic, M. Sullivan croit qu'il pourrait intenter un recours collectif d'au moins 10 millions\$, dépendam-

ment du nombre de parents qui le suivraient dans cette démarche et du nombre de semaines perdues. L'homme a aussi lancé un [blogue](#) pour rallier d'autres parents à sa cause. «J'espère que les parents vont se réveiller, a déclaré M. Sullivan. Je veux que nous soyons un groupe. Je ne le fais pas nécessairement pour l'argent, mais pour éviter que des situations comme ça se reproduisent. La question n'est même pas la hausse ou le gel des frais de scolarité; c'est que ces moyens ne sont pas légaux.»

Règlement global

Au cégep, on a pris connaissance de la possibilité de cette procédure judiciaire. Toutefois, le collège soutient qu'étant donné que le vote des étudiants est démocratique, on respecte leur choix.

«On espère le règlement le plus rapide de la situation, a affirmé **Louis Brosseau**, conseiller aux communications du cégep. C'est un conflit qui va se régler à un autre niveau. Nous espérons que la ministre s'assoiera avec les étudiants afin que tout rentre dans l'ordre le plus rapidement possible.»

L'établissement n'entend pas forcer le retour aux cours comme ça s'est fait au cégep de Valleyfield et à l'Université de Montréal.

Afficher 8 commentaires (Québec)

- Valérie Caron
Ce monsieur n'a-t-il pas assez vu les résultats des injonctions? Veut-il encourager la violence?
- Profetcitoyenne
Encore une intervention qui confond le droit de grève des travailleurs tel qu'encadré par le droit du travail et la grève sociale ou citoyenne. Je déplore que le journaliste le cite intégralement, comme si cette argumentation ajoutait un aspect crucial au conflit actuel. Qu'on cesse d'infantiliser les étudiants en leur déniaient leurs droits les plus démocratiques!
- pinaute
Quel con. Que penser du Journal qui nous barbouille de telles niaisereries. Si ce gars-là est en plus prof. au collégial. Sûrement pas en philosophie. Probablement en informatique.... des 0 et des 1 et des 0....
- Flash neurone
Un peu plus de délire libertarien ! Je me moi et en corps moi et encore moi moi de moi moi-même toujours je et tu est moi ma liberté est à moi et ne dépend pas de toi.
- Jean-Pierre Bonin
Et soit dit en passant, les étudiants sont en g-r-è-v-e et le moyen qu'ils ont trouvé pour manifester leur désaccord est le boycottage des cours.
Ils sont bel et bien en grève, une grève politique, mais une VRAIE grève.
Tapez "grève politique" dans l'outil de recherche de l'Office de la langue française... oui-oui, l'organisme du gouvernement du... Québec.
Et bravo au photographe. Elle est magnifique tra-le cette photo.
- Jean-Pierre Bonin, retraité du Collège Ahuntsic et extrêmement fier de son ancien employeur
- Jean-Pierre Bonin

"Il faut qu'ils retournent en classe dès maintenant en assurant la sécurité des étudiants avec les policiers."
Ah oui la police dans les cégeps et les universités...
Les cégeps sont des lieux d'éducation, pas des champs de bataille.
Mes félicitations aux administrateurs du Collège Ahuntsic pour utiliser leur intelligence au lieu des gros bras pis du poivre de cayenne.

- Johanne Authier
Totalement en accord avec ces propos et fière de mon employeur qui a reçu les enfants de l'école St-Gerard dernièrement ... Gestion saine et humaine en temps de crise !
- Tite_comic Réduire
Premierement, au cégep, personne ne paye ses cours, sauf s'il est à temps partiel. Dans le cas échant, ce sont des frais d'administration, dépendant de chaque collège que nous payons. Dans un deuxième temps, on se plaint d'une lacune dans le système d'éducation et la hausse est pour régler cette lacune. C'est brillant, peut-être, d'enlever 10 millions de plus dans le système pour un coco qui pourrait, s'il est contre la grève, travailler pendant celle-ci? Ce resonnement tiens du sophisme.

Afficher 3 commentaires (Montréal)

- maisonneuve
vous n'êtes pas en grève vous n'êtes pas un syndicat, donc la formule rand ne s'applique pas dans votre cas. Vous n'avez pas le droit d'empêcher ceux et celles qui veulent poursuivre leurs sessions. Vous brimez leur liberté vous êtes vous autres anti-' démocratique. Une liberté imposée comme font les pseudos syndicats étudiants ne s'appelle plus liberté mais anarchie. Vous employez le terme démocratie comme si ce terme était vôtre et ce même si vous bloquez des routes, des ponts vous saccagez des vitrines, soyez transparent messieurs et mesdames les étudiants(tes) et on va vous croire dans vos re-

«Les établissements collégiaux et universitaires qui ont forcé le retour en classe n'ont obtenu aucun résultat. Disons que les conditions pédagogiques idéales ne sont pas au rendez-vous dans ces établissements. Nous attendons que ça se règle à un autre niveau», a ajouté M. Brosseau.

Conscients des conséquences

Du côté de l'**Association générale étudiante du Collège Ahuntsic**, on soutient qu'étant donné que 62% des étudiants ont voté en faveur d'une grève générale illimitée, le moyen de pression est démocratique et représente la volonté des étudiants.

«On sait que la grève va entraîner des conséquences pour les étudiants, notamment sur l'aspect des emplois d'été, mentionne le président de l'AGÉCA, **Félix Désormeaux**. Tout le monde en était conscient quand ils ont voté. Ça s'est fait dans le respect des procédures et nous avons fait un maximum d'efforts pour rejoindre tous les étudiants.»

M. Désormeaux souligne que l'association étudiante travaille avec la direction afin d'accommoder les cas d'étudiants dans des situations particulières.

vendication parce que maintenant la bataille que vous livrez n'est plus pour les frais de scolarité mais plutôt parce que vous avez peur de perdre la face. Je ne suis pas pour la hausse de scolarité tout comme vous mais la façon violente dont vous abusez me fait peur. Vous n'êtes pas plus sans taches que le gouvernement et les policiers. Vous avez raison monsieur Sullivan.

Emmanuel ReneTop 100

La démocratie a fait que l'on a élu un gouvernement qui a décidé de hausser les frais de scolarité. Votre petite association fait une grève complètement ANTI-démocratique.

Si j'étais un père de famille et que mon fils aurait à travailler plus cet été à cause des écerves qui font la grève je ferais la même chose que monsieur. Bravo monsieur, j'espère que votre recours collectif va fonctionner en votre faveur.

Bernard

Pour ma part je suis contre le mouvement de grève depuis le tout début, jamais je n'ai approuvé, appuyé la cause mais cet article me suscite une profonde répulsion... pour qui cet homme se prend-il pour débarquer de nul part avec son recours collectif de plusieurs millions de dollars ? On vient d'avoir la preuve avec les événements des derniers jours que les injonctions ainsi que la juridiction du conflit ne font que l'envenimer... tout ce que ça causera, ce sont des affrontements au cégep, de la brutalité policière ainsi qu'un climat anarchique et conflictuel. De plus, je crois que les parents dans ce conflit ont un rôle de supporteur (que ce soit d'un bord ou de l'autre) mais non d'acteur (je pense la même chose des profs d'ailleurs), c'est pourquoi je crois que ce père devrait s'abstenir de se mêler des affaires de son fils. Moi aussi, le premier, je rêve depuis 7 semaines de retourner sur les bancs d'école finir la session, mais je ne vois pas dans ce recours une solution, mais plutôt une bombe à retardement.

RADIO-CANADA / ESTRIE: L'Université de Sherbrooke suspend ses cours pour la journée malgré l'injonction – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 15 h 21 HAE

Peu avant midi, la direction de l'Université de Sherbrooke a annoncé la levée des cours pour toute la journée, jeudi, malgré l'injonction prononcée par la Cour supérieure mercredi.

Après analyse de la situation, l'Université de Sherbrooke a pris cette décision parce qu'il restait trop de détails à régler pour que les cours puissent reprendre.

L'Université de Sherbrooke devient ainsi le premier établissement qui n'optempère pas à un ordre de la Cour.

Près de 300 personnes manifestent à l'entrée de l'université pour s'opposer à l'injonction prononcée mercredi par [le juge Gaétan Dumas pour exiger la reprise des cours dès jeudi, à 13 h.](#)

Des membres du Regroupement des professeurs de l'Université de Sherbrooke contre la hausse, qui compte 80 professeurs, se sont entretenus avec les étudiants pour affirmer leur soutien à la cause.

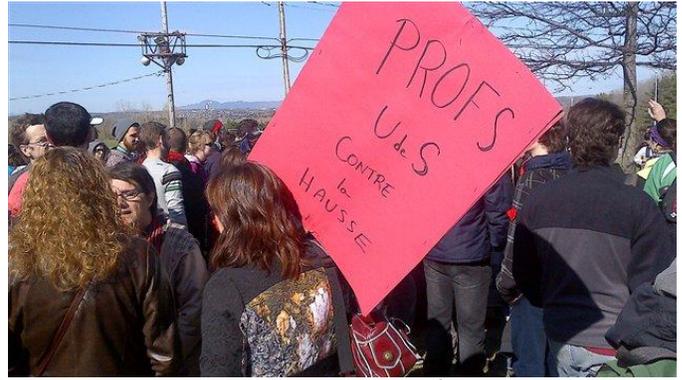
Ils doivent se plier à l'ordre de la Cour supérieure et donner leurs cours, mais ils craignent pour leur sécurité et celle des étudiants. « Ça nous met dans une mauvaise position. Nous ne savons pas comment ça se passera. Nous sommes prisonniers de cette injonction », soutient la porte-parole du Regroupement, Michèle Valtz-Larroussi.

Des discussions ont eu lieu jeudi matin entre la direction de l'Université et les représentants des associations étudiantes concernées par la suite des événements. Une nouvelle réunion doit avoir lieu en fin de journée.

De nombreux agents de sécurité et des policiers sont sur place afin d'assurer la sécurité des étudiants et des professeurs.

Ouverture de la ministre de l'Éducation

La ministre de l'Éducation du Québec Line Beauchamp se dit prête à [rencontrer la Fédération étudiante collégiale \(FECQ\) et la Fédération étudiante universitaire du Québec \(FEUQ\) dès demain](#) pour entreprendre des discussions sur la gestion des universités et l'accessibilité aux études. Elle confirme cependant que la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) ne sera pas invitée, parce qu'elle n'a pas condamné explicitement et publiquement les violences commises



Le Regroupement des profs contre la hausse dénonce aussi l'injonction.

Les commentaires (12)

Envoyé par [Martin Galardo](#) de Sherbrooke, 20 avril 2012 à 18 h 04 HAE

Un autre commentaire d'une personne qui s'est fait une opinion à force de lire des articles de journaux biaisés, tout en y mélangeant ses propres préjugés. Vous n'êtes pas vraiment en relation avec aucun prof d'université, est-ce que je me trompe?

Les profs doivent se plier aux ordonnances, mais doivent aussi affronter des classes pleines d'étudiants ayant voté pour la grève. Que vous reconnaissiez la légitimité de cette grève ou non, n'a aucune importance. La réalité est là.

Et comme la grève est reconduite environ à chaque semaine, ils doivent attendre un vote de non-reconduction avant de savoir de quelle façon de quelle façon ils condenseront leur matière. Ils n'ont pas eu 10 semaines pour se préparer! C'est ridicule!!!

Envoyé par [Sylvain Gagné](#) de Sherbrooke, 20 avril 2012 à 08 h 48 HAE

«Pour donner des cours après autant de semaines de grève, les professeurs ont besoin de temps...»

Non mais c'est quoi la blague???

Ils ont fait quoi les professeurs durant la grève, aux dernières nouvelles ils avaient reçu leur paie, payée avec mes impôts!!!!

Pis là ça va leur prendre du temps pour planifier leur cours...une vraie farce, alors que l'on coupe leur salaire durant la grève si il ne foutent rien durant ces journées!!!!

Envoyé par [Trop c'est trop Robert](#) de Québec, 20 avril 2012 à 08 h 40 HAE

Je comprend la première injonction par laquelle l'étudiant demandait l'accès à un de ces cours qui se donnait dans une faculté en grève alors que sa faculté avait rejeté ladite grève.

En retour d'une demande de respect de la démocratie par les étudiants en grève vient une obliga-

tion de respecter le droit des étudiants qui ne sont pas en grève d'avoir droit d'accès à tous leurs cours.

Par contre dans le cas d'un vote de grève de la totalité de l'établissement (ex: UQ Rimouski) je ne comprends pas qu'un juge accepte de se plier à la demande d'étudiants contre la grève alors que 60% des étudiants de l'établissement ont choisis de s'abstenir de voter.

Il est illogique de se retourner vers le judiciaire avec une demande de retour en classe alors que les étudiants eux-mêmes n'y voient aucun intérêt dans le processus de vote et, par conséquent, accepte explicitement le résultat du vote d'une minorité.

Envoyé par [Sylvain Bérubé](#) de Sherbrooke, 19 avril 2012 à 22 h 20 HAE

Mme la rectrice a pris la décision qu'il fallait pour maintenant une relative paix sociale sur le campus de l'Université de Sherbrooke, et ainsi éviter de possibles malheureux débordements, comparables à ceux qu'a vécu l'Université du Québec en Outaouais cette semaine. C'est qu'au-delà de la question de la limitation de l'accès aux études, plusieurs sentent, même des «verts», qu'il y a déni de démocratie avec cette injonction forçant la reprise des cours.

Envoyé par [Mauricio Correa](#) de Sherbrooke, 19 avril 2012 à 15 h 13 HAE

Qui est Gaétan Dumas le juge qui a accordé la demande d'injonction à Sherbrooke :

"Nommé à la Cour supérieure en 2004, Gaétan Dumas a d'abord été conseiller juridique pour le Parti libéral du Canada dans les circonscriptions de Sherbrooke et d'Orford. Il a ensuite été élu président de l'Association libérale de Sherbrooke, puis s'est porté candidat dans Richmond-Wolfe en 1993. Battu, il est devenu président de la commission juridique du PLC, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002."

Source: André Noël, journal La Presse, «le vendredi 29 avril 2005 - nominations des juges - des magistrats au passé libéral

Envoyé par [Mauricio Correa](#) de Sherbrooke, 19 avril 2012 à 15 h 12 HAE

Qui est Gaétan Dumas le juge qui a accordé la demande d'injonction à Sherbrooke :

"Nommé à la Cour supérieure en 2004, Gaétan Dumas a d'abord été conseiller juridique pour le Parti libéral du Canada dans les circonscriptions de Sherbrooke et d'Orford. Il a ensuite été élu président de l'Association libérale de Sherbrooke, puis s'est porté candidat dans Richmond-Wolfe en 1993. Battu, il est devenu président de la commission juridique du PLC, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002."

Source: André Noël, journal La Presse, «le vendredi 29 avril 2005 - nominations des juges - des magistrats au passé libéral

Envoyé par [Sammy B.](#) de Rock-Forest, 19 avril 2012 à 12 h 21 HAE

Non mais la rectrice a pas de couilles pis ça paraît. J'étais sur le Campus ce matin à 7h30 et la Police était en avant de la Faculté et les étudiants étaient au coin de Ste-Catherine et boul. Université. En quoi cette distance cause des inconforts et du danger pour donner les cours tel que décidé juridiquement. Ceci représente un Outrage au Tribunal et les responsables de la décision devraient se faire arrêter sur le champs surtout que la Police est là...

Si on chiale contre les étudiants qui ne veulent pas écouter les policiers, la Ministre et le P.M. et quand plus ils n'écoutent pas le juge me semble que ce serait aux dirigeants de donner l'exemple. Surtout que Mme la rectrice a fait la même chose lors de la grève des employés de l'Université et que les élèves et les professeurs ont chialé contre elle. Non mais quelle mascarade de décisions imbéciles. Bravo à nos recteurs et rectrices et professeurs. Non mais quelle belle exemple vous donnez à nos jeunes.

TVA NOUVELLES: Sherbrooke: Grève étudiante: Levée des cours maintenue - Première publication jeudi 19 avril 2012 à 15h07 - Mise à jour : jeudi 19 avril 2012 à 18h58



Crédit photo : TVA Nouvelles

Par Jean-François Desbiens | Agence QMI

L'Université de Sherbrooke et les associations étudiantes ont décidé de maintenir la levée des cours pour vendredi, pour les quatre facultés actuellement en grève, tout en poursuivant les négociations en vue de la reprise normale des cours, prévue pour lundi.

Compte tenu des [incidents malheureux survenus ce jeudi à l'Université du Québec en Outaouais](#), les deux parties ont pensé que c'était la plus sage des décisions.

Plus tôt dans la journée, les représentants des associations étudiantes de l'Université de Sherbrooke se sont réunis avec la direction de l'établissement afin de la convaincre de ne pas se conformer à l'injonction émise mercredi par la Cour supérieure.

En permettant la reprise normale des cours dans les facultés et départements actuellement en grève, l'Université risque d'envenimer une situation suffisamment tendue, ont plaidé les leaders étudiants, jeudi. Ils ont exhorté la direction à ne pas se conformer à l'injonction, pour une question de sécurité.

L'injonction accordée mercredi en Cour supérieure permet à tous les étudiants de toutes les facultés en grève à l'Université de Sherbrooke d'avoir accès à leurs cours. Elle leur interdit également de manifester sur les terrains de l'Université.

«Les étudiants pour la grève vont avoir le droit de se présenter à leurs cours et cela risque de mener à la confrontation avec ceux qui sont contre le mouvement», a indiqué Charles Tessier, président du Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS).

Manifestation

Une centaine d'étudiants se sont réunis jeudi aux limites du terrain de l'Université de Sherbrooke, respectant ainsi l'injonction leur interdisant de manifester sur le campus lui-même.

En avant-midi, ils avaient indiqué qu'ils ne bougeraient pas tant que la discussion entre les leaders étudiants et l'administration ne serait pas terminée.

Les profs craintifs

De nombreux professeurs appuient les étudiants dans leur mouvement de contestation contre la hausse des droits de scolarité.

Certains d'entre eux ont toutefois exprimé quelques craintes à la suite de cette injonction ordonnant la reprise des cours dans les facultés touchées par les grèves leur cause toutefois certaines appréhensions.

«De donner des cours avec des policiers à chacune des portes ne constitue pas des conditions normales et ne favorise pas l'apprentissage», a souligné Michèle Vatz Laaroussi, enseignante en travail social.

TVANOUVELLES / JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève étudiante: Climat de terreur pour les professeurs - Première publication jeudi 19 avril 2012 à 13h26 - Mise à jour : jeudi 19 avril 2012 à 20h03 / Publié le: jeudi 19 avril 2012, 17H15 | Mise à jour: jeudi 19 avril 2012, 17H26

TVA Nouvelles et Agence QMI

Les professeurs d'université dénoncent le climat malsain qui règne sur les campus des nombreux établissements d'enseignement depuis quelques semaines, en raison des tensions liées à la grève étudiante.

Ces enseignants regroupés au sein de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) dénoncent le climat de peur qui existe ainsi que la judiciarisation du conflit étudiant.

Ceux-ci se sentent coincés entre les mots d'ordre du gouvernement, les décisions judiciaires et les associations étudiantes.

Ils dénoncent, entre autres, la présence intimidante des gardiens de sécurité engagés récemment par l'Université de Montréal pour surveiller le campus. Ces gardiens de sécurité sont armés de matraques et même d'armes à feu.

Pour Jean Portugais, du Syndicat général des Professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM), le climat qui règne actuellement ne représente pas la philosophie d'enseignement qui devrait exister dans les universités: «On voit des gardiens de sécurité dans les couloirs qui hurlent en disant 'rentrez dans vos classes'. On a vu ça à

l'Université du Québec en Outaouais et à l'Université de Sherbrooke. On vit dans un climat qui n'a plus aucun sens» dénonce le représentant.

«Depuis le début de la grève, le climat était bon. Tout se passait très bien, mais depuis la casse de jeudi dernier, on assimile les quelques têtes brûlées à l'ensemble des grévistes», déplore-t-il. Lors de leur dernière assemblée générale, les professeurs ont adopté une motion demandant le retrait immédiat de ces agents «armés» de l'établissement.

Manque de communication

Le SGPUM déplore aussi le manque de communication entre les différentes instances de l'université. Des décisions relevant de la Commission des études auraient été prises par le recteur de l'université.

«L'Université de Montréal ne parle pas avec sa communauté. Le recteur et son équipe prennent toutes les décisions et ils envoient des communiqués par courriels. C'est un déni de démocratie et un non-respect des structures en place.»

Un traumatisme

Le président de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQP-

PU), Max Roy, s'oppose au retour forcé des étudiants en classe.

«C'est plus qu'un traumatisme qu'on est en train de créer, explique-t-il on est en train d'installer un climat de terreur.»

«La situation des professeurs est intenable. On leur demande de défier des décisions prises par les associations étudiantes, affirme M. Roy. L'obligation d'enseigner des professeurs contrevient aux dispositions des conventions collectives.»

Les professeurs lancent un appel à la classe politique et demandent à ceux-ci d'écouter les revendications des étudiants.

UQO

Au lendemain des 160 arrestations à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), le premier vice-président du Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQO (SPUQO), Martin Noël, a quant à lui dénoncé les injonctions sur lesquelles s'appuie l'université pour faire appel aux corps policiers.

Selon lui, les professeurs de l'UQO ont été pris en otage par cette judiciarisation, qui est «une mauvaise chose».

Afficher 3 commentaires (Montréal)

- dominique bouvetTop 100
Pourquoi les professeurs, s'ils partagent les opinions des grévistes ne se mettent pas en grève. C'est eux qui sont responsable de la situation. N'étant pas eux mêmes en grève, ils mettent tout le monde en porte à faux.

Pourtant, ils semblent dire supporter les grévistes? Et bien qu'ils se mettent en grève afin de ne plus être payés à rien faire d'autre que soutenir des grévistes. Qu'ils soient cohérents.. et qu'ainsi leurs salaires soient payés par leurs syndicats plutôt que par la population.

- tremblayTop 100
Connaissez-vous la loi?
- uheapTop 50 Réduire
Les prof sont payés a rien faire depuis plus de 2 mois.Belle so-solidarité avec ceux qui paient leur salaire(CONtribuable)...

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL: Gatineau: Plus de 150 arrestations - Publié le: jeudi 19 avril 2012, 13H12 | Mise à jour: jeudi 19 avril 2012, 13H17



Photo Agence QMI

Agence QMI

GATINEAU - Les affrontements entre les étudiants et les forces de l'ordre se sont poursuivis à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), à Gatineau, jeudi. Plus de 150 manifestants ont été arrêtés.

Plus de 400 personnes - dont une centaine venue de Montréal - ont manifesté près des édifices universitaires pour dénoncer la reprise des cours dans le cadre du mouvement contre la hausse des frais de scolarité.

Les groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) ont une fois de plus été forcés d'intervenir et ont arrêté des étudiants qui étaient à l'intérieur d'un pavillon et

qui y auraient fait du grabuge. Des fenêtres auraient été fracassées.

Depuis cet avant-midi, les manifestants se promènent d'un pavillon à l'autre pour éviter d'être arrêtés par les policiers.

Les manifestants se sont promenés d'un pavillon à l'autre pour éviter d'être interceptés par les policiers.

Malgré les manifestations, les classes avaient lieu à l'UQO jeudi. L'institution est dans l'obligation de dispenser les cours aux étudiants en raison d'une injonction du tribunal.

TVANOUVELLES: Manifestation à Gatineau: Plus de 150 arrestations à l'UQO - Première publication jeudi 19 avril 2012 à 12h34 - Mise à jour : jeudi 19 avril 2012 à 16h35

TVA Nouvelles

Les affrontements entre les étudiants et les forces de l'ordre ont été vifs encore une fois à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Encore aujourd'hui, on dénombre maintenant plus de 150 arrestations.

Les policiers ont donc arrêté des étudiants qui étaient à l'intérieur d'un pavillon y auraient fait du grabuge.

Les groupes d'intervention du **Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)** et de la Sûreté du Québec (SQ) ont une fois de plus été forcés d'intervenir alors que plus de 400 manifestants, dont une centaine de Montréal, étaient réunis.

Selon ce qui a été possible d'apprendre, des fenêtres d'un pavillon de l'université auraient été fracassées par les manifestants. Trois personnes qui avaient été arrêtées hier ont une fois de plus

été mises en arrestation cet avant-midi. Une a été arrêtée pour entrave et deux pour désordre.

Depuis cet avant-midi, les manifestants se promènent d'un pavillon à l'autre pour éviter d'être arrêtés par les policiers.

L'UQO est dans l'obligation de dispenser les cours aux étudiants en raison d'une injonction du tribunal.

TVANOUVELLES: Courriel de menaces: Gabriel Nadeau-Dubois porte plainte à la police – jeudi Première publication 19 avril 2012 à 12h23 - Mise à jour : jeudi 19 avril 2012 à 16h44



Crédit photo : Archives Agence QMI
Par Maxime Deland | Agence QMI

L'un des leaders étudiants les plus en vue depuis le début de la grève, Gabriel Nadeau-Dubois, a porté plainte à la police de Montréal, mercredi, contre un internaute particulièrement agressif et menaçant à son égard.

C'est après avoir reçu un courriel de menaces que le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) a décidé de se rendre au poste de quartier 21 pour déposer la plainte.

«Depuis le début de la grève, je reçois quotidiennement plusieurs messages haineux; mais ça, c'est le côté sombre des apparitions média-

tiques», a indiqué Gabriel Nadeau-Dubois, en entrevue téléphonique.

Sur les réseaux sociaux, les attaques à l'endroit du jeune homme sont nombreuses. Sur Twitter, un internaute s'est démarqué au cours des dernières semaines par la quantité de messages agressifs adressés à M. Nadeau-Dubois.

Du 12 au 16 avril, «popyo» a écrit des tweets tels que: «Quand un faiseur de trouble ne comprend rien avec sa tête, alors [je] me sert de mes poings » (sic); «J'aimerais te rencontrer pour t'étamper mon poing dans ta face de cretin de baveu» (sic); «Le petit trou de cul se nommant Gabriel nadeu dubois semble avoir peur de ma face. Je vais le trouver!!!» (sic); «Mon rêve est de rencontrer le morpion Nadeau pour lui mettre mon poing sur la gueule [...]» (sic).

Ces messages, Gabriel Nadeau-Dubois n'en a pas fait de cas. C'est toutefois lorsque l'adresse de son domicile a commencé à circuler sur les réseaux sociaux que le porte-parole de la CLASSE a commencé à trouver la situation plus inquiétante.

Sécurité menacée

Le courriel de menaces qu'il a reçu dans les derniers jours l'a convaincu de signaler l'incident

aux policiers, qui ont immédiatement ouvert une enquête.

Dans ce courriel, l'internaute aurait mentionné qu'il faisait partie d'un groupe ayant décidé de «se mettre à sa poursuite», de «le traquer» et de «s'en prendre à lui».

«Ça dépassait la limite, a dit Gabriel Nadeau-Dubois. J'ai décidé d'aller voir la police parce que j'étais rendu à un point où je craignais pour ma sécurité.»

Malgré le vent de colère qu'il semble susciter chez certaines personnes et les menaces proférées à son endroit, Gabriel Nadeau-Dubois assure qu'il continuera de mener le combat contre la hausse des droits de scolarité.

«Non, cela ne m'empêchera pas de continuer, a promis le porte-parole de la CLASSE. Ce n'est pas en me menaçant que ça va ébranler le mouvement.»

Qualifiant les menaces qu'il a reçues « d'extrêmement graves », le jeune leader étudiant a mentionné qu'il essayait de ne pas se promener seul, par mesure de sécurité. «Mais en même temps, je ne veux pas trop changer mes habitudes, parce que ça leur donnerait raison», a-t-il fait remarquer.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Sherbrooke: Cours levés vendredi - Publié le: jeudi 19 avril 2012, 12H02 | Mise à jour: jeudi 19 avril 2012, 21H07



Photo Agence QMI / Archives
L'Université de Sherbrooke.

Jean-François Desbiens / Agence QMI

SHERBROOKE – L'Université de Sherbrooke et les associations étudiantes ont décidé de maintenir la levée des cours pour vendredi, pour les quatre facultés actuellement en grève, tout en poursuivant les négociations en vue de la reprise normale des cours, prévue pour lundi.

Compte tenu des incidents malheureux survenus ce jeudi à l'Université de Québec en Outaouais, les deux parties ont pensé que c'était la plus sage des décisions.

Plus tôt dans la journée, les représentants des associations étudiantes de l'Université de Sherbrooke se sont réunis avec la direction de l'établissement.

Afficher 3 commentaires

• 823888

Très heureux de savoir que les professeurs appuient le gel des frais de scolarité. Ça veut dire qu'ils acceptent par la même occasion le gel de leur salaire. Attaboy!

• HippiesSales

Saviez-vous que la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) est LA seule fa-

culté de l'Université de Sherbrooke à être affiliée à la CLASSE? Qu'elle n'a jamais demandé l'avis de ses membres à ce sujet?

L'université devrait tenir son bout, et laisser les profs donner leurs cours. Les manifestants, eux, qu'ils manifestent à l'entrée du campus, comme il le font présentement. En théorie, si trop peu d'étudiants se présentent au cours, le prof ne peut donner son cours.

Donc pour le moment c'est gagnant-gagnant.

• JenesuispasetudianteTop 100

Ca c'est ce que j'appelle des leaders intelligents! Fais du bien de savoir que la cause n'est pas perdue et surtout qu'il reste des représentants respectueux et assés matures pour tenter de régler tout ça de façon civilisée!

ment afin de la convaincre de ne pas se conformer à l'injonction émise mercredi par la Cour supérieure.

En permettant la reprise normale des cours dans les facultés et départements actuellement en grève, l'Université risque d'envenimer une situation suffisamment tendue, ont plaidé les leaders étudiants, jeudi. Ils ont exhorté la direction à ne pas se conformer à l'injonction, pour une question de sécurité.

L'injonction accordée mercredi en Cour supérieure permet à tous les étudiants de toutes les facultés en grève à l'Université de Sherbrooke d'avoir accès à leurs cours. Elle leur interdit également de manifester sur les terrains de l'Université.

« Les étudiants pour la grève vont avoir le droit de se présenter à leurs cours et cela risque de mener à la confrontation avec ceux qui sont contre le mouvement », a indiqué Charles Tessier, président du Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS).

Manifestation

Une centaine d'étudiants se sont réunis jeudi aux limites du terrain de l'Université de Sherbrooke, respectant ainsi l'injonction leur interdisant de manifester sur le campus lui-même.

En avant-midi, ils avaient indiqué qu'ils ne bougeraient pas tant que la discussion entre les leaders étudiants et l'administration ne serait pas terminée.

Les profs craintifs

De nombreux professeurs appuient les étudiants dans leur mouvement de contestation contre la hausse des droits de scolarité.

Certains d'entre eux ont toutefois exprimé quelques craintes à la suite de cette injonction ordonnant la reprise des cours dans les facultés touchées par les grèves leur cause toutefois certaines appréhensions.

« Donner des cours avec des policiers à chacune des portes ne constitue pas des conditions normales et ne favorise pas l'apprentissage », a souligné Michèle Vatz Laaroussi, enseignante en travail social.

TVANOUVELLES: Grève étudiante: Les cours sont annulés à l'Université Sherbrooke - Première publication jeudi 19 avril 2012 à 11h48

Par Jean-François Desbiens | TVA Nouvelles

Réunis avec la direction de l'Université de Sherbrooke, les représentants des associations étudiantes ont obtenu que la levée de cours soit prolongée pour le reste de la journée.



Cette levée de cours concerne les quatre Facultés actuellement en grève et non les sept autres qui se sont prononcées contre la grève. Les deux parties doivent se revoir à 17h pour tenter d'en venir à une entente sur ce que seraient des conditions acceptables pour permettre la reprise normale des cours. Les associations étudiantes demandent le statu quo et que l'institution ne se conforme pas à l'injonction émise hier par la Cour Supérieure. C'est une question de sécurité, pour tout le monde insiste les leaders étudiants.

En permettant la reprise normale des cours dans les Facultés et départements présentement en grève, l'Université risque d'envenimer une situation suffisamment tendue. «Les étudiants pour la grève vont avoir le droit de se présenter à leurs cours et cela, risque de mener à la confrontation avec ceux qui sont contre le mouvement» a indiqué Charles Tessier, président du REMDUS. De nombreux professeurs, ils sont plus de 80, appuient les étudiants dans leur mouvement de contestation de la hausse des droits de scolarité.

Cela dit, cette injonction ordonnant la reprise des cours dans les facultés touchées par les grèves leur cause certaines appréhensions. «De donner des cours avec des policiers à chacune des portes ne constitue des conditions normales et ne favorise pas l'apprentissage» souligne Michèle Vatz Laaroussi, enseignante en travail social. Les négociations doivent reprendre à 11h, les cours ont été levés jusqu'à midi, on ne sait pas qu'elle sera la décision de l'Université.

RADIO-CANADA / ESTRIE: Les cours reprennent à l'Université de Sherbrooke – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 10 h 59 HAE



Des étudiants attendaient l'ouverture de l'audience au palais de justice de Sherbrooke.

La [demande d'injonction déposée par des étudiants](#) de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke pour forcer la

Les commentaires (5)

Envoyé par [Claude G](#) de Québec, 19 avril 2012 à 12 h 07 HAE

En réponse aux menaces publiées pour Sylvain Gagné de Sherbrooke (19 avril 2012 à 06 h 47 HAE)

Et voilà que vous nous révélez encore la véritable nature de votre personnalité.

Pas étonnant que vous eussiez déjà manifesté vos allégeances avec la police de Sherbrooke...

Dangereux !

Envoyé par [Jean-Sébastien Baril](#) de Sherbrooke, 19 avril 2012 à 00 h 11 HAE

Je trouve que c'est un manque de respect envers la démocratie et les associations étudiantes. Il y a eu assemblée des membres et discussion sur le sujet et ce à plus d'une fois dans les dernières semaines. À quoi tout ça sert en définitive si à chaque fois un groupe minoritaire demande une injonction? C'est un manque de vision à long

reprise des cours a été accordée. La décision a été rendue par le juge Gaétan Dumas en fin d'après-midi mercredi, au palais de justice de Sherbrooke. Cette injonction est valide pour dix jours; elle est en vigueur immédiatement.

En raison de cette injonction, les étudiants qui désirent continuer à faire du piquetage devront le faire à 25 mètres de l'entrée de l'université de Sherbrooke, à moins d'entente avec la direction de l'établissement.

Une cinquantaine d'étudiants étaient sur place pour prendre connaissance de la décision de la Cour.

La direction de l'Université de Sherbrooke se donne la nuit pour s'assurer que les cours seront bien dispensés jeudi matin. À l'heure actuelle, il est impossible de savoir si des mesures de sécurité spéciales seront mises en place.

En réaction à cette décision, des étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité manifesteront à 20 h devant le palais de justice de Sherbrooke.

terme et de conscience sociale. Ne venez pas pleurer si vous subissez de l'intimidation par la suite. Vous aurez couru après. Les enjeux sont beaucoup plus importants que l'annulation d'une session.

Envoyé par [Denis Clément](#) de Saint-Camille, 19 avril 2012 à 00 h 01 HAE

Les loups sont entrés dans la ville ...

RADIO-CANADA / GATINEAU: Une mise en demeure est déposée contre le Cégep de l'Outaouais pour exiger la reprise des cours – Mise à jour le jeudi 19 avril 2012 à 10 h 38 HAE



Le Cégep de l'Outaouais annule sa session d'été. Le Cégep de l'Outaouais a reçu mercredi après-midi une mise en demeure pour forcer la reprise des cours. L'établissement a suspendu les classes pour une 26e journée, jeudi.

Des étudiants du cégep ont mandaté maître Lucien Boucher, l'avocat qui représente les étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) qui ont exigé la reprise des cours. La démarche auprès du cégep ressemble d'ailleurs à celle avec l'UQO.

La mise en demeure donne 48 heures au cégep pour qu'il obtempère et donne les cours. Sinon, après ce délai, Me Boucher déposera une injonction pour forcer l'établissement. Cette deuxième étape pourrait toutefois se faire lundi plutôt que vendredi, afin de disposer de suffisamment de temps.

Maître Boucher rapporte que les étudiants qu'ils représentent ont subi des sévices parce qu'ils ne peuvent pas poursuivre leur scolarité. Par exemple, certains pourraient perdre des possibilités d'emploi.

Par ailleurs, une autre mise en demeure a été déposée envers l'association étudiante du Cégep de l'Outaouais. Elle exige que le regroupement laisse passer les étudiants qui souhaitent suivre les cours.

Rappelons que [les étudiants du Cégep de l'Outaouais ont reconduit la grève par une faible majorité](#), à 52 % contre 47 % , pour deux autres semaines.

Session d'été annulée

La direction du Cégep de l'Outaouais a décidé d'annuler la session d'été qui devait débiter le 28 mai.

En tout, 350 étudiants seront touchés. Ils auront toutefois la possibilité de suivre leurs cours à distance.

LA TRIBUNE: UdeS: levée de cours jusqu'à lundi matin - Publié le jeudi 19 avril 2012 à 08h56 | Mis à jour le lundi 23 avril 2012 à 10h18





Archives La Tribune, Claude Poulin

Claude Plante, La Tribune

(Sherbrooke) Même si une injonction lui ordonne de dispenser ses cours, l'UdeS a décidé de les lever jusqu'à lundi, en plus d'avoir fait la même chose jeudi matin. Jeudi soir, selon des représentants étudiants, une entente est intervenue entre la direction et les associations sur la façon d'appliquer l'injonction.

Les grévistes seront appelés à se prononcer sur la question en assemblée générale. Les cours sont donc levés jusqu'à lundi matin pour les facultés d'éducation, éducation physique et sportive et les cycles supérieurs de sciences, et jusqu'en après-midi pour la faculté des lettres et sciences humaines, pour permettre la tenue d'assemblées générales.

« Les associations et la direction se sont assises ensemble pour trouver un terrain d'entente et pour voir comment elles pouvaient passer à travers cette injonction. On a vraiment abordé tous les points de l'injonction », indique la présidente de la Fédération étudiante de l'UdeS (FEUS), Jessica Gauvette, dont l'instance représente 14 000 personnes. Les parties ont préféré ne pas s'avancer sur les détails de l'entente, qui seront soumises aux étudiants.

Une nouvelle manifestation des étudiants a eu lieu jeudi soir sur le campus de l'Université de Sherbrooke. Ce rassemblement devait avoir lieu au coin du chemin Sainte-Catherine et du boulevard de l'Université, en marge d'une autre rencontre entre la direction de l'institution et les associations étudiantes impliquées dans le conflit.

Mais plusieurs étudiants se sont rassemblés devant le pavillon central du campus, a-t-on pu observer dans les bulletins de télé de début de soirée. Tous étaient en attente d'une décision en ce qui concerne la tenue ou non des cours vendredi matin.

Une marche qui devait se dérouler en milieu d'après-midi n'a pas eu lieu.

Levée des cours

Malgré l'ordonnance du tribunal de mercredi après-midi, les cours n'ont pas repris comme prévu jeudi à l'Université de Sherbrooke. Après l'analyse de la situation, la direction de l'université a annoncé la levée de cours pour toute la journée pour les facultés touchées par le boycott des étudiants, indique un communiqué.

Du côté des associations étudiantes, on se disait satisfait de cette décision, car on craignait les débordements, compte tenu du climat actuel sur le campus.

Aussi, les professeurs ont besoin de temps pour se préparer à reprendre les cours, ajoutait-on.

De plus, des assemblées générales d'associations étudiantes doivent avoir lieu vendredi.

Au rendez-vous

Comme promis mercredi soir, les opposants à la hausse des droits de scolarité étaient au rendez-vous, à l'entrée du campus de l'Université de Sherbrooke jeudi matin.

Les premiers manifestants étaient là à 7 h 30. Ils manifestaient à l'angle du chemin Sainte-Catherine et du boulevard de l'Université, là où les employés du soutien (SEESUS) ont fait du piquetage pendant quatre mois.

Des étudiants rencontrés n'entendent pas retourner en classe malgré l'injonction.

Le rassemblement se déroulait de façon pacifique et dans le bruit des klaxons. Il ne affectait pas la circulation dans le secteur.

Plusieurs agents de sécurité du campus surveillent les manifestants.

À midi

Afin de se conformer à l'ordonnance du tribunal déposée au palais de justice de Sherbrooke mercredi, la direction de l'Université avait entrepris des démarches afin d'assurer la tenue des cours affectés par le boycott des étudiants.

Un premier communiqué mentionnait qu'à compter de midi jeudi, les cours devaient reprendre à la Faculté des lettres et sciences humaines, à la Faculté d'éducation, à la Faculté d'éducation physique et sportive et à la Faculté des sciences.

Une rencontre entre des représentants de la direction de l'institution et des associations étudiantes a eu lieu jeudi avant-midi. Une autre est prévue en fin d'après-midi jeudi.

Par ailleurs, le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) a été convoqué jeudi matin par la direction des ressources humaines pour une rencontre de discussion, a-t-on appris.

Avec Isabelle Lavoie



Imacom, Maxime Picard

TVANOUVELLES / JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Injonction à l'Université de Sherbrooke: «La démocratie est menacée» - Première publication mercredi 18 avril 2012 à 18h02 - Mise à jour : mercredi 18 avril 2012 à 21h02 / Publié le: mercredi 18 avril 2012, 20H01 | Mise à jour: mercredi 18 avril 2012, 22H38



Crédit photo : Agence QMI
Les grévistes devront manifester à 25 mètres de l'Université.



Photo: Agence QMI



Photo JEAN-FRANÇOIS DESBIENS / AGENCE QMI

Quelque deux cents étudiants du Cégep et de l'Université de Sherbrooke ont occupé les bureaux de la Chambre de Commerce, mardi.

TVA Nouvelles

La Cour supérieure a accordé mercredi une injonction aux 11 étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke qui demandaient de pouvoir assister à leurs cours librement, et a même élargi cette directive à l'ensemble du campus. De plus, la Cour a interdit le piquetage sur les terrains de l'université.

L'injonction accordée par le juge Gaétan Dumas est valable pour 10 jours. Elle permet à tous les étudiants de toutes les facultés en grève, et qui sont contre le boycottage, d'avoir accès à leurs cours.

De plus, cette injonction oblige les grévistes à se tenir à 25 mètres des terrains de l'université. Ils ne pourront plus y faire du piquetage ni manifester dans les pavillons pour perturber le déroulement des cours.

Manifestation devant le palais de justice

Les membres d'associations étudiantes en grève ont réagi à cette décision et ont appelé la population étudiante, les enseignants et la population à manifester devant le palais de justice de Sherbrooke à 20 h, mercredi

soir. Près de 500 personnes se sont rassemblées devant le palais de justice avec des chandelles, scandant des slogans.

«C'est le genre de décision qui radicalise le mouvement»

Les manifestants ont alors marché jusqu'au bureau de la rectrice pour dénoncer ce qu'ils qualifient d'une atteinte à la démocratie. Les étudiants se disent tout simplement estomachés par la décision du juge.

«Je suis très surpris. C'est une injonction excessivement dure envers les étudiants», a dit Julien Bilodeau, président de l'Association étudiante de la faculté d'éducation. «On fait notre possible pour faire des votes les plus démocratiques possible. Ce qu'on voit avec ce jugement est que la démocratie ne sert absolument à rien. On dit aux étudiants qui votent, retournez en cours, on se fout de vous.»

«C'est le genre de décision qui radicalise le mouvement», a ajouté un autre étudiant.

Nicholas Beaudoin, un citoyen du groupe l'Estrie contre la hausse croit que «la démocratique ce soir est menacée. C'est une façon de bâillonner les étudiants. La bataille est politique et non juridique. On leur dit que peu importe la décision des étudiants, on ne la respectera pas.

«C'est scandaleux comme décision. C'est une aberration», a lancé un étudiant.

Du côté de l'Université, la direction étudiera le jugement en soirée et entend s'y conformer, dans la mesure du possible. L'administration est cependant inquiète pour la sécurité du personnel et des étudiants, craignant des débordements et une radicalisation des actions.

Afficher 2 commentaires (Québec)

• Pouet

Encore une fois, c'est pas parce que la majorité voterait de tuer tous les gros du Québec qu'elle serait en droit de le faire... Pathétique comme raisonnement.

• ex-étudiante

C'est pas parce que ses étudiants qui VEULENT aller à leur cours et qui n'ont soit pas la même opinion que vous ou qui ont simplement choisi de ne pas sacrifier leur session, que vous avez le droit de brimer leur droit à recevoir l'éducation pour lequel ils ont payés.

Allo!?! Il y a plus d'étudiants qui se foute de la hausse mais qui se font traiter de tout les noms et empêcher de poursuivre leurs études. Je trouve que le recours à la cour supérieur est un énorme pas pour ceux qui veulent faire valoir leur droit aussi!

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève | UQO: 160 personnes arrêtées: Des centaines de grillons lâchés dans les locaux de l'UQO - Publié le: mercredi 18 avril 2012, 14H18 | Mise à jour: mercredi 18 avril 2012, 16H18

VIDÉO: Le pouvoir exécutif de l'État en action
Agence QMI

GATINEAU – La police de Gatineau a procédé à 160 arrestations, mercredi après-midi, à l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Il s'agit de manifestants qui ont entravé la circulation sur la promenade du Lac-des-Fées, à environ 1 km de l'UQO, selon le porte-parole de la police Pierre Lanthier, qui a toutefois précisé qu'aucune infraction criminelle n'avait été commise.

«On a eu une tolérance pendant plusieurs semaines», a-t-il expliqué, mais depuis mardi, «c'est maintenant tolérance zéro» pour ceux qui décident de marcher sur la voie routière à des endroits autres que ceux prévus à cet effet.

Les personnes arrêtées ont été conduites au poste de police. Elles avaient presque toutes été relâchées vers 16 h avec un constat d'infraction et une amende de 300 \$ plus 144 \$ de frais, en vertu du Code de sécurité routière.

Dans la matinée, la direction de l'UQO avait appelé les forces de l'ordre parce que les manifes-

tants avaient pénétré dans un bâtiment de l'université. «Nous avons demandé l'intervention de la police pour faire respecter l'injonction du tribunal et permettre aux étudiants qui le souhaitent (environ les deux tiers des inscrits) de suivre leurs cours», a expliqué le directeur des communications de l'UQO, Jean Boileau, selon qui l'injonction exige notamment des manifestants qu'ils ne s'approchent pas à moins de 25 mètres des bâtiments de l'université.

M. Boileau a tenu à rappeler que l'université était «contrainte et forcée» d'appliquer la requête du tribunal et d'offrir les cours aux étudiants.

«Compte tenu du grabuge qu'il y a eu la semaine dernière, et du vote majoritaire en faveur d'un boycott des cours, l'université avait demandé au juge une levée des cours, mais le juge a refusé», confirmant ainsi l'injonction demandée par un étudiant, a expliqué Jean Boileau.

Outre des graffitis à la craie, des grillons ont été lâchés dans la matinée dans la bibliothèque du Pavillon Alexandre-Taché, mais «la situation a été rapidement sous contrôle», a déclaré le porte-parole de l'université.

Par ailleurs, une journaliste du *Droit* a été prise à partie par des policiers alors qu'elle couvrait la manifestation. Le quotidien de Gatineau a rapporté que Justine Mercier a été apostrophée et projetée parmi le groupe de protestataires alors qu'elle s'était présentée comme étant journaliste. «J'm'en fous», lui aurait répondu un policier en l'agrippant par le manteau.

La police de Gatineau n'a pas voulu faire de commentaire sur cette affaire, mais Pierre Lanthier a reconnu que les agents avaient pour mission de faire sortir les gens qui s'étaient introduits illégalement à l'intérieur et qu'il n'y avait peut-être pas que des étudiants dans le groupe.

Afficher 5 de 137 commentaires (Montréal)

Montrer 1 commentaire (Québec)

• myriam77 Réduire

ENFIN

Lrs étudiants se font traiter en adulte, ce qu'ils réclamaient depuis le début du boycott. Lâchez pas les universités

TVANouvelles: Grève des étudiants à Gatineau: 160 arrestations près de l'UQO - Première publication mercredi 18 avril 2012 à 14h15 - Mise à jour : mercredi 18 avril 2012 à 20h18

TVA Nouvelles

La police de Gatineau a procédé à 160 arrestations, mercredi après-midi, à proximité de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Il s'agit de manifestants qui ont perturbé la circulation sur la promenade du Lac-des-Fées, selon le porte-parole de la police, Pierre Lanthier, qui a toutefois précisé qu'aucune infraction criminelle n'avait été commise.



(Crédit: TVA Nouvelles)



Crédit: TVA Nouvelles

«On a eu une tolérance pendant plusieurs semaines à l'égard des manifestants qui marchent dans la rue», explique M. Lanthier, mais depuis mardi, c'est maintenant «tolérance zéro» pour ceux qui décident de marcher sur la voie routière à des endroits autres que ceux prévus à cet effet. En vertu du Code de sécurité routière, les personnes arrêtées se sont vu remettre un constat d'infraction pour entrave à la circulation, ce qui s'accompagne d'une amende de 300\$ plus des frais de 144\$.

Les personnes arrêtées ont été conduites en autobus au poste de police. Elles ont été libérées peu de temps après.

Plus tôt en journée, les tensions étaient déjà vives entre l'escouade anti-émeute et les étudiants qui bloquaient les entrées de l'université.

Les tensions sont toujours vives, mercredi, entre les étudiants de l'Université du Québec en Outaouais et les policiers, présents en grand nombre.

Dans la matinée, la direction de l'UQO avait appelé les forces de l'ordre parce que les manifestants avaient pénétré dans un bâtiment de l'université. «Nous avons demandé l'intervention de la police pour faire respecter l'injonction du tribunal et permettre aux étudiants qui le souhaitent (environ les deux tiers des inscrits) de suivre leurs cours», a expliqué le directeur des communications de l'UQO, Jean Boileau, selon qui l'injonction exige notamment des manifestants qu'ils ne s'approchent pas à moins de 25 mètres des bâtiments de l'université.

M. Boileau a tenu à rappeler que l'université était «contrainte et forcée» d'appliquer la requête du tribunal et d'offrir les cours aux étudiants.

«Compte tenu du grabuge qu'il y a eu la semaine dernière, et du vote majoritaire en faveur d'un boycott des cours, l'université avait demandé au juge une levée des cours, mais le juge a refusé», confirmant ainsi l'injonction demandée par un étudiant, a expliqué Jean Boileau.

Outre des graffitis à la craie, des grillons ont été lâchés dans la matinée dans la bibliothèque du Pavillon Alexandre-Taché, mais «la situation a été rapidement sous contrôle», a déclaré le porte-parole de l'université.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL / TVANouvelles: Manifestation contre les injonctions: Bâillonnés, ils marchent dans le centre-ville - Publié le: mercredi 18 avril 2012, 12H52 | Mise à jour: mercredi 18 avril 2012, 13H02 / Première publication mercredi 18 avril 2012 à 14h54 - Mise à jour : mercredi 18 avril 2012 à 20h04



Crédit photo : Agence QMI

Agence QMI

Bandeaux rouges devant la bouche, plusieurs centaines d'étudiants ont marché dans les rues de Montréal, mercredi après-midi, afin de dénoncer les injonctions déposées contre les associations étudiantes dans le cadre de la grève contre la hausse des frais de scolarité.

Qualifiant la multiplication des injonctions d'« atteinte à leur liberté d'expression », les étudiants ont déambulé dans les rues du centre-ville pour exprimer leur désaccord par rapport à la « judiciarisation » d'un conflit qu'ils estiment politique.

Les étudiants se sont présentés bâillonnés devant le bureau du premier ministre Jean Charest sur l'avenue McGill College, en milieu d'après-midi. Quelques minutes après le début de la marche, le silence a toutefois fait place aux cris et aux chansons.

Sur la rue Sainte-Catherine Ouest, de nombreux passants se sont arrêtés au passage de la masse de manifestants, alors que des curieux s'étiraient le cou aux fenêtres des édifices longeant la marche, tentant d'apercevoir les étudiants. Certains encourageaient même la cause, y allant de leurs propres cris.

Enjoués, les manifestants se sont rendus devant le palais de justice de Montréal. Une fois les centaines de personnes arrivées à destination au terme d'une marche pacifique, des discours ont été prononcés.

La Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) étaient à l'origine de cette initiative.

Les associations étudiantes sont mécontentes des injonctions émises, celles-ci permettant à certains étudiants d'accéder à leurs cours malgré la grève, ou encore forçant le retour en classe d'élèves qui avaient voté le contraire.

[Afficher 4 de 63 commentaires \(Montréal\)](#)

[Montrer 1 commentaire \(Québec\)](#)

- 1956 la meilleure injonction serait: Tout le monde à l'école ou la session est finie pour ceux qui n'entrent pas.UN POINT C'EST TOUT.
Tu veux rester dehors, paie pour.

RADIO-CANADA / ESTRIE: Une injonction forçant la reprise des cours à l'Université de Sherbrooke a été déposée - Mise à jour le mercredi 18 avril 2012 à 11 h 40 HAE



Des étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke ont déposé, mardi après-midi, une demande afin d'ob-

tenir une injonction qui leur permettrait d'assister à leurs cours malgré la grève. Ils veulent mettre fin aux piquets de grève qui les empêchent d'assister à leurs cours. La douzaine d'étudiants derrière cette demande ont quitté le palais de justice de Sherbrooke sous escorte policière. Ils sont inscrits dans différents programmes à temps complet. Leur association étudiante, l'AGEFLESH, a refusé de commenter cette action judiciaire. Rappelons que les étudiants de la [Faculté des lettres et sciences humaines doivent de nouveau se prononcer, lundi prochain, sur la poursuite ou non de la grève](#) comme moyen de protester contre la hausse des droits de scolarité. La grève générale touche 2000 étudiants de cette faculté depuis le 5 mars.

LE SOLEIL: Grève étudiante à l'UQAR: explosion de cas de détresse psychologique - Publié le mercredi 18 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour le mercredi 18 avril 2012 à 10h51



Carl Thériault, collaboration spéciale

Marc-André Jourdain est entré dans son local de cours sans obstruction. Carl Thériault, collaboration spéciale, Le Soleil (Rimouski) Le nombre d'étudiants en détresse psychologique explose à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), à un point tel que l'établissement a dû faire appel à des ressources externes. Ces informations obtenues d'abord par *Le Soleil* de sources internes à l'Université ont été corroborées par le Mouvement des étudiants contre la grève. Le seul psychologue employé par l'Université ne suffisait pas à la tâche. «Il y a eu quatre ou cinq cas de dépression profonde en quelques jours la semaine dernière», ont précisé au *Soleil* des étudiants contre la grève qui tenaient un kiosque dans l'atrium de l'Université. «Je connais aussi des

étudiants qui ont abandonné leur session», a dit Myriam Fournier, porte-parole des étudiants contre la grève, qui organise aujourd'hui une manifestation pour le retour en classe. La discrétion était de mise à l'UQAR sur les causes précises de ces cas de détresse et même de dépression chez certains étudiants.

Accueil

Un comité d'accueil a chahuté l'étudiant Marc-André Jourdain, qui, muni d'une injonction interlocutoire provisoire, est entré hier à son cours en génie mécanique.

Le recteur Michel Ringuet a averti les étudiants contestataires que l'établissement annulerait le cours si les autres étudiants n'avaient pas libre accès au local comme M. Jourdain. Un échange parfois musclé s'est ensui-

vi. «Nous ne sommes pas pour la judiciarisation du conflit. Mais nous avons un jugement de cour en mains. On aurait pu prendre ce prétexte de l'article 24 du jugement pour lever la suspension de tous les cours. On ne l'a pas fait [...]. Si on empêche les étudiants de suivre ce cours ce matin, on ne pourra pas obliger le professeur de le donner deux fois. Si vous décidez d'empêcher les autres étudiants de suivre ce cours, vous décidez d'annuler ce cours pour les 30 étudiants. Ce sera votre décision qui correspondra à une annulation de cours», a lancé le recteur à la centaine d'étudiants présents. Hier matin, aucun autre étudiant ne semblait être entré dans la salle de cours.

Cet article stipulait qu'en l'absence d'une grève légale, «la suspension des cours décrétée le 27 février pourrait bien, malgré ses objectifs légitimes, constituer une violation pour l'UQAR de ses obligations envers ceux de ses étudiants qui, favorables ou non au dégel des frais de scolarité au Québec, désirent poursuivre sans entrave leur programme d'études».

Le recteur a rappelé que l'UQAR était la seule université à avoir officiellement suspendu les cours pour des raisons de sécurité sauf pour les six cours contenus dans l'injonction interlocutoire provisoire du juge Gilles Blanchet.

LE DEVOIR: Injonction à l'UQO: un professeur est arrêté: Un enseignant et un étudiant ont aussi été expulsés - Mercredi 18 janvier 2012

La Presse canadienne Gatineau — Après une journée marquée par des expulsions et une arrestation, le calme est retombé sur le campus de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), hier soir.

Un professeur et un étudiant ont été expulsés, tandis qu'un autre professeur a été arrêté plus tôt dans la journée, relativement au mouvement de protestation contre l'injonction qui permet à l'université de donner les cours malgré la grève des étudiants. Vers 16h30, les manifestants avaient été repoussés par les forces de la police et les représentants de l'UQO.

Comme l'a expliqué l'agent Pierre Lanthier, du Service de police de Gatineau, les manifestants délogés se sont dirigés vers l'intersection des rues Belleau et Alexandre-Taché, à quelque 300 mètres de l'université.

Plus tôt, les dirigeants de l'université ont fait appel aux forces policières, qui ont dû intervenir à l'intérieur des murs de l'établissement pour une raison inconnue.

Vos réactions

- Yves Claudé – Inscrit, 18 avril 2012 00 h 38 Avec l'entreprise de démolition Charest Inc, le chaos ! La stratégie de pourrissement du conflit étudiant orchestrée par l'entreprise de démolition Charest Inc, poursuit son œuvre ... l'objectif : un chaos dans le système scolaire

que l'on tentera d'exploiter à des fins électorales !

Les professeurs, pris en otages, sont l'objet d'une attention particulière, comme on peut le constater à l'UQO:

Expulsion de la Professeure Judith Émery-Bruneau à l'UQO

<http://www.youtube.com/watch?v=6cJcFhQL-1I>

Le professeur qui a été arrêté fera face à des accusations d'entrave au travail des policiers.

Selon un porte-parole de l'UQO, Jean Boileau, 14 des 21 cours prévus à l'horaire ont eu lieu malgré quelques prises de bec entre étudiants. Des professeurs solidaires à la cause étudiante ont refusé d'enseigner et les dirigeants de l'université analyseront la situation afin de voir si des sanctions pourraient être imposées.

«L'université demeure ouverte aux étudiants», a également rappelé M. Boileau.

Lundi, une centaine de manifestants provenant de partout au Québec ont réussi à se barricader à l'intérieur de l'université pendant près de dix heures pour protester contre l'injonction qu'ils jugent antidémocratique.

D'ici la fin de cette injonction, la direction demandera à chaque personne qui désire entrer dans l'établissement de s'identifier afin d'éviter des débordements comme ceux de lundi.

Ce n'est pas mieux à l'UDM où la situation des enseignants est devenue intenable:

<http://www.sgpum.ca/rentree-forcee-en-classe-du-lu>

Face à la rage destructrice d'un pouvoir aux abois, la population devra non seulement soutenir les étudiants, mais aussi les enseignants qui auront d'ici peu à faire face à une



loi spéciale dont on peut facilement imaginer le contenu ... !

Yves Claudé

- Louka Paradis - Inscrit, 18 avril 2012 08 h 10

C'est une honte de diviser notre relève instruite en factions dressées les unes contre les autres. Pour bâtir une société forte et prospère, on doit travailler tous ensemble. Honte à ce gouvernement de la discorde ! un gouvernement incompetent qui croit que la

population est trop bête pour voir dans ses basses manoeuvres. Honte ! Tenons-nous debout et lucides : ensemble le 22 avril, beau temps mauvais temps.
Louka Paradis, de Gatineau

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Des avocats dénoncent la judiciarisation de la grève étudiante – Mise à jour le mardi 17 avril 2012 à 22 h 23 HAE

Des avocats, des juristes et des professeurs de droit dénoncent la judiciarisation de la grève étudiante, soutenant qu'elle contrevient au droit d'expression.

Lors d'une conférence de presse à l'Université du Québec à Montréal, un avocat de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, Jonathan Leblanc, a lu une lettre à ce sujet. Une porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), Jeanne Reynolds, était aussi présente.

Les avocats, juristes et professeurs qui ont signé la lettre affirment que la « répression judiciarisée » du conflit est contraire à l'esprit des chartes des droits et libertés canadienne et québécoise, et qu'elle porte atteinte au droit d'association et d'expression.

Cette situation, disent les signataires, « pourrait constituer une mesure discriminatoire fondée sur les convictions politiques des étudiants qui se sentent liés par le vote démocratique de leur association étudiante ».

Les décisions des tribunaux défavorables aux grévistes risquent en outre de placer les enseignants des institutions postsecondaires dans une situation « conflictuelle et insoutenable qui porte de graves atteintes aux principes démocratiques et de liberté académique qui devraient pourtant être préconisées par les institutions postsecondaires ».

Les juristes rappellent que plusieurs des associations visées sont constituées en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants, qui a été promulguée en 1983 à la suite d'une grève étudiante.

Le groupe souligne aussi que le droit de grève n'est pas un droit conféré aux seuls travailleurs, et qu'il n'est pas strictement assujéti au Code du travail. Il s'agit cependant d'un droit fondamental reconnu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, que le Canada a signé en 1966.

Un autre étudiant s'adresse aux tribunaux

La judiciarisation du conflit devait connaître par ailleurs une nouvelle étape mardi. Un finissant d'un programme technique du cégep de Saint-Laurent se présentait à son tour devant la Cour supérieure du Québec pour obtenir une injonction interlocutoire provisoire forçant l'établissement à lui donner ses cours, suspendus depuis le 27 février.

Déclaration ministérielle pour condamner la violence

À l'Assemblée nationale, le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, a lu une déclaration ministérielle dénonçant les actes de violence commis durant le conflit étudiant. « Depuis quelques semaines, les directions d'associations étudiantes s'opposent à une décision prise il y a plus d'un an concernant la hausse des droits de scolarité. C'est leur droit. Ce droit peut s'exprimer par des manifestations pacifiques, mais ce droit ne peut pas s'exprimer par des gestes de violence et d'intimidation. Malheureusement, des petits groupes ont décidé de ne pas respecter ces règles élémentaires de la démocratie », a notamment déclaré le ministre Dutil.

Dans la déclaration, il a aussi appelé tous les « leaders » à condamner les gestes de violence.

La porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur, Marie Malavoy, a répliqué au nom du Parti québécois. Elle a affirmé que pour maintenir la paix sociale, il ne suffit pas de dénoncer la violence, il faut aussi maintenir le dialogue entre les parties.

Pas de cours à Valleyfield et à Saint-Jean-sur-Richelieu

De leur côté, le Collège de Valleyfield et le Cégep de Saint-Jean-sur-le-Richelieu ont décidé d'abandonner l'idée de reprendre les cours jusqu'à ce que les étudiants se prononcent une fois de plus sur l'opportunité de reconduire la grève. Ces votes auront lieu vendredi à Saint-Jean-sur-Richelieu et lundi à Valleyfield.

Ces développements se produisent au lendemain d'une journée où les principales organisations étudiantes ont débattu de la possibilité de rencontrer le ministre de l'Éducation, Line Beauchamp.

Cette dernière a répété mardi à l'Assemblée nationale que la position du gouvernement sur la hausse des droits de scolarité n'a pas changé, et qu'il n'est toujours pas question d'inviter la CLASSE à participer aux travaux annoncés dimanche sur la gestion des universités.

En complément

- Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)



- Vidéo - [La grève étudiante a monopolisé la période de questions à l'Assemblée nationale, explique Martine Biron.](#)



- Vidéo - [Jacques Bissonnet fait le point sur la grève étudiante et rapporte les réactions politiques.](#)



- Vidéo - [Le compte rendu de Mélanie Bourgeois](#)
[Les commentaires \(288\)](#)

TVANouvelles: Saccage au bureau de la ministre : Le cégépien est libéré sous conditions - Première publication mardi 17 avril 2012 à 20h20



Crédit photo : Agence QMI

Par Michaël Nguyen | Agence QMI

Le cégépien de 20 ans accusé d'avoir pris part au saccage des bureaux de comté de la ministre Line Beauchamp est libre. Au terme de son enquête sur remise en liberté, le juge a tranché en faveur de la défense, mais en imposant à l'accusé de sévères conditions.

Félix Généreux-Marotte ne pourra plus se trouver sur l'île de Montréal, sauf pour son travail de commis dans un IGA, pour rencontrer son avocat ou pour se présenter en cour. Il ne pourra plus se trouver à moins de 300 mètres de bureaux gouvernementaux.

Si les cours reprennent au cégep du Vieux-Montréal où il étudie, il devra revenir devant le juge pour avoir l'autorisation de retourner en classe.

Il lui sera également interdit de manifester dans des lieux privés sans autorisation. Il devra payer une caution de 1000\$, en plus vivre chez son père, à Saint-Mathias-sur-Richelieu.

Voilà les conditions qu'a imposées le juge Louise Bourdeau, mardi après-midi, au palais de justice de Montréal, pour que l'accusé puisse attendre la suite des procédures en liberté.

«Oui», a solennellement répondu l'étudiant en sciences humaines lorsque la magistrate lui a demandé s'il allait respecter chaque condition.

Depuis le début des grèves étudiantes contre la hausse des droits de scolarité, il y a 64 jours, Généreux-Marotte est accusé d'avoir pris part à plusieurs actions où des méfaits et actes de vandalisme ont été commis. Il avait été arrêté une première fois en février, puis samedi dernier, à son domicile.

Saccage

L'événement le plus récent date de vendredi dernier, lorsque des manifestants ont saccagé les bureaux de la ministre de l'Éducation, à Montréal. Une cinquantaine d'individus ont fracassé des fenêtres, brisé des caméras et des portes avant d'investir les lieux illégalement, a raconté le procureur de la Couronne, Me Steeve Larivière.

Une fois à l'intérieur, les manifestants ont notamment brisé des bureaux, un téléphone, des cadres et un écran d'ordinateur. Des cannettes de bière et de l'argent y auraient été dérobés.

Des carrés rouges ont été collés sur des portes et les vandales ont laissé des messages d'insultes à la ministre. «Grosse cr...» et «tiens ma tab...» font partie des commentaires peu élogieux laissés en graffiti dans les locaux.

Un employé, présent sur place, a dû se réfugier dans un local, attendant le départ des vandales pour sortir de sa cachette.

Trahi par ses empreintes

La police a trouvé les empreintes digitales de Félix Généreux-Marotte sur une vitre brisée et sur un verre, à l'intérieur des bureaux.

Selon la Couronne, l'accusé a également pris part à des actes de vandalisme, la veille de cet incident, cette fois à l'Université de Montréal. Environ 500 manifestants ont investi le pavillon principal de l'université, souillant les lieux de peinture.

Les empreintes de l'accusé ont été trouvées sur un pot de peinture.

En février dernier, il aurait pris part à l'occupation du cégep du Vieux-Montréal, où il aurait vidé un extincteur sur le Groupe tactique d'intervention de la police de Montréal.

«Bûcher» chez son père

Félix Généreux-Marotte a témoigné lors de l'audience, de même que ses parents. L'étudiant, qui vit chez sa mère, a précisé être en bonne relation avec ses deux parents.

«Une chambre, un chien et une famille», a-t-il déclaré lorsque son avocat, Me Étienne Poitras, l'a interrogé.

Son père, un militant bien connu au Québec, a corroboré les déclarations de son fils. Hans Marotte a dit être «très très proche» de son fils, qu'il a accepté d'accueillir à bras ouverts.

«On a beaucoup de tâches à la maison, ça va faire mon affaire», a-t-il déclaré.

Son père fier

Hans Marotte, maintenant avocat, avait défrayé la chronique en 1988 quand il avait grimpé la croix du Mont-Royal pour y dérouler une bannière en faveur de la loi 101. Il avait été condamné à une probation et des travaux communautaires.

«Je suis fier du militantisme [de mon fils], mais je ne suis pas fier de ses démêlés judiciaires, a déclaré Me Marotte lors de son témoignage. Les actes reprochés sont condamnables sur le plan criminel.»

À la sortie de l'audience, Me Marotte a assuré que les quatre jours de détention de son fils «l'ont fait beaucoup réfléchir».

La mère de l'accusé, Nathalie Généreux, a pour sa part accepté de s'engager à verser une caution, insistant sur l'influence qu'elle affirme avoir auprès de lui.

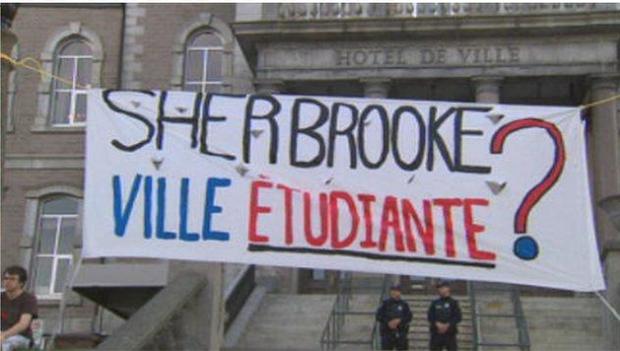
«Si je mets mon nom [sur la caution], je suis convaincue qu'il va suivre les conditions», a-t-elle assuré.

Malgré l'opposition de la Couronne à libérer l'accusé, le juge Bourdeau a finalement tranché en sa faveur.

«Vous n'avez pas d'antécédents, vous avez 20 ans, êtes étudiant et travaillez, a-t-elle dit. Je pense que vous avez cette fois appris la leçon.»

Félix Généreux-Marotte reviendra en cour le 22 mai prochain pour la suite des procédures.

RADIO-CANADA / ESTRIE: Sherbrooke : l'étudiant arrêté dans une manifestation comparait – Mise à jour le mardi 17 avril 2012 à 19 h 33 HAE



Nicolas Lachance-Barbeau, 27 ans, a comparu au palais de justice de Sherbrooke, mardi après-midi, pour répondre à des accusations de voies de fait et d'entrave au travail d'un policier.

Cet étudiant de l'Université de Sherbrooke a été arrêté pendant une manifestation où près des 70 personnes occupaient les bureaux de la Chambre de commerce de Sherbrooke, situés au centre-ville de Sherbrooke.

Il a été relâché sous deux conditions, soit de ne pas communiquer avec le policier impliqué dans les événements et ne pas se trouver en sa présence, et de ne pas se trouver devant la Chambre de commerce de Sherbrooke.

Peu avant, les étudiants avaient manifesté pacifiquement devant les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation. De façon spontanée, ils se sont dirigés vers la Chambre de commerce.

À ce moment, ils étaient rendus près de 150. Certains d'entre eux ont réussi à pénétrer à l'intérieur des bureaux et même à chasser des employés qui étaient au travail.

Les policiers ont tenté d'entrer afin d'évincer les manifestants. C'est à ce moment qu'il y a eu altercation entre l'étudiant et le policier.

L'étudiant a été conduit au quartier général du Service de police de Sherbrooke (SPS) en attendant sa comparution en après-midi au palais de justice de Sherbrooke.

La manifestation s'est dirigée par la suite vers le quartier général du SPS, où les étudiants réclament la libération de leur collègue.

Manifestation au conseil municipal

Une cinquantaine de cégépiens en grève ont occupé le terrain de l'hôtel de ville pendant plus d'une heure, lundi soir, sous haute surveillance policière.

Ils ont voulu exprimer leur colère face au refus des élus de prendre position dans le conflit. Ils ont brûlé une bannière, avant de faire une chaîne humaine.

Aucune arrestation n'a eu lieu, mais avisés qu'ils écoperaient de contraventions s'ils ne quittaient pas les lieux à la fin de la séance publique, les manifestants se sont dispersés.

En complément



[CYBERPRESSE](#): Le fils d'Hans Marotte: couper du bois au lieu de manifester - Publié le mardi 17 avril 2012 à 18h15



Photo: Ivanoh Demers, La Presse

Le père de Félix-Généreux Marotte, Hans Marotte, avocat et ardent défenseur du droit des chômeurs, a commenté la situation mardi au palais de justice à Montréal.

Christiane Desjardins, La Presse

Félix-Généreux Marotte, 20 ans, ira couper du bois à Saint-Mathias sur Richelieu, au lieu de manifester avec les étudiants à Montréal.

Arrêté deux fois depuis février pour des saccages liés aux manifestations étudiantes, le fils d'Hans Marotte, a pu reprendre sa liberté, aujourd'hui, au terme de son enquête sous cautionnement. Mais la juge Louise Bourdeau lui a imposé des conditions, dont celle d'aller demeurer avec son père à Saint-Mathias sur le Richelieu, et de ne venir à Montréal que pour

son travail comme commis d'épicerie dans un IGA, et ses comparutions à la cour. Il lui sera interdit de manifester dans des lieux privés sans autorisation.

Son père, Hans Marotte, avocat et ardent défenseur du droit des chômeurs, vit maintenant à Saint-Mathias parce que sa conjointe voulait faire un retour à la terre, a-t-il expliqué devant le tribunal. Félix ira demeurer avec eux. Il a l'idée d'occuper son fils en lui faisant couper du bois, et croit que celui-ci a compris cette fois. Le jeune homme aurait trouvé ses trois jours passés en cellule dans un poste de police assez difficiles. Le lit était dur, apparemment.

Le jeune homme a été arrêté à Montréal, chez sa mère, samedi dernier, et a été accusé d'introduction par effraction et vol en lien avec le saccage du bureau de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, survenu le 13 avril. Il est aussi accusé de méfait et complot pour commettre des méfaits pour le saccage survenu à l'Université de Montréal, la veille. De la peinture avait été répandue dans l'université, notamment dans un auditorium, sur des portes, et du mobilier.

En ce qui concerne le saccage du bureau de la ministre, le procureur de la Couronne Steeve Larivière a signalé que des cadres et des fenêtres avaient été brisés, du mobilier renversé, le système téléphonique arraché, la photo de la ministre barbouillée. Sur les murs, quelqu'un avait écrit «tiens ma tabarnak», «grosse crise» et «on t'emmerde.» Les empreintes de l'accusé auraient été retrouvées sur une fenêtre brisée. Signalons que M. Généreux-Marotte est déjà accusé en lien avec l'occupation du Cégep du Vieux-Montréal, survenu en février dernier. Lorsqu'il a témoigné, mardi, M. Marotte a indiqué qu'il étudiait en sciences humaines au Cégep du Vieux-Montréal, qu'il était accepté en sociologie à l'Université de Montréal pour l'automne, et qu'il envisage de devenir professeur de CEGEP.

[RADIO-CANADA / GATINEAU](#): Une mise en demeure est envoyée au syndicat des professeurs de l'UQO - Mise à jour le mardi 17 avril 2012 à 17 h 37 HAE



La police antiémeute de Gatineau est intervenue pour disperser les manifestants devant l'UQO.

La journée de mardi s'est finalement terminée dans le calme, après l'intervention policière qui a permis de disperser les manifestants qui bloquaient l'accès au pavillon Alexandre-Taché de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

De son côté, l'avocat représentant les étudiants qui ont obtenu l'injonction forçant la reprise des cours a envoyé une mise en demeure au syndicat des professeurs de l'UQO.

Plus tôt dans la journée, la police a arrêté un professeur, lorsque la direction de l'établissement a demandé l'intervention des agents à l'intérieur du bâtiment.

Thibault Martin a été libéré sous promesse de comparaître. Il fera face à un chef d'accusation d'entrave au travail des policiers.

Des étudiants ont tenté de bloquer le véhicule policier dans lequel le professeur se trouvait. Ils ont ensuite organisé une chaîne humaine et un « sit-in » pour bloquer l'accès à l'UQO.



© Patrick Pilon

Des étudiants tentent de bloquer l'accès au pavillon Taché de l'UQO

De leur côté, des professeurs ont rencontré la direction de l'UQO pour signaler qu'il leur était impossible d'enseigner dans de telles conditions.

L'établissement n'aurait toutefois pas modifié sa position.

Selon le recteur de l'Université, Jean Vaillancourt, 14 des 21 cours ont pu être donnés mardi dans les deux pavillons.

Les étudiants ont bloqué la rue

Une centaine d'étudiants du Cégep de l'Outaouais ont bloqué le boulevard Alexandre-Taché, mardi matin.

Ils se sont couchés sur la chaussée afin de dénoncer le maintien de l'injonction qui exige la reprise des cours à UQO.



Une centaine d'étudiants bloquent le boulevard Alexandre-Taché

Pour entrer dans le pavillon Taché, des agents de sécurité ont exigé que les étudiants montrent leur carte de l'UQO. De nombreux policiers ont aussi circulé dans l'établissement.

Certains étudiants et assistants de recherche n'ont pas pu entrer dans l'UQO faute d'avoir en leur possession leur carte d'identité. Ils devaient aller se procurer le document au pavillon Lucien-Brault, où la carte étudiante était elle aussi exigée.

Pour le moment, la direction de l'UQO n'entend pas revoir sa politique. Elle allègue que l'information a été diffusée suffisamment à l'avance.



Manifestation devant l'Université du Québec en Outaouais mardi matin.

Une manifestation pacifique

Plus tôt mardi matin, des étudiants se sont regroupés au parc Moussette pour organiser leur journée de mobilisation.

Ils estiment que la décision du juge de maintenir l'injonction ne respecte pas les principes de la démocratie.

En complément



Vidéo - [Les journalistes Catherine Lanthier et Michel-Denis Potvin résumant la journée à l'UQO.](#)



Vidéo - [Michel Picard fait le point avec l'agent Pierre Lanthier de la police de Gatineau.](#)

Les commentaires (14)

Envoyé par [Ricardo Alfredo](#) de Montreal, 17 avril 2012 à 21 h 55 HAE

L'éducation n'est pas une marchandise dont certains pourraient payer. La juridisation de ce conflit est la faute d'un gouvernement malhonnête, celui qui cache ses magouilles dans le monde de la construction. Ce gouvernement chasse les étudiants, des citoyens qui réclament avec justice des changements dans l'éducation, puis il les envoie la police. En plus, ce 1% de nombrilistes mettent en péril le droit d'association et de liberté d'expression d'une majorité! Ces «étudiants» s'attaquent aussi à la liberté académique de leurs professeurs. Ceux et celles qui défendent l'augmentation ne se sont même pas à réfléchir le signifié de cette hausse. Avez-vous toléré une augmentation de 75% des taxes? non, alors pourquoi les étudiants doivent l'accepter? Aujourd'hui l'éducation, demain la santé (ça dit quelque chose les 200\$ de taxe santé?). L'ignorance est plus grande de ce que j'avais pensé, et le supposé sens commun de plusieurs qui s'opposent à la grève c'est une démonstration claire de ce que l'acte de réfléchir est devenu une rareté dans cette société individualiste.

Envoyé par [Després Nicolas](#) de Québec, 17 avril 2012 à 19 h 36 HAE

Il est temps que l'on arrête cette folie à l'UQO. Il est très regrettable, pour ne pas dire choquant, qu'une minorité (moins de 1%) puisse faire tant

de dégât. Le respect de la démocratie doit être préservé. C'est si compliqué d'aller voter en assemblée? ne me dites pas qu'il y a des gens qui travaillent ou qui ne peuvent pas aller voter. Lorsque vous avez le temps de faire des mises en demeure et des injonctions et d'aller en cour, vous avez clairement le temps d'aller en assemblée. Il est temps que l'on mette fin à cette folie qui a cours à l'UQO. Félicitation à ceux qui continuent de manifester et au professeur qui refuse de plier devant ce groupe qui ne représente même pas 1%.

Envoyé par [Anna Derwaun](#) de Québec, 17 avril 2012 à 19 h 08 HAE

Depuis quand les grévistes et les professeurs doivent respecter les injonctions de la cour?

On le sait tous que les étudiants en grèves ne sont pas obligés de respecter les lois et les règlements.

Envoyé par [Denise Robidoux](#) de Québec, 17 avril 2012 à 17 h 31 HAE

Il était temps que l'on arrête les professeurs qui empêchent les étudiants les plus démunis de poursuivre les cours

Envoyé par [J Simard Jocelyn](#) de Québec, 17 avril 2012 à 16 h 43 HAE

J'aimerais bien savoir pourquoi ce professeur a été arrêté. Si les étudiants tentaient de bloquer son arrestation en bloquant la voiture de police, ça doit être parce que ce professeur était favorable à leur cause.

Ça ressemble encore à de l'intimidation de la part de Charest et sa gagne.

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa, 17 avril 2012 à 15 h 52 HAE

En voici un qui nous espérons sera reconnu coupable et aura un dossier judiciaire.

Plus de visites en vacances hors du Canada et c'est ce qui attend ses jeunes ouailles qu'il incite à la violence et faire fi des lois.

Envoyé par [Laurent Voyer](#) de Montreal, 17 avril 2012 à 12 h 49 HAE

"Certains étudiants et assistants de recherche n'ont pu entrer dans l'UQO faute d'avoir en leur possession leur carte d'identité. Ils doivent aller se procurer le document au pavillon Lucien-Brault où la carte étudiante est elle aussi exigée."

Donc ça prend une carte étudiante pour pouvoir s'en procurer une.....

Ca démontre le niveau d'intelligence de la direction!

Envoyé par [John Smith](#) de Montréal, 17 avril 2012 à 10 h 47 HAE

Ils manifestent pour quoi au juste? L'augmentation des frais de scolarité ou parce qu'un juge a jugé raisonnable qu'une université donne des cours à toutes personnes qui désirent être instruites?

Je ne suis pas certain de comprendre.

LA TRIBUNE: Sherbrooke: Grève étudiante: demande d'injonction déposée - Publié le mardi 17 avril 2012 à 16h34



Archives La Tribune

René-Charles Quirion, La Tribune (Sherbrooke) Six étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke s'adressent aux tribunaux pour obtenir la reprise de leurs cours. Comme plusieurs de leurs confrères au Québec, ils demandent à la Cour supérieure de prononcer une injonction

interlocutoire pour la levée des piquets de grève. Le conflit étudiant est en train de se judiciaireiser à Sherbrooke avec le dépôt d'une demande d'injonction pour qu'on mette fin aux lignes de piquetage devant les locaux de la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Mardi après-midi au palais de justice de Sherbrooke, ils ont déposé un document au soutien de leur requête où ils stipulent qu'il y a urgence à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises " pour garantir l'accessibilité légitime aux salles de cours et étudiants dûment inscrits à l'Université de Sherbrooke ".

Leur requête pour qu'une injonction provisoire soit d'abord ordonnée sera présentée cet après-midi au palais de justice de Sherbrooke.

Ils invoquent l'urgence d'émettre une injonction, car le conflit qui dure depuis cinq semaines menace la réussite de leur session. Ils invoquent aussi la tension qui augmente sur le campus

entre les deux camps " ayant causé certaines altercations ".

Lors des entrevues avec les médias à la suite du dépôt de l'injonction, une trentaine d'étudiants arborant le carré rouge contre la hausse des frais de scolarité observaient la scène. C'est sous escorte policière que les six étudiants au carré vert ont été reconduits à leur voiture.

" Le climat d'intimidation en est rendu à un point où nous avons peur. Nous avons essayé de nous faire entendre par la voie démocratique lors des assemblées étudiantes, mais nous sommes sans cesse intimidés. C'est leur choix de ne pas aller à leurs cours, mais ils ne peuvent plus bloquer l'accès. Ils doivent trouver d'autres moyens que nous interdire l'accès à nos salles de cours ", estime l'une des porte-parole du groupe qui a déposé l'injonction, Amélie Carrier.

LE DEVOIR: Injonction à l'UQO: un professeur est arrêté et un étudiant expulsé – Mardi 17 avril 2012, 15h04

La Presse canadienne

Gatineau — Un professeur a été arrêté et un autre a été expulsé de l'Université du Québec en Outaouais, aujourd'hui, relativement au mouvement de protestation contre l'injonction qui permet à l'université de donner les cours malgré la grève des étudiants.

Vers 10h30, les dirigeants de l'université ont fait appel aux forces policières qui ont dû intervenir à l'intérieur des murs de l'établissement pour une raison inconnue.

Le professeur qui a été arrêté fera face à des accusations d'entrave au travail des policiers. Un étudiant a aussi été expulsé de l'établissement lors de l'intervention.

Par ailleurs, des opposants à la hausse des droits de scolarité ont continué de manifester autour du campus de l'université pendant la journée.

Vos réactions

- Chantal_Mino – Abonné, 17 avril 2012 15 h 29
Wow ! Quand il s'agit d'étudiant, de professeur ou de simple citoyen, les arrestation sont rapide !
Vite ! Condamnez ces criminels notoires qui ont contrevenu à un jugement «post-it» anti-démocratique pour outrage au tribunal à \$50 000 ou à de l'emprisonnement ????? C'est très très grave, ils nuisent à l'autorité suprême d'un juge nommé par le PLQ, de Mme Beauchamp et de M. Charest ... Très très mauvais exemple pour les petit(e)s citoyen(ne)s québécoi(se)s qui se doivent d'être de bons larbins au service du 1% ... Il faut absolument les intimider et publiciser le tout au maximum pour passer le message et que tous ces petit(e)s Québécoi(se)s francophones prennent leur trou.
Méchant différent avec l'UPAC pour la corruption et la collusion en construction et dans le financement illégal des partis politiques ...
<http://www.ledevoir.com/societe/justice/347613/ton>
Ça prouve que : «Quand on veut, on peut.»
Que feraient-ils si les professeurs se tenaient et voteraient pour une grève eux aussi afin de ne pas se ramasser avec un dossier judiciaire par la faute de l'irresponsabilité abusive de Mme Beauchamp ?
- hugues2 – Inscrit, 17 avril 2012 16 h 08
Des arrestations à deux vitesses quoi. Le système de justice est aussi à deux vitesses on dirait, il y a une justice pour les pauvres et une autre pour les riches et puissants.
On se demande en effet ce qu'une grève des professeurs donnerait? À mon avis, obliger les professeurs à faire le sal boulot de la ministre est répugnant.
- François St-Pierre – Abonné, 17 avril 2012 21 h 31

Selon un porte-parole de l'université, la majorité des cours se sont déroulés normalement malgré quelques prises de bec entre étudiants. Quelques professeurs solidaires à la cause étudiante ont refusé d'enseigner et les dirigeants de l'université analyseront la situation afin de voir si des sanctions pourraient être imposées.

Hier, une centaine de manifestants provenant de partout au Québec a réussi à se barricader à l'intérieur de l'université pendant près de dix heures pour protester contre l'injonction qu'ils jugent antidémocratique.

D'ici la fin de cette injonction, la direction demandera à chaque personne qui désire entrer dans l'établissement de s'identifier afin d'éviter des débordements comme ceux de lundi.

Détail. Le pouvoir d'émettre des injonctions est dévolu aux juges de la Cour supérieure, qui sont nommés par le gouvernement fédéral. Aucun lien avec le gouvernement québécois et encore moins avec le parti.

- Yves Claudé – Inscrit, 17 avril 2012 16 h 28
Étudiants, journalistes, enseignants ... à la trappe !

D'humoriste involontaire, le premier sous-ministre du Québec (selon l'expression de Gilles Vigneault...) est en voie de se transformer en Père Ubu, précipitant avec une froide rage ses opposants dans la trappe, en vociférant d'inimitable invectives contre d'imaginaires lanceurs de cocktails Molotov... Une solution est pourtant à la portée d'un gouvernement en proie à une panique et à des gesticulations à la fois vaines, désespérées et désespérantes : la fuite sur un navire bien connu en compagnie d'un personnage également bien en vue aujourd'hui !

- Yves Claudé
- Roland Berger – Abonné, 17 avril 2012 17 h 08

La force de l'autorité
L'autorité moralement illégitime du gouvernement libéral-conservateur frappe, encore et encore. Ou bien l'idéologie néolibéral qui dicte ses actions triomphera, ou bien les libéraux se feront expulser du pouvoir.

- Roland Berger
- Etienne Collette – Inscrit, 17 avril 2012 19 h 13

Rectification
C'est une professeure qui a été expulsée et non une étudiante. Donc, un professeur arrêté et une professeure expulsée. C'est terrible ce qui se passe à l'UQO. En plus de ces événements, il y avait aujourd'hui la présence de dizaines et de dizaines de policiers à l'intérieur et l'extérieur des murs, l'anti-émeute, des voitures de police partout, lorsque les personnes portaient un carré rouge, c'était extrêmement compliqué pour eux

d'entrer et l'atmosphère était catastrophique. Plusieurs témoins m'ont rapporté également que le vice-recteur a dit aux étudiants qui attendaient dehors, puisqu'ils ne pouvaient pas entrer, de partir puisqu'ils sont des intrus.

Je sais que c'est peut-être un peu exagéré, mais aujourd'hui j'avais l'impression de vivre dans un état policier. Cela fait très peur.

Voici les images de l'expulsion de la professeure :
<http://www.youtube.com/watch?v=6cJcFhQL-1I&con>

- Nelson – Inscrit, 17 avril 2012 20 h 05
Nadeau, si tu ne dénonces pas la délinquance tu le deviennes toi même, et ton mouvement aussi.

En plus, le gouvernement Charest a la vie courte et le prochain anulera les hausses.

- Marc Fiset – Abonné, 17 avril 2012 20 h 43
C'est de la communication

Vous souvenez-vous de Busch post 11/09/2001 ? La tactique est connue. Il utilisait les sirènes dans les grands centre. Annonçait l'alerte rouge : Attaque terroriste imminente. Il terrorisait la population pendant qu'il faisait passer ses lois anti-démocratiques. Et puis on peut remonter à Octobre '70 ... Ces arrestations, c'est de la poudre aux yeux. Charest communique avec la population qui n'est pas au fait de ce qui se passe en leur disant les profs et les étudiants sont des CRIMINELS. Aussi, ils n'y a pas à avoir peur. Il faut simplement se tenir debout. Tous ensemble debout et dénoncer cette manipulation éhontée et dénoncer ce gouvernement de pacotille.

- Didier Peries – Inscrit, 17 avril 2012 21 h 40
Dans quel pays vivons-nous?

Télescopage curieux des images: j'entendais monsieur Charest déclarer devant les caméras qu'il respectait les valeurs du Québec en même temps que je regardais la vidéo de l'expulsion de l'enseignante de l'UQO par des policiers... comme une délinquante!

Comment cela peut-il se passer? Comment en sommes-nous arrivés là? Le pire est que ce genre d'événements et tous ses corollaires (piquetage, occupation, cordons de policiers, bref, judiciarisation de la situation) masque complètement le fond du problème, la question du prix à payer pour une éducation!

Et la véritable responsabilité en incombe à un gouvernement qui, depuis le départ, a pris des décisions unilatérales, d'abord il ya quelques années, en feignant de consulter les étudiants sur des décisions déjà prises... Et aujourd'hui, toujours dans le déni d'une volonté de la majorité qui s'est exprimée DÉMOCRATIQUEMENT, en poussant tacitement les gens à faire appel aux tribunaux. Résultat: des manifestants "grévistés" et des enseignants, même passivement sympathisants, qui sont traités comme des délinquants!

Mais c'est la liberté d'expression, le droit de manifester son opinion qui sont bafouées!

Je n'espère qu'une chose, c'est que les enseignants se mettent en grève à leur tour, par solidarité, parce qu'on ne peut laisser commettre de tels abus!

Qui seront les prochains à se voir arrêtés? Quelle bonne raison juridique le gouvernement et ses sbires gestionnaires trouveront-ils pour "casser" les initiatives démocratiques et populaires?

Qui donc est le prochain sur la liste?

Didier Périès, enseignant dans le secondaire, Gatineau, Québec.

Jeremie Poupard Montpetit - Inscrit, 17 avril 2012 22 h 33
Génant...

Le pire dans cette histoire, c'est que l'enseignant essayait d'agir à titre de modérateur entre les deux parties... à la limite, si on parlait de menaces ou de violence...

On voit tout de suite quel organe social a décidé de profiter de son pouvoir discrétionnel pour faire un exemple de discipline. Quel manque de professionnalisme de la part des policiers... les agents auraient-ils reçu la consigne d'être particulièrement strict sur les règles pour raffermir et réaffirmer son pouvoir devant le public ? Notre gouvernement est-il en cause dans ce choix ?

Plus les conflits perdurent et plus la situation s'envenime, peut-être serait-il temps que le gouvernement pose les bases d'un véritable dialogue, quitte à revenir sur sa décision honteuse de pousser les universités vers les moyens légaux tels qu'injonctions...

Jérémy Poupard Montpetit, Étudiant à l'UQAM

camelot - Inscrit, 17 avril 2012 23 h 58
Nauséabond

Cette arrestation d'un professeur rappelle les vapeurs infectes des abus juridiques et politiques de la Crise d'octobre 1970.

TVANOUVELLES: Grève étudiante à l'Université du Québec à Rimouski: Retour en classe pour Marc-André Jourdain - Première publication Mardi 17 avril 2012 à 14h06



Crédit photo : TVA Nouvelles

Le comité d'accueil qui attendait Marc-André Jourdain pour son retour en classe, ce mardi.

Par Gilles Turmel | TVA Nouvelles

Marc-André Jourdain a repris ses cours, mardi matin, à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). L'étudiant en génie mécanique a été «accueilli» par une cinquantaine de ses collègues en grève. Son retour en classe s'est malgré tout déroulé dans le calme.

M. Jourdain a obtenu lundi une injonction de la Cour supérieure lui donnant accès à ses cours jusqu'à lundi prochain. La direction de l'UQAR a toutefois décidé de ne pas lever la suspension de cours pour tous ses autres élèves, craignant le tumulte et le saccage.

L'Association étudiante du campus de Rimouski a aussi promis de respecter l'injonction et de laisser le libre accès aux locaux de cours de Marc-André Jourdain.

Les étudiants de l'UQAR sont en grève générale depuis le 27 février. Ils doivent se prononcer sur la reconduction du vote de grève jeudi. Mais déjà, la direction de l'université rimouskoise affirme que ce sera difficile de reprendre la session à ce stade-ci.

Si les cours avaient repris hier - lundi -, les huit semaines de cours qui restent à la session auraient dû être complétées en seulement quatre semaines.

L'UQAR compte 2346 étudiants sur son campus rimouskois.

LE DROIT: Un professeur arrêté, une autre expulsée; des élèves interdits d'accès: Nouvelle journée tendue à l'UQO - Publié le mardi 17 avril 2012 à 08h26 | Mis à jour le mercredi 18 avril 2012 à 11h00



Étienne Ranger, LeDroit

Louis-Denis Ébächer, Le Droit

Un professeur de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a été arrêté hier, à la deuxième journée du retour en classe forcé par une injonction de la Cour supérieure.

Le professeur Thibault Martin, qui a pris position en faveur de la suspension des cours au nom de son syndicat, lundi dernier, a été arrêté dans un couloir de l'UQO vers 10 h 30. Selon une collègue, aussi expulsée un peu plus tard (autre texte), le professeur Martin se trouvait au troisième étage de l'université lorsque les faits se sont produits. « M. Martin voulait se rendre à son bureau de façon très pacifique pour aller travailler et respect-

ter l'injonction l'obligeant à donner son cours. Les policiers l'ont rapidement arrêté. Ils l'ont plaqué au sol, l'ont menotté et l'ont ramené. »

Le syndicat des professeurs a fourni un avocat à son membre. Thibault Martin est un professeur bien connu du Département des sciences sociales.

L'agent Pierre Lanthier, de la police de Gatineau, a confirmé l'arrestation pour entrave au travail des policiers. « Il se serait interposé après deux avertissements : le premier venant de l'UQO, le deuxième d'un de nos agents. » La police n'a pas émis plus de détails sur l'incident. Toujours selon la police, des étudiants sont entrés à l'intérieur en début de journée et ont circulé dans l'établissement en guise de protestation contre l'injonction.

En entrevue avec *LeDroit*, le recteur Jean Vaillancourt a commenté l'arrestation du professeur Martin. « C'est un professeur que je connais bien, que j'affectionne. Ça me désole que le corps policier ait dû agir de manière à faire respecter l'injonction. L'intervention était nécessaire à mes yeux. »

Par ailleurs, la cinquantaine d'étudiants derrière l'injonction ont envoyé une mise en demeure - un « petit rappel » - au syndicat des professeurs de l'UQO en fin d'après-midi hier. L'objectif premier était de les avertir qu'un refus d'enseigner pourrait mener à un outrage au tribunal.

« En fait c'est une mise en demeure très simple pour apporter un point de clarification. Ce n'est pas dramatique, soutient Ugo de Montigny, un porte-parole de ces étudiants. Ce n'est pas un avertissement, mais plutôt un petit rappel que leurs actes pourraient avoir des conséquences graves. Nous n'avons pas envie que nos professeurs aient des contraventions. »

Colère chez les grévistes

L'arrestation du professeur Martin, ainsi que l'expulsion de quelques étudiants et d'au moins une enseignante, a mis le feu aux poudres chez les grévistes. Ils se sont rassemblés derrière l'UQO, où se trouve la seule

porte franchissable pour le personnel et les étudiants désirant assister à leurs cours.

Scandant slogans anti-policiers et anti-injonction, la centaine de manifestants se sont dressés devant les policiers, bloquant une partie du boulevard Alexandre-Taché ou frappant dans les fenêtres d'une des entrées

principales, derrière lesquelles des dizaines d'agents de sécurité privés et policiers de Gatineau veillaient au grain.

Une marche improvisée d'une trentaine de minutes sur le boulevard Alexandre-Taché, en début de journée, s'est déroulée pacifiquement.

LE SOLEIL: Grève étudiante: le verdict de la direction de l'UQAR attendu jeudi - Publié le mardi 17 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour le mardi 17 avril 2012 à 07h49



Collaboration spéciale Carl Thériault

Les mesures seront prises à l'UQAR pour donner les six cours requis à Marc-André Jourdain (photo), étudiant en génie mécanique, à la suite d'une décision rendue lundi par le juge Gilles Blanchet, de la Cour supérieure, au palais de justice de Rimouski.

Carl Thériault, collaboration spéciale, Le Soleil (Rimouski) L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) attendra le résultat de l'assemblée générale étudiante jeudi pour prendre une décision sur le scénario des «conséquences lourdes» qui s'appliqueront en cas de poursuite de la grève générale illimitée.

Pour le recteur de l'UQAR, Michel Ringuet, il n'est pas question, malgré le point de chute du 16 avril déjà évoqué, d'une levée des cours pour tous les étudiants pour des raisons de sécurité de la communauté universitaire et de «quiétude nécessaire à l'apprentissage», afin d'éviter des «moments de tumulte» comme ceux survenus hier à l'Université du Québec en Outaouais, où un groupe d'étudiants n'a pas respecté une injonction de la cour.

Les mesures seront prises à l'UQAR pour donner les six cours requis à Marc-André Jourdain, étudiant en génie mécanique, à la suite d'une décision rendue lundi par le juge Gilles Blanchet, de la Cour supérieure, au palais de justice de Rimouski. L'injonction interlocutoire provisoire est prononcée jusqu'au 23 avril.

En l'absence d'une grève légale, a dit le juge, «la suspension des cours décrétée le 27 février pourrait bien, malgré ses objectifs légitimes, constituer une violation pour l'UQAR de ses obligations envers ceux de ses étudiants qui, favorables ou non au dégel des frais de scolarité au Québec, désirent poursuivre sans entrave leur programme d'études».

«Le juge Blanchet a bien choisi ses termes en utilisant le conditionnel pourrait et nos objectifs légitimes sur la sécurité des gens [...]. Il y a une assemblée générale des étudiants le 19 avril, c'est sûrement le meilleur moyen d'en arriver à un retour en classe», a expliqué le recteur de l'UQAR.

L'étudiant Marc-André Jourdain est satisfait de ce jugement. «C'est un premier pas dans la bonne direction [...]. J'espère qu'il va y avoir un impact pour l'ensemble de l'Université au campus de Rimouski. Les points avancés par les tribunaux sont encourageants pour notre situation.»

«Ce jugement est une déception. Les intérêts individuels priment sur des décisions prises collectivement [...]. Les professeurs de M. Jourdain auront à faire un choix qui leur sera propre pour donner leurs cours. J'invite Marc-André Jourdain à ne pas se présenter à ses cours», a exprimé Thomas Briand-Gionest.

CYBERPRESSE: Grève étudiante: un militant de père en fils est accusé - Publié le mardi 17 avril 2012 à 06h52



Photo Ivanoh Demers, La Presse
Hans Marotte, le père de Félix Généreux-Marotte a assisté à la comparution de fils.

Caroline Touzin, La Presse

Déjà inculpé de voies de fait contre des policiers à la suite de l'occupation du cégep du Vieux-Montréal, Félix Généreux-Marotte a été formellement accusé, lundi, en lien avec le saccage du bureau de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp.

L'élève en sciences humaines au cégep du Vieux-Montréal est le fils d'Hans Marotte, un ardent défenseur des droits des chômeurs qui s'est fait connaître à la fin des années 1980 pour avoir grimpé sur la croix du mont Royal et y avoir accroché une bannière destinée à défendre la loi 101.

M. Marotte avait 20 ans à l'époque, soit le même âge que son fils aujourd'hui. Il avait alors écoupé de deux ans de probation et de travaux commu-

nautaires. Il est aujourd'hui avocat, responsable des services juridiques au Mouvement Action Chômage.

Félix Généreux-Marotte fait face à quatre chefs d'accusation: introduction par effraction, méfait à l'égard d'un bien d'une valeur de plus de 5000 \$, complot et vol de moins de 5000 \$. Il a été arrêté chez lui samedi matin.

Hier, la poursuite s'est opposée à ce qu'il retrouve sa liberté. Il demeure donc détenu au moins jusqu'à son enquête sur cautionnement, qui aura lieu aujourd'hui.

Rappelons que vendredi matin, une cinquantaine de militants sont entrés de force dans le bureau de la ministre de l'Éducation, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, y détruisant tout sur leur passage. En quelques minutes, des vitres ont été brisées, le mobilier renversé et les cadres projetés sur le sol.

Soutien

Lundi, le jeune homme pouvait compter sur le soutien d'une quarantaine de militants qui s'étaient déplacés au palais de justice de Montréal pour assister à sa comparution. Son père, aussi présent à l'audience, a rappelé d'entrée de jeu aux médias présents que son fils était présumé innocent.

M. Marotte se dit «très fier» que son fils milite contre la hausse des droits de scolarité. «Félix est chanceux et privilégié. Même si les droits de scolarité augmentent, ses parents ont les moyens de l'envoyer à l'université. S'il se bat, c'est qu'il voit plus loin que son intérêt individuel. Il est capable de voir l'impact de cette hausse sur la société», a-t-il expliqué.

Le jeune homme était en liberté provisoire au moment du saccage au bureau de la ministre Beauchamp. Il fait partie des 29 jeunes qui ont été accusés le mois dernier d'attroupement illégal, de méfait et d'entrave au travail des policiers au terme de l'occupation du cégep du Vieux-Montréal, survenue dans la nuit du 16 au 17 février. Il est toutefois le seul à avoir aussi été accusé de voies de fait contre les policiers. Il avait été remis en liberté provisoire en s'engageant notamment à ne pas troubler la paix.

LE DROIT: Environ 200 étudiants «barricadés démocratiquement»: L'UQO assiégée pendant dix heures - Publié le mardi 17 avril 2012 à 05h30



PATRICK WOODBURY, LeDroit
Louis-Denis Ebacher, Le Droit

Les cours devraient reprendre aujourd'hui à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), au lendemain d'un siège de dix heures tenu par 200 étudiants ayant érigé des barricades devant les entrées du pavillon Alexandre-Taché.

Peu après 6 h hier, des étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité ont pris d'assaut le pavillon principal de l'UQO, montant tables et chaises contre les portes vitrées, empêchant la population étudiante qui voulait assister à ses cours de pénétrer à l'intérieur. Les personnes autorisées à entrer étaient triées sur le volet et portaient majoritairement du rouge.

Les manifestants ont levé le nez sur l'injonction de la Cour supérieure survenue vendredi dernier au palais de justice de Gatineau. La décision de la juge Suzanne Tessier ordonne à l'UQO de « dispenser les cours de fa-

çon normale », et à l'Association générale des étudiants de l'UQO de ne pas empêcher l'entrée des étudiants. La magistrate a de plus indiqué que toute manifestation à moins de 25 mètres des terrains de l'UQO était interdite.

Pendant ce temps, des étudiants comme Alexandra Capo-Chichi, à l'extérieur, espéraient reprendre les classes. « C'est pour la bonne cause et chacun défend ses intérêts. Mais moi, je veux aller à l'université. Je trouve cela un peu déplorable. On devrait avoir accès à l'université. Qu'on nous empêche de suivre un cours, je comprends, mais d'empêcher d'entrer en salle, c'est non. Je soutiens ces étudiants, mais je pense qu'il est temps d'essayer d'équilibrer les choses. »

Barricade « démocratique »

Les manifestants ont pu rapidement prendre possession des lieux, avancés en nombre par rapport aux services de sécurité de l'UQO et de la Ville de Gatineau.

Le directeur des communications de l'UQO, Jean Boileau, a précisé qu'un agent de sécurité avait été posté à chaque porte du pavillon Alexandre-Taché en prévision du retour en classe, qui devait se faire hier matin. Ces ressources se sont avérées insuffisantes lorsqu'un « groupe important d'étudiants et de personnes étrangères à l'université sont entrés en masse », a indiqué M. Boileau en ajoutant que pour un seul gardien, « c'est assez difficile de pouvoir contrôler une meute ».

Des membres du comité de grève ont eu des discussions avec le rectorat et un membre du Service de police de Gatineau en début de journée, afin d'obtenir une levée de cours d'une semaine, ainsi que le droit de ravitailler les étudiants à l'intérieur. « Nous avons marché et manifesté pacifiquement, et ensuite on a décidé démocratiquement de barricader l'UQO », explique Patrick Pilon. Ça s'est fait d'une bonne manière, mais les négos, en tant que tel, il n'y en a pas eu avec le rectorat. On nous a dit de quitter en remettant les tables à leur place. »

Avec Justine Mercier et Guillaume St-Pierre

TVANOUVELLES: Saccage du bureau de Line Beauchamp: L'accusé a comparu - Première publication lundi 16 avril 2012 à 16h58



Crédit photo : Google Street View

Par Michaël Nguyen | Agence QMI

Déjà accusé pour « l'occupation » du Cégep du Vieux-Montréal au début des manifestations étudiantes, un jeune de 20 ans se retrouve à nouveau dans l'eau chaude. Cette fois, il est accusé d'avoir pris part au **saccage des bureaux de circonscription** de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp vendredi dernier.

Félix Généreux-Marotte a comparu cet après-midi pour faire face à des accusations d'introduction par effraction, vol de moins de 5000\$, méfait et complot en vue de commettre des méfaits. Sous les regards attentifs des constables spéciaux, une vingtaine de manifestants arborant le carré rouge étaient venus apporter leur soutien à l'accusé, un finissant en Sciences humaines au Cégep du Vieux-Montréal. Une autre vingtaine ont dû attendre à l'extérieur, faute de sièges disponibles.

La Couronne, représentée par Me Steeve Larièvre, s'est opposée à sa remise en liberté et l'enquête sur cautionnement de l'accusé a été fixée à demain matin.

« Félix garde le moral et il est appuyé », a commenté une manifestante à la sortie de l'audience. Vendredi dernier, [un groupe de manifestants avait fracassé deux vitrines des bureaux](#) de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, aux angles des boulevards Henri-Bourassa et Lacordaire à Montréal.

Une fois à l'intérieur, ils avaient saccagé les bureaux, y commettant des méfaits et des actes de vandalisme. Les fédérations étudiantes s'étaient dissociées de cet événement.

Une famille militante

Selon son père, Me Hans Marotte, Felix Généreux-Marotte s'est fait arrêté à son domicile, samedi matin. Six policiers avaient débarqué à l'appartement, et le suspect avait obtempéré, a précisé son père, rappelant la présomption d'innocence.

Il est à noter que Me Marotte a lui aussi été militant dans sa jeunesse. À l'été 1988, il avait fait les manchettes lorsqu'il avait escaladé la croix du Mont-Royal pour y dérouler une banderole, avec inscrit dessus « Loi 101 ».

Il avait été condamné à deux ans de probation et à des travaux communautaires.

Selon le père, Felix Généreux-Marotte est « très impliqué » dans son association étudiante. Et

même si ses parents sont suffisamment aisés pour payer ses droits de scolarité, il continue de manifester.

« Félix est privilégié, il a les moyens d'aller à l'école, mais regarde au-delà de lui-même (quant à la question des droits de scolarité) », a commenté Hans Marotte.

Déjà devant la justice

Félix Généreux-Marotte n'en est pas à ses premiers déboires judiciaires depuis le début des manifestations étudiantes, il y a maintenant 63 jours. Il aurait également pris part à l'occupation au Cégep du Vieux-Montréal, dans la nuit du 16 au 17 février dernier.

Huit femmes et 21 hommes âgés entre 18 ans et 33 ans avaient été accusés d'attroupement illégal, d'avoir gêné l'emploi du cégep, de méfait à l'égard du cégep et d'entrave au travail de la police.

Généreux-Marotte avait en plus été accusé de voies de fait armé contre les policiers du peloton Écho, du Groupe tactique d'intervention de la police de Montréal.

Il avait plaidé non coupable le 29 mars dernier, lors d'une audience tenue sous haute sécurité. Ce jour-là, quelque 200 manifestants avaient envahi le palais de justice de Montréal pour protester contre la hausse des droits de scolarité.

CYBERPRESSE: Saccage au bureau de L. Beauchamp: un jeune accusé - Publié le lundi 16 avril 2012 à 15h33



Photo: Marco Campanozzi, La Presse

Rappelons que vendredi matin, une cinquantaine de militants sont entrés de force dans le bureau de la ministre de l'Éducation situé à Montréal-Nord à l'aide de pieds-de-biche pour y détruire tout sur leur passage.

Caroline Touzin, La Presse

Déjà inculpé de voies de fait contre un policier à la suite de l'occupation du cégep du Vieux-Montréal, Félix Généreux-Marotte, 20 ans, a été formellement accusé aujourd'hui lundi en lien avec le saccage du bureau de la ministre de l'Éducation.

L'étudiant en sciences humaines au cégep du Vieux-Montréal fait face à quatre chefs d'accusations d'introduction par effraction, de méfait à l'égard d'un bien d'une valeur de plus de 5000\$, de complot et de vol de moins de 5000\$. Il a été arrêté samedi matin à son domicile.

La poursuite s'est opposée à ce qu'il retrouve sa liberté. Son enquête sur remise en liberté aura lieu demain.

Rappelons que vendredi matin, une cinquantaine de militants sont entrés de force dans le bureau de la ministre de l'Éducation situé à Montréal-Nord à l'aide de pieds-de-biche pour y détruire tout sur leur passage. Ils

portaient tous des foulards montés jusqu'aux yeux, selon le journaliste de La Presse qui a couvert le saccage.

En quelques minutes, des vitres ont été brisées, le mobilier renversé et les cadres projetés sur le sol. Une caméra de sécurité a été arrachée du plafond.

Militant de père en fils

Le jeune homme pouvait compter sur le soutien d'une quarantaine de militants qui s'étaient déplacés au palais de justice de Montréal. Son père, Hans Marotte, était aussi présent. M. Marotte a fait parler de lui dans les années 1980 après avoir grimpé sur la croix du mont Royal et y avoir accroché une bannière pour la défense de la loi 101.

M. Marotte avait 20 ans à l'époque, soit le même âge que son fils aujourd'hui. Il avait alors écopé de deux ans de probation et de travaux communautaires. Il est aujourd'hui avocat. Il défend les droits des moins nantis au sein du Mouvement Action Chômage.

Le père du jeune homme a souligné d'entrée de jeu aux médias présents que la présomption d'innocence s'appliquait dans le cas de son fils comme dans celui de tout autre accusé.

M. Marotte se dit «très fier» du militantisme de son fils. «Félix est chanceux et privilégié. Même si les droits de scolarité augmentent, ses parents ont les moyens de l'envoyer à l'université. S'il se bat, c'est qu'il voit plus loin que son intérêt individuel. Il est capable de voir l'impact de cette hausse sur la société», a-t-il expliqué aux journalistes présents.

Félix Généreux-Marotte était en liberté provisoire au moment du saccage au bureau de la ministre Beauchamp. En effet, il fait partie des 29 jeunes arrêtés au terme de l'occupation du cégep du Vieux-Montréal survenue dans la nuit du 16 au 17 février dernier. Neuf femmes et vingt hommes avaient alors été accusés d'attroupement illégal, d'avoir gêné l'exploitation légitime du cégep du Vieux-Montréal, de méfait à l'égard d'un bien de plus de 5000\$ et d'entrave au travail des policiers.

Félix Généreux-Marotte est le seul à avoir été également accusé à l'époque de voies de fait contre les policiers. Il est soupçonné d'avoir projeté le contenu d'un extincteur d'incendie dans leur direction. Il avait plaidé non coupable et avait été remis en liberté sous conditions, dont celle de ne pas troubler la paix.

TVANOUVELLES: UQAR: Marc-André Jourdain reprend ses cours grâce à une injonction - Première publication lundi 16 avril 2012 à 13h52 - Mise à jour : lundi 16 avril 2012 à 17h04



Crédit photo : Agence QMI

Par Miguel Tremblay et Alexandre D'Astous | Agence QMI
Dans un jugement écrit de dix pages dévoilé lundi matin, le juge Gilles Blanchet, de la Cour Supérieure, a accordé une injonction permettant à Marc-André Jourdain de reprendre ses cours en génie mécanique à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dès mardi.

«Dans la présente affaire, la suspension de cours décrétée le 27 février pourrait bien, malgré ses objectifs légitimes, constituer une violation par l'UQAR de ses obligations envers ceux de ses étudiants qui, favorables ou non au dégel des frais de scolarité au Québec, désirent poursuivre sans entrave leur programme d'études du trimestre en cours», a écrit le juge Blanchet.

Plus loin, le juge dit qu'il «paraît fort douteux que le mouvement de boycottage engagé par divers étudiants au Québec puisse être vu comme une

entrave légale du même type qu'une grève. Il n'existe dans notre droit aucun système en vertu duquel chaque membre d'une association étudiante serait liée par une décision, même majoritaire, prévoyant le boycottage des cours comme moyen de pression».

L'injonction, qui est en vigueur jusqu'au 23 avril à 15h, somme l'UQAR de recommencer à dispenser au demandeur ses cours et de s'assurer que ça se fasse dans la bonne exécution.

La direction de l'UQAR a annoncé qu'elle se pliera à cette décision, mais sans lever la suspension des autres cours en vigueur depuis le 27 février.

«Nous avons l'obligation de donner les cours mentionnés, a affirmé le recteur Michel Ringuet, en point de presse quelques minutes après que le juge ait rendu sa décision. Mais il y a aussi l'obligation partagée, avec l'association étudiante, de laisser le libre accès aux locaux. Nous allons prendre les mesures nécessaires pour donner l'accès», a expliqué M. Ringuet, qui justifie la décision de l'UQAR en affirmant vouloir éviter des débordements comme ce fut le cas dans d'autres universités au Québec, dont celle de Montréal.

La cour ordonne également à l'Association générale étudiante du campus de Rimouski (AGECAR) et à ses membres de laisser en tout temps au demandeur le libre accès aux locaux de l'UQAR dans lesquels il doit recevoir ses cours.

Le président de l'AGECAR, Thomas Briand Gionest, s'est dit déçu de la décision de la cour, mais considère que l'association a fait un gain dans ce dossier.

«C'est une démonstration que les intérêts individuels priment sur ceux de la communauté, qui a voté démocratiquement pour la grève, a-t-il soutenu. Mais le fait que l'UQAR ne lève pas la suspension des autres cours est un gain pour nous. Notre objectif est d'empêcher que les cours soient donnés, mais on n'ira pas à l'encontre de l'injonction de la cour.»

RADIO-CANADA / GATINEAU: Retour en classe mouvementé à l'UQO – Mise à jour le lundi 16 avril 2012 à 7 h 20 HAE



Plus de 200 étudiants se sont donnés rendez-vous au Parc Moussette à Gatineau.

Couverture en direct - Plus de 200 manifestants se sont réunis au Parc Moussette lundi matin près du Campus Alexandre Taché de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Le groupe s'est ensuite dirigé vers l'établissement d'enseignement pour y entrer.

Les étudiants affirment ne pas avoir l'intention d'empêcher le retour en classe, mais ils souhaitent cependant perturber ce dernier. La reprise des cours se déroule sous haute surveillance policière. Des agents de sécurité ont également été placés devant chaque entrée de l'édifice.

L'injonction obtenue vendredi par un groupe d'étudiants force la reprise des cours et oblige les professeurs à se présenter en classe demain. Ils devront offrir la matière prévue au plan de cours dès qu'un seul étudiant inscrit est présent.

Il n'y aura cependant pas d'évaluation avant le 28 avril et les travaux devront être remis entre le 11 et le 18 mai.

Un appel au calme

La direction de l'UQO lance un appel au calme. Le directeur des communications et du recrutement, Jean Boileau, souhaite que ce trimestre se termine dans le respect.

Jean Boileau a ajouté que les étudiants qui ne retournent pas en classe ont jusqu'au 28 avril pour abandonner leurs cours sans mention d'échec, mais ils ne seront pas remboursés. La direction de l'UQO confirme, par ailleurs, que les cours seront offerts selon l'horaire en place avant le débrayage des étudiants et que le trimestre d'hiver est prolongé jusqu'au 4 mai. La session d'été commencera le 8 mai.

Les commentaires (5)

Envoyé par [Ricardo Alfredo](#) de Montreal, 15 avril 2012 à 20 h 45 HAE

Les étudiants décident de faire face à cette hausse honteuse mené par un gouvernement qui n'a aucune morale (plan nord, mont orford, corruption dans la construction, etc et j,en passe) et légitimité (moins de 25% de la population le soutient) puis, un groupe d'étudiants recourent à un juge pour briser une décision prise démocratiquement.

Honte à ces nombrils!

Exclusif

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa, 15 avril 2012 à 15 h 48 HAE

Combien de petits voyous casseurs devrions nous s'y attendre à la rentrée?

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa, 15 avril 2012 à 15 h 40 HAE

Il est a souhaiter que les petits étudiants voyous ne montreront pas le nez pour tout chambarder. Rien n'est impossible lorsqu'on connaît l'ambiance qui existe depuis plus de deux mois et que le petit chef de gang Nadeau est apparu pour lessiver le cerveau des jeunes suiveux aveuglé par ses paroles de futur Sociologue et

surtout futur syndicaliste chevronné et dont la CSN lui a promis un bon emploi bien profitable.

Envoyé par [Mathieu Drouin](#) de Gatineau, 15 avril 2012 à 15 h 14 HAE

que c'est beau la démocratie... la majorité vote pour la greve et une minorité va devant la cours et le gouvernement qui encourage les jeunes a judiciaireiser le débat! en fait il n'y a aucun débat, l'école devrait etre gratuite et le gouvernement devrait démissionner par leur incompetence flagrante a gerer des conflits

Semaine du 09 avril 2012

Certains professeurs en accord avec la grève étudiante songeraient toutefois à ne pas se présenter à l'université lundi. Le vice-recteur à l'enseignement a communiqué avec tous les professeurs de l'établissement pour leur rappeler les conditions de la rentrée.

Le comité de mobilisation du Syndicat des professeurs de l'UQO a organisé une conférence de presse, lundi après-midi, pour faire le point sur la situation.

Un geste d'ouverture de la ministre

La ministre de l'Éducation du Québec, Line Beauchamp, a annoncé sa volonté de mettre en place une commission permanente et indépendante sur la saine gestion des universités. Cette proposition déçoit les associations étudiantes.



Les étudiants de l'Université du Québec en Outaouais sont en grève.

En complément



Vidéo - [Daniel Bouchard s'est entretenu avec Marc-André Brousseau](#)



Vidéo - [Le reportage de Laurie Trudel](#)

CYBERPRESSE: EXCLUSIF: La FECQ en cour contre le cégep de Saint-Hyacinthe - Publié le lundi 16 avril 2012 à 06h56

Pierre-André Normandin, La Presse
Après avoir dénoncé la «judiciarisation du conflit», la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) lance elle-même une poursuite, a appris La Presse.

L'association demande une injonction contre le cégep de Saint-Hyacinthe pour l'empêcher de mener une consultation électronique auprès des étudiants afin de reprendre les cours mercredi. Elle estime qu'une telle mesure passerait outre le rôle de représentation de l'association - comme si un patron présentait directement ses offres aux salariés plutôt qu'au syndicat.

«C'était important de réagir rapidement pour que ce phénomène ne se reproduise pas partout», a

expliqué Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ.

Vendredi, la direction du cégep a directement invité ses étudiants à répondre à un sondage en ligne. Estimant que leur grève déclenchée le 15 mars a atteint «un point critique», la direction souhaite les consulter sur une possible reprise des cours dès mercredi matin. «Il est de plus en plus difficile de réaménager un calendrier scolaire fonctionnel qui ne nuit pas à la qualité de la formation dispensée», explique le cégep dans une lettre à ses étudiants.

La FECQ, qui représente le Regroupement des étudiants du cégep de Saint-Hyacinthe, n'accepte pas de voir la direction contourner ainsi les représentants étudiants. Surtout que, la veille du

lancement de la consultation électronique, les étudiants avaient voté par une mince majorité pour la poursuite du débrayage (847 pour et 832 contre).

«On est devant une situation où l'administration du collège veut carrément passer outre à la démocratie», a-t-il affirmé, soulignant que la précédente reconduction de grève s'était décidée par un vote secret.

La FECQ assure que ces votes sont représentatifs, puisque le taux de participation a frôlé les 50%, 1700 membres y ayant pris part sur 3450. Un nouveau vote est prévu jeudi.

L'injonction a été transmise hier soir au directeur général du cégep, Roger Sylvestre.

CYBERPRESSE: Cégep de Rosemont: Une autre étudiante retourne en classe - Publié le samedi 14 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour le samedi 14 avril 2012 à 14h27

Caroline Touzin, La Presse

Une élève en sciences de la nature du cégep de Rosemont a remporté une victoire en Cour supérieure, hier, qui pourrait en inspirer d'autres qui craignent, comme elle, que la grève compromette leur admission à l'université ou encore l'obtention d'un emploi d'été.

Justine Lavoie pourra retourner en classe, alors que les élèves de son cégep sont toujours en grève. La cégépienne qui en est à son dernier trimestre est déjà acceptée en médecine à l'Université McGill à l'automne prochain. Elle craignait de voir ses chances d'y entrer compromises si son trimestre était prolongé ou annulé en raison de la grève. Elle redoutait également de perdre son emploi d'été de sauveteuse dans un camp de vacances qui doit débuter le 25 juin.

L'élève a déposé une requête en injonction provisoire qui a été débattue hier. Elle a demandé la

reprise des sept cours qu'elle doit terminer pour obtenir son diplôme. Au cégep de Rosemont, les cours sont suspendus depuis le 5 mars.

La direction du cégep a repris la balle au bond en plaidant qu'une reprise de l'ensemble des cours de formation générale serait «moins discriminatoire» pour tous ceux qui veulent retourner en classe. La reprise totale des cours tout en reconnaissant aux élèves le droit de manifester sans entraver le libre accès aux classes serait plus simple, selon l'avocate du cégep,

Me Nancy Bergeron. La direction estime que la reprise de seulement sept cours représente un «casse-tête logistique».

De leur côté, l'Association générale des étudiants du cégep de Rosemont et la Fédération étudiante collégiale du Québec ont accepté que l'élève puisse suivre ses cours. Toutefois, elles se sont

opposées avec véhémence au fait que l'ensemble des cours du cégep reprenne. «C'est impensable qu'une étudiante force tout un cégep à retourner en classe. C'est antidémocratique», a fait valoir une membre du bureau de direction de l'association étudiante, Eliane Laberge.

Devant une entente partielle entre les parties, la juge Marie-Anne Paquette a finalement ordonné la reprise des sept cours de l'élève dès mardi, et non la reprise de l'ensemble des cours du cégep.

Pour sa part, le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, souhaite que la «pluie d'injonctions» des derniers jours cesse. Il est bien conscient toutefois que la démarche de Justine Lavoie pourrait inspirer d'autres élèves opposés à la grève qui fréquentent des cégeps dont les cours sont suspendus.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Québec: L'étudiant Jean-François Morasse rentre en classe - Publié le: vendredi 13 avril 2012, 19H55 | Mise à jour: vendredi 13 avril 2012, 20H01



Photo: Jean-Claude Tremblay / Agence QMI
L'étudiant Jean-François Morasse.

Agence QMI

QUÉBEC – L'étudiant Jean-François Morasse est rentré en classe à l'Université Laval, à Québec, vendredi midi.

Jeudi, il avait obtenu une injonction de la Cour supérieure pour interdire que les lignes de piquetage de ses collègues qui boycottent leurs cours l'empêchent d'avoir accès à ses locaux de classe.

Vers 12 h 30, c'est salué par une manifestation d'étudiants en arts visuels qu'il s'est présenté au local de son cours de sérigraphie, où il était attendu par son professeur. Le long d'un corridor tendu de tissu rouge, les étudiants se sont installés, silencieux et face au mur, durant son passage.

Deux autres étudiants sont entrés en classe un peu plus tard, après que les manifestants eurent quitté les lieux.

Sorti pour une pause, Jean-François Morasse se disait fier de lui et des nombreux témoignages d'appui qu'il a reçus. Et il saluait l'attitude respectueuse des manifestants à son endroit.

Une piste de solution ?

Et, pendant que Jean François Morasse se préparait à entrer en classe, Laurent Proulx, l'autre étudiant de l'Université Laval qui a obtenu une injonction pour pouvoir rentrer en classe, y allait d'une suggestion pour résoudre le conflit étudiant.

Constatant l'impasse dans les discussions entre le gouvernement et les étudiants, il propose un moratoire d'un an sur la hausse des frais de scolarité, un arrêt immédiat du boycottage des cours et la tenue d'une commission parlementaire extraordinaire qui va siéger sur la question des frais de scolarité.

«Parce que, négocier avec un couteau sur la gorge, dans une contrainte de temps, dans une escalade de violence, je ne pense pas que ça va mener à quelque chose d'intéressant, a-t-il dit. On assiste en ce moment à un dialogue de sourds. Ce n'est pas plus la faute du gouvernement que des étudiants. Il y a eu de la mauvaise foi et de la stratégie des deux côtés.»

Laurent Proulx dit vouloir profiter de la visibilité dont il a droit dans les médias pour lancer cette proposition « dans l'intérêt de tous ».

Montrer 1 commentaire (Montréal)

- [Martin Riopel](#) Top 50 Réduire

Encore des dépenses. C'est fou comment les québécois pensent que l'argent pousse dans les arbres. Mais ça, c'est l'effet social-démocrate qui règne depuis 40 ans, à force d'avoir tout gratuit.

J'ai aussi penser à quelques chose. On gèle les frais de scolarité, et les étudiants payent de l'impôt sur leur revenu, même en deçà de 8000\$. Vous en pensez quoi, étudiants et étudiantes qui aimez commenter dans les pages de votre ennemi Québecor ?

Afficher 3 commentaires (Québec)

- myriam77
FÉLICITATION M MORASSE
Marc Arthur
Un champion ce Laurent Groulx une cohérence comme on les aime au Québec. Champion du double discours. Syndicale et patronaux à la fois.
Je ne suis pas contre la grève, mais je veux que ma liberté prime sur l'ensemble. Puis cessons pour un an et prenons le temps de discuter... il va en droit pour ces futures études... c'est logique et opportunisme
Les gens qui applaudissent à deux mains sa liberté. Expliquez-moi comment on peut interdire ceux qui revendiquent des libertés religieuses, des libertés linguistiques, etc. Quand je me moi est au-dessus des lois...non qui fait loi parce que ces mes droits... c'est ça on coupe la forêt pour voir l'arbre !
Yiago2
C'est ce que les étudiants et les profs veulent: UN MORATOIRE D'UN AN, pour que la décision qui soit prise, le soit dans le respect et l'intérêt de tous au lieu d'être garochée et imposée!
Qu'est-ce que ça va prendre au gouvernement pour AGIR et régler la CRISE!

RADIO-CANADA / GATINEAU: Les cours à l'UQO doivent reprendre lundi selon le tribunal – Mise à jour le vendredi 13 avril 2012 à 18 h 22 HAE



© Mathieu Lacombe

Maître Lucien Boucher et les requérants

La Cour supérieure du Québec oblige l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à reprendre les cours dès le lundi 16 avril, et pour les dix prochains jours c'est-à-dire jusqu'au lundi suivant, le 23 avril.

La juge interdit aussi toute manifestation à moins de 25 mètres des deux pavillons universitaires, soit ceux de Lucien-Breault et du boulevard Taché.

Les commentaires (7)

Envoyé par [Christian Nolet](#) de Montréal, 16 avril 2012 à 18 h 29 HAE

Tous les journalistes de Radio-Canada savent très bien, je le suppose et je l'espère, que ces injonctions ne peuvent pas forcer les étudiants à aller en classe, mais qu'elles empêchent que des lignes de piquetage bloquent l'accès aux classes, ce qui est très différent. Or, depuis quelques jours, je lis et j'entends sur vos différentes plateformes qui les injonctions «obligent à reprendre les cours». C'est tout simplement faux. Je ne vous ferai pas de procès d'intention, mais je vous pose cette question toute simple, en espérant avoir une réponse: pourquoi faites-vous cela?

Envoyé par [Léandre Pelletier-Pépin](#) de Gatineau, 14 avril 2012 à 13 h 01 HAE

L'enjeu actuel à l'égard des frais de scolarité est préoccupant, car sans l'accès à l'éducation pour tout le monde, il est clair qu'une partie de la population va sombrer dans... l'indignité. Ce n'est donc pas surprenant que la démocratie ait parlé en faveur du boycott à l'Université du Québec en Outaouais (ou j'étudie). Cependant, il va nous falloir trouver des moyens plus efficaces que le boycott des cours pour arriver à nos fins.

Je crois que les manifestations devraient se poursuivre, mais sans empêcher les activités dans les cégeps et les universités. L'idée d'une coalition étudiante est bonne, mais le mouvement devrait avoir lieu en dehors des campus et des heures de classe. Je pense aux 19h à 21h les jeudis et vendredis devant les succursales de la SAQ, par exemple, ou à des rassemblement devant le Parlement les fins de semaine. Quoi qu'il en soit, la loi indique qu'une association étudiante n'a pas le droit d'empêcher les activités scolaires. Alors, retournons en classe et organisons plutôt une campagne d'indignation avec sagacité...

Envoyé par [Dominic Ritchot](#) de Gatineau, 14 avril 2012 à 12 h 14 HAE

Absurde!! Si vous voulez arrêter la grève, allez voter contre. Respectez la démocratie!! Quel juge pleutre!

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa, 14 avril 2012 à 06 h 05 HAE

Enfin un juge qui a plus de jugeotte que plusieurs autres.

Envoyé par [Pierre Morin](#) de Gatineau, 13 avril 2012 à 21 h 12 HAE

Enfin, le tribunal demande que les étudiants aient libre accès à leurs cours sans menace ni intimidation.

Pour l'avocat des requérants, Maître Lucien Boucher, les étudiants peuvent déjà commencer à se préparer pour leurs cours lundi.

« C'est la victoire d'une société libre et démocratique. »

Lucien Boucher, avocat

M. Boucher a ajouté qu'il s'agit d'une décision sensée.

Les étudiants en grève vont se plier à l'injonction. Certains toutefois critiquent déjà la consigne de manifester à plus de 25 mètres des pavillons.

« On va devoir décaler la population pour manifester dans la rue au lieu de manifester devant l'UQO. »

Un étudiant en faveur de la grève

L'UQO a annoncé qu'elle assurera la sécurité des étudiants dès lundi.

L'injonction a été déposée par une cinquantaine d'étudiants de l'UQO à la suite du vote, mercredi, en faveur de la poursuite de la grève. L'établissement [avait décidé de repousser jusqu'au 4 mai](#) la session d'hiver 2012.

En complément



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le point sur l'injonction à l'UQO.](#)

le manque d'éthique, c'est plutôt que des étudiants en faveur de la grève l'impose à ceux contre le déficit démocratique, c'est quand une association étudiante fait voter la grève avec une poignée infime d'étudiants, c'est quand au nom d'aucun principe légal, on infère qu'une décision d'Assemblée générale d'étudiants doit lier tous les étudiants alors que c'est totalement faux, ce n'est qu'un sophisme, on invoque la démocratie mais en réalité, il n'y a aucune loi qui légitime qu'une majorité d'étudiants en assemblée peut imposer la grève à tous les étudiants qui sont contre ce moyen de pression

une association étudiante peut faire seulement des représentations, des manifestations mais en aucun cas, elle peut forcer d'interdire l'accès à un établissement d'enseignement, si elle le fait, elle commet un acte illégal mais on tolère mais là, ça suffit, tu veux pas étudier? c'est ton affaire mais laisse-les autres le faire s'ils le veulent

Envoyé par [Luc Bordeleau](#) de La Petite Nation, 13 avril 2012 à 20 h 20 HAE

Quel manque d'éthique de judiciariser un problème politique. Cela ne peut qu'envenimer le déficit démocratique d'une société qui revendique des améliorations.

TVANouvelles: Chicoutimi: L'injonction prolongée au 23 avril - Première publication vendredi 13 avril 2012 à 16h51



Crédit photo : Agence QMI

Les manifestants de Chicoutimi se soumettront-ils à l'injonction?

Par Kate Tremblay | TVA Nouvelles

L'injonction provisoire qui interdit aux étudiants de perturber les activités à l'Université du Québec à Chicoutimi est prolongée jusqu'au 23 avril prochain.

Aucun étudiant n'a contrevenu à l'ordonnance d'injonction émise le 5 avril dernier. Cette décision rendue ce matin par le juge Jean-Claude Larouche n'a pas empêché les étudiants de poursuivre leur tradition du vendredi et

de manifester. Une trentaine d'entre eux ont pris d'assaut les rues du centre-ville de Chicoutimi pour cette 4e activité de perturbation.

«On attendait un peu plus de monde que ça, mais ce n'est pas étonnant, souligne le porte-parole des manifestants, Clément Dallaire. Avec l'injonction, les gens deviennent un peu plus frileux et y'a un peu de fatigue qui s'installe aussi.»

La marche s'est déroulée sous surveillance policière. Les manifestants ont une fois de plus refusé d'informer les policiers sur leur itinéraire.

«En plus de ceux qui sont dans la rue, plusieurs policiers sont au quartier général et suivent de très près ce qui se passe pour aviser tous les services d'urgence de l'itinéraire, explique le porte-parole de la sûreté municipale de Saguenay, Bruno Cormier. C'est très complexe comme logistique à chaque fois qu'il y a une manifestation. On aimerait mieux que les étudiants acceptent de collaborer avec nous.»

La patience des citoyens est mise à rude épreuve. Certains d'entre eux n'hésitent pas à invectiver les manifestants ou à leur montrer des doigts d'honneur.

«On reçoit des appels au quartier général de citoyens qui sont tannés, qui nous disent d'interdire ce genre de manifestations, mais on ne peut pas, lance Bruno Cormier. On doit s'en tenir à assurer la sécurité de tous.»

La présence d'enfants lors de ces manifestations laisse aussi certains citoyens perplexes.

«C'est la place de tout le monde, soutient une jeune mère de famille accompagnée de son enfant. "C'est un combat qui est social, ce n'est pas seulement les étudiants. Il faut que tout le monde embarque à commencer par les enfants parce que c'est pour eux qu'on mène ce combat.»

La marche s'est déroulée sans anicroche. Les étudiants se sont arrêtés à l'hôtel de ville dans l'espoir de rencontrer le maire de Saguenay, Jean Tremblay, qui ne s'est pas manifesté.



Crédit photo: Agence QMI.

RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Injonction à Rimouski : pas de décision du juge avant lundi – Mise à jour le vendredi 13 avril 2012 à 16 h 41 HAE



Palais de justice de Rimouski

Le juge Gilles Blanchet de la Cour Supérieure du Québec a pris en délibéré la requête en injonction provisoire de l'étudiant de l'UQAR, Marc-André Jourdain. Après avoir entendu les plaidoyers des avocats de toutes les parties vendredi matin, le juge Blanchet a indiqué qu'il rendrait sa décision lundi matin à 9 h.

Le juge souhaite prendre le temps de présenter un jugement écrit et bien structuré. Il se laisse tout de même la possibilité de devancer cette échéance, mais il a déclaré que ce serait « hautement improbable ».

Urgence ou non d'agir

Les plaidoyers des avocats de l'association étudiante (AGECAR), de l'UQAR et du demandeur, Marc-André Jourdain, ont porté sur l'urgence d'agir. L'avocat de l'étudiant a insisté également sur les préjudices irréparables que l'étudiant en génie mécanique subit en raison de la grève.

Le procureur de l'AGECAR a balayé cet argumentaire. Il a précisé qu'une assemblée générale est prévue jeudi pour décider de la poursuite ou non de la grève. Il n'y a donc pas urgence d'agir selon lui. Il a expliqué que la situation est différente de celle de l'Université Laval où un juge a émis une injonction à la demande de l'étudiant en anthropologie, Laurent Proulx. À Laval, a-t-il affirmé, il n'y avait aucune assemblée générale de prévue.

L'ensemble des parties a préféré n'émettre aucun commentaire avant que le juge rende sa décision.

Les commentaires (2)

Envoyé par [Ferafriser Isabelle](#) de Québec, 14 avril 2012 à 20 h 54 HAE

Une crise artificielle.... il y en a assez de vraies sans en créer.

Envoyé par [Gilbert Dupont](#) de Fermont, 14 avril 2012 à 17 h 42 HAE

Le juge ne dira pas le contraire des autres...vous pouvez dormir sur vos deux oreilles les anti grèves,,,,,,Mais la lutte va se poursuivre encore,et

je crois que c'est le début d'une grosse crise social.

Vous pensez qu'avec tout ce qui se passe dans ce parti politique ,que le monde son a leur BBQ,sans avoir en tête,il faut que les élections arrivent point .

Marc-André Jourdain demande de pouvoir suivre les six cours de son programme de génie. La demande d'injonction est faite à titre personnel et ne vise pas à interdire la grève.

Manifestation à Cap d'Espoir

Les étudiants du Cégep de la Gaspésie et des Îles ont manifesté ce matin devant le bureau du député Georges Mamelonet à Cap-D'Espoir.

Les manifestants réagissaient ainsi à l'[Emission Enquête](#) diffusée jeudi. Ils ont expliqué vouloir dénoncer les actions du député libéral de Gaspé tant au niveau de la pêche illégale aux oursins qu'au niveau des taxes municipales du Club Nautique.

Les étudiants ont dénoncé la corruption et le mensonge. Ils ont aussi écorché l'ancienne [ministre Nathalie Normandeau](#) mise également en cause dans l'un des reportage d'Enquête.

Aux Îles également

Une vingtaine d'étudiants en grève ont empêché le député des Îles-de-la-Madeleine, Germain Chevarie d'avoir accès à son bureau de circonscription, vendredi matin.

Ils lui reprochent de défendre les intérêts de son gouvernement avant ceux des étudiants Madelinots.

Le député a rejeté les reproches des cégépiens. Germain Chevarie soutient que la bonification de 21 millions de dollars du programme de prêts et bourses, annoncée la semaine dernière, est le résultat de ses représentations auprès de son gouvernement.

Le député des Îles admet que le programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation du Québec est encore perfectible et il invite les étudiants du campus collégial Denise-Leblanc à travailler avec lui pour atteindre cet objectif.

Un nouveau mouvement en appui

Une quarantaine de personnes ont fondé jeudi soir le Mouvement du 22 mars Rimouski, citoyens contre la hausse et pour l'équité sociale.

Le groupement est formé de professeurs du Cégep de Rimouski, d'étudiants du Cégep et de l'UQAR ainsi que d'employés de la Commission scolaire des Phares.

Ce mouvement non partisan veut devenir un organisme de pression pour convaincre le gouvernement, non seulement de renoncer à la hausse des droits de scolarité, mais de préserver certains autres acquis de la société québécoise.

Un texte de Richard Lavoie d'après un reportage de Patrick Bergeron

TVANouvelles: Injonction en main: L'étudiant Jean-François Morasse rentre en classe - Première publication vendredi 13 avril 2012 à 13h44 - Mise à jour : vendredi 13 avril 2012 à 16h11





Crédit photo : TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

À l'Université Laval, l'étudiant Jean-François Morasse est rentré en classe ce midi.

Hier, il avait obtenu une injonction de la Cour supérieure pour interdire que les lignes de piquetage de ses collègues qui boycottent leurs cours l'empêchent d'avoir accès à ses locaux de classe.

Vers 12 h 30, c'est salué par une manifestation d'étudiants en arts visuels qu'il s'est présenté au local de son cours de sérigraphie, où il était attendu par son professeur. Le long d'un corridor tendu de tissu rouge, les étudiants se sont installés, silencieux et face au mur, durant son passage.



(Photo : TVA Nouvelles)

Deux autres étudiants sont entrés en classe un peu plus tard, après que les manifestants aient quitté les lieux.

Sorti pour une pause, Jean-François Morasse se disait fier de lui et des nombreux témoignages d'appui qu'il a reçus. Et il saluait l'attitude respectueuse des manifestants à son endroit.

Une piste de solution ?

Et, pendant que Jean François Morasse se préparait à entrer en classe, Laurent Proulx, l'autre étudiant de l'Université Laval qui a obtenu une injonction pour pouvoir rentrer en classe, y allait d'une suggestion pour résoudre le conflit étudiant.

Constatant l'impasse dans les discussions entre le gouvernement et les étudiants, il propose un moratoire d'un an sur la hausse des frais de scolarité, un arrêt immédiat du boycott des cours et la tenue d'une commission parlementaire extraordinaire qui va siéger sur la question des frais de scolarité.



Photo : TVA Nouvelles

Laurent Proulx

«Parce que, négocier avec un couteau sur la gorge, dans une contrainte de temps, dans une esclade de violence, je ne pense pas que ça va mener à quelque chose d'intéressant. On assiste en ce moment à un dialogue de sourds. Ce n'est pas plus la faute du gouvernement que des étudiants. Il y a eu de la mauvaise foi et de la stratégie des côtés.»

Laurent Proulx dit vouloir profiter de la visibilité dont il a droit dans les médias pour lancer cette proposition «dans l'intérêt de tous».

CYBERPRESSE: Manifestation étudiante: la demande d'injonction de l'UdeM est rejetée - Publié le vendredi 13 avril 2012 à 11h13 | Mis à jour le vendredi 13 avril 2012 à 16h20



Photo archives La Presse

L'Université de Montréal a haussé le ton et demandé qu'aucune manifestation n'ait lieu sur son campus.

Caroline Touzin, La Presse

Les étudiants en grève de l'Université de Montréal pourront continuer à manifester sur le campus, tant qu'ils ne bloquent pas l'accès aux locaux de l'établissement.

Le juge de la Cour supérieure Michel Caron a ainsi rejeté la demande de l'Université de Montréal visant à resserrer l'injonction provisoire obtenue mercredi.

En effet, moins de 48 heures après avoir obtenu une injonction pour empêcher le blocage des accès aux pavillons par ses étudiants en grève, l'Université de Montréal s'est de nouveau adressée au tribunal à la suite d'actes de vandalisme commis jeudi dans certains locaux.

L'Université de Montréal a haussé le ton en demandant qu'aucune manifestation n'ait lieu sur son campus.

Le magistrat a indiqué que rien ne permettait de conclure que la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) et sa présidente, Stéfanie Tougas, pouvaient être tenues responsable de ces actes de vandalisme.

«Malgré les événements regrettables d'hier, le Tribunal constate, à l'examen de l'affidavit de Mme Tougas, une volonté de respecter l'ordonnance, le respect de l'injonction et la prise de moyens pour assurer la diffusion du contenu de l'ordonnance», a souligné le juge.

Plus tôt aujourd'hui, l'Université de Montréal a fait valoir qu'elle était une propriété privée au même titre qu'un centre commercial. «À ce titre, l'Université est tout à fait en droit de demander que les manifestations soient interdites sur ses terrains. Il s'agit d'un droit fondamental», a plaidé l'un des avocats de l'Université de Montréal, Me Simon-Pierre Hébert.

«Environ 800 personnes ont saccagé un pavillon, hier soir. Elles ont forcé les portes avec ce qui ressemblait à un bélier alors qu'on était arrivé à une entente avec les associations étudiantes mercredi. La situation est totalement déplorable», a expliqué Me Hébert. Il n'est pas question de bâfoyer la liberté d'expression, a martelé l'avocat de l'Université.

La manifestation de jeudi n'était pas pacifique, a expliqué Me Hébert. Deux agents de sécurité ont subi un choc nerveux. D'autres employés ne se sont pas présentés au travail aujourd'hui par crainte de nouveaux actes de violence, selon l'avocat.

De son côté, la FAECUM s'est dissociée de ces actes. «Ça ne justifie pas les actes de vandalisme, mais en même temps, il faut comprendre la colère des étudiants. Chaque fois que l'Université est contrariée, elle se retrouve en cour contre ses étudiants», a dit sa présidente, Mme Tougas.

«L'Université n'est pas un Couche-Tard. C'est un lieu d'échange, de connaissance, de débat, financé par des fonds publics», a plaidé pour sa part l'avocat de la FAECUM, Me Paul St-Pierre Plamondon.

Aux yeux de la FAECUM, l'interdiction de manifester sur le campus aurait bel et bien brimé le droit des étudiants à la liberté d'expression, en plus d'envenimer le conflit qui les oppose au gouvernement Charest. «La liberté d'expression des étudiants est préservée. C'est une grande victoire», s'est réjouie la présidente de la FAECUM à sa sortie de la salle d'audience. Elle a réitéré l'intention de la FAECUM de respecter l'injonction initiale rendue mercredi, qui ordonne aux étudiants de ne pas bloquer les accès au campus. Elle promet également d'améliorer la communication

avec ses membres afin que tout le monde soit au courant de l'injonction provisoire, en vigueur jusqu'au 20 avril à 17h. Le syndicat des professeurs de l'Université de Montréal était aussi d'avis que les amendements demandés par l'Université étaient «trop larges, trop flous» et pouvaient bafouer la liberté d'expression. De nombreux étudiants ont assisté à l'audience au palais de justice de Montréal.

TVANOUVELLES: Injonction à l'Université de Montréal: La demande de l'établissement rejetée par le juge - Première publication vendredi 13 avril 2012 à 11h10 - Mise à jour : vendredi 13 avril 2012 à 15h35

TVA Nouvelles

L'injonction de l'Université de Montréal, qui n'a pas digéré le [saccage](#) de jeudi dans un de ses pavillons, ne sera pas modifiée. La demande de l'établissement a été rejetée, vendredi après-midi.

La direction avait mandaté trois de ses avocats pour demander au juge de la Cour supérieure d'interdire toute forme de manifestation sur le campus de l'Université de Montréal. Elle estime que leur terrain est privé et demandait donc au juge d'interdire toute forme de manifestation, que ce soit seul ou en groupe, qui aurait lieu à moins de 25 mètres des entrées.

Le juge qui a entendu le débat soulève que la preuve n'a pas été faite que ce sont des étudiants membres des associations étudiantes de l'Université de Montréal qui sont responsables des actes de vandalisme de la veille, et a décidé de ne pas accéder à la demande de la direction de l'établissement.

L'injonction sera donc maintenue telle qu'elle avait été adoptée récemment, c'est-à-dire que les étudiants peuvent continuer de manifester, mais ne doivent pas bloquer les accès aux pavillons ni empêcher les étudiants qui veulent suivre leurs cours de le faire. Les deux parties s'étaient d'ailleurs entendues à ce sujet.

Le clan des étudiants, pour sa part, est heureux de la décision du juge. «Pour nous, c'est une victoire sur la liberté d'expression des étudiants», a déclaré une représentante d'une association étudiante de l'Université de Montréal. Elle rappelle toutefois que cette décision vient avec la responsabilité de s'assurer qu'il n'y ait pas d'intimidation.

Dans une autre salle, un juge entendait une demande d'injonction déposée par une étudiante du Cégep de Rosemont, vendredi.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: UdeM: L'injonction ne sera pas modifiée - Publié le: vendredi 13 avril 2012, 10H22 | Mise à jour: vendredi 13 avril 2012, 10H36



Photo Agence QMI, Maxime Deland

Des actes de vandalisme ont été commis jeudi à l'Université de Montréal. Agence QMI

L'injonction de l'Université de Montréal, qui n'a pas digéré le saccage jeudi dans un de ces pavillons, ne sera pas modifiée. La demande de l'établissement a été rejetée en Cour supérieure, vendredi après-midi.

La direction avait mandaté trois de ses avocats pour demander au juge de la Cour supérieure d'interdire toute forme de manifestation sur le campus de l'Université de Montréal. Elle estime que leur terrain est privé et demandait donc au juge d'interdire toute forme de manifestation que ce soit seul ou en groupe qui aurait lieu à moins de 25 mètres des entrées.

Le juge qui a entendu le débat soulève que la preuve n'a pas été faite que ce sont des étudiants membres des associations étudiantes de l'Université de Montréal qui sont responsables des actes de vandalisme de la veille, et a décidé de ne pas accéder à la demande de la direction de l'établissement.

L'injonction sera donc maintenue telle qu'elle avait été adoptée récemment, c'est-à-dire que les étudiants peuvent continuer de manifester, mais ne doivent pas bloquer les accès aux pavillons et empêcher les étudiants qui veulent suivre leurs cours de le faire. Elle est valide jusqu'au 20 avril prochain.

Le clan des étudiants, pour sa part, est heureux de la décision du juge. Par ailleurs, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a annoncé vendredi la reprise des activités d'enseignement au campus de Gatineau, selon l'horaire habituel, à compter du lundi.

«La suspension des activités d'enseignement au campus de Gatineau est maintenue pour le samedi 14 et le dimanche 15 avril 2012 sauf pour les cours du programme de MBA exécutif CMA», a ajouté la direction de l'établissement.

[Afficher 35 commentaires \(Montréal\)](#)

CYBERPRESSE: Une pluie d'injonctions pour la reprise des cours - Publié le vendredi 13 avril 2012 à 07h12



Photo Le Quotidien

La grève des étudiants prend une tournure judiciaire. Pascale Breton, La Presse

Le fossé se creuse entre les établissements d'enseignement et les étudiants et cégepiens en grève, qui font face à une pluie d'injonctions et de recours divers pour les forcer à reprendre les cours.

Le cas le plus récent est celui de l'Université de Montréal, qui vient d'obtenir une injonction interdisant à ses 17 000 étudiants en grève - sur les 40 000 inscrits à temps plein - de bloquer le campus ou les salles de cours.

«Nous voulons le plus possible limiter les perturbations. C'est vraiment le sens de l'injonction», a expliqué la porte-parole de l'UdeM, Flavie Côté.

L'Université avait fixé au 10 avril la date butoir pour la reprise des cours, après quoi elle ne pouvait garantir que toute la matière serait vue avant le 15 juin, début de la période estivale.

Parallèlement à l'injonction, la direction de l'UdeM a aussi enjoint à ses professeurs et chargés de cours de donner leurs cours dès qu'au moins un étudiant est en classe.

«Les cours qui sont donnés mais qui auront été manqués par les étudiants en grève ne pourront être repris», précise Mme Côté.

Ce message survient au lendemain d'une déclaration de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, qui avait pressé les universités et les cégeps de «tout mettre en oeuvre» pour que les cours reprennent.

Choquée par le geste de l'Université, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) se satisfait d'avoir au moins réussi à négocier le maintien des piquets de grève.

«Le piquetage est toujours toléré et, pour nous, c'était très important, étant donné que c'est notre seule façon de faire reconnaître et d'appliquer la grève sur le campus», a expliqué la secrétaire générale de la FAECUM, Stéfanie Tougas.

La tournure judiciaire que prend la grève étudiante est toutefois déplorable, souligne Mme Tougas. «C'est un triste jour pour le droit de grève. Ça commence à être intense. C'est la mode de poursuivre les étudiants. Pour nous, c'est une lutte politique, pas une lutte judiciaire.»

En réaction à l'injonction, des étudiants en colère ont d'ailleurs manifesté en fin de journée à l'Université de Montréal. Des vitres ont été brisées et de la peinture rouge a été lancée à l'intérieur du pavillon principal.

En plus de l'Université de Montréal, le Conservatoire de musique de Montréal et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) ont aussi obtenu, dans les derniers jours, une injonction pour leur permettre de donner les cours.

À l'Université du Québec en Outaouais (UQO), c'est plutôt un groupe d'étudiants qui demande à pouvoir assister aux cours. La requête doit être entendue aujourd'hui.

Comme la grève est toujours en cours, la direction de l'UQO a de son côté maintenu hier la levée des cours décrétée le 29 mars, malgré l'appel pressant de la ministre à reprendre la classe.

À l'UQO, la grève dure depuis un mois, et non deux comme ailleurs, explique le recteur, Jean Vaillancourt. «On comprend qu'elle [la ministre] s'adresse à une situation panquébécoise à géométrie variable, et l'Université du Québec en Outaouais est dans une situation beaucoup moins critique.»

De leur côté, les étudiants et cégépiens maintiennent la ligne dure. Les élèves du cégep de Saint-Laurent ont ainsi reconduit la grève dans une proportion de 95% hier. Ils ont même réclamé le gel des droits de scolarité et le retour au coût de 2007 avant de mettre fin à la grève.

Les étudiants de la faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM se sont prononcés hier soir à 62% pour la poursuite de la grève jusqu'à ce que le gouvernement fasse une offre sur la hausse des droits de scolarité.

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: L'Université de Montréal obtient une injonction contre les grévistes étudiants – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 23 h 45 HAE

Les injonctions se multiplient

Les jugements défavorables aux grévistes étudiants se multiplient en Cour supérieure du Québec.

L'Université de Montréal a obtenu mercredi une injonction interlocutoire provisoire empêchant la tenue de manifestations qui empêcheraient les employés et les étudiants d'avoir accès à l'ensemble de ses installations. Selon l'Université de Montréal, le jugement ordonne aux associations étudiantes et à toute autre personne :

de ne pas bloquer l'accès aux bâtiments du campus et aux salles de classe;

de s'abstenir d'empêcher, en tout ou en partie, la tenue des activités universitaires, ce qui inclut notamment les cours, les réunions et la prestation des services;

de s'abstenir d'intimider ou de menacer tout membre de la communauté universitaire, de même que les visiteurs de l'Université et toute personne en relation avec l'UdeM.

L'injonction est valide jusqu'au 20 avril, précise l'établissement dans un communiqué publié jeudi. Les contrevenants sont passibles d'outrage au tribunal.

À lire aussi Des centaines de personnes [ont manifesté jeudi à l'Université de Montréal](#) et dans ses environs pour dénoncer l'injonction obtenue par la direction.

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) souligne pour sa part qu'elle s'est entendue avec l'Université sur les modalités de la poursuite de la grève dans la foulée de cette demande d'injonction.

« Cette entente ressemble en plusieurs points à celle [intervenue](#) entre le rectorat de l'UQAM et les associations étudiantes de cette université », a-t-elle affirmé par voie de communiqué.

La FAECUM dénonce par ailleurs la manière « cavalière » dont l'Université de Montréal a procédé dans cette affaire. Elle dit n'avoir reçu « aucune correspondance en lien avec cette injonction »

L'association étudiante estime qu'il s'agit là d'une « méthode sournoise » de faire le travail de la ministre de l'Éducation. Line Beauchamp a demandé mercredi aux établissements postsecondaires [d'offrir leurs cours normalement](#), peu importe que les étudiants y assistent ou non.

« Que la ministre serre la vis au point où le rectorat de l'Université de Montréal amène en cour ses propres étudiants, c'est honteux! », déplore la secrétaire générale de la FAECUM, Stéfanie Tougas.

La semaine dernière, l'Université de Montréal avait indiqué que la session qui devait se terminer le 30 avril était prolongée jusqu'au 15 juin, mais prévenait qu'elle ne pourrait pas garantir que le semestre se terminerait à cette date si un retour en classe n'était pas effectué avant le 10 avril.

Selon la Coalition large de l'Association étudiante pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), 20 331 étudiants de l'Université de Montréal sont en grève, dont quelques centaines qui débraient depuis le mois de février.

Victoire étudiante à Valleyfield Les étudiants qui contestent la hausse des droits de scolarité de 1625 \$ sur cinq ans ont forcé le Collège de Valleyfield à [fermer ses portes](#) jeudi. Des grévistes se sont présentés par centaines pour bloquer les accès de l'établissement, après avoir appris que la direction avait décrété la reprise des cours.

L'injonction de Laurent Proulx est prolongée



Jean-François Morasse et Laurent Proulx au palais de justice de Québec. À Québec, la Cour supérieure a [prolongé l'injonction interlocutoire](#) qu'elle avait accordée il y a dix jours à un étudiant de l'Université Laval qui souhaitait pouvoir suivre son cours d'anthropologie.

Un autre étudiant, [Jean-François Morasse](#) a aussi obtenu une injonction provisoire de la Cour supérieure, jusqu'au 23 avril, pour qu'il puisse suivre ses cours.

Inspiré par Laurent Proulx, il a fait valoir que la perspective de suivre des cours de façon accélérée lui causerait beaucoup de tort, étant donné qu'il souffre d'un déficit d'attention.

À l'Université du Québec à Rimouski, l'audition d'une demande d'injonction provisoire présentée par un étudiant en génie mécanique, Marc-André Jourdain, est [prévue vendredi matin](#) au palais de justice de Rimouski.

Des étudiants de l'UQO saisissent les tribunaux

À Gatineau, un groupe d'une cinquantaine d'étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) [déposera vendredi](#) une demande d'injonction en Cour supérieure pour forcer l'établissement à donner ses cours.

Ils argueront qu'ils subissent un préjudice important depuis que la direction de l'Université a décidé de suspendre les cours à la fin mars, en raison de la [grève](#), et qu'il est urgent que la justice s'en mêle.

D'autres étudiants à l'UQO ont plutôt déposé une plainte contre des professeurs qui continuent de donner leurs cours par Internet, malgré l'avis de suspension décrété par le recteur. La direction a demandé aux professeurs en cause de cesser cette pratique, tant que la grève n'est pas terminée.



Les étudiants contre la grève à l'UQO ont expliqué les préjudices que leur ont causés l'arrêt des cours.

En complément

- Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)



Vidéo - [Les injonctions se multiplient](#)



Vidéo - [Débat entre Gérald Larose, professeur en travail social à l'UQAM et Marc Simard, professeur d'histoire au Collège François-Xavier-Garneau à Québec.](#)



Vidéo - [Entrevue avec le PDG de la CREPUQ, Daniel Zizian](#)
[Les commentaires \(265\)](#)

RADIO-CANADA / QUÉBEC: Université Laval : un deuxième étudiant obtient gain de cause devant le tribunal – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 18 h 34 HAE

Après Laurent Proulx, un deuxième étudiant de l'Université Laval, Jean-François Morasse, obtient une injonction provisoire pour pouvoir assister à ses cours, malgré la grève.

Le juge Jean Hamelin de la Cour supérieure du Québec a rendu cette décision jeudi après-midi, après avoir mis la cause en délibéré en matinée. En vertu de cette injonction, l'étudiant de 25 ans pourra assister à ses cours jusqu'au 23 avril.

Jean-François Morasse complète un certificat en arts plastiques en vue de s'inscrire au baccalauréat en design graphique l'automne prochain. Il estime qu'il aura de la difficulté à compléter les six cours auxquels il est inscrit s'il reprend ses études de façon condensée, car il souffre d'un déficit de l'attention.

Dans son jugement, le juge écrit qu'il ne fait pas de doute que Jean-François Morasse est exposé à un préjudice sérieux et que si le tribunal devait examiner la balance des inconvénients, elle jouerait en faveur de M. Morasse.

Le juge Lemelin ordonne donc d'assurer à l'étudiant de 25 ans le libre accès aux locaux où sont dispensés ses cours.

Jean-François Morasse s'est réjoui de la décision de la Cour supérieure du Québec. « C'est sûr qu'avoir la réponse aussi rapidement, ça me rassure beaucoup. Ça veut dire que je vais enfin pouvoir me replonger dans mes études et tenter de récupérer ce qui a été un peu mis de côté. »

Il s'agit du second étudiant de l'Université Laval qui obtient une injonction du tribunal pour pouvoir assister à ses cours. Laurent Proulx, 24 ans, a obtenu le même type d'injonction au début avril pour assister à son cours d'anthropologie.

Les commentaires (8)

Envoyé par [Etienne Marcoux](#) de Kingston, 13 avril 2012 à 12 h 33 HAE

En réponse à Monsieur Gilles Fontaine sur votre message envoyé à 12 avril 2012 à 18 h 27 HAE
À quoi voulez vous en venir? Êtes vous touché par un trouble de déficit d'attention? Êtes vous un expert en la matière? Ce n'est pas blanc ou noir, il y a différents niveaux et c'est bien possible qu'il ait plus de difficultés mais qu'il réussisse tout de même.

Je félicite M. Morasse d'avoir eu le courage de se lever et de demander de l'aide. Sachez que ce n'est pas facile d'être ainsi affecté à l'âge adulte, on peut se sentir bien insignifiant de ne pas pouvoir se concentrer et apprendre aussi facilement que les autres.

Maintenant je suis certain qu'il sera ridiculisé et intimidé à cause de ça! Méchante belle société...

Envoyé par [Ginette Barbotine Ginette](#) de Québec, 13 avril 2012 à 11 h 47 HAE

Ça va péter.

Comment ça que les étudiants ce font mener le bout du nez par un Castro de Pacotille?

Pour faire contre poids à notre gouvernement pseudo-Mafioseux.

Au moins les moutons se réveillent.
Je me demande s'il y a vraiment une différence entre La CLASSE et Le Gouvernement?

Les deux sont aussi plate et inoriginal.
Envoyé par [Guy Drolet](#) de quebec, 13 avril 2012 à 07 h 01 HAE

Pourquoi provisoire l'injonction si l'idée du juge est déjà faite... C'est lui qui l'affirme!

La CADEUL se propose d'aller naïvement contester l'injonction devant ce juge partial. Stop! Sortez de là. Vous êtes le con d'un dîner de cons.

Tant qu'à Morasse, il va de soi que s'il a droit comme Proulx à une haie de déshonneur j'en serai ravi.

Envoyé par [Gilles Fontaine](#) de Québec, 12 avril 2012 à 18 h 27 HAE

Six cours universitaire avec un déficit de l'attention (tdah)!!!! Un seul cours universitaire de trois crédits exige 9 heures de travail par semaine. Six cours, c'est 54 heures de travail minimum pour réussir dans la moyenne : études, lectures, travaux dont trois heures de présence en classe. Cherchez l'erreur... mes étudiants de la FFGG "croulent" sous le travail avec cinq cours.

Son injonction a d'ailleurs été reconduite jeudi matin pour 10 jours. Les parties se retrouveront devant les tribunaux le 23 avril prochain.

La CADEUL réagit

De son côté, la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) déplore que la Cour supérieure du Québec ait accordé des injonctions à Laurent Proulx et Jean-François Morasse.

Le président de la CADEUL, Martin Bonneau, ne croit pas pour autant que cela nuira à la mobilisation étudiante. Son association compte bien contester l'injonction provisoire accordée à Jean-François Morasse lorsqu'elle viendra à terme.

« Dans 10 jours, on va contester, on va faire valoir nos points, parce qu'il y a beaucoup de choses dans le document qui a été déposé par M. Morasse avec lesquels on n'est pas d'accord. »



Martin Bonneau de la CADEUL

54 heures... avec un TDAH... Je ne comprends pas... voir ici http://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problem es/Fiche.aspx?doc=trouble_deficit_attention_hyp eractivite_pm

"Les personnes atteintes d'un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ont des difficultés à se concentrer, à être attentives et à mener à terme des tâches le moins complexes."

Envoyé par [Vincent Phaneuf](#) de Québec, 13 avril 2012 à 08 h 36 HAE en réponse à [Gilles Fontaine de Québec](#)

Effectivement. J'ai déjà eu 6 cours à l'Université. Et 6 cours universitaires, c'est beaucoup. Je ne peux m'imaginer avec un TDA réussir cela. Cette personne a été vraiment mal conseillée avant de se lancer dans une session pareille!

Envoyé par [Guy Boulette](#) de Québec, 12 avril 2012 à 18 h 25 HAE

Je suis contre la grève, tous le savent sur ce site, mais à Laval les votes se sont fait par département et si son département à voter pour la grève, ben il doit l'accepter. Que la cour s'en mêle, c'est vraiment déplacé, à moins qu'il ne

puisse prouver que le vote était truqué. On est en démocratie et j'ai pas voter pour Chrest, ni pour Harper, mais je suis pris avec!!!

Envoyé par [Isabelle Caron](#) de Montréal, 12 avril 2012 à 23 h 36 HAE en réponse à [Guy Boulette de Québec](#)

Ce n'est pas si facile que ça. Dans ce cas, on risque de se trouver avec un jeune qui décroche alors qu'il a dû mettre des efforts surhumains pour vaincre son handicap. Ça

ne prend pas grand chose parfois pour faire basculer toute une vie. Le juge a dû le prendre en considération car il a pris le temps de bien peser sa décision en la prenant en délibéré pour bien juger de ce cas particulier.

Envoyé par [Francine Desaulniers](#) de Québec, 12 avril 2012 à 17 h 10 HAE

John James Charest est au loin et parle de son plan Nord. Les futurs professionnels qui occuperont éventuellement des postes de haut niveau

sont dans la rue et Mme La Ministre ne sait plus que faire, elle est dépassée par les événements. Les étudiants commencent à se déchirer entre eux, attention la paix est menacée. Les trois leaders qui organisent et supervisent les marches, sont très bien documentés, c'est pourquoi notre pauvre ministre est rendu au bout de son rouleau et sa petite voix diminuent jour après jour.

RADIO-CANADA / GATINEAU: L'UQO prolonge la session d'hiver jusqu'au 4 mai – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 17 h 17 HAE



© Rachel Gaulin

La grève se poursuit à l'UQO tandis qu'une possible injonction plane.

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) décide de repousser jusqu'au 4 mai la session d'hiver 2012, si les étudiants en grève retournent en classe dès le 21 avril.

Le calendrier initial prévoyait que la session prenne fin le 20 avril.

Les étudiants pourraient avoir à remettre des travaux jusqu'au 18 mai. Toujours selon l'hypothèse d'un retour en classe des étudiants en grève, le trimestre d'été commencerait le 7 mai.

Par ailleurs, la prolongation de la session d'hiver coûtera 400 000 \$ à l'UQO.

Le recteur, Jean Vaillancourt, souligne que 55 % de l'enseignement est donné par des chargés de cours qui sont embauchés avec des contrats à terme. Ces derniers se termineront la semaine prochaine.

« Pour pouvoir prolonger la session, on doit prolonger les contrats ou réembaucher ces gens-là. Pour l'UQO, c'est une dépense de 200 000 \$ par semaine. »

Jean Vaillancourt, recteur de l'UQO

L'UQO préférerait inciter les étudiants en grève à revenir en classe le 21 avril plutôt qu'user d'une injonction pour les y forcer.

Rappelons que mercredi soir, les étudiants ont voté à 57 % pour la reconduction de la grève jusqu'au 20 avril.

Dépôt d'une injonction

Par ailleurs, ce n'est que vendredi qu'une demande d'injonction sera présentée par une cinquantaine d'étudiants opposés à la grève. Ils veulent forcer la reprise des cours à l'UQO.

L'avocat qui les représente, Me Lucien Boucher, devait présenter la demande jeudi après-midi. Mais l'Association générale des étudiants (AGE)

Les commentaires (6)

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa, 12 avril 2012 à 19 h 07 HAE

Pourquoi encore une fois se cacher derrière les jupons des syndicats (ou plutôt pleurnichards gâtés) au lieu de mettre les culottes des dirigeants et que la farce est fini et nous vous reverrons en septembre 2012 ou même 2013 pour qu'ils apprennent une leur leçon un fois pour toute.

De plus que les profs qui ont entré dans le puits cessent d'aller chercher leur chèques.

Envoyé par [Pierre-Luc Gauthier](#) de Saguenay, 12 avril 2012 à 14 h 37 HAE

Quand les étudiant pro-grève perdent leurs votes dans les associations, ils respectent la décision et retournent en classe. Cependant, quand les pro-hausse perdent leurs votes, ils vont devant les tribunaux. Belle vision de la démocratie!

Je devrais peut-être aller devant les tribunaux pour demander l'annulation du gouvernement Harper puisqu'il n'a pas reçu plus de 50% des

voix et qu'il brime mes droits parce que les services du gouvernement vont diminuer pour cause de coupures budgétaires..?

Envoyé par [Michèle Blais](#) de Gatineau, 12 avril 2012 à 15 h 02 HAE en réponse à [Pierre-Luc Gauthier de Saguenay](#)

À quand la fin des votes à mains levés, exercice très peu démocratique s'il en est un? Pourquoi les associations étudiantes n'ont-elles pas le courage démocratique d'opter pour le vote secret? Poser la question, c'est y répondre.

Envoyé par [Fred L.](#) de Gatineau, 12 avril 2012 à 15 h 52 HAE en réponse à [Pierre-Luc Gauthier de Saguenay](#)

Je crois que vous manquez l'idée derrière l'injonction M. Gauthier. L'injonction ne vise pas de mettre fin au boycottage des cours d'un groupe d'étudiant, mais plutôt à protéger les droits des gens qui veulent finir leurs cours. De plus, l'injonction vise à éliminer toute forme d'intimidation de la part des "grévistes". De

l'UQO n'a été avisée qu'à 11 h jeudi. Elle a demandé un délai pour que son avocat puisse étudier le dossier.

Les deux parties se sont entendues pour revenir en cours vendredi à 14 h. Me Boucher s'attend de son côté à ce que la juge rende une décision rapidement.

Le groupe d'étudiants contre la grève affirme avoir reçu des appuis financiers de part et d'autre pour poursuivre le processus judiciaire.



Ugo De Montigny fait partie du groupe d'étudiants qui veulent retourner en classe.

« Nous avons plus d'appui qu'on pensait en avoir. Il y a des personnes qui sont venues nous porter de la nourriture à notre première rencontre. »

Ugo De Montigny, étudiant contre la grève de l'UQO

Le groupe d'étudiants souhaite que les grévistes les laissent aller en classe sans être intimidés.

Ugo De Montigny, qui fait partie de ce regroupement, explique que la demande d'injonction vise tous les étudiants. Cette dernière ne touche pas seulement l'UQO, mais aussi l'association étudiante.

En complément



Audio - [Daniel Mathieu s'entretient avec le recteur de l'UQO, Jean Vaillancourt.](#)



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le point sur la grève étudiante à l'UQO.](#)

plus, dire que les gens contre le boycott de cours sont PRO-hausse est un non-sens. Personnellement, je n'appuie pas une hausse aussi significative (j'aimerais voir une hausse raisonnable aligné avec le coût de la vie), mais je n'appuie pas non plus le boycott. Selon moi, cette mesure ne blesse qu'un seul groupe, nous les étudiants. Je crois que d'autres moyens de pressions serait plus approprié et mieux reçu de la part du public. Présentement, l'opinion publique n'est pas très favorable à la cause du gel des frais de scolarité...

Envoyé par [Etienne Marcoux](#) de Kingston, 12 avril 2012 à 22 h 32 HAE en réponse à [Pierre-Luc Gauthier de Saguenay](#)

Faux! Quand les pro-grèves de l'UQO perdent, ils refont une autre assemblée peu après pour que ça passe!

Envoyé par [Valérie Turpin](#) de Gatineau, 12 avril 2012 à 13 h 02 HAE

Où pouvons-nous joindre Ugo De Montigny pour appuyer ses démarches?

Vidéo: Jean-François Morasse au Palais de Justice pour déposer sa demande d'injonction. , 12 avril 2012 , Journal de Québec
Dominique Hardy

Jean-François Morasse pourra aller à ses cours d'arts plastiques à l'Université Laval, après avoir obtenu une injonction du tribunal, tout comme Laurent Proulx qui a vu la sienne reconduite.

C'est dans une salle bondée d'étudiants, au palais de justice de Québec, que Jean-François Morasse, 25 ans, s'est présenté seul devant le tribunal afin de faire valoir ses droits. Il n'aura pas eu à en découdre longtemps avec les avocats de l'Association des étudiants en arts plastiques et de la Confédération des associations d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL). Ces derniers ne s'y sont pas opposés, mais n'y ont pas consenti. Ils ont demandé que leur droit de contester la demande de Jean-François Morasse à la fin de la période d'ordonnance valide pour dix jours soit préservé.

Le juge Jean Lemelin, de la Cour supérieure, a pris la cause en délibéré et a fait connaître sa décision en fin d'après-midi hier. Jean-François Morasse

pourra aller aux six cours d'arts plastiques auxquels il est inscrit afin de terminer son certificat. Il devra toutefois revenir devant le tribunal le 23 avril, car l'injonction provisoire a une durée de dix jours.

« Je le fais, parce que je veux aller à l'école. J'en ai vraiment besoin et c'est un droit reconnu dans le cas de Laurent Proulx », a souligné l'étudiant à sa sortie de la salle d'audience.

Question de fond

Pour sa part, Laurent Proulx, qui a eu droit à la même ordonnance il y a dix jours, était de retour devant le tribunal afin que celle-ci soit reconduite, ce qui fut le cas. Il continuera d'aller à son cours d'anthropologie et il poursuit ses démarches judiciaires.

« (...) Faut comprendre qu'il y a une cause plus grande que le cours de Laurent Proulx, a-t-il signalé. Il y a une question de fond sur le droit des étudiants d'accéder librement à leurs cours. Le problème avec la démocratie étudiante, lorsqu'on la conteste, on devient un traître, un scab, un ignorant. » Il devra lui aussi revenir devant le tribunal le 23 avril.

Afficher 7 commentaires (Montréal)

• [Pascal-Marc Savard](#)Top 10

Je viens de trouver un texte qui représente très bien la polarisation des opinions au Québec. Malheureusement, je n'en suis pas l'auteur.

Ce texte va comme suit :
Lettre aux carrés verts

Bon, je suis tanné. J'ai beau être pour la liberté d'expression, je suis aussi pour le "Finnish Him" des retardards qui parlent au travers du chapeau de Kung-Lao.

FAQUE, t'es pour la hausse des frais de scolarité ? Cool. C'est hot parce que t'es clairement la première personne qui est pour la hausse de quoi que ce soit que j'ai jamais vue. Personne s'est jamais prononcé pour la hausse de son loyer ou du prix des Cherry Blossom mais toé, t'es avant-gardiste. T'es le Andy Warhol des points de vue sociaux. Faque assis-toi deux secondes avant que la soupe soit rendue froide.

Mais mettons que t'étais juste "pas contre". Mettons. On va t'aider un peu parce que t'en as besoin (pis nous, on croit à ça). C'est quoi ton point ? Ah oui, les étudiants boivent de la bière faque ils sont capables de payer une hausse des frais de scolarité. C'est bon ça. Parce que c'est vrai, si tu peux te payer de la bière, ça veut dire que toutes tes dépenses vont pas uniquement à l'utile, des fois tu te permets de l'agréable. Mais l'affaire, c'est que tout le monde se payent pas mal de la bière (ou une autre forme d'agréable, comme des manteaux Canada Goose mettons, lol-e). Faque on devrait aussi monter les tarifs d'Hydro, ceux de la STM, ceux de la nourriture en général (c'est important la nourriture tsé pis ça a vraiment pas d'allure que les producteurs de lait soient financés par l'État) et surtout ceux de la santé.

Parce qu'on va se le dire, tsé les vieux cri** (comme ton grand-père mettons) y'en ont de l'argent. Y'ont des maisons, des chars... le gros, souvent y'ont même le câble. Faque sérieux, y'ont de l'argent pour payer les frais de médicaments pis d'opérations certain. Pourquoi on payerait ça ? C'est pas moi qui est malade. C'est ton grand-père. C'est pas d'ma faute si y'a 85 ans pis qu'y'a le cancer. Sorry.

Tu vois, ce genre de thinking là, ça mène à des places pas l'fun. Des places où, nous autres, on voulait pas aller. Mais ça a l'air que ce qui importe, c'est l'économie. C'est vrai que c'est important l'économie, si tu veux te faire réélire ou que tu joues à la bourse de façon récurrente (tsé l'affaire où t'achètes des affaires qui existent pas tant

que ça pour faire de l'argent, anyway). Mais la plupart des gens sont pas affectés par ça. Surtout pas du monde dans la vingtaine. Tu sourcilles ? Vraiment ? T'es pas d'accord avec ce que j'ai dit parce que l'économie c'est important avant tout, oui-oui monsieur, le monde en dépend. Ben tu vois, ça fait 4 crises économiques de faibles à modérées que je vis en 30 ans d'existence et j'ai pas vraiment vu la différence avec le reste du temps (ah, c'est vrai, je joue pas à la Bourse). Retards.Y'a moyen de militer pour une meilleure éducation sans brimer le droit à celle-ci des plus pauvres, ceux qui pourront pas se payer cette hausse-là. Pis si tu commences à me parler de prêts et bourses, je t'arrête tout de suite. Donne-moi toute 1000 \$ de plus pour lire mon billet pis si tu l'as pas, je vais te le prêter. Come on. Vois plus loin que le bout de ton nez. C'est un piège à con.Faque en résumé : si t'es pas capable de comprendre les enjeux importants comme celui de l'accessibilité aux études pour tous, tais-toi donc deux secondes pendant que les autres te défendent. Parce que c'est comme un peu important. QUOI ? J'AI DIT QUOI ? Oui, te défendre. Al-lô, le clown. Si tu perds ton argumentation, tu seras la première personne de l'histoire de l'humanité à être avatagée par cette défaite (ce qui ne fait pas de toi un pionnier, mais bien un triple imb*** by the way).

Parce que même si ton cheminement scolaire n'est pas directement affecté par cette non-hausse (merci papa), plus de diplômés veulent dire plus de services, plus d'impôts payés et plus de connaissances (sérieux, tu vas te faire à l'idée). Faque décroche de ton rêve américain. Personne veut des piscines en fome de piasses. Avoir huit chars, c'est théoriquement une preuve de déficience intellectuelle et d'obsession compulsive liée aux métaux lourds (c'est faux mais t'as pas de preuves). Pis personne devrait avoir les moyens de se payer des bijoux en or, ça sert à rien de l'or (mais c'est vraiment cool d'où ça vient, je te gage que tu sais même pas (imagine si l'éducation était gratuite, tu pourrais le savoir juste pour le fun)). C'est fini ce temps-là. Y'a rien de mal à partager le savoir, l'argent et les possibilités.

Ah ouais, dernière chose: le prochain que je vois chialer contre la flambée du prix de l'essence (tsé l'affaire qui est pas nécessaire pis que tout le monde utilise pour polluer notre air), je... je ... ben, m'a être pour. J'vais dire que nos chars vont avancer plus vite. Ça gosse hein ? pouet

Ouais c'est vrai que si les frais n'augmentent pas, l'argent va apparaître par magie et que oh la dette du Québec n'augmentera plus et que les universités n'auront plus à emprunter d'argent. Mais qu'est-ce que tu en as à foutre de la dette du Québec de toute façon hein? Quand le gouvernement n'aura plus d'argent, c'est vrai qu'il n'augmentera pas les impôts ou les taxes. Au pire, on a juste à continuer à emprunter et à faire comme si rien n'était hein? Et un jour le gouvernement verra sa côte de crédit abaissée mais comme tu l'as dit, ceux qui vont être affectés sont seulement ceux qui jouent à la bourse et toi tu en verras pas la différence, parles-en à nos chers amis grecs.

Les associations étudiantes auraient beaucoup plus intérêt à regarder où va aller l'argent plutôt que s'entredéchirer sur la place publique pour quelques 2000\$ d'augmentation par année. On parle de 6000\$ pour un BAC sur 3 ans... Si c'est ce que ça prend pour avoir du matériel et de l'enseignement de qualité et que mon diplôme aille une plus grande valeur au bout du compte et bien tant mieux. Non mais avez-vous l'état des locaux, dans la majorité des cas c'est lamentable. Et non mes parents ne paient pas pour mon bac...

• [Pascal-Marc Savard](#)Top 10

C'est exactement ce qu'on demande de la transparence, où va notre argent. Si vous écoutiez au lieu simplement de vous enfermez dans vos petites vérités à deux sous vous en seriez rendu compte depuis bien longtemps mon cher pouet! Pour ce qui est du reste, je comprend que vous prenez tout au premier degré ... relisez-le attentivement et vous verrez le beau paradoxe magnifique qui émane de ce court texte. 2,000\$ d'augmentation par année tu trouves cela pas grave... Ayoye tu es sois pas sérieux ou complètement cave! À toi choisir pouet

Ouais c'est vrai les associations étudiantes n'ont absolument pas demander le statut quo et le gel des frais de scolarité. Mon erreur, je ne sais pas où j'avais la tête depuis 2 mois.

• [Pascal-Marc Savard](#)Top 10

Je me le demande moi également si c'est la seule chose que vous avez retenu depuis le début des manifs en novembre 2011.

• [peuplevox](#)

on chiale peut-être mais on paie quand même parce qu'on a pas le choix...même remède pour les étudiants...qu'ils paient aussi.

• [Bardou25](#)Top

Si les professeurs daignent travailler ? surtout donner les cours ? Ils sont payés pour enseigner et non pour être en vacances.

Afficher 6 commentaires (Québec)

- pouet
Félicitations à Jean-François mais pourquoi est-ce aux élèves de s'adresser aux tribunaux pour que leurs droits soient respectés? Que font les universités? On attend combien d'injonctions individuelles comme ça avant de se tourner vers les tribunaux? Beaucoup de laisser faire le travail sale par les étudiants...
- 1956
PARFAIT, 10/10,
que les autres se levent maintenant et fassent pareil, le niaiserie a assez duré, une poignée de blanc-bec garde toute une popu-

lation étudiante en otage. La crainte d'être rejet doit être achevée, la session est en danger, et là ça va coûter plus cher que la hausse.....

- Lcmck
Qu'attend LÉGER ET LÉGER pour sonder la population .Je crois que les résultats seraient surprenant. Personnellement dans mon entourage nous sommes contre les manifestations (greve) a presq ue 100 pour cent .Donc je crois que les résultats seraient dévastateur pour les étudiants parce que la population est écoeurée de tout ce niaiserie et cette perte de temps.
- bibitte12
Diviser pour régner,la est le crédo des libéraux.Ca y,est les étudiants se battent contre les étudiants.

Ti Jean doit être content.Si ce conflit perdure c'est à ces petits connards individualistes et nombrillistes probablement payés ou membres des jeunesse libérales.

- myriam77
ON DOIT LES FÉLICITER
Plus brave que le gouvernement et les recteurs d'université. En plus, ils sont dans la foule d'étudiants. je leur lève mon chapeau
Marc Arthur
Chacun veut son moment de gloire au suivant 398 000 autres étudiants qui vont passer devant le juge c'est quoi l'affaire. On va couper la forêt pour voir l'arbre. Elle fait quoi la dentifrice de l'éducation elle se mord les pouces

TVANouvelles: Grève étudiante: Deux autres injonctions émises - Première publication jeudi 12 avril 2012 à 15h17 - Mise à jour : jeudi 12 avril 2012 à 16h30



Credit photo : Agence QMI

Par Michaël Nguyen | Agence QMI

Suivant les pas de l'UQAM, c'est au tour de l'Université de Montréal (UdeM) et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec d'obtenir chacun une injonction provisoire pour garantir le libre accès à leurs classes et à leurs locaux.

Dans un jugement rendu jeudi par le juge Michel Caron de la Cour supérieure du Québec, les associations étudiantes se sont vues interdire de bloquer l'accès aux terrains de l'université, y compris les stationnements. Dans le cas du Conservatoire, les étudiants pourront aller passer leurs examens finaux.

L'injonction obtenue par l'UdeM inclut également tous ses pavillons, et pas seulement ceux situés au pied du mont Royal. C'est donc dire qu'elle s'applique également au campus Laval, a fait savoir l'université par voie de communiqué.

En plus de devoir laisser le libre accès aux terrains, les associations étudiantes devront s'abstenir d'empêcher la tenue des activités universitaires. Les manifestants se sont également vu interdire d'intimider ou de menacer quiconque en lien avec l'UdeM, sous peine de risquer d'être accusés d'outrage au tribunal, a fait savoir l'université.

L'injonction provisoire sera valide jusqu'au 20 avril prochain.

Pour obtenir une injonction, l'UdeM devait faire la preuve, entre autres, de l'urgence de la situation. De toute évidence, le juge a accueilli favorablement les arguments de l'université.

Le Conservatoire aussi

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec qui a ses locaux sur l'avenue Henri-Julien à Montréal, a lui aussi obtenu une injonction, interdisant entre autres aux manifestants d'empêcher la tenue des examens finaux.

Il plaide entre autres que durant les trois dernières semaines d'examen finaux, le conservatoire devait déboursier «entre 60 000\$ et 70 000\$» pour les membres du jury qui évalueront les finissants.

La semaine dernière, l'UQAM avait obtenu une injonction similaire, valide jusqu'au 19 avril. L'Université Laval avait également eu gain de cause pour un cours d'anthropologie, à la suite de la requête d'un étudiant, Laurent Proulx.

Le Collège d'Alma avait lui aussi obtenu une injonction provisoire, qui a pris fin lorsque les étudiants ont voté la fin de la grève.

RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Grève étudiante : demande d'injonction reportée à vendredi matin à Rimouski – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 14 h 59 HAE



La grève étudiante à l'UQAR

La Cour supérieure a accepté de reporter à vendredi matin 9 h 30 l'audition de la requête en injonction déposée par l'étudiant rimouskois Marc-André Jourdain. Le juge Gilles Blanchet veut permettre aux mis en cause, université et association étudiante, d'être présents.

Entre-temps, les membres de l'association générale des étudiants du campus à Rimouski (AGECAR) sont appelés à se prononcer jeudi après-midi sur une révision possible du mandat de grève générale illimité voté le 12 mars.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée par l'association générale des étudiants de l'UQAR (AGECAR) qui devait se tenir à 12 h 45 a été reportée à 14 h 30. Elle ne devrait pas se conclure par un vote, à moins d'un revirement. Les opposants à la grève ont en effet promis de s'y présenter en grand nombre afin de proposer un amendement pour la tenue d'un tel scrutin. Ils espèrent représenter les deux tiers de l'assemblée pour pouvoir adopter un tel amendement.

L'AGECAR précise cependant sur son site internet ; « Compte tenu des règlements généraux de l'AGECAR, l'ordre du jour n'est pas modifiable et dans l'éventualité où le vote serait positif face à la tenue d'une nouvelle assemblée, l'exécutif de l'AGECAR verra à convoquer une assemblée générale dans les cinq jours ouvrables. »

Les étudiants membres de l'AGECAR sont en grève depuis le 28 février. Le 12 mars, ils avaient résolu en assemblée générale de poursuivre la grève jusqu'à ce que la ministre de l'Éducation, Line Beauchamps, accepte de discuter avec les Fédérations étudiantes.

Un texte de Richard Lavoie

Les commentaires (1)

Envoyé par [AndreJastonguay André](#) de Québec, 13 avril 2012 à 10 h 08 HAE

Les associations étudiantes se donnent des mandats qui ne sont pas légalement applicables

Les associations ne sont pas des syndicats et les règlements du travail ne s'appliquent pas.

Ces étudiants grévistes sont des démagogues en herbe



Le Soleil, Steve Deschênes

Laurent Proulx et, à l'arrière-plan, un autre étudiant, Jean-François Morasse, qui s'est également présenté devant la Cour supérieure du Québec jeudi pour réclamer une injonction afin d'avoir accès à ses cours.

Annie Mathieu, Le Soleil

(Québec) Laurent Proulx pourra encore assister à son cours d'anthropologie à l'Université Laval la semaine prochaine, puisque l'injonction provisoire qui lui a été accordée le 2 avril a été reconduite pour une durée de 10 jours.

C'est ce qu'a décidé jeudi matin au palais de justice de Québec le juge de la Cour supérieure du Québec, Jean Lemelin.

L'étudiant de 24 ans qui s'est battu pour la levée des piquets de grève afin d'avoir accès à son cours Anthropologie des conflits et de la violence s'est cependant dit déçu que l'injonction ne soit pas prolongée pour une période plus longue, puisqu'il devra revenir devant les tribunaux le 23 avril.

M. Proulx, qui se défend seul contre l'Université Laval, la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiants et étudiantes en anthropologie de l'Université Laval (AEEA), aurait aimé s'entendre avec les parties adverses sur une ordonnance de sauvegarde pour prolonger l'injonction jusqu'au moment où la cause sera débattue sur le fond.

«L'Association des étudiants et étudiantes en anthropologie en a décidé autrement. Elle a décidé qu'on devrait revenir dans 10 jours, déranger tout ce beau monde-là, l'appareil judiciaire et les avocats», a-t-il déploré. Mais le coordonnateur de l'AEEA, Alexis Mercier, n'en démord pas. «C'est peut-être une perte de temps pour lui mais ça reste vital pour nous», a-t-il soutenu, ajoutant qu'il était toujours extrêmement déçu par la démarche entreprise par Laurent Proulx. «Idéalement, il faudrait qu'il décide de battre en retraite», a-t-il soutenu.

Poursuivre la croisade

Le juge Lemelin a convoqué les deux parties le 7 septembre pour une audience de gestion afin d'entamer le débat sur le fond de la question, à savoir si les étudiants ont le droit de faire la grève et d'empêcher l'accès aux salles de cours. Laurent Proulx s'est dit déterminé à poursuivre son recours même si, à cette date, le conflit étudiant risque d'être terminé.

«Je suis prêt à aller jusqu'à où ça va demander d'aller avec cette histoire-là. Il faut comprendre qu'il y a une cause qui est plus grande que celle du cours de Laurent Proulx; il y a une question de fond sur le droit des étudiants d'aller à leurs cours», a-t-il exprimé.

«Mais j'aurais préféré qu'on s'entende de bonne foi puisqu'on a eu la preuve que la grève pouvait se poursuivre à l'Université Laval dans le respect des droits de tous. Cela aurait été idéal pour tout le monde», a regretté l'étudiant.

La solution Laurent Proulx

Laurent Proulx propose une solution pour mettre un terme à la grève étudiante. Dans un document d'une page, celui qui se définit comme étant le «pionnier de la judiciarisation du conflit» y va de ses suggestions pour rétablir le dialogue entre le gouvernement et les étudiants.

En plus de recommander l'arrêt immédiat de la grève et un moratoire sur la hausse des droits de scolarité d'un an, il propose la création d'une commission parlementaire présidée par un «fonctionnaire neutre». Il suggère que le sociologue Guy Rocher soit nommé comme arbitre ou président de ces discussions.

Cette commission parlementaire serait par ailleurs composée, selon M. Proulx, d'un député de chaque parti politique, de trois citoyens de la classe moyenne qui sont parents d'enfants qui fréquentent des établissements scolaires de différents niveaux, de deux représentants de chaque fédération étudiante, de deux représentants de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, d'un représentant du milieu syndical et d'un autre du patronat.

Une fois que les conclusions de cette commission seraient rendues, le gouvernement pourra, dit M. Proulx, «procéder avec beaucoup plus de légitimité auprès des étudiants». Avec ce plan de sortie de crise, l'étudiant affirme tenter sa chance «dans l'intérêt de tous».

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève étudiante: Deux autres injonctions émises - Publié le: jeudi 12 avril 2012, 12H58 | Mise à jour: jeudi 12 avril 2012, 13H05

VIDÉO: Manifestation étudiante en chaises, 12 avril 2012, Journal de Montréal

Michael Nguyen

Suivant les pas de l'UQÀM, c'est au tour de l'Université de Montréal (UdeM) et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec d'obtenir chacun une injonction provisoire pour garantir le libre accès à ses classes et à ses locaux.

Dans un jugement rendu hier par l'honorable juge Michel Caron de la cour supérieure du Québec, les associations étudiantes se sont vues interdire de bloquer l'accès aux terrains de l'université, y compris les stationnements. Dans le cas du Conservatoire, les étudiants pourront aller passer leurs examens finaux.

L'injonction obtenue par l'UdeM inclut également tous ses pavillons, et pas seulement ceux situés au pied du Mont-Royal. C'est donc dire qu'elle s'applique également au campus Laval, a fait savoir l'université par voie de communiqué.

En plus de devoir laisser le libre accès aux terrains, les associations étudiantes devront s'abstenir d'empêcher la tenue des activités universitaires. Les manifestants se sont également vu interdire d'intimider ou de

menacer quiconque en lien avec l'UdeM, soit peine de risquer d'être accusés d'outrage au tribunal, a fait savoir l'université.

L'injonction provisoire sera valide jusqu'au 20 avril prochain.

Pour obtenir une injonction, l'UdeM devait faire la preuve, entre autre, de l'urgence de la situation. De toute évidence, le juge a accueilli favorablement les arguments de l'université.

Le Conservatoire aussi

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ayant ses locaux sur l'avenue Henri-Julien à Montréal, a lui aussi obtenu une injonction, interdisant entre autre aux manifestants d'empêcher la tenue des examens finaux.

Il plaide entre autre que durant les trois dernières semaines d'examen finaux, le conservatoire devait déboursier « entre 60 000\$ et 70 000\$ » pour les membres du jury qui évalueront les finissants.

La semaine dernière, l'UQÀM avait obtenu une injonction similaire, valide jusqu'au 19 avril. L'Université Laval avait également eu gain de cause pour un cours d'anthropologie, suite à la requête d'un étudiant, Laurent Proulx.

Le Collège d'Alma avait lui aussi obtenu une injonction provisoire, qui a pris fin lorsque les étudiants ont voté la fin de la grève.

Afficher 33 commentaires (Montréal)

- Martin riouxTop 50
Si les étudiants qui sont en grève n'empêcherait pas les autres étudiants qui sont contre la grève d'aller suivre leur cours, ils n'auraient pas besoin d'aller en cours pour faire valoir leur droit.
- QuebecfuturGreceTop 100
Ca l'air que la majorité est pour la grève. hahaha!! Un vote à main levée alors que ce n'est pas tlm qui sait prononcé. Ca devait

être le genre de vote comme dans la construction, lève ta main où on va t'intimider toi et ta famille. Où encore d'inviter à voter juste les personnes des sciences molles.

ArtTessierTop 100

Si la peur de se faire huer par quelques petites filles du CÉGEP t'empêche de voter contre la grève dans une assemblée à mains levée, c'est soit que tu es le pire peureux du monde où que tes convictions sont assez faible... on parle pas de skinheads couverts

de swastikas avec des bâtons de baseball, on parle d'étudiantes de philosophie avec du maquillage rouge sur les joues et des slogans moyennement accrocheurs.

Si les larbins contre la grève veulent voir de la vrai intimidation, qu'il aille voir comment le SPVM fonctionne aux manifestations.

goldikocks

Nous avons pas la même définition de l'intimidation ! La meilleur façon de démontrer qu'il n'y a pas d'intimidation dans le vote est

- de le faire secrètement. Là tu vas pouvoir dire que les petites filles n'auront pas d'effets.
- **QuebecfuturGreceTop 100**
C'est là que tu te trompes mon cher, plusieurs étudiants m'ont révélé qu'ils n'ont pas eu à voter ou que d'autre se sont fait dire de ne pas se présenter au vote car on connaissait déjà leur point de vue (négatif la grève évidemment). De la belle démocratie étudiantes. À grosseur que j'ai t'inquiète pas pour moi ;) Et tu viens de le dire qu'il s'agit d'étudiant en philosophie (les sciences molles), comment ca s'est fait que la majorité des étudiants qui ne sont pas en science molle veulent retourner à l'école. Oui ils l'ont fait la grève mais là eux ont compris que c'est assez. C'est 104,000\$ de l'heure s'affaire là, c'est vous autres qui allez être pogné avec ca. Plusieurs y auront endetté le système pour sacrer leur camp dans un autre pays parce qu'ils s'auront auto-endetté eux-même. Pi là viens jamais me dire que si la ministre avait plier avant on aurait pas dépensé cette argent là.
 - **ArtTessierTop 100**
Où exactement se sont-ils fait refuser leur droit de vote...ah oui nul part, si tu veux rentrer et que tu a ta carte de l'association étudiante, tu peux voter. Qui est ce quelqu'un qui leur aurais dit de ne pas se présenter, fait-il parti de l'association étudiante ou ils ont juste croisé quelqu'un dans la rue qui leur a dit de ne pas aller voté, et est-ce vraiment une excuse de ne pas le faire parce que quelqu'un leur a dit de pas y aller... Sa démocratie, on se l'a fait et on se la gagne. J'ai été à plusieurs assemblés lors de mes études dont plusieurs ou la grève n'a pas passé et tous ont pu s'exprimer. si les jeunes pour la hausse sont si nombreux et si convaincu qu'ils se manifeste, il avait une dizaine de manifestant à leur manifestation à Montréal... Il serait égalmenet intéressant de penser que le vote à main lever malgré tout ces défaut est la méthode la plus rapide de procédé, permettant à tous, démocratiquement, de proposer à l'AG des modifications à la résolution en temps réel. Il n'y a pas seulement les sciences molles non plus qui sont en grève.
eh oui je vais le dire: si la ministre avait entamé des négociations honnêtes l'an passé au lieu d'assumer que la jeunesse était aussi blasé et docile il n'y aurais même pas eu de crise. Manque de leadership, manque d'intégrité,
Pour souligner à quel point la ministre est complètement déconnectée de la réalité, son ultime bravade à TLMEP reposait sur le fait qu'elle a pénalisé de 2 Millions l'Université Concordia pour la mauvaise gestion de ses fonds... elle pense quoi, que le recteur va aller chercher cela dans ses réers pour rembourser le manque à gagner de l'université. Ben non! Ce sont les enseignants et étudiants qui en paie le prix, encore.
 - **100peursTop 50**
si ceux qui sont contre et qui ne votent pas !!!! c'est pas fort ou encore ils veulent passé pour des victime. Avec la hausse TOUT le monde va payer...pas seulement les étudiants, d'ou vien l'argent des pret et bourses selon vous???? de vos poches, augmentation des frais= augmentation des p&b donc plus de revenus a aller chercher dans les poches des contribuable.....
Quand la majorité vote contre, ont devraient respecter cette démocratie... sinon dans ce cas devons nous mettre les libéraux dehors
- car ils non pas eu non plus la majorité lors des dernieres élections
- **pouet**
C'est vrai que si la majorité votait pour tuer tous les gros de la province, on devrait l'écouter. Encore mieux, si la majorité votait pour voler tout ce qui t'appartient, tu aurais surement les mêmes arguments? Le fait que la majorité supporte une action n'en fait pas pour autant une action légale. Je vous rappelle qu'on vit dans une société de droit.
 - **Martin RiopelTop 50**
Ouais, mais avec les prêts et bourse, j'ai une chance de revoir mon argent, alors que sans la hausse, je ne verrai plus jamais mon argent.
 - **100peursTop 50**
malheureusement ça va etre du pareil au meme tant et aussi longtemps que les institutu vont etre mal geré
 - **tijos5Top 100**
Pouvez-vous m'expliquer à quoi sert une grève s'il y a briseurs de grève ?
 - **cosmo49**
De toute façon, les étudiants en boycotté sont les marionettes des leaders des associations étudiantes qui ne veulent pas que leurs noms passe a l'histoire comme étant ceux qui étaient a la présidence de leurs associations respectives quand les frais ont augmentés..c'est un histoire de gros égos plutôt que de la grosse nego...
 - **uheepTop 50**
Les marionettes des centrales syndicales et de QS.....
 - **Pascal-Marc SavardTop 10**
Quand l'argent mène le monde voilà ce que ça donne... Pitoyable!
 - **QuebecfuturGreceTop 100**
Génération d'enfants rois, ca ne s'est jamais fait dire "non". Et bien c'est en se retroussant les manches suite à un "non" qu'on devient un vrai Homme!!! ou une vraie Femme!!!
 - **100peursTop 50**
enfant roi qui devons payer pour les autres qui on profiter du systeme....ouais pas fort comme arguments
 - **Markus64Top 50**
Vous aimez bien venir en chercher pour financer vos études par contre..... pitoyable !
 - **goldikocks**
Pas juste le monde , les étudiants aussi. Les associations disposent de 6 M \$!
 - **myriam77Top 10**
ENFIN
Les étudiants ont un double langage: parfois, la FEUQ est d'accord pour parler des frais scolaires , mais plus souvent ils exigent un gel des frais avant toute discussion, Bizarre
 - **tomklossTop 50**
Pour tous ceux qui crient "Tout le monde doit respecter le résultat d'un vote DÉMOCRATIQUE lors des assemblées des associations étudiantes!", j'ai une(ou deux) question. Quand je rentre dans un programme universitaire, j'ai le choix entre COMBIEN des associations qui pourraient me représenter??? UNE! Si je ne suis pas d'accord avec les dirigeants et les buts de mon(la seule) association, je peux me tourner vers quel alternative??? IL Y N'A PAS! À part de me faire dire "T'as juste à arrêter de côtiser pour l'association". Et dans ce cas là, je suis totalement exclus de tout procesus de prise de décision et, par définition, on va me dire que je dois automatiquement respecter tout les décisions prises par ceux qui paient...Si je veux avoir un mot a dire, je dois payer...Cette
- belle démocratie(à la communisme) dont tous ces étudiants parlent est corrompue à la base! Donc, elle n'existe même pas...Et on ne va même pas toucher la question sur les façons du déroulement de votes....
- **GhostRiderRunTop 10**
Ce n'est pas le droit qui mène la démocratie et la grève d'une majorité. Les injonctions sont anti-démocratique, alors tenez-vous sur vos gardes puisque ce n'est que de la poudre aux yeux.
 - **goldikocks**
Les étudiants et les institutions qui ont utilisés les tribunaux ne font que refléter les droits des étudiants qui se sentent bafoués . Les étudiants doivent respecter les fondements démocratiques et les lois de la société.
 - **100peursTop 50**
justements les loi disent qu'ils faut respecter la majorité lors de vote d'association
 - **pouet**
Les associations étudiantes n'ont aucunement le droit de la grève qui n'est accordé qu'aux syndicats de TRAVAILLEURS dûment enregistrés. Voilà pourquoi les injonctions sont accordées. Personne ne vous enlève le droit de manifester alors respecter le droit de ceux qui désirent assister à leurs cours.
 - **GhostRiderRunTop 10**
Les étudiants qui se sentent bafoués et qui utilisent les tribunaux devraient respecter la démocratie du plus grand nombre à défaut de respecter le fondement même du litige qui les opposent à une décision politique.
 - **GhostRiderRunTop 10**
Les fondements de la démocratie ne sont pas respectés lorsque des gens s'arroge le droit de passer outre au meilleur intérêt d'un ensemble de la société. Ainsi, ils font preuve d'égoïsme personnel plutôt que de respecter le droit de grève de la majorité qui a été voté par l'ensemble des étudiants.
Alors, votre argument ne tient pas la route parce qu'il ne respecte pas la démocratie et les lois de la société. Alors vous pouvez dire ce que vous voulez mais vous n'avez aucun poids démocratique, une grève est une grève peu importe l'enjeu.
Si les fondements de la démocratie vait été respectés, on n'en serait pas là aujourd'hui. Alors tout ce que je vous qui s'en vient c'est une guerre civile contre ce gouvernement et ceux qui l'appuient. C'est une révolution qui va faire mal à la démocratie de jean Charest qui consiste à n'écoutez que sa propre personne et non les électeurs.
 - **pouet**
Les lois sont votés au parlement et non dans les associations étudiantes. Or, le droit de grève n'est pas accordé aux associations étudiantes mais bien aux syndicats de travailleurs. Bien que ses membres aillent le droit de manifester comme tout bon citoyen, ces associations n'ont aucun droit d'empêcher l'accès aux cours aux étudiants désirant y assister. Les juges ne font que confirmer la loi à cet égard alors arrêter de brandire la démocratie à tout vent alors que vous n'en connaissez rien (la guerre civile non mais franchement ce qu'il ne faut pas entendre). Un petit cours de droit pourrait faire grand bien à plusieurs commentateurs...
 - **GhostRiderRunTop 10**
Le parlement est une assemblée d'irresponsables qui ne sont pas imputables devant les lois et l'électorat. Lorsqu'ils ne sont plus au pouvoir on ne peut pas les accuser et les rendre responsables pour les torts qu'ils ont causés.

La démocratie est le chemin que s'est donné notre société et c'est ce chemin que nous suivrons. Les étudiants sont des citoyens au même titre que les travailleurs et ils ont droit de manifester et de faire la grève si cela leur chante.

- Bardou25Top 50
100peurs

Commence par travailler et a payer pour toi ? avant de dire que tu vas payer pour les autres , qui ont profiter du systeme ?

- J' aurais bien autres choses a écrire, mais le MODERATEUR VA EFFACER mon opinion .
- GhostRiderRunTop 10
La justice joue contre la démocratie qui l'a fait naître dans l'histoire. ce sera un précédent dans l'histoire des étudiants qui doivent lutter contre une justice anti-démocratique.

Plus ça va et plus ça se corse.

Rody911

Qui va oser aller demander un injonction contre l'église catholique ? En effet, à cause de l'église catholique je n'ai pas droit d'assister à mes cours les jours fériés, c'est de l'abus de pouvoir ! Tout comme une manifestation :) En plus, pour les travailleurs, sa l'ai empêche de travailler, car leur employeur est obligé de fermer l'entreprise !

Hors qui sera le premier a faire la demande d'injonction contre l'église catholique qui l'empêche les jours de paques de gagner son pain ou d pouvoir assister à son cours ? pouet

Vraiment mais vraiment n'importe quoi... Les jours fériés sont assujetties à une loi votée au parlement de façon tout à fait démocra-

tique. Allez devant les juges et ils vous diront d'appeler votre député...

Rien à voir avec une occupation illégale de locaux et d'empêcher les élèves ne partageant pas son opinion d'assister à leurs cours.

GhostRiderRunTop

Si les juges vous disent d'appeler votre député c'est qu'ils ne représente pas la justice mais la médiocrité démocratique. Et lorsque l'on parle de jours fériés autorisés sur la base d'une croyance qui a pris le contrôle du calendrier qui devrait être laïc et non pas religieux du fait du catholicisme qui s'est arrogé le fait de dates sur un calendrier.

Révolution ! Révolution ! Révolution !

TVANOUVELLES: Université Laval: Une injonction prolongée, une deuxième accordée - Première publication jeudi 12 avril 2012 à 11h37 - Mise à jour : jeudi 12 avril 2012 à 16h35



Laurent Proulx

Photo: TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

Alors que le boycott des cours se poursuit pour protester contre la hausse des frais de scolarité à l'université, le débat se judiciaire à l'approche des fins de sessions.

La Cour supérieure a accordé une injonction à un deuxième étudiant de l'Université Laval pour interdire le piquetage de ses collègues qui l'empêche d'avoir accès à ses cours.

Jean-François Morasse, qui est atteint d'un trouble de déficit d'attention, disait que le fait de ne pas pouvoir assister à ses cours d'arts visuels compromet ses chances d'entreprendre, l'an prochain, un baccalauréat au design graphique.

«Je ne demande absolument pas qu'on arrête les manifestations. S'ils veulent faire du piquetage plus loin, ça ne me dérange pas mais qu'ils ne m'empêchent pas d'avoir accès à mes cours.»

Le juge Jean Lemelin conclut qu'il y a tout lieu de croire que le fait de ne pas pouvoir assister à ses cours pourrait porter préjudice à Jean-François Morasse et ajoute qu'au sens de la loi, les étudiants n'ont pas de véritable droit de grève au Québec.

Il fixe l'échéance de cette injonction provisoire au 23 avril prochain.

Injonction prolongée

Plus tôt, aujourd'hui, c'est Laurent Proulx qui avait obtenu du même juge la prolongation, jusqu'au 23 avril, de l'injonction qui interdit le piquetage d'étudiants devant le local de son cours d'anthropologie.

Un bémol, cependant : Laurent Proulx, l'Université Laval et la Confédération des associations étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) s'étaient entendus sur un calendrier qui aurait eu pour effet de prolonger l'injonction provisoire au moins jusqu'au 7 septembre. Mais l'Association des étudiants en anthropologie s'y est refusée, ce qui va forcer tout le monde, le cas échéant, à revenir devant le juge aux dix jours pour l'audition de nouvelles demandes de prolongation.

«J'aurais préféré qu'on s'entende bonne foi», de dire Laurent Proulx. «On a eu la preuve que la grève pouvait se poursuivre dans le respect des droits de tous. La grève n'a pas été annulée en anthropologie à cause de ce que j'ai fait. Le rapport de force n'a pas changé avec le gouvernement. Ça aurait été idéal pour sauver du temps et de l'argent à tout le monde.» Laurent Proulx, qui veut entreprendre des études en droit, dit que les étudiants qui boycottent leurs cours pour protester contre la hausse des frais de scolarité n'ont pas le droit de grève et, donc, pas le droit d'établir des lignes de piquetage pour empêcher les autres étudiants d'avoir accès à leurs cours.

CYBERPRESSE: Grève étudiante: l'Université de Montréal obtient une injonction - Publié le jeudi 12 avril 2012 à 11h05 | Mis à jour le jeudi 12 avril 2012 à 12h01



Photo archives La Presse

La direction de l'Université de Montréal avait d'abord fait savoir aux étudiants en grève que les cours devaient reprendre le 10 avril, sans quoi, elle ne pouvait garantir que le trimestre d'hiver se terminerait le 15 juin. Pascale Breton, La Presse

La Cour supérieure du Québec vient d'acquiescer à la demande de l'Université de Montréal et de rendre une injonction pour que cesse tout blocage du campus ou des salles de cours.

Cette injonction provisoire, valide jusqu'au 20 avril, survient au moment où la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, presse les universités et les cégeps de «tout mettre en oeuvre» pour que les étudiants puissent suivre leurs cours.

La direction de l'Université de Montréal avait d'abord fait savoir aux étudiants en grève que les cours devaient reprendre le 10 avril, sans quoi, elle ne pouvait garantir que le trimestre d'hiver se terminerait le 15 juin.

Mercredi, l'Université s'est donc tournée vers les tribunaux pour obtenir une injonction. Dans son jugement rendu tard mercredi, le juge ordonne aux étudiants de ne plus bloquer l'accès au campus et aux salles de cours. Les manifestants doivent également s'abstenir d'empêcher la tenue des activités universitaires, dont les cours et les réunions.

«Nous voulons le plus possible limiter les perturbations. C'est vraiment le sens de l'injonction», explique la porte-parole de l'Université de Montréal, Flavie Côté.

Elle rappelle que l'Université doit garantir «à une portion importante des étudiants qui veulent suivre leur cours qu'ils vont pouvoir le faire.»

Quelque 17 000 étudiants sur les 40 000 étudiants à temps plein que compte le campus sont actuellement en grève.

Récemment, l'Université de Québec à Montréal s'était également tournée vers les tribunaux pour obtenir une injonction afin que les manifestants ne bloquent plus l'accès aux pavillons. La direction s'était toutefois entendue

à l'amiable avec les étudiants en grève, qui s'étaient engagés à laisser les gens entrer et sortir librement. D'autres juges ont par ailleurs rendu des injonctions ordonnant la reprise des cours au cégep d'Alma ainsi qu'à l'Université Laval, pour un cours d'anthropologie.

Le Collège de Valleyfield a pour sa part décidé de forcer la reprise des cours en classe aujourd'hui, mais des manifestants ont bloqué l'accès à l'établissement tôt ce matin.

RADIO-CANADA / QUÉBEC: L'injonction de Laurent Proulx reconduite pour 10 jours – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 10 h 33 HAE

L'injonction provisoire accordée à Laurent Proulx pour lui permettre d'assister à son cours d'anthropologie à l'Université Laval malgré la grève étudiante est reconduite pour 10 jours.

La Cour supérieure du Québec a pris cette décision jeudi matin au palais de justice de Québec.

La demande d'injonction d'un autre étudiant de l'Université Laval, Jean-François Morasse, a quant à elle été prise en délibéré par le juge. Une décision pourrait être rendue dès aujourd'hui dans ce dossier.

Laurent Proulx, un étudiant de 24 ans, a obtenu au début d'avril une injonction provisoire qui lui a permis de retourner en classe. Cette injonction prenait fin jeudi.

L'étudiant libre a affirmé qu'il aurait préféré que l'injonction soit prolongée pour une période plus longue. « On avait espoir, moi ainsi qu'une partie de la partie adverse, de s'entendre sur une ordonnance de sauvegarde, c'est-à-dire qu'on aurait pu s'entendre pour prolonger ça jusqu'au

jugement de fond. L'Association des étudiants et étudiantes en anthropologie en a décidé autrement. Ils ont décidé qu'on devrait se rencontrer encore dans 10 jours, revenir, déranger tout ce beau monde-là, l'appareil judiciaire, les avocats », a-t-il déploré.

Autre demande d'injonction

Jean-François Morasse, qui complète un certificat en arts plastiques en vue de s'inscrire au baccalauréat en design graphique l'automne prochain, réclame lui aussi une injonction pour assister à ses cours.

L'étudiant de 25 ans dit qu'il aura de la difficulté à compléter les six cours auxquels il est inscrit s'il reprend ses études de façon condensée, car il souffre d'un déficit de l'attention.

Jean-François Morasse plaide que la grève des étudiants compromet ses chances d'obtenir un emploi d'été. Il croit que le débrayage ne mène à rien et demande une injonction à la Cour supérieure du Québec.

« Je le fais parce que je veux aller à l'école puis j'en ai vraiment besoin. C'est un droit qui a été reconnu », a-t-il dit jeudi matin au palais de justice de Québec.



Jean-François Morasse

Les commentaires (60)

RADIO-CANADA / QUÉBEC: Université Laval : un autre étudiant réclame une injonction pour retourner en classe – Mise à jour le jeudi 12 avril 2012 à 5 h 52 HAE



Jean-François Morasse estime que la grève étudiante nuit à ses études.

Après Laurent Proulx, c'est maintenant au tour d'un autre étudiant de l'Université Laval de s'adresser aux tribunaux pour retourner en classe en dépit de la grève des étudiants contre la hausse des droits de scolarité.

Jean-François Morasse s'adressera à la Cour supérieure du Québec jeudi matin. Il n'a pas d'avocat et se présentera seul pour demander

une injonction semblable à celle obtenue par Laurent Proulx au début du mois d'avril.

Jean-François Morasse complète un certificat en arts plastiques en vue de s'inscrire au baccalauréat en design graphique l'automne prochain.

L'étudiant de 25 ans dit qu'il aura de la difficulté à compléter les 6 cours auxquels il est inscrit s'il reprend ses études de façon condensée, car il souffre d'un déficit de l'attention.

« Moi, j'ai un trouble déficitaire de l'attention et j'ai six cours [...] Juste cette situation-là, dans un cadre normal, c'est extrêmement exigeant pour moi et condenser la matière en plus, ça va être extrêmement difficile et c'est sûr que mes notes vont être affectées. » — Jean-François Morasse

Jean-François Morasse dit également que la grève des étudiants compromet ses chances d'obtenir un emploi d'été. Il croit que le débrayage ne mène à rien.

« Je crois que ça a été vraiment trop loin et que ça ne mène nulle part. Ça dépasse l'entendement de croire qu'on peut faire autant souffrir de gens

au nom d'une cause sociale. Moi, ça ne me rentre pas dans la tête », affirme-t-il.

Rappelons que la Cour supérieure du Québec entendra aussi Laurent Proulx, jeudi matin.

Ce dernier a obtenu la semaine dernière une injonction provisoire qui prend fin jeudi pour assister à son cours d'anthropologie à l'Université Laval.



Laurent Proulx sera de retour devant la Cour supérieure du Québec jeudi matin.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL: Grève étudiante | INJONCTION: Inspiré par Laurent Proulx - Publié le: mercredi 11 avril 2012, 22H34 | Mise à jour: mercredi 11 avril 2012, 22H44

Vidéo: Jean-François Morasse et une demande d'injonction dans le dossier de la grève étudiante. , 12 avril 2012 , Journal de Québec

Jean-François Racine

Un autre étudiant de l'Université Laval, exaspéré par la grève, demandera une injonction pour obtenir le libre accès à ses cours, ce matin, au palais de justice.

Jean-François Morasse, 25 ans, plaidera sa cause seul, en même temps que celle de Laurent Proulx, qui souhaite continuer d'assister à son cours sans obstacle.

Le jeune homme veut terminer un certificat en arts plastiques pour débiter un baccalauréat de design graphique en septembre prochain. Sa requête est identique à celle de son confrère.

Aucune expérience

« J'ai mes notes en main. Je n'ai aucune expérience en matière juridique. Je pense être en mesure de m'inspirer de Laurent Proulx. Ma situation est très différente, mais j'ai vu que c'était possible. Mes droits sont brimés et ce n'est pas normal. Je demande d'aller à mes cours, qu'il n'y ait pas de ligne de piquetage et que le professeur donne les cours. »

L'étudiant de première année est inscrit à six cours qui sont l'objet de piquetage depuis six semaines.

« Ça me nuit par rapport à la qualité de la formation pour laquelle j'ai payé. J'ai un trouble déficitaire de l'attention et j'ai six cours! Juste dans

un cadre normal, c'est extrêmement exigeant pour moi. Réussir à condenser la matière, je ne veux pas dire que c'est impossible, mais ce sera très difficile. Mes notes seront affectées et les échecs ne seront pas loin. Ça complique ma recherche d'un emploi pour cet été. Je ne veux pas perdre un an de ma vie. »

Impacts majeurs

Les mesures de rattrapage le soir, les fins de semaine ou en ajoutant une heure à chaque cours lui causeront des problèmes en raison de son horaire chargé. Des séances de cours risquent de s'étirer alors que d'autres débiteront.

« J'ai discuté avec Laurent Proulx à quelques reprises. Me Yvon Garneau m'a conseillé par courriel sur certains aspects de ma requête. Je suis nerveux. C'est intimidant. En même temps, je le fais pour moi. J'ai passé assez de temps à me battre pour les autres. Ça me rend vraiment fier même si j'ai des accrochages parce que ce n'est pas mon domaine. Je n'aurai pas de regret. »

Trop loin

Jean-François Morasse dit ne pas craindre l'intimidation. « J'en ai vécu plus jeune et je suis immunisé. »

Il croit d'ailleurs que le débat actuel est rendu beaucoup trop loin. « Et ça ne va nulle part. Ça dépasse l'entendement. »

La hausse des frais de scolarité ne lui fait pas peur non plus. « Ce n'est pas si énorme d'aller chercher 300 \$ par année. Surtout avec la dernière proposition d'aide. »

L'étudiant précise que les manifestants ont le droit de défendre leurs convictions.

Afficher 8 commentaires (Québec)

- Sonia
Bravo Jean François Morasse. Dans le vocabulaire des jeunes il leur manque un mot. Ils veulent des droits mais il y a aussi des DEVOIRS. La majorité ne sait même pas de quoi il parle. Ils répètent ce que leurs chefs disent. Allez étudier avant de montrer au monde comment ils devraient agir
- taxé par l'État
Que la majorité silencieuse continue de se lever, et elle verra qu'elle est majoritairement contre ces parasites qui veulent mettre le système à terre. BRAVO MESSIEURS ET CONTINUEZ, VOUS ÊTES UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR BEAUCOUP
- Georges_Allaire
Comme disait Chesterton, il ne faut pas plus de courage pour s'attaquer aux vieilles superstitions que pour s'attaquer aux vieilles personnes. Le courage véritable consiste à s'attaquer aux superstitions vigoureuses. Ainsi font Laurent Proulx et Jean-François Morasse.

- polivon
Il faut continuer le boycott et non donner raison à ce gouvernement corrompue 25ans juste a son certificat donc ila été au CGEP pendant 7ans FAUT SE POSER DES QUESTIONS il va finir son bac a 29ans vive les étudiants continués
- Pouet
Son parcours scolaire ne te regarde aucunement et n'a aucun rapport dans l'histoire.
- Pouet
D'ailleurs, une hausse des frais de scolarité responsabiliserait davantage les étudiants qui restent longtemps à l'école en leur faisant payer une plus grande part de leur éducation alors je ne suis pas trop ton argument...
- taxé par l'État
Ça prendra le temps qu'il voudra y mettre, tu peux faire ton université en 5 ans si tu veux et pas sortir endetté, mais toi polivon, t'as dû doubler ta maternelle pour parler en enfant comme tu parles
- Lydya [Réduire](#)

Tout ça pourquoi ? Pour une augmentation DE MOINS DE 6,25\$ par semaine...
C'est moins cher qu'une bière au bistro et moins cher qu'une bouteille de vin, moins cher qu'une bouteille d'eau commercialisée etc.etc.
RIEN de gratuit en ce bas monde les thons!
Apprenez maintenant ce sera beaucoup plus facile pour vous plus tard. Le Qc n'est pas la Norvège, NI la Suisse, NI..... On n'a pas de pétrole au Qc pour nous aider à créer un fonds pour aider à créer "la gratuité de la scolarité".
Votre "gratuité" vient directement DES POCHES des citoyens de classe moyenne - ces maudits payeurs de taxes qui ne cessent de VOUS dire qu'ils n'en n'ont plus les moyens et DES EMPRUNTS CONTINUS du gouvernement du Qc.
Le Père Noël n'existe pas vraiment alors il serait plus que temps que VOUS (étudiants) le réalisiez.

TVANOUVELLES: Frais de scolarité: Occupations et recours légaux à Québec - Première publication mercredi 11 avril 2012 à 12h47



TVA Nouvelles

À Québec, des étudiants sont allés occuper deux succursales bancaires, ce matin, dans le cadre de leurs manifestations contre la hausse des frais de scolarité.

Vers 9 h 30, une soixantaine de manifestants sont allés occuper une succursale de la CIBC, intersection René-Lévesque et Turnbull. Ils y sont demeurés assis par terre durant environ une heure, jusqu'à ce que les policiers obtiennent un avis d'expulsion.

Sitôt sortis, une trentaine d'entre eux ont traversé le boulevard René-Lévesque pour aller occuper une succursale de la Banque Nationale située

tout juste en face. Les policiers de Québec les ont expulsés au bout d'environ une demi-heure.

Il n'y a eu aucune arrestation, ni constat d'infraction mais, pour pouvoir sortir, les étudiants ont cependant dû s'identifier, ce qu'ils n'ont guère apprécié. Ajoutons à cela le fait que ces deux «actions de blocage» ont été minutieusement filmées et photographiées par les policiers, ce qui amène certains manifestants à accuser les policiers de chercher à les intimider.

Recours légaux

Et, pendant que certains étudiants poursuivent leur boycott des cours, il y en a d'autres qui font appel aux tribunaux pour les empêcher de bloquer l'accès à leurs locaux de cours.

C'est ainsi qu'un deuxième étudiant de l'Université Laval, Jean-François Morasse, va se présenter au palais de justice de Québec, jeudi, pour demander une injonction pour faire stopper le piquetage qui bloque l'accès à ses cours d'arts visuels.

«J'ai six cours qui sont l'objet de piquetage depuis maintenant cinq semaines. En tout, ça me fait 29 séances de cours sur 84 auxquelles je n'ai pas pu assister. Ça me pénalise parce que je ne pourrai pas entrer au baccalauréat en design graphique que je voulais commencer en septembre prochain, il y a une limite qui a été franchie depuis très longtemps et je pense qu'il est temps qu'on se lève et qu'on fasse valoir nos droits.» Rappelons que Laurent Proulx, celui qui a déjà obtenu une injonction pour avoir accès à un cours d'anthropologie, doit aussi se présenter jeudi au palais de justice pour faire prolonger son injonction, qui vient à échéance le jour-même.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL: Collège d'Alma: Injonction reportée jusqu'à nouvel ordre - Publié le: mardi 10 avril 2012, 18H07 | Mise à jour: mardi 10 avril 2012, 18H23



© JEAN-LUC-DOUMONT/ARCHIVES AGENCE QMI

Des étudiants du Collège d'Alma, lors d'une manifestation le 18 mars dernier.

Jean Houle / Agence QMI

ALMA – L'injonction pour la reprise des cours au Collège d'Alma qui devait être débattue au palais de justice mardi a été reportée jusqu'à nouvel ordre.

«Il faudra voir comment ça va se passer au cégep, a dit Sophie Déry, l'étudiante en sciences humaines à l'origine de l'injonction provisoire de la semaine dernière. Le débat est reporté, mais la demande est toujours là.»

«Nous allons pouvoir faire ce qu'on aime le mieux : donner des cours», a commenté le directeur général du cégep, Bernard Côté.

«On ne s'attend pas qu'on nous saute au cou, mais la semaine passée, on ne s'y attendait pas non plus», selon Jane Ménard, étudiante en soins infirmiers.

«Un groupe d'étudiants était en colère (la semaine dernière) parce que c'est un tribunal qui avait décrété la fin de la grève», a précisé le président de l'association, Émile Duchesne.

Seule une pétition pourrait inciter l'Association générale à tenir un nouveau vote.

Sophie Déry et Jane Ménard sont heureuses de voir que leur démarche juridique a été imitée par d'autres étudiants, notamment par des étu-

dians de l'Université du Québec à Chicoutimi. «Si on paye pour un service comme l'éducation, c'est normal qu'on y ait droit», a dit Jane Ménard. Une dizaine d'étudiants du cégep vont mener une grève de la faim jusqu'à vendredi pour protester contre la hausse des frais de scolarité. «Nous voulions un moyen pacifique de ramener le débat sur la hausse des frais», a expliqué Anne Gilbert Thévard, une étudiante en technique agricole. Le groupe ne prendra que de l'eau jusqu'à vendredi, sans se nourrir

d'illusions sur l'impact de son jeûne prolongé. «C'est l'accumulation de petites actions qui fera éventuellement la différence», a souhaité cette gréviste de la faim.

L'assemblée générale des étudiants du cégep d'Alma avait rejeté la grève dans une proportion de 52,1%, jeudi dernier. L'association étudiante s'était alors engagée à respecter le résultat.

TVANOUVELLES: Grève au cégep d'Alma: Injonction reportée jusqu'à nouvel ordre - Première publication mardi 10 avril 2012 à 16h42 / Publié le: mardi 10 avril 2012, 18H07 | Mise à jour: mardi 10 avril 2012, 18H23



Crédit photo : Agence QMI
Grève étudiante au cégep d'Alma

Par Jean Houle | TVA Nouvelles

Les étudiants du cégep d'Alma qui se sont présentés en cour ont appris rapidement qu'ils pouvaient retourner à leurs cours, aujourd'hui.

L'injonction qui devait être débattue aujourd'hui au palais de justice pour la reprise des cours a été reportée jusqu'à nouvel ordre.

L'Association étudiante s'est engagée à respecter le vote qui rejetait la grève, jeudi dernier.

L'assemblée générale des étudiants du cégep avait rejeté la grève dans une proportion de 52,1%, jeudi dernier. L'association étudiante s'est engagée à respecter le résultat jusqu'à la tenue d'un nouveau vote, si ce dernier est nécessaire. Le débat sur l'injonction a donc été reporté indéfiniment.

«Ce n'était même pas une question pour nous», a expliqué le président de l'association, Émile Duchesne. «Nous avons toujours respecté les votes de l'assemblée générale.»

«Il faudra voir comment ça va se passer au cégep», a déclaré l'étudiante en sciences humaines à l'origine de l'injonction provisoire la semaine dernière, Sophie Déry. «Le débat est reporté, mais la demande est toujours là.»

«Nous allons pouvoir faire ce qu'on aime le mieux: donner des cours», a commenté le directeur général du cégep, Bernard Côté.

Ce dénouement n'était pas une surprise pour les deux instigatrices de l'injonction. Elles souhaitent que leur retour en classe se fasse normalement.

«On ne s'attend pas qu'on nous saute au cou, mais la semaine passée, on ne s'y attendait pas non plus», de dire Jane Ménard, étudiante en soins infirmiers.

«Un groupe d'étudiants était en colère parce que c'est un tribunal qui avait décrété la fin de la grève», a précisé le président de l'association.

Seule une pétition pourrait inciter l'Association générale à tenir un nouveau vote.

Sophie Déry et Jane Ménard sont heureuses de voir que leur démarche juridique a été imitée par d'autres étudiants, notamment par des étudiants de l'UQAC.

«Si on paye pour un service comme l'éducation, c'est normal qu'on y ait droit», résume Jane Ménard.

D'une fin de grève à une grève de la faim

Une dizaine d'étudiants du cégep vont mener une grève de la faim jusqu'à vendredi pour protester contre la hausse des frais de scolarité.

«Nous voulions un moyen pacifique de ramener le débat sur la hausse des frais», dit Anne Gilbert Thévard, une étudiante en technique agricole.

Le groupe ne prendra que de l'eau jusqu'à vendredi, sans se nourrir d'illusions sur l'impact de son jeûne prolongé.

«C'est l'accumulation de petites actions qui fera éventuellement la différence», souhaite la gréviste de la faim.

TVANOUVELLES: Justice et grève des étudiants: Le cours de Laurent Proulx annulé, puis, dispensé - Première publication mardi 10 avril 2012 à 16h37 - Mise à jour : mardi 10 avril 2012 à 18h30



Crédit photo : TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

À l'Université Laval, le cours d'anthropologie pour lequel l'étudiant Laurent Proulx a obtenu une injonction provisoire a finalement été dispensé en fin de journée.

C'était la deuxième fois que Laurent Proulx se présentait à son cours depuis qu'il a obtenu cette injonction provisoire qui empêche d'établir une ligne de piquetage devant la porte du local où il doit être dispensé.

Vers 15 h 30, heure prévue du cours, ils étaient une quinzaine d'étudiants dans le local. Mais le titulaire du cours, le professeur Martin Hébert, a d'abord pris la décision de l'annuler.

«J'avais demandé formellement à mon employeur de ne pas avoir de médias devant la porte de mon cours. J'arrive et, voyez, c'est le cirque encore une fois. (...) Moi, je suis dans l'obligation d'annuler mon cours.»

Au «cirque médiatique» dénoncé par le professeur s'est ajoutée la foire entretenue par un groupe d'étudiants musiciens qui ont défilé dans les

corridors alors même que Laurent Proulx entrait dans le pavillon de Koinck.

Rien pour décourager Laurent Proulx, qui se proposait de poursuivre sa lutte pour avoir le droit à son cours.

«On se bat pour nos droits, On se bat pour notre droit à l'instruction. On a été facturés pour ce cours-là, aujourd'hui. On ne l'a pas. Soyez qu'on va continuer le combat. Pas question de plier devant ça.»

Revirement

Mais voilà que, vers 17 h 25, le professeur Hébert s'est présenté au local, où 11 irréductibles l'attendaient toujours, et qu'il a finalement dispensé son cours.

L'injonction obtenue par Laurent Proulx est valide jusqu'à jeudi. Le jeune homme va donc se présenter jeudi devant la Cour supérieure pour, ou bien, demander une prolongation de son injonction, ou bien, demander une injonction interlocutoire.

Entretiens, TVA Nouvelles a appris qu'un autre étudiant, en arts visuels celui-là, a entrepris de suivre les traces de Laurent Proulx et, lui aussi, de demander une injonction pour faire lever les piquets de grève qui l'empêchent d'avoir accès à ses cours.



JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève étudiante: Le prof change d'idée - Publié le: mardi 10 avril 2012, 15H58 | Mise à jour: mardi 10 avril 2012, 23H18

VIDEO: Laurent Proulx: le professeur revient en classe, 10 avril 2012, Journal de Québec
Jean-François Racine

Le professeur Martin Hébert, qui avait d'abord annulé le cours de Laurent Proulx en l'absence de « conditions sereines » pour enseigner, est finalement revenu sur sa décision hier, donnant la seconde partie de la séance, à l'Université Laval.

Même si le corridor n'était pas bondé de manifestants comme la semaine précédente, le titulaire du cours Anthropologie des conflits et de la violence a décidé de rebrousser chemin devant la porte du local en raison de la présence des médias à l'extérieur de la salle.

Un « cirque »

« C'est le cirque encore une fois. Le service de sécurité de l'Université Laval avait été avisé que nous n'aurions pas de foire cette semaine et ce

n'est visiblement pas le cas. Moi, je suis dans l'obligation d'annuler mon cours. On me demande d'enseigner dans des conditions sereines et de juger de la sérénité des conditions pour donner mon cours.

« Je vous garantis que je tiens une université populaire ici. On va parler d'anthropologie! On va regarder ce qu'on peut faire pour faire avancer notre travail de session quand même », a alors lancé Laurent Proulx à la dizaine d'étudiants présents, pendant qu'une bruyante fanfare tentait d'enterrer son discours.

Volte-face

À l'abri des regards, le professeur est toutefois retourné en classe un peu plus tard. Ce dernier avait réussi à obtenir le placardage des fenêtres. Quatre gardiens de sécurité surveillaient les lieux. « Il a bel et bien donné le cours et c'était intéressant », a commenté Laurent Proulx.

Vers 18 h 30, M. Hébert accusait encore les médias qu'ils l'ont forcé à rebrousser chemin trois heures plus tôt. Il n'a pas dit s'il y avait été contraint. L'Université Laval n'a pas commenté.

Laurent Proulx sera de nouveau présent au palais de justice demain afin de voir si l'injonction provisoire en vigueur jusqu'au 12 avril pourra être renouvelée.

« Ce conflit est devenu judiciaire dans la mesure où des associations étudiantes se sont donné des droits qu'elles n'avaient pas sur des étudiants. Le piquetage est légal et protégé par nos chartes, mais quand c'est utilisé pour fermer des accès qui sont normalement légitimes, ça devient illégal », a-t-il mentionné.

[Afficher 23 commentaires \(Montréal\)](#)

[Afficher 45 commentaires \(Québec\)](#)

RADIO-CANADA / SAGUENAY-LAC-ST-JEAN: Collège d'Alma : l'injonction est levée – Mise à jour le mardi 10 avril 2012 à 10 h 52 HAE



Une bannière a été installée au Collège d'Alma. (archives)

Au palais de justice d'Alma, le juge a levé l'injonction provisoire prononcée le 30 mars dernier pour limiter le piquetage des étudiants en grève du Collège d'Alma.

Le résultat du vote des étudiants, le 5 avril, incite le tribunal à laisser tomber le débat sur l'injonction permanente demandée par Sophie Déry.

Jeudi dernier, les étudiants du Collège d'Alma ont voté à 53 % pour la fin de la grève lors d'un scrutin secret qui s'était déroulé toute la journée.

La grève avait été amorcée le 19 mars.

Les cours avaient [déjà repris](#) la semaine dernière, après l'entrée en vigueur de [l'injonction](#).

Moyen de pression

Par ailleurs, une dizaine d'étudiants du Collège d'Alma et deux enseignants en philosophie entreprennent une grève de la faim, mardi, pour protester contre la hausse des droits de scolarité.

Les protestataires vont jeûner en alternance jusqu'à vendredi pour pouvoir suivre leurs cours et respecter ainsi le vote majoritaire qui a mis au débrayage.

La porte-parole des protestataires, Anne Gilbert-Thévard, indique que ce nouveau moyen de pression vise à dénoncer la judiciarisation du conflit et l'ambiance d'hostilité dans le collège. « Avec les événements de la semaine passée au Collège d'Alma, on a trouvé que le débat s'était beaucoup perdu, on ne parlait plus de la hausse des frais de scolarité », dit-elle.

CYBERPRESSE: Grève: possible recours collectif pour un retour en classe - Publié le mardi 10 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour à 07h52



Photo: Édouard Plante-Frêchette, La Presse
Étudiants et cégépiens vont débrayer aujourd'hui pour une 57e journée, battant ainsi le record de la plus longue grève dans l'histoire du mouvement étudiant au Québec.

Pascale Breton, La Presse

Au moment où la grève atteint un point décisif dans plusieurs universités et cégeps, des étudiants qui y sont opposés veulent tenter un recours collectif parce qu'ils s'estiment lésés, tant sur le plan scolaire que financier.

> Question du jour: Que devraient faire les étudiants?

L'idée circulait depuis un moment déjà dans les réseaux sociaux, mais le Mouvement des étudiants socialement responsables du Québec (MESRQ), qui représente les étudiants opposés à la grève, affirme qu'il y travaille sérieusement.

«On ne peut pas dévoiler trop de détails en ce moment, car nous en sommes encore à l'ébauche. Mais il y a assurément des gens lésés, et le recours collectif vise à réparer cette injustice», a déclaré le porte-parole du MESRQ, Simon Talbot, en entrevue à *La Presse*.

Certains étudiants en ont contre les organisations étudiantes qui les privent de leurs cours, explique M. Talbot. D'autres vont perdre des revenus importants l'été prochain s'ils ne peuvent pas travailler parce que le trimestre est prolongé.

La grève étudiante en est aujourd'hui à sa 57e journée. C'est davantage que lors de la grève historique de 2005, qui avait duré sept semaines.

Plusieurs universités et cégeps ont indiqué récemment que le 10 avril - aujourd'hui - est la date butoir pour la reprise des cours. Sinon, le trimestre d'hiver ne pourra pas être sauvé.

Les troupes divisées

Les étudiants sont de plus en plus divisés concernant la reprise des cours, comme le montrent les votes qui ont eu lieu dans les derniers jours.

Ainsi, les élèves du cégep de Matane rentrent en classe ce matin. Les étudiants des cycles supérieurs de l'Université Laval ont aussi voté pour la fin de la grève.

Même résultat au cégep d'Alma, où les élèves ont finalement voté pour la fin de la grève. La semaine dernière, un juge a ordonné la reprise des cours dans cet établissement à la suite de la requête d'un élève.

En revanche, la grève a été reconduite au cégep de Drummondville, mais dans une proportion de 52% seulement.

Ces résultats n'inquiètent pas le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), Gabriel Nadeau-Dubois.

«Qu'on soit 190 000 ou 175 000 grévistes, il reste qu'on est au-dessus de tous les records. Après sept ou huit semaines de grève, on ne peut pas trouver surprenant que certaines personnes décident de rentrer en classe.»

La pression se fait sentir sur les étudiants et cégépiens, reconnaît le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin. «Il y a toujours des risques. Il peut y avoir des impacts scolaires importants puisque la reprise des cours ne pourra pas se faire totalement de manière régulière.»

Mais la pression la plus importante repose actuellement sur les épaules du gouvernement, ajoute-t-il. «On souhaite discuter avec le gouvernement pour orchestrer une sortie de crise le plus rapidement possible.»

La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, rappelle pour sa part que les établissements d'enseignement n'en sont pas à leur première grève qui repousse le trimestre au-delà du 10 avril.

«La date butoir est mise de l'avant par le gouvernement pour essayer de faire peur aux étudiants et les ramener sur les bancs d'école.»

Plusieurs votes sur la poursuite de la grève doivent par ailleurs avoir lieu cette semaine et la semaine prochaine.

- Avec la collaboration d'Émilie Bilodeau

LE SOLEIL: Grève étudiante: Laurent Proulx seul en classe? - Publié le mardi 10 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour à 08h23

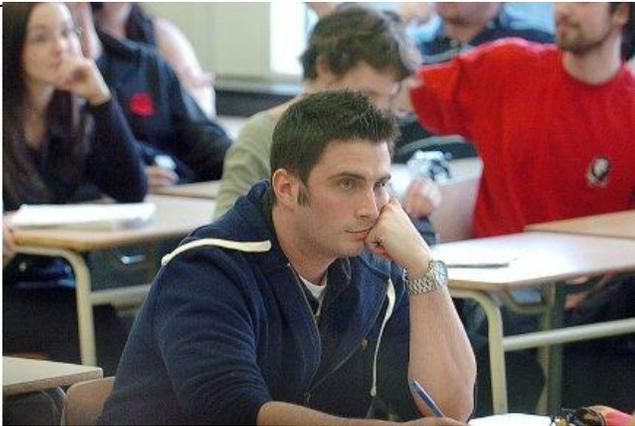


Photo Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
Laurent Proulx, photographié la semaine dernière, assistant à son premier cours après avoir obtenu une injonction d'un juge pour traverser les piquets de grève étudiants. Mais la lutte n'est pas terminée pour lui. Mardi, il pourrait être le seul à son cours d'anthropologie.

Annie Mathieu, Le Soleil

(Québec) Laurent Proulx pourrait bien être le seul, mardi, à se présenter à son cours d'anthropologie de l'Université Laval. Des étudiants du département ont invité leurs collègues à assister, à la même heure, à une séance de «l'université populaire» où il sera question de la judiciarisation du mouvement étudiant.

Un des étudiants qui a participé à l'organisation du rassemblement, Nicolas Thibeault, reconnaît que celui-ci aura lieu au même moment que le cours pour lequel Laurent Proulx s'est battu pour faire lever les piquets de grève.

«C'est sûr que ça tombe en même temps», a-t-il soutenu, sans toutefois confirmer qu'un mot d'ordre avait été donné pour isoler l'étudiant.

Un juge de la Cour supérieure a prononcé mardi dernier une injonction interlocutoire provisoire d'une durée de 10 jours qui empêche les étudiants de bloquer l'accès à la salle du cours, forçant ainsi sa tenue après près de deux mois de grève.

«L'injonction n'empêche pas la liberté d'expression. C'est ce qu'on a décidé de faire vu ce qui est arrivé avec l'attroupement de la semaine dernière», affirme M. Thibeault. Après la décision du juge, des centaines d'étudiants avaient accueilli Laurent Proulx à l'entrée de la salle de classe du pavillon Charles-De Koninck avec des pancartes.

«Les gens sont libres d'assister ou non à notre projet», a répété l'étudiant de deuxième cycle en anthropologie.

Le titulaire du cours intitulé Anthropologie des conflits et de la violence, Martin Hébert, reconnaît qu'il aura de la concurrence à 15h d'autant plus qu'il avait planifié discuter en équipe des travaux de session de ses 60 étudiants.

Le hic? En date de lundi, personne, ni même M. Proulx, n'avait remis son travail dû pour la semaine précédente.

L'anthropologue devra donc décider sur place s'il reporte la séance en fonction du plan de rattrapage qu'il devra soumettre à l'Université.

«Il faudra évaluer la situation à savoir si l'on peut donner un cours qui se tient en fonction des objectifs poursuivis», explique-t-il, ajoutant qu'avec l'injonction, il avait néanmoins l'obligation de se rendre en classe.

Initiative intéressante

Martin Hébert trouve l'initiative d'une université populaire intéressante. «C'est une façon pour les étudiants de manifester leur mécontentement de manière constructive et positive», a-t-il soutenu.

«Ils donnent un choix aux étudiants de mon cours qui voudraient ne pas entrer en appui à la grève étudiante. Ils ne perdront pas leurs trois heures, ils vont apprendre des choses sur la place publique», ajoute le professeur agrégé.

Sur la page Facebook de l'événement lundi en fin de journée, 143 personnes avaient confirmé leur présence alors que 640 invitations avaient été lancées. L'«Université populaire générale illimitée» aura lieu dans la cafétéria du pavillon Charles-De Koninck.

En plus de la judiciarisation du mouvement étudiant, les participants aborderont plusieurs thèmes comme le traitement de l'information et la

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALEMONTRÉAL: Grève étudiante: Laurent Proulx culotté jusqu'aux oreilles [entrevue] - Publié le: dimanche 08 avril 2012, 18H21 | Mise à jour: dimanche 08 avril 2012, 18H30



PHOTO STEVENS LEBLANC

Laurent Proulx, 24 ans, étudiant à l'Université Laval, s'est attaqué à une institution de taille devant la Cour supérieure pour faire valoir ses droits.

Diane Tremblay
Le 3 avril dernier, Laurent Proulx, 24 ans, a été projeté sous les feux des projecteurs en obtenant seul, face à une horde d'avocats, une injonction de la Cour supérieure pour faire lever les piquets de grève l'empêchant d'assister à un cours d'anthropologie à l'Université Laval. Le Journal l'a rencontré.

Pourquoi t'es-tu lancé dans cette bataille?

C'est une question de libertés fondamentales des groupes et des individus. Ça ne se peut pas qu'une ligne de piquetage bloque l'accès aux cours au nom d'une cause sociale même si elle est peut-être très juste.

Doit-on comprendre que tu appuies la hausse des droits de scolarité?

Je préfère m'abstenir de répondre. Les arguments sont valides dans les deux camps. C'est le gel des droits de scolarité qui nous amènent dans cette situation. Je veux prendre mes distances par rapport à ce débat parce que je ne veux pas que les gens interprètent mes gestes comme

Afficher 11 commentaires (Québec)

- Mic
Bravo M. Proulx.
Il devrait y avoir plus d'actions entreprises en ce sens.
Durant quelque temps je me disais que c'était la «cause» qui motivait certains leaders étudiants; maintenant leur action ressemble plutôt à un ego trip. Quand on en est rendu à organiser des festivités pour attirer des manifestants, c'est que la conviction n'est plus assez forte.
- slash372
Bravo! Monsieur Proulx.
- Monsieur chose
C'est vrai slash37, Il y en a au moins un (qui est visible) qui est mature et sensé, maintenant où sont les autres, pour démontrer, que cette niaiserie de supposée grève, est un coup monté pas un groupuscule qui parle pour tout le monde.
- bibitte12
Du goudron et des plumes tu dois avoir un beau nombril.
- C.A.C.
Monsieur Proulx a plus de courage que vous tous réunis! Bravo, M. Proulx!
- Gilles Laplante

- Ça me dérange cette phobie de l'individualisme affichée par monsieur Proulx. Moi, qu'un groupe me traite d'individualiste, je prendrai ça comme un compliment. Ça veut dire que je suis capable de me faire une opinion tout seul, que je n'ai pas besoin d'un gourou pour me faire une idée. Quand même, ce sont les individualistes qui font avancer l'humanité, pas les moutons.
- slash372
Bravo! Monsieur Proulx.
- Monsieur chose
C'est vrai slash37, Il y en a au moins un (qui est visible) qui est mature et sensé, maintenant où sont les autres, pour démontrer, que cette niaiserie de supposée grève, est un coup monté pas un groupuscule qui parle pour tout le monde.
- bibitte12
Du goudron et des plumes tu dois avoir un beau nombril.
- C.A.C.
Monsieur Proulx a plus de courage que vous tous réunis! Bravo, M. Proulx!
- Monsieur chose

une action en faveur de la hausse, ce qui n'est vraiment pas le cas. Comme beaucoup de monde, j'ai hâte que ça se règle.

À propos du jugement, es-tu satisfait?

Oui, tout à fait. J'ai expliqué au juge en quoi je subissais un préjudice. Les associations étudiantes ont essayé de me faire passer pour un individualiste et je trouve ça très malhonnête.

Est-ce que tes parents paient tes cours?

Non, c'est moi. Je ne suis plus une personne à charge. Je travaille à temps partiel dans un restaurant durant la session et l'été, j'occupe deux emplois en même temps.

Comment te sens-tu aujourd'hui?

Je ne savais pas trop à quoi m'attendre, mais jusqu'à présent, ça se passe très bien. Personne ne me manque de respect.

Tu dois te sentir quand même un peu seul?

Non, il y a beaucoup de gens qui m'interceptent pour me dire qu'ils sont de mon bord. Je suis conscient qu'il y a deux écoles de pensée. C'est un débat qui divise.

En choisissant les tribunaux, cherchais-tu la provocation?

Non, il était temps que quelqu'un dise : «Ça va faire!» Je n'empêche personne de s'exprimer et de se réunir pacifiquement pour manifester.

Est-ce que les membres de ta famille t'encouragent?

Oui, ils sont fiers que je me batte pour mes convictions. C'est sûr que toute cette histoire a pris beaucoup d'ampleur. Ce n'est pas évident pour eux.

Quels sont tes objectifs de carrière?

Je veux devenir avocat criminaliste. C'est quelque chose qui me passionne. C'est pour ça que j'ai un cours d'anthropologie de la violence et des conflits.

Est-ce que la judiciarisation était la seule solution pour te permettre de retourner en classe?

R : Jusqu'à présent, oui. Les deux instances chargées de protéger les droits des étudiants n'accomplissent pas leur mandat à l'heure actuelle. Les associations étudiantes organisent du piquetage, alors que l'université ne semble pas décider de garantir le libre accès aux salles de cours.

Es-tu inquiet pour ta session?

Oui et j'ai bien hâte de voir le rattrapage qu'on va avoir à faire. Déjà que c'est beaucoup de travail. Je ne sais pas comment je vais faire pour «dealer» avec des cours compressés.

Le 12 c'est sûrement pour ton âge mental, tu devrais rester sur ta ligne de piquetage avec ceux de ton âge (mental)

gillesprovost
TU AURAIT DU FAIRE TON CEGEP TU DEVRAIS TE PRÉSENTER COMME LIBÉRAL

Monsieur chose
Sais-tu Gilles qu'entre une autruche et toi, il n'y a pas grande différence, le génie est manquant. Tu traites tout le monde de libéral, et toi dans la vie, tu fais quoi, tu es sûrement un BS à grand gueule qui chiâle contre tout, et pourtant ce sont les libéraux qui paient pour te faire vivre

Leonce Hamelin
toi tu devrais te présenter comme chef syndical sa te fait bien

Monsieur chose
De plus, c'est quoi ta position dans ce conflit? Tu traites tout le monde de libéral, mais tu ne t'es jamais prononcé ouvertement sur la fond dans ce conflit!

Une vraie poule mouillée, tu critiques tout le monde, mais toi, t'es quoi?

Pas de commentaires (Montréal)

LE SOLEIL: Laurent Proulx, le champion du libre accès - Publié le samedi 07 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour le samedi 07 avril 2012 à 08h10

Michel Corbeil, Le Soleil (Québec) En janvier, au début de la session d'hiver, Laurent Proulx était un parfait inconnu du public, des leaders étudiants, fort probablement du corps professoral de l'Université Laval. Personne n'aurait pu deviner qu'il allait devenir un acteur du plus long conflit qu'ait connu le mouvement étudiant au Québec. Portrait.

Laurent Proulx, c'est cet étudiant inscrit à Laval qui a contesté ce qui ne l'avait jamais été depuis l'invention des piquets de grève devant les classes. Mercredi, un juge de la Cour supérieure a ordonné aux protestataires de lui «laisser libre accès» à son cours d'anthropologie sur les conflits et la violence.

Le jeune homme ne se faisait pas particulièrement remarquer lorsqu'il se présentait à ses cours, suggère Pascale Boudreault. La présidente de

l'Association des étudiantes et étudiants en anthropologie, qui maintient le mot d'ordre de débrayage depuis la mi-février, se rappelle «qu'il avait parlé quelques fois pendant les cours, avant que nous soyons en grève». «Lorsque nous avons [dressé] des piquets de grève, il s'est présenté, il a discuté, poursuit-elle. Nous savions qu'il était contre la grève. Mais il avait l'air de se plier à la décision de la majorité.» C'est la suite qui «était difficilement prévisible». Sauf pour les proches de Laurent Proulx, semble-t-il. «Ça ne nous étonne pas», qu'il se soit rendu devant le tribunal pour plaider, rapporte sa mère, Diane Léger. «Tu ne peux pas solidariser Laurent de force.» Au village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, où ses parents possèdent un restaurant, «les gens [leur] disent dans le creux de l'oreille : "C'est bien Laurent." Il a un côté déterminé, cet enfant».



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Au moment où le mouvement étudiant continue manifestations et coups d'éclat dans la rue pour faire plier le gouvernement, Laurent Proulx soutient qu'il n'est pas pour la hausse des droits de scolarité.

C'est un retour aux études qu'effectue Laurent Proulx cette année. À ses 18 ans, il avait adhéré aux Forces armées canadiennes, avec tout juste une cinquième secondaire en poche. Il s'est rendu en Afghanistan pour une mission en 2007 et en 2008.

Un séjour formateur, où il s'est comporté en soldat exemplaire, assure-t-il en invitant à questionner son supérieur de l'époque. Devant les journalistes, mardi, il a d'ailleurs évoqué ce passé où il a «risqué sa vie pour que les femmes et les enfants afghans puissent aller à l'école» sans contraintes pour une cause ou une idéologie.

Une telle carrière militaire, aussi courte fut-elle, ne représente pas un parcours typique pour un étudiant en anthropologie. «On remarquait qu'il avait une position idéologique très différente de la nôtre, commente Pas-

cale Boudreault. On pouvait s'entendre qu'on n'était pas d'accord! [...] Sur la vie, en général, avec un grand V.»

Futur avocat

Il y a un an, Laurent Proulx a terminé sa cinquième secondaire. Il a été admis à l'Université Laval sans avoir de diplôme collégial, en passant par les cours compensateurs.

L'étudiant veut devenir avocat. En attendant de s'inscrire à l'automne, il suit trois cours à titre d'étudiant libre. Pourquoi une classe en anthropologie et deux en science politique? «Je veux devenir criminaliste.» Il suit les cours Violence, conflits et politique, Anthropologie des conflits et de la violence et Administration de l'État.

Certains pourraient se surprendre qu'une personne qui a vécu l'esprit de corps des Forces armées plaide l'atteinte à ses droits individuels pour contester les piquets de grève. C'est qu'ils ne posent pas la question de la bonne manière, réplique-t-il.

Ses détracteurs «croient que le droit des groupes prime sur le droit des individus», répond M. Proulx. C'est, selon moi, très erroné. Parce que quelque chose a été voté démocratiquement, en groupe, ça devient légal? Les démocraties doivent adopter des décisions qui trouvent leur source dans le droit».

L'avocat criminaliste et coroner Yvon Garneau, qui travaille dans la région d'où est originaire Laurent Proulx, s'est fait un devoir de conseiller celui qui a affronté sept avocats, mardi, au palais de justice de Québec. Il ne cache pas la fierté que lui inspire le verdict obtenu par son «élève».

Tout en critiquant l'intrusion des tribunaux dans un conflit qu'ils estiment purement politique, les leaders étudiants ont dénoncé son «individualisme». Pascale Boudreault, elle, lui reproche «d'avoir joué sur deux tableaux» en expédiant «et une mise en demeure [pour une éventuelle réclamation à la cour des petites créances] et une injonction. Il a beau dire qu'il n'est pas un individualiste et qu'il est pour la grève, il recherche des sous, il court après les médias».

Laurent Proulx persiste à nier qu'il est individualiste. «Je ne peux me faire le plaideur de tous les étudiants qui sont brimés dans leur droit» à l'enseignement, convient-il, en enchaînant que «l'objectif, c'est de créer le précédent. C'est ouvrir la trail».

Au moment où le mouvement étudiant continue manifestations et coups d'éclat dans la rue pour faire plier le gouvernement, Laurent Proulx soutient qu'il est pourtant d'accord en partie sur le fond des choses. «Les gens ne peuvent tout se permettre pour une cause, si juste soit-elle, mais je ne suis pas pour la hausse des frais de scolarité.»

«De la manière que c'est présenté, c'est possible d'en faire une question de justice entre les générations, ajoute-t-il. Cette hausse pourrait être retravaillée. Je n'irai pas plus loin sur le politique et l'économique [du dossier]. Je suis quelqu'un d'humble. C'est ma deuxième session universitaire. Je n'ai pas l'intention de dire aux économistes ce que ça devrait être [...] ni comment gérer la province.»

RADIO-CANADA / GATINEAU: L'UQO ne répondra pas à la mise en demeure de certains étudiants – Mise à jour le vendredi 6 avril 2012 à 16 h 52 HAE



Les étudiants de l'Université du Québec en Outaouais sont en grève.

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) n'a pas l'intention de rappeler les professeurs et les étudiants en classe comme le demande un groupe de 15 étudiants contre la grève.

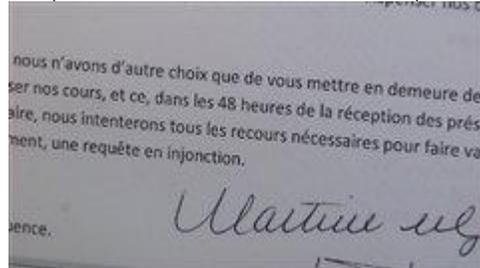
Ces étudiants ont envoyé une mise en demeure, jeudi, pour exiger une reprise des cours d'ici mercredi prochain et la fin de l'intimidation par les étudiants en grève. L'Université compte maintenir sa décision de suspendre les cours temporairement.

«L'UQO ne donnera pas suite à la mise en demeure reçue et ce, pour des raisons de sécurité.»

Jean Boileau, porte-parole, UQO

Les signataires de la mise en demeure ont l'intention de demander une injonction si l'université ne se plie pas à leurs demandes.

L'UQO a suspendu les cours jusqu'au 11 avril inclusivement puisque des tensions sont survenues entre des étudiants grévistes et d'autres qui voulaient se présenter à leurs cours. Un vote sur le prolongement possible de la grève aura lieu mercredi prochain. L'Université compte suivre de près le résultat du vote pour déterminer si les cours doivent reprendre ou non.



Une mise en demeure a été envoyée à l'UQO par des étudiants.

La FEUQ est déçue

La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, déplore que certains étudiants aient envoyé une mise en demeure à l'établissement. Selon elle, il s'agit d'un geste posé par des étudiants opposés à la grève. La présidente croit que la décision de reprendre les cours doit être prise par les étudiants en assemblée générale et non devant les tribunaux.

«C'est vraiment dommage parce que la démocratie étudiante a quand même bien fonctionné depuis le début.»

Martine Desjardins, présidente, FEUQ

Le Syndicat des professeurs de l'UQO a décidé d'appuyer le mouvement de grève des étudiants lors d'une assemblée générale spéciale tenue jeudi. La trésorière, Louise Briand, estime que la hausse des droits de scolarité réduit l'accessibilité aux études.

« Quand on observe une hausse des droits de scolarité, on observe aussi une baisse des étudiants dans les universités. »
Louise Briand, trésorière, Syndicat des professeurs de l'UQO

Bonification du régime des prêts et bourses

Tout comme leurs collègues d'ailleurs au Québec, les étudiants en grève de l'UQO jugent insuffisants la proposition de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, d'élargir l'accès au programme de prêts étudiants. Le gouvernement Charest veut aussi instaurer un régime de remboursement de prêts proportionnels aux revenus des étudiants lorsqu'ils seront sur le marché du travail. Ce soutien financier devrait être accessible dès l'automne 2012. Le gouvernement maintient cependant l'augmentation des droits de scolarité.

Les commentaires (4)

Envoyé par [Denis Gravel](#) de Québec, 7 avril 2012 à 12 h 21 HAE

« L'UQO ne donnera pas suite à la mise en demeure reçue et ce, pour des raisons de sécurité. »

Pour des raisons de sécurité. Avant de lire l'article au complet c'est la seule raison qui m'était venu à l'esprit et à raison.

Au cégep du vieux Montréal le personnel travail de chez eux depuis deux mois, personne n'ose se présenté sur les lieux et encore moins franchir les piquets de grèves étudiants. Alors le cégep

l'ou au besoin des locaux en ville pour leurs réunions.

Pas sur que tous ce monde dérangé et intimidé appuis la revendique étudiantes!

Envoyé par [Reggie Lemelin](#) de Montréal, 7 avril 2012 à 18 h 39 HAE en réponse à [Denis Gravel de Québec](#)

Vous présumé...ah bon.

Envoyé par [Jaouad Laaroussi](#) de Montréal, 7 avril 2012 à 20 h 19 HAE en réponse à [Denis Gravel de Québec](#)

Le Cégep du Vieux Montréal est en lock-out depuis le déclenchement de la grève. Personne

Olivier Boileau, étudiant à l'UQO, ne croit pas que cette initiative du gouvernement soit suffisante.

« C'est déjà un pas dans la bonne direction mais le problème est qu'on assiste à un déplacement de la question. (...) C'est l'accessibilité pour laquelle on se bat. »

Olivier Boileau, étudiant, UQO

Nouveau conseil exécutif

Les étudiants de l'UQO ont choisi, jeudi, le nouveau conseil exécutif de l'Association générale des étudiants (AGE) pour l'année scolaire 2012-2013. Tidiane Sarr a été élu président de l'AGE. Il succède à Haggar Bichara. Seulement 174 étudiants se sont présentés au scrutin dans les trois campus de l'Université.

En complément



Audio - La présidente de la FEUQ, Martine Desjardins, répond aux questions de Carl Bernier

n'a accès au campus, ni les étudiant-e-s ni les employé-e-s. Depuis le déclenchement de la grève il n'y a d'ailleurs pas de ligne de piquetage effectuée par les étudiant-e-s devant le cégep. Alors, informez-vous avant d'essayer de salir les cégépien-ne-s en grève!

Envoyé par [Alexandre Potvin](#) de Gatineau, 6 avril 2012 à 14 h 09 HAE

Pourquoi la FEUQ a-t-elle été consulté dans cette affaire? La Fédération n'est plus affilié à l'association étudiante depuis 2010.

LE QUOTIDIEN: L'accès aux locaux de l'UQAC est assuré - Publié le vendredi 06 avril 2012 à 08h35



Un employé de l'UQAC est transporté par des ambulanciers. Il a été blessé lors d'une manifestation sur le campus du chemin Saint-Thomas.

Serge Lemelin, Le Quotidien

(CHICOUTIMI) L'Université du Québec à Chicoutimi a obtenu une injonction temporaire contre le Mouvement des associations générales étudiantes (MAGE-UQAC) et ses dix associations en grève pour faciliter l'accès à ses immeubles et favoriser le bon déroulement de ses activités.

Elle limite les attroupements et les gestes de nuisance qui ont pour objectif d'entraver la formation des étudiants et elle interdit de se tenir en groupe à une distance moindre de 50 m de toutes installations de l'UQAC. Tout au long de l'après-midi de vendredi, les avocats des deux parties ont débattu du détail de l'injonction devant le juge Claude Larouche de la Cour supérieure. Elles se sont entendues devant lui sur la majorité des dispositions que souhaitait inclure l'université dans l'ordonnance du tribunal.

Après quelques heures de délibérations, le magistrat a transmis son jugement aux avocats des parties.

L'avocat de l'université, Me Richard Bergeron, a indiqué au tribunal que le texte du jugement serait envoyé par courriel à chaque étudiant afin qu'il en prenne connaissance.

L'avocat des défendeurs est Me Joël Brassard-Morissette.

Affaire classée

L'université a déclaré au tribunal que le mouvement étudiant a procédé à un vote à scrutin secret dont le résultat a été le rejet de la grève générale. Conséquemment, l'université a décidé de poursuivre ses activités qui ont été perturbées par les actions des associations départementales minoritaires favorables à la grève.

Dans sa requête, l'université a mentionné que le défaut de fréquenter les cours a pour conséquence de forcer l'établissement à prolonger la session d'hiver, ce qui perturbera la session d'été, incluant les cours donnés par l'école de langue. Une prolongation causera aussi aux étudiants un tort irréparable en subissant un retard dans leur cheminement scolaire et des difficultés à intégrer le milieu du travail d'été.

Selon Me Bergeron, l'UQAC souhaite ne jamais avoir besoin de recourir à la procédure d'outrage au tribunal contre les étudiants: «On ne veut pas antagoniser le débat et créer des victimes».

La présidente du MAGE-UQAC, Joanie Vachon-Tremblay, a expliqué à la sortie de la salle d'audience qu'il était difficile de s'opposer à des demandes de comportement vertueux et que son groupe allait modifier sa stratégie puisque ses actions seront grandement limitées à l'intérieur des murs de l'institution. «Il nous reste l'extérieur», a-t-elle déclaré.

Accusation

Par ailleurs, un étudiant au baccalauréat en plein air, Simon Lefebvre, 24 ans, a été arrêté et accusé de trois chefs de voies de fait sur des employés de l'université. Les gestes se seraient produits au cours d'une échauffourée avec des agents de sécurité vendredi matin. L'étudiant a été remis en liberté à condition de ne plus se rendre sur les terrains de l'université, sauf pour suivre ses cours. Il doit garder la paix et avoir une bonne conduite et ne peut posséder d'arme, à l'exception d'un canif suisse pour les fins de son cours. Son procès sera fixé ultérieurement.

RADIO-CANADA / GATINEAU: Des étudiants envoient une mise en demeure à l'UQO pour que les cours reprennent - Mise à jour le jeudi 5 avril 2012 à 17 h 40 HAE



Des étudiants de l'UQO ont organisé un brunch entre grévistes jeudi midi. Le ton monte à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Des étudiants contre la grève emploi, à leur tour, des moyens légaux pour forcer l'établissement à donner les cours.

Un groupe de 15 étudiants ont envoyé jeudi une mise en demeure à UQO et à l'Association générale des étudiants (AGE) pour une reprise rapide des cours. Ils demandent également un accès sans entraves aux salles de cours.

Si la mise en demeure ne donne pas de résultat, le groupe se dit prêt à demander une injonction.

Selon ces étudiants, la suspension des cours peut avoir de graves conséquences s'ils ne peuvent pas obtenir leur diplôme universitaire d'ici la fin avril.

Louis Renaud, étudiant en communication et un des signataires de la mise en demeure, note que ceux qui désirent continuer la grève pourront rester à l'extérieur de l'UQO.

Les commentaires (2)

Envoyé par [Gilles Hervieux](#) de Cornwall, 5 avril 2012 à 12 h 03 HAE

C'est sur que si la greve persiste, rien ne sera plus jamais pareil.

Au prix que les ecoles coutent, on ne peut plus jouer ce jeux uniquement pour soustraire a la delenquence.

Mormentalement on doit etre en mesure d'expliquer ou l'on va et etre suporte par les experts on un employer interresse aux talents du sujet, qui en soutien le but du postulant. Ma facon de voir enfin!..

Envoyé par [Jonathan Bigras Pilon](#) de Montpellier, 5 avril 2012 à 11 h 11 HAE

« Ce qu'on veut c'est étudier, avoir nos diplômes pour après ça avoir nos emplois pour qu'on puisse redonner à la société, tout simplement. » — Louis Renaud, étudiant à l'UQO

Les victoires d'opposants au mouvement de grève des derniers jours, notamment à Alma, à l'UQAM et à l'Université Laval, ont inspiré la démarche des étudiants de l'UQO.

L'UQO [a suspendu les cours](#), le 29 mars dernier, en raison de tensions entre des grévistes et d'autres étudiants.

Élections à l'AGE

Les étudiants de l'UQO sont invités à voter, jeudi, pour choisir le conseil exécutif 2012-2013 de l'AGE-UQO. Le scrutin se déroule jusqu'à 20 h aux trois campus.

Par ailleurs, des étudiants en grève ont manifesté jeudi après-midi devant des succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ), notamment sur la rue St-Joseph, dans le secteur de Hull, et sur le boulevard Maloney, dans le secteur de Gatineau.

Bonification des remboursements de prêts

Le gouvernement du Québec annonce qu'il élargit son [programme de prêts étudiants et qu'il met en place un régime de remboursement proportionnel](#) au revenu.

Présentement, les étudiants dont les parents gagnent plus de 60 000 \$ par année n'ont pas droit à des prêts. Québec estime que l'élargissement de son programme pourrait profiter à environ 50 000 étudiants supplémentaires.

En complément



Audio - Rachel Gaulin explique les détails de la mise en demeure envoyée à l'UQO.

bravo... il faut se faire entendre... assez cest assez.. les petits maxcistes qui sifionnent toute l'attention sont en voie de se voir expulser.. bien bon.. vivement lecole et payer pour les etudes au lieu de toujours demander plus!!!

LEQUOTIDIEN: Tout pour perturber les cours; il ne manquait que la vermine - Publié le jeudi 05 avril 2012 à 11h43



Le Quotidien, Lili Mathieu

Katerine Belley-Murray, Le Quotidien

(ALMA) La direction du Collège d'Alma craignait que des étudiants libèrent des rats dans les couloirs de l'institution d'enseignement, hier. Il y a finalement eu des bombes puantes, une vitre fracassée, quelques attroupelements de manifestants, la visite des pompiers... mais pas de vermine.

Un jeune homme de 18 ans a été arrêté par les policiers de la Sûreté du Québec après avoir fracassé la vitre donnant sur le couloir de la direction. Il a été libéré par voie de sommation.

L'alarme incendie a retenti, à 12h35. La direction assure que ce dérangement n'a rien à voir avec les manifestations étudiantes. Selon le directeur du collège, c'est une surchauffe de la hotte d'un poêle à la cafétéria qui a causé le déclenchement de l'alarme. «La tension est palpable. Nous étions en réunion, nous discussions, et l'alarme a sonné. Je vous assure que cela

n'a aucun lien avec les étudiants», affirme le directeur général du Collège d'Alma, Bernard Côté.

À leur entrée au collège, les étudiants étaient fouillés systématiquement. Ils devaient présenter leur carte étudiante et ouvrir leur sac à dos. Parfois, les agents de sécurité de GARDA leur demandaient de montrer leur horaire, ou d'enlever leur manteau. Il y avait d'ailleurs au moins 20 agents. Trois étudiants ont été expulsés des murs de l'établissement.

«Nous avons fait venir la Sûreté du Québec, mais les policiers n'ont finalement pas eu à intervenir. Nous avons interdit tous les rassemblements. Tout groupe d'individus ayant un comportement inapproprié était dispersé. Nous avons eu des informations comme quoi il y aurait de la vermine. Il n'y en a finalement pas eu. Nos mesures de sécurité ont été efficaces», notait le directeur général du collège d'Alma, Bernard Côté.

Lundi, les cours n'ont pu être donnés en raison du saccage fait par certains étudiants dans l'école. Mardi, une alerte à la bombe a stoppé les ardeurs des étudiants voulant assister à leurs cours.

Rappelons que le 30 mars dernier, le juge Jean Lemelin a ordonné la reprise des cours au collège en décrétant une injonction temporaire. Celle-ci sera débattue sur le fond le 10 avril.

Carrés rouges

Il est impressionnant de constater de visu à quel point les étudiants du cégep almatois sont divisés. Si plusieurs portent le carré rouge, d'autres sont farouchement contre la grève. Les grévistes ont manifesté après qu'un étudiant ait brisé une vitre donnant sur le couloir de la direction.

Ils ont été déplacés quelques minutes plus tard.

Le directeur du collège, Bernard Côté, a parlé aux jeunes. «Si vous n'avez pas l'intention d'aller à vos cours, quittez. Je vous invite à sortir.»

Un étudiant a alors affirmé: «Nous ne pouvons pas non plus (manifeste à l'extérieur).»

«Allez à l'extérieur des terrains du collège. Il s'agit d'une situation de conflit important, ici.»

Si certains étudiants affirment se sentir en danger en voyant tous les policiers, d'autres ne se sentent pas en sécurité en raison des gestes des étudiants. Le ton monte régulièrement dans les couloirs. Il aurait été surprenant, dans cette ambiance, que les cours soient donnés normalement.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALEDMONTREAL: Une pluie d'injonctions - Publié le: mercredi 04 avril 2012, 21H41





Photo Agence QMI

Des individus cagoulés étaient du rassemblement.

Sarah-Maude Lefebvre

Les demandes d'injonctions pour faire cesser les blocages devant les cégeps et les universités pourraient se multiplier, alors que les étudiants qui sont contre la grève comptent maintenant un avocat dans leurs rangs pour diriger ces actions.

Le Mouvement des étudiants socialement responsables du Québec (MERSQ) a recours depuis quelques jours à un « conseiller juridique ».

Du bénévolat

Damien Pellerin, du cabinet Pellerin Savitz, s'est offert pour aider tout étudiant qui souhaiterait déposer une demande d'injonction pour faire

cesser le blocage et les piquets de grève devant son établissement scolaire.

« C'est du bénévolat et je le fais par conviction », a expliqué Me Pellerin au Journal.

« J'ai été moi-même à l'université pour devenir avocat. Je sais ce que ça coûte d'avoir accès à une éducation de qualité. Beaucoup d'étudiants posent des questions au MERSQ, je vais être là pour les aider. »

Injonctions en préparation

Le MERSQ souhaite que l'initiative de deux étudiants, respectivement du cégep d'Alma et de l'Université Laval, soit imitée.

Dans le premier cas, une étudiante a obtenu que les cours soient repris parce que, selon elle, les règlements d'une assemblée générale n'avaient pas été respectés.

À l'Université Laval, un autre étudiant a obtenu une injonction pour mettre fin aux piquets de grève.

D'autres actions juridiques de ce genre sont à prévoir, affirme le porte-parole du MERSQ, Simon Talbot.

« On ne peut en dire plus pour le moment, mais plusieurs autres injonctions sont en préparation. »

« On a vu, à Alma et à Québec, que ça peut marcher. Beaucoup d'étudiants sont frustrés. Nous serons là pour les épauler dans leurs démarches juridiques. »

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Grève étudiante : injonction garantissant l'accès et la circulation à l'UQAM – Mise à jour le mercredi 4 avril 2012 à 17 h 36 HAE



© Google

Une juge de la Cour supérieure du Québec a émis une injonction mercredi après-midi interdisant aux étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité d'empêcher l'accès aux édifices de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

L'injonction émise est le fruit d'une entente entre les associations étudiantes et l'UQAM, selon les avocats des deux parties.

Elle prévoit que l'on s'abstienne de gêner l'accès ou la circulation près des pavillons, des résidences et des immeubles appartenant à l'UQAM.

On doit aussi s'abstenir d'intimider ou de menacer les employés, les professeurs, les cadres et tous ceux qui ont affaire à l'UQAM. L'injonction prévoit aussi que l'on n'incite pas des personnes à obstruer l'entrée ou la circulation à l'UQAM.

Cette injonction est valide jusqu'au 19 avril, 17 h. Ceux qui y contreviennent sont passibles d'une amende de 50 000 \$.

L'UQAM avait demandé mercredi à la Cour supérieure de lui accorder une injonction interlocutoire provisoire pour forcer ses milliers d'étudiants en grève à cesser de perturber ses activités.

Elle demandait spécifiquement que six associations étudiantes et quarante-six de leurs dirigeants « cessent de bloquer, d'obstruer et de gêner le libre accès » à ses propriétés, et qu'ils s'abstiennent « d'intimider, de menacer, d'importuner ou de molester » ses employés ou toute personne voulant y entrer.

L'UQAM plaide que le tribunal devait intervenir de toute urgence pour éviter qu'elle subisse un préjudice irréparable. Elle alléguait que le refus d'obtenir la requête lui causerait plus d'inconvénients que son octroi n'en créerait aux étudiants, puisque ces derniers ne perdront pas leur droit de manifester pour autant.

Les associations étudiantes visées regroupent des milliers d'étudiants en arts, en sciences, en sciences politiques, en droit, en éducation, en sciences humaines, en langues et en communication. Elles ont toutes déclenché la grève entre le 13 et le 23 février.

L'UQAM évoquait notamment dans sa requête que des manifestants ont empêché des étudiants de son École des sciences de la gestion d'accéder

à leurs cours le 26 mars, et que des étudiants et des gardiens de sécurité ont été victimes de « gestes d'intimidation » et de « voies de fait ».

Parallèlement à cette démarche, la direction de l'UQAM tente par ailleurs de trouver une solution pour que la fin du semestre d'hiver ne perturbe celui de l'été. L'université indique qu'elle devra trouver de nouveaux scénarios si la grève ne se termine pas avant le 16 avril.

L'Université de Montréal indique pour sa part que la session qui devait se terminer le 30 avril est prolongée jusqu'au 15 juin. Elle ne peut cependant garantir que le semestre se terminera à cette date si un retour en classe n'est pas effectué avant le 10 avril.

[Ordonnance d'injonction provisoire de la juge Micheline Perrault de la Cour supérieure du Québec](#)

Une judiciarisation accrue du conflit

La requête de l'UQAM n'est que le dernier exemple en date d'une judiciarisation accrue du conflit, depuis une semaine.

Mardi, les [grévistés de l'Université Laval](#) ont dû céder le passage à un étudiant qui désirait suivre son cours d'anthropologie, après que la Cour supérieure du Québec lui eut accordé une injonction interlocutoire provisoire.

Un étudiant en droit de l'Université de Montréal avait perdu une cause semblable la semaine dernière, mais sa situation était quelque peu différente. Son association étudiante n'était pas en grève, et le jeune homme n'a raté que deux jours de cours.

Un tribunal a aussi ordonné la semaine dernière la levée des piquets de grève au Collège d'Alma. Cette décision s'appuyait sur le fait que le vote de grève était entaché d'irrégularités. Les grévistes ont empêché la reprise des cours lundi et ont perturbé les classes mardi.

Un groupe de 70 étudiants de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) tente lui aussi de forcer la reprise des cours. Au cégep de Rimouski, les étudiants ont [voté à 57 % contre](#) la reconduction du débrayage entrepris le 28 février. Les cours reprendront mercredi midi et la session se poursuivra jusqu'au 21 juin.

La Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) soutient que la solution ne doit pas passer par les recours en justice.

« La hausse des droits de scolarité, la question de la grève, sont des questions politiques qui doivent se régler politiquement, démocratiquement, et non pas par le biais des tribunaux », a affirmé mercredi le président de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois.

« Chaque fois qu'il y aura des injonctions déposées, ça va contribuer à augmenter la tension. C'est exactement ce qui s'est passé à Alma, et c'est ce qui va se passer partout si on continue dans ce dangereux tourbillon de judiciarisation de la lutte étudiante », ajoute-t-il.

Le prix de la grève

Si les manifestations des étudiants et leurs coups d'éclat reposent pour beaucoup sur leur enthousiasme et leurs convictions, la grève a cependant des coûts financiers. Consultez notre article sur le portrait des finances du mouvement étudiant.

[Les commentaires \(89\)](#)

Michael Nguyen

La demande d'injonction déposée mardi matin par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) contre ses 23 000 étudiants en grève n'a finalement pas été examinée par le juge de la Cour supérieure du Québec. Les avocats des deux parties se sont entendus avant cela.

La demande d'injonction visait à empêcher les blocages des bâtiments de l'université par les étudiants, en grève illimitée depuis le mois de février.

Selon Benoît Lépine, représentant de l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit de l'UQAM, les grévistes ont accepté de permettre la libre circulation au sein des pavillons de l'université et la direction de l'UQAM a accepté de son côté de retirer provisoirement sa requête.

«L'ordonnance se termine le 19 avril à 18 h», ensuite les deux parties se retrouveront au tribunal, a précisé M. Lépine, selon qui la grève se poursuit d'ici là.

«On regrette que l'UQAM soit passée par la voie des tribunaux plutôt que de s'asseoir avec nous pour discuter, a toutefois souligné Benoît Lépine. Mais c'est loin d'être un événement qui va arrêter la grève.»

En cas de non-respect de l'entente conclue mercredi, les fauteurs de trouble risquent 50 000 \$ d'amende et jusqu'à un an de prison.

Les étudiants grévistes pourront consulter les modalités de l'entente lors des assemblées et devront respecter les engagements pris en leurs noms par les avocats des six associations.



photo le journal de montréal, SARAH-MAUDE LEFEBVRE

Afficher 2 commentaires

• 66996699

Myriam77

pourquoi avoir attendre si longtemps pour savoir ce qui s'est passé avec l'ilôt Voyageur...vous savez ce dont je parle...pourquoi tous les gens qui ont trempé depuis des an-

nées n'ont pas été arrêté...et cela vous ne le savez pas....mais y a un monsieur qui s'est en allé avec un parachute doré après avoir laissé l'UQAM...et il n'est pas du tout inquieté....ah quand le liberal party ferme les yeux...

• myriam77

Dans le document remis en cour, mercredi matin, la vice-rectrice au soutien académique de l'université, Diane Demers affirme entre autres que les manifestants auraient « grandement compromis » la sécurité des étudiants et des employés de l'université en empêchant ceux qui veulent continuer de suivre leurs cours d'aller en classe librement.

Selon, Mme Demers, 150 manifestants auraient été jusqu'à déclenché des alarmes incendie dans le pavillon de la faculté de gestion, tout en bloquant les portes d'évacuation. « Il y a lieu à penser que (ces) agissements (...) se répéteront et que la situation ira en s'aggravant davantage », conclut-elle dans la requête.

Pour le président de l'Association des étudiants de la faculté des sciences de l'éducation, la demande d'injonction constitue une « extrême ». Il a nié que la sécurité du personnel avait été mise en danger, tout en déplorant les « excès » de certains manifestants.

Le vice-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Yanick Grégoire, a tout de même tenu à rappeler que la faute revient au gouvernement provincial, qui fait la sourde oreille et refuse de revenir sur sa décision d'augmenter les droits de scolarité.

La demande d'injonction de l'UQAM, un document d'environ 300 pages, avait été remise mardi après-midi par huissiers aux six associations représentant 23 000 étudiants en grève et à leurs représentants.

Les six associations visées sont représentées par les mêmes avocats.

CETTE MESURE AURAIT DÛ ÊTRE PRISE DEPUIS LONGTEMPS

Si c'est une grève, comme les autres conflits au Québec, l'entreprise prend les moyens pour faire diminuer le nombre de grévistes sur la ligne de piquetage. Pourquoi avoir attendu si longtemps?



© Sira Chayer / Agence QMI / Archives

La direction de l'UQAM demande au tribunal de faire cesser le blocage de ses locaux.

Michael Nguyen

Paralysée par la grève étudiante, l'UQAM s'adresse maintenant devant les tribunaux pour que cesse le blocage de ses locaux.

Elle veut également prévenir que son personnel se fasse « intimider, menacer et molester ». Un juge entendra la cause cet après-midi.

L'université du centre-ville de Montréal a déposé hier une requête en injonction, demandant à la justice de mettre fin au blocage de ses locaux par ses étudiants, en réponse à la hausse des droits de scolarité.

Elle reproche à six facultés (toutes sauf celle de gestion) et à ses membres de compromettre le bon fonctionnement de ses locaux. L'université compte plaider l'urgence de la situation, qualifiant « d'imprévisibles » les actions des manifestants.

« Il est urgent que la requête soit accueillie afin que (l'université) puisse exercer ses activités administratives et pédagogiques », indique le document de cour.

Sécurité compromise

Dans un affidavit déposé dans le dossier, la vice-rectrice au soutien académique de l'université affirme que les manifestants auraient « grande-

ment compromis » la sécurité des étudiants et des employés de l'université.

« Dans le cadre (du mouvement étudiant), les associations (...) posent plusieurs gestes qui ont pour effet d'empêcher l'UQAM de donner ses cours aux étudiants qui le désirent », indique notamment Diane Demers.

Elle cite en exemple une « entrave à la circulation », hier, dans un des pavillons de l'université. Quelque 150 manifestants auraient été jusqu'à déclencher des alarmes incendie, en plus de bloquer des portes d'évacuation, assure-t-elle. Or, les étudiants en gestion utilisant ce pavillon avaient voté contre la grève générale illimitée.

« Il y a lieu à penser que (ces) agissements (...) se répéteront et que la situation ira en s'aggravant davantage », conclut-t-elle.

Mesure « extrême »

Pour le président d'une des associations concernées, la demande d'injonction constitue une mesure « extrême ». Jonathan Giguère, de

Afficher 24 de 25 commentaires

• PourLaHausse

Bravo UQAM, je suis fière qu'ils reste encore des adultes qui se servent de leur tête et appuient ceux qui veulent étudier. Pour tous les autres, arrêtez d'arrêter de vous regarder le nombril pour une minute et utilisez votre tête. LA hausse va arriver d'une manière comme de l'autre. Vous pouvez rien y faire, donc au lieu de blâmer tous le monde, acceptez dont l'invitation du ministre Beauchamp et réglez donc le conflit.

Même si c'est un droit de pouvoir manifester, vous avez pas le droit de faire la grève car vous ne travaillez pas pour les universités et CEGEP. Vous êtes juste des consommateurs qui reçoivent un service. C'est comme si je désiderais d'aller en grève contre Harvey's parce que je n'ais pas aimer le service ou encore meilleur exemple je pars en grève contre le "Apple Store" parce que ils m'ont pas donner un Ipad gratuit. Votre grève c'est principalement cela, une grosse joke qui devient de plus en plus grosse à chaque jour et qui est rendu à voir plusieurs personnes aller en cour pour pouvoir retourner aux études.

Plus que je vois les gestes poser par les étudiants et les choses écrites par les supporters de la cause étudiante, plus je me demande comment ils ont fait pour être admis à l'université ou au CEGEP car pour dans la plupart des cas, ils donnent l'impression d'avoir un âge mental de 12 ans.

Soyez donc des adultes pour une fois et réglez donc le problème, allez donc à Québec, allez discuter avec le ministre Beauchamp et trouvez un compromis qui va bénéficier les deux partis au lieu de faire les Bébés Lala qui sont pas capable d'accepter que pas tous les étudiants sont avec eux.

• coutu_ju

Je suis entièrement d'accord avec vous. Donc, d'après certains, nous devons faire partie des fonctionnaires qui passent tout leur temps sur le Web...petite excuse pour enfants rois qui se croient tout permis !! Que c'est pathétique....moi aussi je me demande comment ils ont fait pour être admis à l'université. Je pensais que ça prenait un minimum de maturité...Ça ben l'air que non.

• ContreLaHausse

Donnez l'exemple et on vous suivra.....la mémoire est courte .. l'UQAM qui a fait faillite en jouant au SIM. Les recteurs qui jouent au Monopoly..... Les fonctionnaires enchaînés au web sur des sites plus que douteux pour gens Matures. Passer par la justice pour essayer de casser un mouvement contestataire. Je repasserai pour la maturité, merci.

• coco189

Le café augmente de 5 sous chez Tim Horton, à quand la grande manif, nous devons tous nous mobiliser. Quand vous serez sur le marché du travail, serez vous pour le gel de

l'Association des étudiant(e)s de la faculté des sciences de l'éducation, reproche à l'UQAM de ne pas avoir tenté de discuter avant de se tourner vers les tribunaux.

« Il y a eu des discussions, mais c'était avec ceux qui faisaient le blocage, a-t-il assuré. Il n'y a pas eu de rencontres hors des conflits. »

Il nie d'ailleurs que la sécurité du personnel aie été mis en danger, bien qu'il déplore les « excès » de certains manifestants.

Le vice-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Yanick Grégoire, dénonce lui aussi que cette affaire se retrouve devant les tribunaux.

« C'est l'UQAM qui poursuit, et c'est très troublant que l'argent du contribuable soit mis là dedans », a-t-il déclaré.

Mais selon Jonathan Giguère, le cœur du problème vient du gouvernement provincial, qui refuse de négocier le gel des droits de scolarité. « Le gouvernement fait la sourde oreille », regrette-t-il.

tion sur son fonctionnement avant de demander des sous de plus à qui que ce soit

coco189
Négocier un gel ou une baisse c'est pas des négos, il faut donner pour recevoir, en tant que citoyen je pense que l'UQAM aurait du agir ainsi, il y a très longtemps. Ça marchait peut-être avec tes parents, mais la c'est la société démocratique qui est contre vous So so so

coutu_ju
Ce n'est pas parce que je suis pour la hausse que je suis d'accord avec les sommes astronomiques remises aux recteurs d'universités...J'ai jamais prétendu qu'ils méritaient autant d'argent...

Markus64
félicitation
[Maxime Vézina](#)
Le vice-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Yanick Grégoire, dénonce lui aussi que cette affaire se retrouve devant les tribunaux.

Markus64
félicitation
[Maxime Vézina](#)
« C'est l'UQAM qui poursuit, et c'est très troublant que l'argent du contribuable soit mis là dedans », a-t-il déclaré.

Et les 104 000\$ que le "boycottage" coûte au contribuable tu en fait quoi???

[Gabriel Bruneau-Langlois](#)
Le gouvernement ne laisse pas les étudiants proposer des idées...Ils leur dit "On vous offre ça c'est à prendre ou à laisser" et ensuite ils appellent ça des négociations. Les universités et certains étudiants peuvent bien aller en cour pour demander une injonction ça va juste empirer les choses. Si vous voulez que ça dégénère allez-y, mais le problème est au gouvernement pas chez les étudiants. Quand on croit à une cause et qu'on se bat pour on s'attend pas à ce que tout le monde soit de notre bord...c'est pour ça qu'on appelle ça se "battre pour une cause". Alors l'opinion publique ici n'a aucune importance. Les étudiants sont 200 000 qui se tiennent alors que les autres citoyens sont des millions qui font leurs petites affaires chacun de leur bord. Le but de cette grève n'est pas de payer moins cher pour pouvoir se payer un voyage dans le sud ou un iPhone comme beaucoup d'anti-grève le pensent. Justement c'est eux qui ne regardent pas plus loin que leur nombril parce qu'il n'arrive pas à percevoir l'enjeu de société, mais ne vois que ce qui affecte un individu et son petit bien être. Le but de la grève est de contester un gouvernement qui accuse le gouvernement précédent d'avoir causé les problèmes financiers de l'état alors qu'ils ont eu 10 ans pour les régler et qu'après ça au lieu de couper là ou ça passerait mieux et d'aller chercher de l'argent là où il y en a réellement, il préfère faire payer les étudiants. L'éducation et la santé sont les priorités qu'on choisit de se donner les québécois il y a des décennies et ça doit rester comme ça.

[Louis Who](#)
vraiment !!! Un université utilise des fonds des contribuables et toi tu accuses l'étudiant qui a aucun contrôle sur comment l'université agit

Tu devrais peut-être plus en vouloir au gouvernement qui agit de façon irresponsable en ne voulant pas négocier

Markus64
Le gouvernement a voulu négocier mais les étudiants ont boudés ces négociations, maintenant qu'ils ce la ferment et payent comme tout les autres citoyens de cette province au lieu d'agir en bêtes gâtées.

[Louis Who](#)

Voyons ...la démocratie est pas ce que le gouvernement veut la démocratie c'est le peuple et ya 200 000 étudiants qui sont pas satisfait en ce moment Je vous suggère à tous de vous réveiller pis arrêtez de croire toute les folles que le gouvernement essaie de vous faire avaler Le plan Nord = Fail Les gaz de schiste = Fail La négociation avec les étudiants ou plutôt le manque de =Fail Depuis 2004 qu'on ce fait promettre des baisses pis tout fais que augmenter Tu devrais peut-être commencer à te poser des questions sur notre système et supporter les étudiants qui eux en ont assez de ce faire conter des niaiseries et fausseté Le gouvernement selon moi a besoin d'une intra spec-

Les contribuables au grand complet doivent payer pour la hausse que les Libéraux ont rendu inévitable, pas les étudiants... Quand je paye des taxes et des impôts je suis conscient qu'une partie de mon argent va dans des services de santé aux personnes âgées qui ne me concerne pas, des routes dans le grand nord qui ne me concerne pas, des garderies alors que je n'ai pas d'enfant et vous savez quoi? Ça ne me dérange pas parce que c'est à ma nation que ça rapporte. Alors je ne vois pas pourquoi les étudiants seraient centrés sur leur petit nombril s'ils demandent à ce que les fonds d'un des domaines les plus importants dans une société, l'éducation, soit gérés convenablement.

- coco189
- Grosse manifestation étudiante dans l'est 250 étudiants, vous avez bien lus 250 c'est un raz de marée... La plupart des étudiants que je connais sont à l'école, qui fait la grève? Les permanents des associations étudiantes... 200 000 étudiants en grève et .001% qui manifestent. Pour l'irresponsabilité politique, tout nos gouvernements successifs nous ont foutu dans ce merdier et aujourd'hui le ménage doit commencer quelque part. Il en va de la survie des programmes sociaux que vous chérissez tant, un budget déficitaire n'est pas un gage

de réussite . \$390 000 000 000.00 de dettes ça coute cher en intérêts et il ne reste rien pour les services.

ContreLaHausse
Faites vous partie des fonctionnaires qui passent leur temps sur le web?

coco189
Mais non les fonctionnaires sont d'accord avec vous, veulent pas perdre leurs acquis eux non plus!!!! Regarde aujourd'hui grande séance de "brainwashing" dans les écoles secondaires, après on se demande pourquoi le Québec est si pauvre intellectuellement!

Guest
Commentaire supprimé.

ContreLaHausse
Donc, vous faites partie de ceux qui passent leur temps sur le web!

coutu_ju
Si t'enlevais tes lunettes de soleil et ton foulard, tu verrais ce qui se passe autour de toi :)

Je ne passe pas mon temps sur le Web...je m'intéresse à l'actualité...toi, sais-tu au moins de quoi je parle quand je dis "crise d'Oka" ??

Tu devais être en couche à ce temps-là...? Vas sur le Web, tu comprendras de quoi je parle...

ContreLaHausse

Si vous vous intéressiez à l'actualité vous feriez plus que regarder les petites images des petits articles et jouer sur le web!

Si vous saviez les enjeux de la crise d'Oka, vous ne la citeriez pas en exemple. Donc l'ignorance est de l'autre CÔTÉque le mien.

Parlant de maturité! En plus de parler de couche et jouer sur le web, faites-vous quelques choses d'utiles sur l'ordi pour l'UQAM.

coco189
Et toi les enjeux, tu peux les citer...prend ton temps, je suis pas pressé. Tu dois lire le journal avec les images, si tu y écris. Avant vous la vie existait, vous savez!! Toi à ce que je vois les profs t'ont bien appris le petit CSN illustré ;-)

coutu_ju [Réduire](#)
Oui, je reçois les étudiants de maîtrise et de doctorat qui ont compris qu'ils n'avaient pas de temps à perdre !!!

Pauvre vous...si vous saviez comme vos commentaires me passe 10 pieds par-dessus la tête !!!

Je faisais référence aux foulards en parlant de la crise d'Oka...avais-je écrit dans mon commentaire "enjeux"...je ne crois pas...s'il faut tout vous expliquer en plus...

Je vous laisse, je travaille...MOI !!

TVANOUVELLES: Cégep d'Alma: La rentrée, prise deux - Première publication mercredi 4 avril 2012 à 09h23



Crédit photo : TVA Nouvelles

Le second jour de rentrée au Cégep d'Alma au Saguenay-Lac-Saint-Jean pourrait être à nouveau perturbé selon des rumeurs provenant des milieux étudiants.

Des actions prévues par des étudiants en faveur de la poursuite de la grève pourraient avoir lieu en cours de journée. L'une de ces rumeurs veut que des animaux soient utilisés dans des gestes d'éclats.

Mercredi matin, les étudiants qui voulaient pénétrer dans l'établissement d'enseignement devaient s'identifier.

De plus, les quatre agents de sécurité qui surveillaient l'entrée du cégep demandaient aux étudiants d'ouvrir leurs sacs à dos afin qu'ils soient vérifiés.

En matinée, plusieurs véhicules patrouilles de la Sûreté du Québec faisaient le guet autour du Cégep d'Alma.

[Mardi, les étudiants ont été invités à quitter leurs cours, alors que ceux-ci devaient recommencer.](#)

Une injonction décrétée par la Cour supérieure du Québec a ordonné la levée des lignes de piquetage, qui devait être faite mardi.

Cette injonction est temporaire et la cour doit entendre la cause le 10 avril.

TVA Nouvelles

LE QUOTIDIEN: Collège d'Alma: une vitre fracassée par les étudiants - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 08h41 | Mis à jour le mercredi 04 avril 2012 à 16h30



Le Quotidien, Marc Saint-Hilaire

Katherine Belley-Murray et Marc St-Hilaire, Le Quotidien (Alma) Une vitre près du couloir menant aux bureaux de la direction du Collège d'Alma a été cassée, vers 9h30 ce matin.

Un étudiant, qui aurait été vu par des agents de sécurité en train de casser la vitre, est certain qu'il s'agit d'un malentendu. Il pourrait faire face à des accusations judiciaires.

Un attroupement a suivi le geste. Quelques dizaines de jeunes, carrés rouges bien en vus, ont manifesté dans les escaliers menant à l'étage de la direction.

Ils ont été déplacés quelques minutes plus tard. Les attroupements sont dorénavant interdits au Collège d'Alma.

Le directeur du collège, Bernard Côté, a parlé aux jeunes. «Si vous n'avez pas l'intention d'aller à vos cours, quittez. Je vous invite à sortir.»

Un étudiant a alors affirmé: «nous ne pouvons pas non plus (manifeste à l'extérieur).»

«Allez à l'extérieur des terrains du collège. Il s'agit d'une situation de conflit important, ici.»

Des agents de sécurité prennent place devant chacune des portes, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les policiers de la Sûreté du Québec viennent d'arriver au Collège.

Les étudiants, comme le démontre d'ailleurs le vote, sont pour le moins partagés. Certains affirment se sentir en danger en voyant tous les policiers, d'autres ne se sentent pas en sécurité en raison des gestes des étudiants. Le ton monte régulièrement dans les couloirs. Il serait surprenant, dans cette ambiance, que les cours soient donnés normalement.

Sécurité accrue

À 8h30 d'ailleurs, deux jeunes vêtus de kangourous ont été interceptés par les agents de sécurité après avoir fait exploser une bombe puante dans l'école. Ils ont tenté de fuir, mais ont rapidement été interceptés dans l'un des couloirs de l'établissement.

Depuis le début de la semaine, les cours ont été perturbés par des manifestations spontanées.

Aujourd'hui, des informations obtenues par la direction générale laissent croire que les jeunes tenteront d'infester l'établissement avec des souris. Aussi a-t-on décidé de fouiller systématiquement les sacs de chaque étudiant qui franchit les portes de l'institution.

LE QUOTIDIEN: Journée mouvementée au Collège - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 08h22



Le Quotidien, Marc Saint-Hilaire

Marc St-Hilaire, Le Quotidien (ALMA) Perturbation des cours, alerte à la bombe, manifestation pacifique devant le Palais de justice et resserrement draconien de la sécurité; le Collège d'Alma a de nouveau vibré au rythme de la grève étudiante, mardi.

La journée avait pourtant débuté sans écueil.

Peu avant 6h, un contingent d'officiers de la Sûreté du Québec ceinturait le périmètre de l'institution. Une vingtaine d'agents de sécurité étaient quant à eux assignés aux portes du collège, où il procédait au contrôle systématique de chaque étudiant et membre du personnel enseignant. Jusqu'à 8h45, tout s'est déroulé comme l'espérait la direction générale, qui avait dû annuler les cours, lundi, en raison de saccages.

Puis, le calme a cédé la place à une nouvelle tempête. Un groupe de manifestant s'est introduit dans l'école pour perturber les classes et inviter les élèves présents à les suivre dans leurs revendications.

Directeur général du Collège d'Alma, Bernard Côté est intervenu personnellement auprès du groupe de militants et les a convaincus de quitter les lieux sans faire de grabuge. Il n'a pas demandé l'aide des policiers. La victoire du directeur a toutefois été de courte durée alors que, sur le coup de 11h, une alerte à la bombe a été lancée par une personne anonyme.

Après 45 minutes de recherches, il a été convenu que l'appel était un canular et les étudiants ont pu réintégrer l'établissement. Selon les informations obtenues auprès de l'agent Hélène Nepton, responsable des relations publiques à la SQ, l'appel téléphonique provenait de l'intérieur du collège. Une enquête est en cours afin d'identifier l'individu qui a alerté inutilement les policiers. Celui-ci s'expose à des accusations de méfait public.

Après 45 minutes de recherches, il a été convenu que l'appel était un canular et les étudiants ont pu réintégrer l'établissement.

Selon les informations obtenues auprès de l'agent Hélène Nepton, responsable des relations publiques à la SQ, l'appel téléphonique provenait de l'intérieur du collège. Une enquête est en cours afin d'identifier l'individu qui a alerté inutilement les policiers. Celui-ci s'expose à des accusations de méfait public.

LE NOUVELLISTE: Demi-victoire pour un étudiant du Centre-du-Québec - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 08h04



Photo: La Presse Canadienne

Laurent Proulx se dirige vers son local pour y suivre un premier cours depuis près de deux mois.

Alexandre Robillard, La Presse Canadienne, Québec

Un étudiant originaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, au Centre-du-Québec, a pu assister à son cours d'anthropologie pour la première fois depuis près de deux mois, hier à l'Université Laval, après avoir obtenu une demi-victoire en Cour supérieure, pour mettre fin aux piquets de grève qui lui bloquaient l'accès.

Quelques heures à peine après la décision du tribunal, Laurent Proulx s'est rendu à son cours, sous le regard des médias qui s'étaient déplacés pour l'événement.

Lors d'un point de presse suivant le jugement, au palais de justice de Québec, M. Proulx s'était réjoui même s'il réclamait une ordonnance du tribunal s'appliquant à l'ensemble de l'établissement.

L'ex-militaire de 24 ans a estimé que l'injonction obtenue ouvre la porte à d'autres recours d'étudiants qui se disent lésés par les moyens de pression déployés en opposition à la hausse des droits de scolarité.

«Le jugement est formel, on rétablit mon accès au cours, pour moi c'est une victoire, a-t-il dit. Je ne trouve pas que c'est une demi-victoire parce que ça ouvre la porte à beaucoup d'étudiants à m'imiter. D'ailleurs je les invite, ceux qui sont brimés dans leurs droits, à faire de même.»

Dans sa décision, le juge Bernard Godbout a circonscrit l'application d'une injonction interlocutoire provisoire d'une durée de 10 jours au cours intitulé «Anthropologie des conflits et de la violence», interrompu depuis le 14 février en raison d'un débrayage des étudiants.

Le magistrat a confié à l'Université Laval la responsabilité d'assurer que le piquetage des étudiants, qui ont voté pour la grève, n'empêche pas l'accès à la salle de classe, où le cours est à l'horaire le mardi après-midi.

Lundi, M. Proulx avait fait valoir au tribunal qu'en le privant de l'accès à ses cours, le mouvement de grève étudiant brimait ses droits et lui causait un préjudice.

L'étudiant avait affirmé qu'il ne pourrait assister à la reprise des cours envisagée actuellement par l'université en raison d'un engagement envers un employeur de sa région, à la date prévue pour la fin de session avant le débrayage.

M. Proulx avait aussi souligné que les perturbations pourraient compromettre sa demande d'admission en droit.

Hier, le juge Godbout a conclu qu'il y avait urgence d'émettre une injonction. Le magistrat a souligné que l'étudiant pourrait subir un préjudice irréparable en raison de la difficulté d'obtenir une compensation pour tout retard.

Le juge Godbout a observé que son ordonnance, qui devra faire l'objet d'un débat plus approfondi le 12 avril, n'empêcherait pas les étudiants de manifester, mais exigerait plutôt qu'ils ne bloquent pas les accès au cours.

Malgré la porte ouverte à d'autres recours semblables, les représentants d'associations étudiantes ont minimisé l'impact de la décision de la Cour supérieure, en soulignant notamment son caractère temporaire.

Le président de la Coalition des associations d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL), Martin Bonneau, a déclaré que les étudiants pourront continuer leurs actions.

«Ce qu'on trouve un peu dommage de ce qu'on a vu aujourd'hui, c'est que le droit d'un individu l'a emporté sur le droit collectif de protester. C'est assez inquiétant pour moi, en tant que société, ce que ça pourrait avoir comme conséquences», a-t-il dit.

CYBERPRESSE: Entente entre l'UQAM et ses étudiants en grève - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 08h01 | Mis à jour le jeudi 05 avril 2012 à 07h01



Photo: archives La Presse

Si les étudiants ne se conforment pas à l'injonction, ils s'exposent à des peines pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ d'amende ou un an de prison.

Caroline Touzin, La Presse

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) s'est entendue, mercredi, avec ses étudiants en grève pour que ces derniers cessent de bloquer l'accès aux pavillons de l'établissement.

Les parties ont ainsi évité un débat devant la Cour supérieure au sujet de la demande d'injonction déposée par l'UQAM la veille au palais de justice de Montréal. La juge Micheline Perrault n'a eu qu'à entériner l'entente intervenue entre les parties.

Les grévistes ne doivent plus empêcher les étudiants et les employés d'entrer dans les pavillons de l'UQAM, d'en sortir ou d'y circuler, selon cette entente. Ils n'ont pas le droit, non plus, d'intimider qui que ce soit.

« Cette entente ne statue pas sur le fond de l'affaire, soit le droit de grève ni le droit de faire du piquetage », a tenu à préciser l'une des avocates des associations étudiantes, Me Sibel Ataogul.

La judiciarisation

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) déplore la judiciarisation du débat, mais elle se réjouit tout de même du fait qu'une entente a été conclue.

« J'y vois une défaite du gouvernement Charest dans sa tentative d'instrumentaliser les établissements universitaires pour arriver à casser le mouvement de grève », a indiqué son vice-président, Yanick Grégoire. Cette injonction ne découragera pas les étudiants en grève, au contraire, prévient-il.

« La grève va continuer. Le piquetage symbolique aussi, tout en respectant l'ordonnance rendue de ne pas bloquer l'accès aux pavillons », a ajouté un membre de la direction de l'Association facultaire étudiante de science politique et droit de l'UQAM, Benoît Lépine.

Si les étudiants de l'UQAM ne se conforment pas à l'injonction, ils risquent de se voir imposer une amende allant jusqu'à 50 000\$ ou encore une peine de prison allant jusqu'à un an.

L'entente est valide jusqu'au 19 avril.

Requête de 303 pages

La requête de 303 pages avait été envoyée, mardi, aux dirigeants des associations étudiantes des six facultés de l'UQAM en grève depuis le mois de février. Seule l'École des sciences de la gestion n'est pas en grève.

Dans sa requête, l'UQAM citait une série d'actes de perturbation, dont le blocage des accès de certains pavillons, qui ont « grandement compromis » la sécurité des étudiants, des employés et de la population en général. Les policiers ont dû intervenir à quelques reprises. L'UQAM craignait que la situation « s'aggrave davantage ».

C'est la première fois depuis le début de cette grève qu'un établissement d'enseignement s'adresse au tribunal. Des étudiants lui avaient cependant tracé la voie.

Demandes d'injonction

Plus tôt cette semaine, les grévistes de l'Université Laval ont dû céder le passage à un étudiant qui voulait assister à son cours d'anthropologie à qui la Cour supérieure venait d'accorder une injonction provisoire.

Un étudiant en droit de l'Université de Montréal a eu moins de succès avec la même demande. Son cas était différent puisque son association étudiante n'était plus en grève.

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, se défend pour sa part d'encourager les établissements ou les étudiants à se tourner vers les tribunaux. « Je respecte ceux qui prennent de tels moyens. Je les trouve courageux. Mais la vraie piste de solution, c'est qu'on ait un dialogue sur l'aide financière aux études et le thème de l'accessibilité aux études universitaires », a-t-elle dit hier.

- Avec Tommy Chouinard

RADIO-CANADA / QUÉBEC: Université Laval : Laurent Proulx obtient gain de cause et retourne en classe – Mise à jour le mercredi 4 avril 2012 à 6 h 33 HAE



Laurent Proulx lors de son arrivé à l'Université Laval.

L'étudiant Laurent Proulx, qui a obtenu en partie gain de cause de la Cour supérieure du Québec mardi matin, a eu droit à tout un comité d'accueil mardi après-midi en arrivant à l'Université Laval pour assister à son cours d'anthropologie vers 15 h 30.

Une centaine d'étudiants en grève l'attendaient à l'intérieur de l'établissement. Plusieurs d'entre eux ont formé une « haie de déshonneur » pour accueillir l'étudiant de 24 ans.

Environ 75 étudiants ont par la suite pénétré dans la salle du cours d'anthropologie de M. Proulx. Ils ont assisté au cours en sa compagnie.

La matière enseignée a été légèrement modifiée pour l'occasion. Des professeurs ont donné leur point de vue sur la gestion de conflit. Laurent Proulx ne s'en est pas offusqué, mais il aurait souhaité que plusieurs points de vue puissent être exprimés. « Le panel d'enseignants était à 100 % constitué d'enseignants qui ne sont pas très solidaires à ma cause.

Pourtant, je bénéficie de certains appuis dans le corps enseignant à l'Université Laval. Ça aurait été intéressant qu'il y ait des enseignants, qui sont l'autorité d'instruction, avec un point de vue différent. »

De nombreux agents de sécurité étaient présents sur les lieux lors de l'arrivée de Laurent Proulx. Le cours de M. Proulx s'est finalement passé sans incident.

Injonction accordée

Rappelons qu'en matinée, la Cour supérieure du Québec a [accordé](#) à Laurent Proulx une injonction interlocutoire provisoire jusqu'au 12 avril. Elle lui permet d'assister au cours d'anthropologie auquel il est inscrit. Cette injonction ne touche cependant pas l'ensemble des cours donnés par l'établissement.

L'injonction interdit spécifiquement à la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), à l'Associations des étudiant(e)s en Sciences sociales et à l'Association des étudiant(e)s en anthropologie de bloquer l'accès au pavillon où se tient le cours de M. Proulx, soit le pavillon De Koninck.

Par ailleurs, l'Université Laval a indiqué par voie de communiqué qu'elle fera respecter l'ordonnance d'injonction provisoire prononcée par la Cour supérieure du Québec.

En complément



● Vidéo - [Le compte rendu de Camille Simard](#)

[Les commentaires \(311\)](#)

LESOLEIL.COM: Grève étudiante à l'UQAR: le recteur fixe le retour en classe au 16 avril - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour le mercredi 04 avril 2012 à 08h05



Carl Thériault, collaboration spéciale
Le recteur de l'Université du Québec à Rimouski, Michel Ringuet, a expliqué en conférence de presse mardi que l'actuelle session peut encore être prolongée d'une ou deux semaines.

Carl Thériault, collaboration spéciale, Le Soleil (Rimouski) Le recteur de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), Michel Ringuet, fixe au 16 avril la date de reprise des cours pour éviter aux étudiants de «lourdes conséquences» sur le sort de la session d'hiver 2012.

M. Ringuet a expliqué en conférence de presse mardi à Rimouski que l'actuelle session peut encore être prolongée d'une ou deux semaines.

«J'ai dit au président Thomas Briand-Gionest [président de l'association étudiante] que ma lecture était qu'un exécutif étudiant devait avoir un comportement responsable en tenant compte des intérêts de tous ses membres», a soutenu M. Ringuet.

L'association étudiante du campus de Rimouski fait non seulement face aux conséquences de la poursuite de la grève générale illimitée, mais aussi à une pétition de 32 étudiants demandant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour rediscuter du vote de grève illimitée devant les nouvelles échéances fixées hier par les autorités universitaires.

Mise en demeure

«La convocation d'une assemblée générale spéciale n'est pas exclue, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet», a précisé hier, au Soleil, Thomas Briand-Gionest. L'UQAR a par ailleurs reçu une mise en demeure d'un étudiant en génie mécanique de Rimouski, Marc-André Jourdain, qui, au nom de 70 étudiants, demande à l'institution de reprendre les cours le mardi 10 avril sinon une injonction pourrait être demandée.

«Ce que dit le recteur est le moins pire des scénarios. Nous considérons que l'UQAR est en défaut et qu'elle devrait continuer à donner des

cours [...]» Une procédure qui était hier sous analyse par les avocats de l'UQAR, qui doit répondre d'ici le 10 avril.

Les étudiants font face à une prolongation des baux de leur logement, à une période de travail possiblement réduite durant la période estivale et éventuellement à l'impossibilité de mettre en oeuvre leurs recherches pendant l'été pour ceux et celles qui bénéficient de bourses.

Il a été impossible de connaître l'impact financier réel de ce débrayage pour l'Université, sinon qu'il en coûte 110 000 \$ par semaine pour l'emploi des chargés de cours, qui constituent 60 % du personnel enseignant de l'institution.

«Il y a des chargés de cours qui veulent concentrer leurs cours avant la fin de la session le 30 avril. Si on ouvre des plages horaires les fins de semaine, il y aura du temps supplémentaire à payer à certains employés [...]. Je ne pense pas que le Ministère nous compensera financièrement. Cette situation fera fondre le surplus de nos opérations», a souligné M. Ringuet, qui a déjà proposé, mais sans succès, une médiation pour résoudre ce conflit pour une bonification du programme de prêts et bourses.

En 2011-2012, l'UQAR comptait 6430 étudiants ordinaires, dont 2976 au campus de Lévis et 2233 au campus de Rimouski.

LESOLEIL: Étudiants en cour: un recours légitime, dit Line Beauchamp - Publié le mercredi 04 avril 2012 à 05h00



Photothèque Le Soleil, Steve Deschênes
«On parle d'un débat qui concerne une somme de 230 \$ par année (avec le crédit d'impôt), a dit Mme Beauchamp. Il faut remettre les choses dans leur bon contexte.»

Simon Boivin, Le Soleil (Québec) Le recours aux tribunaux représente un moyen légitime pour les étudiants en faveur de la hausse d'assister à leurs cours, remarque la

ministre Line Beauchamp, qui prédit des «semaines d'enfer» à ceux qui voudront sauver leur diplôme.

Mardi, la ministre de l'Éducation n'a pas voulu commenter l'injonction provisoire accordée à l'étudiant Laurent Proulx de l'Université Laval.

Sans encourager d'autres étudiants à suivre ses pas, Mme Courchesne constate qu'il s'agit d'une avenue permise par notre «système démocratique».

«Certains ont perdu, certains ont gagné, remarque-t-elle. Mais, dans notre système, ça fait partie des moyens qu'ont des étudiants qui veulent avoir leur diplôme et assister à leurs cours.»

À l'entrée du caucus libéral, la ministre a réitéré le caractère crucial des votes étudiants à l'approche du congé pascal. «Vraiment, on s'en va vers beaucoup de complications et de grandes perturbations, a déclaré la ministre. Ça veut dire

beaucoup de gymnastique organisationnelle pour s'assurer qu'on peut reprendre les cours.»

Le bouleversement du calendrier exécutoire du monde de l'éducation aura des conséquences «importantes», notamment pour les étudiants, répète la ministre. «Je me dis: "Mon Dieu, ça va être des semaines d'enfer pour reprendre tout ce qui doit être repris pour diplômé"», laisse tomber Mme Beauchamp.

Elle insiste sur la nécessité que les votes étudiants se déroulent dans le respect des principes démocratiques, dont le «vote secret», et déplore les actes de vandalisme au collège d'Alma.

«On parle d'un débat qui concerne une somme de 230 \$ par année (avec le crédit d'impôt), a dit Mme Beauchamp. Il faut remettre les choses dans leur bon contexte.»

LE DEVOIR: La grève se judiciaire: De nouvelles procédures d'injonctions ont été entamées - Mercredi 04 avril 2012



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Des étudiants de l'Université McGill, manifestant hier devant leur établissement pour dénoncer la hausse des droits de scolarité.

À retenir

À lire également: [Six questions légales à propos de la grève](#)

[Lisa-Marie Gervais](#) 4 avril 2012 [Éducation](#)

Après les procédures d'injonctions au collège d'Alma, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval, la grève étudiante se judiciaire dans deux autres établissements d'enseignement. Alors que l'Université du Québec à Montréal a déposé une demande d'injonction visant les exécutants des associations en débrayage, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a pour sa part été mise en demeure par 69 étudiants pour qu'elle suspende la levée de cours qu'elle a décrétée peu de temps après que la grève eut été votée, le 27 février dernier.

«Pour nous, l'été, c'est la période où on peut travailler et amasser des fonds pour l'année suivante», a expliqué Marc-André Jourdain, étudiant en génie mécanique à l'UQAR, pour justifier sa démarche et celle de ses camarades.

Le 12 mars dernier, la grève a été reconduite pour une durée indéterminée, jusqu'à ce que la ministre de l'Éducation fasse une offre satisfaisante. Il y a pourtant urgence de rétablir les cours, a souligné M. Jourdain. «On a encore deux semaines de marge de manoeuvre, mais après ça, selon les informations de l'université, la situation va être plus que critique», a-t-il indiqué.

Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, déplore cette judiciarisation du conflit. «C'est un conflit qui est politique et la justice ne doit pas servir, quand tu as perdu sur le terrain de la démocratie, à venir casser une décision qui est déjà prise», dénonce-t-il. Il voit cette vague de demandes d'injonction comme le symptôme d'un conflit qui traîne trop en longueur. «Avec les injonctions et les actions, il y a un peu une escalade et la responsabilité du gouvernement, c'est de trouver une façon d'éteindre le feu en ouvrant le dialogue», a-t-il ajouté.

Finn Makela, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, soutient que le conflit est beaucoup plus judiciarisé qu'en 2005. «J'en ai vu des grèves et c'est la première fois que je vois ce discours antigreviste être aussi fort», a dit le directeur des programmes de common law et droit transnational.

Autres recours



Laurent Proulx, l'étudiant de l'Université Laval qui réclamait devant les tribunaux le droit d'assister à son cours d'anthropologie, a pu y avoir accès hier, pour la première fois depuis près de deux mois. Le juge de la Cour supérieure Bernard Godbout a ordonné une injonction interlocutoire provisoire qui ne s'applique toutefois que pour lui, et non à l'ensemble de l'établissement.

Il s'en réjouit néanmoins puisqu'elle ouvre la porte à d'autres recours d'étudiants qui se disent lésés par la grève

Avec La Presse Canadienne

Une fausse lettre de recteurs

Une fausse lettre signée par trois anciens recteurs appuyant le mouvement étudiant a été envoyée hier aux médias québécois.

Dans ce texte envoyé par courriel, Léo-A. Dorais, Michel Gervais et Louis-Edmond Hamelin imploraient le gouvernement de « revenir » sur sa décision de hausser les droits de scolarité, en plus de critiquer les recteurs en poste, qui appuient la décision.

Michel Gervais, ex-recteur de l'Université Laval, a indiqué qu'il s'agissait d'une fausse lettre d'opinion, après avoir reçu plusieurs demandes d'entrevue. « Si on me l'avait présentée, j'aurais refusé de la signer », a-t-il affirmé. La personne ou le groupe derrière ce canular est inconnu.

Vos réactions

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Université Laval : un étudiant se voit accorder le droit de suivre son cours – Mise à jour le mardi 3 avril 2012 à 21 h 10 HAE



Laurent Proulx a obtenu le droit de suivre son cours d'anthropologie.

| Radio-Canada avec La Presse Canadienne

Le juge Bernard Godbout de la Cour supérieure du Québec n'a accepté qu'en partie la demande d'injonction présentée par un étudiant de l'Université Laval qui réclamait l'arrêt du piquetage devant les pavillons de l'établissement.

L'injonction interlocutoire provisoire accordée jusqu'au 12 avril permet à Laurent Proulx d'assister au cours d'anthropologie auquel il est inscrit. Elle ne touche cependant pas l'ensemble des cours donnés par l'établissement. L'injonction interdit spécifiquement à la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), à l'Associations des étudiant(e)s en Sciences sociales et à l'Association des étudiant(e)s en anthropologie de bloquer l'accès au pavillon où se tient le cours de M. Proulx, soit le pavillon De Koninck.

Le juge s'est donc rendu aux arguments de l'Université Laval, qui souhaitait qu'une éventuelle ordonnance empêchant le piquetage ne se limite qu'au cours du jeune homme de 24 ans, étant donné que les risques d'annulation de session sont plus grands dans ce département.

Laurent Proulx avait plaidé hier qu'une grève est une cessation de travail initiée par des salariés, et que ce moyen de pression relève du Code du travail. La grève qui l'empêche d'aller à ses cours, arguait-il, est conséquemment illégale.

Laurent Proulx devait convaincre le juge Godbout qu'il subissait un préjudice et qu'il y avait urgence d'agir, des arguments auxquels le juge s'est finalement rendu.

Il a plaidé que son admission en droit l'automne prochain était conditionnelle à sa réussite de trois cours, dont celui d'anthropologie. Or ce cours n'est plus donné depuis que les étudiants du département ont voté en faveur de la grève à la mi-février. Le jeune homme arguait aussi que son emploi d'été, qui l'aide à subvenir à ses besoins, était également en péril.

Une invitation aux autres étudiants du Québec

Laurent Proulx dit être « très content » de ce jugement. Il entend se présenter à son cours, qui a d'ailleurs lieu cet après-midi. « Si je suis seul en classe, je serai seul, ce sera symbolique, tant pis », a-t-il déclaré.

« Ce n'est pas le droit d'un individu qui l'emporte sur les droits collectifs. Les droits dans notre société ne se combattent pas, les droits vivent en symbiose », poursuit le jeune homme, qui invite d'autres étudiants qui sont dans sa situation à faire valoir leurs droits.

« J'invite tous les étudiants à se faire entendre pour que leurs droits soient établis. » — Laurent Proulx

« Moi je n'empêche aucun manifestant d'aller dans la rue pour se faire entendre, pour changer le rapport de force avec le gouvernement. Par contre, ces individus-là, en groupe, ne sont pas plus puissants parce qu'ils sont en groupe [et ne peuvent pas] me brimer dans mes droits au nom d'une cause sociale », fait-il valoir.

Laurent Proulx souligne que la cause des étudiants qui refusent la hausse des droits de scolarité de 1625 \$ sur cinq ans décrétée par le gouverne-

ment Charest est « juste », mais que cela ne les autorise pas pour autant à violer les droits des autres.

« Si la charte est bonne pour les protéger dans les rues quand ils veulent se faire entendre, elle est bonne pour moi aussi sur ma liberté de mouvement. » — Laurent Proulx

Le jeune homme dit ne pas avoir été perturbé au tribunal par des grévistes qui démontraient leur désapprobation envers sa démarche. Il déplore cependant que les fédérations étudiantes « s'acharnent à me faire passer pour un bébé gâté, un individualiste, voire un nombriliste ».

M. Proulx a eu un droit à un comité d'accueil [à son retour en classe](#), en après-midi.

Satisfaction aussi du côté des étudiants

La présidente de la Fédération universitaire du Québec, Martine Desjardins, admet que le jugement « aura peut-être de petites répercussions », mais croit tout de même que les grévistes continueront à ne pas se présenter à leurs cours.

Bien qu'elle déplore que des étudiants s'adressent aux tribunaux pour faire valoir leurs droits, Mme Desjardins croit que le jugement va « les pousser à faire preuve d'encore plus de créativité dans le cadre de cette grève ».

« La majorité des piquets de grève qui avaient cours actuellement étaient plutôt souples », ajoute-t-elle. « C'est-à-dire qu'on n'empêchait pas les gens de rentrer dans l'établissement. On faisait seulement un piquet pour les avertir que l'association était en grève et donc les inviter à ne pas aller à leurs cours ».

« Ceci étant dit, on sait qu'il y a des conséquences individuelles. On choisit quand même d'aller en grève et d'appliquer ce moyen-là pour se faire entendre et prévenir l'accessibilité pour tous, pour les générations à venir. On conçoit qu'il y a un poids individuel à porter, mais ça a été le choix de la majorité des étudiants de le laisser de côté », soutient-elle.

Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, se dit pour sa part « satisfait » du jugement qui, dit-il, « confirme ce qui était la norme un peu partout au Québec, c'est-à-dire que des lignes de piquetage symboliques qui ne bloquent pas l'accès aux locaux » sont permises.

« La raison pour laquelle les étudiants ne se présentent pas en classe, que les cours ne se donnent pas, ce n'est pas parce qu'il y a des lignes de piquetage qui empêchent l'accès aux locaux, mais surtout parce que les étudiants sont solidaires des votes de grève qui ont été fait d'une manière démocratique », affirme-t-il.

Selon lui, « l'accès aux locaux a toujours été garanti dans la quasi-totalité des établissements à travers la province ». Si les professeurs ne donnent pas leurs cours, ajoute-t-il, c'est « parce qu'il n'y a pas un nombre suffisant d'étudiants ».

Le président de la FECQ déplore toutefois lui aussi la judiciarisation d'un « conflit politique et non juridique ». Le rôle des tribunaux n'est pas de s'immiscer dans les conflits politiques, affirme-t-il.

« On n'a jamais contesté le libre accès aux cours », a quant à lui déclaré Me Félix-Antoine Michaud, qui a représenté les fédérations étudiantes devant le tribunal. « Jamais dans nos plaidoiries, nos représentations, on a demandé que les cours soient bloqués de manière hermétique. »

Des causes qui se multiplient

La semaine dernière, un étudiant en droit de l'Université de Montréal a perdu une cause semblable, mais sa situation était quelque peu différente. Son association étudiante n'était pas en grève, et le jeune homme n'a raté que deux jours de cours.

Un tribunal a ordonné la levée des piquets de grève au Collège d'Alma, mais cette décision s'appuyait sur le fait que le vote de grève était entaché d'irrégularités. Les cours n'ont cependant pas repris lundi, des étudiants ayant bloqué les accès avec du mobilier.

Malgré les dires de Léo Bureau-Blouin selon lesquels « l'accès aux locaux a toujours été garanti dans la quasi-totalité des établissements », le retour en classe a de nouveau [été perturbé à plusieurs reprises](#) mardi.

Vers 9 h, un petit groupe d'étudiants s'est mis à circuler de classe en classe, scandant des slogans et incitant leurs collègues à sortir. Un peu

plus tard, les étudiants ont dû sortir en raison d'un appel à la bombe. Ils ont pu retourner en classe 30 minutes plus tard.

Les grévistes multiplient les actions dans la région de Montréal. Certains d'entre eux bloquent depuis ce matin l'accès à des pavillons du complexe des sciences de l'UQAM.

Une centaine d'autres ont entamé une marche dans les rues du centre-ville qui les a menés jusqu'à l'Université McGill, où ils déambulent d'un pavillon à l'autre.

Du côté de Laval, une trentaine d'étudiants se sont déplacés pour perturber un point de presse que donnait le ministre du Développement économique, Sam Hamad.

Environ 2000 étudiants ont défilé lundi dans les rues de la circonscription du premier ministre Jean Charest, à Sherbrooke. Une autre manifestation organisée par la FECQ et la FEUQ doit aussi avoir lieu à Sherbrooke mercredi.

Selon la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), plus de 192 000 étudiants de 176 associations étu-

diantes collégiales et universitaires sont en grève générale illimitée. Certains débraient depuis plus de deux mois.

Précision

Radio-Canada.ca a publié, plus tôt aujourd'hui, le jugement de la Cour supérieure du Québec rendant une décision favorable à Laurent Proulx. Il arrive occasionnellement que, dans l'intérêt public, nous intégrions des documents de cour dans nos articles. Cela n'a rien de vraiment exceptionnel, ces documents étant du domaine public.

Le cas présent n'est pas différent en ce sens que le document que nous avons publié demeure accessible à quiconque veut le consulter au tribunal. Cependant, après lecture de vos nombreux commentaires dans notre tribune et sur les réseaux sociaux, nous avons décidé, pour des raisons éthiques, de retirer le document, et ce, même si nous n'avions aucune obligation légale de le faire.

En complément

- Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)

[Les commentaires \(425\)](#)

[LEDEVOIR.COM: Six questions légales à propos de la grève – Mardi 03 avril 2012, 18h26](#)

Lisa-Marie Gervais

Finn Makela est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et directeur des programmes de *common law* et droit transnational.

Le Devoir: La grève est-elle légale?

Finn Makela: La législation ne donne pas le droit à la grève pas plus qu'elle ne dit le contraire. Le droit est tout simplement silencieux sur la question. Ça ne dit pas que c'est permis, mais ça ne dit pas que ce n'est pas permis.

Le Devoir: Les étudiants ont-ils le droit de piquetage?

F. M. : Absolument. D'ailleurs, un arrêt de la Cour suprême consacre ce droit de façon claire en 2002 [arrêt S.D.G.M.R., section locale 558 c. Pepsi-Cola Canada]. Tout le monde a le droit de faire du piquetage, dans la mesure où il n'est pas un acte criminel comme les voies de fait et qu'il ne constitue pas un délit comme l'intrusion, la nuisance, l'intimidation ou la diffamation. [...] La raison à la base du piquetage c'est d'informer le public. «Ici on fait la grève alors ne venez pas faire vos emplettes car vous faites mal aux travailleurs». C'est ce que la Cour suprême appelle l'effet de signal. Si on enlève la capacité de communiquer ses revendications à la population, on enfreint un droit fondamental. Mais tout comme on n'a pas le droit de crier au feu dans un cinéma pour blaguer, on n'a pas le droit de faire du piquetage n'importe comment. Qu'un juge cherche à l'encadrer, c'est normal.

Le Devoir: Les règlements et statuts des assemblées générales ont-ils force de loi?

F. M. : La loi sur l'accréditation des étudiants et des élèves prévoit que pour être reconnue, une association étudiante doit être incorporée en vertu de la loi sur les compagnies. Normalement, les tribunaux vont presque toujours ordonner le respect des règlements internes d'une association. Par exemple, si la procédure n'a pas été respectée lors d'une élection ou d'un vote, on peut contester le résultat devant les tribunaux. [...] Sans modifications législatives, personne ne peut outrepasser les statuts et règlements d'une association pour exiger un vote secret.

Le Devoir: Invoquant son droit à l'éducation, un étudiant peut-il poursuivre son association étudiante ou son université? Après tout, il paie pour une prestation de services éducatifs...

F.M. : Ce n'est pas l'association étudiante qui détermine si les cours sont donnés ou non. Peut-être l'étudiant se sent-il lié en vertu des statuts de l'université ou en vertu des obligations morale ou sociale de respecter ou non la décision de l'association étudiante mais ce n'est pas l'association qui décide si les cours se donnent. [...]

Par contre, un étudiant pourrait essayer de poursuivre une université mais la jurisprudence ne serait pas favorable à son égard. Il y a eu deux causes en Ontario. Dans les deux cas, l'université avait dû reporter le cours en raison d'une grève des professeurs et l'étudiant avait intenté une poursuite en disant qu'ayant payé ses droits de scolarité, il avait un contrat d'étude. Dans les deux cas, le juge a reconnu qu'il existait une sorte de contrat de service entre les deux parties mais il est implicite. Cela donne une bonne marge de manœuvre aux universités pour organiser les cours comme bon leur semble.

Le Devoir: Un étudiant d'une faculté en grève qui choisit de ne pas aller à ses cours pourrait-il être pénalisé si ceux-ci sont donnés quand même?

F.M. : En droit du travail, le fait de respecter un mot d'ordre de grève, dans la mesure où celle-ci est dans les normes, donne une protection. Par exemple, un employeur ne peut pas congédier quelqu'un en grève ou lui donner une mesure disciplinaire. C'est différent pour les grèves dans les associations étudiantes car le droit est silencieux là-dessus.

Est-ce que l'université a le droit de pénaliser un étudiant pour avoir exercé son droit à la grève et à sa liberté d'association? Une université ne peut pas donner zéro à un Juif ou un Musulman qui refuse d'aller à ses cours pendant un festival religieux ou le ramadan parce que c'est discriminatoire. Si c'est raisonnable, elle doit accommoder la personne. On pourrait croire que c'est la même chose pour la liberté de conscience. [...] Vu sous l'angle de la discrimination, on est effectivement obligés d'accommoder qui que ce soit sur la base d'un handicap, de la liberté religieuse ou la liberté de conscience. Dans ce sens, c'est la même logique. [...] À ma connaissance, il n'y a pas de décisions sur cette question au Québec ni au Canada. Alors l'étudiant doit-il être puni pour avoir fait la grève? Il faut regarder la réglementation à l'interne. Certaines universités acceptent que les étudiants ne se pointent pas aux cours pour des raisons politiques, comme l'Université du Québec à Montréal (UQAM), où il y a une levée de cours dans certains départements. D'autres non.

Le Devoir: La ministre a-t-elle le pouvoir réglementaire d'annuler la session?

F. M. : Non. Dans le droit universitaire ce n'est pas la ministre qui décide. Seules les instances de l'université, comme les conseils d'administration, ont ce pouvoir-là. Ça ne veut pas dire qu'elle n'a pas de pouvoir. Les universités reçoivent des subventions du gouvernement et la ministre pourrait utiliser ça comme levier.

Le Devoir

Vos réactions

- ROCH AMYOTTE – Inscrit, 4 avril 2012 08 h 48

Le Droit et la Justice

Pour se prévaloir d'un service, certains étudiants et certains établissements font aujourd'hui appel au Droit par régler les différents qui opposent les deux factions. Est-ce que le Droit peut rendre Justice dans un tel cas? Comme le démontre les jugements qui nous apparaissent contradictions, le droit dans son application n'est pas nécessaire justice absolu. Il semble offrir plusieurs formes opposées de justice. Et c'est normal. La société évolue et le Droit s'adapte. La justice est affaire de conscience beaucoup plus qu'elle n'est affaire de droit. Mais c'est le droit qui détermine ce qui juste de ce qui ne l'est pas. Ironiquement, le droit évolue non pas sur la justice, mais bien sur l'injustice. Lorsque l'auteur prétend que le Droit est silencieux à ce sujet, il affirme de ce fait que le Droit ne s'est pas encore penché sur une présumé injustice. L'étude de l'injustice fera évoluer le Droit et déterminera ce qui sera désormais Justice. Faire appel au Droit pour régler les problèmes reliés aux actions faites dans le cas du mouvement contre la hausse des Frais de scolarité est un processus qui pourrait être intéressant, s'il pouvait garantir la justice. Mais de toute évidence, notre Droit n'en est pas rendu là. Aussi, le jugement qui permet le Droit ne sera pas nécessairement celui qui fera la meilleure Justice. Comme le dirait l'autre: La pire entente hors cours est mieux que la meilleure des décisions d'une cours. Négocier une entente sera plus efficace qu'une solution imposée par un tribunal.

Étudiant Outremont – Inscrit, 4 avril 2012 18 h 15

Procédure

«Si on enlève la capacité de communiquer ses revendications à la population, on enfreint un droit fondamental.»

Est-ce que le jugement rendu sur la reprise du cours d'anthropologie brime mon droit d'être en grève? Est-ce que je pourrais solliciter les tribunaux pour renverser la décision de reprendre les cours sous prétexte qu'elle brime mon droit fondamental à la manifestation?

une bonne idée je crois



LESOLEIL.COM: La levée des piquets de grève respectée à l'Université Laval - Publié le mardi 03 avril 2012 à 17h28 | Mis à jour le mardi 03 avril 2012 à 23h18

<p>Marc Allard, Le Soleil (Québec) Laurent Proulx a pu entrer sans problème dans le local de son cours d'anthropologie, mardi après-midi, après avoir été accueilli par plus d'une centaine d'étudiants arborant le carré rouge. Peu avant le début du cours intitulé Anthropologie des conflits et de la violence, M. Proulx s'est fait un chemin à travers la foule d'étudiants coincés dans un étroit corridor du pavillon De Koninck. De nombreux étudiants brandissaient des pancartes contre la hausse des droits de scolarité et certains entonnaient des hymnes de grève. Mais, conformément à l'injonction provisoire prononcée en matinée par un juge de la Cour supérieure, personne ne bloquait l'accès au local. «Juste le fait d'avoir eu un libre accès, d'avoir eu un enseignement, c'est une victoire pour moi», a commenté M. Proulx après son cours. L'Université Laval avait annoncé qu'elle ferait respecter l'injonction. Le titulaire, Martin Hébert,</p>	<p>a donc donné son cours de près de trois heures devant une cinquantaine d'étudiants, dont quelques-uns qui n'y étaient pas inscrits. Il s'agissait d'un cours particulier, indique Pascale Boudreau, coordonnatrice de l'association des étudiants en anthropologie. «Le professeur l'a donné un peu en appui à la grève étudiante, parce que le cours ciblait directement la résolution de conflits dans le cadre universitaire», dit Mme Boudreau, qui a elle-même assisté au cours. M. Hébert avait invité plusieurs conférenciers qui ont notamment parlé de Socrate et de la création de l'université, de l'importance de l'indépendance de celle-ci et des risques de la privatisation, relate Pascale Boudreau. Les étudiants ont aussi eu l'occasion de débattre de l'injonction dans le cours. Des étudiants ont notamment dénoncé la judiciarisation du conflit et l'individualisme derrière la requête de Laurent Proulx.</p>	<p>Dans le couloir, Jean-François Bergeron, un doctorant en philosophie, estimait que M. Proulx est un «briseur de grève», puisqu'il a demandé une injonction alors qu'une «grève a été démocratiquement votée» par la majorité des étudiants en anthropologie. Appuyé par une minorité d'étudiants dans le cours et, dit-il, par aucun des conférenciers, Laurent Proulx a toutefois eu l'occasion de se défendre en faisant valoir notamment que son droit d'accéder à son cours pouvait coexister avec le droit de piqueter. M. Proulx aurait souhaité que les conférenciers invités par le professeur soient plus partagés sur la grève étudiante et le piquetage. «C'aurait été intéressant d'amener des enseignants qui ont une autre vision des choses, plus objectifs, et pas complètement biaisés», dit-il. M. Proulx affirme qu'il a tout de même appris, mardi. Mais il espère que son cours reviendra à la normale la semaine prochaine.</p>
--	--	--

RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Grève étudiante : au tour du Cégep de Rimouski d'être mis en demeure - Mise à jour le mardi 3 avril 2012 à 14 h 14 HAE



© Photo Luc Tremblay

Le vote de grève au Cégep de Rimouski

Après la mise en demeure faite à l'UQAR lundi, c'est au tour d'étudiants du Cégep de Rimouski de menacer de recourir aux tribunaux pour faire respecter leurs droits. Une mise en demeure a été adressée mardi à la direction du collège par deux opposants à la grève. Nicolas-Denis Godin et Simon Roy-Grenier donnent 48 heures à la direction pour rétablir les cours. Ils affirment qu'ils iront défendre leur position devant les tribunaux si le Cégep refuse d'obtempérer. Simon Roy-Grenier affirme ne pas avoir le choix d'agir ainsi puisqu'il dit avoir davantage confiance dans le processus judiciaire que dans l'assemblée étudiante où « la pensée unique empêche de s'exprimer ». Pendant ce temps, la direction de l'Université du Québec à Rimouski n'a pas commenté l'action d'un groupe de 70 étudiants qui tente de forcer la reprise des cours. Ces étudiants ont signé une mise en demeure enjoignant l'UQAR à reprendre le déroulement de la session d'ici lundi. Le recteur, Michel Ringuet, souhaite éviter toute confrontation.

Une date limite est fixée

Lundi soir, le conseil d'administration de l'UQAR a fait le point sur la session d'hiver. Les administrateurs ont convenu que la date limite envisageable pour la durée de la grève était le 16 avril. La session pourrait alors se poursuivre jusqu'au 13 mai, mais à un rythme accéléré, avec des cours la fin de semaine et les jours fériés.

Passé cette date, l'UQAR se dit incapable de planifier quoi que ce soit puisque les implications administratives seraient trop grandes. La disponibilité des chargés de cours et des professeurs serait alors difficile à garantir. Certains ont d'autres contrats à honorer, d'autres ont des engagements planifiés depuis longtemps.

Le rouge à l'honneur

Par ailleurs, le mouvement de grève étudiante prend des formes diverses dans l'Est du Québec. Partout, le rouge, symbole de la lutte contre la hausse des droits de scolarité, est à l'honneur.

Mardi matin, des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup ont couvert de tissu rouge une partie du mobilier urbain de la ville. Ils ont notamment

décoré le wagon de chemin de fer stationné en face du centre d'information touristique. Les étudiants entendent rester sur place jusqu'à 13 h pour répondre aux questions des citoyens. Ils remettront les lieux en état par la suite. Cette action appelée Places publiques en rouge a pour objectif d'amener le conseil municipal de Rivière-du-Loup à appuyer officiellement le mouvement étudiant, comme l'ont déjà fait les élus de 50 municipalités du Québec.

La même action a été menée à Sept-Îles, où une quinzaine d'étudiants ont recouvert de tissu rouge la sculpture « l'Ami d'acier » sur la rue Arnaud, le monument de métal au Cégep de Sept-Îles et le monument d'hommes de bois face à l'hôpital.

À Matane aussi le rouge fait partie de l'arsenal des grévistes. Une quinzaine d'étudiants ont été interpellés par les policiers vers 2 h, mardi matin. Le groupe faisait des graffitis avec de la peinture sur un trottoir du centre-ville.

Les étudiants n'ont pas été arrêtés, mais tous ont dû décliner leur identité. Les policiers ont ouvert un dossier pour méfait.

Autres actions

À Rimouski, les étudiants ont continué les actions entreprises à un rythme soutenu depuis le début de la semaine dernière. Dès 7 h mardi matin, un petit groupe s'est installé devant l'hôtel de ville. Les étudiants se sont couchés sur le trottoir. Un peu plus tard, ils se sont dirigés vers les bureaux de la Chambre de commerce locale, dont ils ont bloqué l'accès.

Une vingtaine d'étudiants du Centre matapédien d'études collégiales ont aussi bloqué l'entrée des bureaux des Ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et des Ressources Naturelles mardi à Amqui.

Lundi en fin d'après-midi à Baie-Comeau, une dizaine d'étudiants du Cégep de Baie-Comeau ont manifesté au carrefour giratoire, à l'entrée ouest de la ville.

Il s'agissait d'un geste de solidarité à l'endroit de leurs collègues grévistes. Ils en ont profité pour sensibiliser les automobilistes à leur cause. Les étudiants de Baie-Comeau ne sont pas en grève.

La situation des cégeps

Mardi, le Cégep de Rimouski doit renouveler son vote de grève. Au campus des Îles de la Madeleine, le vote pour reconduire ou non la grève n'a pu se tenir lundi faute de quorum. La grève se poursuit donc, jusqu'à la tenue d'une nouvelle assemblée.

Lundi, la grève a été reconduite pour une nouvelle semaine, au campus de Gaspé du Collège de la Gaspésie et des Îles. Vendredi, les étudiants de Matane ont également voté pour une nouvelle semaine de grève.

Au Centre matapédien d'études collégiales, les étudiants ont voté pour une grève générale illimitée.

Un texte de Richard Lavoie

En complément

•  Audio - Simon-Roy Grenier explique pourquoi il a adressé une mise en demeure à la direction du cégep de Rimouski

Les commentaires (2)



Envoyé par [Jeff Lafleur](#) de Bas du Fleuve, 3 avril 2012 à 20 h 29 HAE
 Dernière nouvelle: La grève est terminée au CEGEP de Rimouski, 57% de l'assemblée à voter en faveur du retour en classe qui se fera demain midi. L'intimidation est terminée.
 Envoyé par [Gaston Bigras](#) de Barrie, 3 avril 2012 à 18 h 09 HAE
 Une petite question pour les associations étudiantes des cégep. Combien d'étudiant dans les programmes techniques, qui n'ont aucune intention de poursuivre des études universitaires font partie des assemblées générales et votent pour ou contre la grève?

Le problème qu'on voit avec les diverses injonctions est la remise en question de la légitimité des votes de grèves. Si la question de légitimité était clarifiée, je crois fermement que le mouvement aurait davantage d'appuis. Ceci étant dit, je crois tout de même qu'il est temps que cessent ces manifestations et que la pilule soient avalées. Les temps sont durs pour tout le monde; parlez-en au 19 000 employé de la fonction publique fédérale qui vont se retrouver sans emploi.

CYBERPRESSE: Un étudiant obtient une demi-victoire contre la grève - Publié le mardi 03 avril 2012 à 10h54 | Mis à jour le mardi 03 avril 2012 à 18h49



Photo Le Soleil

Laurent Proulx avait fait valoir lundi au tribunal qu'en le privant de l'accès à ses cours, le mouvement de grève étudiant brimait ses droits et lui causait un préjudice.

Alexandre Robillard, La Presse Canadienne, Québec

Un étudiant a pu assister à son cours d'anthropologie pour la première fois depuis près de deux mois, mardi à l'Université Laval, après avoir obtenu une demi-victoire en Cour supérieure, pour mettre fin aux piquets de grève qui lui bloquaient l'accès.

Quelques heures à peine après la décision du tribunal, Laurent Proulx s'est rendu à son cours, sous le regard des médias qui s'étaient déplacés pour l'événement.

Lors d'un point de presse suivant le jugement, au palais de justice de Québec, M. Proulx s'était réjoui même s'il réclamait une ordonnance du tribunal s'appliquant à l'ensemble de l'établissement.

L'ex-militaire de 24 ans a estimé que l'injonction obtenue ouvre la porte à d'autres recours d'étudiants qui se disent lésés par les moyens de

pression déployés en opposition à la hausse des droits de scolarité.

«Le jugement est formel, on rétablit mon accès au cours, pour moi c'est une victoire, a-t-il dit. Je ne trouve pas que c'est une demi-victoire parce que ça ouvre la porte à beaucoup d'étudiants à m'imiter. D'ailleurs je les invite, ceux qui sont brimés dans leurs droits, à faire de même.»

Dans sa décision, le juge Bernard Godbout a circonscrit l'application d'une injonction interlocutoire provisoire d'une durée de 10 jours au cours intitulé «Anthropologie des conflits et de la violence», interrompu depuis le 14 février en raison d'un débrayage des étudiants.

Le magistrat a confié à l'Université Laval la responsabilité d'assurer que le piquetage des étudiants, qui ont voté pour la grève, n'empêche pas l'accès à la salle de classe, où le cours est à l'horaire le mardi après-midi.

Lundi, M. Proulx avait fait valoir au tribunal qu'en le privant de l'accès à ses cours, le mouvement de grève étudiant brimait ses droits et lui causait un préjudice.

L'étudiant avait affirmé qu'il ne pourrait assister à la reprise des cours envisagée actuellement par l'université en raison d'un engagement envers un employeur de sa région, à la date prévue pour la fin de session avant le débrayage.

M. Proulx avait aussi souligné que les perturbations pourraient compromettre sa demande d'admission en droit.

Mardi, le juge Godbout a conclu qu'il y avait urgence d'émettre une injonction. Le magistrat a souligné que l'étudiant pourrait subir un préjudice irréparable en raison de la difficulté d'obtenir une compensation pour tout retard.

Le juge Godbout a observé que son ordonnance, qui devra faire l'objet d'un débat plus approfondi le 12 avril, n'empêcherait pas les étudiants de

manifeste mais exigerait plutôt qu'ils ne bloquent pas les accès au cours.

Malgré la porte ouverte à d'autres recours semblables, les représentants d'associations étudiantes ont minimisé l'impact de la décision de la Cour supérieure, en soulignant notamment son caractère temporaire.

Le président de la Coalition des associations d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL), Martin Bonneau, a déclaré que les étudiants pourront continuer leurs actions.

«Ce qu'on trouve un peu dommage de ce qu'on a vu aujourd'hui, c'est que le droit d'un individu l'a emporté sur le droit collectif de protester. C'est assez inquiétant pour moi, en tant que société, ce que ça pourrait avoir comme conséquences», a-t-il dit.

La semaine dernière, dans une autre cause présentée par une étudiante du Collège d'Alma qui avançait que les règlements de l'assemblée générale menant à la grève n'avaient pas été respectés, un juge de la Cour supérieure avait ordonné la reprise des cours dans l'institution.

Le Collège d'Alma a par ailleurs été brièvement évacué, mardi, à la suite d'une alerte à la bombe. La situation était de retour à la normale en début d'après-midi. Les policiers de la Sûreté du Québec n'avaient rien trouvé. L'enquête se poursuit afin de mettre la main au collet du plaignant qui a alerté les autorités.

Dans une troisième cause, à Montréal la semaine dernière, Guillaume Charette, inscrit en droit à l'Université de Montréal, avait vu sa requête déboutée en Cour supérieure par le juge Luc Lefebvre.

Il soutenait que les étudiants qui ont payé pour des cours devraient avoir le droit de les suivre sans obstruction ou harcèlement.

RADIO-CANADA / SAGUENAY-LAC-ST-JEAN: Perturbation des cours au Collège d'Alma et manifestation - Mise à jour le mardi 3 avril 2012 à 15 h 55 HAE



Des étudiants du Collège d'Alma protestent contre l'injonction empêchant le piquetage devant l'établissement d'enseignement.

Le retour en classe a été perturbé à plusieurs reprises, au Collège d'Alma, tout au long de l'avant-midi.

Les étudiants ont tous été invités à sortir de l'établissement vers 11 h, en raison d'un appel à la bombe. Ils ont pu retourner en classe une trentaine de minutes plus tard.

Vers 9 h, un petit groupe d'étudiants s'est mis à circuler de classe en classe, scandant des slogans, afin d'inciter les autres à sortir. Un peu plus d'une centaine de jeunes se sont joints à eux.

Rapidement, les policiers de la Sûreté du Québec ont été appelés en renfort pour être prêts à intervenir avec les agents de sécurité.

La direction du Collège d'Alma a rencontré les manifestants au centre social pour les informer qu'ils risquent l'échec s'ils n'assistent pas à leurs cours.

Durant l'heure du dîner, au moins 150 étudiants ont marché jusqu'au palais de justice d'Alma pour protester contre l'injonction prononcée vendredi pour lever les piquets de grève.

Avant le début des cours, toutes les entrées de l'établissement étaient surveillées par des agents de sécurité qui vérifiaient l'identité des étudiants et des employés.

Plusieurs voitures de police se trouvaient autour du collège.

Tôt lundi, une soixantaine d'étudiants se sont faufilés à l'intérieur du Collège d'Alma et ont bloqué les accès en entassant devant des chaises, des tables et des machines distributrices.

La direction avait suspendu les cours pour des raisons de sécurité.

Les étudiants de l'UQAC se réunissent

Par ailleurs, quelques centaines d'étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) ont participé à l'assemblée générale annuelle du Mouvement des associations générales étudiantes (MAGE-UQAC), au centre social.

Certains ont tenté de remettre la question de la grève contre la hausse des droits de scolarité à l'ordre du jour, mais après un long débat, ils ont refusé qu'un nouveau vote de grève soit pris.

D'autre part, Claire Gressier a été élue à la présidence du MAGE-UQAC. Elle remplacera Joannie Tremblay dans quelques semaines.

Près de 1200 étudiants de dix associations de l'UQAC sont en grève.

En complément



- Hyperlien - [Université Laval : un étudiant se voit accorder le droit de suivre son cours](#)



Vidéo - Le reportage de Vicky Boutin

Les commentaires (60)

Envoyé par [Jeff Lafleur](#) de Bas du Fleuve, 3 avril 2012 à 20 h 54 HAE

Qu'attend la direction pour faire une plainte conforme d'outrage au tribunal, serait-ce que le directeur est un fervant de la grève ou bedon il n'a pas les petites boules à la bonnes place. Normalement les étudiants auraient dû être arrêtés par les policiers en premier lieu pour méfaits et vandalismes.

Y a quelqu'un dans ce CEGEP qui ne prend pas ces responsabilités.

Envoyé par [Sylvain Gagné](#) de Sherbrooke, 3 avril 2012 à 19 h 22 HAE

Belle intimidation de la part de l'association étudiante.

Mais....

L'intimidation est l'arme des faibles d'esprit.

Envoyé par [Jean-François Belley](#) de Montréal, 3 avril 2012 à 21 h 02 HAE en réponse à [Sylvain Gagné de Sherbrooke](#)

Autrement dit, plus le niveau de scolarité augmente, plus on est faible d'esprit (selon le nombre de grévistes)? Je comprends le décrochage scolaire maintenant, merci de m'avoir allumé.

Envoyé par [Adam Joly](#) de Trois-Rivières, 3 avril 2012 à 21 h 50 HAE en réponse à [Sylvain Gagné de Sherbrooke](#)

Oui, parlez en au Gouvernement!

Envoyé par [Anna Derwaun](#) de Québec, 3 avril 2012 à 18 h 10 HAE

"Envoyé par Després Nicolas de Québec, 3 avril 2012 à 13 h 54 HAE

Il s'attendait à quoi à Alma, que la majorité allait rentrer en classe avec le sourire. Ils viennent de ce faire voler leur droit de grève par une individu"

N'importe quoi !!

S'ils veulent boycotter leur cours, qu'ils le fassent.

"Lorsque vous voler le droit de la majorité parce que cela ne fait pas l'affaire de votre personne, ne vous attendez pas à ce qu'il n'y ait pas de conséquence."

Donc si une minorité de gens bloquent la route à une majorité, vous vous attendez à ce que la majorité vous rentre dedans ? Laissez moi rire. Vous seriez sûrement le premier à venir pleurer que les gens ne respectent pas le droit des étudiants de faire de la désobéissance civile afin de nuire au gouvernement.

Alors, la majorité des gens au Québec ne sont pas étudiants, n'ont pas voté pour la grève, donc vous ne devez pas venir nous déranger, car, selon vos propres propos, attendez vous à ce qu'il y ait des conséquences négatives pour votre mouvement.

Envoyé par [Jean-François Belley](#) de Montréal, 3 avril 2012 à 20 h 52 HAE en réponse à [Anna Derwaun de Québec](#)

N'importe quel calcul est utilisable pour discréditer le mouvement s'il est mal utilisé.

Envoyé par [Després Nicolas](#) de Québec, 3 avril 2012 à 13 h 54 HAE

Il s'attendait à quoi à Alma, que la majorité allait rentrer en classe avec le sourire. Ils viennent de ce faire voler leur droit de grève par une individu, c'est évident que cela allait arriver. Le même scénario va continuer toute la semaine. Il va arriver quoi pendant le cours de l'individualiste à



Vidéo - Les étudiants de l'UQAC ont refusé de reprendre le vote de grève, explique Linda Bergeron.

Laval à votre avis? il n'y a aucune chance qu'il ait son cours. Lorsque vous voler le droit de la majorité parce que cela ne fait pas l'affaire de votre personne, ne vous attendez pas à ce qu'il n'y ait pas de conséquence.

Envoyé par [Marc Loricair](#) de Saint-Clinclin, 3 avril 2012 à 13 h 39 HAE

"La direction du Collège d'Alma a rencontré les manifestants au centre social pour les informer qu'ils risquent l'échec s'ils n'assistent pas à leurs cours."

Ils en ont rien à foutre. On n'a qu'à regarder les dirigeants des associations qui font du 2-3 cours par session et complètent un bac en 5 ans, on se dit que l'échec ça ne leur fait pas peur.

Envoyé par [Pierre Laroche](#) de la sarre, 3 avril 2012 à 13 h 36 HAE

Au delà de cette affaire de contestation de la hausse des frais de scolarité, s'il n'y a pas de règles qui permettent aux citoyens de vivre paisiblement dans leur propre pays et jouir des services pour lesquelles ils ont payé, il y a un problème. S'il n'y a pas de règles qu'on établit et qu'on les fassent respecter. Par exemple c'est, semble-t-il, légal et légitime de perturber le trafic, ou d'autres actes nuisants, au nom d'une quelconque association, nous l'avons vu des camionneurs, des fermiers, des étudiants, etc., alors serait-il légal pour une association d'enfant du primaire de le faire, du secondaire, etc? Y a-t-il des barèmes, si oui où ça? Finalement la proposition de faire des référendums d'initiative populaire s'appliquerait-elle dans le cas présent? Si oui y aurait-il un renforcement de l'ordre pour empêcher des manifestations souvent disproportionnés à l'objet? Les personnes proches de la bétonnière pourraient-elles l'inviter à se prononcer sur la question, c'est sûre elle évite de se comptometer au cas ou elle perdait un vote, mais elle pourrait aussi en gagner de la banque à Charest pour une fois.

Envoyé par [Przemyslaw Bielec](#) de Laval, 3 avril 2012 à 12 h 48 HAE

C'est bien beau de dire que les choses ne vont pas. Ou sont tous ces gens mecontents lorsqu'il y a des élections?

On laisse les élections tourner autour de l'éternel débat dépasse sur la souveraineté alors qu'on a des problèmes beaucoup plus urgents. Que ce soir le PLQ ou le PQ, il leur suffit de promettre des niaiseries pour se faire élire. Et après ca...on chiale. Le nouveau sport national des québécois. Vive le Québec pauvre!

Envoyé par [Daniel Bone](#) de Saint-Jérôme, 3 avril 2012 à 12 h 37 HAE

On voit bien que quelque chose ne va pas dans notre société et ce n'est pas la cause étudiante.

Il est clair qu'en regardant le nombre d'accord et de désaccord qu'il y a division profonde parmi le peuple. Quand même incroyable considérant la nature de mes arguments qui ne portent que sur nos valeurs morales.

Donc ce combat est social et moral et non monétaire. (simple raisonnement)

Inquiétant!

Envoyé par [Jean-François Belley](#) de Montréal, 3 avril 2012 à 13 h 06 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)

Combat de valeurs plutôt: droit à l'éducation ou investissement pour l'éducation? Je préférerais être considéré comme usager que comme client,

autant en santé qu'en éducation. Ce n'est pas fini, ce n'est qu'un début, le vrai Charest on l'a juste entrevu....

Envoyé par [Daniel Bone](#) de Saint-Jérôme, 3 avril 2012 à 11 h 53 HAE

Bientôt, un tribunal jugera que ceux qui tiennent des propos qui vont à l'encontre de la stabilité politique et incite à troubler la paix, seront déclarés criminels.

Me semble que j'ai déjà vu ça quelque part? Ha oui, certain régime totalitaire qui emplissent leurs prisons de prisonniers politiques pour avoir exprimé leurs opinions.

Envoyé par [Marianne longland Marianne](#) de Québec, 3 avril 2012 à 12 h 23 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)

Ils peuvent exprimer leur opinion tant qu'ils veulent - en autant qu'ils n'empêchent pas les étudiants sérieux d'avoir leurs cours. La liberté d'expression n'est pas brimée, et la liberté d'étudier non plus - grâce à l'injonction.

Envoyé par [Jean-François Belley](#) de Montréal, 3 avril 2012 à 13 h 32 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)

@Marianne Longfield

Dans une démocratie où une majorité de votants l'emporte, on doit accepter la contestation autant que le statu quo. Ça brime toujours les libertés d'un groupe quelque part, vu qu'il n'y a pas de pensée unique et des besoins différents. Quand on met dans la balance judiciaire de 500 contre 1 (juste pur illustrer) et que ça n'a le même poids, je trouve qu'il y a un problème. Dommage que vous ne partagiez pas ma pensée.

Je vous ferai remarquer que la seule manifestation pour la hausse a été faite par des gens contre la hausse comme caricature avant-hier. Ah! La majorité silencieuse...

Envoyé par [Jean-François Belley](#) de Montréal, 3 avril 2012 à 13 h 53 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)

Erratum: "et que le 1 a plus de poids, je trouve qu'il y a un problème."

Envoyé par [Daniel Bone](#) de Saint-Jérôme, 3 avril 2012 à 11 h 47 HAE

Moi, j'ai vue bien des grèves qui étaient de loin pire que ce que les étudiants ont fait, mais jamais on a condamné les gens impliqués aussi durement que les étudiants.

Ils dérangent, vraiment!

Nos propres enfants ont plus de courage que nous, quel honte je ressent.

Envoyé par [Benoit Dupuis](#) de Gatineau, 3 avril 2012 à 12 h 11 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)

@Danile B. "Nos propres enfants ont plus de courage que nous, quel honte je ressent."

Et moi donc ! Honteux des Gendron de ce monde. Honteux de mes concitoyens qui avalent les sophisme de Beauchamp qui nous ment effrontément. Honteux du bradage de nos ressources avec le plan nord, du vol d'anticosti par le PLQ. Il faut supporter nos enfants, descendre dans la rue avec eux, forcer le débat sur les frais, promouvoir les études de l'IREC et l'IRIS dont les media ne parlent jamais

Envoyé par [Marianne longland Marianne](#) de Québec, 3 avril 2012 à 12 h 24 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)

Oui, la jeune qui a demandé l'injonction avait beaucoup de courage, en effet - dont celui de prendre de risque de s'attirer des représailles!
Envoyé par [Jean-François Belley](#) de Montréal, 3 avril 2012 à 14 h 02 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)
C'est vrai, comme je disais l'autre jour, c'est comme si certains considéraient que les étudiants majeurs et vaccinés, sont des citoyens d'une seconde zone, incapables de réfléchir, sans esprit critique, n'ayant pas les mêmes droits que le reste et de surcroît, qui ont "tout cuit dans le bec".
Les parents devaient dire sensiblement la même chose des jeunes en 1968. Considérant que ce sont des gens qui s'éduquent, je trouve ça contradictoire et désolant. On semble oublier vite le passé. L'histoire n'est pas si inutile au Québec en fin de compte.
Envoyé par [Daniel Bone](#) de Saint-Jérôme, 3 avril 2012 à 11 h 43 HAE
Le gouvernement de M. Charest n'a qu'à attendre que le peuple lui même mette cette révolution printanière. Facile de gouverner de nos jours.
Et le peuple les reporterons au pouvoir en plus. Sacrifice d'une autre génération? Plus ça change, plus c'est pareil! Pauvre peuple que nous sommes!
Envoyé par [Lionel Brault](#) de Ste anne des Plaines, 3 avril 2012 à 12 h 14 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)
Rien ne te retiens By By déménagement
Envoyé par [Daniel Bone](#) de Saint-Jérôme, 3 avril 2012 à 11 h 39 HAE
J'avais prédit que tout ce débat allait se radicaliser et je n'ai pas eu tort.
La prochaine étape? l'on va se servir de la loi et de la répression pour mettre au pas les contestataires qui se battent pour défendre les valeurs de la société?
L'histoire sera témoin de cette folie où une minorité aurait voulu allumer une majorité aveugle contre un système fou qui ne favorise que l'argent au détriment du peuple. Et le peuple, qui aura lynché ses propres défenseurs au profit de leurs abuseurs. Mais quelle folie!!!
Soyez patient les moutons, car le régime totalitaire est à nos portes et nous lui ouvrirons bien grandes à part ça!
Envoyé par [Lionel Brault](#) de Ste anne des Plaines, 3 avril 2012 à 12 h 16 HAE en réponse à [Daniel Bone de Saint-Jérôme](#)
Tu as raison (les valeurs de la société?) Faire payer les autres pour mes formations.
Envoyé par [Rob Gratton](#) de Mourial, 3 avril 2012 à 10 h 54 HAE
La police attend quoi pour arrêter et mettre en prison ceux qui violent l'ordonnance du Juge? En plus de se trouver illégalement sur une propriété privée, ils sont clairement en outrage au tribunal.
Envoyé par [Guy Boulette](#) de Québec, 3 avril 2012 à 11 h 09 HAE en réponse à [Rob Gratton de Mourial](#)
il ne faut pas transformer ces gestes en appel à la violence mais il faut aussi que les étudiants votent par électronique, sans l'effet d'intimidation des pro-grèves qui ont le voit, en même plus large qu'il ne le faut!
Envoyé par [Mario Jean](#) de Montreal, 3 avril 2012 à 11 h 12 HAE en réponse à [Rob Gratton de Mourial](#)
Propriété privé du PLQ?
Ce CEGEP est une institution publique.
Envoyé par [Guillaume Rouillard](#) de Québec, 3 avril 2012 à 11 h 45 HAE en réponse à [Rob Gratton de Mourial](#)
Il y a un principe important en démocratie : la Loi est la même pour tous... Il est temps de démontrer que cela s'applique toujours...

Les méfaits contre ce CEGEP sont des actes criminels, et les malfaiteurs doivent être identifiés, poursuivis et, s'ils sont reconnus coupables, assumer les conséquences de leurs actes...
Une société civilisée ne peut tolérer que des gens se placent au-dessus des lois, qu'elles que soient les causes qu'ils défendent et qu'elles que soit le niveau de frustration qu'ils peuvent ressentir.
Envoyé par [Emilien Marcoux](#) de Plessisville, 3 avril 2012 à 10 h 54 HAE
M. Fortier,
J'ai toujours eu du respect pour les étudiants. Je ressens ce que vous écrivez: C'est un triste matin et j'ai honte. Cette montée de l'extrême droite au Québec et de cette crise sociale contre les jeunes et les plus pauvres de la société qu'on transforme en criminels et ennemis de l'État, c'est le lègue électoraliste de Jean Charest et des Libéraux...Un printemps de la matraque?
Emilien Marcoux, Plessisville
Envoyé par [Sandra Baluzo](#) de Québec, 3 avril 2012 à 11 h 19 HAE en réponse à [Emilien Marcoux de Plessisville](#)
Celui qui ne veut pas de matraque n'a qu'à bien se tenir !
Envoyé par [Claude Guindon](#) de Montréal, 3 avril 2012 à 12 h 18 HAE en réponse à [Emilien Marcoux de Plessisville](#)
Bon... bon ...bon
Un autre communiste qui paranoie de voir de l'extrême-droite partout parce que tous les Québécois ne pensent pas comme lui...
Moi je pense que vous prônez une idéologie fasciste (dans le sens stric du terme, soit contre la société libérale)
Envoyé par [Pierrette Roy](#) de carleton, 3 avril 2012 à 10 h 52 HAE
Il serait important que le vote pour la grève soit électronique, no.matricule étudiant, nous saurions vraiment la position de chacun, il n'y aurait pas l'influence des meneurs qui croient tout savoir (les porteurs de la vérité) et il n'y aurait place à l'intimidation. C'est toujours le même phénomène dans les mouvements de masse. Ce mode de vote serait vraiment démocratique,
Envoyé par [Pau99 Paul](#) de Québec, 3 avril 2012 à 11 h 46 HAE en réponse à [Pierrette Roy de carleton](#)
Je suis contre le vote électronique puisque ça va à l'encontre de ce qu'est une assemblée générale. Les décisions doivent être prises en assemblées générales puisqu'elles permettent d'ouvrir des débats et d'approfondir les sujets sous toutes leurs coutures. Elles permettent ainsi à tout un chacun d'être en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause. Le vote électronique ne permet pas de dépasser sa propre vision personnelle et ne permet donc pas non plus de prendre une décision éclairée. Je serai par contre toujours pour les votes secrets afin que les gens ne soient pas intimidés par le fait de ne pas voter comme les autres. Selon moi, sans prendre le temps de discuter et de débattre, une prise de décision collective n'est pas tout à fait une prise de décision collective, mais plutôt un amalgame d'opinions qui ne se sont pas rencontrées...
Envoyé par [Adèle Mauthès](#) de Montréal, 3 avril 2012 à 12 h 12 HAE en réponse à [Pierrette Roy de carleton](#)
Il faut dépend de si des débats ont été tenus. Il faut impérativement se présenter aux assemblées générales, qu'on soit pour ou contre la hausse afin de faire valoir notre opinion. Seules les personnes présentes aux AG devraient avoir le droit de voter, car celles qui n'y sont pas allées n'ont pas pu suivre le débat et être informées de l'état de la situation. Bien que je sois contre la hausse, je trouve dommage que les personnes qui sont pour ne se présentent pas plus à leurs

assemblées. Ça permettrait un débat égal, avec des opinions des deux partis. Dans le cas de mon association étudiante, les seules personnes qui se déplacent sont celles qui sont pour la grève, c'est dommage.
Envoyé par [Després Nicolas](#) de Québec, 3 avril 2012 à 13 h 51 HAE en réponse à [Pierrette Roy de carleton](#)
Il y a eu des votes électroniques dans certains établissements. Au Cégep de Trois-Rivières, ils se sont rendu compte que les anciens étudiants pouvaient voter. Résultat la grève n'a pas passé de justesse. L'expérience fut aussi tenté à l'UQTR. Résultat tentative d'attaque contre les serveurs de l'université. Encore là, la grève ne passe pas de justesse. Selon la direction de l'UQTR ne résultat est toujours valide.
Envoyé par [Guy Boulette](#) de Québec, 3 avril 2012 à 10 h 52 HAE
Ces étudiants à la techno facile, qu'est-ce qu'ils attendent pour utiliser l'informatique pour voter, comme dans la région de Québec? La participation serait significative et le résultat indiscutable! Paqueter une assemblée c'est facile, je l'ai fait comme président d'une polyvlente en 1974!
Envoyé par [Hubert Roy](#) de Lévis, 3 avril 2012 à 10 h 51 HAE
C'est le danger de mêler la justice à tout ça.. Les étudiants qui croient que des injonctions vont régler cette histoire se mettent le doigt dans l'oeil par rienque un peu.
Ces injonctions ne font qu'envenimer le conflit. Les grévistes ont une très grande imagination et c'est pas les façons d'empêcher ou de nuire à la tenue d'un cours qui manquent. (Bruit, désordre, absentéisme de masse, échec volontaire, etc.)
La seule solution saine pour ce conflit est une négociation de bonne foi des deux parties en présence, ce qu'on a pas vu depuis l'annonce de la hausse des frais en 2010. 16 mois et aucune discussion entre les parties..
Envoyé par [Pierrette Roy](#) de carleton, 3 avril 2012 à 10 h 43 HAE
Il serait très important que les étudiants vote par voie électronique avec le numéro (code permanent) étudiant qui est protégé par un mot de passe.
Nous aurions l'heure juste de l'avis des étudiants et le tout serait démocratique
Les timides serait représentés, car dans les mouvements de contestation il y a toujours des meneurs et des intimidateurs. dans les mouvements de groupe ce phénomène est toujours présent.
Envoyé par [Cheang Ky](#) de laval, 3 avril 2012 à 10 h 42 HAE
Il semble qu`il n`y pas de convention entre le gouvernement et les étudiants qui ordonne de boycotter le course . C`est simplement qu`ils ont choisi par eux autre même .
Envoyé par [Chiche AJC](#) de Québec, 3 avril 2012 à 10 h 38 HAE
Hier matin je disais que le mouvement s'essouffait et nous n'avions plus que de petits groupes de manifestants dont certains commetaient des actes de vandalisme.
Une gougoune me répondit toute offusquée que j'avais complètement tort.
Qu'en penser vous ce matin ?
Envoyé par [Hubert Roy](#) de Lévis, 3 avril 2012 à 11 h 56 HAE en réponse à [Chiche AJC de Québec](#)
191000 étudiants toujours en grève.. Tous les CEGEP en grève ont reconduit leur mandat..
On a pas la même opinion de ce qu'est l'essoufflement..
Envoyé par [Cheang Ky](#) de laval, 3 avril 2012 à 10 h 33 HAE
Alors , qui est le méchants dans cet histoire là ?
Pour la logique . il faut que le vote doit être voter en secret .pas juste lever la main . En plus le

taux de participant doit être 50% supérieur de nombre élève de l'établissement. Comme ça il y en a moins des chicanes. Sinon c'est comme on a donné tous droits à quelque centaines d'élèves de nuire aux intérêts des majorités.

Envoyé par [Jean-François Asselin](#) de Saint-tite, 3 avril 2012 à 10 h 26 HAE

Manifester est un droit, pas un passe-droit qui donne le droit de violer les règles et les lois déjà en vigueur. En passant, les étudiants clament que l'éducation est un droit... et eux-mêmes empêchent ceux qui veulent étudier d'avoir ce droit.

A force de se croire tout permis, ça va dégénérer et ils seront les seuls responsables.

Envoyé par [Gilles Dionne](#) de États-Unis, 3 avril 2012 à 10 h 25 HAE

Voilà ce qui semble donner une certaine crédibilité aux propos de Laurent Proulx.

Envoyé par [Jonathan Bigras Pilon](#) de Montpellier, 3 avril 2012 à 10 h 24 HAE

je pense que je suis à veuille dene plus payer dimpots.. non mais bande de gates pourris.. arrêtez de foute le trouble... vous ne faites que vous mettre la population a dos!~

Envoyé par [Eric Fortier](#) de Sherbrooke, 3 avril 2012 à 10 h 24 HAE

C'est un triste matin et j'ai honte. Cette montée de l'extrême droite au Québec et de cette crise sociale contre les jeunes et les plus pauvres de la société qu'on transforme en criminels et ennemis de l'État, c'est le legs électoraliste de Jean Charest et des Libéraux... Un printemps de la matrique?

Envoyé par [Danyck Briere](#) de Saint-Basile, 3 avril 2012 à 10 h 16 HAE

Bon encore une fois, le mouvement des étudiants qui va poursuivre sa chute dans l'opinion publique en s'opposant à un ordre de la cour.

Là il est temps que les forces de l'ordre prennent les grands moyens pour mettre un terme à cette récréation. Pus capable de voir les enfants rois venir polluer ma vie à tous les jours.

Pis finalement la gau-gauche doit revenir sur terre et comprendre qu'il est plus que temps que le système judiciaire se mêle de ce fiasco pour remettre la gau-gauche à leur place!

Envoyé par [Je-me-souviens-de-René-Lévesque Marc](#) de Québec, 3 avril 2012 à 10 h 01 HAE

Oh! Voilà ce qui arrive quand les tribunaux s'en mêlent. Un peu d'huile sur le feu et hop les esprits des manifestants vont s'échauffer. Et deviner qui sera le perdant? un indice... il essaye de gouverner en nous faisant croire qu'il a les valeurs des québécois bien à cœur.

Envoyé par [Therese Houde](#) de Laurierville, 3 avril 2012 à 10 h 00 HAE

mais qu'est-ce qu'ils attendent pour les sortir. Ne venez pas me dire que c'est légal

Envoyé par [Maurice Gilbert](#) de Saguenay, 3 avril 2012 à 09 h 54 HAE

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va sonner la fin de la récréation une fois pour toute?

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: : Injonction accordée: Laurent Proulx gagne une manche - Publié le: mardi 03 avril 2012, 15H54 | Mise à jour: mercredi 04 avril 2012, 6H13



Photo Stevens Leblanc

Jean-François Racine

Après avoir remporté une bataille en Cour supérieure, l'étudiant Laurent Proulx a eu droit à un débat enflammé de deux heures trente, où la majorité des participants n'étaient pas de son avis, hier, lors de son cours d'anthropologie à l'Université Laval.

Suite à sa victoire personnelle contre sept avocats, l'étudiant de 24 ans s'est présenté une quinzaine de minutes avant l'heure prévue. Vers 15 h 15, déjà plus d'une douzaine d'agents de sécurité et une centaine de manifestants fébriles occupaient le corridor menant au local du pavillon Charles-De Koninck.

Salle comble

Une soixantaine d'étudiants ont pénétré dans la salle pour assister au cours même si plusieurs n'y étaient pas inscrits. La séance s'est déroulée sans pause et sans incident. Jusqu'à 18 h, les gardiens ont contrôlé l'accès à la classe. À l'intérieur, les étudiants ont placardé les fenêtres pour demeurer à l'abri des regards. Le professeur Martin Hébert recevait cinq invités pour son cours sur les conflits et la violence. Ce dernier a refusé de discuter avec Le Journal. À sa sortie de la salle, Laurent Proulx était satisfait du déroulement, même s'il avait quelques remarques à formuler.

« Je tiens à féliciter les étudiants. J'ai eu accès au cours. C'est déjà un pas dans la bonne direction. Ce n'était pas un cours prévu. Un panel d'invités était là pour exposer certaines positions pour la grève. »

Les membres de son clan étaient toutefois peu nombreux, voire absents.

Tous contre un

Afficher 75 commentaires

• [Francois](#)

Que ceux qui veulent boycotter les cours et ne pas y aller, c'est très bien; qu'ils continuent aussi longtemps qu'ils le veulent. Mais ça devient indécent, voire odieux, d'empêcher ceux qui veulent poursuivre leurs études d'assister à leurs cours. La solidarité

c'est très bien quand c'est un choix, on ne peut pas imposer la solidarité à une cause.

• [Mario Lévesque](#)

Je vais vous avouer que je suis neutre dans ce débat la... j'appuie les étudiants car je crois à la démocratie, mais je désapprouve leurs méthodes et surtout le fait qu'il y a eu consultation l'an dernier concernant ce sujet et totu ce beau monde la n'y était pas...

« Le prochain coup que le corps professoral désire faire ça, ça serait intéressant d'avoir des enseignants qui appuient un peu plus ma cause. Les six enseignants qui étaient là avaient tous la même ligne de tir qui va à l'encontre de ce que moi j'avance. Il y en a qui soutiennent ma cause. Ça aurait été intéressant qu'ils soient présents pour au moins avoir un débat objectif. »

Selon lui, les gens sur place lui ont dit qu'ils ne voulaient pas faire son procès. À quelques reprises, il a pu prendre la parole et défendre ses idées. « Tant que l'accès est libre, que je peux me procurer l'instruction qui est en lien avec ce qui va être évalué à la fin de la session, je n'ai pas de problème. »

Libre accès

Dans un jugement de 10 pages, le juge Bernard Godbout a prononcé une injonction provisoire de 10 jours « enjoignant de mettre fin aux lignes de piquetage qui bloquent physiquement l'accès aux salles de cours et pavilions de l'Université Laval ».

«Ce qu'ils ont dit...»

demandeur

« Le droit d'un individu et le droit collectif doivent vivre en symbiose. Moi, je n'empêche pas personne de se faire entendre, de manifester. »

-Laurent Proulx

procureur des intimés

« Ce n'est pas un cas qui va faire jurisprudence, puisque c'est un cas individuel, adapté à M. Laurent Proulx, spécifiquement. »

-Félix-Antoine Michaud, Président de la FECQ

« La judiciarisation du conflit, ce n'est jamais la solution. Mais on accueille quand même favorablement le jugement, parce que notre priorité, c'était que les étudiants puissent continuer de manifester, de piqueter, ce que confirme le jugement. »

-Léo Bureau-Bloui, Président de la CADEUL

« Ce qu'on trouve dommage, c'est que le droit d'un individu l'a emporté sur le droit collectif de protester. Ça, c'est assez inquiétant. »

-Martin Bonneau

Coordonnatrice pour l'Association des étudiants en anthropologie
« On est en grève générale illimitée. Tant que nos membres se prononcent pour cette grève, nous continuons d'être en grève. »

-Pascale Boudreau

Auditeur libre du cours donné mardi

« Le plan de cours était la gestion de conflit. Ils ont parlé de la légalité de la grève, des différents grèves étudiantes, de la légalité des assemblées générales. Les gens en faveur étaient surreprésentés. »

-Louis-Charles Lacroix

D'ailleurs, je déteste la façon dont les "porte-paroles" des différents groupes s'adresse aux médias. Ils parlent en politiciens : réponses faux-fuyantes, déclarations génériques et écrites d'avance, aucune prise de responsabilité et de position face aux débordements, etc...

• [Leonce Hamelin](#)

et cela fait par les syndicats un vrai farce



- Bérurier
Cette consultation avait (notamment?) comme objectif de discuter des modalités de la hausse des droits de scolarité. La gratuité scolaire et le gel des frais de scolarité n'étaient pas à l'ordre du jour. Considérant cela, j'estime qu'ils ont bien fait de claquer la porte!
- coco189
Comme des grands enfants gâtés, on ne discutent pas, on fait la baboune. Une négo ça sert à ça, le reste c'est juste de la politique. Dans 30 ans j'espère que vous écrirez dans ce même journal, pour dire que des "vieux", vous aviez avertis que les programmes sociaux étaient pour y passer, vu l'escalade folle des dépenses publiques. Tout n'est pas blanc ou noir dans la situation actuelle, élargissez vos sources d'informations, les profs ont aussi leurs limites.....syndicales
- Mintelium
Coco, il n'y a jamais eu de négociation! La rencontre de l'an dernier avait à peu près pour thème : préférez-vous la vaseline ou un lubrifiant à base d'eau pour vous faire passer la hausse?
Pour avoir des opinions, il faut se renseigner. Autrement, on dit des choses qui ne sont pas exactes.
- coco189
Bonne vieilles rangines, vous êtes brillant nous sommes épais!!!! Parce que le gel n'était pas envisageable, vous avez d'autres fournisseurs de services, qui ont gelé vos frais pendant 30 ans???? Et en attendant c'est nous les ÉPAIS qui payent pour vos études, 87 % de la somme exactement, c'est tu assez renseigné. Désolé ne ne pas avoir votre capacité intellectuelle "sic", vous me faites bien rire!
- Bérurier
Les frais universitaires sont (notamment) dégelés depuis 2007 (30% d'augmentation entre 2006-2007 et 2011-2012).
- Mintelium
1) Les droits de scolarité ont été dégelés de 1989 à 1994, puis de 2007 à 2012. Ils ne sont donc pas gelés depuis 30 ans, vous mentez par ignorance.
2) Qui paye 80% des impôts payés au Québec, donc le 87% dont vous parlez? Des diplômés universitaires. Ben coudonc!
- coco189
Parlant d'ignorance... pour améliorer tes connaissances. -Le gel des frais a débuté en 1968 suite au rapport Parent déposé en 1963 qui était chargé de revoir le système d'éducation Québécois et de proposer des recommandations pour l'améliorer. Ce gel a été interrompu en 1989-1990 jusqu'en 1997, période pendant laquelle les frais ont plus que triplé (3.25 fois pour être précis), passant de grosso modo 570\$ à 1850\$ par année. Le même manège recommence en 2007 avec le dégel amorcé par le PLQ. Vous savez avant vous la terre tournait déjà. Avant de traiter les gens d'ignorant lis autre chose que ton manuel FTQ, la vie est belle hors de ta bulle. On continue les insultes... donc le gel c'est 32 ans!!!;-)
- Mintelium
Coco, je vous remercie de m'appuyer publiquement en précisant mes propos.
Vous le dites vous-même, il n'y a pas eu un gel de 32 ans, puisque le retard a été rattrapé deux fois (en 1989 et en 2007).
Les étudiants actuels ne bénéficient donc pas du gel de 1968, ce sont les vieux diplômés qui en ont profité.

Vraiment merci de rétablir les faits et de rappeler à tout le monde que prétendre que les droits sont gelés depuis 32 ans est une fausseté ;-)
(Et personnellement, je n'ai insulté personne...)
coco189
En dollars constant de 1970, vous êtes passé de 580 \$ à 300\$ par session. Et si pour toi ignorant n'est pas une insulte... tant mieux
[Pascal-Marc Savard](#)
Tu sais ici c'est le paradis de l'inertie intellectuelle, il y a longtemps que la grande majorité de ceux et celles qui écrivent ici on cessent de contribuer au patrimoine intellectuel des québécois.
Mintelium
Il faut essayer. Toujours essayer.
Une fois sur mille, le coup porte.
Croire en l'humain, c'est souvent difficile, mais c'est le choix que j'ai fait ;-)
[Pascal-Marc Savard](#)
Tu sais une opinion sans fondement n'est autre chose qu'une suite de mots inutiles
coco189
Alléluia DIEU À PARLÉ !
Bérurier
La gratuité scolaire, la baisse des frais de scolarité ou le gel n'étaient pas à l'ordre du jour. Ce n'était donc pas une « négociation » où chacun des acteurs pouvait tenter de faire valoir son point de vue auprès des autres participants pour arriver à un consensus.
coco189
Excellent candidats pour "négocier" les futures conventions collectives de nos fonctionnaires, vous appelez ça négocier...le gel ou une réduction !!!!
cosmo49
J'espère que les enseignants qui ne donnent pas de cours ne sont pas payés
[Mireille Lavoie](#)
J'aimerais tellement avoir contact avec ce M. Proulx! Je voudrais faire pareil mais j'aimerais avoir un peu d'aide, j'avoue ne pas savoir par quel bout prendre la démarche...
Nous notre Université n'accepte pas les votes par anticipation et nous ne pouvons pas voter car le vote se passe pendant les heures de travail de la plus part des étudiants de ma cohorte car elle est adaptée pour les travailleurs à temps plein...
Fiere
Impossible que vous soyez une étudiante à l'université vu les tournures de vos phrases!
AntiSophiste
3 mots Fiere : Argument complètement invalide. Merci de (re)commencer un cours sur l'argumentation et les sophistes/sophismes (philosophie si vous préférez) sur le champ. Mais attention de ne pas revenir à la charge en m'attaquant ou en disant que je fais comme vous, ce serait me donner ma raison. Merci, passez une bonne journée ! :)
[Pascal-Marc Savard](#)
Madame, le jugement de la Cour supérieure ne fait qu'autoriser ce qui est déjà permis soit qu'il puisse se rendre librement dans la salle où est dispensé son cours. Toutefois, le jugement reconnaît également le droit aux autres étudiants de manifester leur désaccord avec la décision du PLQ. En résumé, l'injonction provisoire ne modifie en rien la situation qui prévalait que la Cour ne se prononce, il peut s'y rendre mais si la classe est vide, le professeur ne dispensera pas la matière. À mon avis, l'interprétation qui doit être faite de la décision du Juge Godbout est la suivante : Ceux qui voudront empêcher la collectivité de piquer contre la hausse de-

vront le faire par les moyens démocratiques et non en se rabattant sur les Tribunaux. Il me semble clair que la Cour supérieure par ce jugement envoie un message à tous ceux qui voudraient agir comme M. Proulx.
Pascal-Marc Savard, Étudiant en Droit dominique bouvet
Il y a quelque chose que je voudrais que l'on m'explique.. Mais je vais faire attention à mes mots afin que Fiere ne critique pas mon orthographe.. (je n'ai pas eu la chance d'avoir pu faire des études...)
Est-il logique de parler de grève pour le mouvement étudiant, alors que les lois relient toujours le monde du travail à ce droit. Les étudiants sont-ils des travailleurs au sens vrai du terme?
Je vais peut-être me faire pendre en place de Grève avec cette question. J'ai la sensation que les meneurs dans ce mouvement ne tolèrent que peu les opinions différents des leurs..
doos12
tu ne sais pas qu'au Québec il faut avoir la pensée unique de la gau gauche
Bérurier
Avec le nombre de chroniqueurs de droite qu'il y a (notamment) dans les quotidiens de Québec, je pense qu'on ne peut pas parler de pensée unique au Québec. De plus, il ne faudrait pas oublier que l'ADQ a déjà été l'opposition officielle à Québec et que la CAQ a de bons résultats dans les sondages (même si la balloune s'est considérablement dégonflée et que ce parti est moins à droite que celui de Mario Dumont).
coco189
Penser à gauche ou le désespoir... bien hâte de les voir dans 10 ans quand il faudra couper partout et qu'ils déchireront leurs chemises sur la place publique'. Le FMI en Grèce s'en balance des gens...à suivre, dans une province près de chez vous!!!
Bérurier
Le mot grève est polysémique et un de ses sens, selon Le Petit Robert, est « [...] l'arrêt volontaire et collectif d'une activité, par revendication ou protestation. [...] ».
coco189
Dans le Larousse et Wikipedia - La grève est depuis le XIXe siècle[1] une action collective consistant en une cessation concertée du travail par les salariés d'une entreprise, d'un secteur économique, d'une catégorie professionnelle ou par extension de toute autre personne productive, souvent à l'initiative de syndicats. Allez lire les liens en bleu, je n'ai rien à y voir, mais c'est évocateur!!!! Et l'argumentaire économique pas important, après 3 ou 4 rapport d'impôts à 51 % d'imposition vous comprendrez, les études ça dure un temps, après tout le reste c'est la vraie vie!!!Bonne soirée quand même! ^-)
[Leonce Hamelin](#)
fera pas un bon avocat car se n'est pas une greve ca alors apprend bien b ton droit
Bérurier
Grève: « [...] Arrêt volontaire et collectif d'une activité, par revendication ou protestation. Grève des étudiants [...] » (Le Petit Robert, 2012, p. 1187).
[Pascal-Marc Savard](#)
Veuillez m'indiquer à quel endroit j'ai mentionner le terme «Grève» dans ma réponse. Vous devriez apprendre à lire mon ami Léonce. En passant, le ton condescendant que vous utilisez, à mon égard, n'est préjudiciable qu'à l'égard de votre propre personne.
Luc Manuel Soares

- Lu sur Facebook: "
- le fameux cours d'anthropologie a lieu... mais est donné par 6 ou 7 profs de gauche qui donnent un cours de civisme à Laurent Proulx. Des centaines de militant-e-s y assistent."
- Misère...
- Bérurier
 - Connaissez-vous ces « 6 ou 7 profs »? Un professeur peut prendre une position de gauche sur une question sans être pour autant quelqu'un qui se situe généralement à gauche.
 - coco189
 - 6 profs syndiqués, pour l'engraissement de leur système et une classe pleine de gens non inscrit au cours, voilà la démocratie au Québec. Après on se demande d'où viens cet endoctrinement de gogauche qui nous appauvris collectivement, manquait juste les teamster pour surveiller les entrées. Quelle farce monumentale...
 - [Alain Lacasse](#)
 - Et c'est plate hein, de vivre en société, ils y a des règles, des principes.
 - [Pascal-Marc Savard](#)
 - Titre de l'Article accrocheur mais très loin de la réalité. Il n'a pas plus de droit qu'auparavant. Il aurait pu, s'il avait un peu de courage, passer les piquets de grève et procéder librement vers la salle où est dispensée son cours mais comme les professeurs ne sont aucunement obligé de dispenser leurs cours lorsque la salle est vide et bien... je vous évite le reste. Bref, cet étudiant libre a gaspillé de son temps et l'Argent des contribuables pour absolument rien.
 - [Leonce Hamelin](#)
 - content pour lui mais c est les étudiants en greve (BOYCOTTE) car c est pas une greve il travaille pas dans l education c est moi qui paie pour eux alors j espere que d autres étudiants vont faire la meme chose c est pas en bloquant les acces ou deranger les cours que vs allez gagné alors aux etudes svp
 - Leto_Atreides
 - Le vandalisme et les heures supplémentaires des forces policières qui doivent surveiller les étudiants depuis des semaines, ce n'est pas du gaspillage ça?
 - [Leonce Hamelin](#)
 - c est qui vas payer encore le contribuables avec toute l argent depenser par les étudiants sa fait longtemp qu il aurait payer le \$325.00 une vrai farce
 - [Pascal-Marc Savard](#)
 - Comme vous le dites une vrai farce! Au lieu de maugréer contre ceux qui se battent pourquoi vous ne faites pas connaitre votre mécontentement au PLQ en le sommant de s'asseoir avec les étudiants pour mettre fin à tout cela. Ben non, plus simple de râler et de rester assis sur son steak!!
 - [Pascal-Marc Savard](#)
 - Cela s'Appel la révolution à l'encontre des idées et manière de faire rétrograde des gens de votre génération. Pour vaincre nous sommes prêt à faire sacrifice et perdent notre session est l'une de ces concessions!!
 - coco189
 - Moi je le trouve courageux de défilé devant vous tous pour aller se faire "brainwasher" dans un cours "spécial" en son honneur...
 - [Pascal-Marc Savard](#)
 - J'adore les enseignants de mon Université! Beau geste de solidarité!!
 - [Leonce Hamelin](#)
 - ben moi je leur couperais leur salaire car a ma connaissance ils sont pas en greve ah ses

- syndicats ils sont tous entrain de nous faire perdre nos jobs
- Bérurier
 - Vous semblez mélanger les choses. Ce sont les étudiants qui sont en grève et non les professeurs.
 - [Pascal-Marc Savard](#)
 - Exactement, ils font leur travail soit de donner des cours... Pas de problème là
 - myriam77
 - ET L'UNIVERSITÉ DEVRAIT PAYER CE PROFESSEUR
 - À partir du salaire des autres profs: pas seulement en paroles, les profs devraient donner leur salaires aux associations étudiantes. On appui ou on n'appuie pas
 - Bérurier
 - Vous semblez manquer de jugement. J'appuie Amnistie internationale, mais je ne me mettrai pas dans la rue pour appuyer cet organisme-là.
 - aloa30
 - Les étudiants ne sont pas tous dans le cours. C'est un cours adapté à Laurent Proulx... sur le civisme. La solidarité est toujours présente Mario... et les professeurs sont solidaires aussi!
 - Rodajuste
 - Eh bien, vraiment, ils ne volent pas haut, ces commentaires. Beaucoup de dévouement vulgaire, à la limite de la netiquette, sur le dos des étudiants. Beaucoup de gens frustrés, sans doute à juste titre, par la vie, mais qui n'osent pas tirer sur les bonnes cibles.
 - Étudiants et étudiantes, ne lâchez pas. Les badauds regardent passer la parade. Ils critiquent dans son dos. Ils (et elles) ne mènent jamais de grandes actions collectives et progressistes, ils ne se mêlent pas de l'immense injustice qui mène le monde. Ils méditent dans les petites tribunes qui leur sont accessibles. J'espère que cela les défoule un peu.
 - Étudiants et étudiantes : ça être encore long et pénible, car le premier ministre libéral est très entêté, il tient son petit combat personnel, épaulé par sa nouvelle amie, la rancunière Mme Beauchamp (maintenant que Mme Normandeau est partie chez les profiteurs affamés du Plan Nord).
 - Mais on va finir par gagner. Et les badauds médiront, puis oublieront. Ils et elles se trouveront d'autres petits boucs émissaires, à défaut de s'en prendre à ceux qui leur font vraiment du mal.
 - Mintelium
 - Mais que feront les profs quand les université les obligeront à reprendre les cours ou à accommoder les gréviste à la fin du conflit? Les profs devront-ils edonner des cours déjà donnés?
 - À moins que les universités acceptent de faire échouer tous les grévistes, quitte à avoir des moyennes de «D» pour des facultés entières?
 - Réfléchissez un peu avant de dire que les profs devraient donner tous les cours pendant la grève.
 - coco189
 - Non l'idée qui court c'est un diplôme avec une mention spéciale...un autre qui nous demandent de réfléchir. Pathétique!!
 - [Pascal-Marc Savard](#)
 - Ouais lorsque la cohérence a été distribuée vous deviez être en vacance!!
 - coco189
 - Merci vos insultes ne font que confirmer, que vos arguments sont faibles voire inexistant. En passant c'est la porte parole de l'UQUAM qui à dit cette ineptie. Désolé peut-être la

- connaissez vous!! Lorsque la cohérence FUT distribuée, je n'étais point en vacanceS. :-)
- [Marie-Eve Boucher](#)
 - Passer une ligne de piquetage, ça ne se fait pas. C'est une question de principe, pas de loi. Quand ça sera votre tour de revendiquer des choses et que ce droit sera brimé à coup d'injonctions, souvenez-vous de ça.
 - coco189
 - Une ligne de piquetage est pour une grève "refus de travailler", vous étudiez c'est pas la même chose.
 - Rachel Walsh
 - Et le droit d'assister à un cours, il devrait être bafoué parce que des étudiants sont contre la hausse des frais de scolarité? Je comprends qu'il faut se montrer solidaire, mais doit-on se montrer solidaire à une cause à laquelle on ne croit pas? Si oui, on ne vit plus en démocratie, mais en dictature.
 - [Pascal-Marc Savard](#)
 - Moi je ne supporte pas les idéaux du PLQ, est-ce que je considère vivre dans une dictature? Non, il s'agit de la mise en oeuvre de la Démocratie. Je ne suis pas solidaire de mon voisin qui vote PLQ pourtant je paie comme tous le monde mes impôts. A se que sache, personne ne l'a empêché d'aller quêter son injonction et d'aller à ses cours!! Je crois que vous ne saisissez pas bien la notion de Démocratie et tous les autres concepts qui interagissent avec cette notion. Un concept n'évolue pas en vas clos.
 - Rachel Walsh
 - Ma dernière phrase référait à ma question précédente soit: Je comprends qu'il faut se montrer solidaire, mais doit-on se montrer solidaire à une cause à laquelle on ne croit pas? En ce qui concerne les impôts, n'est-ce pas une obligation légale au lieu d'un droit? Si c'est un droit, merci de m'en avoir informé, je ne paierai pas les miens cette année. MDR.
 - Bérurier
 - Les piquets de grève découlent des votes démocratiques qui ont été pris lors des assemblées étudiantes (Je sais qu'à certains endroits il y a eu des irrégularités...). Personnellement, je suis contre la hausse, mais je vais la payer si le gouvernement Charest ne recule pas, car ils sont majoritaires à l'Assemblée nationale.
 - coco189
 - Un vote secret sous supervision ça pourrait être intéressant, pas à main levée l'après-midi, pendant que les élèves de soir travaillent! Et vous qui me semblez bien branché, pourriez-vous me dire pourquoi la plupart des jeunes étudiants que je connais sont à l'université ou au cégep, pas en grève. Comptabilité, médecine et informatique, des domaines particuliers sont plus touchés? Lesquels?
 - La hausse devrait être négociable, pas le dégel!
 - coco189
 - Petite question, qui à PAYÉ ces 7 avocats, ça vas surement augmenter vos frais?
 - [Pascal-Marc Savard](#)
 - L'expression Pro bono cela vous évoque quelque chose!
 - coco189
 - Oui ça vient du latin "pour le bien public", dans ce cas on parle de "votre" conception du bien public. Oui les libéraux s'y connaissent en probono, mais on paye toujours quelque part derrière des portes closes... dans une enquête publique bientôt près de chez vous. Pour moi la bien commun (probono) c'est assurer la pérennité de nos pro-

grammes sociaux, pour les générations futures en étant solidaires et responsables économiquement.

Votre cause est tellement juste qu'à 7 avocats, ils n'ont rien pu faire, donc le monde syndical fait ce qu'il connaît le mieux, on pipe les dés. Quel bravoure pleins de gens pour l'intimider, si un jour il fait de la politique il à mon vote, au moins lui à une colonne vertébrale. Bon maintenant j'attends les insultes....

• [Pascal-Marc Savard](#)

Vous omettez volontairement puisque cela sert votre cause la signification contemporaine de l'Expression «pro bono» qui désigne l'engagement de volontaires qui s'impliquant dans des initiatives d'intérêt général à titre gracieux.

Pour les juristes modernes, cela signifie consacrer volontairement une partie déterminée de leur temps, gratuitement ou pour des honoraires modiques, à faire reconnaître ou protéger les droits de personnes défavorisées ; à fournir des services juridiques afin d'aider des organisations qui représentent les intérêts des membres démunis de la collectivité ou qui œuvrent en leur nom ou pour d'autres organisations d'intérêt public.

• coco189

Exactement pour le bien public au sens large, j'avais très bien compris, je répète " c'est assurer la pérennité de nos programmes sociaux, pour les générations futures en étant solidaires et responsables économiquement". Au niveau du blabla ne vous en faites pas, comme on dirait vous me "clancher", mais c'est si long à lire et sur-

tout ça veut dire la même chose!!!! Sachez que d'autres gens ont fréquentés l'université avant vous!

Et pour le cours de monsieur Proulx, il fut donner et des milliers d'autres étudiants dans la même situation ont maintenant les mêmes droits. C'est ce qu'on appelle pompeusement la jurisprudence, si jamais ce terme vous dit quelque chose bien sur!

• [Pascal-Marc Savard](#)

Je ne vois pas le lien à faire entre la jurisprudence (corpus décisionnel) et un droit reconnu par une loi... La jurisprudence n'octroie pas de droit mais elle peut servir à le circonscrire ou le définir. Par Ailleurs, si vous trouvez que quatre lignes de texte c'est long à lire je comprend pourquoi vous lisez le journal de Montréal.

• [Pascal-Marc Savard](#)

D'ailleurs, le jugement ne porte pas sur le fond du litige, il s'agit d'une injonction interlocutoire provisoire. À la lecture du jugement, je crois qu'il pourrait invoquer comme argument : 1) l'interrelation entre les droits d'un collectifs versus le droit d'un individu (ne pas confondre avec droit individuel); 2) l'urgence de la situation et 3) le poids relatif des inconvénients, c'est-à-dire dans un contexte où les associations étudiantes doivent démontrer leur droit clair et apparent en lien avec leurs moyens de pression, dont la fermeture des établissements, elles devront établir que le préjudice qu'elles subissent sera plus plus lourd en cas d'injonction que le contraire, même pour celui dont l'obtention d'un diplôme sera compromis par le statu quo.

Et ceux qui réclament l'injonction peuvent-ils convaincre qu'il y a péril en la demeure?

• [Alain Lacasse](#)

Mois personnellement je ne suis pas surpris par ça et ce personnage. Depuis une quinzaine d'années, L'enfant roi est devenu un roi. Et on c'est ce qui arrive quand il y a plus de roi que de sujet sur un territoire, on finis par y perdre la tête ! En espérant, que tu couleras ton court. Et jamais je t'engagerai comme employé, car a la première coche je vais me retrouvé avec une meute d'injonctions.

• cosmo49

Comme employeur je le prends demain matin.....mais toi mon Alain et ta gang de syndicaux en stage je ne vous touchent même pas avec une pôle de 20 pieds..

Quand tu respecte les lois et les autres tu ne te retrouve pas avec une injonction pour te ramener a l'ordre.

• [Alain Lacasse](#)

A oui, tu ira dire ça au 1240 employés AVEOS qui vient de perdre leurs job,

• [Mario Lévesque](#)

ah ben maudit!! La salle est pleine... moi qui pensait que la solidarité étudiante était si forte...

• Bérurier

L'article dit également qu' «On ignore si chacun d'eux est véritablement inscrit a (sic) ce cours».

• coco189 [Réduire](#)

La salle est paqueté...de gens pour la grève, grand classique syndical!!

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Évacuation: Faux appel à la bombe au Collège d'Alma - Publié le: mardi 03 avril 2012, 11H47 | Mise à jour: mardi 03 avril 2012, 12H03



Agence QMI

Nicolas Saillant

Afficher 7 commentaires

• ouais, pis après

Voici la solution à ce conflit: Que tous ceux qui approuvent cette greve, versez sur vos prochains rapports d'impôt \$200 en cotisation volontaire, comme ça vous ferez votre part et allègerez votre conscience, quant aux professeurs qui approuvent votre greve, qu'ils donnent une semaine de cours bénévolement et leur salaire de cette semaine ira au fond étudiant. Comme cela, ceux qui vous approuvent paieront pour la hausse et ainsi, s'il en manque un peu, il y aura une petite hausse pour les bouts de choux étudiants, et la population qui ne veut rien savoir de vos revendications de bébés gâtés, n'aura pas à

payer pour vos frasques, et à ceux qui disent qu'ils vont payer ma pension demain, sachez qu'avec ou sans hausse de frais scolaire, qu'avec un petit, un gros ou sans diplôme, vous allez payer quand même ma pension.....

• ouais, pis après

Voici la solution à ce conflit: Que tous ceux qui approuvent cette greve, versez sur vos prochains rapports d'impôt \$200 en cotisation volontaire, comme ça vous ferez votre part et allègerez votre conscience, quant aux professeurs qui approuvent votre greve, qu'ils donnent une semaine de cours bénévolement et leur salaire de cette semaine ira au fond étudiant. Comme cela, ceux qui vous ap-

L'avis d'évacuation qui a été émis au Collège d'Alma vers 11 h à la suite d'un appel à la bombe anonyme a été levé une heure plus tard.

Les élèves ainsi que le personnel du cégep d'Alma ont été évacués à la suite d'un message d'alerte à la bombe qui a été logé au 9-1-1. Les pompiers ainsi que les policiers de la SQ se sont présentés sur place pour sécuriser les lieux.

Après une vérification exhaustive de l'établissement, le périmètre de sécurité a été levé sur l'heure du midi et les cours ont pu reprendre en après-midi. «On enquête présentement pour connaître l'origine de l'appel et on vérifie si l'appel est fondé», explique Hélène Nepton de la SQ.

L'œuvre des grévistes?

Hier, la direction du collège a été contrainte de fermer l'établissement après que des étudiants aient fait du vandalisme dans les pavillons. Vendredi dernier, un juge avait ordonné la reprise des cours après qu'une étudiante se soit adressée au tribunal pour demander que les piquets de grève soient levés.

La ou les personnes qui ont fait cet appel à la bombe pourraient être accusées de méfait public.

Une meute d'étudiants a ensuite pris la rue en direction du palais de justice d'Alma selon les policiers.

présentant des CEGEP. On dirait qu'elle est « une faire valoir pour les étudiants ». Jamais de questions embêtantes, toute douce et pourtant. Juste un petit exemple : elle demande surtout à la présidente de la FEUQ : « Que demandez vous au gouvernement ». La présidente de la FEUQ lui répond : « On demande au gouvernement de s'asseoir avec nous et négocier? » Il aurait été si facile et très intelligente en passant de demander en sous question à la présidente de la FEUQ : « Oui mais, n'est ce pas exact que vous exigez du gouvernement qu'avant de vous asseoir, le gouvernement décrète un gel des frais universitaires ». TOUTE UNE QUESTION. On se demande si Mme Dussault n'est pas contente que les étudiants soit en grève. Elle va répondre tout bonnement à ce que je dis : « Moi , Anne-Marie Dussault, je ne suis pas là pour prendre partie dans ce conflit ». On la croirait quand elle a commencé à Radio-

Canada , lors de la crise autochtone : pourrie à l'os.
 Mais je rappellerais à Mme Dussault son interview du ministre Bachand sur le budget qui venait de sortir la journée même, une semaine auparavant. Elle était agressive envers le ministre, pas sur le budget mais elle ne cessait de lui demander ce qu'il pensait de la grève étudiante (3 à 4 fois). Le ministre Bachand la remis à sa place : « Voulez vous m'interviewer sur le budget ou sur la grève étudiante ». Croyez le ou non, elle a posé une autre fois la même question sur la grève étudiante. Et elle a eu l'air folle, faut l'avouer Et personne à Radio-Canada ne voit cela. On dort zzzzzz. Et Radio-Canada se plaint de se faire couper \$100 millions de dollars? On devrait même couper plus.
 Myriam Rivard, St-Jacques machiniste

LES JUGES SONT NOMMES PAR CHAREST ET CHANTAL LADRY PAR DES POST=TIT NOUS SOMMES CAVES
 ouais, pis après tient le publicitaire du PQ qui se réveille, retourne dormir machiniste coltsfan
 après ça ils veulent être traités en adultes... ils agissent comme des gamins. Quand leur vote de grève passe, les autres doivent fermer leurs gueules mais quand un juge rend une décision qui les contrarie, ils font les bébés gâtés et font des actes illégaux pour contester... hahaha wow belle gang de gamins.
 étudiante [Réduire](#)
 C'est pas louche du tout ça!
 Hier du vandalisme à cause qu'un juge avait ordonné la reprise des cours pour ce lundi, ce qui a retardé celui-ci et maintenant un appel à la bombe.
 Tout ça est clairement de mauvais goût!

LESOLEIL.COM: Un juge ordonne la levée des piquets de grève pour un cours d'anthropologie - Publié le mardi 03 avril 2012 à 10h49 | Mis à jour le mercredi 04 avril 2012 à 07h41



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
 Laurent Proulx au palais de justice, mardi

Marc Allard, Le Soleil
 (Québec) Un juge de la Cour supérieure a interdit mardi matin aux étudiants en grève de l'Université Laval de bloquer un cours d'anthropologie, donnant en grande partie raison à Laurent Proulx, un étudiant qui réclamait la fin du piquetage pour retourner en classe.
 Le juge Bernard Godbout a accordé une injonction provisoire qui ordonne à trois regroupements étudiants et à l'Université «de laisser le libre accès» aux salles où est dispensé ce cours d'anthropologie des conflits et de la violence.
 Cette mesure d'urgence est valable jusqu'au 12 avril, en attendant que le juge se prononce sur le fond du dossier, à savoir si les étudiants ont le droit de faire la grève et de piqueter devant leurs cours.
 Mardi, le magistrat a tranché qu'il était urgent que Laurent Proulx puisse avoir accès à son cours d'anthropologie pour ne pas compromettre son admission en droit en septembre et pour qu'il puisse commencer à travailler en mai, notamment pour payer ses droits de scolarité.

Il a également jugé que M. Proulx pouvait avoir accès à son cours sans empêcher les étudiants de s'exprimer en piquetant. «L'exercice de ses droits n'est pas nécessairement contradictoire», a-t-il dit dans son jugement.

M. Proulx, qui avait plaidé seul, lundi, contre les avocats de l'Université Laval, de la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), de l'association des étudiants en sciences sociales et de l'association des étudiants en anthropologie, a crié victoire, mardi.

«Ça a été un long plaidoyer, ça n'a pas été facile, mais je suis très content du résultat!» a-t-il déclaré à la sortie de la salle de cours. «Le juge a reconnu mes droits.»

Demande refusée

Laurent Proulx n'a cependant pas obtenu tout ce qu'il demandait. Estimant que son cas ressemblait à celui de centaines d'étudiants qui sont contre la grève, mais ne peuvent pas assister à leurs cours, l'ancien militaire de 24 ans souhaitait que tous les piquets de grève de l'Université Laval soient levés.

Le juge a refusé cette demande, limitant l'injonction au cours d'anthropologie. Laurent Proulx «ne peut que parler et plaider en son nom», écrit Bernard Godbout dans son jugement.

Pour cette raison, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), qui a aidé l'association des étudiants en sciences sociales (AESS) à se défendre par l'entremise de la clinique Juripop, a accueilli favorablement, mardi, la décision du juge Godbout.

«Avec ce jugement, on vient confirmer que les étudiants ont le droit de ne pas se présenter à leurs cours et que le piquetage relève de la liberté d'expression», a souligné Léo Bureau-Blouin, le président de la FECQ, qui s'inquiète néanmoins de la «judiciarisation» d'un conflit politique.

L'avocat de l'AESS, Félix-Antoine Michaud, qui a soutenu lundi que les piquets de grève sont symboliques et ne bloquent pas l'accès aux cours, a estimé que l'injonction n'aura pas d'effet à l'Université Laval, puisque le juge reconnaît le droit de piqueter et demande seulement de donner libre accès aux cours. «Pour nous, a-t-il dit, ça ne change pas grand-chose.»

En grève depuis sept semaines, l'association des étudiants en anthropologie promet de maintenir le piquetage devant les autres cours du département.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Grève étudiante: Injonction provisoire à l'UL - Publié le: mardi 03 avril 2012, 10H40 | Mise à jour: mardi 03 avril 2012, 12H38

VIDEO: Laurent Proulx réagit à l'injonction du juge qui lui permet de reprendre ses cours en anthropologie. , 3 avril 2012 , Journal de Québec [Kathryne Lamontagne @](#)

Après six semaines de grève, Laurent Proulx pourra retourner sur les bancs d'école, cet après-midi, le juge Bernard Godbout ayant prononcé ce matin une injonction provisoire de 10 jours lui permettant d'accéder librement à son cours d'Anthropologie des conflits et de la violence.

Dans un jugement de 10 pages, le magistrat de la cour Supérieure penche en faveur du demandeur, qui exigeait que tombent les lignes de piquetage bloquant physiquement l'accès aux salles de cours et aux pavillons de l'Université Laval.

Étudiant libre de 24 ans, Laurent Proulx affirmait devoir réussir trois cours, qu'il suit actuellement, pour être accepté dans un programme de droit, la session prochaine. Si ses deux cours de sciences politiques ont

été touchés par une grève d'à peine une semaine, celui d'anthropologie n'était pas dispensé depuis le 14 février.

Ce faisant, M. Proulx craignait de ne pouvoir occuper un emploi à temps plein en mai, tel que prévu, et se disait inquiet de conserver une moyenne satisfaisante lui permettant d'être admis en droit, à la session prochaine. Il affirmait qu'un préjudice « sérieux » et « irréparable » pourrait lui être causé, puisqu'un retard dans ses études ne pourra « jamais être compensé ».

Comme le calendrier de reprises élaboré par l'Université Laval prévoit qu'en date d'aujourd'hui, il y aura une prolongation d'une semaine de cours si la grève se poursuit, le juge Godbout en a conclu qu'il y avait « urgence immédiate et apparente ».

Ce faisant, le tribunal a émis provisoirement une injonction interlocutoire jusqu'au 12 avril, 18 heures, enjoignant l'Université Laval, la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes (CADEUL), les associa-



tions d'étudiants en anthropologie et en sciences sociales de laisser libre accès au cours de M. Proulx. Tous les étudiants en grève pourront toutefois continuer d'effectuer du piquetage, de façon non étanche, toutefois.

Afficher 20 de 21 commentaires

- abidou300
Voilà un étudiant qui une tête sur les épaules. Félicitation mon jeune homme. Toi tu va allez loin dans la vie.
- Bérurier
Espérons qu'il va aller assez loin pour qu'on ne le revoie plus!
- Guest
Commentaire supprimé.
- [Pascal-Marc Savard](#)
Qui croyez-vous qui paie le juge qui a prononcé l'injonction ? Vous mon pauvre ami, il a non seulement gaspillé son temps mais également votre \$\$\$ puisque au bout du compte il n'a pas plus de droit, il pourra aller suivre son cours dans une salle vide sans prof!!
- Dikie666
Un autre petit futur gestionnaire qui as hate de retourner sur les bancs d'école my 2 cents
- [Mario Lévesque](#)
On entend toujours les étudiants qui parle de démocratie alors qu'un des leurs doit aller devant la justice pour pouvoir accès à ses cours, sans se faire physiquement intimider. Est-ce que quelqu'un a un dictionnaire à leur fournir, svp?
- [Pascal-Marc Savard](#)
Bravo. Il pourra se rendre librement suivre son cours, à titre d'étudiant libre, dans une salle vide sans professeur. Bravo!
- [sempai Gilles](#)
j'applaudis un jeune qui a le courage de défendre sa position sans rien casser en utilisant les lois officielles.
- [Pascal-Marc Savard](#)
Parallèle boiteux que vous tenter d'établir. Quelles lois voudriez-vous que les étudiants utilisent pour manifester leur désaccord??

- Nous contestons une décision d'ordre politique.. le Droit n'a rien à voir la dedans.
- [tremblay](#)
Le Gouvernement doit négocier car les décisions juridiques contre les associations risquent de provoquer des conflits sociaux plus importants. Et ce que l'histoire va retenir c'est l'ineptie du Gouvernement.
- tomkloss
Vous ne trouvez pas que certains étudiants ont déjà provoqué des conflits sociaux importants quand leur collègue doit aller en cour pour faire valoir son DROIT d'étudier sans se faire intimider ou tabasser?
- Bérurier
L'accessibilité aux études universitaires peut également être considérée comme un droit (L'éducation, à mon sens, doit être considérée comme un droit et non comme un privilège!).
- tomkloss
Pourquoi on change de sujet? Quand un citoyen PAIE pour fréquenter un établissement scolaire, c'est son DROIT de pouvoir suivre les cours données dans son programme. Comme certains éléments de notre société on décidé de brimer cet droit, la justice s'en mêle. C'est tout.
- Bérurier
Je ne pense pas que je change de sujet. Je voulais simplement illustrer le fait que ces deux types de droit peuvent être utilisés pour faire une lecture de la situation.
- tomkloss
Comme l'accessibilité aux études universitaires n'est fait pas partie du code criminel mais, bloquer illégalement accès à une certaine place oui, je ne pense pas que votre affirmation est juste.
- Bérurier

- Mon affirmation était: L'accessibilité aux études universitaires PEUT également ÊTRE considérée comme un droit.
- tomkloss
Un droit, ça existe ou non. Légalement, l'affirmation "peut également être considérée comme un droit" ne veut rien dire. C'est pour ça cette injonction.
- lol lol
Et légalement, l'accessibilité aux études supérieures est reconnu comme un droit au Canada et au Québec. Veuillez réviser le pacte relatif aux droit économiques, sociaux et culturelles. Puis, je ne vois pas en quoi vous citez le code criminel ici puisqu'il n'en n'est nullement question, il s'agit d'une poursuite au civil.
- Vous donnerez des cours de droit quand vous en aurez suivi ;)
- myriam77
EN PLUS DES ÉTUDES, Y-A-T-IL D'AUTRES CHOSES QUE VOUS CONSIDÉRER COMME UN DROIT?
Attendre moins de deux heures à l'urgence? avec un bébé?
Des rues nettoyer en hiver pour les handicapés?
Des transports en commun pour ceux qui ne peuvent pas s'en payer ?
Des garderies à \$7.00 pour tout le monde dont les mères de famille qui parfois ne gagnent pas beaucoup en salaire?
Etc. ?
Il y a plein d'autres choses qui devraient être un droit
- Fiere
Le droit de garder le silence! mdr
- Bérurier
Oui.

TVANOUVELLES: Université Laval: Injonction accordée par le juge Première publication mardi 3 avril 2012 à 10h37



Crédit photo : archives TVA Nouvelles

Agence QMI
Le juge Robert Godbout a donné raison, mardi matin, à [un étudiant qui demandait une injonction interlocutoire](#) contre l'Université Laval, le syndicat des professeurs et des chargés de cours

ainsi que trois associations étudiantes de cet établissement de Québec.
Laurent Proulx souhaitait faire lever les piquets de grève pour avoir accès à ses cours. L'étudiant en sciences sociales avait un cours cet après-midi. Plusieurs manifestants se sont présentés devant la classe pour l'accueillir, mais de façon générale, tout s'est déroulé dans l'ordre. Laurent Proulx n'était pas seul à assister au cours. Plusieurs étudiants y étaient également.
L'étudiant se dit satisfait du jugement. «Ça ouvre la porte à beaucoup d'étudiants à m'imiter. J'invite d'ailleurs ceux qui sont brimés dans leurs droits à faire de même.»
Du côté des associations étudiantes, on dit qu'il s'agit d'une «demi-victoire» et on assure que le piquetage et les manifestations se poursuivront.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp, demande quant à elle aux dirigeants des associations étudiantes de tenir des votes confidentiels. «Je plaide pour que les votes se prennent de façon secrète, en tout respect du processus démocratique, sans intimidation.»
L'injonction accordée par le juge ne touche cependant pas l'ensemble du campus.
L'ordonnance, applicable immédiatement, l'est uniquement pour le cours d'anthropologie auquel prend part le demandeur dans cette affaire, Laurent Proulx.
Notons que ce cours est dispensé tous les mardis après-midi.
L'injonction provisoire est valide jusqu'au jeudi 12 avril à 20 heures.

LESOLEIL.COM: Un juge doute de la légalité de la grève étudiante - Publié le mardi 03 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour le mardi 03 avril 2012 à 08h52



La Tribune, Claude Poulin

Michel Corbeil, Le Soleil

(Québec) Le juge Jean Lemelin, qui a ordonné, vendredi, la levée des lignes de piquetage étudiant au Collège d'Alma, estime que «la légalité de cette grève est douteuse» et qu'un tel moyen de pression relève des «lois du travail».

C'est ce qui ressort du jugement qui aurait dû entraîner la reprise des cours à ce collège, lundi. Des étudiants ont cependant envahi les lieux, très tôt, en matinée, et contraint la direction de l'établissement à repousser d'au moins 24 heures le retour à l'enseignement. Des actes de vandalisme ont aussi été commis, rapporte *Le Quotidien*.

Dans le verdict où il a donné raison à la cégépienne Sophie Déry, qui dénonçait le fait d'être empêchée d'aller en classe, le magistrat Lemelin signale «qu'il y a lieu de s'interroger sérieusement sur les droits des étudiants [...] qui souhaitent poursuivre leurs études et terminer leur année scolaire en toute liberté».

Privilège des travailleurs

Tout juste avant, le juge émet des réserves sur «la légalité de la grève». Il signale que la législation sur le travail consacre droit «à certaines personnes et à certaines conditions très strictes».

Cet argument rejoint celui qu'a fait valoir Laurent Proulx, lundi, devant un juge de la Cour supérieure.

M. Proulx soutient que le recours à la grève revient «exclusivement aux membres d'un syndicat de travailleurs», un groupe formé «en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels».

Il estime que les «membres d'une association étudiante» ne pouvaient y recourir, notamment parce que les associations seraient constituées «en vertu des lois sur les compagnies» et qu'elles ne seraient pas couvertes par le Code du travail, selon lui.

TVA NOUVELLES: Confusion et dérangement à Alma: Un appel à la bombe force l'évacuation du cégep - Première publication Mardi 3 avril 2012 à 07h00 - Mise à jour : Mardi 3 avril 2012 à 19h19



Crédit photo : TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

La reprise des cours au Cégep d'Alma se passait sous haute surveillance mardi matin. À l'ouverture des portes, vers 7h30, tout semblait calme, malgré la présence de huit policiers de la Sûreté du Québec autour de l'établissement scolaire et d'une quinzaine d'agents de sécurité de la firme Garda à l'intérieur des murs.

Une grande majorité d'étudiants a d'ailleurs choisi de suivre le groupe. Ainsi, une centaine d'étudiants se sont regroupés au centre social du cégep, où le directeur général tentait de discuter avec ceux-ci.

Des policiers de la Sûreté du Québec ont été appelés en renfort.

Peu de temps après, un appel à la bombe a forcé l'évacuation de l'établissement d'enseignement. Les cours ont repris vers 11h30.

La direction du Cégep d'Alma avait souligné lundi que toute absence non motivée à la reprise des cours mardi serait comptabilisée. Il avait aussi mentionné que toute tentative de perturbation des cours ne serait pas tolérée.

D'ailleurs, tous les étudiants et les membres du personnel qui voulaient entrer devaient présenter leur carte étudiante. leur horaire de cours et d'autres pièces d'identité. La sécurité sera de nouveau renforcée mercredi.



(photo: TVA Nouvelles)



(photo: TVA Nouvelles)

Appel à la bombe

Un groupe d'étudiants en faveur de la grève a incité les jeunes qui étaient en classe à quitter, tôt mardi matin.

Injonction de la cour

L'Association étudiante du Cégep d'Alma devait respecter l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec, dans laquelle il est dit que les lignes de piquetage devaient être levées et l'accès au collège libéré mardi matin.

«C'est vraiment une bonne idée», lance une étudiante. «Il était temps qu'ils agissent.» «On est écoeuré», a rajouté une autre étudiante.

«Il faut continuer à boycotter nos cours», a répliqué un autre étudiant.

«C'est un mouvement social et ce n'est pas devant les tribunaux que ça devrait se régler.»

L'injonction est temporaire et la cour doit entendre la cause le 10 avril.

Le président du syndicat des enseignants du Collège d'Alma a condamné l'injonction, affirmant qu'il s'agissait d'un geste de provocation du juge qui n'allait qu'envenimer la situation. L'association étudiante a dit se dissocier complètement du mouvement qui est responsable de l'appel à la bombe et des perturbations.

RADIO-CANADA / QUÉBEC: Piquets de grève : une décision attendue mardi – Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 23 h 35 HAE

Le juge Bernard Godbout de la Cour supérieure du Québec annoncera mardi matin si les piquets de grève érigés au département des sciences sociales de l'Université Laval doivent être levés.

Me Godbout a entendu lundi au palais de justice de Québec la demande en injonction d'un étudiant de l'Université Laval, qui prétend que la grève

pour protester contre la hausse des droits de scolarité est illégale. Le juge de la Cour supérieure a ensuite pris la cause en délibéré.

Une décision devrait être rendue à 10 h au palais de justice de Québec.

Une grève illégale, selon Proulx

Laurent Proulx, 24 ans, a souligné lundi devant le tribunal qu'une grève est une cessation de travail initiée par des salariés et qu'elle relève du Code du travail. Selon lui, la grève étudiante est donc illégale.

« Je cite la Cour suprême. Le droit de piqueter, comme n'importe quel autre droit, ne doit pas être exercé de manière à ce qu'il interfère avec d'autres droits défendus par la Charte. Donc, moi, je n'ai pas de problème à ce que les étudiants continuent de piqueter, sauf qu'ils ne peuvent pas servir de ça pour fermer l'accès aux cours », a plaidé Laurent Proulx.

Ce dernier a affirmé avoir subi d'importants préjudices depuis le début du mouvement contre la hausse des droits de scolarité. « Je suis le seul demandeur au dossier, mais la question touche beaucoup d'étudiants », a-t-il fait valoir.

Pour justifier sa demande en injonction, l'étudiant a soutenu que les piquets de grève mettent en péril un contrat de travail qu'il a établi avec un employeur pour l'été. Laurent Proulx affirme qu'il perdra des revenus importants si sa session est prolongée.

L'étudiant de 24 ans a expliqué qu'il y a « urgence d'agir » afin de limiter les préjudices.

Des préjudices « hypothétiques »

De leur côté, les avocats des associations étudiantes et de l'Université Laval plaident au contraire que les piquets de grève ne sont pas hermétiques.

Les commentaires (36)

Envoyé par [Guy Boulette](#) de Québec, 3 avril 2012 à 09 h 36 HAE

Bon ok, on est pris avec Harper qui n'a eu que 34% du votes des électeurs potentiels et c'est d'ailleurs pour cela que notre système devrait être revue et corrigé. Pa contre, Harper n'a pas été élu dans une assemblée où le local ne peut contenir qu'une faible part des électeurs. Les cégep de la région ont tenu des votes par "omni-voix" et la participation dépasse les 80%, alors, puisque la technologie est là, pourquoi on ne fait pas de même à Laval? Tout le monde serait content et le résultat serait vraiment incontestable, d'un coté comme de l'autre!

Envoyé par [Sébastien Bouchard](#) de Québec, 2 avril 2012 à 18 h 38 HAE

Je trouve cette histoire vraiment étrange. S'il gagne sa cause, c'est la minorité qui contourne une décision prise démocratiquement par la majorité. Il me semble qu'à chaque fois qu'il y a un vote, certains sont pour et certains sont contre. Malgré tout, la majorité l'emporte. Pourquoi ce serait différent maintenant?

Envoyé par [Pierre Drolet](#) de Trois-Rivières, 2 avril 2012 à 19 h 14 HAE en réponse à [Sébastien Bouchard de Québec](#)

Quelle majorité?

Celle d'une assemblée dont le quorum est fixé à 1% de sa population?

Belle parodie de démocratie!

Envoyé par [Nancy Wallace](#) de Montréal, 2 avril 2012 à 19 h 32 HAE en réponse à [Sébastien Bouchard de Québec](#)

En fait monsieur Drolet, ça dépend de chaque association étudiante, mais j'en connais beaucoup qui ont un quorum de 10% pour les assemblées de grève générale illimité, mais qui ont effectivement un quorum de 1% pour les assemblées ordinaires.

Envoyé par [Pierre Drolet](#) de Trois-Rivières, 2 avril 2012 à 20 h 53 HAE en réponse à [Sébastien Bouchard de Québec](#)

@Nancy Wallace

Est-ce que vous considérez qu'un quorum de 10% dont 50% 1 est nécessaire à déclencher une grève est un exercice démocratique?

Un petit groupe qui représente 5% 1 de la population qui impose ses règles, j'appelle ça une dictature. Et si ça prend la loi pour les remettre à l'ordre, c'est tant mieux. Sinon c'est le 95% - 1 qui s'en occupera.

Envoyé par [Pierre T](#) de Beauséjour, 2 avril 2012 à 21 h 23 HAE en réponse à [Sébastien Bouchard de Québec](#)

tiques, que le droit de grève est fondamental et que les préjudices subis par M. Proulx sont purement hypothétiques.

Rappelons que Québec est la troisième ville où des recours sont intentés.

Deux autres requêtes en injonction ont été déposées dans le but d'interdire les piquets de grève à Montréal et à Alma.

L'injonction concernant l'Université de Montréal a été rejetée pour des raisons techniques tandis que le tribunal a ordonné la levée des piquets de grève au Collège d'Alma.

En complément

- [Hyperlien - Droits de scolarité : la grève se transporte devant les tribunaux](#)



Vidéo - Entrevue avec Laurent Proulx, étudiant à l'Université Laval, et Annick Desjardins, avocate spécialisée en droit du travail.

Envoyé par [Nancy Wallace](#) de Montréal, 2 avril 2012 à 19 h 09 HAE en réponse à [Ariane Beaulieu de Québec](#)

Ce que vous proposez madame ce n'est pas de la démocratie mais plutôt de l'anarchie (selon wikipedia:L'anarchie peut, étymologiquement, également être expliquée comme le refus de tout principe premier, de toute cause première, et comme revendication de la multiplicité face à l'unicité.)

je crois fortement, que de faire passer ses droits personnels avant ceux de la collectivité (voir positions votés démocratiquement) ce n'est pas souhaitable dans une communauté civilisée.

Envoyé par [Ariane Beaulieu](#) de Québec, 2 avril 2012 à 18 h 21 HAE

J'ai suivi la progression des gestes faits par Laurent Proulx! Il était peut-être seul à se représenter en cours mais, il n'est certainement pas seul dans son mouvement. On a le droit de choisir de participer à la grève de la même manière qu'on a le droit de refuser d'y participer! À cause que l'accès aux cours est bloqué, je me trouve obligé de participer à la grève et donc de perdre, contre mon gré, le temps et l'argent que j'investi dans mon rêve de devenir enseignante. Je supporte entièrement la cause de Laurent et je suis certaine de ne pas être seule.

Envoyé par [Hilda N'Dougo](#) de Lévis, 2 avril 2012 à 18 h 09 HAE

Le Léo Bureau-Blouin qui fait office de Fidel Castro local pour la secte étudiante a déjà avoué qu'il n'était pas un étudiant temps plein et même qu'il était en arrêt depuis un certain temps. À tous ces agitateurs plus ou moins imberbes et à leurs mamans très fières de les voir bloquer des ponts, empêcher des ambulances de passer, faire du saccage un peu partout, je dis vous devriez avoir honte.

À les voir aller, de manifestations en manifestations je me demande toujours : de quoi vivent-ils ? Ils n'ont pas l'air d'avoir un emploi, on les voit toujours dans la rue.

Go mon Léo.

Envoyé par [Rolande Morneau](#) de Québec, 2 avril 2012 à 18 h 07 HAE

Je suis sidérée, on fait tout ce grabuge pour 300\$..... moins cher qu'un iPad

Une semaine de travail au salaire minimum!

Envoyé par [Normand Lemyre](#) de Lévis, 2 avril 2012 à 18 h 45 HAE en réponse à [Rolande Morneau de Québec](#)

\$1625, madame, \$1625.

Sur \$2200 actuellement, une augmentation de 75%.



<p>Seulement pour les « frais de scolarité ». Il y a bien d'autres « dépenses ».</p> <p>Envoyé par Nancy Wallace de Montréal, 2 avril 2012 à 19 h 13 HAE en réponse à Rollande Morneau de Québec</p> <p>Ce n'est pas 300\$ c'est 5 hausses de 325\$ pour un hausse totale de 1625\$. Ce qui veut dire qu'en 2016-2017 les étudiants payerons 3793\$ par années, sans les frais afférents (environ 4700\$ par années avec les frais afférents).</p> <p>Envoyé par Rollande Morneau de Québec, 2 avril 2012 à 18 h 03 HAE</p> <p>J'ai toujours pensé que le droit de grève était le privilège des travailleurs salariés et syndiqués Rien de tout cela pour les étudiants????</p> <p>Envoyé par Attilio Ciampini de États-Unis, 2 avril 2012 à 18 h 24 HAE en réponse à Rollande Morneau de Québec</p> <p>C'est complètement fou que les étudiants aient le droit de grève alors qu'ils ne paient pas aucuns impôts et ne sont pas travailleurs à plein temps ..bébé lala.Fermez vos universités et vos cégeps.A l'année prochaine.Les étudiants doivent reprendre leur année en septembre 2012.</p> <p>Envoyé par Nancy Wallace de Montréal, 2 avril 2012 à 19 h 17 HAE en réponse à Rollande Morneau de Québec</p> <p>Donc seul les travailleurs peuvent faire la grève de la faim? Les travailleurs autonomes comme les chauffeurs de taxi non plus ils ne sont ni salariés ni syndiqué, etc, etc.</p> <p>Envoyé par Jean-François Morasse de Québec, 2 avril 2012 à 17 h 33 HAE</p> <p>C'est super de voir que Radio Canada est si impartial. J'ai assisté à toutes la séance et jamais M. Proulx n'a prétendu que la grève est illégale, seulement le piquetage et l'intimidation qu'elle engendre quand il s'agit de piquetage étanche.</p> <p>Mme Zimmerman, le " nous " c'est la société. En quoi réclamer de ne pas payer ses études est un revendication du " nous ". Et surtout, pourquoi devrions-nous laisser notre droit fondamental de jouir d'un bien ou d'un service que nous payons, au nom d'une cause qui use de pouvoir coercitif nous contraindre à adopter le même opinion qu'elle ? Nous vivons dans un pays ou nous somme libre de nos opinions, ce que les étudiants qui boycotts, et oblige au boycott leur semblable, semble avoir oublié.</p> <p>Envoyé par Nicolas P. Nicolas de Québec, 2 avril 2012 à 17 h 51 HAE en réponse à Jean-François Morasse de Québec</p> <p>Le problème est qu'il ne s'agit pas d'un boycott, mais d'une grève. Cela signifie que soit tous le monde rentrent en grève ou bien personne. C'est comme ça partout.</p> <p>Envoyé par Monique Zimmermann de Québec, 2 avril 2012 à 17 h 23 HAE</p> <p>Moi, moi et re-moi ! Mon bungalow, mes enfants, mes biens, ma soupe, mes chips, ma bière, ma blonde, mon chum, ma job, mes loisirs, ma paye, mon char, ma place sur la route, ma place en garderie, ma paye, mon épicerie, mon magasinage, mon coiffeur, ma paix, mon gouverne-</p>	<p>ment ! Quelle future belle société!</p> <p>Moi j'enseigne le "nous" à mes enfants. Ma fille fait la grève et j'en suis fière.</p> <p>Envoyé par Nicolas P. Nicolas de Québec, 2 avril 2012 à 17 h 39 HAE en réponse à Monique Zimmermann de Québec</p> <p>Le «Nous» est effectivement une «personne» qui s'accorde très bien, et ce, en tout «temps». Sauf peut-être au «futur» qui fait «simple» (les gens du Lac Saint-Jean vont la comprendre).</p> <p>Envoyé par 560636, 3 avril 2012 à 11 h 40 HAE en réponse à Monique Zimmermann de Québec</p> <p>Je suis d'accord enseignons à nos enfant le "nous". Pour moi ça veut dire de respecter les limites des autres, comme on dit: Notre liberté s'arrête ou celle des autres commences. Il à le droit de recevoir une education qu'il à payer et les piqueteurs qui défendre une cause on le droit de piqueter.</p> <p>Une grève est par définition un sacrifice fait pour engendrer des pertes à un employeur ou organismes pour défendre des revendications. Selon moi, les rouges doivent faire cette démarche pas nécessairement tous les étudiants. C'est pour ça qu'il faut aller voter.</p> <p>Envoyé par Sylvain Gagné de Sherbrooke, 2 avril 2012 à 17 h 20 HAE</p> <p>C'est un peu aller à l'encontre des principes démocratiques, non ? Si le résultat d'un vote collectif ne fait pas mon affaire je peux, seul, faire renverser le verdict populaire</p> <p>Certains ont la mémoire courte....Combien de votes on eu "non" pour faire la grève et les associations ont trouvé toute sorte de subterfuges pour procéder à un autre vote...</p> <p>Si c'est bon pour pitou c'est bon pour minou...</p> <p>Envoyé par Nicolas P. Nicolas de Québec, 2 avril 2012 à 17 h 27 HAE en réponse à Sylvain Gagné de Sherbrooke</p> <p>Dans l'ensemble, tant du côté des associations pour la grève que les associations contre la grève, les procédures sont bien respectées.</p> <p>La seule mesure anti-démocratique est de vouloir faire passer ses intérêts personnels avant les décisions collectives par des mesures purement juridiques.</p> <p>Envoyé par Pierre T de Beupré, 2 avril 2012 à 17 h 28 HAE en réponse à Sylvain Gagné de Sherbrooke</p> <p>"Combien de votes on eu "non" pour faire la grève"</p> <p>Sais pas, par contre je sais combien de gens sont présents devant les tribunaux dans ce cas précis... lui et lui seul.</p> <p>Envoyé par Denis Gravel de Québec, 2 avril 2012 à 17 h 10 HAE</p> <p>Ce matin à voir les image de vandalise, à la place de Monsieur Charest j'aurais déclenché des élections et remis la décision de l'augmentation des frais scolaires au peuple.</p> <p>Sauf que la CAQ est pour l'augmentation et Madame Marois à dit les gelés mais sans jamais se compromettre sur la duré du gel.</p>	<p>Envoyé par Denis Gravel de Québec, 2 avril 2012 à 17 h 05 HAE</p> <p>Est ce qu'un loi spécial du gouvernement pourrais retiré le droit de grèves (ou plus justement de manifesté) au association étudiante et leur commentant ?</p> <p>Par ce que si ont parle de grève, si ont associe les association étudiantes au syndicat, et qu'un vote de grève majoritaire provoque l'obligation de tout le groupe a être en grève. Alors le gouvernement peut être retiré momentanément se droit de grève, dans certaine condition.</p> <p>On a ici un couteau à deux tranchant</p> <p>Envoyé par Denis Gravel de Québec, 2 avril 2012 à 16 h 55 HAE</p> <p>J'appuie Monsieur Laurent Proulx.</p> <p>Certain dise que c'est un peu comme aller à l'encontre des principes démocratiques. Qu'un vote majoritaire doit être respecté complètement par le groupe.</p> <p>Ceci est une belle cause et on pourrais même la prendre à l'inverse. C'est à dire, si la majorité aurait voté l'inverse, quel moyen resterait il aux minoritaire pour se faire entendre ?</p> <p>Il es important de souligné que Monsieur Proulx ne semble pas avoir donné son opinion sur le pour ou contre l'augmentation des frais de scolarité .Et qu'il ne s'oppose aucunement à ceux qui si contre la hausse.</p> <p>Il veux simplement que les moyens pris envers le gouvernement, pour manifesté leurs désaccord, n'empêche pas les étudiants de suivre leurs cours.</p> <p>Envoyé par Dany Paquet de Québec, 2 avril 2012 à 16 h 34 HAE</p> <p>Heureusement, il y a encore des lois.</p> <p>Envoyé par Pierre T de Beupré, 2 avril 2012 à 16 h 05 HAE</p> <p>C'est un peu aller à l'encontre des principes démocratiques, non ? Si le résultat d'un vote collectif ne fait pas mon affaire je peux, seul, faire renverser le verdict populaire en allant devant les tribunaux ? Pourquoi ne pas utiliser ce subterfuge pour faire annuler les élections fédérales (pour atteintes aux libertés individuelles par ex.) ou les provinciales (pour dilapidation de la richesse collective) ?</p> <p>Envoyé par Nicolas P. Nicolas de Québec, 2 avril 2012 à 16 h 03 HAE</p> <p>Moi, moi, moi ,moi. Toujours moi. À force d'instrumentaliser les droits et libertés individuelles ils finiront par ne plus vouloir rien dire du tout.</p> <p>Décidément, ce n'est pas lui qui va écrire l'histoire.</p> <p>Envoyé par Christian Charbonneau de Montréal, 2 avril 2012 à 16 h 00 HAE</p> <p>Quelle belle solidarité et gracieuse courbette devant l'autel de l'argent! Ce sont les monétaristes et néo-libéraux qui seront contents...</p> <p>Envoyé par Claude Lavoie de Sillery, 2 avril 2012 à 15 h 32 HAE</p> <p>Je félicite M. Proulx pour sa démarche.</p>
--	--	--

LE SOLEIL.COM: Grève: un étudiant en cour contre l'Université Laval - Publié le lundi 02 avril 2012 à 14h14 | Mis à jour le lundi 02 avril 2012 à 23h47

<p>Marc Allard, Le Soleil (Québec) Un juge de la Cour supérieure décidera mardi matin s'il fait lever les piquets de grève à l'Université Laval (UL), comme le réclame Laurent Proulx, un étudiant qui accuse trois regroupements étudiants et l'Université elle-même de brimer son droit d'accès aux cours.</p> <p>Dans une salle bondée du palais de justice de Québec, M. Proulx a tenté, lundi, de convaincre le juge Bernard Godbout de rendre une injonction provisoire. Cette mesure d'urgence interdirait aux étudiants de l'UL de piqueter en atten-</p>	<p>dant que le juge se prononce sur le fond du dossier.</p> <p>Sa décision sera surveillée de près par le mouvement étudiant, qui voit les contestations des piquets de grève se multiplier devant les tribunaux. Aux prises avec des calendriers prolongés par la grève, les universités et les cégeps s'impacientent aussi de connaître le jugement.</p> <p>Lundi matin, Laurent Proulx faisait face, seul, à sept avocats qui représentaient les parties visées par sa requête, soit l'Université Laval, la Confédération des associations d'étudiantes et d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL), l'associa-</p>	<p>tion des étudiants en sciences sociales et celle des étudiants en anthropologie. En après-midi, M. Proulx a toutefois choisi de retirer le syndicat des professeurs et celui des chargés de cours des intimés, laissant cinq avocats contre lui.</p> <p>Devant le juge, Laurent Proulx s'est présenté comme un ancien décrocheur qui, après avoir combattu en Afghanistan pour les Forces canadiennes, a été admis comme étudiant libre à l'Université Laval. Il a indiqué que l'accès à trois de ses cours en science politique lui avait été interdit, ce qui n'est plus le cas maintenant. Seul</p>
---	--	---



son cours en anthropologie reste inaccessible, et ce depuis le 14 février.

Bien que l'accès d'un seul de ses cours soit bloqué, M. Proulx, qui s'oppose à la hausse des droits de scolarité, souhaite que tous les piquets de grève de l'Université Laval soient levés. Il estime que sa situation ressemble à celle de centaines d'étudiants qui sont contre la grève, mais ne peuvent pas assister à leurs cours.

«Je ne pense pas qu'avoir une cause sociale juste constitue un chèque en blanc pour brimer mes droits», a dit M. Proulx au juge. «C'est la solidarité de force.»

S'il ordonne la levée du piquetage, le juge devra d'ailleurs décider si elle s'applique à l'ensemble des grévistes de l'Université ou seulement aux camarades de classe de Laurent Proulx.

Études et emploi en péril

Pour sa part, M. Proulx allègue que les sept semaines de grève en anthropologie sont suffisantes pour mettre en péril sa réussite dans ce cours. L'étudiant libre anticipe que sa moyenne va en souffrir, de même que son admission en droit en septembre.

Payant lui-même ses droits de scolarité, il a aussi souligné que le prolongement de la session l'em-

pêcherait de commencer à travailler comme prévu dans un commerce de sa région, le Centre-du-Québec. Selon l'étudiant, toutes ces raisons font qu'il est urgent de lever les piquets de grève à l'Université Laval.

L'avocat de l'association des étudiants en sciences sociales, Félix-Antoine Michaud, a plaidé le contraire. L'Université Laval a le droit de réaménager son calendrier dans des circonstances exceptionnelles, a-t-il soutenu, et elle a déjà prévu des semaines de rattrapage pour éviter l'annulation de la session.

«Le fait qu'il n'y ait aucune chance que la session soit annulée enlève toute urgence», a-t-il dit.

L'avocate de l'association des étudiants d'anthropologie, Marie-Claude Saint-Amant, a également soutenu qu'il n'y avait «pas de blocage complet des salles», mais plutôt un blocage symbolique qui incitait les étudiants à ne pas franchir le piquet de grève et relevait de la liberté d'expression.

La crainte des piquets

Me Saint-Amant a affirmé que dans les cours d'anthropologie, des étudiants avaient déjà franchi les piquets de grève, seulement pour se re-

trouver dans une classe vide et rebrousser chemin.

À ce sujet, l'avocat de l'Université Laval, Sylvain Lepage, semble avoir appuyé la plaidoirie de M. Proulx. Il a affirmé que la question du «libre accès aux locaux» est au cœur de la cause de l'étudiant. Les enseignants n'osent pas franchir les piquets de grève parce qu'ils craignent pour leur sécurité, a-t-il souligné. Autrement, ils seraient obligés de donner leurs cours.

«On ne prendra pas des bâtons pour enlever les gens qui vont faire des lignes de piquetage», a-t-il dit. Me Lepage a également laissé entendre que les risques d'annulation de la session étaient plus importants en anthropologie, compte tenu de la durée de la grève dans ce programme. Il a toutefois estimé qu'une éventuelle injonction brimerait la liberté d'expression des étudiants si elle s'appliquait aussi aux associations qui n'ont rien à voir avec M. Proulx.

Le juge Godbout devrait rendre sa décision mardi matin à 10h. Le cours d'anthropologie de Laurent Proulx est prévu mardi après-midi à 15h30.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Éducation: Des étudiants font du Grabuge au Collège d'Alma - Publié le: lundi 02 avril 2012, 23H20 | Mise à jour: lundi 02 avril 2012, 23H25



Photo Courtoisie Facebook

Nicolas Saillant

Une centaine d'étudiants sont entrés dans le collège d'Alma dès l'ouverture des portes, lundi, pour faire du vandalisme dans le but de court-circuiter une décision du Tribunal exigeant la reprise des cours.

Les manifestants ont pénétré dans l'établissement vers 6 h 30 pour faire le plus de grabuge possible, barricadant tous les accès à l'aide des chaises et du mobilier de l'établissement. Les grévistes voulaient ainsi bloquer l'injonction interlocutoire émise par le juge Jean Hamelin, vendredi dernier, exigeant la reprise des cours au retour de la fin de semaine. Le directeur général du cégep, Bernard Côté, s'est présenté sur place pour demander aux étudiants de quitter l'établissement, ce qu'ils ont fait après avoir obtenu l'assurance que les cours étaient levés. La direction a toutefois précisé que les cours seraient donnés, aujourd'hui, et que la sécurité serait renforcée. Les bandes vidéo seront aussi analysées et des plaintes pourraient être déposées. « Ce sont des gestes inacceptables, des choses qui sont intolérables, déplorables, critique M. Côté. On ne veut pas devenir le symbole du combat, mais on est obligés comme collège de respecter l'ordonnance. »

RADIO-CANADA / MAURICIE: Contestation étudiante : une décision sur les piquets de grève attendue mardi - Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 17 h 12 HAE



Laurent Proulx estime que la grève contre la hausse des droits de scolarité est illégale.

Le juge Bernard Godbout de la Cour supérieure du Québec annoncera mardi matin si les piquets de grève érigés au département des sciences sociales de l'Université Laval doivent être levés.

Me Godbout a entendu lundi au palais de justice de Québec la demande en injonction d'un étudiant de l'Université Laval, qui prétend que la grève pour protester contre la hausse des droits de scolarité est illégale. Le juge de la Cour supérieure a ensuite pris la cause en délibéré.

Une décision devrait être rendue à 10 h au palais de justice de Québec.

Une grève illégale, selon Proulx

Laurent Proulx, originaire du Centre-du-Québec, a souligné lundi devant le tribunal qu'une grève est une cessation de travail initiée par des salariés et qu'elle relève du Code du travail. Selon lui, la grève étudiante est donc illégale.

« Je cite la Cour suprême. Le droit de piqueter, comme n'importe quel autre droit, ne doit pas être exercé de manière à ce qu'il interfère avec d'autres droits défendus par la Charte. Donc, moi, je n'ai pas de problème

à ce que les étudiants continuent de piqueter, sauf qu'ils ne peuvent pas servir de ça pour fermer l'accès aux cours », a plaidé Laurent Proulx. Ce dernier a affirmé avoir subi d'importants préjudices depuis le début du mouvement contre la hausse des droits de scolarité. « Je suis le seul demandeur au dossier, mais la question touche beaucoup d'étudiants », a-t-il fait valoir.

Pour justifier sa demande en injonction, l'étudiant a soutenu que les piquets de grève mettent en péril un contrat de travail qu'il a établi avec un employeur pour l'été. Laurent Proulx affirme qu'il perdra des revenus importants si sa session est prolongée.

L'étudiant de 24 ans a expliqué qu'il y a « urgence d'agir » afin de limiter les préjudices.

Des préjudices « hypothétiques »

De leur côté, les avocats des associations étudiantes et de l'Université Laval plaident au contraire que les piquets de grève ne sont pas hermé-

tiques, que le droit de grève est fondamental et que les préjudices subis par M. Proulx sont purement hypothétiques.

Rappelons que Québec est la troisième ville où des recours sont intentés. Deux autres requêtes en injonction ont été déposées dans le but d'interdire les piquets de grève à Montréal et à Alma.

L'injonction concernant l'Université de Montréal a été rejetée pour des raisons techniques tandis que le tribunal a ordonné la levée des piquets de grève au Collège d'Alma.

En complément

- Hyperlien - [Droits de scolarité : la grève se transporte devant les tribunaux](#)

Les commentaires (1)

Envoyé par [Steve Sawyer](#) de Drummondville, 2 avril 2012 à 00 h 43 HAE
Ils n'ont pas posé la question principale, comment se porte son nombre???

RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Grève étudiante : un étudiant met en demeure l'UQAR de reprendre les cours – Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 16 h 50 HAE



Des étudiants de l'Université du Québec à Rimouski en grève

La grève étudiante risque de prendre un tournant à Rimouski. Un étudiant en génie mécanique, Marc-André Jourdain, met en demeure l'Université du Québec à Rimouski de reprendre les cours d'ici cinq jours. À défaut, l'étudiant menace de demander une injonction.

Marc-André Jourdain se réclame d'un groupe de 70 étudiants, tous signataires de la mise en demeure, qui pensent que l'UQAR avait les moyens et la possibilité de continuer à dispenser les cours malgré la grève.

Il semble bien que la patience des opposants à la grève commence à s'épuiser. La perspective de voir annuler la session d'hiver en effraie plusieurs. D'autres craignent que l'allongement de la période scolaire nuise à leur emploi d'été. Lundi, [un étudiant de l'Université Laval](#) a aussi signifié son intention de s'adresser à la Cour supérieure pour mettre fin à la grève.

La semaine dernière, [un étudiant du collège d'Alma](#) avait obtenu une injonction et l'interruption du débrayage. Cette fois-ci le cégepien contestait la validité du vote de grève obtenu lors de la dernière assemblée générale de son association.

Autres manifestations à Rimouski

Entre-temps, la résistance étudiante continue à Rimouski. Une vingtaine de grévistes ont pris position tôt ce matin devant le bureau du ministère des Transports dans la 1ère rue.

Le barrage n'a duré que quelques heures, le temps d'empêcher les employés d'avoir accès au bâtiment et à leurs équipements. Une bonne partie de la vingtaine d'employés s'est alors dirigée vers Mont-Joli.

Par la suite, une cinquantaine d'opposants à la hausse des droits de scolarité ont entrepris le siège de l'hôtel de ville. Ils ont voulu dénoncer la position officielle du conseil municipal de Rimouski, qui s'est prononcé en faveur de la hausse si elle est accompagnée d'une bonification du programme de prêts et bourses. Ils voulaient aussi rappeler aux élus que Rimouski est une ville étudiante et que leur présence profite largement à l'économie locale.

Une rencontre intéressante

Le maire, Éric Forest, a accepté de les rencontrer. La discussion a duré près de 30 minutes. Selon le maire, le débat est trop polarisé à l'heure actuelle. L'échange entre le maire et un étudiant a été vigoureux, mais franc, ce qui a fait dire à l'étudiant, Pierre-André Lalanne, que si le maire Forest occupait le siège de Line Beauchamp, la situation serait différente. « Ça serait intéressant parce qu'il est ouvert à la discussion. C'est tout ce qu'on demande à la ministre de discuter avec nous. »

Par la suite, les étudiants se sont déplacés vers les bureaux des ministères des Ressources naturelles et des Transports à Place GP, dans la 2ème Rue. Ils ont ensuite convergé vers le ministère de la Sécurité pu-

blique, rue Saint-Germain Ouest. À cet endroit, un avis d'expulsion les attendait.

Line Beauchamp ne bronche toujours pas

Entre-temps, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, interrogée ce matin sur les ondes de la radio de Radio-Canada Bas-Saint-Laurent, a continué à refuser de discuter de gel ou de gratuité scolaire. Elle a réitéré ce qu'elle dit depuis plusieurs semaines : il n'y aura pas de discussion sur cette base-là. Elle a par ailleurs minimisé l'action des grévistes en précisant qu'actuellement, plus des deux tiers des étudiants continuent de suivre leurs cours.

Ça continue à Gaspé

La grève est reconduite pour une nouvelle semaine au campus de Gaspé du Collège de la Gaspésie et des Îles; 54 % des étudiants ont voté pour la grève et 46 %, contre. 56 % des étudiants ont participé à l'assemblée générale.

Les étudiants du campus des Îles, eux, votent mardi. Ceux de Matane ont voté vendredi pour une nouvelle semaine de grève.

Au Centre matapédien d'études collégiales, les étudiants ont voté pour la grève générale illimitée.

Selon les fédérations étudiantes, plus de 200 000 étudiants collégiaux et universitaires sont actuellement en grève. Dans l'Est du Québec, outre le Cégep de Gaspé et le Centre matapédien, les cégeps de Baie-Comeau, Matane, Rivière-du-Loup et Rimouski, de même que l'Université du Québec à Rimouski, continuent à exprimer leur colère à l'égard de la position du gouvernement Charest.

Un texte de Richard Lavoie

En complément



• Audio - Réjean Desmeules raconte la journée des grévistes

• Audio - L'animateur d'Info-Réveil Bruno Saint-Pierre discute de la grève étudiante avec la ministre de l'Éducation Line Beauchamp

Les commentaires (2)

Envoyé par [Jean-Pierre Pineault](#) de Sainte-Flavie, 2 avril 2012 à 19 h 20 HAE

Nous sommes passés à une société où prévalait le bon sens à une dont prévaud le bon droit. Peu importe ce que vous faites pourvu que vous en ayez le droit ou que ça ne soit pas interdit.

Ainsi, se joindre à la majorité devient un non sens dans le cas présent car l'individualisme a préséance sur l'ensemble du mouvement. Narcisse doit se réjouir de la tournure des événements.

En terminant, les recteurs se votent des salaires de plus de 500 millions de dollars parce qu'ils en ont le droit et ce peu importe si ça n'a pas de sens avec des budgets maïs gérés comme à Québec o,u le déficit est passé de 115G en 2005 à 248G en 2011.....

Les étudiants ont peut-être raison de ne pas être les bailleurs de fonds de ces hauts dirigeants qui surveillent les terrains de golf

Il est certainement temps que les étudiants paient pour leurs études mais un équilibre doit s'installer.

Envoyé par [Jeff Lafleur](#) de Bas du Fleuve, 2 avril 2012 à 15 h 20 HAE

Bravo à cet étudiant qui contrairement à plusieurs, il ne se camoufle pas derrière son association. Il a payé ces droits d'étude, donc il devrait être protégé par la Charte des droits et libertés, et que ceux qui ne veulent pas retrouver les bancs d'école, rien ne les empêchent mais qu'ils respectent aussi ceux qui veulent étudier.

J'espère que le recteur et surtout les profs vont se présenter.



Une bannière a été installée au Collège d'Alma

La direction du Collège d'Alma a décidé de suspendre les cours, qui devaient reprendre lundi, pour des raisons de sécurité.

Une centaine d'étudiants se sont introduits dans le collège tôt, lundi matin, pour barricader les portes de l'intérieur en empilant des meubles.

Ils ont également installé une immense bannière sur les murs extérieurs de l'établissement afin dénoncer la hausse des frais de scolarité.

Les [cours devaient reprendre](#) après deux semaines de grève, à la suite d'une injonction provisoire de la Cour supérieure qui a ordonné, vendredi, la levée des piquets de grève.



Des enchevêtrements de chaises et de meubles ont été placés devant les accès du Collège d'Alma.

L'un des manifestants, Mathieu Pedneault, reconnaît que le geste d'éclat démontre la frustration et la colère des étudiants. « Les gens dénoncent le fait qu'un petit groupe d'individus a réussi à contourner la démocratie pour faire passer leurs idéaux en justice. C'est la majorité du collège qui avait voté pour la grève », affirme-t-il.

De son côté, le directeur du Collège d'Alma, Bernard Côté, précise que l'injonction leur permet de suspendre les cours pour des raisons de sécurité. Il juge que le désordre effectué par les étudiants est une raison suffisante.

« Il y a une centaine d'élèves qui sont entrés. Nous on pensait qu'ils venaient pour leurs cours, mais ils avaient d'autres intentions. Ils ont déplacé des meubles, des machines à boissons gazeuses, des tables de billard pour bloquer tous les accès du collège », explique M. Côté.

Les étudiants disent que leur action n'est pas cautionnée par l'association étudiante. Ils ont accepté de quitter le collège après quelques minutes de négociation.

La direction prendra des mesures pour mieux sécuriser les lieux mardi matin en ajoutant des agents de sécurité.



La grève des étudiants est débutée au Cégep de Saint-Félicien.

Poursuite de la grève à Saint-Félicien

Par ailleurs, les étudiants du Cégep de Saint-Félicien ont décidé de poursuivre la grève pour une cinquième semaine.

En assemblée générale, 55 % des 485 étudiants présents ont voté pour le renouvellement du mandat de grève déclenchée le 27 février.

Plus de 40 % ont voté contre et demandé de retourner en classe. Les opposants à la grève ont d'ailleurs levé le ton à plusieurs reprises durant l'assemblée, ce qui a perturbé le déroulement des délibérations. Ils ont dit craindre l'échec de leur année scolaire si la grève se poursuit.

C'est la première fois que le taux de participation au vote est de moins de 60 %. Le prochain vote aura lieu le 16 avril.



Deux policiers tentent de déloger un manifestant.

Intervention policière à l'université

De son côté, le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Michel Belley, a indiqué qu'il n'hésiterait pas à faire à nouveau appel aux policiers s'il juge que des étudiants en grève perturbent la tenue de cours ou représentent une menace pour la sécurité.

Michel Belley rappelle que la majorité des étudiants de l'UQAC ont voté contre la grève lors du scrutin organisé par le Mouvement des associations générales étudiantes (MAGE-UQAC). Le recteur croit que le vote des différents départements n'a aucune force légale.

Selon lui, les grévistes frappaient les murs et des vitres, jeudi dernier, lorsque l'intervention des policiers a été demandée.

En complément



- Vidéo - Les explications de Frédéric Tremblay
- Hyperlien - [Grève étudiante : la contestation continue](#)
- Hyperlien - [Grève étudiante : la FECQ dénonce la judiciarisation du conflit](#)



• Audio - Le recteur de l'UQAC n'hésitera pas à faire appel aux policiers, au besoin, rapporte Gilles Munger.

Les commentaires (11)

Envoyé par [Christian Tremblay](#) de Gatineau, 2 avril 2012 à 21 h 19 HAE

Certains veulent reprendre leurs cours, de peur de perdre leur session....

D'autres veulent la grève, à partir de leurs désirs, leurs aspirations à une société plus juste...

Décider à partir de ces peurs ne mène pas loin dans la vie...
 Entre la peur et les aspirations, je choisis les aspirations!
 Christian Tremblay de Gatineau (originaire d'Alma).
 Envoyé par [Sylvain Gagné](#) de Sherbrooke, 2 avril 2012 à 18 h 05 HAE
 Envoyé par Etienne Lareau de Val-d'Or, 2 avril 2012 à 13 h 35 HAE
 Autre détail: j'ai bien peur que l'étudiante qui a demandé cette injonction doive désormais craindre pour sa propre sécurité.
 Ah bon des menaces écrites...
 Envoyé par [Nicolas P. Nicolas](#) de Québec, 2 avril 2012 à 15 h 56 HAE
 Pour la grève de 2012, je remarque que certaines régions du Québec s'illustrent admirablement à commencer par le Saguenay et le Lac Saint-Jean, Rimouski, l'Outaouais et Sherbrook. Cela dit, j'ai une motion de blâme à formuler à l'encontre de Trois-Rivières et de Québec.

Il m'apparait important de ne pas laisser aux étudiants de Montréal le soins de faire tout le travail.
 Envoyé par [Vincent Lavigne](#) de Montréal, 2 avril 2012 à 14 h 58 HAE
 Je viens d'entendre la cerise sur le gâteau: ils utilisent un avocat de l'aide juridique pour casser le vote de grève. Ce sont ces même étudiant qui affirment haut et fort qu'au fond, il n'y a pas de problème à s'endetter. Et maintenant, ils viennent utiliser un avocat de l'aide juridique, d'un système qui est déjà engorgé, pour briser une grève????
 Auraient-ils peur d'emprunter un peu?
 Envoyé par [Pierre Gosselin](#) de Ste-foy, 2 avril 2012 à 13 h 38 HAE
 Évidemment, on reconnaît une fois de plus la lâcheté chronique de la direction et des professeurs!!!!
 Mais dans la région des bleuets c'est so ! so ! so !
 Envoyé par [Etienne Lareau](#) de Val-d'Or, 2 avril 2012 à 13 h 35 HAE

Autre détail: j'ai bien peur que l'étudiante qui a demandé cette injonction doive désormais craindre pour sa propre sécurité.
 Envoyé par [Etienne Lareau](#) de Val-d'Or, 2 avril 2012 à 13 h 34 HAE
 Quand l'action d'une seule étudiante permet de renverser un vote de grève générale, on peut s'attendre à des actions de ce genre, même si elles sont regrettables.
 De plus, le juge n'a jamais ordonné la reprise des cours, il a ordonné "la levée des piquets de grève".
 Envoyé par [Jeff Lafleur](#) de Bas du Fleuve, 2 avril 2012 à 11 h 35 HAE
 J'espère simplement qu'il va y avoir des accusations d'outrage au tribunal et de maefaits qui vont être portées contre ces anarchistes de bas étages.
 Envoyé par [J-Charles Béliveau](#) de Québec, 2 avril 2012 à 09 h 49 HAE
 Quand un vote majoritaire a décidé de la grève, tous doivent être solidaire. Ça se décide par un vote et sa présence à l'assemblée et non devant les juges!

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Éducation: Grabuge au Collège d'Alma - Publié le: lundi 02 avril 2012, 12H59 | Mise à jour: lundi 02 avril 2012, 13H03



TVA Nouvelles

Nicolas Saillant

Dès 5 h ce matin, des étudiants ont pénétré dans le Collège d'Alma et causé du vandalisme dans le but de court-circuiter une décision du tribunal exigeant la reprise des cours.

Une centaine de manifestants sont entrés dans l'établissement pour y commettre des gestes de vandalisme, bloquant les accès à l'aide de chaises et de meubles en plus d'installer une banderole sur la façade de l'immeuble.
 Les étudiants voulaient ainsi bloquer l'injonction interlocutoire émise par le juge Jean Hamelin vendredi dernier, exigeant la reprise des cours au retour de la fin de semaine. Devant le grabuge, la direction du Collège n'a eu d'autre choix que d'annuler les cours pour la journée tout en précisant que ceux-ci seraient dispensés, mardi.
 La décision du juge Hamelin prononcée vendredi est effective jusqu'au 10 avril, alors que les parties se feront entendre devant la cour.

TVANOUVELLES: Demande d'injonction contre l'Université Laval: La décision attendue demain - Première publication lundi 2 avril 2012 à 12h23 - Mise à jour : lundi 2 avril 2012 à 16h12



Crédit photo : TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

Le juge a pris en délibéré la demande d'un étudiant de l'Université Laval qui veut faire lever les piquets de grève pour avoir accès à ses cours. Il devrait rendre sa décision demain.
 «J'ai besoin de réfléchir. Je rendrai ma décision demain matin à 10 heures», a expliqué le juge Robert Godbout.
 Laurent Proulx, un étudiant en sciences sociales, a déposé une demande d'injonction contre l'Université Laval, le Syndicat des professeurs et des chargés de cour et trois associations étudiantes.
 «J'ai fait mon travail du mieux que j'ai pu. Je ne suis pas un avocat. J'ai donné tout ce que j'avais en plaidorie. Comme tout honnête citoyen, j'ai confiance en mon système de justice. Et je vais être ici demain pour entendre ce que le juge a à dire», a affirmé M. Proulx, qui se défend seul.
 Des représentants de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) étaient présents devant le palais de justice pour dénoncer ce genre de

démarches. Leur président, Léo Bureau-Blouin, a déploré la judiciarisation d'un débat politique.
 «La bonne manière de s'exprimer si on s'oppose à la grève c'est de se présenter dans des consultations démocratiques et de faire valoir son point de vue. Dans une société comme la nôtre au Québec, c'est comme ça que ça fonctionne, On prend des décisions collectives, en groupe. Et oui, parfois, ça nous lie, pour une certaine période de temps».
 Rappelons que l'Association des Étudiants en Sciences Sociales a déclenché une grève générale le 13 février dernier. Divers membres dressent ponctuellement des lignes de piquetage aux portes des salles de cours pour protester contre la hausse des frais de scolarité.
 Les dissidents disent qu'ils ont signé un contrat avec l'Université Laval, en vertu duquel ils ont payé pour qu'on leur dispense des cours. Ils soutiennent que le piquetage des autres étudiants est illicite parce qu'il les empêche de suivre leurs cours.
 Selon eux, l'Université Laval, informée dès l'automne dernier qu'une grève des étudiants se préparait, est quand même demeurée passive, tolérant les lignes de piquetage.
 Deux cas similaires ont été entendus la semaine dernière. D'abord celui d'un étudiant de l'Université de Montréal, Guillaume Charette, dont la requête a été rejetée. Puis, du côté du Collège d'Alma, une injonction de la cour a ordonné aux étudiants de l'Association étudiante de cesser tout moyen de pression.

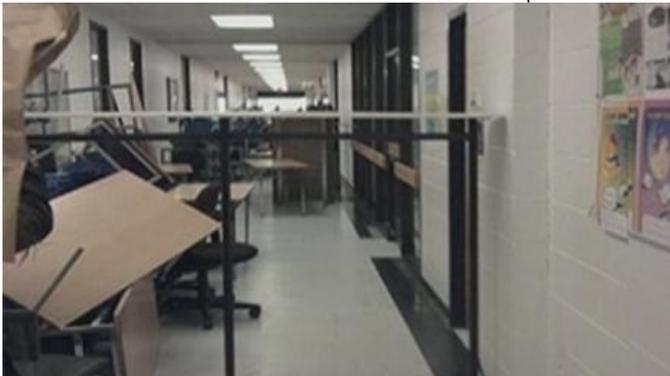




TVANOUVELLES / JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL: Collège d'Alma: Des étudiants en colère saccagent l'établissement - Première publication lundi 2 avril 2012 à 10h04 - Mise à jour : lundi 2 avril 2012 à 12h25 / Publié le: lundi 02 avril 2012, 12H56 | Mise à jour: lundi 02 avril 2012, 13H10



Crédit photo : Facebook



(Facebook)

TVA Nouvelles

Alors que les cours devaient reprendre, ce matin, au Collège d'Alma à la suite d'un ordre de la cour, des étudiants ont perpétré des actes de vandalisme dans l'établissement, forçant l'annulation des cours pour la journée.

Une centaine d'étudiants, mécontents de l'injonction judiciaire ordonnant de libérer l'accès au collège, ont bloqué l'accès à des escaliers ainsi qu'à des salles de cours avec divers objets, dont des chaises et des tables. Les vandales auraient profité de l'arrivée des concierges, vers 6h30, pour pénétrer dans l'établissement.

La direction du Collège a finalement décidé d'annuler les cours de la journée pour des raisons de sécurité. Le personnel a quant à lui pu rentrer au travail.

Les vidéos captées par les caméras de surveillance seront analysées au cours des prochaines heures. Des accusations pourraient alors être déposées contre les étudiants impliqués.

La direction a dit déplorer les agissements inacceptables de ce groupe d'élève. Elle a aussi précisé que les mesures nécessaires seront prises pour permettre la tenue des cours dès demain matin.

Le directeur général, Bernard Côté, invite aussi les dirigeants de l'Association étudiante du Collège d'Alma (AÉCA) à sensibiliser l'ensemble des élèves sur l'importance de respecter l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec. Celle-ci a ordonné à l'AÉCA de lever les lignes de piquetage et libérer l'accès au collège.

L'injonction est temporaire et la cour doit entendre la cause le 10 avril. Le président du syndicat des enseignants du Collège d'Alma a condamné l'injonction, affirmant qu'il s'agissait d'un geste de provocation du juge qui n'allait qu'envenimer la situation.

Les cours devraient reprendre dès demain sous l'œil attentif de plusieurs agents de sécurité.

L'étudiante à l'origine de l'injonction, Sophie Déry, est quant à elle nerveuse de la tournure des événements. Elle dit craindre pour sa sécurité et la police lui a d'ailleurs conseillé de ne pas dormir chez elle.

Au cours des prochains jours, Sophie Déry sous la surveillance d'étudiants en technique policière du Collège d'Alma qui assureront sa protection.

LE SOLEIL / CYBERPRESSE: Grève: un étudiant contre l'Université Laval en cour - Publié le lundi 02 avril 2012 à 05h00 | Mis à jour le lundi 02 avril 2012 à 08h49 / Publié le lundi 02 avril 2012 à 13h16 | Mis à jour le mardi 03 avril 2012 à 15h35



Photo: Marco Campanozzi, La Presse

Se 100 000 à 200 000 étudiants ont manifesté contre la hausse des droits de scolarité le 22 mars dernier, à Montréal.

Michel Corbeil, Le Soleil

Laurent Proulx, étudiant à l'Université Laval, à Québec, a demandé à la Cour supérieure de rendre une injonction pour que disparaissent les rares piquets de grève qui bloquent l'accès aux cours.

Il s'agit de la troisième cause portée devant les tribunaux pour contester le mouvement de grève déclenché par les associations étudiantes.

Vendredi, deux juges appelés à se prononcer sur des cas similaires ont rendu des décisions contradictoires. À l'Université de Montréal, Guillaume Charrette, inscrit en droit, a vu sa requête rejetée. Il alléguait que ceux qui ont payé pour obtenir un enseignement ont le droit d'aller en classe sans subir d'obstruction.

Le même jour, à Alma, le juge Jean Lemelin a donné raison à Sophie Déry. La cégépienne réclamait la reprise des cours au Collège d'Alma, touché par un débrayage depuis le 19 mars. Elle soutenait que le vote sur la grève était entaché d'irrégularités.

Joint dimanche, Laurent Proulx a déclaré qu'il ne sait pas si le dossier soulevé d'Alma aurait «un effet» sur la requête qu'il a signifiée avec une

dizaine de collègues de l'Université Laval. «Mais c'est sûr que ce n'est pas une mauvaise nouvelle.»

M. Proulx a indiqué que sa détermination n'avait pas été ébranlée par le refus de la Cour de rendre l'injonction demandée par Guillaume Charrette. Sa cause n'était pas très solide puisque, comme il n'avait manqué que deux jours de classe, il ne pouvait démontrer un «préjudice grave», a avancé Laurent Proulx.

À l'Université Laval, dans quelques départements des sciences sociales, les piquets de grève tiennent depuis la mi-février, a-t-il poursuivi. Le «préjudice», a-t-il laissé entendre, c'est une grève d'une longueur sans précédent qui le prive des cours pour lesquels il a payé. Les crédits universitaires qu'il veut obtenir lui sont nécessaires «pour être admis en droit».

Quoi qu'il en soit, le verdict devrait tomber rapidement. Une injonction est «une demande d'urgence», a-t-il rappelé. M. Proulx entend toujours poursuivre en cour des petites créances l'Association des étudiants en anthropologie de l'Université Laval, à qui il réclame 200 \$ pour chaque cours manqué.

Les associations ouvrent l'oeil

Par ailleurs, un autre inscrit de la faculté des sciences sociales, Nader Daher, a communiqué avec *Le Soleil* pour dénoncer les propos injurieux

que Laurent Proulx aurait tenus à son sujet sur Facebook. M. Proulx s'est borné à dire qu'il n'avait pas de commentaire à faire à ce sujet.

L'Université a été convoquée par huissier pour une comparution, ce matin. Mise en cause, la CADEUL (Confédération des associations étudiantes de Laval) a indiqué qu'un avocat serait sur place pour veiller à ses intérêts. Le groupement étudiant le plus combatif, la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), n'y sera pas, mais son dirigeant, Gabriel Nadeau-Dubois, a assuré que la CLASSE suivrait l'affaire de près.

M. Nadeau-Dubois a signalé que la CLASSE entend faire casser le jugement rendu à Alma. Il trouve «très, très dommage que les tribunaux s'en mêlent» et encore plus «que les étudiants se poursuivent l'un l'autre. Nous croyons que le débat sur la grève étudiante est un débat social, pas judiciaire».

En ce qui concerne le bras de fer qui oppose sa coalition à la ministre Line Beauchamp, «il n'y a rien de nouveau». La CLASSE exprime sa «volonté de dialogue avec le gouvernement sur l'enjeu de fond», soit les droits de scolarité et le financement des universités. Mais il ne voit aucune bonne foi de la part de la ministre de l'Éducation.

TVANouvelles: Demande d'injonction contre l'Université Laval: La décision attendue demain - Première publication lundi 2 avril 2012 à 12h23



Crédit photo : TVA Nouvelles

TVA Nouvelles

Le juge a pris en délibéré la demande d'un étudiant de l'Université Laval qui veut faire lever les piquets de grève pour avoir accès à ses cours. Il devrait rendre sa décision demain.

«J'ai besoin de réfléchir. Je rendrai ma décision demain matin à 10 heures», a expliqué le juge Robert Godbout.

Laurent Proulx, un étudiant en sciences sociales, a déposé une demande d'injonction contre l'Université Laval, le Syndicat des professeurs et des chargés de cour et trois associations étudiantes.



«J'ai fait mon travail du mieux que j'ai pu. Je ne suis pas un avocat. J'ai donné tout ce que j'avais en plaidoirie. Comme tout honnête citoyen, j'ai confiance en mon système de justice. Et je vais être ici demain pour entendre ce que le juge a à dire», a affirmé M. Proulx, qui se défend seul.

Des représentants de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) étaient présents devant le palais de justice pour dénoncer ce genre de démarches. Leur président, Léo Bureau-Blouin, a déploré la judiciarisation d'un débat politique.

«La bonne manière de s'exprimer si on s'oppose à la grève c'est de se présenter dans des consultations démocratiques et de faire valoir son point de vue. Dans une société comme la nôtre au Québec, c'est comme ça que ça fonctionne. On prend des décisions collectives, en groupe. Et oui, parfois, ça nous lie, pour une certaine période de temps».

Rappelons que l'Association des Étudiants en Sciences Sociales a déclenché une grève générale le 13 février dernier. Divers membres dressent ponctuellement des lignes de piquetage aux portes des salles de cours pour protester contre la hausse des frais de scolarité.

Les dissidents disent qu'ils ont signé un contrat avec l'Université Laval, en vertu duquel ils ont payé pour qu'on leur dispense des cours. Ils soutiennent que le piquetage des autres étudiants est illégitime parce qu'il les empêche de suivre leurs cours.

Selon eux, l'Université Laval, informée dès l'automne dernier qu'une grève des étudiants se préparait, est quand même demeurée passive, tolérant les lignes de piquetage.

Deux cas similaires ont été entendus la semaine dernière. D'abord celui d'un étudiant de l'Université de Montréal, Guillaume Charette, dont la requête a été rejetée. Puis, du côté du Collège d'Alma, une injonction de la cour a ordonné aux étudiants de l'Association étudiante de cesser tout moyen de pression.

RADIO-CANADA / MAURICIE: Grève contre les droits de scolarité : un étudiant du Centre-du-Québec tente d'obtenir une injonction – Mise à jour le lundi 2 avril 2012 à 11 h 12 HAE



La grève contre la hausse des droits de scolarité s'est transportée au palais de justice de Québec, lundi matin, alors qu'une demande visant à

mettre fin aux piquets de grève à l'Université Laval est entendue en Cour supérieure.

Le groupe d'étudiants qui a entrepris les démarches judiciaires est issu de la Faculté des sciences sociales. Un étudiant du Centre-du-Québec, Laurent Proulx, fait partie du groupe.

Rappelons que Québec est la troisième ville où des recours sont intentés. Deux autres requêtes en injonction ont été déposées dans le but d'interdire les piquets de grève à Montréal et à Alma.

L'injonction concernant l'Université de Montréal a été rejetée pour des raisons techniques tandis que le tribunal a accepté d'étudier plus à fond celle concernant le Collège d'Alma.

Vendredi, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a déploré la judiciarisation du conflit. « La grève étudiante est un dossier politique, avec des injonctions on ne fait qu'empirer la situation », a affirmé Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ.

Ce dernier est d'ailleurs au palais de justice de Québec lundi matin.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTREAL / TVANouvelles: Injonction à l'UL: La FECQ souhaite un débat politique - Publié le: lundi 02 avril 2012, 8H46 | Mise à jour: lundi 02 avril 2012, 8H55 / Première publication lundi 2 avril 2012 à 15h19

VIDEO: Le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, estime que le débat entourant la hausse des frais de scolarité est essentiellement politique. 2 avril 2012, Journal de Québec

Kathryne Lamontagne

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) souhaite poursuivre le débat contre la hausse des droits de scolarité de manière politique, plutôt que juridique.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre Léo Bureau-Blouin, le président de la FECQ, ce lundi matin, lors d'un point de presse. Le groupe tenait à réagir dans le dossier d'une injonction visant à interdire les piquets de grève, qui se fera entendre aujourd'hui au palais de justice de Québec.

Afficher 11 commentaires (Québec)

- Ancienne étudiante
- S'ils les étudiants en grève n'empêcheraient pas les autres qui ne le sont pas de poursuivre leurs études, ils n'auraient pas besoin d'aller au palais de justice pour avoir droit d'aller faire ses études! Vous voulez boycotter vos cours, tant mieux pour vous, mais faites pas chier ceux qui ont une opinion différente ou/et qui veulent simplement continuer leurs études vu qu'ils ONT PAYÉ POUR!!!
- gossel_claud
- Vous avez payé pour vos cours, présentement les étudiants revendicateurs ne vous respectent pas en vous interdisant d'assister à vos cours et l'injonction est sûrement un moyen légitime pour faire respecter votre droit à recevoir vos cours. Par contre, vous les étudiants revendicateurs, la judiciarisation c'est vous qui l'avez provoquée avec vos gestes illégaux ! Bravo à un gouvernement qui enfin se tient debout !
- And Giroux
- Vous autres toutes organisations syndicale, vous voulez avoir tout le monde à vos genoux et bien non j'aimerais juste une affaire si les policiers sont débordés par les PETITS ENFANTS ROI d'aujourd'hui et pas capable d'intervenir et bien dites vous biens que la populations va s'en occupé et cela va faire mal. Fini les dégats que nous les petits ont seras obligé de payé les chefs des étudiants vous êtes tous des trous de cul.
- Clément
- Donc finalement, ce que tu dis, c'est que ça va se terminer en guerre civile? De plus, qui es-tu pour te permettre d'insulter quiconque sur la place publique? Voudrais-tu aussi goûter à la médecine judiciaire avec une injonction pour diffamation, atteinte à la réputation, dommage et intérêts? Aussi, merci d'aller suivre et réussir avec brio un cours de français.
- jlsg
- P.E.I. \$5,131
- Nova Scotia \$5,495

New Brunswick \$5,516

(Quebec \$2,415)

Ontario \$6,307

Manitoba \$3,588

Saskatchewan \$5,431

Alberta \$5,318

B.C. \$4,802

Source: Statistiques Canada

voilà tout est dit pour moi ,,,,,aller a vos

cours ,cr.....

• J.F.

À cela j'ajouterais ceci : Un étudiant du Nouveau-Brunswick mais qui fait ses études au Québec m'a mentionné récemment que c'est moins cher de payer ses études + son logement au Québec que d'étudier dans sa province en demeurant chez ses parents. Trouvez l'erreur... Arrêtez de chiâler et retournez étudier...

• myriam77

UN DÉBAT POLITIQUE?

Quand la dernière fois, vous êtes-vous présenté aux élections? Si on coupe et on fait différentes affaires, vous chiâler. chers étudiants, que cela devrait être administratif et non politique. Et aujourd'hui, bon cela devrait être politique. Bin coudonc, si vos chers professeurs de génie corrigent vos examens comme vous le voulez, cela doit donner tout un BAC

• saturn1944

Je crois qu'il serait temps pour les étudiants de retourner en classe. Le gouvernement a été élu pour gouverner et c'est ce qu'il fait, même si cela déplaît à certains étudiants et professeur..

• myriam77

QUAND CELA FAIT SON AFFAIRE, cela devrait être politique. Puis OUPS, si cela fait son affaire, cela devrait être juridiques. Donc tout dépend de son affaire. Yes sir.

• machiniste

IL NE VEUT PAS VOUS PARLEZ VOUS N'ÊTES PAS PAYANT POUR EUX VOUS DONNEZ PAS À LA CAISSE DU PARTI JUSTE LES PETITS AMIS

« C'est important que les étudiants puissent continuer à manifester, à s'opposer contre la hausse des frais de scolarité. Ce n'est pas la bonne manière de poursuivre le débat. Ce n'est pas un dossier juridique, mais politique », a plaidé M. Bureau-Blouin.

Rappelons qu'un étudiant de l'Université Laval, Laurent Proulx, a déposé il y a quelques jours une injonction contre plusieurs associations de son institution afin que les lignes de piquetage tombent, assurant ainsi un accès aux cours.

Dans la dernière semaine, des demandes semblables ont été rejetées à l'Université de Montréal et acceptées au Collège d'Alma.

• Lyda Réduire

Selon kid Blouin, "ce débat est essentiellement politique" ??? WOW! Depuis quand? Est-ce que ces jeunes ont seulement prié quelques minutes pour aller voter aux dernières élections ou ne font-ils présentement QUE de la PETITE POLITIQUE telle que suggéré par les leaders des Syndicats, la Marois du P.Q. ???

"Éééh que c'est le fun d'avoir les caméras BRAQUÉES sur nous - NOTRE quinze minutes de gloire!" J'espère que ces chercheurs de 'vedettaria' et ceux qui les suivent, soient dans l'obligation de reprendre avec coût, TOUTE la session.

Tant qu'aux autres étudiants, qui préféreraient ne pas participer à cette 'débantade' de gauchistes, aient GAIN DE CAUSE EN COURT plus INDEMNISATION par le FECQ.

P.S.: Nous reconnaissons ici l'esprit "gauchistes" ie.: insistance à IMPOSER leur vue bon gré mal gré...

Afficher 11 commentaires (Montréal)

• 1Danielle12

Bon, la FECQ souhaite poursuivre le débat contre la hausse des droits de scolarité de manière politique, plutôt que juridique. Donc, ils décident. Certains étudiants voient les choses autrement et ils en ont le droit. On voit que le mouvement se divise; c'est ça la démocratie. Il paraît que le vote à Alma ne s'est pas fait d'une manière très 'démocratique'. Pas très beau tout ça!

• GhostRiderRunTop 10

C'est une décision politique qui a engendré le mécontentement de la classe étudiante et qui relève de la démocratie politique et de la liberté d'expression.

En conséquence, la Cour ne peut donc pas émettre d'injonctions post-référendum après que les étudiants aient votés la grève.

Cette grève elle est partie pour durer des mois parce qu'il y a deux idéologies qui s'affrontent sur le terrain.

M. Charest peut prétendre que les finances sont insuffisantes pour palier à la gratuité mais en vérité les finances sont disponibles à profusion pour que la gratuité puisse naître au Québec.

Ce n'est que de la rhétorique de politicien aveugle qui ne voit que son propre intérêt en la matière.

- [Pascal-Marc Savard](#)Top 10

Il s'agit ici d'une question d'ordre politique et non judiciaire. Il n'en revient pas aux tribunaux, en raison du principe de la séparation des pouvoirs (judiciaire, exécutif et législatif), de trancher cette question. Seul l'exécutif peut le faire! Il s'agit de gros bon sens.

- FiereTop 50

Le problème au Québec (comme, d'ailleurs, partout sur la planète) est que l'exécutif outre-passe ses prérogatives pour empiéter sur le législateur!

Même si les trois pouvoirs du gouvernement sont séparés, ils doivent collaborer et travailler en concert, sinon, il y aurait, dans la pratique, trois gouvernements en un.

Les citoyens, dans la majorité, ignorent que le législateur premier et dernier n'est nul autre qu'eux-même et que le député choisi est leur représentant dans ce pouvoir législatif!

En somme, l'exécutif exécute le choix des citoyens! Et le judiciaire doit veiller à ce que ce qui a été exécuté respecte le choix du législateur.

Il reste que le législateur doit être à la hauteur de son rôle (devoirs et responsabilités) et ici interviennent l'éducation et l'instruction!

Nous revenons au point de départ qui est: L'éducation et l'instruction sont des droits absolus pour tout individu dans la perspective de devenir un citoyen responsable!

Un vrai cours sur la démocratie se donne dans la rue par les étudiants.

Merci les étudiants, ne lâchez pas

1Danielle12

- Il semble que la FECQ perd des joueurs et que certains étudiants veulent retourner en classe. Peut-être la FECQ devrait-elle retourner vers ses membres et demander leur avis? Le saccage à Alma est-il 'une manière politique' de faire les choses. Il y avait une injonction, ils n'ont pas respecté la loi. Incroyable quand même! Je ne peux plus les prendre au sérieux après ce coup. D'ailleurs ils ne veulent pas négocier - c'est le gel ou rien.

- FiereTop 50 Vous faites dans la démagogie. Il n'y a pas eu de saccage à Alma! Ces étudiants qui s'adressent à la justice étaient dès le début contre la grève et les piquetages!

- Vous n'êtes pas obligé d'être du même avis que les étudiants en grève, mais vous êtes tenu de les respecter et de vous respecter en commençant par ne pas dire des mensonges!

- [Pascal-Marc Savard](#)Top 10

Laissez couler, cette dame fait manifestement partie de l'infime minorité de la population qui préfère se vautrer dans la médisance et le mensonge au lieu de s'ouvrir.

FiereTop 50

Vous êtes aussi tenu de ne pas m'attaquer lorsque j'émetts mon opinion!

Il n'y a ni médisance ni mensonge dans mon commentaire! Je ne me vautre pas non plus! À vous de vous ouvrir aux opinions des autres et de les respecter, au risque de me répéter.

FiereTop 50

Donc, au risque de me répéter encore une fois, il n'y a pas eu de saccage à Alma ni de vandalisme. De plus, le mouvement de grève ne s'essouffle pas et ne s'essoufflera pas! Et ce n'est pas parce que vous pensez que nous sommes une infime partie, ce qui n'est pas le cas, que nous n'avons pas raison dans nos revendications!

Non à la hausse!

- [Pascal-Marc Savard](#)Top 10

- Heu je ne comprend pas votre commentaire. Prenez le temps de relire ce que j'ai écrit et vous allez constater que je parlais de la dame et non de vous.

- FiereTop 50 [Réduire](#)

- Oups! Excusez-moi. À force de lire des commentaires négatifs sur le mouvement étudiant, je perds la boussole et j'en perd le Nord! (même, s'il y a un plan Nord! ;).

- Ne lâchez pas!

Semaine du 26 mars 2012

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Grève étudiante : la FECQ dénonce la judiciarisation du conflit – Mise à jour le samedi 31 mars 2012 à 13 h 08 HAE



© PC/Paul Chiasson
Des milliers d'étudiants ont manifesté contre la hausse des frais de scolarité, à Montréal, le 10 novembre 2011

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) dénonce la judiciarisation de la grève des étudiants et défendra en cour les associations étudiantes qui font face à des requêtes en justice visant à interdire les piquets de grève.

La fédération étudiante affectera des avocats à la défense des associations étudiantes visées, a-t-elle annoncé samedi par voie de communiqué.

Cette décision survient au lendemain d'une décision d'un juge à Alma, au Lac Saint-Jean. Les étudiants du cégep pourront se présenter en classe dès lundi, malgré un vote de grève. Le juge Jean Lemelin de la Cour supérieure du Québec a [accepté la requête d'une étudiante opposée à la grève](#). Sophie Déry réclamait la reprise des cours, estimant qu'un vote pour la grève n'était pas légal parce que les règlements de l'assemblée générale n'ont pas été respectés.

Une requête semblable concernant l'Université de Montréal a été rejetée. Le tribunal a jugé que la requête d'un étudiant, qui invoquait son droit à

l'éducation, ne démontrait pas de caractère urgent ni de préjudice irréparable.

La cour se penchera également lundi sur une autre requête en injonction concernant les associations étudiantes de l'Université de Laval.

« Pour nous, c'est important que les étudiants puissent continuer de manifester contre la hausse des droits de scolarité [...], c'est important de respecter le droit politique des étudiants », a déclaré Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ, qui dénonce la « judiciarisation » du conflit.

« Si le judiciaire s'en mêle, je pense que la situation pourrait dégénérer au cours des prochains jours. » — Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ
Selon le président de la FECQ, les « irrégularités » dans la constatation du quorum évoquées par l'étudiante du collège d'Alma n'ont pas eu d'impact sur le résultat du vote de grève.

« C'est important de préciser que le juge n'a pas ordonné le retour en classe, il a ordonné de lever les piquets de grève », a souligné Léo Bureau-Blouin.

Retour en classe à Alma

Jeanne Ménard, une des étudiantes du collège d'Alma qui a déposé la requête en injonction, interprète différemment l'ordonnance du juge. « Si le juge exige que les cours soient donnés, c'est un retour en classe à ce moment-là », a-t-elle expliqué samedi sur les ondes du Réseau de l'information.

De son côté, le directeur du collège d'Alma, Bernard Côté, soutient qu'il prendra « toutes les mesures nécessaires » pour assurer un retour en classe dans l'ordre et pour « protéger son personnel enseignant et administratif ».

Les enseignants se conformeront à l'ordonnance du juge et se présenteront en classe, a indiqué Éric Galarneau, président du Syndicat des enseignants du collège d'Alma, qui craint cependant que l'injonction n'envenime davantage le climat du cégep.

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec s'est également rangée derrière les étudiants en grève, dénonçant vendredi l'injonction provisoire décrétée à Alma et « la judiciarisation du débat ».

[Décision du juge Jean Lemelin](#)

RADIO-CANADA / SAGUENAY-LAC-ST-JEAN: Cégep d'Alma: un juge ordonne la reprise des cours – Mise à jour le samedi 31 mars 2012 à 11 h 27 HAE



Les étudiants ont manifesté, vendredi, dans les rues de Saguenay.

Les étudiants du Cégep d'Alma devront se présenter en classe dès lundi, après que le juge Jean Lemelin ait accepté la requête en injonction d'une étudiante opposée à la grève.

La grève a été amorcée le 19 mars au Cégep d'Alma. Les étudiants ont tenu deux votes avant d'entreprendre leur débrayage. Lors du premier scrutin, ils avaient rejeté le recours à la grève, puis l'ont accepté lors d'un second vote.

Sophie Déry réclamait la reprise des cours, estimant que le deuxième vote du 7 mars n'était pas légal parce que les règlements de l'assemblée générale n'auraient pas été respectés.

La requérante soutenait qu'il y avait eu des irrégularités dans la constatation du quorum, dans la présentation des bulletins de vote ainsi que dans l'aménagement de certains isolements pour le vote.

Pour sa part, l'association étudiante soutenait qu'elle avait agi de bonne foi et que, de toute façon, le vote de grève avait été reconfirmé lors d'une autre assemblée vendredi dernier.

Le directeur général du collège d'Alma, Bernard Côté, précise que la décision du juge Lemelin sera respectée. « Techniquement, l'association ne pourra plus tenir de ligne de piquetage et nous, nous offrirons nos cours de façon normale pour toute la durée de la semaine », dit-il.

L'injonction interlocutoire est en vigueur jusqu'au 10 avril, alors qu'elle sera débattue devant le tribunal.

Nouvelle manifestation à Saguenay

Pendant ce temps, la manifestation d'une trentaine d'étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), dans les rues de l'arrondissement de Chicoutimi, a perturbé la circulation en avant-midi. Les étudiants n'avaient pas communiqué leur itinéraire aux policiers.

La manifestation a donné lieu à plusieurs gestes de frustration de la part d'automobilistes en colère. La file d'attente derrière les manifestants atteignait près d'un kilomètre, à certains moments.

Les commentaires (151)

Envoyé par [Richard Larouche](#) de Alma

1^{er} avril 2012 à 23 h 39 HAE

Quand un vote se tient sans légalité-----faute pas se surprendre du résultat-----le président de l'association peut se compter chanceux de ne pas être poursuivi en justice-----Pour ceux qui pensent que celle qui s'est servi de la justice pour faire respecter ses droits exagère-----regarder ce qui va se passer-----poursuite multiple contre les président (((et leurs subordonnés)))) des associations étudiantes

Que de gros frais pour ces soi-disant syndiqués(es)

Dommage pour (((Léo Bureau-Blouin))))car il devra légalement répondre en justice pour les pertes subies par ceux qui n'étaient pas d'accord avec sa philosophie

Envoyé par [Ferafriser Isabelle](#) de Québec

31 mars 2012 à 23 h 30 HAE

Le juge qui a pris la décision a déjà été sur le CA du collège. Pas sur de sa partialité...

Absolument et totalement faux. Il a siégé au C.A. du Collège régional Champlain. Et c'est pas d'hier.

Aucun lien avec Alma. C'est incroyable les faussetés véhiculées dans ces blagues. Et il a été nommé juge du temps que Lucien Bouchard était premier ministre. Avant qu'on affirme autre chose.

Envoyé par [Serge Duval](#) de Secteur Drummondville

31 mars 2012 à 08 h 25 HAE

@ Marc Pell de Ottawa

Non mais quel mépris dans vos textes !

Traiter d'idiots les payeurs de taxes provinciales et municipales !!!!!

Pour qui vous prenez-vous?

Décourageant.

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa

31 mars 2012 à 16 h 54 HAE en réponse à

[Serge Duval de Secteur Drummondville](#)

Ce qui est le plus mérisant ici est sans contre-dit de voir jusqu'à tel point les étudiants se sont abaissés en suivant le petit petteux de broue universitaire.

Moi qui croyant qu'à leur âge ils devraient avoir plus de jugeotte et être plus mature.

Mais comme ceci se passe dans la Nouvelle Nation, c'est facile à comprendre la réaction de certains suivex aveuglés par la séparation.

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa

31 mars 2012 à 07 h 58 HAE

Envoyé par [Emilien Marcoux](#) de Plessisville

31 mars 2012 à 06 h 21 HAE

Je ne serais pas le moins surpris que vous aimeriez entrer à l'université de Plessisville et poursuivre un doctorat gratuitement.

Le village a les moyens de vous instruire sur le dos des pauvres idiots payeurs de taxes municipales et provinciales.

Envoyé par un utilisateur non divulgué

31 mars 2012 à 06 h 21 HAE

De leur côté, des manifestants disent que l'un d'entre eux a été heurté par le véhicule du porte-parole de la Sûreté municipale de Saguenay, Bruno Cormier. Ils soutiennent que le policier leur a fait des menaces et aurait l'intention de porter plainte.

Questionné à ce sujet, M. Cormier affirme que les étudiants vérifient leur patience. « Il y en a qui nous testent tout au long du parcours. Ils tentent de bloquer les véhicules patrouilles, se jettent carrément devant les patrouilles pour voir comment on va réagir. C'est ce qui s'est passé aujourd'hui », soutient-il.

Par ailleurs, une pétition circule à l'UQAC pour réclamer un nouveau vote de grève. La présidente du Mouvement des associations générales étudiantes MAGE-UQAC, Johannie Tremblay, mentionne qu'une nouvelle assemblée sera convoquée dès qu'une demande avec 400 noms lui sera acheminée, comme le prévoient les statuts et règlements.

Jeudi, une vingtaine de professeurs de l'UQAC ont signé un communiqué pour condamner le recours aux forces policières pour déloger les manifestants du campus de l'université.

En début de journée vendredi, une dizaine d'étudiants de l'UQAC ont tenu des piquets de grève devant des salles de cours dès 7 h.

Les gardiens de sécurité de l'université se sont rendus sur place et ont demandé aux étudiants de quitter les lieux, mais ils ont refusé d'obtempérer. Les manifestants affirment qu'ils exercent légalement leur droit de grève.

En complément



• Audio - Les explications de Denis Lapierre



• Vidéo - Retour en classe forcé



• Vidéo - Des manifestants ont perturbé la circulation à Saguenay.

Ce commentaire a été retiré par le modérateur car il ne respectait pas la [netiquette](#).

Envoyé par [Emilien Marcoux](#) de Plessisville

31 mars 2012 à 06 h 17 HAE

Ce qui me dérange dans cette situation, c'est la possibilité réelle que cette étudiante demeure marginalisée. On doit se rallier à la majorité, comme on doit accepter qu'un premier ministre nous représente même s'il est élu par 40% . Les étudiants sont à chauds, ils vont reprendre le vote et cette jeune étudiante sera totalement isolée. Je n'en sais pas assez pour défendre ou condamner son association mais elle se doit d'être certaine que son geste est posé pour la majorité des étudiants de son institution, sinon elle risque de payer cher. J'ai suffisamment travaillé au C.A de mon syndicat...Réellement, sa situation m'inquiète.

Emilien Marcoux, Plessisville

Envoyé par [Guillaume Fredette](#) de Trois-Rivières

31 mars 2012 à 11 h 27 HAE en réponse à [Emilien Marcoux de Plessisville](#)

C'est son choix de faire annuler un vote en court et elle sera marquée au fer rouge pour le reste de sa vie étudiante. Reste qu'à espérer qu'elle considère que cela aura valu le coup, ce que je doute fortement. Car après une telle manœuvre judiciaire je suis prêt à parier que le vote de grève sera reconduit haut la main.

Tout ça me rappelle Harper et Air Canada...

Envoyé par [Robin Dubois](#) de Québec

<p>31 mars 2012 à 13 h 30 HAE en réponse à Emilien Marcoux de Plessisville "On doit se rallier à la majorité, comme on doit accepter qu'un premier ministre nous représente même s'il est élu par 40%." Alors pourquoi les associations étudiantes ne respectent-elles pas la majorité? Lorsque la majorité rejette la grève, on tient un autre vote, puis un autre jusqu'à ce qu'on obtienne le résultat désiré. Mais quand c'est oui au premier vote, pas question de remettre le résultat en question. C'est vraiment très démocratique comme approche. Que ceux qui veulent débrayer le fassent et en assument les conséquences (perte de leur session). Ils ont la liberté d'expression mais qu'ils laissent ceux qui veulent étudier le faire. Je suis d'avis que la liberté d'association sous-entend aussi la liberté de non-association. Envoyé par Ferafriser Isabelle de Québec 31 mars 2012 à 23 h 39 HAE en réponse à Emilien Marcoux de Plessisville Quelle grandeur d'âme que la vôtre. Et pourquoi ferait-on un mauvais parti à cette jeune femme? La démocratie doit être respectée. L'issue du vote doit relever d'un processus honnête. Le même principe doit s'appliquer pour tous. Ce n'est pas plus acceptable que ne le sont les robots. Dans les deux cas, il s'agit d'une violation du processus électoral. La jeune fille comme tel n'a rien à voir dans le litige. Elle ne fait que représenter une partie qui se sent lésée par le processus employé. Si cela peut amener plus de rigueur dans les assemblées et dans le processus de vote, tout le monde devrait se réjouir. Ce n'est pas le résultat qui est attaqué. C'est la façon de l'obtenir. Pourquoi détourner l'attention sur la personne en faisant mine de s'inquiéter pour elle? C'est bizarre. Comme syndicaliste, votre intérêt devrait porter sur le processus, il me semble. Envoyé par Martin Tremblay de Boucherville 31 mars 2012 à 04 h 45 HAE On aura tout vu! On a pas fini d'errer en droit Madame la juge. Elle doit sûrement avoir un enfant en grève et elle est tannée de le voir à la maison. Moi je retournerais en classe avec mon "gazou" et dès que le prof ouvre la bouche pour donner son cours je commercerais à en jouer. On est pas en grève mais on ne peut pas donner de cours! Et là, je suppose, que cette juge va interdire de jouer du gazou dans le cours. Elle va invoquer quoi là? Le droit de vous taire et de vous soumettre à ses 10 commandements... Ben voyons donc, un vrai républicain de banane! Envoyé par Ferafriser Isabelle de Québec 31 mars 2012 à 23 h 48 HAE en réponse à Martin Tremblay de Boucherville On aura tout vu en effet. Je cherche encore madame la juge..... Dans une république de bananes, tu aurais le rôle principal. Tellement mature comme commentaire. Belle façon d'aider la cause étudiante. Je ne pense pas que tu viens d'aider tes copains. Et va donc voir le nom du juge. Ça t'évitera de dire trop d'âneries. Envoyé par Maurice Lafrance de donnacona 30 mars 2012 à 22 h 59 HAE Ce n'est pas avec le judiciaire que ce conflit se réglera et le gouvernement devra tôt ou tard prendre ses responsabilités, il ne pourra indéfiniment se cacher sous la jupe des magistrats. Envoyé par Després Nicolas de Québec 31 mars 2012 à 00 h 58 HAE en réponse à Maurice Lafrance de donnacona Il est important de dire que l'injonction est sur la procédure, pas sur la grève. L'injonction ne dit pas que la grève n'est pas légale. En ce sens,</p>	<p>une injonction qui portait sur la légalité de la grève a été rejeté par la Cour suprême à Montréal. Selon l'auteur de l'injonction, ce dernier serait fait démolir par le juge (ses propos pas les miens). On note, non sans ironie, que le juge s'amuse avec la personne qui a faite l'injonction (celle de Montréal). Un bon exemple est lorsque le juge indique qu'il a perdu plus de temps à faire une injonction que la durée de la grève. La décision d'Alma va être contestée car elle comporterait des erreurs au niveau du droit. Il semblerait que l'injonction ne comportait même pas les éléments de bases que l'on retrouve dans une injonction. On s'attend aussi à ce que les juges rejettent l'injonction lundi à Laval. Envoyé par Ferafriser Isabelle de Québec 31 mars 2012 à 01 h 11 HAE en réponse à Maurice Lafrance de donnacona Ce sont les étudiants qui ont fait appel au judiciaire. Et les étudiants aussi devront prendre leurs responsabilités. C'est eux qui se sont mis dans cette situation. Personne d'autre. Envoyé par Denise Robidoux de quebec 30 mars 2012 à 22 h 35 HAE La direction de deux Cégep a décidé d'annuler la session d'été à la consternation des étudiants grévistes qui les supplient de revenir sur leur décision Envoyé par Després Nicolas de Québec 30 mars 2012 à 23 h 07 HAE en réponse à Denise Robidoux de quebec Les sessions ne sont pas annulés, on indique qu'elles sont présentement levés. Il s'agit d'une grosse différence. Ce que ces deux cégeps ont dit est que la session d'été ne commencerait pas à la date prévu. Ne jamais croire le MESRQ. Envoyé par Ferafriser Isabelle de Québec 31 mars 2012 à 00 h 59 HAE en réponse à Denise Robidoux de quebec Deux cégeps annulent leurs cours d'été C'est le titre exact d'une manchette sur cyberpresse. Il me semble que c'est assez clair. Ils ne parlent pas de la session actuelle. Envoyé par Bernard Pottier de Montreal 30 mars 2012 à 22 h 35 HAE Si on se demande de quel droit une asso étudiante peut forcer la levée d'un cours, c'est simplement qu'une université ou un cégep est défini comme "une communauté de maîtres et d'élèves", et ce, même juridiquement. Il s'ensuivrait normalement que l'institution ne soit pas un lieu de rencontre d'une multitude de contrats individuels, mais plutôt, au risque de se répéter, une communauté, dans laquelle l'emporte la volonté de la majorité. De la même manière que je ne pourrais pas réclamer que mon candidat favori aux élections me représente moi, individuellement, au Parlement, à l'encontre du résultat final. Évidemment, les avocats des fédérations sont libres de choisir d'autres arguments, bien des angles sont disponibles. Envoyé par Black Cat Revenge de Québec 30 mars 2012 à 23 h 22 HAE en réponse à Bernard Pottier de Montreal Oui c'est simple. Les associations étudiantes se voient comme un syndicat même si c'est pas le cas puisqu'ils ne cadre pas dans les critères de syndicat et quand les associations étudiantes dient quelque chose, le syndicat des profs suit comme un mouton les associations étudiantes. Les associations forcent les étudiants à ne pas avoir leurs crous en disant au syndicat des prof d'interdire aux profs de donner des cours. Bref ya rien de respectueux dans tout ça. Envoyé par Denise Robidoux de quebec 30 mars 2012 à 22 h 31 HAE Ça se multiplie. Une poursuite a été intentée par un groupe d'étudiants de l'UL.</p>	<p>Verdict lundi Envoyé par Pierre Laroche de la sarre 30 mars 2012 à 21 h 39 HAE Il serait important d'assurer à tous le droit de vote libre, accessible à tous, sans possibilité d'intimidation et à l'épreuve de tricherie lors de vote de boycott ou de grève. Le doute qui persiste suite aux "grève" étudiantes entache la légitimité de ces manifestation et leur résultats. La démocratie doit demeurer une valeur fondamentale de notre société. Envoyé par Serge Legare de Laval 30 mars 2012 à 21 h 20 HAE Le juge qui a pris la décision a déjà été sur le CA du collège. Pas sur de sa partialité... Envoyé par Clément Morin de Montréal 30 mars 2012 à 21 h 19 HAE Comment un juge pourrait-il obliger ces étudiants à être présents à leurs cours? Et s'ils ne sont pas présents lundi quel sera la sanction, encore des amendes, la prison? Quant à moi, ce juge a moins de jugement que les étudiants. D'ailleurs, j'encouragerais les étudiants de partout au Québec à noliser des autobus pour se rendre à Alma lundi pour manifester, question de démontrer leur volonté de ne pas s'en laisser imposer. Envoyé par Nicolas P. Nicolas de Québec 30 mars 2012 à 20 h 03 HAE Le droit moderne a été conçue par une élite économique pour une élite économique. Le but était de casser les solidarités par le biais des droits et libertés individuelles. Les choses ont légèrement changées, mais le droit demeure fortement instrumentalisé pour casser la solidarité. La demoiselle a compris comment ça marche et on voit qu'elle aspire clairement à faire partie des dominants de ce monde. De plus, je ne serais même pas surpris de savoir que le parti libéral est derrière cette vague de poursuite. Envoyé par Pierre Laroche de la sarre 30 mars 2012 à 20 h 01 HAE Bravo Sophie, les employeurs vous attendent, même les syndicats souhaiteraient avoir à leur service une personne tel que vous, ils ne diront pas publiquement maintenant, mais... Plus de la moitié de la population du Québec vous admire, mille vrasos. Envoyé par GILLES LEBEAU de MARIEVILLE 30 mars 2012 à 19 h 13 HAE Anna Derwaun Ceci est seulement pour vous indiquer que j'ai complété mon intervention dans la partie réponse de votre propre commentaire. J'apprécierais que vous y jettiez un coup d'oeil. Merci. Gilles Lebeau, Marieville. Envoyé par GILLES LEBEAU de MARIEVILLE 30 mars 2012 à 18 h 57 HAE Anna Derwaun (suite) Sana doute ce que vous avez mal saisi dans cette partie de mon commentaire, c'est quand je dis souhaiter que ce soit sa dernière année à fréquenter ce Cégep, vu que ses cours seraient terminés, Donc .vu la courte période qui reste à l'année, ce serait moins pénible pour elle de subir l'isolement. Tandis que si elle avait une autre année à faire, elle pourrait trouver l'année difficile à cause des circonstances. Madame, je suis un non violent, je veux bien vous excuser si vous avez mal interprété mon commentaire aussi je l'ai peut-être mal rédigé, mais sachez que je ne veux aucun mal à cette jeune fille, mais la nature de mon intervention était beaucoup plus de nature préventif.</p>
---	---	--



Et pour finir madame, j'ai déjà vécu l'isolement sur une certaine période ,alors je ne parle pas à travers mon chapeau.

Je comprends que parfois la game vienne chaude et je me permets de l'ironie, mais jamais comme dans le cas présent. Aussi si vous avez bien compris mes explications, j'apprécierais une petite réponse.

Envoyé par [GILLES LEBEAU](#) de MARIEVILLE
30 mars 2012 à 18 h 42 HAE
Anna Derwan

Madame, à l'occasion de gens interprètent de mes commentaires de mauvaise façon. mais là madame je ne vous permettrai certainement pas que vous l'interprétiez de votre façon.

Avez-vous lu mon commentaire comme il se doit. En aucun temps je fais des menaces à cette jeune femme, au contraire je la plains.

Pouvez vous nier que cette jeune fille sera isolée par les autres élèves de son école.

Vos propos laissent pratiquement entendre que cette jeune femme pourrait être molester physiquement et vous allez presque penser par vos propos , est ce que je souhaite.

Mon commentaire voulait strictement souligner le risque d'isolement de cette jeune fille.

J'ai répondu à un internaute qui disait : qu'elle n'aurait qu'à appeler la police si nécessaire, que cette jeune fille ne pourrait pas appeler la police pour cause que son entourage la tenait dans l'isolement.

Madame, avez-vous déjà vécu le genre d'isolement que cette jeune fille risque d'avoir à vivre.? (à suivre) je manque d'espace, la suite est sans doute ce que vous avez mal interprété.

Envoyé par [Després Nicolas](#) de Québec
30 mars 2012 à 18 h 37 HAE

À la lecture de certains commentaires, on dirait que l'on ne comprend pas le jugement. Le juge n'ordonne pas la reprise des cours, pas plus que les étudiants retournent en classe. Ce que le juge dit est que l'association a commis des erreurs dans le processus du premier vote et par conséquent, l'association ne peut pas tenir des lignes de piquetage. Le jugement ne force pas la reprise des cours. D'ailleurs, il faut aussi dire que la décision va être contestée et ce avant le 10 avril. Déjà, des équipes d'avocat sont en train d'analyser le jugement et il y aura rencontre avec la presse à Québec lundi (une autre demande d'injonction). Il faut dire que la FECQ a ses propres avocats, mais que des étudiants de droit travaillent aussi sur le dossier. Il faut dire la même chose pour les professeurs donc certains supportent la cause étudiante et offre leur aide. Il ne manque pas d'avocats pour étudier le jugement. C'est ça aussi la force du mouvement étudiant, on est capable de mobiliser plusieurs associations et professions lorsque la situation le demande.

<http://www.newswire.ca/fr/story/947929/injonction-contre-les-piquets-de-greve-la-fecq-deploire-la-judiciarisation-du-conflit-etudiant>

Envoyé par [Lawrence Dufour](#) de Québec
30 mars 2012 à 18 h 35 HAE

Il est totalement faux de dire que manifester est un droit démocratique... Manifester un droit individuelle protege dans la charte qui est sous tendu entre le droit d'expression et le droit d'association.

Ce qui est anti-démocratique c'est lorsqu'une minorité impose son vouloir et ses interets sur la population qui majoritairement adopte une position contraire. A partir du moment ou 51% de la population (demo) accepte une hausse d'éducation, car ils sont concernes a part entiere comme payeur de taxe, la démocratie doit imposer cette hausse. Les étudiants qui constituent un groupe de pression doivent respecter la decision de la population... C'est cela la démocratie...

Envoyé par [Emilien Marcoux](#) de Plessisville
30 mars 2012 à 18 h 12 HAE

Inutile de personnaliser le débat; je trouve ça triste de voir une étudiante se marginaliser de cette façon. Je lui souhaite bonne chance!

Emilien Marcoux, Plessisville

Envoyé par [Anna Derwan](#) de Québec
30 mars 2012 à 18 h 06 HAE

"A-t-elle pensée vraiment à ce qui se passera quand les cours reprendront normalement.? Je lui souhaite que ce soit sa dernière année de C.G.E.P. à cet endroit" - GILLES LEBEAU

Êtes-vous entrain de lui faire des menaces ?

Est-ce vous excusez déjà les actions qui pourrait être portées contre l'étudiante en question ?

C'est dont bien beau la démocratie !

Si tu penses comme nous, t'es correct. Mais si tu ne penses pas comme nous, attends toi à payer pour !

Pathétique !

Envoyé par [Emilien Marcoux](#) de Plessisville
30 mars 2012 à 17 h 59 HAE

Marianne longfield Marianne de Québec
30 mars 2012 à 16 h 31 HAE

... et maintenant que la glace est brisée: que d'autres juges se lèvent et émettent des ordres de retourner en classe, ça presse!

Aimez-vous la dictature à ce point...Quelle tristesse.

Envoyé par [Francis Coutu](#) de Québec
30 mars 2012 à 17 h 54 HAE

Je me suis toujours demandé d'ailleurs de quel droit une association étudiante pouvait forcer l'arrêt des cours. Quels sont les pouvoirs d'une association étudiante et par quelle chartre ou lettre patente ses droits lui sont conférés?

Je sais que dans le cas d'un syndicat, il peut forcer un arrêt de travail mais ce droit leur est conféré explicitement par la loi sur les syndicats. Chaque étudiant n'a t'il pas le droit de poursuivre sa session comme un citoyen libre?

Envoyé par [Anna Derwan](#) de Québec
30 mars 2012 à 17 h 53 HAE

""Le juge Lemelin a obtenu une licence en droit de l'Université Laval en 1971 et a été admis au Barreau du Québec en 1973". - Selon CADEUL, (Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval) Les frais annuels à cette époque était de \$474 en Droit .

C'est drôle de voir que ceux qui ont bénéficié des bienfaits de la Révolution tranquille soient maintenant ceux qui banalisent le droit de manifester démocratiquement "

474\$ de 1971, selon vous, ça équivaut à combien de \$ de 2012 ??

Envoyé par [Denis Gravel](#) de Québec
30 mars 2012 à 17 h 50 HAE

Supposons une université « fictive » ou les frais de scolarité sont de \$25 000/ans pour l'étudiant. Cette étudiants et ses parents ont travailler fort pour mètre de l'argent de coté pour ces études universitaires.

Puis un bon jour, une majorité d'étudiant décide que « tous » les étudiants doivent arrêté leurs cours et sortir dehors pour une juste cause, même ceux qui ne crois pas en cette cause et qui veulent avoir ce pourquoi ils ont payé cet à dire des cours.

Envoyé par [Nicolas Tétreault](#) de Otterburn Park
30 mars 2012 à 17 h 34 HAE

@ Marianne Longfield et les autres .. : vos calculs sont tout à fait démagogiques puisque jamais les frais de l'éducatons supérieures au Québec n'ont jamais été indexés selon le couts de la vie . Les frais d'admission universitaires ont montés en flèches lorsque les différents gouvernements québécois qui se sont succédés ont sabré dans le financement et la recherches universitaires .

Envoyé par [Jean Pierre](#) de Longueuil

30 mars 2012 à 17 h 21 HAE

Bravo a cette dame voila quelqu' un qui n' a pas de temp a perdre malgré la minorité qui parle fort.

Envoyé par [Jacques Gratton](#) jacques.gratton@churhill.com de repentigny
30 mars 2012 à 17 h 18 HAE

Que de tristesse ! De voir ces cerveaux ((futurs chefs de file)) s'égarer .

A-t-on l'impression qu'ils gâchent leur avenir sous des prétextes de revendications à tendance socialistes vs le libéralisme. Peut-on penser qu'une minorité d'agitateurs stimulent une masse influençable d'étudiants. Ce genre de révolte anarchique dans les rues me semble inutile.Non pas que je désapprouve l'idéologie à la base mais la façon élémentaire de revendiquer.Ne croyez-vous pas donner un exemple `négatif au niveau international une attitude d'indiscipline qui peut nuire à de futures investissements et voir même affecter l'économie Québécoise,repousser certaines subventions aux universités etc.

La discipline crée de l'ordre et de l'avenir ! (Groulx) . Retournez étudier et démontrez une attitude positive et indépendante face au gouvernement .Force et persévérance afin d'attirer la sympathie de la majorité de la population et des entreprises qui vous supporteront

Envoyé par [Robert Vaughn Robert](#) de Québec
30 mars 2012 à 17 h 07 HAE

@ Marianne longfield Marianne de Québec

Marianne, mon opinion c'est qu'un juge ne peut ordonner aux étudiants qui ne le souhaitent pas de retourner en classe. L'obligation de fréquentation scolaire ne s'applique pas pour les gens en âge de faire des études postsecondaires. De plus, ces derniers ont le droit de manifester.

Par contre, comme je l'ai indiqué dans mon commentaire précédent, les associations étudiantes ne peuvent empêcher les étudiants qui le souhaitent de retourner en classe.

Il y a entre les étudiants et leur institution scolaire respective un contrat de service que les cégeps et universités doivent respecter. À mon avis, le juge pourrait par contre imposer aux cégeps et universités l'obligation de dispenser les cours aux étudiants qui souhaitent retourner en classe. C'est un contrat civil dont l'irrespect par les institutions scolaires pourrait donner ouverture à des recours en dommages et intérêts et probablement à des injonctions étant donné l'urgence et l'impact que peut avoir la perte d'une année scolaire pour un étudiant.

Envoyé par [Marianne longland Marianne](#) de Québec
30 mars 2012 à 17 h 48 HAE

en réponse à Robert Vaughn Robert de Québec

Je suis pleinement d'accord avec vos propos. Si certains décident de "sécher" ses cours,qu'elle qu'en soit la raison, c'est sa décision. Par contre, qu'ils laissent les autres aller à leurs cours...

Envoyé par [Després Nicolas](#) de Québec
30 mars 2012 à 17 h 00 HAE

En fait, le titre est trompeur ici. Le juge ne demande pas le retour en classe, ce qui est demandé est de ne pas faire de ligne de piquetage. On ne peut que condamner ce jugement, comme les gens ne peuvent pas gagner lors des assemblées, on se tourne vers les tribunaux. Il faut dire que le vote de reconduction a été encore plus fort que le premier vote de grève. Voyant qu'il ne pourrait gagner par les voix démocratiques, cet étudiant a choisi de s'opposer à la majorité. Je tiens aussi à dire que les deux jugements d'aujourd'hui (celui d'Alma et de Montréal) sont présentement analyser par étudiants en droit et des professeurs pour voir comment contester celui d'Alma et conserver celui de Montréal. Lorsque l'on dit que l'ensemble des asso-

ciations sont ensemble, ce n'est pas un mensonge. Dans ce cas-ci, des associations en droit sont utilisées. Il faut aussi mentionner que toutes les associations de droit du Québec ont pris comme décision d'être contre la hausse (position prise en assemblée).

<http://www.droit-inc.com/article7256-Les-etudiants-en-droit-contre-la-hausse>

Envoyé par [Eric Fortier](#) de Sherbrooke

30 mars 2012 à 16 h 56 HAE

Pendant que le juge ordonnait une injonction, les étudiants en droit ont pris position contre la hausse des frais de scolarité.

Voici le lien

<http://m.ledevoir.com/societe/education/345612/hausse-des-droits-de-scolarite-les-etudiants-en-droit-contre-la-hausse>

Envoyé par [Jean Isabelle](#) de Montréal

30 mars 2012 à 16 h 54 HAE

Mon commentaire est basé sur ma propre expérience de vie. S'il il ni avait pas eu d'aide financière mes enfants n'auraient pas été à l'université. Ils ont eu leurs diplômes et ils gagnent très bien leur vie. Donc aujourd'hui ils participent à la société et ils sont heureux d'aider les jeunes d'aujourd'hui. Naturellement j'ai beaucoup travaillé pour qu'ils ne deviennent pas des individualistes exécrales, comme ont en voit ici.

Jean Isabelle

Envoyé par [Mathieu Cloutier](#) de Sherbrooke

30 mars 2012 à 16 h 40 HAE

À ceux qui prône l'abolition du droit de grève aux étudiants, sous prétexte que cela ne leur est pas permis légalement, j'aimerais vous amener à réfléchir sur les conséquences d'une telle illégalité.

Une bonne loi est une loi qui respecte à la fois le bien commun, la liberté et l'égalité des individus, autant ce faire que peut.

Même si légalement, les étudiants ne sont pas reconnus comme des "travailleurs", en leur retirant un moyen d'expression pacifique de leur revendication, vous risquez de les peindre dans le coin. Il s'agit d'une l' d'une soupape d'échappement qui fait relativement bien son travail.

En voulant respecter à la lettre l'esprit de la loi, c'est l'ordre civil qui pourrait s'en trouver perturbé.

Enfin, n'oubliez pas qu'au sens de la loi, ce n'est pas parce que la loi ne fait pas mention d'un droit de grève que celui-ci ne peut pas exister en tant que convention: Le premier ministre n'est nommé nul part dans la constitution du Canada, et pourtant, personne ne remet en doute sa légitimité en dirigé son parti, et par extension, le Canada.

Envoyé par [Samy Drissi](#) de montreal

30 mars 2012 à 16 h 38 HAE

La grève a été amorcée le 19 mars au Cégep d'Alma. Les étudiants ont tenu deux votes avant d'entreprendre leur débrayage. Lors du premier scrutin, ils avaient rejeté le recours à la grève, puis l'ont accepté lors d'un second vote.

Si le fait de tenir deux votes était illégal, alors je suis d'accord.

Si non, bein je ne vois pas le problème, surtout que l'oui a gagné le deuxième tour.

Envoyé par [Vincent Bilodeau](#) de Sherbrooke

30 mars 2012 à 17 h 41 HAE en réponse à [Samy Drissi de montreal](#)

Quand le taux de participation est de 18%, il y a matière à questionner la légitimité de l'assemblée. Je ne connais pas la situation au Cégep d'Alma, mais à la faculté de sciences de l'Université de Sherbrooke, nous avons eu une assemblée pour voter la manifestation du 4 avril. Le vote a passé, avec autour de 18% de participation. Est-ce que la démocratie est réellement présente?

Je sais qu'il y a eu un cégep, c'est peut-être celui-ci d'ailleurs, où le premier vote n'a pas passé, et, après que plusieurs étudiants aient quitté l'assemblée, il y a eu une demande de revote à main levée, qui cette fois a passé à majorité. Le key factor dans cette anecdote est : après que plusieurs étudiants aient quitté l'assemblée. Je repose la question, est-ce que la démocratie est réellement présente?

Envoyé par [Després Nicolas](#) de Québec

30 mars 2012 à 18 h 27 HAE en réponse à [Samy Drissi de montreal](#)

Ce n'est pas l'association qui est responsable de ce que vous critiquez, mais les étudiants qui ne vont pas aux assemblées.

Envoyé par [Vincent Bilodeau](#) de Sherbrooke

30 mars 2012 à 19 h 09 HAE en réponse à [Samy Drissi de montreal](#)

@Després Nicolas C'est un peu hypocrite comme raisonnement. Savez-vous que nos salles d'assemblées ont une capacité maximale de 400 personnes, et que nous sommes 900 étudiants dans notre faculté?

Qui plus est, avec un taux de participation très bas, le blâme n'est pas à mettre sur les étudiants qui ne sont pas présent, mais plutôt sur l'intérêt du sujet. Si les étudiants ne sont pas intéressés, ils ne se présenteront pas. Si le taux de participation était de 20% pour les élections, laisseriez vous le parti élu prendre le pouvoir? Est-ce qu'on peut vraiment parler d'une démocratie qui défend les valeurs d'une majorité de la population? Ou plutôt d'un système défaillant qui a besoin d'une réforme?

Envoyé par [Jacques Famery](#) de Joliette

30 mars 2012 à 19 h 51 HAE en réponse à [Samy Drissi de montreal](#)

En tordant des bras?

Envoyé par [Jactuscak Marc-andre](#) de Québec

30 mars 2012 à 16 h 37 HAE

@etienne taschereau

Les juges ne paient pas d'impôt...

Envoyé par [Ferafriser Isabelle](#) de Québec

30 mars 2012 à 16 h 54 HAE en réponse à 560222

Z'êtes sûr de ça? Amenez vos preuves. J'ai vraiment hâte de voir ça!!!!!!

Envoyé par [Denis Gravel](#) de Québec

30 mars 2012 à 17 h 24 HAE en réponse à [Jactuscak Marc-andre de Québec](#)

Au Québec, les juges paye de l'impôt comme tous les autre citoyens.

Envoyé par [Rock Dumais](#) de Chambly

30 mars 2012 à 17 h 45 HAE en réponse à [Jactuscak Marc-andre de Québec](#)

Ou diable avez vous été chercher celle-là?

Envoyé par [Jacques Famery](#) de Joliette

30 mars 2012 à 20 h 02 HAE en réponse à [Jactuscak Marc-andre de Québec](#)

On appelle ça de la désinformation, et on devine très pourquo!

Par contre on peut très bien présumer que les étudiants ne paient aucun impôt...tout simplement que leur revenu d'étudiant les places dans les 40% de Québécois qui ne paie aucun impôt.

Envoyé par [Denis Gravel](#) de Québec

30 mars 2012 à 16 h 33 HAE

Supposons que cette fille soit monoparental. Que de peine et misère elle soit retourné terminé sont CEGEP pour avoir une vie meilleur. Elle est as deux mois de terminé la technique qui lui permettra de vivre déceamment. Mais voila un tas d'autre étudiants, pour des raison très louable mais non réalisable actuellement, vont retardé son diplôme de quelques semaines, voir d'une année. La poussant à bout de ses réserves financières et psychologique

Elle aurait fait un excellent choix de s'opposer à une grève illimité.

Elle aurait fait un choix raisonnable et responsable.

Et cela ne veux pas dire qu'elle est d'accord avec l'augmentation des frais de scolarité pour autant.

Envoyé par [Tonyo Berliscuonio](#) de Montréal

30 mars 2012 à 18 h 16 HAE en réponse à [Denis Gravel de Québec](#)

M Gravel; pareil scénario... avez-vous pensé en tirer un film?

Envoyé par [Marianne longland Marianne](#) de Québec

30 mars 2012 à 16 h 31 HAE

... et maintenant que la glace est brisée: que d'autres juges se lèvent et émettent des ordres de retourner en classe, ça presse!

Envoyé par [Yves Marineau](#) de portneuf

30 mars 2012 à 17 h 26 HAE en réponse à [Marianne longfield Marianne de Québec](#)

Vous êtes radicales. Manifesté fait partie de la démocratie.

Si on m'enlèvait ce droit, pour quelques raisons que ce soit, et sans aucune raison raisonnable. Je mettrais en pratique ce que pronait Henry David Thoreau, soit la désobéissance civile.

Envoyé par un utilisateur non divulgué

30 mars 2012 à 18 h 37 HAE

Ce commentaire a été retiré par le modérateur car il ne respectait pas la [nétiqutte](#).

Envoyé par [Yves Marineau](#) de portneuf

30 mars 2012 à 19 h 49 HAE en réponse à [Marianne longfield Marianne de Québec](#)

Un plaisir de vous revoir sur ce forum, j'aime lire vos commentaires. Linda Hart.

Envoyé par [Philippe Hamel](#) de Sherbrooke

30 mars 2012 à 16 h 28 HAE

Enfin des procédures judiciaires contre ces manifestations qui ont durees assez longtemps. Je crois que leur droit de manifester a ete respecte.

Envoyé par [John Woodberry](#) de Dore Lake

30 mars 2012 à 16 h 28 HAE

Y savent c'est quoi une injonction , y sont habituée , sinon vous juste a suivre RTA

Envoyé par [Nicolas Tétreault](#) de Otterburn Park

30 mars 2012 à 16 h 28 HAE

"Le juge Lemelin a obtenu une licence en droit de l'Université Laval en 1971 et a été admis au Barreau du Québec en 1973". - Selon CADEUL, (Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval) Les frais annuels à cette époque était de \$474 en Droit .

C'est drôle de voir que ceux qui ont bénéficié des bienfaits de la Révolution tranquille soient maintenant ceux qui banalisent le droit de manifester démocratiquement

Envoyé par [Yves Marineau](#) de portneuf

30 mars 2012 à 16 h 27 HAE

Il faut a tout prix que plusieurs autres juges enlèvent leur jupe noire et se lève debout et ordonne que les petits pleurnichards gâtés soient forcés de s'instruire excluant la syndicalisation des profs et autres syndicats sales.

On voit que vous êtes contre la démocratie. Une dictature avec ca!!!

Envoyé par [Vincent Gagné](#) de Québec

30 mars 2012 à 16 h 26 HAE

Attendez un peu. Jean Lemelin? La même personne qui a siégé au C.A. du même Cégep voilà quelques années?

Il peut réellement prétendre de son impartialité devant la cause entendue? Hum.

Un peu d'éthique monsieur le juge. Vous auriez dû demander un autre juge pour la cause. Ceci est dans votre code de déontologie. Article 4; Le juge doit prévenir tout conflit d'intérêt et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir utilement ses fonctions.

D. 644-82, a. 4.

Bref, ridicule comme jugement.

Envoyé par [John Woodberry](#) de Dore Lake

30 mars 2012 à 16 h 25 HAE
@ GILLES LEBEAU de MARIEVILLE
30 mars 2012 à 16 h 04 HAE
(A-t-elle pensée vraiment à ce qui se passera quand les cours reprendront normalement.? Je lui souhaite que ce soit sa dernière année de C.G.E.P. à cet endroit. Et même sa décision risque de la suivre si elle va à l'université. C'est ce qu'on appelle courir après la solitude) a la juste a caller la police , intimidation , vous connaissez ?
Envoyé par [Denis Gravel](#) de Québec
30 mars 2012 à 16 h 21 HAE
Que les présences en cour soit prise.
Et que les absents, assument leurs responsabilités de devoir reprendre (si le gouvernement le permet) les cours manqué, « si » le règlement prend fin avant la date maximal déjà prévu.
Envoyé par [Etienne Taschereau](#) de Québec
30 mars 2012 à 16 h 21 HAE
Alors le seul droit qu'on a maintenant, c'est de ne pas déranger ceux qui ont les moyens d'étudier? C'est certain que financer l'éducation avec l'impôt sur le revenu, ça un impact sur vous M. le Juge. Vous avez raison, augmenter les tarifs, c'est bien mieux.
Envoyé par [Benoit Lemay](#) de Drummondville
30 mars 2012 à 16 h 13 HAE
Ridicule comme jugement.
Avec un vote qui revient aux semaines, que les étudiants qui perdent leurs élections travaillent à convaincre les autres au lieu de les trainer en cour.
Vraiment bas comme démarche, on voit vraiment ici qui pense à sa petite personne.
Envoyé par [GILLES LEBEAU](#) de MARIEVILLE
30 mars 2012 à 16 h 04 HAE
A-t-elle pensée vraiment à ce qui se passera quand les cours reprendront normalement.? Je lui souhaite que ce soit sa dernière année de C.G.E.P. à cet endroit. Et même sa décision risque de la suivre si elle va à l'université. C'est ce qu'on appelle courir après la solitude.
Envoyé par [Dominic Brodeur](#) de Richelieu
30 mars 2012 à 16 h 02 HAE
Les étudiants qui veulent faire la grève, aller y , même s'il y a que 4 personnes dans le cour, le professeur pourra le donner et les grévistes devront payer encore plus. Pour votre information, je suis neutre dans ce conflit, après réflexion.
Envoyé par [François Cyr François](#) de Québec
30 mars 2012 à 15 h 57 HAE
Après on en trouvera pour accuser les associations étudiantes d'être anti-démocratiques. Je suis contre la grève, je n'arrive pas à convaincre les gens en assemblée générale : je me tourne vers les tribunaux.
Envoyé par [Rock Dumais](#) de Chambly
30 mars 2012 à 18 h 03 HAE en réponse à [François Cyr François de Québec](#)
C'est quoi le problème? Le gouvernement a dé-cidé; ceux qui ne sont pas d'accord contestent en brimant les droits de ceux qui veulent étudier. Ils se défendent. La justice est pour tout le monde, non?
Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa
30 mars 2012 à 15 h 54 HAE
Il faut a tout prix que plusieurs autres juges enlèvent leur jupe noire et se lève debout et ordonne que les petits pleurnichards gâtés soient forcés de s'instruire excluant la syndicalisation des profs et autres syndicats sales.
Envoyé par [Jean Isabelle](#) de Montréal
30 mars 2012 à 16 h 42 HAE en réponse à [Marc Pell de Ottawa](#)
Monsieur Pell vous devez être très heureux du budget des conservateurs. Terrible comme votre réaction peut être fondé sur une seule chose: L'individualisme exécutable issue du pro-

testentisme, Max Weber;L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme.
Un peu de respect SVP pour nos enfants.
Envoyé par [Robert Vaughn Robert](#) de Québec
30 mars 2012 à 15 h 53 HAE
Aucun droit au Canada, y compris ceux prévus dans la charte des droits, n'est absolu. Généralement, les droits des uns s'arrêtent là où commencent ceux des autres.
De plus, les étudiants ne sont pas des salariés au sens du Code du travail, ils n'ont en conséquence aucun droit de grève à proprement parlé. D'ailleurs, les associations étudiantes ne sont pas des syndicats de salariés non plus. Bref, ils n'ont aucunement le droit d'empêcher des étudiants d'assister à leurs cours, pas plus qu'ils ont le droit d'obliger les étudiants à suivre leurs recommandations ou mots d'ordre, point à la ligne.
Conclusion, que ceux qui souhaitent manifester et ne pas se présenter à leurs cours le fassent, c'est leur droit. Mais ils ne peuvent légalement imposer cela aux autres qui souhaitent retourner en classe et ne pas perdre leur année scolaire.
Envoyé par [Etienne Taschereau](#) de Québec
30 mars 2012 à 15 h 37 HAE
L'éducation des riches, c'est un droit fondamental...
Envoyé par [Jean-Pierre Bois](#) de L'Assomption
30 mars 2012 à 15 h 51 HAE en réponse à [Etienne Taschereau de Québec](#)
en fait si l'éducation est droit fondamental, faire la grève pour l'empêcher est illégal ?
Envoyé par [Jean-Pierre Bois](#) de L'Assomption
30 mars 2012 à 16 h 20 HAE en réponse à [Etienne Taschereau de Québec](#)
Si l'éducation est un droit, la grève est illégale...
Envoyé par [Etienne Taschereau](#) de Québec
30 mars 2012 à 16 h 22 HAE en réponse à [Etienne Taschereau de Québec](#)
J'ironisais. L'éducation est un droit collectif, pas un droit pour les seuls riches. C'est le gouvernement qui menace ce droit.
Envoyé par [Claude Simard](#) de Sherbrooke
30 mars 2012 à 15 h 33 HAE
Les étudiants n'ont qu'à faire une autre assemblée lundi et demander un autre vote (dans les règles de l'art). Si la majorité l'emporte pour maintenir un boycott, le jugement rendu n'aura plus aucune valeur.
Envoyé par [Denis Julien](#) de Lévis
30 mars 2012 à 16 h 53 HAE en réponse à [Claude Simard de Sherbrooke](#)
Ce n'est pas ce que je comprend du droit et du jugement décrit, c'était d'ailleurs dans les arguments de la défense présentes devant le juge... Outrage au tribunal possible!
Envoyé par [Pierre Bouttangne P.André](#) de st-joseph
30 mars 2012 à 15 h 30 HAE
Je crois que s'est un juge en ppp hahahahaha.
Envoyé par un utilisateur non divulgué
30 mars 2012 à 15 h 28 HAE
Ce commentaire a été retiré par le modérateur car il ne respectait pas la [nétiquette](#).
Envoyé par [Pierre Bouttangne P.André](#) de st-joseph
30 mars 2012 à 15 h 35 HAE en réponse à [Emilien Marcoux de Plessisville](#)
Est bonne ,là on a bien rit bravo ,on aime bien madame longfield.
Envoyé par [Black Cat Revenge](#) de Québec
30 mars 2012 à 15 h 44 HAE en réponse à [Emilien Marcoux de Plessisville](#)
Attention, si les étudiants commencent à écoeurer la cours, là c'est vrai qu'ils vont pleurer tentôt. La justice à plus de pouvoir que le gouvernement lui-même. Si les étudiants veulent avoir tous les juges et avocats contre eux, moi à leur place j'y penseraient à deux fois.

Une bande de juge et d'avocat ça peut être très très très pénible quand on veut ganger une cause.
Envoyé par [Marianne longland Marianne](#) de Québec
30 mars 2012 à 16 h 30 HAE en réponse à [Emilien Marcoux de Plessisville](#)
Le pèrehocket, pour reprendre l'image d'un collègue blogueur, commence à verser dans la diffamation. Je ne devrais pas être surprise, car c'est ce que font trop de Québécois lorsqu'ils sont en panne d'arguments logiques.
Envoyé par [P.P](#) de Montréal
30 mars 2012 à 15 h 15 HAE
Enfin quelqu'un de sage dans cette province ! C'est plutôt rare chez un juge !
Envoyé par [Stéphane Thellen](#) de Ste-Martine
30 mars 2012 à 15 h 30 HAE en réponse à [P P de Montréal](#)
Attention dans vos commentaires à l'emporte pièce.
D'une part, demander de réintégrer les cours contre le vote démocratique d'une assemblée générale ne tient pas la route.
Mais surtout, la position du juge, ancien membre du conseil d'administration du Cégep, risque de donner avantage à ceux et celles qui prétendent que les administration font de l'obstruction et de l'intimidation face aux étudiants depuis plusieurs semaines.
Envoyé par [Black Cat Revenge](#) de Québec
30 mars 2012 à 15 h 46 HAE en réponse à [P P de Montréal](#)
@Stéphane Thellen Ça fait longtemps que tout le monde le sait que les associations étudiantes intimident et menacent le monde qui se dressent contre eux. C'est juste que personne fait rien contre ça.
Envoyé par [Jean-Pierre Bois](#) de L'Assomption
30 mars 2012 à 15 h 55 HAE en réponse à [P P de Montréal](#)
@Stephane Tellens
La raison est simple, ce n'est pas une grève: les étudiants font un boycott de l'école. Pour faire la grève, il faut être dans une logique employés-employeurs.
Alors qu'ils boycottent.
Envoyé par [Polo7777 Pierre](#) de Québec
30 mars 2012 à 15 h 14 HAE
Quin pis il va faire quoi, il va condamner les étudiants pour outrage au tribunal s'ils ne vont pas à leurs cours. Moi il est certain que je n'irais pas. Ce juge est un parfait crédit à la solde du pouvoir.
Envoyé par [Jean-Pierre Bois](#) de L'Assomption
30 mars 2012 à 15 h 49 HAE en réponse à [Polo7777 Pierre de Québec](#)
Si les étudiants ne se présentent pas, c'est leurs droit. Mes les cours et les évaluations ont lieu.
Envoyé par [Pierre Poirier](#) de Laval
30 mars 2012 à 15 h 12 HAE
Bientôt, si un sel travailleur ou un seul étudiant vote conte la grève, oil deviendra illégal de débayer. Ça frise le ridicule.
Envoyé par [Jean Pierre](#) de Longueuil
30 mars 2012 à 15 h 12 HAE
Les étudiants penalise ceux qui veulent finir leur études ces jeunes sont a temp partiel et etudie en meme temp et ces grévistes veulent penaliser tout le monde pour leur caprice meme les jeunes qui ne manifeste pas seront penalisé pour ceux qui manifeste c' est complètement injuste, est ce qu' ils pensent a ca ces intransigeant la sessions sera massacrée reveillez vous.
Envoyé par [Pierre Poirier](#) de Laval
30 mars 2012 à 15 h 11 HAE
Et ils vont faire quoi ? Si les étudiants ne se présentent pas aux cours, on les mets en prison ?

Envoyé par [Elvisgratton Robert](#) de Québec
 30 mars 2012 à 15 h 08 HAE
 "Les manifestants affirment qu'ils exercent légalement leur droit de grève."
 Je suis curieux et j'aimerais voir leur contrat de travail qui leur permette d'être en grève légalement.
 Il y-a-t'il des avocats dans la salle?
 Envoyé par [Martin Hamel](#) de st-bruno
 30 mars 2012 à 15 h 08 HAE
 Bravo la logique prends le dessus sur les émotions.

Envoyé par [René Boucher](#) de St-François du Lac
 30 mars 2012 à 15 h 07 HAE
 Un juge qui intervient contre une décision démocratique qui a eu lieu vendredi passé, ses enfants sont allés au privé et il n'aime pas qu'on trouble la divine paix des riches.
 Si je comprends l'article, n'importe qui arrive devant lui et dit: « c'était pas fin monsieur le juge ce qu'il ont fait ! » et il décide tout le monde assis à l'école lundi matin.
 Y-t-il pire que de se faire dire par un vieux choqué quoi faire !!

Envoyé par [Pierre Bouttangne P.André](#) de st-joseph
 30 mars 2012 à 15 h 07 HAE
 Ça va bien au québec de l'improvisation ,un juge ordonne et l'autre fait le contraire.
 Je me demande qui nomme les juges au québec?
 Envoyé par [Marc Desjardins](#) de Ottawa
 30 mars 2012 à 15 h 06 HAE
 Allez donc en cour suprême pour voir si les étudiants ont des droits d'association et de revendication constitutionnellement établis, l'esclavage n'existe plus au Canada, monsieur le juge.

LE DEVOIR: Grève étudiante - L'impasse devra se dénouer au retour de Pâques: Une injonction force le retour en classe des étudiants du cégep d'Alma – samedi 31 mars 2012

Lisa-Marie Gervais

Autant de portes entrouvertes qui se referment. Les étudiants en grève refusent de discuter d'une hausse et la ministre de l'Éducation, d'autre chose que de la «juste part» des étudiants. Malgré l'impasse, le conflit devra trouver un dénouement d'ici le retour du congé de Pâques, soit le 10 avril. Sans quoi les cégeps n'auront plus aucune marge de manœuvre pour la reprise des cours.



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Fanfare et blocus pacifique devant la résidence du premier ministre Jean Charest, à Westmount.

«Après cette date, ça va être très problématique», confirme Carole Tessier, directrice des communications à la Fédération des cégeps. Elle indique que cela pourrait «coïncider» pour deux raisons: d'abord, parce que le régime des études collégiales doit comporter 82 jours de cours. Deuxièmement, parce que la convention collective des enseignants prévoit deux mois consécutifs de congé rémunéré entre le 15 juin et le 1er septembre. Les cégepiens comptent actuellement pour plus de la moitié des 187 000 grévistes.

En 2005, une entente de principe était survenue le 1er avril et le retour en classe s'était graduellement fait dans la semaine du 4 avril, après six semaines de grève dans certains cas. Les étudiants des derniers établisse-

ments en grève ont repris le chemin de l'école dans la semaine du 11 avril. Tous les cégepiens avaient pu récupérer leurs cours avant la date butoir du 30 juin, se rappelle Mme Tessier.

Dans les universités, la reprise des cours s'était échelonnée dans certains cas au-delà du 1er mai et la session d'été avait été reportée. Les marges de manoeuvre ne sont pas les mêmes à l'université. Cela ne signifie pas que la prolongation de la session sera à moindre coût. «On n'a pas encore regardé ça dans le détail, mais ça va coûter cher, notamment en embauche de chargés de cours. Il y aura aussi des pertes au niveau des entreprises auxiliaires, comme les cafétérias, et les colloques qu'on ne pourra pas accueillir», a expliqué Jeanny Desrochers, responsable des communications à l'UQAM.

Injonction

Mécontents de ne pas pouvoir assister à leurs cours, des étudiants ont entrepris des démarches judiciaires afin de forcer le retour en classe. Cela a porté fruit au collège d'Alma, qui devra reprendre ses cours lundi à la suite d'une ordonnance d'injonction prononcée hier, le juge ayant statué que le dernier vote n'aurait pas été conforme aux règlements de l'assemblée générale. En revanche, un étudiant de l'Université de Montréal a vu une demande semblable rejetée, parce qu'il n'a pas su faire la preuve qu'il avait subi des préjudices irréparables.

Plus déterminés que jamais, les étudiants étaient hier aux côtés des représentants de huit syndicats qui leur ont réitéré leur appui et exigé que la ministre négocie sur la base d'un gel. Ils se sont gardés de condamner les débordements. «Plus on attise la tension et plus on provoque les gens. C'est inévitable les désagréments, mais ça vient avec le mouvement. On ne peut pas les éviter», a indiqué Max Roy, président de la Fédération québécoise des professeurs d'université.

Avec La Presse canadienne

Bulles de savon et grève de la faim

Fanfare et blocus pacifique devant la résidence du premier ministre Jean Charest, à Westmount. C'est ainsi que s'est conclue la marche d'une centaine d'étudiants du cégep du Vieux-Montréal partis hier après-midi du métro Atwater. D'autres manifestations ont également eu lieu à Gaspé, Chicoutimi et Québec. Par ailleurs, des étudiants du collège Édouard-Montpetit devaient commencer aujourd'hui une grève de la faim, si la ministre de l'Éducation n'annulait pas la hausse des droits de scolarité au plus tard à 9h ce matin. Une équipe de cinq devait commencer à jeûner pour 48 heures avant d'être relayée par une autre, et ainsi de suite.

Vos réactions

- Guillaume Martel Lasalle – Abonné, 31 mars 2012 03 h 06
 question à la journaliste quelle étrange entrée en matière madame la journaliste. Il n'y a eu aucune porte, ni même entrouverte. Même si certains gouverneurs s'ébrouent, quelqu'un d'entre-eux a-t-il touché une poignée de porte? En remâchant les mêmes formules que depuis des lunes, personne ici n'a senti de point de contact avec les libéraux. La ministre n'est pas dans une position d'égalité avec ses opposants : elle cherche la domination envers et contre tous. Malgré le peuple dans la rue. Pourquoi neutraliser le débat qui touche maintenant les manquements démocratiques de nos dirigeants mêmes? Pourquoi une telle consolidation de ce que vous décrêtez comme l'impasse. Il n'y a pas d'impasse : il y a une lutte politique présentement, des positions, des stratégies. L'immobilité que vous voulez voir lever n'est que la pointe d'un iceberg d'autocratie. Cette introduction d'article

- suggère un désolément qui n'est pas celui des militants, mais celui du gouvernement. Pourquoi, même minimalement, emprunter soudainement la voix du gouvernement dans vos articles?
- Jean_Yves – Abonné, 31 mars 2012 13 h 03
 Ben j'espère que la ministre ne retrouve pas au même niveau que les groupes d'intérêts ! Et ce n'est pas une domination «envers et contre tous», c'est la responsabilité de l'intérêt supérieur de toute la société qui doit guider les politiciens, et c'est le cas ici. L'autre option de la ministre c'est de réduire les coûts de l'éducation, qui au Québec sont tout près d'être les plus élevés au monde en proportion de notre richesse. Et bien sûr le syndicat des professeurs se dit très ouvert à revoir les coûts salariaux de ses membres pour maintenir une bonne accessibilité à l'université... ! ps: les deux tiers des étudiants universitaire sont en classe et suivent leurs cours. On est vraiment loin «du peuple dans la rue», on est dans «un groupe d'intérêt veut des privilèges»

- Michel Leclair – Abonné, 31 mars 2012 13 h 07
 Le Devoir et le Pouvoir seraient-ils de mère? Michel Leclair
- Michel Leclair – Abonné, 31 mars 2012 13 h 07
 Le Devoir et le Pouvoir seraient-ils de mère? Michel Leclair
- Pragmatique – Abonné, 31 mars 2012 13 h 35
 Manquements démocratiques? Voici une loi votée démocratiquement. Le peuple dans la rue? Il y a du peuple dans les chaumières aussi qui ne partagent peut-être pas votre point de vue. Autocratie? De la part de qui? La journaliste n'emprunte pas la voix du gouvernement, elle rapporte les faits. Ne méprisez pas ceux qui ne sont pas de votre stricte obédience syndicale. Votre cause ne se déroule pas en vase clos. Les contribuables qui paient l'essentiel de la note ont droit au chapitre aussi.



- Chantal_Mino – Abonné, 31 mars 2012 13 h 38
Merci M. Martel Lasalle !
Depuis quelques jours, en lisant ses articles, quelques choses me titillait, vous avez mis le doigt dessus.
Je ne saurais mieux dire.
- Pierre Floyd – Inscrit, 31 mars 2012 19 h 01
"Les étudiants ne veulent négocier que sur la base du gel des droits de scolarité".....euhhhhh.....c'est parce que sur cette base, il n'y a plus rien à négocier.... à moins qu'on en rajoute encore dans vos prêts et bourses tant qu'à y être...
- Richard Miron – Inscrit, 31 mars 2012 07 h 41
Les étudiantEs n'ont pas à accepter la hausse
Plusieurs encouragent étudiantEs et gouvernement à négocier maintenant mais en demandant aux étudiantEs d'accepter le principe de la hausse. Or, voilà, cela serait trahir complètement le sens du mouvement. Celui-ci en est un de défense du droit à l'éducation. Celui-ci défend la démocratisation de l'éducation. La question est politique : l'argent est très secondaire.
La vision gouvernementale, même s'il prétexte une question de répartition des sommes à dépenser, procède aussi d'une vision idéologico-politique. Il répond à une demande de gens pour qui la démocratisation de l'éducation dévalue la valeur du diplôme universitaire. Il est sûr qu'une hausse des frais de scolarité limiterait l'accès à l'université et ferait en sorte qu'il y aurait un accroissement de la rareté de gens diplômés, ce qui se refléterait sur les revenus à recevoir (mais encore, cela dépend des domaines d'étude). Par ailleurs, le fait de payer plus donne l'impression que la qualité de l'éducation dans l'institut d'enseignement est supérieure. On peut penser aussi que les sommes résultant de la hausse des frais de scolarité vont être investis pour accroître le « prestige » des universités québécoises. Ces sommes n'iront pas à l'enseignement mais à la recherche et à des campagnes de marketing. Le « prestige » devrait se refléter sur la « valeur » du diplôme et, potentiellement, sur les revenus escomptables.
Dans notre monde capitaliste, on spéculer sur tout dont la valeur des diplômes et cela joue sur la fixation des revenus. Outre aller à l'encontre de la démocratisation de l'éducation, cela accroît l'écart sur les revenus entre riches et pauvres. Ou bien une société élitiste ou bien une société démocratique, voilà le débat posé par la mobilisation étudiante.
- Chantal_Mino – Abonné, 31 mars 2012 13 h 42
Tout a fait d'accord avec vous M. Miron.
- ROCH AMYOTTE – Inscrit, 31 mars 2012 08 h 00
La fausse négociation
Réflexion sur l'ouverture au dialogue: étape nécessaire et imposture
Les étudiants ouvre la porte au dialogue: c'est l'étape nécessaire. Le dialogue sera l'étape de l'imposture - action d'une personne qui essaie de tromper par de fausses apparences - si le gouvernement ouvre également la porte au dialogue. De son côté, il voudra dialoguer sur le maintien de la hausse des frais de scolarité et s'enlignera visiblement sur une réduction possible, mais infime de cette hausse - ce qui est déjà planifié dans l'agenda caché (classique en négociation) - et peut-être ira-t-il jusqu'à bonifier un peu le plafond pour le calcul de la contribution des parents dans son programme de prêts et bourses - pour atténuer la grogne de la classe moyenne.
De l'autre côté, celui des étudiants, on voudra parler de financement de l'éducation et de l'abolition complète de la hausse des frais de scolarité, en incluant une discussion préalable sur l'assainissement des modes de gestion des universités et des cégeps, sur les redevances des minières qui exploitent nos ressources naturelles, sur un plus grand nombre de paliers d'imposition, sur la taxation des entreprises, sur le possible retour de l'impôt sur le gain en capital et tout cela dans une perspective de gratuité scolaire.
Le premier ministre Charest n'est pas dupe. Il n'en veut pas de ce dialogue, car il sait très bien qu'il en sera le grand perdant. Il a bien trop d'expérience politique pour s'embarquer dans ce scénario - il l'a d'ailleurs déjà bien exprimé: le débat sur ces sujets a été fait.
Il ne reste que la solution des élections générales qui doivent avoir lieu bientôt de toute façon. Mais il sait qu'il en sera également le grand perdant. Il préfère miser sur l'essoufflement des étudiants et se cacher la tête dans le sable. Cette dernière option - les élections - permettrait aux électeurs de se prononcer démocratiquement sur l'avenir de l'éducation, ce qui pourrait être
- Chantal_Mino – Abonné, 31 mars 2012 13 h 49
«Cette dernière option - les élections - permettrait aux électeurs de se prononcer démocratiquement sur l'avenir de l'éducation ...» et pour le bien commun du peuple québécois.
Je n'ai jamais eu aussi hâte de voter ... qu'aux prochaines élections provinciales!
- André Michaud – Inscrit, 31 mars 2012 09 h 53
Comme dans les syndicats
"le dernier vote n'aurait pas été conforme aux règlements de l'assemblée générale"
Seulement le dernier vote?
Ou comme dans les syndicats (je fus syndiqué 35 ans, et même délégué syndical) , quand il y a vote de grève, que seulement 25% des membres viennent voter et que le vote passe avec 51% du 25%....donc 13% des membres appuyant la grève..!!
Et les 87% qui n'ont pas voté pour la grève, qui les représentent?
- Guillaume Martel Lasalle – Abonné, 31 mars 2012 12 h 01
Ceux qui ne votent pas cèdent leur droit à l'assemblée. Or l'assemblée est constituée par ceux qui votent. Par conséquent ceux qui ne votent pas sont représentés par ceux qui votent.
En démocratie participative, la représentation est une affaire de responsabilité (le vote) positive. Se détourner de sa responsabilité, c'est la confier à ceux et celles qui l'accomplissent. Peu importe le taux de participation, la légitimité repose sur ce principe.
Ne pas voter pour la grève n'a pas la même conséquence s'il y a eu ou non participation. Ne pas voter pour la grève et ne pas voter tout court, deux notions distinctes qu'on ne peut pas amalgamer sans triquer la statistique.
- Carole Dionne – Inscrite, 31 mars 2012 13 h 06
@ Guillaume Martin Lasalle
Je suis d'accord avec vous mais encore: quand le vote est fini, qu'une partie de la salle croit que le vote est vraiment fini et sort de la salle, et qu'un autre membre demande un recotage, Comment appelez-vous cela? Je veux bien que ceux qui n'ont pas voté cèdent leur droit à ceux qui ont voté mais toutes d'entourloupettes n'est pas synonymes d'une bonne démocratie. Regardez ce qu'a fait Jean Charest. Au moment où le monde et surtout les autres partis politiques s'en attendaient le moins, il a déclenché des élections surprise? Qu'en pensez-vous, chers étudiants? Pas Pareil
- Pragmatique – Abonné, 31 mars 2012 13 h 44
Je ne suis pas un expert mais j'aimerais savoir . Y a-il un quorum nécessaire pour valider une assemblée?
Par exemple s'il n'y avait que dix personnes présentes sur une possibilité de 2000 (exemple une salle ne pouvant contenir que 10 personnes; j'exagère juste pour mieux comprendre, pas pour prétendre que ça été le cas)
- Killian Meilleur – Inscrit, 31 mars 2012 13 h 45
Les 87% qui n'ont pas voté la grève, ils ont décidé de s'en remettre à la décision de l'assemblée.
Si vous coulez créer un quorum imaginaire de 50, 60, 70% etc., vous pouvez très bien nier la légitimité de la majorité des votes effectués dans le monde. Un vote peut se tenir parce qu'un nombre suffisant de participants est présent, d'où l'importance du quorum. Mais au-delà, il appartient aux gens qui s'opposent à la motion de se faire entendre.
Qui ne dit mot consent. La démocratie est non seulement un droit, mais un devoir fondamental. Ne pas voter, c'est abdiquer son pouvoir décisionnel.
les autres 87% dont vous parlez? Eh bien selon toute vraisemblance, ils ne trouvaient pas cette question assez importante pour se présenter, et s'en sont remis à la décision de ceux qui étaient véritablement préoccupés.
En un mot, ils s'en foutaient, et n'ont pas à pleurer maintenant.
Bienvenu dans un état démocratique. On ne fait pas la démocratie en restant assis chez soi.
- Jason Keays – Inscrit, 31 mars 2012 13 h 52
De plus, dans la majorité des cas ou un vote par référendum a été demandé, ce qui permet à plus de gens de participer, la grève est quand même passé haut la main.
- maryse tremblay – Inscrit, 31 mars 2012 15 h 41
Le quorum nécessaire dépend de chaque associations étudiantes. Quorum qui est voté par les étudiants eux-mêmes. Concernant l'espace prévu pour accueillir les étudiants, cela dépend, j'imagine, des locaux disponibles. Dans mon cas, les assemblées ont eu lieu dans un amphithéâtre, lequel contenait un nombre de sièges largement suffisant pour accueillir tous les étudiants. Tous avaient donc un siège.
- dany tanguay – Inscrit, 31 mars 2012 20 h 09
Quand la partie de hockey est plus importante que ton avenir, pourquoi se plaindre....ne pas se présenter à une assemblée générale pour écouter un téléroman.....il y a 26% de la population qui a voté pour Harper et il est en train de défaire le pays au profit de la grande entreprise privée.....puis-je me plaindre quand je n'ai pas voté.....
- Francois G – Inscrit, 31 mars 2012 10 h 25
J'imagine...

- Que les professeurs qui ont supporté les étudiants acceptent de sacrifier leurs vacances pour sauver la session.
- Leluxe Dechoisir – Inscrit, 1 avril 2012 13 h 34
Je suis prof et je subis ce boycottage. J'appuie une partie de leur mouvement mais je suis contre les manifés des profs dans les rues pendant les heures de travail. Nous sommes supposés être disponibles et nous sommes payés à temps plein pendant la récréation des étudiants.
Remarque que seuls les étudiants peuvent se payer ce luxe si longtemps. Charest ne peut pas les frapper à coup de loi de baillon. Les étudiants sont les irréductibles Gaulois du Québec présentement mais ils ne se rendent pas compte que la potion magique cessera son effet lorsqu'ils iront travailler. Peut-être le savent-ils (après tout ils ont tous eu des cours de philo) et profitent du moment présent pour se bâtir du capital politique? Ou peut-être vivent-ils des moments Facebook à mettre dans leur album de souvenirs?
Regardez ce qui s'est passé avec la manifés: Occupy ___ (remplir la case manquante avec la ville de votre choix)
Quel est le résultat concret en chiffres dans les poches des contribuables? Qui en parle aujourd'hui? Pourtant, le mouvement était mondial. Pas seulement au Québec. Et la mobilisation était internationale.
Les étudiants se disent: la ministre ne peut pas annuler la session. Mais si, chers étudiants, elle a le pouvoir de le faire. Et elle a été nommée pour faire la job sale. Cela ne veut pas dire qu'elle va opter pour ce choix, mais c'est un pouvoir qu'elle a. Vous vous rappelez Jean-Marc Fournier et la job sale qu'il avait? eeeuh. C'est vrai vous étiez au secondaire.
 - satcharlie@gmail.com – Abonné, 1 avril 2012 14 h 59
Oui, mais ils ne se priveront pas d'exercer leur pouvoir pour appuyer les étudiants. Il pourront aussi «décréter une impasse» si cela peut mettre la ministre dans les câbles et être soudainement aussi sourds qu'elle a pu l'être.
De même, nous pourrions invoquer que sa secrétaire a déjà bousculé un représentant syndical...
 - Fernand Lavigne – Inscrit, 31 mars 2012 10 h 30
Rester ferme
Que les augmentations prévues demeurent, peu importe l'attitude des contestataires et de leurs conséquences. Le gouvernement a des choix à faire et les ressources sont et seront toujours limitées. D'autres besoins sont de loin prioritaires. Avant de faire des concessions aux étudiants sur les droits de scolarité, l'État devrait réduire le ratio d'élèves enseignants au primaire et secondaire, devrait mieux soutenir les personnes âgées en perte d'autonomie désireuses de demeurer à la maison. devrait mieux soutenir les parents qui ont un enfant handicapé. etc. etc.
Et oui les études sont un bon investissement, cependant si les étudiants n'ont pas le courage d'investir dans eux-mêmes pourquoi le ferais-je à leur place?
Fernand Lavigne
 - Richard Larouche – Inscrit, 31 mars 2012 12 h 08
Je vous invite à estimer le montant que la hausse rapporterait réellement au gouvernement en tenant compte de l'augmentation éventuelle des prêts et bourse évoquée par le PLQ lui-même et d'une diminution du nombre de diplômés universitaires (qui, après leur graduation, paient beaucoup plus d'impôts que les non-diplômés). À long terme, cette hausse des frais de scolarité pourrait ne rapporter que des pecadilles... pas de quoi justifier l'entêtement des libéraux. Le gouvernement aurait davantage intérêt à exiger des redevances aux compagnies minières comparables à celles de l'Australie.
 - Guillaume Martel Lasalle – Abonné, 31 mars 2012 12 h 19
Voici les faits. Ce ne sont pas le gouvernement qui doit faire des concessions, ce sont aux étudiants à qui on force la concession. Le gouvernement impose une transformation majeure au système d'éducation. Les étudiants auraient pu l'accepter, il ne le font pas. Il sont sorti deux cent mille dans la rue pour dire non. C'est une concession qu'ils ne veulent pas faire.
Voici votre opinions. Les ressources sont limitées, c'est ça votre prémisses pour appuyer la hausse et l'attitude antidémocratique des libéraux? Je serais prêt à débattre, non pas du contraire (effectivement, les ressources, sont limitées, elles ne sont pas infinies comme nous l'enseigne la théologie), mais du fait qu'elles sont en quantité indéterminées et qu'il convient au néolibéralisme de faire tomber cette indétermination dans la finitude la plus alarmiste, comme la preuve de notre crise imminente (que lui-même produit). En somme ça joue à la fin du monde à vos dépends et vous assentissez. Je suis toujours prêt à débattre du fait qu'il y en a amplement pour maintenir le niveau de vie des Québécois. Je serais prêt même à dire qu'il est possible et souhaitable de l'améliorer. Ce sont des opinions. Jusqu'à l'épreuve du débat, elles se valent.
 - dany tanguay – Inscrit, 31 mars 2012 20 h 14
Je crois que Fernand n'a pas compris que les frais de scolarité supplémentaires vont être payés par la classe moyenne. J'ai eu deux enfants à l'université qui ont travaillé pendant leurs études mais leurs gains ne sont jamais suffisants pour tout payer, donc si je devais fournir le manque à gagner, maintenant il faudra ajouter \$325 par année par année à ce manque à gagner. C'est une taxe supplémentaire pour la classe moyenne, c'est pourtant facile à comprendre.....
 - Carole Dionne – Inscrite, 31 mars 2012 11 h 31
La vraie question:
Si le gouvernement accepte le gel des frais de scolarité, pourquoi une table de concertation?
D'un côté, les étudiants sont prêts à s'asseoir à la table mais avec l'assurance du gel des frais et ce, sans compromis.
Par contre, le présidente de la FEUQ parle que tous les sujets devraient être ouverts sauf la hausse. La hausse devrait être ouverte puisque tous les sujets... Des pas pareils
De L'autre côté, le gouvernement qui parle d'une hausse...
Irréconciliable. Si jamais le gouvernement cède, s'en est fini à vie de quelque hausse que ce soit des frais de scolarité.
Si eux veulent le gel des frais de scolarité, moi je veux le gel des frais de transport en commun, c'est un minimum pour les pauvres de la société. De plus, je veux un gel des loyers pour encore les moins bien nantis de la société.
 - Pragmatique – Abonné, 31 mars 2012 13 h 23
Je vous suis
maryse tremblay – Inscrit, 31 mars 2012 11 h 58
À M. Michaud
M. Michaud, concernant le vote de grève, il est du devoir de l'étudiant de se présenter à l'assemblée pour venir voter. Celui qui s'abstient de participer, qu'il soit pour ou contre la grève, décide consciemment de ne pas faire entendre sa voix. Dans votre commentaire, vous concluez, de façon bien hâtive, que 87 pour cent des étudiants ne votent pas pour la grève. Qu'est ce qui vous permet d'affirmer une telle chose? De ceux qui ne se présentent pas dans les assemblées, tous ne sont pas contre la grève, et tous ne sont pas pour! Alors, à moins que vous n'ayez vous même consulté tous ceux qui, dans toutes les associations, ne se sont pas présentés, rien ne vous permet de vous ériger en leur porte-parole et d'affirmer une telle chose.
 - Carole Dionne – Inscrite, 31 mars 2012 13 h 08
Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer le contraire?
"300,000 étudiants en grève" Est-ce que les 300,00 étudiants ont réellement voté pour la grève? Pas pareil, c'est vrai
Pragmatique – Abonné, 31 mars 2012 13 h 38
La majorité de la population a voté pour un gouvernement libéral.
L'assemblée nationale a voté en faveur d'un dégel des frais de scolarité.
Ai-je bien compris votre point ?
 - maryse tremblay – Inscrit, 31 mars 2012 15 h 09
Mme Dionne, relisez mon commentaire, je n'affirme rien. Je ne fais que dénoncer l'utilisation abusive que M. Michaud fait des chiffres. Son calcul est malhonnête, c'est tout. Vous avez raison, ce n'est probablement pas les 300 000 personnes qui ont voté pour la grève. Mais la majorité l'a emporté, et c'est ainsi que fonctionne la démocratie. De plus, l'ampleur de la manifestation de la semaine passée prouve que nombreux sont les étudiants qui l'approuvent. Nier cette évidence, c'est faire acte de mauvaise foi.
 - ethrop – Inscrit, 31 mars 2012 12 h 37
"Plus déterminés que jamais, les étudiants étaient hier aux côtés des représentants de huit syndicats qui leur ont réitéré leur appui et exigé que la ministre négocie sur la base d'un gel. Ils se sont gardés de condamner les débordements."
Nous n'avions pas besoin de cette observation pour savoir que ce mouvement est, avant tout, une concoction politique des grandes centrales syndicales qui se sont servi des étudiants pour jeter le gant au gouvernement Charest. Il s'agit ici d'un exercice du plus profond cynisme aussi antidémocratique que manipulateur.
Les étudiants en sont et en seront les victimes immédiates. La naïveté et la crédulité des jeunes cégepiens et universitaires est presque touchante. Il vient un temps cependant, où c'est pas mal moins "cute" et où il faut prendre les moyens qui s'imposent.
J'espère que le gouvernement ne cèdera pas au chantage. Et je sais qu'il y aura des conséquences pour les étudiants. Les exécutifs syndicaux et les associations de professeurs, quand à eux se sortiront d'affaire sans blessures si ce n'est l'odieuse et l'ignominie d'avoir placé les étudiants aux premières

lignes pour pousser un agenda essentielle-
ment politique.

JAMAIS, dans toute cette vaste opération de
"tape-à-l'oeil et martyr" aura t-on entendu,
même "sotto voce", la moindre considération
pour la qualité de l'enseignement universi-
taire et collégial. Et pourtant, il y aurait tant
à dire...

- Josee Desforges – Inscrite, 31 mars 2012 14
h 33

wow ! Vous devriez lire « La pensée conspi-
rationniste. Origine et nouveaux champs »
de Pierre-André Taguieff dans le collectif
« Les rhétoriques de la conspiration ». Vos
propos feraient un beau cas d'étude ! Vous
trouverez l'ouvrage dans les éditions CNRS si
vous voulez en savoir davantage sur l'his-
toire du complot.

- Chantal_Mino – Abonné, 31 mars 2012 15 h
33

Mme Desforges,
J'ai une autre proposition pour ethrop qui
n'ose pas se nommer ... visionner le syn-
drome du larbin au
[http://www.youtube.com/watch?v=HH5fVD-
1_14](http://www.youtube.com/watch?v=HH5fVD-1_14) ; c'est à visionner pour tout citoyen
responsable, i.e. non encore atteint de ce
syndrome.

Cela va plus vite et les images sont assez
explicites pour qui ne veut pas faire d'effort
pour lire ou écouter et comprendre l'autre
qui est différent.

- Josee Desforges – Inscrite, 31 mars 2012 16
h 22

Merci Mme Mino de m'avoir fait découvrir ce
bijou! Vous faites ma journée :) Je m'em-
presse de le diffuser autour de moi. Mais
c'est très triste. J'espère vraiment qu'il y a
un remède un jour.

- Fernand Lavigne – Inscrit, 31 mars 2012 13
h 20

Justesse et justice dans les considérations
À M. Richard Larouche, je vous invite à con-
sidérer combien rapporterait une meilleure
éducation au primaire et secondaire. Ce
genre de raisonnement dont vous faites
mention ne tient pas la route. D'ailleurs, l'ac-
cès aux études supérieures est beaucoup
plus un privilège qu'un droit comme le lais-
sent entendre trop de contestataires. Jamais
tous les étudiants (100 %) sans exception ne
pourront accéder à des études supérieures.
Seule une minorité peut en bénéficier et ainsi
espérer de meilleures conditions de travail,
etc. Et je ne parle pas ici de considérations

financières, mais de considérations humaines
et de justice sociale.

Fernand Lavigne
saticharlie@gmail.com – Abonné, 1 avril
2012 15 h 14

«D'ailleurs, l'accès aux études supérieures
est beaucoup plus un privilège qu'un droit
comme le laissent entendre trop de contesta-
taires.»

Dans les faits, oui, c'est plus un privilège
qu'un droit, mais ça ne veut pas dire que
nous n'avons pas les moyens d'améliorer
cette situation et d'en faire réellement une
affaire de droit.

La mortalité et les mauvaises conditions des
mineurs étaient aussi des faits, ou les com-
bats pour légitimer les syndicats puis les
luttes de ces syndicats ont permis d'améliorer
non seulement la condition des mineurs,
mais celle des travailleurs en général.

Où le Devoir a-t-il augmenter son lectorat si-
non qu'avec l'augmentation même des di-
plômés universitaires?

Sil est probablement vrai que 100% des ci-
toyens accéderont à l'université, rien n'em-
pêche de travailler sur la persistance, l'ac-
cessibilité géographique et enfin l'accessibili-
té financière pour améliorer la fréquentation
de l'université.

Les facteurs principaux de la fréquentation
sont justement les résultats scolaires, la sco-
larité des parents le revenu des parents et
l'accessibilité.

Vous ne pouvez travailler à rebours pour sco-
lariser les parents ou augmenter leurs reve-
nus. Toutefois, en maintenant ouverte la
possibilité des études universitaires, vous
pouvez contrer l'influence d'un milieu hostile
et ainsi travailler sur la persistance.

Un élève qui sait déjà qu'il n'ira pas à l'uni-
versité, pourquoi irait-il au Cégep, et alors
pourquoi finirait-il son secondaire? L'accessi-
bilité aux études supérieures aurait donc des
effets sur l'éducation primaire et secondaire.
C'est justement au nom de considération
humaine et de justice sociale qu'il faut consi-
dérer l'accessibilité aux études supérieures
comme faisant partie d'une vision de l'éduca-
tion qui élève la société au complet.

De la même manière, l'accessibilité soutient
une vision non instrumentalisée de l'universi-
té, laquelle renforce alors la valeur d'app
Pragmatique – Abonné, 31 mars 2012 13 h
22

La machine syndicale et Radio Canada

Impossible d'émettre un commentaire sur le
site de Radio Canada:

D'un coup les interventions sont passé de 15
ou 20 à 300, 400. Devinez de quel coté ces
gens s'expriment. Come ils se plaisent à le
répéter ad nauseam: Poser la question c'est
y répondre.

C'est un hold up de la démocratie
Donald Bordeleau – Inscrit, 1 avril 2012 00 h
38

6 déc. 2010

Line Beauchamp dit lors de la rencontre du 6
décembre 2010 au Hilton de Québec que
l'avenir économique du Québec passe par
l'éducation.

Le ministre Bachand a donné le ton en indi-
quant que la hausse des droits de scolarité
devait se poursuivre et s'accélérer. La suite
de la journée a donné lieu à une surenchère
entre les recteurs et le patronat pour savoir
qui proposerait le plus grand endettement
pour les étudiants québécois.

Le problème de performance des universités
concerne une meilleure reddition de
comptes, pour une utilisation optimale des
fonds alloués à chacune des universités.

Nous avons des recteurs bien complaisants
avec le patronat et le gouvernement. De plus
depuis 2006, les recteurs ont été gavés avec
un fond de pension amélioré payé sur le
budget d'opération des universités en su du
fond de pension des fonctionnaires. Ce pont
d'OR est une gracieuseté du charmant Mi-
nistre de l'Éducation Jean-Marc Fournier,
ce-lui-là même qui a été à l'origine du gouffre
financier de l'Ilot Voyageur. Ce PPP avec BU-
SAC était sans risque pour Monsieur Michel
Couillard ou a gravité et oui gravité le frère
Bob du PM était impliqué.

Depuis plusieurs personnes se sont éva-
nouies dans la nature par la suite, dont Mon-
sieur Fournier qui a démissionné pour se
faire oublier. Mais il est revenu.

Maintenant il faut se demander s'il s'agit bien
plus d'un mal-financement alors que les bud-
gets de fonctionnement sont redirigés vers
les immobilisations, la recherche avancé et
bonifié drôlement le fond de pensions des
recteurs et cadres.

[http://www.csn.qc.ca/web/csn/communiquer/
-ap/Comm0](http://www.csn.qc.ca/web/csn/communiquer/ap/Comm0)

[http://www.cadeul.ulaval.ca/bloque/officier/?
p=151](http://www.cadeul.ulaval.ca/bloque/officier/?p=151)

[http://www.asse-
solidarite.qc.ca/spip.php?article1](http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article1)

CYBERPRESSE: La grève étudiante devant les tribunaux - Publié le vendredi 30 mars 2012 à 10h14 | Mis à jour le samedi 31 mars 2012 à 09h45



Photo: Édouard Plante-Frêchette

Hier, des étudiants ont pris part à une «mascarade» dans les rues du centre-ville de Montréal.

Philippe Teisceira-Lessard et Caroline Touzin, La Presse

Après des semaines de grève, certains étudiants se tournent vers les tribunaux pour obtenir le droit de regagner les bancs d'école, avec des résultats bien différents selon les dossiers.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, un juge a ordonné hier la reprise des cours au collège d'Alma, ce qui force l'association étudiante et la direction à reprendre leurs activités normales dès lundi.

«Nous entendons reprendre les cours. On va se conformer à l'ordonnance, évidemment», a expliqué Bernard Côté, directeur général du collège d'Alma.

En réaction à cette décision, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a dénoncé la «judiciarisation» du conflit entre Québec et les étudiants.

Une décision contraire a toutefois été rendue à Montréal. La Cour supérieure a rejeté la requête d'un étudiant en droit de l'Université de Montréal qui cherchait à continuer d'étudier malgré la grève.

Aux yeux du juge Luc Lefebvre, la requête de Guillaume Charette ne répondait à aucun des critères donnant ouverture à une telle injonction.

Des associations étudiantes devront de nouveau se défendre lundi, alors que la grève des étudiants en sciences sociales de l'Université Laval fait

face à une contestation devant la justice. Les étudiants en anthropologie de l'institution ont été les premiers de la province à déclencher la grève, en février.

Première sortie des syndicats

Contrairement aux prétentions du gouvernement, aucun débat réel sur l'opportunité de hausser les droits de scolarité n'a eu lieu au cours des dernières années, ont clamé d'une même voix les syndicats du milieu universitaire, réunis hier à Montréal.

Depuis le début du conflit entre Québec et les étudiants, la ministre Beauchamp fait référence à une grande réunion sur le financement du système universitaire organisée en décembre 2010. Étudiants et syndicats ont claqué la porte au milieu de la journée au motif que le gouvernement ne voulait discuter que des modalités d'une hausse des droits.

«Ce n'était pas une consultation. Les dés étaient pipés, les orientations étaient données», a fait valoir Caroline Neil, porte-parole d'un grand syn-

dicat d'employés de soutien, le CPSU, en résumant la position de ses collègues.

Cette conférence de presse des syndicats constituait leur première grande sortie publique depuis le début de la grève étudiante.

Trois accusées

Par ailleurs, trois manifestantes qui ont participé à la «Grande mascarade» de jeudi au centre-ville de Montréal ont été formellement inculpées de 15 chefs d'accusation de méfait, de complot et de port de déguisement dans un dessein criminel, hier, au palais de justice de Montréal.

Cecilia Telka Sydor-Estable, Emma Strople et Lauren Danielle Nancarrow sont notamment soupçonnées d'avoir lancé des ballons de peinture rose sur des voitures de police. Elles ont recouvré la liberté en s'engageant à respecter une série de conditions, notamment celle de ne plus manifester masquées.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Requête en injonction: Retour en classe pour les étudiants du Collège d'Alma - Publié le: vendredi 30 mars 2012, 23H44 | Mise à jour: vendredi 30 mars 2012, 23H49



Photo JEAN-LUC-DOUMONT / Agence QMI
Des étudiants du Collège d'Alma ont manifesté contre la hausse des frais de scolarité, à Alma, le dimanche 18 mars 2012.

Agence QMI

ALMA - Les étudiants du Collège d'Alma devront reprendre les cours dès lundi en vertu de l'ordonnance d'injonction interlocutoire prononcée par le juge Jean Lemelin de la Cour supérieure du Québec, vendredi.

La décision du juge Lemelin enjoint l'Association étudiante du Collège d'Alma à lever les lignes de piquetage et à laisser libre accès au collège à tous les élèves et à tout le personnel.

Se faisant, la direction du collège a annoncé que «toutes les activités prévues au calendrier scolaire reprendront normalement le lundi 2 avril à compter de 8 h 30».

L'étudiante Sophie Déry, à l'origine de cette injonction, s'était adressée au tribunal pour demander que les cours au Collège d'Alma reprennent parce que, selon elle, le vote du 7 mars n'avait pas respecté les textes de l'association, a rapporté Radio-Canada.

Judiciarisation

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a toutefois précisé vendredi qu'il s'agit d'une «injonction provisoire» puisque la cour entendra le dossier sur le fond et en profondeur le 10 avril.

La FECQ a également annoncé que des avocats vont défendre les associations étudiantes qui font face à des requêtes en injonction visant à interdire les piquets de grève.

«La grève étudiante est un dossier politique [et] avec des injonctions on ne fait qu'empirer la situation, a expliqué Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ. Les grèves étudiantes des dernières années ont toujours été considérées comme un droit fondamental et ça doit continuer.»

La cour se penchera lundi sur une autre injonction du même genre concernant cette fois les associations étudiantes de l'Université de Laval. Une injonction visant à interdire les piquets de grève à l'Université de Montréal a, quant à elle, été rejetée.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Requête en injonction: L'étudiant débouté - Publié le: vendredi 30 mars 2012, 21H21 | Mise à jour: vendredi 30 mars 2012, 21H27



G. Charette - Débouté en cour

Michael Nguyen

Le finissant en droit n'aura pas réussi à convaincre la cour de l'urgence d'émettre une in-

jonction provisoire pour s'assurer de pouvoir aller en cours. Le juge Luc Lefebvre a rejeté la demande, hier au palais de justice de Montréal.

« J'ai perdu aujourd'hui, mais pas à cause de question de droit (mais sur la justification de l'urgence de la situation », a commenté Guillaume Charette, l'étudiant en droit à l'Université de Montréal.

L'homme de 25 ans, qui avait manqué deux jours de cours à cause des grèves étudiantes, avait saisi le tribunal, lui demandant d'ordonner le respect de son droit à l'éducation.

« Le tribunal estime que le critère d'urgence n'est pas respecté », a finalement conclu le juge après une journée d'audience.

L'étudiant mettait en cause son association étudiante, la

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) ainsi que la vice-rectrice aux affaires étudiantes de l'Université.

Pas de torts irréparables

L'étudiant avait manqué deux jours de classe cette session. Il se serait même fait « huer » et « brasser » lundi dernier. Ce jour-là, l'enseignant ne s'était finalement pas présenté en classe.

« Comme le requérant n'a perdu tout au plus que deux jours de cours et qu'il n'est nullement question d'annuler la présente session, le tribunal estime (qu'il) n'a pas établi le préjudice irréparable requis », a expliqué le magistrat.

Le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), Gabriel

Nadeau-Dubois, s'est réjoui de cette décision. Il invite maintenant le requérant à poursuivre le débat dans son assemblée générale.

► Lundi à Québec, un juge entendra la requête en injonction d'un autre étudiant, Laurent Proulx.

TVANouvelles / JOURNAL DE QUÉBEC / JOURNAL DE MONTRÉAL: Un étudiant revendique son droit d'étudier - Le juge rejette la requête - Première publication vendredi 30 mars 2012 à 09h53 / Publié le: vendredi 30 mars 2012, 9H47



Crédit photo : Agence QMI

Par Michaël Nguyen | Agence QMI

Le finissant en droit de l'Université de Montréal n'aura pas réussi à convaincre la cour de l'urgence d'émettre une injonction provisoire pour qu'il puisse aller en cours.

Le juge Luc Lefebvre a rejeté sa demande, vendredi matin, au palais de justice de Montréal.

«J'ai perdu aujourd'hui, mais pas à cause d'une question de droit, mais sur la justification de l'urgence de la situation», a commenté Guillaume Charette.

Le jeune homme de 25 ans, qui avait manqué deux jours de cours à cause des grèves étudiantes, avait saisi le tribunal, lui demandant d'ordonner

d'urgence que toutes les mesures soient prises pour faire respecter son droit à l'éducation.

«Le tribunal estime que le critère d'urgence n'est pas respecté», a déclaré le juge.

L'étudiant mettait en cause son association étudiante, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), ainsi que la vice-rectrice aux affaires étudiantes de l'université.

Pas de torts irréparables

Dans sa requête, l'étudiant alléguait avoir manqué deux journées de classe cette session, dont une lundi dernier.

Cette fois-là, il se serait fait «huer» et «brasser» avant de finalement se rendre compte que l'enseignant ne s'était finalement pas présenté en cours.

«Comme le requérant n'a perdu tout au plus que deux jours de cours et qu'il n'est nullement question d'annuler la présente session, le tribunal estime [qu'il] n'a pas établi le préjudice irréparable requis pour l'émission d'une injonction au stade provisoire», a détaillé le magistrat dans son jugement.

Si la cause a été entendue si rapidement, c'est parce que Guillaume Charette plaidait «l'urgence» et le «tort irrémédiable» de la situation. Selon lui, la nature « imprévisible » des manifestations justifiait qu'une mesure d'urgence soit prise.

Le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), Gabriel Nadeau-Dubois, s'est pour sa part réjoui de la décision du juge et invite maintenant Guillaume Charette à poursuivre le débat sur la grève étudiante dans les assemblées générales.

«Je pense que ça va envoyer un message aux étudiants, a-t-il commenté. Ce n'est pas devant les tribunaux, mais dans les instances démocratiques prévues à cet effet [qu'il faut débattre de ce sujet].»

TVANOUVELLES: Injonction provisoire: Un étudiant revendique son droit d'étudier - Première publication jeudi 29 mars 2012 à 12h26 - Mise à jour : jeudi 29 mars 2012 à 17h04



Crédit photo : Journal de Montréal/Agence QMI

Par Michaël Nguyen | Agence QMI

Pendant toute la journée de jeudi, un juge a entendu une demande en injonction provisoire d'un étudiant en droit, qui veut défendre son droit à l'éducation malgré la grève.

Dans sa requête déposée mardi dernier, Guillaume Charette demande entre autres aux tribunaux «d'ordonner aux étudiants en grève [...] de laisser libres d'accès» les terrains de l'Université de Montréal.

L'étudiant de 25 ans veut également que l'université reprenne les cours et «au besoin de discipliner les professeurs qui ne respecteraient pas leur entente de travail».

De son avis, la mesure d'urgence est nécessaire puisque le mouvement de grève est «imprévisible». C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un juge entend la cause à peine deux jours après avoir été déposée.

Deux jours manqués

Il poursuit donc l'Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Uni-

versité de Montréal (FAÉCUM) ainsi que la vice-rectrice aux affaires étudiantes de l'Université de Montréal, Louise Bélieu.

Le jeune homme, en dernière année de droit à l'Université de Montréal, a manqué deux jours de classe depuis le début de la grève, soit le 22 et le 26 mars 2012. Lundi dernier, alors qu'il se rendait à ses cours, il s'est même fait huer et insulter par des étudiants en grève, indique-t-il dans sa requête.

Il a finalement pu arriver à sa salle de cours, malgré qu'il se soit fait «brasser».

«Les étudiants peuvent manifester, mais ils ne peuvent pas contraindre le Québec à cesser d'étudier, a commenté le requérant à la sortie de l'audience. Ils sont libres de manifester, tant que ça ne porte pas préjudice au droit d'apprendre.»

Pas d'urgence, plaide la FAÉCUM

Selon l'avocat de la FAÉCUM, rien ne justifie la mesure d'urgence qu'a entreprise le requérant.

Me Paul St-Pierre Plamondon a également ajouté que son droit à l'éducation ne justifiait pas son droit à obtenir une injonction. Et de son avis, sur le plan concret, une telle injonction serait difficilement réalisable.

«Ce sont des mouvements (de manifestations) faits de façon individuelle», a-t-il plaidé.

Le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) a estimé pour sa part que le tribunal est le mauvais endroit pour tenir ce genre de débat.

«Il devrait se tenir dans les instances déjà prévues, comme les associations et les assemblées générales, entre étudiants», a-t-il commenté à la sortie de l'audience.

Le juge Luc Lefebvre, de la Cour supérieure du Québec, devrait rendre sa décision ce vendredi matin.

«Je pense que j'ai une chance, mais elle n'est pas grosse», a conclu pour sa part Guillaume Charette.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Éducation | Grève: Un universitaire revendique son droit d'étudier - Publié le: jeudi 29 mars 2012, 12H21 | Mise à jour: jeudi 29 mars 2012, 12H56



© Sylvain Denis / Agence QMI

Michael Nguyen

Pendant toute la journée d'hier, un juge a entendu une requête en injonction provisoire d'un étudiant en droit contre les grévistes. Il veut pouvoir aller à tous ses cours, en toute sécurité.

Guillaume Charette, un finissant en droit à l'Université de Montréal (UdeM), avait déposé une requête, mardi, réclamant à la cour son droit d'aller en classe, et ce sans se faire intimider.

Le jeune homme de 25 ans invoque « l'urgence » de la situation, ainsi que le « tort irréparable » que la grève pourrait lui causer. C'est pour cette raison qu'un juge a rapidement entendu la cause.

L'étudiant a mis en cause son association étudiante, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FAÉCUM) ainsi que la vice-rectrice aux affaires étudiantes.

Deux jours manqués

Le jeune homme a manqué deux jours de classe cette session, les 22 et 26 mars dernier. Lundi, il se serait même fait huer, insulter et brasser en allant à ses cours, indique-t-il dans sa requête.

« Les étudiants peuvent manifester, mais ils ne peuvent pas contraindre le Québec à cesser d'étudier », a commenté le requérant à la sortie de l'audience, hier, au palais de justice de Montréal.

Charette, qui se dit aussi militant pour la Coalition Avenir Québec (CAQ), a justifié l'urgence de la situation en plaidant que les actions prises par les grévistes étaient « imprévisibles ».

Pas d'urgence, plaide la FAÉCUM

Mais pour l'avocat de la FAÉCUM, rien ne justifie cette urgence. Pour Me Paul St-Pierre Plamondon, le droit à l'éducation de l'étudiant ne justifie pas son droit à obtenir une injonction, qui serait d'ailleurs difficilement applicable.

« Ce sont des mouvements (de manifestation) faits de façon individuelle », a-t-il ajouté.

Le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), regrette que l'affaire soit devant un tribunal.

« Il semble mettre des bâtons dans les roues du mouvement étudiant », a-t-il commenté.

Le juge Luc Lefebvre devrait rendre sa décision, ce matin.

« Je pense que j'ai une chance, mais elle n'est pas grosse », a confié Guillaume Charette, qui se représente seul.

CYBERPRESSE: Un étudiant en cour contre les grévistes - Publié le jeudi 29 mars 2012 à 12h14 | Mis à jour le jeudi 29 mars 2012 à 15h53

Caroline Touzin, La Presse

Un étudiant en droit de l'Université de Montréal s'est tourné vers les tribunaux, aujourd'hui jeudi, pour défendre son droit d'étudier malgré la grève.

«Les étudiants peuvent manifester, mais ils ne peuvent pas contraindre le Québec au complet à arrêter d'étudier», a déclaré Guillaume Charette, ce matin, au palais de justice de Montréal.

Le jeune homme de 25 ans demande à la Cour supérieure de rendre une injonction provisoire pour que son association étudiante, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) ainsi que la CLASSE cessent «de porter atteinte au droit à l'éducation des étudiants de l'Université de Montréal».

L'étudiant veut avoir accès à ses cours «sans obstruction, harcèlement, intimidation ni dérangement», peut-on lire dans la requête qu'il a déposée le 27 mars. Il demande notamment au tribunal d'ordonner aux étudiants en grève de laisser libre accès aux terrains, aux bâtiments et à toute propriété de l'Université, tant aux étudiants qu'aux professeurs.

Il demande aussi à la Cour d'ordonner à l'Université de Montréal de reprendre les cours qu'elle

avait suspendus et, au besoin, «de discipliner les professeurs qui ne respecteraient pas leur entente de travail».

À son avis, la conduite des associations étudiantes et de leurs membres viole le «droit de se procurer de l'éducation plutôt qu'elle ne le nourrit».

À deux reprises, les 22 et 26 mars derniers, des étudiants l'ont empêché d'assister à ses cours de droit, affirme-t-il.

Lundi dernier, des membres de la CLASSE ont bloqué l'accès à son pavillon et traité de «scabs» ceux qui voulaient assister à leur cours, soutient-il. Ce jour-là, son professeur ne s'est pas présenté au cours, déplore-t-il également.

Des bâtons dans les roues

Le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, assiste à l'audience. Il y voit une tentative de mettre des bâtons dans les roues au mouvement étudiant. «Ce débat-là aurait dû se tenir dans nos assemblées générales. C'est regrettable que ça se retrouve devant les tribunaux», a dit M. Nadeau-Dubois aux médias présents.

«Cet enjeu est beaucoup plus politique que juridique. Les associations étudiantes sont légitimes et reconnues, que cela lui plaise ou non», a dit

pour sa part la secrétaire générale de la FAECUM, Stéfanie Tougas, aussi présente à l'audience.

Guillaume Charette reconnaît ne pas avoir participé aux assemblées générales de son association étudiante. «Je les considère illégitimes», a-t-il indiqué. Questionné par *La Presse* sur les intentions politiques que certains lui prêtent, le jeune homme a indiqué être militant de la Coalition avenir Québec, le parti de François Legault.

Pour obtenir une injonction provisoire, l'étudiant doit prouver le caractère urgent de sa requête. Il doit aussi prouver qu'il subit un préjudice irréparable.

Or, les étudiants en droit de l'Université de Montréal ne sont plus en grève, donc il n'y a pas d'urgence, a répliqué l'avocat de la FAECUM, Me Paul St-Pierre Plamondon. Ils l'ont été une seule journée, le 22 mars. De plus, il ne reste que sept jours au trimestre.

«M. Charette nous parle d'un préjudice irréparable. Si c'était le cas, il serait en classe en ce moment. Les cours se donnent aujourd'hui», a poursuivi l'avocat de la FAECUM.

Le juge Luc Lefebvre rendra sa décision vendredi matin.